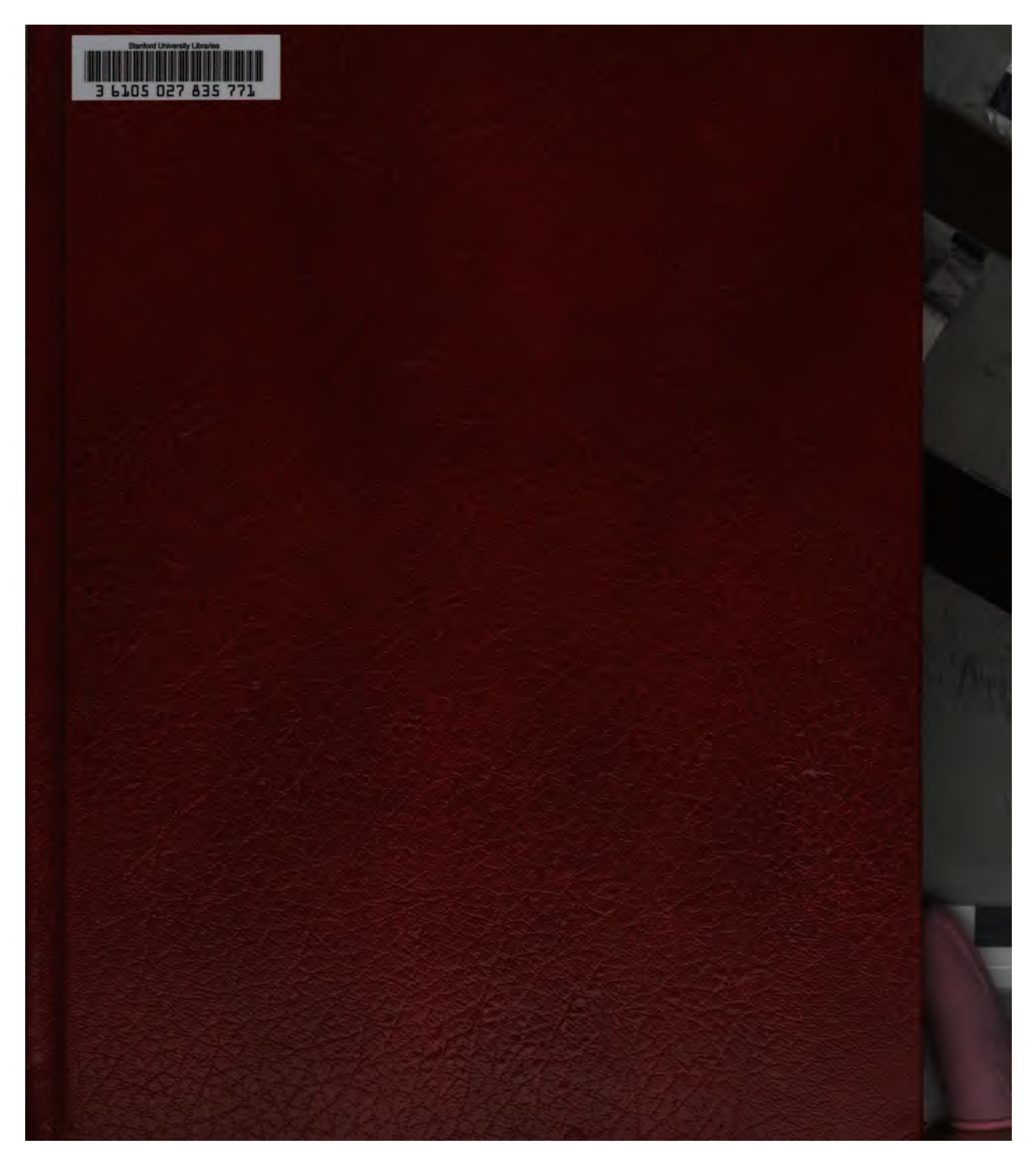
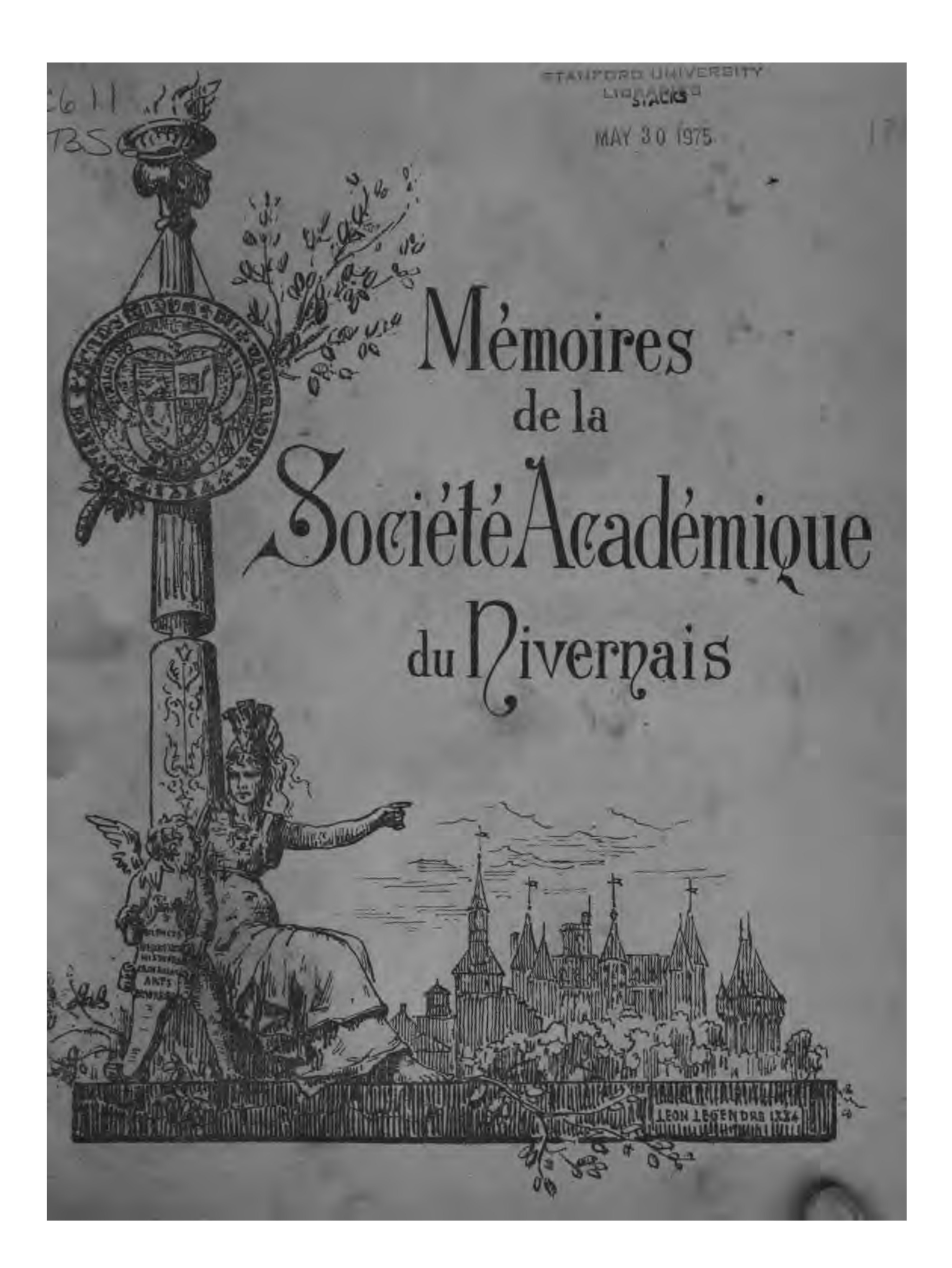


Stanford University Libraries
3 6105 027 835 771


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



Mémoires
de la
Société Académique
du Nivernais
LEON LEGENDRE 188…

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

Tiré à 300 Exemplaires

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

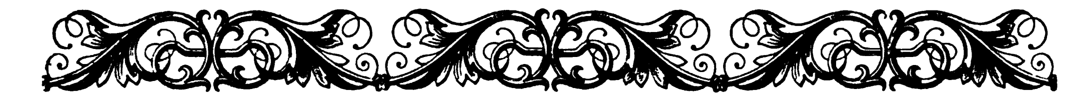
NIVERNAIS

TOME V



NEVERS

MDCCCLXXXXIV.



DEUX PIÈCES POUVANT SERVIR A L'HISTOIRE DE LUZY

N'ayant pu, pour des causes indépendantes de ma volonté, achever en temps utile la seconde partie de mon histoire de Luzy, je détache de mes notes deux documents qui me paraissent présenter quelque intérêt. Ces deux documents sont : *Les Droits généraux des habitants de Luzy*, tels qu'ils furent reconnus dans une assemblée des échevins et des habitants de notre ville, qui eut lieu le 5 novembre 1677, et *le Cahier des Doléances du Tiers-Etat de Luzy*.

Le premier de ces documents, rédigé sur un titre de 1531, confectionné lui-même d'après un procès-verbal plus ancien, nous paraît remonter, en réalité, à l'époque de la réunion de la baronnie de Luzy à la comté du Nivernais, en 1442. En incorporant Luzy au Nivernais et en en faisant une de leurs sept villes, nos nouveaux seigneurs firent, suivant la coutume, confectionner un registre terrier, un cadastre de leur propriété, et appelèrent leurs bourgeois à reconnaître les droits réciproques qui leur appartenaient.

Nous pensons que, des deux côtés, on profita de cette occasion pour modifier la vieille charte de 1252, devenue caduque, et pour l'approprier tout au moins aux coutumes du Nivernais dont nous allions faire partie. Nos bourgeois cherchèrent à se faire octroyer par leur nouveau seigneur quelque don de joyeux avènement, et c'est ainsi que nous les voyons obtenir le droit de chasser franchement et librement, dans toute l'étendue de la châtellenie, le jour de saint Hubert et le lendemain, en payant, bien entendu, ledit jour, les douze deniers de cens auxquels ils restent assujettis.

Nous sommes tenté de sourire de cette revendication, et pourtant elle a alors une grosse importance. Le manant, le serf va devenir pendant ces deux journées un homme comme son seigneur ; il va pouvoir porter les armes, lui, le vaincu, l'esclave, qui n'avait pas même un bâton pour se défendre. C'est le commencement de l'égalité et de la liberté. D'autre part, nos jurats sont remplacés par des échevins, véritables représentants de la communauté des habitants de Luzy.

On ne s'en tiendra pas là; on réclamera, comme nous le verrons, de plus amples droits; mais telle quelle, la nouvelle charte est un progrès sur la précédente et elle marque précisément par sa date, 1442, le passage du régime féodal pur, des temps sombres du moyen-âge à un régime plus moderne, pendant lequel la royauté, la noblesse et la bourgeoisie vont chercher à tirer le plus possible la couverture chacune de son côté. La noblesse, déjà à demi-vaincue, va encore peser lourdement sur le pauvre serf, tout en se courbant devant la royauté qui arrivera bientôt au *summum* du pouvoir; la bourgeoisie laborieuse va profiter de leurs luttes pour se dégager peu à peu de leur étreinte, pour gagner du terrain sur ses seigneurs; lasse enfin de réclamer de nouveaux droits, nous allons la voir apporter ses cahiers de doléances, prendre place, à voix égale, dans nos assemblées, enfin de rien qu'elle était devenir tout.

Le Cahier de doléances du Tiers-Etat de Luzy, qui suit la reconnaissance de nos droits généraux et qui marque la troisième étape de notre marche vers le progrès et la liberté, nous paraît indiquer, de la part de ceux qui l'ont rédigé, non seulement un sentiment très net, une connaissance très approfondie de la situation de la France à cette époque, mais en même temps une grande élévation de vues et un profond patriotisme. Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, qu'on ne ferait pas mieux aujourd'hui, qu'on ne saurait pas plus patriotiquement laisser de côté les querelles et les besoins locaux pour ne s'inspirer que du bien général de la nation et de la France.

Toutes les revendications qui y sont contenues sont des plus équitables, toutes sont parfaitement justifiées. Nos pères ne voulaient pas détruire, mais réformer des institutions vieillies et mauvaises, et il n'a pas dépendu d'eux que notre révolution ne fût une sage évolution. Qui donc se refuserait à être avec eux quand on lit ce dernier article qui termine si éloquemment leur cahier :

« Nous demandons enfin que nos personnes, notre liberté et nos biens soient à jamais respectés. »

Les registres de mairie de Luzy, sauf ceux de l'état civil, concernant l'époque de notre révolution, ayant été détruits dans un incendie, dit-on, mais, à mon avis, détournés par des personnes intéressées à cette destruction, nous n'avons pu retrouver les noms des personnes présentes à la rédaction de ce cahier; nous pensons pourtant que nous devons l'attribuer, en majeure partie tout au moins, aux députés du Tiers-Etat de Luzy, qui furent désignés pour se rendre à Nevers, à la grande assemblée qui se tint le 14 mars 1789, dans l'église des Récollets, et rédigea le cahier général des doléances du Tiers-Etat Nivernais.

Ces députés furent : le maire et les échevins de Luzy, en la personne du sieur Pelletier, maire de ladite ville; Jean-Paul Caillery, avocat; Denis Jadioux, marchand fermier; François Couraud, propriétaire; Jean Bonneau, tanneur, pour la ville et communauté de Luzy; Sébastien Latrosse, syndic; Gaspard Poterat, fermier, pour les forains de Luzy.

Dans notre *Histoire générale*, nous donnerons quelques détails sur ces braves gens — c'est le nom que nous croyons devoir leur donner — et sur les députés de la noblesse et du clergé pour notre contrée; mais à chaque jour suffit sa peine.

LUCIEN GUENEAU.

I

DROITS GÉNÉRAUX DES HABITANTS DE LUZY

D'après la copie qui en fut faite en 1677 sur un ancien titre de 1531

Aujourd'hui, cinquième Novembre mil-six-cent-soixante-dix-sept, heure d'une de relevée, au faubourg de Luzy, appelé le faubourg de Nevers, au logis où pend pour enseigne la Fleur de Lys, par devant nous Estienne Dutillois, conseiller près la personne de très haut et très puissant seigneur messire Philippe Julien Mazariny Manciny, duc de Nivernais et de Donzioïs, pair de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté es-dits pays, anciens ressorts et enclaves de Saint-Pierre-le-Moutier, et intendant général de ses maisons et affaires, assisté de maître Josel Delisle, avocat en parlement, conseiller et commissaire en ses chambres du conseil et des comptes de Nevers, de maître Denis Nault, avocat en parlement, juge ordinaire de la châtellenie de Luzy et membres en dépendant, est comparu le procureur général du domaine de monseigneur et de ladite chambre des comptes, lequel nous a dit que Monseigneur ayant obtenu lettres de papiers terriers en chancellerie entérinées au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier pour le renouvellement des terriers de sa châtellenie et baronnie de Luzy, après publications qui avaient été faites à diverses fois à la diligence de maître Claude Bertrand, commis à la confection du terrier dudit Luzy, il avait par exploit de Chardé, huissier royal du jour d'hier, controllé en cette ville de Luzy, par Ballard, ce-jourdhuy fait assigner maître Lazarre Coujard, marchand et honorable homme Gabriel Bonnot aussi marchand, eschevins de la dite ville de Luzy pour eux, les habitants de la ville, faubourgs, hameaux et villages dépendant de la baronnie, Trézillon, Montarmin et Montjalmin unis à icelle et iceux habitants de pots en pots, de feux en feux, pour déclarer les droits généraux appartenant à mondit seigneur à cause de sa baronnie et châtellenie de Luzy, annexes et dépendances, et proteste contre les non-comparants de tous dépens, dommages et intérêts de mondit seigneur, attendu qu'ils y sont obligés et tenus comme ses sujets et justiciables de faire au vrai les dites déclarations, et, à cet effet, a fait représenter l'ancien procès-verbal des droits généraux de la dite châtellenie étant au terrier fait par Boullé et collationné par Guionin, son successeur, folio 313, du 11 juin 1611, énonciatif des titres anciens : scavoir pour la

bourgeoisie étant en la chambre des comptes, en parchemin, premier cahier, folios 9, 20, 11 du droit de *banc à vin*, par divers baux et accenses d'iceluy des années 1531, 32, 36, 40, 47 et 48 du droit des ménétraux (1), par les rôles faits par les officiers de ladite châtellenie des susdites années qui est que : « *chacun desdits ménétraux, des manou-* « *vriers ou journaliers doit être imposé par an à trois sols, estants et demeurants en la* « *Baronnye, Châtellenie, membres et dépendans,* » duquel procès-verbal a été fait lecture à haute et intelligible voix par ledit notaire commis à la confection dudit terrier (2), après que tous les ci-après ont comparu, scavoir : Maître Lazare Coujard, marchand, et bonhomme Gabriel Bonnot, aussi marchand, eschevins de ladite ville, représentant le corps et la communauté d'icelle en personne, et maître Claude Repoux, docteur en médecine, âgé de 31 ans; maître Pierre Dubosq, notaire royal et procureur (3), âgé de 52 ans ; maître Nicolas Nault, procureur en ladite châtellenie, âgé de 52 ans ; maître Claude Baudrion, marchand, âgé de 40 ans ; maître Jacques Ballard, bourgeois de Luzy ; ledit Ballard, âgé de 29 ans ; ledit Mirault, de 40 ; maître Léonard Gueneau, apothicaire, âgé de ans; maître Toussaint Lardereau, bourgeois, âgé de 30 ans ; maître Claude Loy, chirurgien, âgé de 45 ans ; maître François Billiet, marchand, âgé de 54 ans ; maître Jean Vacher, charpentier, 60 ans ; maître Jacques Conneau, marchand, 50 ans ; François Cottet, charpentier, 33 ans ; Jean Mazoyer, maréchal, 48 ans ; Adrien Rubican, sellier, 37 ans ; Jean Devilleneufve, 21 ans ; Pierre Burot, tailleur d'habits, 29 ans ; Gabriel Prot, maréchal, 44 ans ; Aré Guyochin, pâtissier, 35 ans ; Pierre Roger, armurier, 54 ans ; Philibert Ducreux, hoste, 29 ans ; Jean Danguy, tailleur d'habits, 22 ans ; Léonard Guiondet, meunier, 33 ans ; Antoine Rozier, cordonnier, 32 ans ; Jean Le Vernet, tailleur d'habits, 32 ans ; Charles Ferrières, 40 ans ; Michel Baillon, hoste, 42 ans, tous habitants de la ville, faubourgs, de la baronnie et châtellenie de Luzy, membres en dépendant, assemblés au son de la cloche et du tambour, lesquels, le serment d'eux au cas requis, et après promis de dire et déclarer en conscience les droits généraux appartenant à mondit seigneur, et que lecture a été faite d'abondant dudit procès-verbal des droits généraux, ont dit et déclaré d'une commune voix qu'ils reconnaissent :

Qu'à mondit seigneur appartient la baronnie et châtellenie de Luzy, la seigneurie de Trézillon, Montarmin et Montjalmin unies et annexées à ladite châtellenie, scavoir : ladite seigneurie de Montarmin pour la justice haute, moyenne et basse (4), outre les cens et rentes dûs à mondit seigneur ;

---

(1) Artisans.

(2) Registre contenant le dénombrement des terres d'une seigneurie, des redevances dont elles étaient chargées, et, en général, de toutes les obligations des personnes et des biens envers le seigneur.

(3) En général, celui qui a procuration de quelqu'un pour ses affaires, en particulier, officier de justice pour défendre soit les intérêts des particuliers, soit ceux du seigneur.

(4) Droit qu'avaient les seigneurs hauts justiciers de faire rendre la justice dans l'étendue de leur seigneurie. La haute justice comprend de droit les deux autres et la moyenne emporte la basse. Le seigneur haut justicier connaît de tous les crimes, à l'exception des cas dits royaux, tels que les crimes de lèse-majesté, sacrilège avec effraction, sédition, inceste, parricide, etc. Il a des prisons et des geôliers pour les garder; il a droit à des fourches patibulaires, pilori, etc., droits de police dans les villes qui lui appartiennent, les biens du condamné à mort naturelle ou civile lui appartenaient. Le moyen justicier ne connaît que des crimes qui n'entraînent ni mort naturelle, ni civile; il condamne jusqu'à 75 sols d'amende, mais il peut faire l'instruction des autres crimes et déférer ensuite les coupables au haut justicier, etc. Le bas justicier ne peut condamner qu'à six sols d'amende et ne connaît que des délits légers.

Que par toute la châtellenie et membres en dépendant mondit seigneur a tous droits de haute, moyenne et basse justice et police, droits d'instituer officiers comme juges, avocats, procureurs, greffiers, prévôts, notaires, sergents (1) et tous officiers de justice ès châteaux et prisons en iceluy, et, à cause desdits châteaux, plusieurs fiefs qui en relèvent en plein fief et arrière-fiefs dont les vassaux sont tenus de faire la foy et hommage à mondit seigneur, en la chambre des comptes de Nevers, comme chef-lieu du Duché auquel ladite baronnie est unie ;

Ont dit, déclaré et reconnu qu'ils sont bourgeois de mondit seigneur et qu'à cause desdites franchises et libertés concédées aux manants (2) et habitants de ladite ville et faubourgs, ils doivent à mondit seigneur ou à son fermier audit Luzy, douze deniers par chacuns feux, à condition par lesdits habitants de jouir des droits de bourgeoisie qui consistent à « paccager leurs bestails à la queue de l'étang dudit Luzy, Prémandé, en la « place dite de la Wesvre, pêcher en la rivière dudit Luzy, dite Alaine, depuis le Crot- « Mathé en bas jusqu'à la première écluse du moulin de la Commanderie de Tourny, et, « en ce, non compris ledit Crot-Mathé qui doit le cens en particulier à monseigneur, et, « depuis le pont des Hays étant à la queue dudit étang jusqu'à l'étang de Mangy. »

Ensuite qu'ils ont voulu persister à de plus grands droits fondés sur leurs protestations faites par ledit procès-verbal du 11 juin 1611, et que le procureur général du domaine de monseigneur a soutenu que lesdits habitants ne sont pas recevables auxdites protestations et ne peuvent ni ne doivent jouir au préjudice de monseigneur de ce qui est noté en icelui, lesdits habitants ont d'une voix commune accordé de payer lesdits douze deniers pour le droit de bourgeoisie aux conditions susdites et supplient monseigneur de leur accorder le droit de chasser pendant quelques jours par chacune année dans l'étendue de ladite châtellenie; par quoi, de leur consentement, nous avons réglé :

« Que lesdits habitants jouiront du droit de paccage et pêche es-susdits endroits et « pourront chasser franchement et librement par chacune année le jour de saint Hubert, « troisième novembre, et le lendemain, jour de saint Charles, auxdites charges par lesdits « habitants de payer les douze deniers pour le droit de bourgeoisie qui seront payés le « jour de saint Hubert (3). »

Ont dit et reconnu, sans qu'ils en soient garants, qu'à mondit seigneur appartient le droit de *Banvin* (4) qui est tel que : « toutes personnes peuvent vendre vin et que le

---

(1) Huissiers.

(2) Littéralement ceux qui demeurent dans le pays et ne peuvent le quitter sans congé du seigneur dont ils sont les hommes levants et couchants, c'est-à-dire les serfs, les vilains, ainsi qu'on les nommait autrefois.

(3) Le droit de pêche et surtout celui de chasse étaient soutenus avec ardeur par les bourgeois qui pouvaient ainsi se montrer en armes comme les gentilshommes. A la saint Hubert, les habitants d'Auxerre sortaient de la ville avec des chiens, des bâtons et organisaient une formidable battue qui devait se terminer à la nuit. Il est probable qu'il en était ainsi chez nous. Les gens d'Arleuf possédaient le droit de chasser sur les terres et bois de la paroisse, à pied, un épieu au poing et menant un mâtin en laisse qu'ils pouvaient laisser aller pour prendre lièvres, renards, loups, biches et autres bêtes sauvages. (Pièce de nos archives).

(4) Le droit de *Banvin* était celui qu'avait le seigneur de vendre en détail le vin de son crû pendant un temps déterminé, à l'exclusion de tous autres. A Luzy, c'est pendant le mois d'avril que le seigneur se réservait ce droit; néanmoins, il semble ressortir de l'article précédent qu'il permettait aux hôteliers de continuer à vendre, mais sous réserve d'une redevance qui devait lui être payee personnellement et non aux fermiers du droit d'aydes.

« vendant pendant le mois d'apvril seulement ci payeront le droit à monseigneur au cas « que le fermier du droit d'aydes (1) ne le perçoivent pas et que mondit seigneur fasse « exclure ledit fermier du droit d'aydes de le lever, sans que lesdits hôtes puissent être « contraints de payer aucuns droits dudit Banvin, au cas que les fermiers du droit d'ayde « prétendissent le huitième pendant ledit mois. »

Que lesdits habitants ont reconnu que « les marchands de ladite ville et faubourgs « déployant marchandises hors de leurs boutiques et non sous leurs auvents doivent, à « chaque fois, et par chacun d'eux, neuf deniers ; les marchands forains qui doivent « déployer sous la halle en composeront avec monseigneur ou avec son fermier. Ladite « composition ne pourra pas excéder vingt sols. »

Et, à l'égard du four banal (2), ont dit que de longtemps et d'ancienneté, il n'est plus existant, et a, le procureur général de monseigneur, protesté que mondit seigneur le pourra rétablir toutes fois et quantes.

Ont reconnu qu'à monseigneur appartient le droit de langues de bètes aumailles (3) qui se tuent par les bouchers et cabaretiers, et qu'ils vendent par moitié avec le sieur abbé de Cluny.

Ont reconnu conformément audit procès-verbal du 11 juin 1611, et, de mot à autre, après lecture faite dudit article que monseigneur a droit de péage (4) par terre, qui se lève sur les marchands forains, étrangers hors de ladite châtellenie, au lieu de Luzy, à cause de la seigneurie de Trézillon, membres en dépendant et au lieu de Prémandé, en la paroisse de Charbonnas, Bellague et tous autres endroits de ladite châtellenie, le péage par terre suivant la quotité ci-après qui est telle que :

Chacunes charettes ferrées, à bœufs et à chevaux et autres bêtes traînant, doivent

---

(1) Ce *droit d'aides*, devenu plus tard les droits réunis et aujourd'hui les contributions indirectes, était un impôt levé sur le vin et autres boissons pour aider le roi à subvenir aux charges de l'Etat. Il se payait par toutes les classes. Comme on le voit, les hôteliers ne voulaient pas le payer à la fois au seigneur et au roi. Les cabaretiers de Luzy se mutinèrent un jour parce qu'on avait établi un octroi sur les vins et mirent bas leurs enseignes. Les voyageurs étant sans asile, l'intendant dut intervenir pour faire rouvrir les cabarets.

(2) C'est le droit qu'avait le seigneur de forcer tous les habitants à venir cuire, moyennant redevance, leur pain dans son four. Parfois, quand il n'y trouvait pas son profit, il permettait à ses sujets de cuire leur pain où bon leur semblait. Ce four était situé à Luzy, près du château.

(3) On désignait sous le nom d'*aumailles* les bêtes bovines. La langue étant, dit-on, la meilleure partie de l'animal, était réservée au seigneur. On lit dans les franchises de Branges, 1256 « d'un chacun bœuf ou vache qui se vend audit Branges, le seigneur en prend la langue, et d'un porc ainsi vendu la jambe de derrière, ne prend rien du dernier bœuf ou vache en temps de carême-entrant. » Les corées étaient ordinairement delaissées pour les lépreux, ainsi que les cuirs des queues ; les oreilles étaient réservées pour les pauvres des hôpitaux. La religion ne perdant jamais ses droits, l'abbé de Cluny, comme possesseur du prieuré de Saint-André-les-Luzy, partageait ce droit avec le seigneur.

(4) Le *péage* est un droit seigneurial qui se lève sur les bestiaux et marchandises qu'on fait passer sur un pont, une rivière, etc. Le seigneur, en percevant ce droit, prenait sous sa protection la marchandise pour la conduire en sûreté jusqu'au détroit de l'autre seigneur. Par les Capitulaires de Charlemagne, il était défendu de lever ce droit en terre-plein, c'est-à-dire là où il n'y avait ni pont, ni bateau ou bac. Les seigneurs le percevaient néanmoins, à la charge par eux d'entretenir en bon état les chemins et voies publiques en bonne sûreté et réparation. Comme on le voit, le marchand qui voulait commercer au loin avait fort à faire pour indemniser chacun des seigneurs sur la terre duquel il passait.

Il semble résulter de l'article précédent qu'il y avait un péage sur la seigneurie de Trézillon, probablement à Pont, un autre au lieu de Prémandé qui serait le pont des Hayes, situé, ainsi que nous l'avons déjà vu, à la queue de l'étang de Luzy, un autre à Bellague, sur le chemin qui venait de Charbonnas.

cinq deniers pour les étrangers qui passent et repassent marchandises en ladite châtellenie et ville ;

Que chacun bœuf passant par ladite ville et limites de ladite justice doit cinq deniers tournois ;

Chacune vache, même somme de cinq deniers, et pour taureaux et autres espèces aumailles, hors de lait, pour chacun chef, et quant aux veaux de lait ne doivent aucune chôse ;

Pour chacun cheval et jument ferrés, vingt deniers ;

Pour chaque poulain et pouline, dix deniers ;

Pour chacun chef de porc, trois deniers ;

Pour chacun mouton et brebis, un denier ;

Pour chacun mulet et autre bête de charge portant bât ferré, vingt deniers, et non ferré, dix deniers.

Mondit seigneur a le droit de *halle* (1) ; il en dispose à sa volonté, prend et applique à son profit les émoluments d'icelle.

Ont dit et reconnu que mondit seigneur a droit de *Blairie* (2), conformément à la coutume, dans toute l'étendue de la châtellenie, et que, pour icelle, les laboureurs et tenant bestiaux hors de ladite ville et faubourgs qui ont reconnu anciennement la blairie doivent à mondit seigneur, par chacun d'eux, chacun deux boisseaux d'avoine, sans préjudice des reconnaissances particulières, lesquelles, avec les présentes déclarations générales, ne serviront que d'un seul titre pour ladite blairie, à moins que les reconnaissances particulières ne portassent un droit plus haut auquel mondit seigneur n'entend déroger.

Qu'il y a quatre foires l'an audit Luzy, qui se tiennent, scavoir : l'une au premier mercredi de mi-carême, la seconde, le lendemain de la saint Jean-Baptiste, la troisième, le jour de saint Mathieu, la quatrième et la dernière, le jour de saint Nicolas d'hyver, deux desquelles sont franches, et, quant aux autres, toutes marchandises et bestiaux vendus en icelles doivent ledit droit de péage qui n'est point dû aux deux premières.

Plus que mondit seigneur a droit, à cause de sa seigneurie de Montarmin, de prendre sur toute charette ferrée, les jours de foire de saint Nicolas, la somme de dix deniers pour chacune et, après ladite foire, deux ardes (3) de bois et autres droits lui appartenant, à cause de sa seigneurie de Montarmin, suivant l'acquisition qu'il en a faite le onzième août 1609, qui sont que, le jour de saint Nicolas, monseigneur a le droit de faire appeler

(1) Il parait s'agir ici de la Halle aux grains qui servait aussi de marché couvert pour les marchandises et se trouvait anciennement sur la place dite actuellement place d'Armes.

(2) Le droit de *Blairie* ou droit sur les bleds était une redevance seigneuriale que percevait le seigneur en échange des droits de vaine pâture. Il consistait, dit Guy-Coquille, 1° au paccage des bêtes dans les grands chemins publics et autres lieux qui ne sont la propriété ni de l'un ni de l'autre ; 2° pour le paccage des bêtes dans les héritages qui sont propres aux particuliers, et ce « pour le temps que ces héritages ne sont pas de deffense comme es-prés quand ils sont dépouillés de la première et la seconde herbe et dans les terres non labourées ni ensemencées, dans les bois, dans le temps qu'ils ne sont pas de garde, pourvu que ces héritages ne soient ni clos ni fermés, car ils sont de deffense en tous temps. » Ces héritages non clos sont ce que nous nommons actuellement les terres de campagne.

(3) Le mot *arde* ou mieux *harde* signifie lien, attache ; c'est donc du bois retenu par un lien de bois, une rouette, probablement d'un fagot de bois qu'il s'agit.

tous les bourgeois des villages de Pont, La Guette et l'Arbre, à faire le *guet et garde* (1) lesdits jours de saint Nicolas, et, tous les défaillants, les faire condamner à sept sols et sept deniers applicables à son profit, avec le tiers des droits de langue, vulgairement appelé *ayde*.

Ci-dessus déclaré qu'à mondit seigneur appartient les forêts et bois de Dosne, Charbonges, Lingendres et plusieurs autres buissons et paccages.

Item, l'étang de Luzy, au-dessous duquel il y a un moulin.

Item, le cens, rentes et redevances sur le Crot-Mathé.

Le grand dixme de la grange de Luzy (2), duquel dixme le bail appartient à monseigneur ou à ses officiers dudit lieu, sur lequel dixme il y a un muid (3) qui se départ (qui se partage entre) à huit personnes, lequel muid vaut vingt-quatre bichets, et le bichet quatre boisseaux; que mondit seigneur est l'un des portionnaires et prend préalablement trois bichets pour sa portion, et le surplus desdits dixmes, le muid déduit, mondit seigneur y prend aussi préalablement le quart, et doit, le fermier d'icelui, un bichet de froment pour un bichet d'avoine, et le surplus se paye les deux tiers seigle et l'autre tiers avoine.

De tous lesquels droits mondit seigneur a de tout temps été en possession et saisies et de toute ancienneté et temps immémorial, et ont vu jouir mondit seigneur et les fermiers préposés par nos seigneurs, les ducs ses prédécesseurs et seigneurs dudit Luzy, pleinement et paisiblement, sans avoir été troublés, ainsi l'ont ouï-dire à leurs auteurs et prédécesseurs, dont et de quoy avec lesdits sieurs officiers de mondit seigneur nous avons fait acte audit procureur général du domaine de monseigneur pour valoir, en temps et lieu, ce que de raison, et de ce que ledit procureur général de mondit seigneur a réservé les corvées qui peuvent être dues.

Et ont tous lesdits habitants déclaré ne savoir signer de ce enquis et interpellés, sauf les soubsignés.

Ainsi signé à la minute : Dutillois, Delisle, Bardin de Champagne, Nault, Repoux, Ballard, Gueneau, Coujard, Baudrion, Mirault, Loy, Guyochin, Aré Guyochin, N. Nault, Dubosq, Roger, Bonnot et Bertrand, notaire.

---

(1) Droit seigneurial. En vertu de ce droit, les sujets sont tenus à certains jours, et au plus, une fois le mois, d'aller, durant un jour, faire le guet et garde. Les femmes veuves ayant un fils âgé de moins de dix-huit ans en sont exemptes.

Comme on le voit, il s'agit ici d'un péage spécial dont la nature paraît indiquer que c'est le jour de la foire Saint-Nicolas et par Montarmin qu'on amenait le bois de chauffage. Il faut croire qu'on ne se soumettait pas de bon cœur à ce péage, puisqu'il fallait appeler ce jour-là les bourgeois de Pont, La Guette et autres à maintenir l'ordre. Peut-être aussi fêtait-on trop copieusement le bon saint, et de là ces batailles encore si communes chez nous les jours de foire.

(2) Le droit de *dime* était primitivement un droit ecclésiastique que s'était attribué le clergé comme successeur de la tribu de Lévy qui n'avait, on le sait, d'autre patrimoine que les redevances fournies par les autres tribus. Les seigneurs prirent, de leur côté, toute une portion des dîmes ecclésiastiques, soit comme pourvus de certains titres ecclésiastiques honorifiques, soit en souvenir des droits de conquête. Ces dîmes représentaient les droits levés pour la subsistance des armées par les Romains. On sait que ces droits étaient ordinairement du *dixième* de la récolte, d'où leur nom. Parfois on ne prélevait qu'une gerbe sur douze. Souvent, ces droits se partageaient entre plusieurs co-propriétaires ecclésiastiques et laïques, j'allais dire entre plusieurs larrons.

Il est bien difficile de définir exactement ce qu'on entend par la grange de Luzy. Nous pensons qu'il s'agit là du grain récolté dans la commune de Luzy proprement dite, c'est-à-dire dans la partie régie par la charte seigneuriale.

(3) Le boisseau valait environ 13 litres; ce qui donnerait pour le *bichet* 52 litres et pour le *muid* 1268 litres. Les co-partageants étaient les curés de Saint-Pierre, de Notre-Dame et les prieurs de Saint-André.

On pourrait croire, d'après ce document, que toute contestation entre le duc de Nevers, baron de Luzy et ses bourgeois avait pris fin ; il n'en fut pourtant rien. Les bourgeois refusèrent de se soumettre aux droits de péage réclamés par le duc. Celui-ci les fit assigner dans la personne de leurs échevins qui firent défaut. Les choses traînèrent, comme d'habitude, en longueur. Le 1er février 1752 seulement intervint un arrêt du Conseil d'État du roi, dont la teneur suit, qui maintint le duc de Nevers dans la possession du droit de péage par terre, au lieu de Luzy, généralité de Moulins. Ledit arrêt déclare, en outre, qu'il n'a point été statué sur les droits de foires et marchés qui, sans doute, avaient donné également lieu à quelques contestations

Extrait des Registres du Conseil d'État, 1er février 1752

Vu par le Roi, étant en son conseil, les titres et pièces représentés en exécution de l'arrêt rendu en icelui, le 29 août 1724, et autres rendus en conséquence, et de l'arrêt interlocutoire du 8 mai 1736, signifié le 10 juillet suivant, par le sieur duc de Nevers se prétendant en droit de percevoir un droit de péage à Luzy, généralité de Moulins, savoir, etc.;

Conclusions du sieur Maboul, maître des requêtes, procureur général de Sa Majesté en cette partie ;

Vu aussi l'avis des sieurs commissaires nommés par ledit arrêt du Conseil du 29 août 1724, et autres rendus en conséquence. Ouï le rapport, et tout considéré, le Roi étant en son conseil, conformément à l'avis desdits sieurs commissaires, a maintenu et maintient le sieur duc de Nevers dans le droit de péage par lui prétendu à Luzy, pour le percevoir aux charges, conditions et suivant le tarif ci-après, savoir :

1° Par chariot ou charrette chargée de marchandises autres que de bled, grains, farines et légumes verds ou secs appartenant à des étrangers, et passant par le lieu de Luzy, cinq deniers tournois ;

2° Par cheval ou autre bête de somme chargé de même, un sol huit deniers ;

3° Par cheval ou jument ferré mené vendre, un sol huit deniers ;

4° Par poulain non ferré, dix deniers ;

5° Par bœuf ou vache, cinq deniers ;

6° Par chaque porc, trois deniers ;

7° Par douzaine de moutons ou brebis, un sol.

Fait Sa Majesté très expresses inhibitions et défenses audit sieur duc de Nevers, de percevoir autres plus grands droits de péage que ceux compris dans le tarif ci-dessus, ni aucun droit sur les bleds, farines et légumes verds ou secs, nonobstant tous arrêts, règlements, tarifs ou pancartes à ce contraires, auxquels il est dérogé par le présent arrêt.

Lui enjoint, Sa Majesté, d'entretenir à l'avenir en bon état les ponts, chemins et chaussées dans l'étendue de la seigneurie de Luzy, d'acquitter les autres charges dont il peut être tenu pour raison dudit péage, et de se conformer, au surplus, dans la perception dudit droit aux édits, déclarations, arrêts et règlements concernant les droits de péages ; le tout à peine contre lui de suppression dudit droit, de restitution des sommes qui auraient été indûment exigées, d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté, et contre les fermiers ou receveurs d'être poursuivis extraordinairement comme concussionnaires, et punis comme tels, suivant la rigueur des ordonnances.

Déclare Sa Majesté qu'il n'a point été statué par le présent arrêt sur les droits, si aucuns sont dus, sur les bestiaux, denrées et marchandises amenées audit lieu de Luzy pour y être vendues ou consommées, ni sur les droits de foires et marchés, attendu que lesdits droits ne sont pas sujets à la vérification ordonnée par l'arrêt du conseil du 29 août 1724.

Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu pour les finances à Versailles, le 1er février 1752.

Signé : PHÉLYPEAUX.

Comme on le voit, cet arrêt laissait parties du procès réservées. Les gens de Luzy, plaideurs comme de bons Morvandeaux, ne se tinrent pas pour battus et persistèrent jusqu'au bout à ne pas reconnaître les droits énoncés dans le procès-verbal de 1677.

Le 13 août 1787, après différentes plaidoiries, intervint une sentence qu'on trouvera ci-après, par laquelle ils étaient condamnés à reconnaître les droits énoncés au terrier que nous venons de citer. On pouvait croire cette sentence définitive, mais la Révolution avançait à pas de géant, et bientôt allait sonner l'heure de la délivrance où tous ces droits féodaux allaient disparaître à tout jamais. — Voici cette sentence :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, François Le Roy de Prunevaux, écuyer, seigneur de Nolay, Prunevaux, Martangy, Poisson et autres lieux, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Cravatte cavallerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-bailly d'espée du Nivernais et Donziois, salut; scavoir faisons qu'en la cause de M. le procureur général au domaine de monseigneur en la chambre des comptes de Nevers, demandeur par maître Morin, son substitut, aux fins de l'exploit du 24 décembre 1783, ledit exploit demeurant controllé, contre les habitants, corps et communauté de la ville de Luzy, en la personne de maître Charles Pelletier, échevin de ladite ville, y demeurant, deffendeur et défaillant, disons que pour le profit du défaut levé en notre greffe par ledit procureur général de monseigneur contre les habitants corps et communauté de la ville de Luzy, le 3 de ce mois, que nous avons condamné et condamnons les habitants corps et communauté de la ville de Luzy à reconnaître au terrier de la châtellenie de Luzy les droits généraux dus à monseigneur, et ce dans la huitaine, faute de quoy faire dans ledit délai, et icelui passé, notre présente sentence vaudra naturelle reconnaissance; les condamnons en outre aux dépens réglés à dix-sept livres huit sols, non compris ces présentes, si levées sont, qui seront exécutées nonobstant l'appel ayant égard qu'il s'agit de droits seigneuriaux, etc.

13 août 1787.

II

CAHYER DU BUREAU DE LUZY

Art. Ier.

Nous demandons que la nation assemblée indique le retour périodique de ses Etats Généraux qui aura lieu tous les quatre ans, qu'elle en simplifie la forme et qu'à cette époque les ministres soient obligés de rendre leurs comptes.

II

Qu'il soit établi des Etats provinciaux, à l'instar de ceux du Dauphiné, pour remplacer l'Assemblée provinciale du Nivernois qui n'est pas encore en vigueur.

III

Demandons pour la formation de nos Etats provinciaux à être joints au Bourbonnais; il nous paraît néanmoins qu'une partie du Nivernois, celle qui est renfermée entre la Loire, l'Aron et la Bourgogne, pourrait être jointe à cette dernière province.

IV

Que toutes les impositions pécuniaires qui servent au soutien et à l'honneur de la Nation, sous quelle dénomination qu'elles se trouvent, soient réunies en une seule pour être payée par tous les individus sans exception qui composent les trois ordres, chacun selon son pouvoir et ses facultés; elle sera répartie par un nombre d'habitants déterminé par chaque communauté dûment convoquée, sur les propriétaires, les capitalistes et industries.

V

Nous demandons, au moyen de l'impôt général, la suppression des aydes et des gabelles. Le sel mis dans le commerce par tout le royaume avec les précautions qui en assureront la qualité et la provision pour chaque pays, sans diminuer son produit actuel, pourra être donné à bien meilleur marché, et par la réforme du nombre prodigieux d'employés et par une augmentation considérable dans le débit.

VI

Que les receveurs généraux, les receveurs particuliers des provinces soient supprimés, en laissant aux Etats provinciaux d'aviser au moyen de faire tenir directement les impositions au trésor royal.

VII

Que les chemins soient faits et entretenus par adjudication, par atelier pour chaque paroisse ; que chaque paroisse conserve toujours le même atelier, à moins que la province n'ayant jugé convenable d'ouvrir quelques routes nouvelles, il sera nécessité des changements dans la répartition.

VIII

Les Etats provinciaux étant chargés de l'administration des chemins, nous demandons que les ponts et chaussées n'y ayent aucune influence, à moins qu'il ne soit jugé nécessaire de les appeler en certains cas pour les devis des détails estimatifs et reconnaissances difficiles, alors ils seraient payés suivant le travail qu'ils auraient fait.

IX

Demandons que l'imposition des corvées soit payée sur un rôle à ce destiné par les trois ordres sans distinction, au marc la livre de la première imposition, la destination des routes prouve la légitimité de cette demande.

X

Nous demandons que les individus des trois ordres soient sujets au logement des gens de guerre, avec cette distinction que le clergé, la noblesse et les gens vivant noblement logeront les officiers ; n'entendons pas excepter de cet article les personnes tenant caisses de recette, seulement les femmes veuves ou autres tenant maison et celles qui se trouveront seules ne devront pas loger.

XI

Que le tirage de la milice pour l'entretien des régiments provinciaux soit converti en une contribution pécuniaire répartie sur les trois ordres sans distinction, et dans le cas où une guerre imprévue ou la difficulté de faire des recrues viendraient à nécessiter le tirage, nous demandons que les gens d'affaires, les domestiques, les valets et attachés aux personnes de l'ordre du clergé, de la noblesse et des privilégiés y soient sujets.

La noblesse en possession de cette distinction et destinée au service n'est pas faite sans doute pour tirer au sort de la milice ; cependant si un gentilhomme trompait sa destination, qu'il ne se mît point au service avant l'âge de vingt ans, quoique bien constitué ; qu'il devînt un être passif et célibataire dans sa province, nous estimons que pour fournir sa portion du service que tout citoyen doit à la Nation, il devrait être obligé d'acheter un

homme à la décharge de son pays qui serait incorporé dans un régiment pour y servir le temps ordinaire. Le même moyen pourrait être déféré au fils d'un homme en place ou vivant noblement pour être exempt de tirer au sort.

XII

Nous demandons que le ressort du parlement de Paris soit diminué et qu'il soit, en conséquence, établi une cour souveraine dans son étendue.

XIII

Nous demandons que les droits de *Committimus* et de toutes commissions comme contraires aux droits de la Nation et de chaque individu soient supprimés (1).

XIV

Que dans l'étendue du royaume la justice se rende au nom du Roy par des corps composés de plusieurs membres établis à certaine distance qui connaîtront des affaires attribuées aux consuls et à tous autres tribunaux d'exception dont nous demandons la suppression, lesquels jugeront en dernier ressort jusqu'à la somme de trente livres, et par provision jusqu'à celle de cent livres, à charge de donner caution.

XV

Il nous paraît nécessaire d'établir sur chaque seigneurie un commissaire subordonné aux juges d'arrondissement pour apposer les scellés, faire les tutelles et requérir leur autorité toutes les fois qu'elle serait nécessaire pour la sûreté publique, intérêt des mineurs, etc.

XVI

Nous demandons que tous les notaires soient pourvus d'offices royaux; que ces offices ne soient accordés qu'à des gens instruits et d'une probité reconnüe; que le nombre en soit déterminé pour qu'ils puissent vivre honorablement de leur état et obtenir la considération que méritent des personnes qui ont entre leurs mains notre tranquilité, notre fortune. Il ne faudrait pas qu'elles pussent travailler comme procureurs, ces fonctions ne peuvent jamais être réunies sans inconvéniens.

XVII

L'institution du controlle est sage pour la sûreté publique, mais les droits sont trop considérables et ils présentent tant de difficultés dans leur perception qu'ils sont presque arbitraires. Nous demandons qu'ils soient réduits et qu'ils soient établis d'une manière

---

(1) Droit de *Committimus* ou de commission, nom donné dans l'ancien droit à une juridiction exceptionnelle attribuée dans certains cas, à des personnes n'ayant pas le caractère de juges ou n'étant pas les juges naturels des parties.

si claire que le particulier qui fera controller un acte sache ce qu'il doit payer comme le commis saura ce qu'il doit percevoir.

XVIII

Nous demandons de pouvoir nous racheter à un prix raisonnable de ces droits imprimés sur nos biens et sur nos personnes, de cens, de bourdelage, de bannalité, de corvées, de paccage.

XIX

Que tout propriétaire puisse construire chez lui moulins et autres établissements, détourner les eaux pour fertiliser ses héritages ou empêcher qu'ils ne soient endommagés, pourvu néanmoins que ces eaux ne soient pas destinées au flottage.

XX

Nous demandons à être libérés du droit appellé droit de franc fief qui nous prive tous les vingt ans, et à chaque mutation, d'une année et demie de nos revenus des biens que nous tenons en fief. Ce droit est contraire à celui de propriété.

XXI

Nous demandons l'établissement de prudhommes en nombre suffisant et suivant l'étendüe des paroisses, qui tous seront électifs dans une assemblée paroissiale légalement convoquée et, après avoir prêté serment une fois pour tout, constateront seuls et à l'exclusion de tous autres les *mésus*, fixeront les dommages-intérêts qui en résulteront, pour ensuite la cause être jugée en dernier ressort sur le rapport desdits prudhommes, parties présentes appellées, sans qu'il soit besoin de procureur.

XXII

Nous demandons l'exécution des criminels sur le lieu du délit.

XXIII

Les lettres de répit favorisant souvent les banqueroutes frauduleuses, nous demandons qu'il n'en soit plus accordé, et la suppression des privilèges accordés à certains lieux destinés à la retraite des banqueroutiers.

XXIV

Demandons que les foires et marchés puissent être autorisés et établis sans frais quand ils auront été jugés nécessaires par les Etats provinciaux.

XXV

Qu'il puisse être emprunté sur simple billet ou obligation à intérêt, suivant l'ordonnance.

XXVI

Les greffiers de justice d'arrondissement pourront remplacer les receveurs des consignations; nous en demandons la suppression, ainsy que des jurés priseurs et commissaires aux saisies réelles.

XXVII

Nous demandons qu'il ne soit plus envoyé d'argent au pape, soit pour les bulles, soit pour les dispenses, et si pour la satisfaction publique elles doivent coûter de l'argent, les sommes en provenant pourront être employées à des établissements publics ou de charité.

XXVIII

Nous demandons que les archevêques et évêques ne puissent s'absenter de leurs archevêchés et évêchés, qu'un ecclésiastique ne puisse posséder plus d'un bénéfice quand il produira deux mille livres de rente, qu'il n'y ait plus de bénéfices à simple tonsure.

XXIX

Demandons la réduction des revenus des archevêchés à la somme de trente mille livres, de ceux des évêchés à vingt mille livres; de ceux des commanderies et abbayes à six mille livres; de ceux des prieurés et autres bénéfices simples à deux mille livres; pour le surplus être employé d'abord à payer les dettes du clergé, puis celles de la Nation, et enfin à l'établissement d'hôpitaux et autres monuments d'utilité publique.

XXX

Nous demandons que le surplus des revenus dont il est parlé dans l'article précédent soient aussi employés à l'augmentation des portions congrües des curés de campagne, jusqu'à la somme de douze cents livres, et les pensions des vicaires jusqu'à celle de six cents livres, en cette considération il ne leur serait plus accordé aucun droit pour les mariages et sépultures.

XXXI

Demandons que les petites maisons qui ne sont pas tenues par au moins neuf moynes soient réunies et qu'elles soient destinées à tenir des collèges pour l'éducation et instruction des enfants.

XXXII

Nous demandons l'abolition des lettres de cachet, pour les personnes accusées de crimes d'Etat ou autres n'être enfermées dans les maisons de force qu'après y avoir été condamnées par leurs juges naturels.

XXXIII

Que les enfants de famille ou autres personnes ayant des défauts qui pourraient être nuisibles à la société soient aussi enfermés dans les maisons de force sur la demande des parents au nombre de douze, six du côté paternel, autant du côté maternel, à différents degrés.

XXXIV

Que les ministres ou autres personnes ayant en mains les intérêts de la Nation qui se seraient rendus coupables de déprédations soient dépouillés de leurs biens au proffit de l'Etat, poursuivis extraordinairement, sans que l'autorité du Roy puisse en empêcher ni accorder de grâce qui puisse arrêter l'effet de la justice.

XXXV

Demandons la suppression des commandants et lieutenants de Roy en province intérieure et gouverneurs particuliers des villes autres que celles connues sous le nom de villes de guerre.

XXXVI

Que les députés aux Etats Généraux établissent une commission pour découvrir les abus qui se commettent dans le gouvernement et administration de la maison du Roy, de celle des princes, des écuries, etc., et propose des formes plus économiques.

XXXVII

Nous demandons que les pensions au-dessus de trois mille livres soient réduites en prenant en considération proportionnée les motifs qui les auront fait accorder, et qu'il soit pris aux Etats Généraux des précautions pour qu'il n'en soit plus accordé qu'avec connaissance de cause à des personnes qui les auront méritées.

XXXVIII

Nous avons lieu de présumer qu'une partie de la noblesse désire qu'à l'Assemblée de la Nation il soit voté par ordre et non par tête et que l'usage du *veto* y soit introduit, pour que, disent-ils, deux ordres ne puissent lier l'autre. Nous pensons que ce veto est icy proposé comme un moyen que l'on croit devoir être captieux pour le Tiers-Etat ; mais nous ne pouvons nous y tromper, ce veto n'est véritablement présenté par la noblesse que pour rendre nulle l'Assemblée de la Nation et conserver tous les avantages qu'elle a usurpés sur le Tiers-Etat. Ce veto ne peut être admis ; on ne peut pas non plus voter par ordre, cela serait illusoire et autant vaudrait que le Tiers-Etat ne fût pas appellé. Le Tiers-Etat étant en nombre égal à celui du clergé et de la noblesse réunis, y compris les princes du sang et les grands qui prétendent avoir droit de paraître aux Etats, on ne peut plus voter par tête ; c'est le moyen d'opérer le bien que nous voulons chercher de bonne foi avec la meilleure intention et cette loyauté qui fait qu'on le trouve toujours.

XXXIX

Nous demandons que les députés aux Etats Généraux soient astreints à la règle présentée dans l'article précédent et qu'ils ne puissent s'en écarter sous quelque prétexte que ce soit.

XXXX

Nous demandons que les places destinées au clergé et à la noblesse, soit dans les armées, soit dans les cours souveraines, soit dans le parlement, nous puissions aussi les obtenir par nos talents et nos vertus, que par ce seul moyen nous puissions acquérir la noblesse, et jamais au poids de l'or.

XXXXI

En cas de partage d'opinions à l'assemblée des Etats Généraux, nous demandons qu'il soit levé par le Roy digne de notre confiance, par le désir qu'il a de faire des heureux.

XXXXII

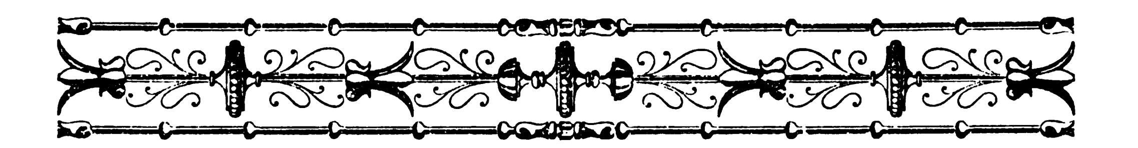
Le Tiers-Ordre demeure persuadé que si le régime présenté a lieu, la masse de l'impôt suffira pour les besoins de l'Etat et le remboursement des offices et commissions supprimés ou à supprimer.

XXXXIII

Nous demandons enfin que nos personnes, notre liberté et nos biens soient à jamais respectés.

Pour copie conforme :

LUCIEN GUENEAU.



LES ABSIDES OPPOSÉES

A LA CATHÉDRALE ROMANE DE NEVERS (1)

L'une des questions les plus curieusement étudiées et suivies est, sans contredit, celle des parties romanes de notre cathédrale. C'est celle qui passionne encore, qui intrigue le plus les visiteurs; en la traitant, je ne suis pas assuré de ne pas raviver un brasier mal éteint.

Bien que des archéologues de mérite s'en soient occupés, j'ai pensé qu'il restait encore à rectifier, à mettre en lumière des documents à l'appui de vues qui ne se sont pas encore produites jusqu'à ce jour.

Mais il faut dire que, pendant de longues années, j'ai eu l'avantage de faire fouiller les murs, retourner le sol, enlever les enduits et les badigeons. Passionnément attaché aux travaux de la restauration, je ne me contentais pas de suivre ces travaux au jour le jour, je les suivais heure par heure. Cherchant pour ne rien compromettre ni commettre d'hérésie dans la restitution des parties pour lesquelles on me laissait liberté complète, j'ai dû voir de plus près et plus souvent. C'est le résultat de ces recherches dont profitera ce travail.

I

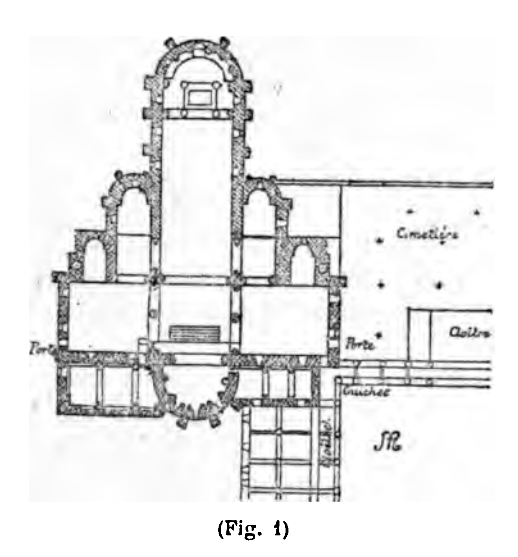
Que reste-t-il de la cathédrale romane, aujourd'hui? Le transept entier, l'abside occidentale, une absidiole à l'orient, vers l'extrémité nord du transept; une amorce de la nef

---

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1893. (Voir *Bulletin archéologique*, 1893, nº 1, p. 43).

centrale, aux deux côtés de laquelle se trouve une nef plus étroite ; les cintres en sont encore enclavés dans des maçonneries plus récentes; deux piliers monocylindriques, au milieu du transept, en prolongement de la nef centrale, dont les bases jadis en moellons enduits indiquaient un déchaussement du sol. C'est donc à tort qu'on les a revêtues en pierre de taille dans le style du XVe siècle.

Puis, à côté de l'abside, derrière le mur du transept dont il bouche les croisées, une construction romane indépendante du transept, accolée et portée sur des arcs de décharge; au-dessous de l'abside, une crypte communiquant sous les deux annexes postérieures. Voilà pour le plan. (Voir fig. 1, 3, 8 et 9).



(Fig. 1)

L'élévation offre dans le transept les corbeaux en pierre portant les liernes qui recevaient une charpente apparente ; dans la nef, aucune voûte n'a existé. A la croisée du transept et de la nef, une tour carrée, plus élevée que les toits environnants, ayant au moins, sur trois faces, deux croisées, dont les claveaux et les pieds-droits, encore maçonnés de nos jours, en fournissent les preuves évidentes. (Voir fig. 2, 8 et 9).

Aucune trace de voûtes, ici non plus, la disposition ne pouvant les contrebuter, mais une simple charpente apparente.

Au nord-est du transept, au-dessus de l'absidiole (aujourd'hui les fonts-baptismaux), une amorce de la tour qui a été détruite par le feu. L'abside et l'absidiole sont voûtées en moellons et enduites en mortier ; sous l'abside existe une remarquable fresque (voir fig. 6), la plus ancienne de France. C'est tout ce qui reste de la cathédrale romane.

II

Si l'on regarde de près les parties romanes de la cathédrale, on distingue sans difficulté plusieurs époques. La taille elle-même en indique au moins quatre distinctes :

Dans la première, le taillant de l'outil est mal affûté et l'ouvrier malhabile ; il s'ensuit que la pierre n'est pas coupée mais écrasée, avec de nombreux arrachements formant des trous ou taches que le tailleur de pierre a laissé apparents (1). Ce manque d'habitude se reconnaît surtout dans la manière de tenir l'outil, avec lequel il taille sans méthode, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, des arêtes et des parements mal dressés. Nous sommes loin de cette taille romane, à arêtes de poisson, du XIIe siècle, si régulière, dont il existe des échantillons dans les annexes, à côté de l'abside, annexes qui bouchent les croisées du transept.

---

(1) Dans les récentes fouilles d'une villa gallo-romaine, à Béard, la taille est identique.

La première époque est localisée dans les deux piliers enfermés dans les colonnettes du XIIIe siècle, à l'angle de la nef et du transept (voir fig. 10), ainsi que dans les parties basses de l'absidiole et de l'angle sud-ouest du transept.

Dans la seconde époque, l'outil (la laie) est mieux aiguisé, la taille plus franche, les arrachements moins nombreux, les parements plus droits et les tailles à l'envers moins fréquentes ; l'ouvrier est plus maître de son outil. Ce serait le fait des tailles des deux piliers cylindriques et des deux arcs qu'ils portent du côté du chœur, les deux autres étant plus récents, comme nous le verrons.



(Fig. 2)

Dans la troisième époque, les tailles sont régulièrement données d'un seul côté ; plus de coups à l'envers, les arêtes et les parements sont dressés et les arrachements sont insignifiants. Les arcs portés sur les deux piliers ronds du transept, du côté de l'abside, ceux des bas-côtés semblent appartenir à cette époque du travail.

La quatrième et dernière période est celle des cintres de croisées du transept, de l'abside, à l'extérieur et à l'intérieur, dont les deux parements sont en pierre, et de la crypte sous l'abside ; enfin, des consoles portant les liernes de la charpente.

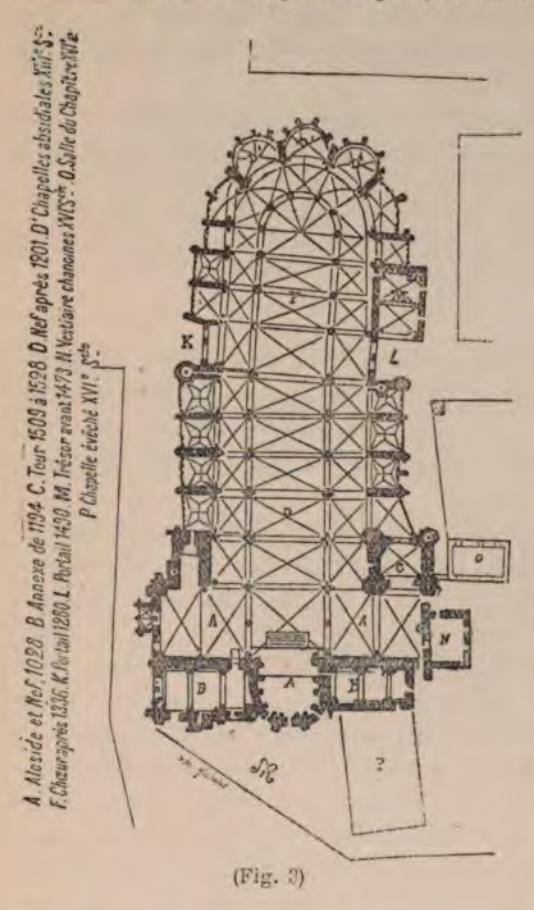
Les deux annexes ne sont que de la fin du XIIe siècle ; elles n'ont rien de commun avec le plan primitif.

Ainsi, l'abside est d'une autre date que la nef, et, dans l'abside elle-même, les chapiteaux sculptés ont été rapportés après la construction de ses murs. La discordance de l'appareil de pierre le prouve (voir fig. 4). D'ailleurs ces chapiteaux n'ont pas les traces d'incendie qui existent sur les fûts qui les portent ou sur les piliers monocylindriques. Les arcs qui reposent sur ces deux piliers ont été refaits après l'incendie, du côté de l'abside, car la taille n'est ni rougie ni éclatée par le feu, comme l'autre côté ; elle est blanche et n'a aucun arrachement.

III

La question de fait jugée, il reste la question de principe. La cathédrale romane avait-elle réellement deux absides opposées ? Nous n'hésitons pas à dire que les deux absides existaient, et je suis amené à cette conclusion par l'orientation de toutes les absides des églises romanes immédiatement voisines ; je prétends même que ces dernières

n'ont été disposées comme elles le sont, que parce que la cathédrale donnait dans le Nivernais le modèle qu'on copiait, comme Sainte-Sophie de Constantinople ou Saint-Pierre de Rome ont servi de modèles à nombre de monuments.



(Fig. 3)

Il existe un seul doute dans mon esprit, à savoir si l'église primitive se terminait à l'orient avec trois absides (voir fig. 7), ou bien si elle avait quatre absidioles dans le transept, dont deux en retrait d'une travée dans la nef (voir fig. 1).

Le dernier principe des absidioles dans le transept, si nous le retrouvons à Saint-Etienne de Nevers en 1097, il existe aussi à Semelay, à Notre-Dame du Port à Clermont et à Saint-Front de Périgueux, mais avec une seule abside de chaque côté, tandis que Sainte-Croix à La Charité-sur-Loire a quatre absidioles inégales, deux par bras de transept. Ce serait, dès 1107, la consécration du principe, dans une église où les sculptures montrent une influence bysantine.

Le principe des trois absides orientales correspondant aux trois nefs, si nous le retrouvons à la cathédrale d'Autun, à Jailly dans la Nièvre, à La Marche près La Charité, nous l'avons aussi à cinquante mètres de la cathédrale même ; c'est au plan de l'église romane de Saint-Sauveur, aujourd'hui disparue et à celui de l'abbaye de Saint-Martin. Et chacun de ces monuments ont de fortes influences greco-byzantines.

IV

Mais si la cathédrale a une abside occidentale, c'est à l'encontre des lois que l'église a tenu à observer, tandis qu'elle a une absidiole dans son transept, exécutée du côté même de la nef. Cette loi d'avoir une abside orientale plutôt qu'occidentale était tellement naturelle que Grégoire de Tours, en décrivant l'église bâtie à Clermont par saint Nomatius, se contente de dire : « Au *devant* — c'est-à-dire à l'occident — est une abside de forme ronde. » C'était aussi une église à absides opposées, et celle d'occident n'excluait pas celle du sanctuaire. D'ailleurs, d'autres exemples d'églises à deux absides opposées ont existé ou existent encore.

Les cathédrales de Besançon, de Verdun, de Strasbourg, ont eu deux absides opposées d'occident à orient (1).

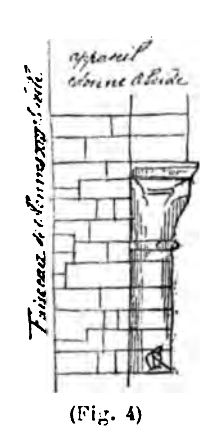
Rien n'empêche donc de dire que la cathédrale romane de Nevers avait aussi deux absides, c'est-à-dire un sanctuaire à l'orient, en face de celle de Sainte-Julitte. Cette disposition est aujourd'hui encore unique en France.

L'hypothèse de la double abside n'est pas gratuite, au reste ; des fouilles que j'ai faites dans la nef et les bas-côtés m'ont révélé des substructions qui pourraient se rapporter à cette disposition primitive.

V

Cette disposition nous vient évidemment des bords du Rhin, de la Prusse rhénane : Spire, Worms, Trèves, Mayence, Bamberg, Saint-Sébald à Nuremberg, l'abbaye de Saint-Laach, Nauembourg, Ulm, Sainte-Croix à Liège, ont des églises à absides opposées ; Verdun, Besançon, Strasbourg, Saint-Nomatius à Clermont-Ferrand, La Marche, près de Nevers, en avaient. C'est donc un système adopté.

Les dates de ces églises rhénanes, sauf Nauembourg, Nuremberg et Ulm, qui sont du XIIIe au XVe siècle, seraient toutes entre les années 978 et 1061. Or, si la cathédrale de Nevers est de 1028 ou antérieure à cette date, il y a déjà accord. D'autre part, nous savons que les moines de Saint-Benoît étaient les constructeurs habituels de ces églises. Mais, depuis longtemps, ces moines étaient établis à Nevers, et l'un de ces couvents y avait été fondé par saint Colomban en personne. Ce couvent était célèbre, renommé même par la *richesse des parements de ses murs*. Il n'y avait, à ce moment, que l'Orient qui procédait avec ces moyens, et les mosaïques extérieures des églises d'Auvergne n'auraient elles-mêmes d'autres sources. Aujourd'hui, Saint-Etienne occupe l'emplacement de ce couvent et cette église est clunisienne. Dans le cloître du XIIIe au XIVe siècle, qui est à côté, il y a des fûts de colonnes dont les profils et le galbe antiques expriment bien cet art. Ils sont certainement du VIe au VIIe siècle et de la fondation de Saint-Colomban.



(Fig. 4)

Ce n'est pas la première fois que j'ai émis cette idée qui m'est personnelle. Toutefois, retenons encore ce fait : aux moines de Saint-Benoît succèdent les moines de Cluny.

VI

Avant d'aller plus loin, il n'est pas hors de propos de consulter l'histoire locale ou la légende, car nous puiserons dans l'une et dans l'autre.

En 505, le roi Clovis crée, dit la légende, le premier siège de l'évêché de Nevers ; il

(1) Viollet-le-Duc, T. I, p. 209.

nomme le titulaire. En 795, la cathédrale était en ruine; en 841, 881, 885, 887, des chartes lui assurent des donations. En 908, le monument s'écroule et on le reconstruit; dans cet écroulement, un chanoine en prière, près d'un pilier, est sauvé miraculeusement. En 1028, un incendie motive encore sa reconstruction, mais en 1188, on recouvre la cathédrale.

Là ne finissent point encore ses péripéties, puisque le nouvel incendie de 1211 motive à nouveau sa reconstruction pour être une seconde fois brûlée et en partie réédifiée.

Il semble certain que plusieurs cathédrales ont été rebâties en entier ou partiellement.

Les traces d'incendies sont, au reste, indélébiles, et la violence des flammes n'a fait éclater les pierres qu'à trois ou quatre mètres de hauteur.

VII

En regard des reconstructions successives de la cathédrale, n'est-il pas naturel de consulter les revenus de l'évêché et ceux du chapitre?

Aux termes des Conciles de 789 d'Aix-la-Chapelle, de 813, à Mayence, ceux de la même année à Reims et à Tours, de celui d'Arles, en 815, voici les règlements en vigueur des chanoines : « Les chanoines qui composent le chapitre de l'évêque doivent vivre en communauté avec lui, habitant dans un cloître, n'ayant qu'un seul et même dortoir, un seul et même réfectoire, afin de se trouver toujours prêts à la célébration de l'office divin et de pouvoir s'aider mutuellement par de bons avis et de sages leçons. Ils recevront la nourriture et les vêtements, selon les ressources de l'évêque, pour ne pas être forcés par suite de détresse de se répandre à l'extérieur. »

En effet, les chanoines, en général, n'étaient point riches, et particulièrement ceux de Nevers, car Pépin-le-Bref avait choisi Nevers pour centre de ses opérations, dans ses guerres contre Waïfre, duc d'Aquitaine, et les biens ecclésiastiques avaient dû être souvent ravagés et mis à contribution.

Une reconstruction de la cathédrale, vers cette date, ne pouvait être luxueuse ni bien coûteuse, et si elle était en ruine en 795, les motifs étaient bien plausibles.

D'ailleurs, un de ses évêques, saint Gérôme, qui vécut sous le règne de Charlemagne et fut évêque presque aussi longtemps que celui-ci fut empereur, était obligé, avec ses clercs, d'aller prendre ses repas à l'abbaye de Saint-Martin.

Et c'est à lui que Guy-Coquille faisait allusion lorsque, malicieusement, il disait : « Cette pauvreté était la nourrice de sainteté, et sur ce est bien à propos l'ancien proverbe :

Au temps passé étaient les loix :
Evesques d'or, crosses de bois.
Maintenant ont changé les loix :
Crosses d'or, evesques de bois. »

Ce n'est que plus tard, en 841, 885, 887, que, suivant la *Gallia Christiana*, des chartes attribuent des revenus par les donations de Carloman et de Charles-le-Gros. Il semble qu'il ne faudrait chercher les anciennes constructions à la cathédrale que vers cette date. Mais, jusqu'en 841, le chapitre de l'évêque de Nevers n'est pas créé, puisque un diplôme

de Charles-le-Chauve, daté du 12 janvier 841, l'organise. En 843, la nomination de l'évêque ne se fait plus par autorité royale, mais par l'élection du clergé de Nevers.

C'est à ce moment que l'évêque Hériman déclare « qu'il doit réparer les grandes pertes que son église a faites depuis un siècle, » mais il institue quarante chanoines à la cathédrale.

Déjà, le chapitre ne vit plus en commun avec son évêque; chacun a son budget et l'administre.

En 887, Eumène, cet évêque guerrier, se fait confirmer, par Charles-le-Gros, devant Paris assiégé par les Normands, les donations et les privilèges. L'évêque devient grand seigneur; il a ses sujets, ses soldats, qu'il conduit au combat, la dague au poing. C'est un grand seigneur qu'il ne faut pas mécontenter! Un roi de France récompense ses services par de riches donations!

Voilà le moment propice aux constructions. Pourtant, en 908, lorsque l'évêque Atton monta sur le siège, l'église construite par Gérôme, nous dit-on, tombait en ruine, et il la fait restaurer; mais, ajoute-t-on, on avait bien d'autres ruines à réparer : celles que l'ignorance avait amoncelées au sein de son clergé. Aussi s'empressa-t-il d'appeler dans son diocèse un moine de Saint-Amand, du diocèse de Tournay, qui devient le *magister* ou *écolâtre* de son clergé.

Nous pourrions finir là nos citations sur l'administration diocésaine, si nous n'avions trouvé après l'an mille un fait curieux. Il donne la véritable physionomie des pouvoirs de l'évêque et de son chapitre. Si le chapitre était devenu riche, il n'en profitait pas toujours, car il avait donné des pouvoirs étendus, trop étendus, à l'un des siens qui s'entendait bien mieux à dilapider les ressources qu'à les gérer. L'évêque Hugues-le-Grand lui-même était impuissant à ramener son homonyme et son parent à la raison et il déclara, lui aussi, avoir trouvé « des ruines matérielles et morales à réparer. »



(Fig. 5)

Et c'était le prévôt Hugues qui était cause, en partie, de ces désordres. Pourtant, la grâce finit par le toucher, les remords lui font déplorer ses iniquités; il se démet de ses fonctions, il donne enfin tout au chapitre de Nevers qui, de cette façon, recouvre tous ses droits.

C'était si inespéré que, spontanément, le chapitre, heureux de cette renonciation, donne à l'ancien prévôt, *sa vie durant*, l'église Saint-Trohé, ainsi que les terres de Veninges et de Rossi.

Mais aussi MM. les chanoines, craignant de se trouver dans le même cas plus tard, s'empressent de jurer serment et de le faire jurer à tous les nouveaux. En voici le texte : « Jurez-vous sur les saints Evangiles que vous ne consentirez jamais à admettre dans ladite église de Nevers un prévôt général ou administrateur général, parce que, anciennement, il était d'usage d'avoir dans cette église un certain prévôt général qui recevait tout et distribuait le reste aux autres, au gré de ses caprices. »

Au point de vue de l'histoire et des ressources, on peut dire que les parties romanes de nos jours seraient postérieures à l'an mille. Mais, pourtant, que des constructions antérieures ont existé et qu'elles étaient sommaires et mal conçues !

VIII

Nous l'avons déjà vu, Cluny avait fondé l'abbaye de Saint-Etienne sur les ruines de Saint-Colomban. Mais Cluny avait des fondations jusqu'en Allemagne, depuis le Xe siècle et, en conséquence, des rapports constants avec ce pays. Cluny avait aussi des relations avec l'orient (1). Ce double rapprochement nous suffit, je pense, pour motiver un caractère oriental que nous allons analyser dans les dispositions des églises des bords du Rhin et dans notre cathédrale. Le caractère oriental se manifeste dans la copie de Sainte-Sophie de Constantinople, dont les plans sont modifiés par le transept de la basilique latine.

Prenons Worms, par exemple, église à trois nefs, ayant deux absides opposées, avec transept, qu'y trouve-t-on? Coupoles sur pendentifs, absides rondes ou à pans, absence de contreforts, si apparents dans les églises françaises, clochers cylindriques placés à côté de la nef et presque sans liaisons avec elle, petites fenêtres cintrées. En la décrivant, nous n'avons eu besoin que de copier la description d'une église sculptée à Nevers même, sur l'un des chapiteaux de l'église Saint-Sauveur, qui est au musée. La description est de Viollet-le-Duc (p. 217, t. I). Et c'est, en effet, le type des églises bysantines.



(Fig. 6)

D'autres églises d'Allemagne n'ont leur transept qu'à l'occident, devant l'abside. A Verdun, il y avait deux transepts, un au-devant de chaque abside.

Rapprochons Sainte-Sophie de nos cathédrales, qu'y trouvons-nous ? Une nef carrée, en plan, ayant à l'occident une abside opposée à une autre à l'orient ; c'est le véritable vaisseau autour duquel se trouvent le ou les bas-côtés. Son élévation n'accuse pas autre chose aux églises d'Allemagne, et la cause n'est autre que parce que Charlemagne et Charles-le-Chauve, nous dit Viollet-le-Duc, avaient appelé auprès de leurs cours des architectes de l'orient ; de là vient évidemment le système de ces églises rhénanes.

D'ailleurs, Mabillon, qui a publié le plan conservé dans les archives du monastère de Saint-Gall (Suisse), exécuté en 820, nous dit que si le projet fut envoyé par l'abbé Gosbert, il est l'œuvre de l'abbé Eginhard, qui dirigeait les constructions de la cour de Charlemagne. Dans ce plan, qui a une vaste église et une petite chapelle, les deux édifices ont des absides opposées à l'extrémité de la nef.

---

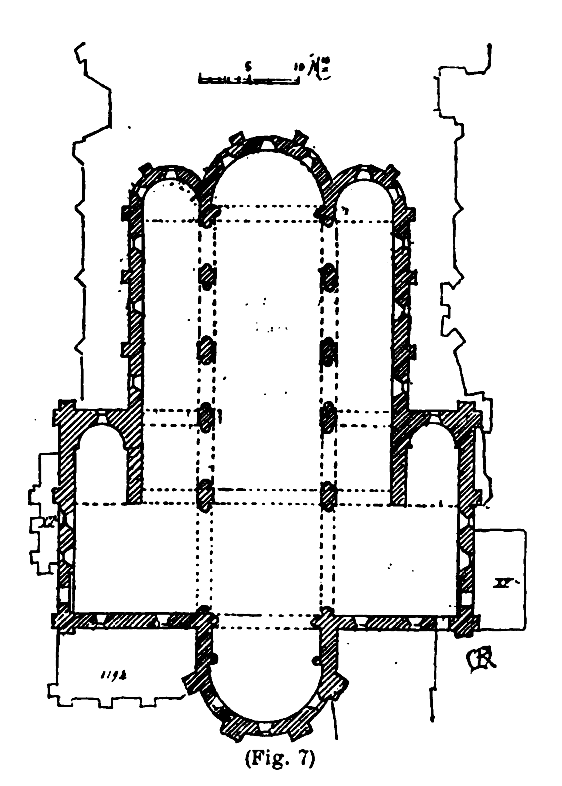
(1) VIOLLET-LE-DUC, T. VIII, p. 105.

Enfin, au sujet de Nevers et des églises des bords du Rhin, citons Viollet-le-Duc (1) : « Il entrait dans ces plans un élément étranger aux traditions latines, et cet élément avait été introduit dans l'Austrasie, dès l'époque de Charlemagne ; c'était, on n'en peut douter, le produit d'une influence orientale, comme un mélange de la basilique latine et du plan de Sainte-Sophie de Constantinople. »

IX

Serait-ce le seul rapprochement entre l'art de l'orient ou Sainte-Sophie et la cathédrale de Nevers ? Non. Les chapiteaux qui supportent les rangs de claveaux du bord de la calotte de l'abside feraient croire à une sculpture grecque de la belle époque ; les lignes sont aussi hardies, aussi fines, aussi délicates. Les brindilles qui contournent le cône des chapiteaux ont une vigueur merveilleuse. Tout est grec dans le faire, la composition seule est byzantine (voir fig. 6).

Mais cette composition n'est pas isolée, elle a des analogues dans les deux qui font face à la nef et dans plusieurs de ceux de l'intérieur de la même abside. En comparant ces sculptures avec celles de Sainte-Sophie, les chapiteaux de Nevers l'emportent par la pureté du style grec.



(Fig. 7)

Nous avons déjà parlé des chapiteaux de l'église de Saint-Sauveur de Nevers représentant une église bysantine ; dans la même église, il y a deux ans, j'ai eu la fortune de sauver du vandalisme du voyer municipal deux chapiteaux qu'on allait réduire en cailloux à empierrement, comme il venait d'être fait de trois autres.

Ces chapiteaux, aujourd'hui au musée de Nevers, offrent le même style que ceux de la cathédrale, et ce qui fait leur mérite, c'est qu'ils ont des personnages, des scènes bibliques aussi curieuses que bien rendues.

Mais n'avons-nous pas déjà, ici même, dans une précédente communication, fait remarquer cette tendance dans les profils et dans les sculptures du portail de Jailly ? Les chapiteaux du portail de Garchizy, près Nevers, et certainement bien d'autres églises de la région ne seraient que les sculptures de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Donzy-le-Pré, de La Charité-sur-Loire, de Saint-Révérien ou de Semelay, ne manqueraient pas de donner encore une fois raison

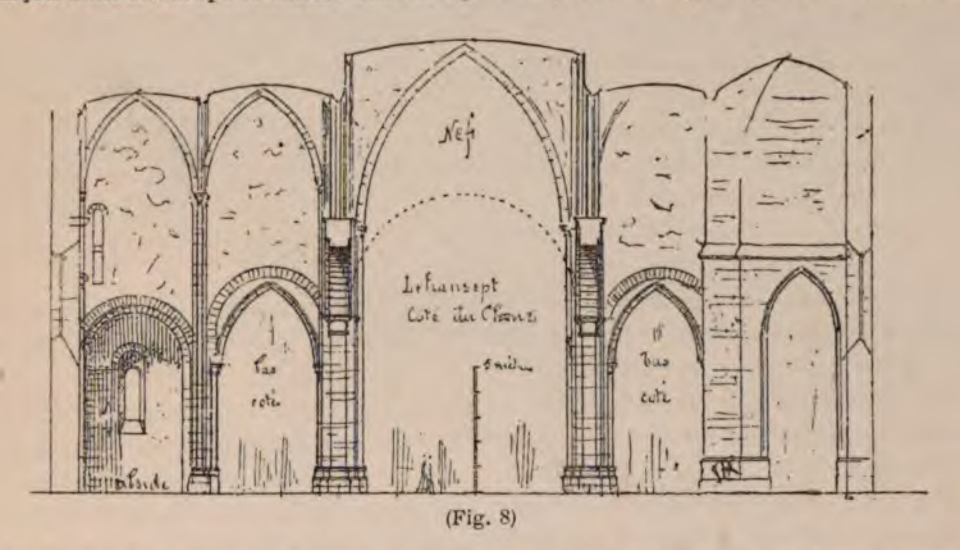
---

(1) T. I, p. 210.

à ma thèse. Est-ce utile de souligner ce style à Nevers, dans les *Notes de voyages dans le midi de la France*, par Prosper Mérimée ? Il s'agit du linteau de l'église Saint-Genest, au sujet d'un bas-relief représentant l'une des figures des apôtres. « Elle est revêtue, dit-il, d'une draperie longue et plissée, si parfaitement rendue et jetée avec tant de grâce qu'elle fait penser à celle de la frise du Parthénon. »

Enfin, dans l'abside romane, il existe, nous l'avons dit, une fresque que j'ai découverte le 25 juillet 1880, et aussitôt décrite après l'avoir sortie de toute pièce de dessous le badigeon qui n'en laissait rien soupçonner; elle date de la construction de l'abside (voir fig. 6).

Nous avons été surpris de lui retrouver les qualités si accusées de l'art antique. Dans le geste qui a un sentiment dramatique puissant, dans le style qui a de la grandeur, dans la façon dont est drapé le Christ dans son *pallium*, cette fresque a pourtant un procédé



(Fig. 8)

d'école, car le nu que l'artiste veut exprimer, il le fait avec une certaine affectation. Quant à la tête, véritablement belle, elle est copiée presque sur nature, mais par de grandes lignes imprimant à cette physionomie de l'Homme-Dieu ce quelque chose de surhumain, laissant bien loin les figures grimaçantes du XIIe siècle. Ajoutons qu'il reproduit ce type de dessin et de figure qui a traversé toute la période bysantine.

Pourtant nous avons, en Nivernais, encore une nouvelle preuve du contact de la Grèce ; cette fois, c'est à une époque bien plus reculée. La *Gallia Christiana* nous apprend, v. XII, col. 403, que, vers l'an 700, le prince Rolland a fondé, à un *millier* de la ville actuelle de La Charité, au lieu appelé *Seyr*, une abbaye qu'il confia à des moines vivant sous la règle de saint Bazile, c'est-à-dire grecs, et qu'ensuite cette abbaye fut occupée par des moines de Saint-Benoît.

Or, nous avons retrouvé cette abbaye ; c'est l'église de La Marche, déjà à l'état de ruine en 1829. Mais nous connaissons exactement ce qui en reste (1). Elle avait des absides opposées : trois à l'occident, en face de trois autres semblables à l'orient, séparées

(1) Le plan donné par l'*Album du Nivernais* est très inexact.

par deux travées portées sur un seul pilier par côté. Et, chose étrange, sauf la coupole qui n'existe pas à La Marche, nous avons la copie du chevet du plan de l'église grecque de Kapnicarea et de Sainte-Sophie. Ajoutons enfin que les patrons de la cathédrale sont non seulement originaires d'Orient, mais encore de la ville d'Icone en Grèce, dont les reliques auraient été apportées.

N'est-ce pas une preuve que de retrouver à côté ou dans la cathédrale de Nevers les deux principes déduits plus haut, savoir : les absides opposées et l'origine grecque ?

X

Sainte-Sophie de Constantinople est évidemment le point de départ de la cathédrale de Nevers. Nous allons le prouver une fois de plus. Mais d'abord voyons les dates de celle-là.

En 335 et la vingtième année du règne de Constantin-le-Grand, l'église Sainte-Sophie est construite, et on l'appelait le nouveau temple de Salomon. En 404, un incendie la détruit ; Théodose la reconstruit. Second incendie survenu en janvier 535 ; Justinien la fait reconstruire. Et, dès le 22 février de la même année 535, elle s'élève sur un plan plus vaste ; l'église est finie en 538.

Vingt ans après, la grande coupole s'écroule ; Justinien la rétablit et inaugure encore l'église le 24 décembre 568. Vers la fin du Xe siècle, en 987, encore une fois, la coupole s'écroule en partie et se trouve rétablie.

Les légendes les plus extraordinaires avaient cours dans le public sur ce monument, surtout sur sa conception miraculeuse. On couronnait les monarques dans Sainte-Sophie, les triomphes et les mariages des princes, ainsi que toutes les grandes cérémonies des empereurs romains se célébraient là. Pour le public, c'était une merveille comme plan, comme construction, comme décors brillants. Il est naturel de la voir copier par tous ceux qui élevaient un temple à Dieu.

Ne voyons-nous pas depuis le XVIe siècle, Saint-Pierre de Rome servir de modèle à tous les Panthéons élevés, même assez récemment dans le monde entier ? Il est donc naturel, logique, qu'on ait copié depuis Constantin-le-Grand Sainte-Sophie, et que Nevers en soit le pâle reflet.

Mais Nevers a aussi une de ces jolies légendes, comme en fournissaient les temps anciens dont l'histoire a conservé le souvenir. Qu'on me permette de la reproduire ; elle pourra nous servir, appuyée d'une démonstration technique :

« Charlemagne fut fort effrayé d'un songe. Il était à la chasse quand, se trouvant seul et sans autres armes qu'une épée au fourreau, il voit tout à coup un sanglier furieux s'élancer sur lui ; son aspect sauvage et menaçant le glace d'épouvante ; il se jette à genoux pour implorer la protection de Dieu ; au même moment, un enfant nu lui apparait monté sur le sanglier et lui dit : « Si tu me couvres d'un voile, je te sauve. »

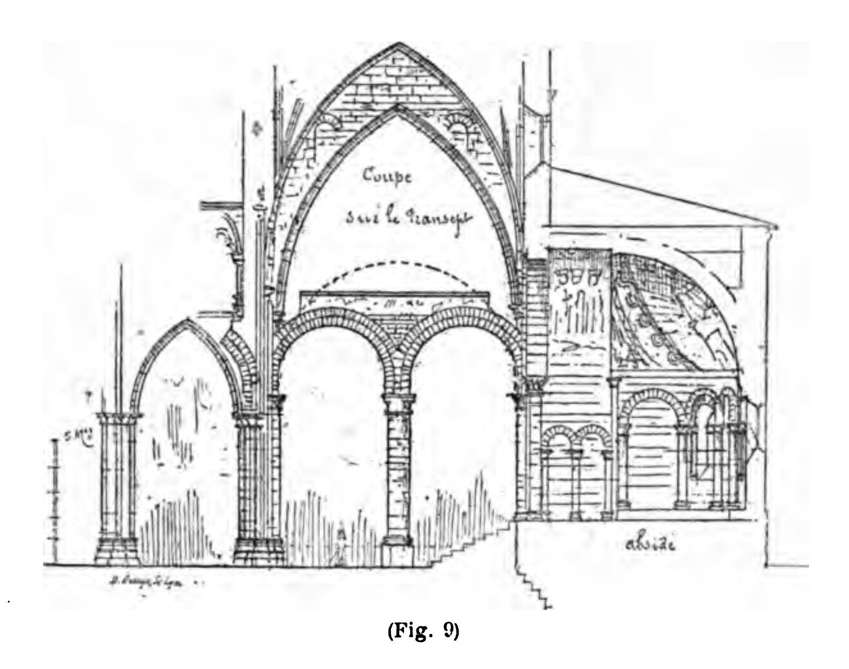
L'enfant était saint Cyr, patron de la cathédrale de Nevers ; le voile, sa cathédrale de Nevers, en ruine à ce moment. C'est ainsi, du moins, que, fort adroitement, saint Gérôme,

évêque de Nevers, l'expliqua à l'empereur qui le crut de préférence à tous les évêques de son empire qu'il avait réunis à l'effet d'expliquer ce songe.

Quoi qu'il en soit, le chapitre, en souvenir, porte dans ses armoiries un enfant nu (saint Cyr), monté à califourchon sur un sanglier.

Admettons que la tradition se soit bien conservée et nous retrouvons déjà le plan à absides opposées comme à Saint-Gall et comme Sainte-Sophie. Mais Sainte-Sophie porte sa vaste coupole sur quatre arcs qui, d'une grande portée — 30 mètres, est-il dit, — reposent sur quatre piliers qui partent de fond, faisant point d'appui au sol. La cathédrale aussi avait quatre piliers à relier par un arc de douze mètres de diamètre ; l'un d'eux existe encore, celui de l'abside, et les trois autres ont un diamètre égal.

Comme stabilité, l'arc de l'abside était bien buté par les murs latéraux du transept ; il y est resté ; celui d'en face sur la nef était contrebuté par les bas-côtés et les absidioles qui, non seulement ont de forts massifs, mais encore le tas de charge des tours. Il a dû résister et exister jusqu'au moment où l'on a modifié l'église au XIII[e] siècle. Ceux en prolongement des nefs sur l'abside n'ont pas trouvé du côté de l'abside la résistance voulue. La butée manquant, à la suite d'essais malheureux, on a dû diviser en deux la distance par les piliers monocylindriques qui sont dans l'axe du transept (voir fig. 9). Par



(Fig. 9)

ce moyen, on diminuait le rayon et on abaissait aussi le point de résistance : c'est ce que nous avons avec une époque qui par le travail est plus près de nous que les autres points, et notamment que les deux piliers d'angle de la nef et du transept (voir fig. 10).

Cette analogie dans la construction de la cathédrale de Nevers avec Sainte-Sophie, qu'accusent la théorie de construction, les différences de travail, de taille et de système, ainsi que la décoration, est trop caractéristique pour qu'on puisse la nier.

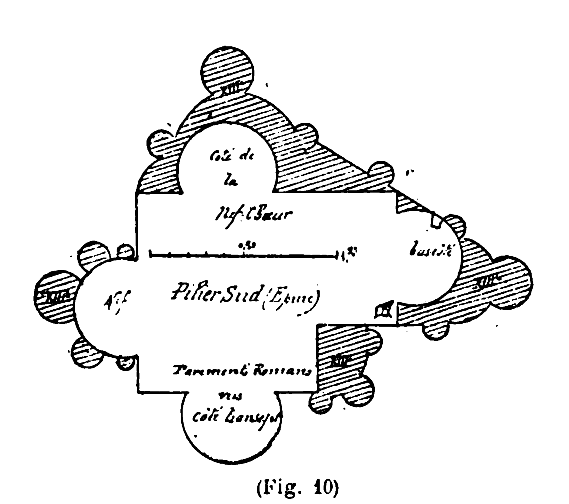
XI

Mais procédons par contre-épreuve, et prenons l'histoire ou la légende, et encadrons, expliquons les reconstructions. Si, en 505, Clovis institue l'évêché et une église, cette dernière n'a pu être, je pense, qu'une maison occupant peut-être l'emplacement de la cathédrale. Qu'en 795 cette maison fût devenue ruine, rien de plus naturel.

Au IXe siècle, sous Charlemagne, si l'on a reconstruit, c'est sûrement avec deux absides opposées comme à Saint-Gall, comme à La Marche.

Les donations viennent en 841, 881, 885, 887.

En 908, l'église s'écroule par vice de construction des arcs insuffisamment butés au-dessus du transept, et la légende conserve le souvenir du chanoine Atton, sauvé au pied de l'un des piliers existant encore et dissimulé entre les colonnettes du XIIIe siècle, angles du transept et de la nef (fig. 10).



(Fig. 10)

On reconstruit, mais on ajoute les deux piliers monocylindriques pour diminuer la portée et rendre effective la poussée des arcs. En 1028, un incendie, dont les traces sont encore visibles de nos jours, détruit la nef et dévaste l'abside; avait-elle ou non une crypte, cette abside? Rien ne le fait voir si ce n'est qu'elles marquent l'une et l'autre la même date, ainsi que les murs du transept à partir de deux à trois mètres de hauteur.

Pourtant, il est certain qu'aux pieds des piliers il y a eu abaissement du sol de 0 m. 90 et que les deux balcons, construits depuis quelques années de chaque côté de l'abside, n'ont jamais existé avant cette dernière date. C'est une invention de l'architecte qui vient de restaurer.

Mais la dernière période du roman avait construit une église complète sur les ruines conservées.

Toutefois, après ce travail fini, on ajoute, ou mieux on remplace les chapiteaux de l'abside du devant et de l'entrée, et on refait les arcs les reliant aux piliers ronds.

Cependant, la cathédrale n'est pas couverte par une voûte, mais par une charpente apparente. Nouveau danger. En effet, en 1211, nouvel incendie, qui nous laisse de l'ancien monument ce que nous en voyons aujourd'hui, sauf qu'à la place de la grande tour du XVe siècle, il existait, comme au nord, une absidiole surmontée d'une tour romane (voir. fig. 11).

Nous avons démontré le caractère grec bysantin de la cathédrale avec ses origines;

nous pensons avoir révélé une école grecque bysantine, bien vivace dans la région, école qu'on ignorait, et dont les traces commencent à l'an 700, à La Marche, près Nevers, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, à Nevers même, à l'église Saint-Genest.



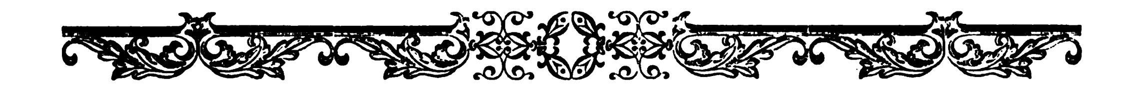
(Fig. 11)

Nous en avons montré quelques spécimens dans le pays : à La Charité-sur-Loire, à Garchizy, à Saint-Révérien, à Semelay, à Saint-Pierre-le-Moûtier, à Jailly, à Donzy-le-Pré, à Saint-Sauveur et à Saint-Etienne de Nevers, ainsi qu'à la cathédrale même. Par là, nous espérons avoir établi l'origine et l'existence des absides opposées à la cathédrale, disposition qui, de nos jours, existe par tradition, et étonne profondément le touriste.

MASSILLON ROUVET,

Architecte

Correspondant du Ministère des Beaux-Arts.



MYRDHINN

LÉGENDE BRETONNE (1)

La fascination du magicien échappe aux pesées vulgaires.
(Ern. RENAN).

I. — Le Premier Novembre. — La Nuit du Jugement

Debout dans la tempête, au milieu des ténèbres,
A la pointe du Raz, les yeux sur l'Occident
Plein de doute, d'horreur et de rumeurs funèbres,

Myrdhinn, les bras tendus, mêlant son souffle ardent
Au tumulte effréné des vagues en furie
Qui meurent à ses pieds, sublimes, en grondant,

— Tandis que l'Océan mystérieux charrie
Les nocturnes oiseaux et les âmes des morts,
Et que vers son néant le gouffre dolent crie, —

Seul, les cheveux au vent, sans terreur ni remords,
Sur l'Enfer du Plogoff inclinant sa poitrine,
Semblant d'un geste auguste, imposer, comme un mors,

Sa maîtrise magique à la fougue marine,
Et dompter du regard le tourbillon qui bout,
Noir coursier dont l'écume effleure sa narine,

(1) Poème qui a obtenu le premier prix au concours de la Société *La Pomme*, en 1891.

Myrdhinn, le grand Prophète et l'Enchanteur, au bout
De l'Armor où l'espoir de tout au-delà sombre,
Saisit sa harpe d'or, — le nimbe au front, — debout.

Lors, conscient du deuil qui remplit son cœur d'ombre
Et des spectres cruels qui viennent le hanter,
Il chante son angoisse amère à la nuit sombre,

Et l'abîme se tait et l'écoute chanter.

II. — Ce qu'il dit à l'abîme

Je suis plus vieux que le vieux chêne,
Mon heure suprême est prochaine ;
Baie immense des Trépassés,
Roule mon corps sous ton suaire,
Prends-le dans ton vaste ossuaire,
Car n'ai-je pas souffert assez !

Gouffre infernal que rien n'apaise,
Ma vie est trop longue et me pèse :
Viens, tu peux monter jusqu'à moi !
Puisque la tristesse m'accable,
J'attends ta justice implacable,
Samhan [1], mon âme est sans émoi !

Depuis que j'ai foulé la cime
Du saint Snowdon [2], le temps décime
Mes rêves éclos dans l'azur ;
Je n'y vois plus luire ce glaive
Plus beau que l'aube qui se lève,
L'Excalibar du grand Arthur.

Maudit soit ton désir infâme,
Sylphe, qui ne voulus pour femme
Qu'une sœur des vierges de Sein !
Maudits l'incube et la vestale
Qui n'a su, d'une main brutale,
Etouffer son fils en son sein !

---

(1) Juge des morts.
(2) Montagne sacrée des bardes gallois.

Toutes les lèvres sont blasées,
Toutes les amours épuisées ;
Et les prêtres de l'idéal
Ont, des larmes de l'adultère,
Souillé la coupe du mystère,
Le vase pur du Saint-Graal.

La route du sépulcre est dure ;
Nulle joie ici-bas ne dure :
Tombes d'Yseult et de Tristan,
Où sont vos roses embaumées ?
Où sont mes chimères aimées ?
Où sont mes beaux songes d'antan ?

Notre existence est éphémère,
Et du fond de la vie amère
Un glas jaillit, lugubre et sourd,
Pareil à ce tintement vague
Des cloches d'Ys qu'émeut la vague :
C'est le ressouvenir qui sourd.

O ma Vivyan, ô ma fée,
Hélas ! ma vieillesse, assoiffée
De vérité, brâme, aux abois !
Ta science était infinie ;
Où donc es-tu ? Qui t'a bannie ?
Pourquoi me fuir au fond des bois ?

Plus de talisman, ni de philtre !
Plus de prestige ! En moi s'infiltre
Le terne ennui des jours défunts.
Comme je dormirais à l'aise
A l'ombre de cette falaise !
Les varechs ont de doux parfums.

III. — A travers la lande

Myrdhinn se tait. Et puis, d'un pied leste et robuste,
Comme si la vigueur de ses lointains vingt ans
Erigeait la hauteur spectrale de son buste,

Il va, tournant le dos aux fracas éclatants
Des lames dont l'assaut ébranle au loin la terre,
Vers ces lieux si connus de son joyeux printemps.

Mais la lande jamais ne fut tant solitaire,
Jamais le vent du Nord ne lui sembla tant froid, —
Isolement profond, aquilon délétère

Dont l'âcre intensité de ses rancœurs s'accroît...
— O rajeunissement de son front centenaire !
Pourtant voici la rive et le sentier étroit

Où jadis Corentin, l'apôtre débonnaire,
L'accueillait d'une main toujours prête à bénir,
Et lui parlait du Christ d'une voix qu'on vénère.

Mais, hélas ! tout s'enfuit, même le souvenir
De ce qui fut suave et beau dans la Nature,
Et lui reste vivant, aussi droit qu'un menhir,

Dominant le passé de sa grande stature ;
Il erre, nuit et jour, désespérément seul,
En proie au mal latent qui sans fin le torture,

Drapé dans son manteau, comme dans un linceul.

IV. — L'Enchanteur enchanté

O miracle ! Soudain la verdoyante orée
De sa Brocéliande à ses yeux apparaît.
Il sourit. C'est toujours sa forêt adorée,
La forêt de l'amour, sa splendide forêt.

L'hiver s'évanouit. Adieu les deuils moroses !
Myrdhinn renaît, railleur des affres du trépas.
Les fleurs des genêts d'or et des bruyères roses
Sont les tapis moelleux où se posent ses pas,

La parure du seuil ombragé de ramures
Qui prolongent au loin leurs arceaux infinis,
Sous lesquels Barenton s'épanche en frais murmures,
Où la voix du Zéphir se mêle aux chants des nids.

Dès qu'il entre sous bois, le pin, l'orme, le frêne,
Sur son front rayonnant inclinés à demi,
Semblent vouloir baiser de leur ombre sereine
Leur grand contemporain et leur antique ami.

Et le chêne sacré, l'arbre par excellence,
L'orgueil du sol fécond et du ciel radieux,
Dont les branches ont crû cent ans dans le silence,
Salue en frissonnant l'adepte de ses dieux.

Un essaim d'oiseaux bleus effleure ses épaules;
Un vol de tourtereaux joyeux, aux noirs colliers,
Sur ses cheveux, plus blancs que la neige des pôles,
S'ébat, et les caresse en des jeux familiers.

Et la bande des daims capricieux s'empresse
Autour de lui, par bonds, tous à l'envi, jaloux
De prodiguer en chœur leurs marques d'allégresse
A celui dont le charme ensorcelle les loups,

A l'illustre Myrdhinn, l'inestimé prophète,
L'enchanteur enchanté, Myrdhinn le bienvenu,
Le patriarche élu de la Nature en fête,
L'aïeul que l'univers de suite a reconnu.

Près des boutons éclos, les fruits viennent de naître
Sur le même arbre en fleur, et se penchent vers lui.
Pour sourire au sourire ineffable du maître,
Les muguets étoilés sous les gazons ont lui.

Les brises, les rayons, les couleurs, les arômes,
Les chants du rossignol font revivre en son cœur
Son enfance dorée et les mille fantômes
De son avril heureux, de son amour vainqueur.

Il exulte et revoit sa Vivyan, sa fée,
Sa vierge, sa druidesse au regard alangui,
Et ses fauves cheveux, et sa tête coiffée
D'une aubépine blanche ou des feuilles du gui.

— Tandis qu'autour de lui sa forêt ressuscite,
Que son âme poursuit son rêve intérieur,
Qu'il se laisse bercer par l'extase tacite
Qui l'endort mollement comme un thrène rieur,

Tandis que le corn-boud des vieux Celtes, nos pères,
Eveille à l'horizon les échos endormis,
Et rappelle l'élan de ces luttes prospères
Où son glaive fauchait les Saxons ennemis,

Tout à coup, comme un dieu couronné de verveines,
Qui naîtrait de l'azur et de l'éclat du jour,
Myrdhinn tressaille, et sent bouillonner dans ses veines
Le sang de la jeunesse et celui de l'amour.

Le zénith triomphant teint de pourpre sa joue;
Un flot d'adolescence afflue à son cerveau;
Sur ses longs cheveux blonds un papillon se joue,
Folâtre messager de ce printemps nouveau.

O Nature, pourquoi tant de métamorphoses?
Pourquoi la vie après la mort et le sommeil?
O nature, pourquoi les êtres et les choses
Se vêtent-ils ainsi de ce reflet vermeil?

Nul mortel ne connaît tes arcanes, Nature,
Nul, sinon Vivyan, qui s'en vient vers l'aimé,
Lui tend les bras, sourit, déroule sa ceinture,
Et le retient captif dans un cercle fermé :

Cercle magique où l'âme à l'âme confondue,
Renouant les anneaux de la chaîne du temps,
Voudrait dans les transports d'une étreinte éperdue,
Fixer à tout jamais les désirs inconstants!

Cercle fait d'une écharpe aux mystères étranges,
Lien sûr, brodé d'or, le plus doux des lacets,
Cercle au centre duquel, prisonnier sous les franges,
Vivyan et Myrdhinn se tiennent embrassés!

O Korrigans, passez! Laissez la paix et l'ombre
A l'amante enivrée, à l'immortel amant,
A ceux qui se cherchant, depuis des ans sans nombre,
Se retrouvent enfin dans cet enlacement!

O colombes, planez sur ces têtes unies!
Roucoulez, et chantez l'hymen de ces deux cœurs,
D'où les vaines terreurs sont à jamais bannies,
Où les espoirs de vivre à jamais sont vainqueurs!

O fleurs, très humbles fleurs, qui n'avez pas nos fièvres,
O simples, qui savez parfois les apaiser,
Versez vos baumes sûrs, pleins de vertus, aux lèvres
Ivres de l'idéal puisé dans un baiser!

Légendaire forêt, vaste Brocéliande,
Abaisse tes sommets où la brise bruit,
Suspends en gais festons une immense guirlande
Sur ce couple oublieux de l'heure qui s'enfuit !

Chèvre-feuille, églantier, bouleau, peuplier, tremble,
Vos rameaux sont des luths aux accords musicaux :
Calmez-vous ! Vivyan va parler ; sa voix tremble,
Et son chuchotement réjouit les échos.

Elle dit : — « O Myrdhinn, mon époux et mon barde,
Dors ainsi, dors longtemps, toujours, entre mes bras !
Que t'importe la mort, ami ? ma foi te garde ;
Tu seras bienheureux, immortel tu seras ;

Tu seras ma pensée et tu seras ma vie ;
Je te contemplerai ; nous ne serons plus qu'un.
O délices ! je t'aime, et mon âme ravie
Vivra de ton amour, comme on vit d'un parfum.

Les siècles couleront ainsi que l'eau d'un fleuve
Qui s'en va mollement en rêvant vers la mer,
Au milieu de ses bords tapissés d'herbe neuve,
Sans rocher, sans cascade, et sans un flot amer.

Nulle réminiscence et pas un seul atôme
De ton passé lointain, joie ou tristesse, ni
Ta Morgane choyée ou ton Arthur, — fantôme !
Ne troubleront jamais ton repos infini.

Ta nuit sera sereine et n'aura qu'une étoile,
Ma splendeur ; qu'un seul songe absorbant, mon amour.
Dors ! Dors ! Tes yeux fermés admireront, sans voile,
Mon corps plus rose et pur que l'aube d'un beau jour.

Jusqu'au temps où ce sol doit s'appeler la France,
Dors ! Mes seins sont un lit plus chaud pour s'assoupir
Que les froids goëmans, où ta désespérance
Voulait s'étendre enfin dans un dernier soupir.

Hormis le souvenir fidèle de ta dame,
O mon pauvre penseur à l'oubli condamné,
Qui se rappellera ta grande bonté d'âme,
Et ta pitié si douce à l'homme infortuné ?

Tu m'appartiens ! Je sais que ma grâce t'obsède ;
Mon charme est tout puissant ; ta magie a vécu.
Myrdhinn, clos tes regards ! je t'aime et te possède !... »

Et Myrdhinn lui répond : « Femme, je suis vaincu !

Je veux être, ma fiancée,
Comme un frère vivant des morts,
M'ensevelir dans ma pensée,
Dormir d'un sommeil sans remords.

Je veux savourer goutte à goutte
La suprême félicité,
T'aimer ! — Va, l'amour que je goûte
Vaut la peine d'avoir été.

Toutes grandes ouvre tes ailes,
O ma fée ; ouvre-les ! je veux,
M'abritant à jamais sous elles,
Me noyer dans tes longs cheveux !

La fougère sera ma couche ;
J'aurai pour chevet tes deux seins,
Et je sentirai de ta bouche
Les baisers, aux tièdes essaims,

Descendre, et me réchauffer l'âme.
Pendant que tu me berceras,
Murmure un chant d'épithalame,
Entoure-moi de tes deux bras !

Il ne faut plus que mon génie
Soit en butte aux lâches assauts
Des envieux, à l'avanie
Des méchants, au rire des sots.

Laisse croître et gravir la mousse
Autour de mes membres frileux.
Mais, pour qu'en moi rien ne s'émousse,
Darde sur mes yeux tes yeux bleus !

Les ans passeront, vierge blonde,
Plus rapides que ces instants,
Que les vains nids qu'emporte l'onde,
Et nous aurons toujours vingt ans !

Dormir un siècle ou deux, n'importe !
Pourvu que mon rêve enchanté
N'aperçoive jamais la porte
Qui s'ouvre sur l'éternité.

Cache mon front, las des chimères,
Entre tes genoux triomphants !
Redis-moi ce chant des grand'mères
Qui bercent leurs petits enfants !

O fée, adieu ! Ma nuit est grande.
Je vais enfin me reposer.
Voici la paix ! Fais-moi l'offrande,
Vivyan, d'un dernier baiser !

Mais quand Jehanne-la-Pucelle,
Plus blanche que son destrier,
Apparaîtra là-bas en selle,
Promets-moi de me réveiller !

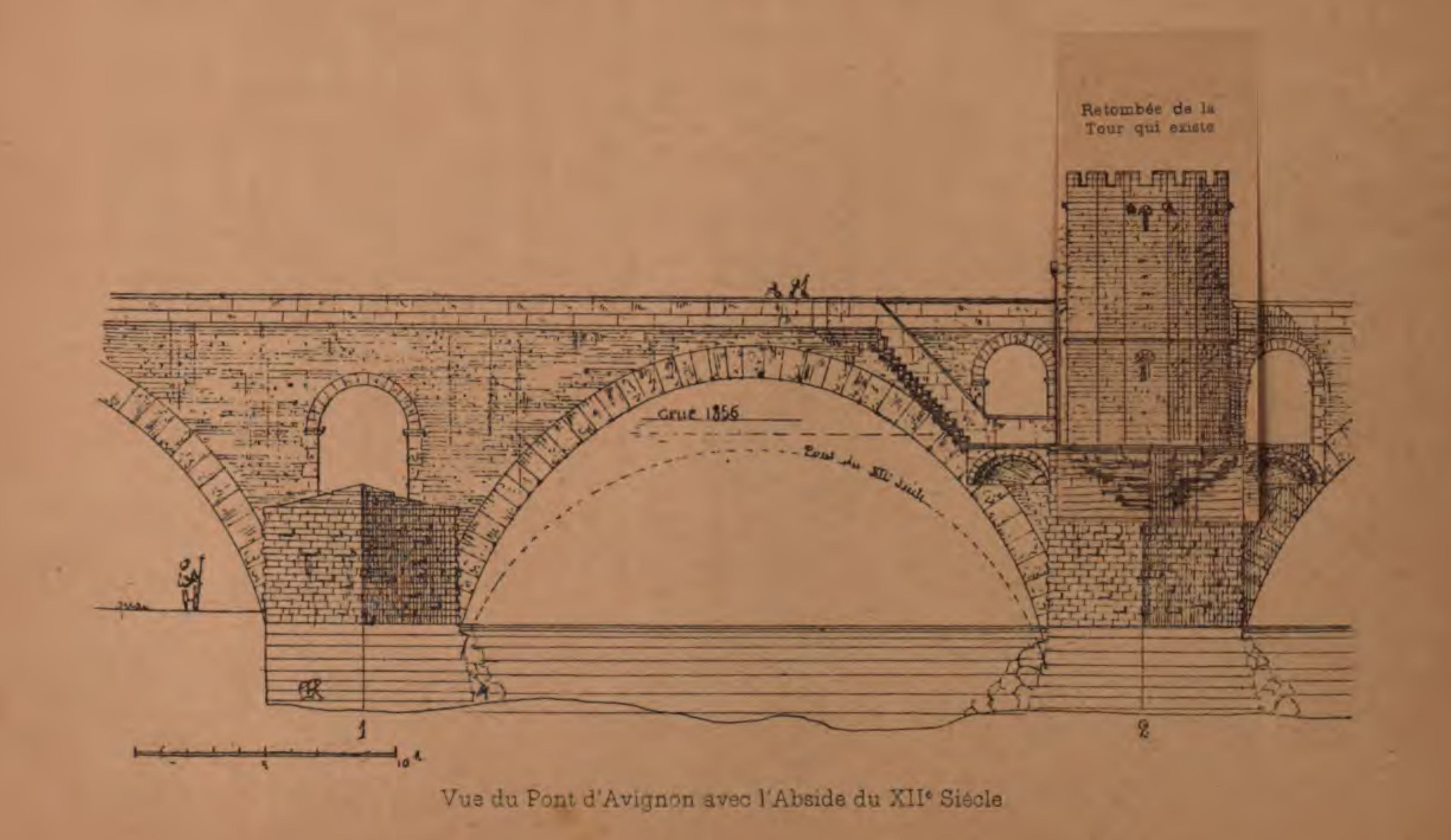
Je voudrais — c'est là ma prière
Et l'idée où je me complais —
Avec toi crier, ô guerrière,
Sus aux Saxons, sus à l'Anglais !

Je voudrais, céleste sorcière,
Mourir en invoquant ton Dieu,
Mêler ta cendre à ma poussière,
Je voudrais... Vivyan... adieu ! »

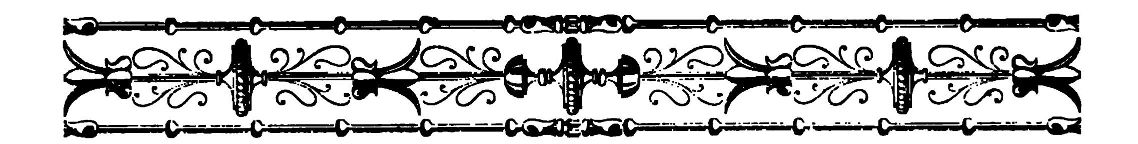
V. — Nature reprend ses droits

Adieu ! Plus de magie ! Il neige ! Il neige ! Il neige !
Les églantiers sont morts, les oiseaux vont périr ;
C'est l'hiver qui revient avec son froid cortège ;
Le sol sommeille aussi pour bientôt refleurir.

MARCEL COULLOY.



Vue du Pont d'Avignon avec l'Abside du XIIe Siécle



LE PONT D'AVIGNON [1]

PREMIÈRE PARTIE

Qui ne connaît le pont d'Avignon et sa curieuse légende :

« Dieu apparut à un berger de douze ans du nom de Benezet, gardant les brebis de sa mère et lui dit : « Laisse-là les brebis que tu gardes, en ce moment, et construis-moi « un pont sur le Rhône. » (Ce pont a 920 mètres de long).

« Mais, Seigneur, je n'ai que trois oboles, comment pourrais-je construire un pont « sur le Rhône ? »

« Dieu lui répondit : « Va, aie confiance, je te l'enseignerai... » Il s'en allait, ne sachant où diriger ses pas, lorsqu'un ange vint le guider; sans prendre ni nourriture, ni boisson, et quoique le chemin fût de trois journées, il le fit entre la troisième et la sixième heure du jour...

« Arrivé sur le bord du Rhône, Benezet fut saisi de crainte en voyant sa grande largeur; à ce moment, l'ange disparut en l'exhortant à continuer sa route et sa mission...

« Cependant, une barque, dirigée par un Juif, était au bord ; le Juif ne voulut le

(1) Cette étude fut entreprise à l'occasion de l'ouvrage posthume de M. le comte de Saint-Venant. *Saint Benezet, patron des ingénieurs*, récemment publié par ses enfants. M. de Saint-Venant, membre de l'Institut, et non des moins illustres, avait rempli à Clamecy les fonctions d'ingénieur.

C'est en 1876 que, pour la première fois, je manifestai mon opinion sur la date du pont Saint-Benezet. En cela, j'étais en désaccord avec les deux cents auteurs cités par M. de Saint-Venant, avec la commission des Monuments historiques, de savants ingénieurs des ponts et chaussées et mon regretté maître Viollet-le-Duc.

Voici, à ce sujet, la lettre que m'écrivit, en 1890, M. le Directeur des Beaux-Arts :

« Monsieur,

« ... Le Comité a voté la lecture et l'impression de votre mémoire... Quand vous abordez la « question historique, vous y apportez des éléments de discussion que le Comité a su apprecier... « Il convient donc que votre communication porte sur les preuves que vous y avez groupées à « l'appui d'une thèse dont l'honneur vous revient, puisque vous êtes en désaccord, quant à la date, « avec des archéologues éminents.

« *Le Directeur des Beaux-Arts*,

« LARROUMET. »

passer sans qu'il lui payât les trois oboles que possédait Benezet... Courageusement, l'enfant arrive dans une réunion où l'évêque prêchait à son peuple ; il l'interrompt en lui annonçant sa mission. L'évêque, mécontent, l'envoie, par dérision, au viguier de la ville, pour qu'on écorche vif le coupable ou qu'on lui coupe les pieds et les mains.

« Mais notre intrépide enfant ne se décourage pas ; il renouvelle sa mission devant le viguier; ce dernier, voulant le confondre, en face de la foule amassée, lui dit : « Le pont « que tu veux faire étant en pierre, je te donne celle qui est sur la place — et cette pierre était d'une étonnante grandeur, treize pieds de long sur sept pieds de large — si tu la « portes, je te croirai capable d'exécuter ton œuvre. » Benezet, devant l'évêque, le viguier et le peuple, plein de confiance, prend cette pierre (trente hommes n'auraient pu la mouvoir), il la porte aussi facilement que si c'eût été un caillou qu'on tient à la main, et la dépose au lieu où il devait fonder la première arche.

« A la vue de ce prodige, tous furent saisis d'admiration; le viguier baisa les mains et les pieds de Benezet et, le premier, le qualifia de saint.

« Et, aussitôt, Benoît recueillit cinq mille sous. » (1)

*
* *

Le pont d'Avignon est-il réellement un de ces faits miraculeux, nés au milieu d'un peuple arriéré, n'ayant aucune notion de construction ? C'est la thèse que soutient, avec une pieuse ardeur, M. de Saint-Venant, dans son ouvrage intitulé : *Saint Benezet, patron des ingénieurs*. Ou bien est-ce une de ces œuvres écloses dans un milieu exercé, instruit et expérimenté ?

Nous nous proposons d'examiner ici la double thèse.

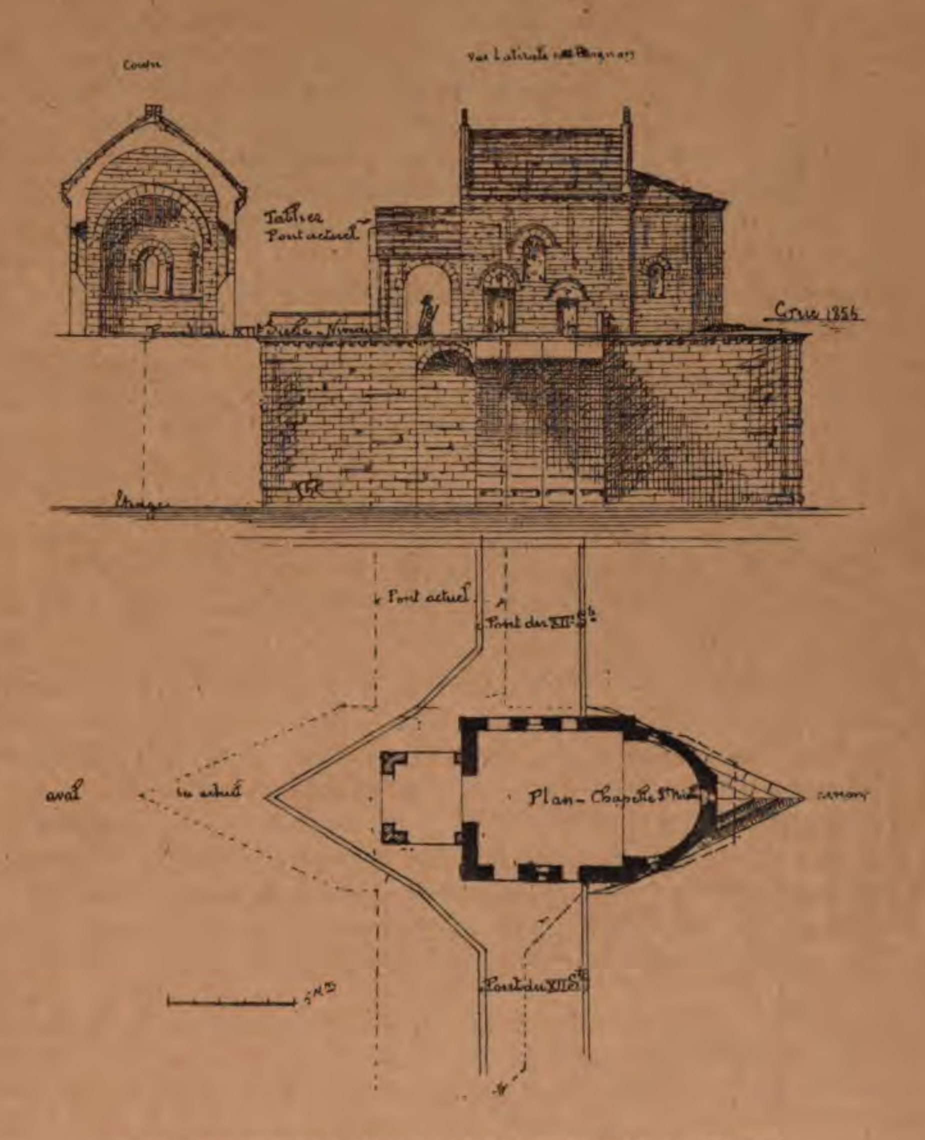
Dans un langage imagé et poétique, le chroniqueur Raoul Glaber s'exprime ainsi : « On aurait dit, au sortir de l'an mille, que le monde secouait les haillons de son antiquité pour revêtir une blanche robe d'église. » En 1177, ces constructions, d'abord simples et petites, sont devenues des chefs-d'œuvre de grandeur, de style, de difficultés vaincues, et cela d'un bout à l'autre de la France. Le Comtat Venaissin n'est pas resté étranger à ce mouvement.

Nous retrouvons ces témoins du dixième au douzième siècle, à Saint-Front de Périgueux, à Cluny, à Vézelay, à La Charité-sur-Loire, à Saint-Etienne de Nevers, à Notre-Dame-du-Port de Clermont, à la cathédrale même d'Avignon, à Saint-Victor de Marseille.

Avant la construction du pont d'Avignon, que d'églises, petites et grandes, dans tout le Midi, attestaient l'expérience consommée des *maîtres des œuvres !* sans parler des cathédrales de Paris, Laon, Saint-Denis, ni des plus petites églises comme Vienne, près Lyon, ni de Cavaillon ou du Thor, ces deux dernières dans Vaucluse même.

Mais à quoi bon chercher au loin un de ces chefs-d'œuvre incontestés? A Arles, l'église

(1) C'est le résumé consacré par deux chartes: l'une, la charte latine *avignonnaise*, que les auteurs s'accordent à croire transcrite en 1275; l'autre, la charte *lyonnaise*, donnée vers 1245 et transcrite au XVI[e] siècle. C'est encore le souvenir consacré et approuvé pour les offices des quatre diocèses : Avignon, Nîmes, Viviers et Saint-Jean-de-Maurienne, en supprimant, toutefois, les sévères menaces de l'evêque à Benezet.



Reconstitution du Pont Saint-Benézet et de sa Chapelle
au XIIe Siécle

Saint-Trophime, par sa façade, par son cloître, ne vient-elle pas victorieusement affirmer qu'il y avait des constructeurs et des artistes hors ligne ? Etait-ce donc plus difficile de construire un pont qu'une église ? Les églises ont des voûtes tout comme les ponts, seulement elles portent les voûtes à vingt-cinq ou trente mètres du sol sur des murs de faible épaisseur : tels Notre-Dame-du-Port, Saint-Etienne de Nevers, Vézelay, Le Thor, Cavaillon ; ou bien des parties de voûtes ou arcs doubleaux (c'est encore un genre de pont) portent des coupoles sphériques de onze mètres de diamètre toutes en pierre, ayant leurs couvertures en pierre, au-dessus desquelles se dressent encore d'autres coupoles ; c'est ainsi qu'est construit Saint-Front de Périgueux.

Ces coupoles ne sont portées que sur les axes des arcs doubleaux, pendant que les angles droits laissés par les vides sont supportés par des pendentifs ou des trompes.

Le Périgord et la Normandie offrent à chaque pas ce problème résolu avant le pont d'Avignon.

Au pont d'Avignon, il fallait satisfaire à deux conditions : bien asseoir les culées aux extrémités, et porter à chaque pile le centre de gravité dans le sol de cette pile. De nos jours même, cette dernière condition n'est pas toujours remplie.

Or, c'est à cette mesure observée qu'on doit la conservation des quatre dernières travées.

*
* *

En présence de ces éloquents « témoins de pierre » que nous venons de rappeler, est-il bien nécessaire de faire intervenir le miraculeux, le surhumain, pour expliquer la construction d'un pont ? Est-il nécessaire d'y voir comme l'empreinte du doigt de Dieu, la manifestation de sa volonté, ce *nutus divinus* dont parlent les chroniques, recueillies, commentées, avec une pieuse minutie, par M. de Saint-Venant ? — Ou bien serait-on fondé à prétendre que, dans un siècle sur lequel l'étonnante poésie de la plus justement vantée de nos gestes nationales et ces deux grandes figures, saint Bernard et Pierre Abélard, ont jeté un si vif éclat, que les connaissances pratiques, l'art du constructeur, sont restés en arrière, surtout dans le Midi ? Non, assurément ; ce serait oser plus qu'un paradoxe.

Nous pensons, au contraire, que l'œuvre de Benezet peut s'expliquer par des moyens naturels et humains. Allons plus loin. Nous nous proposons d'établir qu'il y a, entre le pont d'Avignon et le viaduc construit par Adrien, une telle parenté, que celui-ci semblera le modèle et l'autre la copie, si habile que puisse paraître la copie.

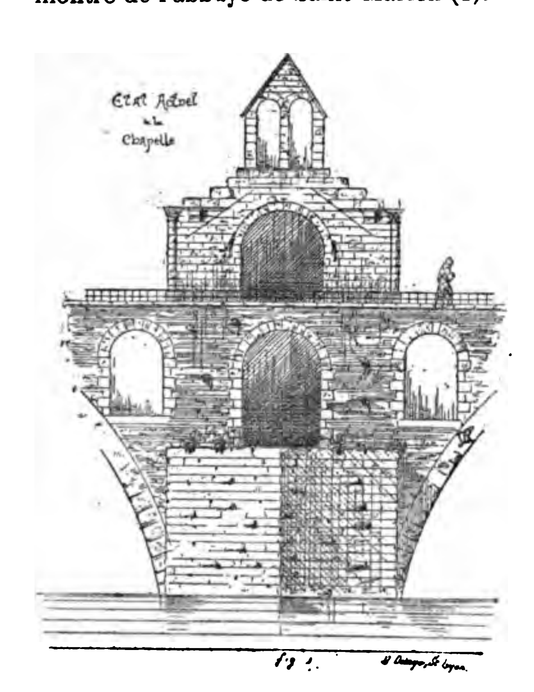
M. de Saint-Venant lui-même, malgré son culte fervent pour les pieuses légendes, semble incliner, à demi du moins, vers la première partie de notre thèse, lorsqu'il dit : « Le miraculeux, le *nutus*, ne servit qu'à déterminer le commencement de l'entreprise... Quant à l'exécution, tout porte à croire qu'elle s'opéra entièrement par des moyens *naturels et humains*. » Et de fait, il est amené à considérer Benezet comme l'appareilleur, l'architecte, l'ingénieur, c'est-à-dire le *maître des œuvres* qui conçoit et dirige le travail.

C'était là, d'ailleurs, pour Benezet, une tâche assez rude, un titre plus que suffisant à la glorieuse mention de la postérité, à cette « sanctification » même qui lui vint d'abord, il importe de le remarquer, par la voix du peuple.

Qu'était donc ce Benezet ? C'est ici, qu'à la suite de M. de Saint-Venant, il nous faut rappeler d'abord, mais rapidement, les chroniques.

*
* *

Le premier chroniqueur, certainement contemporain de Benezet, qui ait parlé de lui, est le frère Robert d'Auxerre, d'abord chanoine de la cathédrale et ensuite moine prémontré de l'abbaye de Saint-Marien (1).



ANNÉE 1177. — En cette année vint, à Avignon, un *adolescent* appelé Benoît, *se disant* envoyé de Dieu pour construire un pont sur le Rhône. On se moqua de lui, à cause de son défaut de ressources pour une pareille œuvre, à laquelle la profondeur et la largeur de ce grand fleuve ôtaient tout espoir de possibilité. Mais il insista cependant avec hardiesse ; et au bout de peu de temps, les habitants de la ville, *incités par une manifestation de la volonté divine en faveur de sa parole, entreprirent à l'envi cette œuvre ;* malgré les difficultés passant *toute mesure,* il construisit enfin un monument d'une étonnante somptuosité. Pour couvrir ces dépenses, ce *jeune homme*, d'une vie saintement exemplaire, parcourut longtemps diverses provinces pour y recueillir les aumônes des fidèles ; et *l'on rapporte que sa mission fut appuyée par un grand nombre de miracles.*

ANNÉE 1184. — En cette année-là, Benoît, constructeur du pont d'Avignon, *jeune homme* d'une vie hautement sainte, mourut et fut inhumé, sept ans après le commencement de l'entreprise, sur ce pont merveilleux qui était déjà construit *en grande partie.*

Cinq autres chroniqueurs, presque contemporains, confirment le récit du moine Robert d'Auxerre.

Ce sont : 1° Pierre Coral, auteur de la *Chronique de Saint-Martin de Limoges ;*

(1) Cette chronique, parlant des temps anciens, s'arrêtait en 1200; elle a été reprise et continuée jusqu'à l'année 1210, qui précède celle de la mort de l'auteur.

2° L'illustre Vincent de Beauvais, l'une des gloires du treizième siècle, dans la partie *historiale* de la vaste et curieuse Encyclopédie des connaissances de l'époque ;

3° Martin le Polonais, qui fut archevêque de Gnesne, mort en 1278 ;

4° L'auteur de la *Chronique de Tours* (un chanoine de Saint-Martin) ;

5° Guillaume de Nangis, qui vivait sous saint Louis, et qui est mort en 1302 (1) ;

*
* *

De ces témoignages, que retenons-nous d'abord ?

Le manque de ressources et la difficulté de l'œuvre rendent les Avignonnais incrédules ; pour les ramener, il ne fallait rien moins qu'une « manifestation de la volonté divine. » M. de Saint-Venant souligne ces mots qui semblent avoir pour lui valeur



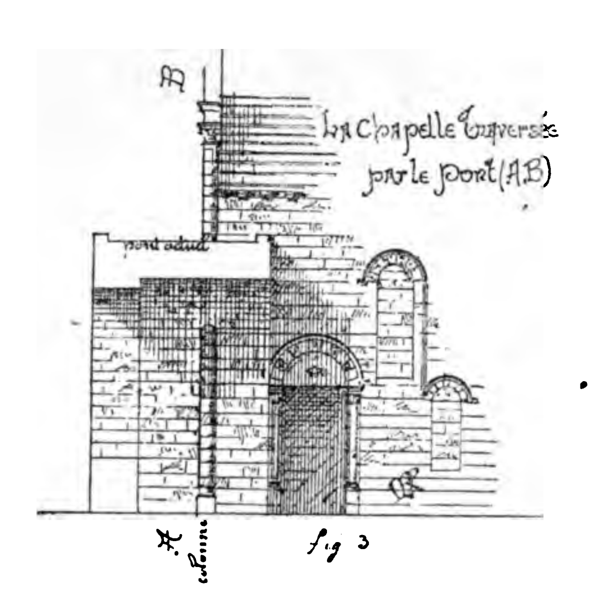
fig. 2

d'argument. Faut-il bien leur attribuer une telle autorité ? Ne sait-on pas que la légende — aussi bien que l'éloquence des panégyristes — comporte certaines hardiesses, et qu'à cet égard, l'histoire et la critique sont fondées à se montrer parfois bien défiantes ? Nous nous appuyons ici de l'opinion d'un archéologue dont le sentiment en pareille matière ne peut être suspect : « Ceux qui s'occupent de l'étude du moyen-âge, dit l'abbé Crosnier,

(1) M. de Saint-Venant, *Saint Benezet*, p. 9 et 10.

savent que les légendes, quelque respectables qu'elles soient, ne méritent pas toutes le même degré de crédibilité. Il y a une époque à laquelle les actes des saints, leur vie, l'histoire de leur culte, étaient à peu près les seules matières sur lesquelles on exerçait l'intelligence des jeunes gens. De même que de nos jours, pour habituer un jeune homme pendant son cours d'humanités à former son style et à déployer toutes les richesses de son imagination, son maître lui présente un sujet avec ses principaux détails, le chargeant de remplir le cadre ; de même, à l'époque dont nous parlons, on exposait aux élèves les principales circonstances de la vie d'un saint, leur laissant le soin de la développer et d'enrichir le tableau... La collection de ces légendes forme une espèce de pieux roman... »

Même en 1863, un panégyriste de Benezet, l'abbé Moutonnet, curé de l'église Saint-Didier, à Avignon, ne craignait pas de donner à un simple explétif d'une phrase de la légende la portée extraordinaire d'une *prophétie*. « Es facturus *mihi* pontem ; » — « tu *mi* faras, » dit la version provençale ; « tu *me* feras un pont, » disait l'*Historia* de la charte avignonnaise — et le panégyriste découvre dans ce petit mot « *mihi* » l'annonce miraculeuse des destinées exceptionnelles d'Avignon qui allait déposséder Rome et devenir, pour trois quarts de siècle, la capitale du monde chrétien.



Pour nous, nous ne voyons dans le *nutu divino incitati* du moine Robert d'Auxerre, qu'un tour poétique, une emphase imagée à la manière de Raoul Glaber, pour traduire le pieux acharnement de Benezet à faire partager ses convictions et pour expliquer, d'autre part, le revirement soudain d'un peuple, d'abord moqueur, puis apportant son concours à une œuvre dont il avait jugé l'exécution impossible.

Le projet conçu, qu'est-ce en définitive que le faire exécuter, sinon faire passer sa propre conviction chez les autres ?

Etait-ce difficile à Benezet sans assistance surhumaine ? Je ne le crois pas. Tout, au contraire, tout, autour de lui, témoignait en faveur de l'œuvre projetée. Dans tout ce qui l'entourait, il trouvait des arguments, et, j'espère le prouver, un véritable modèle. Avignon n'est-il pas situé dans cette même province où les Romains ont laissé les monuments les plus durables de leur occupation civilisatrice ? A Arles, les théâtres et les arènes ; à Nîmes, les arènes, les bains, les temples et la Maison carrée ; à Vaison, des débris précieux ; à Cavaillon et à Orange, de merveilleux arcs de triomphe et un théâtre ; à Sommières (Gard), un pont dont le voisinage est pour nous un argument, avec le fameux viaduc construit par Adrien, sur lequel, disons-nous, Benezet a calqué son exécution.

La parenté nous paraît indéniable entre le viaduc romain et le pont avignonnais.

Nous l'établissons d'abord par le système général de construction qui est le même ; par les arcs, formés de larges claveaux juxtaposés, qui sont sensiblement de même dimension, et peut-être par les saillies qui portaient les cintres ou couchis, coupés depuis (nous verrons à quelle époque de sa construction) (1) ; par les parements de pierre qui font saillie inégalement aux becs des éperons et accrochent les ombres ; par le petit appareil éclaté des tympans qu'on retrouve aussi au pont du Gard. Ces constructions romaines produisent, en effet, l'impression de hachures contrariées sur les gravures ou le bronze, ou encore d'une peluche souple et ondoyante sous les jeux de la lumière.

Les Romains ne procédaient cependant pas toujours ainsi, car si les joints des arènes de Nîmes et du viaduc sont d'une indiscutable perfection, puisqu'ils n'ont pas de mortier, ils ont leurs parements vus simplement dégrossis ; les ruines de Vaison, l'arc de triomphe d'Orange ou encore la maison carrée de Nîmes, qui n'a d'égal que le temple d'Auguste et de Livie à Vienne, près Lyon, sont traités comme de véritables pièces d'orfèvrerie.

⁂

Si donc, Benezet a pu faire des miracles pour décider la construction du pont, il avait à coup sûr, à sa portée, pour ne pas dire sous les yeux, un merveilleux modèle pour sa scrupuleuse et intelligente copie.

Ce n'est pourtant pas à lui que nous songerions à imputer des singularités, tranchons le mot, des non-sens pareils à ceux qui nous frappent aujourd'hui. Ainsi, pourquoi la chapelle est-elle en contre-bas du tablier du pont de 4^m 50 ? Pourquoi a-t-on coupé sa nef dans sa hauteur par une voûte au niveau du tablier ? Pourquoi a-t-on des portes et des croisées bouchées ? Pourquoi, enfin, ne peut-on accéder dans la chapelle par ces mêmes portes, malgré l'escalier qui descend ? Car, ne l'oublions pas, le tablier est presque au niveau de la corniche de la chapelle.

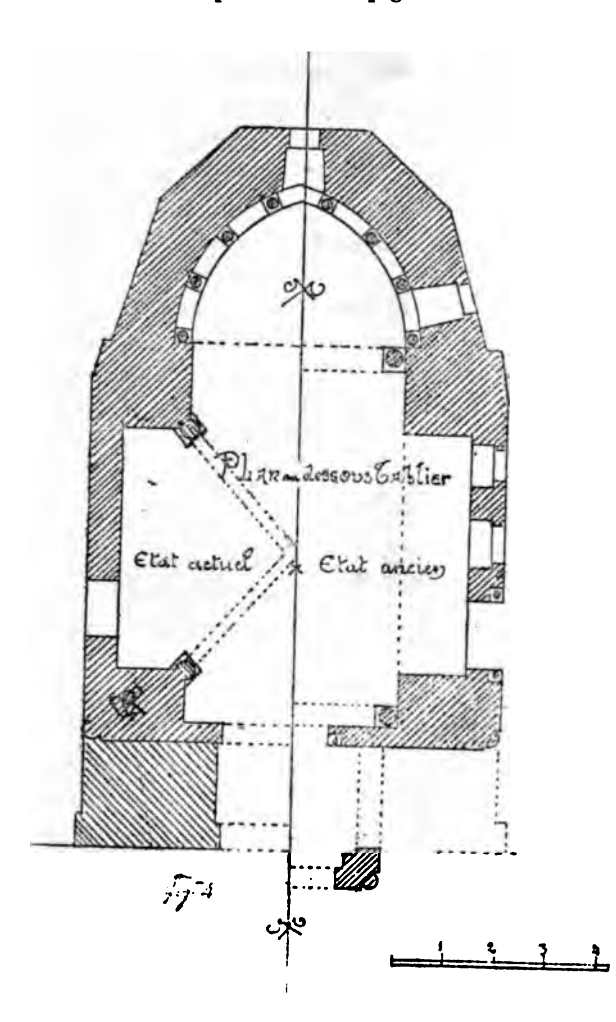
Nous disons donc : ou bien l'œuvre de Benezet est le pont actuel, dans ce cas, la chapelle n'est pas de lui, et le pont a été construit sur les ruines d'un pont plus ancien — ou bien la chapelle est son œuvre, et le pont actuel l'œuvre d'un autre.

Notre opinion est que la dernière hypothèse est la plus vraisemblable. D'abord, la chapelle est réellement le seul travail ayant sans conteste un caractère roman, et la sépulture du saint aurait été dans cette chapelle de 1184 à 1672.

Nous trouvons d'autres preuves dans la courbe en tiers-point ; cette courbe n'apparaît que plus tard dans tout le Midi et le plein cintre ainsi que le roman se continuent au milieu même du treizième siècle. C'est donc à peine si cette courbe pourrait être attribuée au treizième siècle. Serait-ce la nouvelle date du pont ? En 1180, à Béziers, en 1184, à Carcassonne, on construisait des ponts plein cintre. Or, par une singulière coïncidence, nous avons cru reconnaître, étant de passage à Avignon, en 1876, le plein cintre au pont

(1) Ce même système se retrouve encore à Nîmes, au temple de Diane : il présente même ici un plus grand intérêt, car il laisse voir des entailles dans les joints et des trous dans chaque claveau.

de saint Benezet. Les deux piles, celle du quai et celle sous la chapelle, laissent toutes les deux sortir de l'eau des retombées; elles sont en amont du pont actuel et le parement extérieur correspond avec le pignon de la nef vers l'abside. Le pont était donc autrefois entièrement en face de la chapelle, car avec le centre, en contre-bas du lit, un plein cintre arrive au niveau du sol de la chapelle. Il est facile de se rendre compte de cette courbe sur le relevé géométral de Viollet-le-Duc (*Dict.*, t. VII, p. 225). Malheureusement, ce niveau du tablier est audessous des grandes crues.



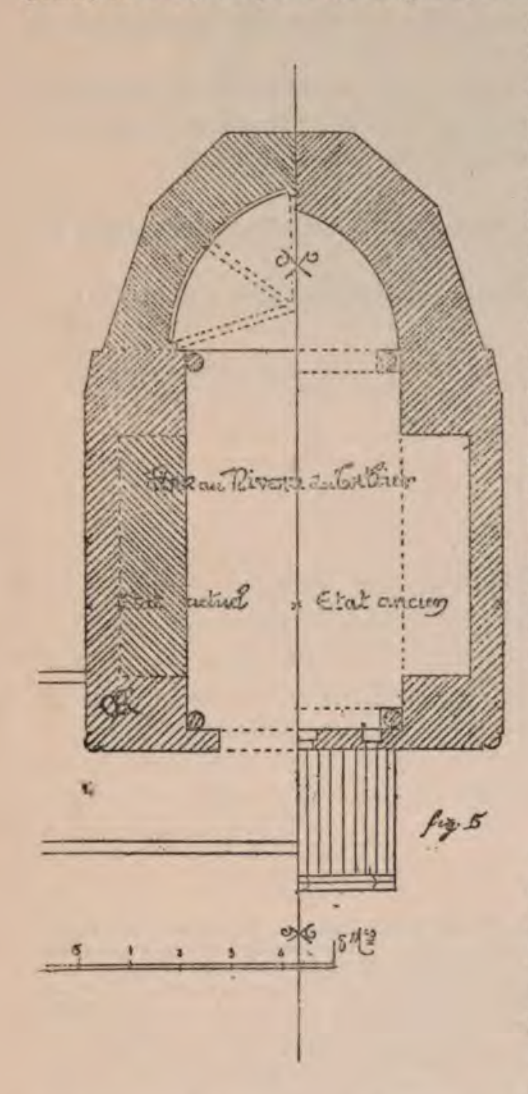
Serait-ce là ce qui aurait contribué surtout à rendre nécessaire la reconstruction ?

Mais dans cette reconstruction, plus d'un détail semble inexplicable, entre autres les escaliers qui, toutes les deux arches, arrivent sur les piles. La difficulté disparaît, au contraire, si l'on admet que le pont ainsi conservé côte à côte et, en partie, dessous le nouveau, a servi de chantier à celui-ci. On comprend qu'en utilisant tous les claveaux, tous les moellons, la communication du pont supérieur (celui que l'on construisait) à l'inférieur (celui que l'on remplaçait) devenait facile : de là des trompes portant des escaliers toutes les deux piles, car chacune des arches avait accès. On s'explique aussi que le nouveau pont, comme l'ancien, ait ses claveaux juxtaposés et non liés entre eux. Pourquoi chercher un autre système? Mille ans d'existence qu'avait alors le viaduc du Gard, suffisaient, je le pense, pour reproduire fidèlement l'ancienne construction. Tout au plus si, à ce moment, on a recoupé les saillies qui, comme au viaduc, portaient les cintres de construction.

*
* *

Mais sans invoquer même la raison des crues pour expliquer la reconstruction, ne pourrait-on admettre que les arches du vieux pont n'existent plus, et que, depuis 1177, les premières arches ont été reconstruites? Il n'y a là, selon nous, rien d'excessif. La

charte même de 1275 nous dit que, du vivant du saint, l'une des dix-huit arches du pont s'écroula pendant que Benezet était en Bourgogne ; en 1226, les Albigeois coupèrent les ponts; en 1233, lorsque les *frères pontifes* furent obligés d'en abandonner l'entretien, il se produisit de nombreuses chutes; combien resta-t-il d'arches à ce moment? Cent ans après, Clément VI (1342-1352) fit reconstruire quatre arches; en 1395, les Catalans et les Aragonnais coupèrent encore ce fameux pont. Il est vrai qu'en 1418, les Avignonnais rétablirent l'arche coupée, mais aussi les suites en furent funestes, puisque une arche s'affaissa et en entraina trois autres; en 1602, la négligence à réparer une arche en fait encore crouler trois ; en 1649, il s'en affaissa trois nouvelles, qu'on remplaça par deux travées de charpentes, dont une fut aussitôt emportée à une heure de la nuit. Enfin, en 1669, on constatait non seulement la chute de deux arches, mais on voyait tous les tronçons de chacune des piles de ce pont. En somme, sur dix-huit arches dont se composait le pont, un nombre égal de démolies et six de reconstruites.



* * *

On voit combien il serait téméraire d'assurer que le pont actuel est le pont construit par le frère Benoît. Il devait être plein cintre, ce pont de 1177, comme le pont romain de Sommières dans le Gard, comme le pont de Saint-Esprit, dont notre confrère, M. Abel Mazoyer, ingénieur en chef de la Nièvre, avec sa courtoisie habituelle, a bien voulu nous communiquer ses relevés personnels et qui a la même ordonnance que le pont de Béziers et que celui de la Guillotière. Or, aucun de ces ponts plein cintre n'est antérieur au pont d'Avignon ; bien au contraire, ils lui sont postérieurs de quelques années, ils sont échelonnés entre 1180 et 1184 et quelques-uns sont l'œuvre des *frères pontifes* créés par Benezet même.

Le caractère romain, si fortement accusé au porche de Notre-Dame-des-Doms, a influé, nous l'avons dit, jusqu'au treizième siècle, et l'architecture ogivale, si belle et si florissante dans la Bourgogne et l'Isle-de-France, n'a jamais été comprise dans le Midi, où elle est dépourvue de style et de hardiesse.

Ce serait devancer le temps que d'attribuer dès le douzième siècle au pont d'Avignon, la génératrice en tiers-point qui ne pourrait tout au plus être appliquée qu'au treizième.

D'autre part, les consoles d'encorbellement de l'escalier descendant à la chapelle ne seraient guère antérieures à la tour de l'abside ; elles indiqueraient les caractères du quatorzième siècle seulement.

Et maintenant, qui a été le *maître des œuvres* de ce pont de 1177 ? Un enfant ? Un adolescent ? Un jeune homme ? car les chroniques varient. Qu'importe ? Laissons à d'autres cette matière conjecturale qui nous éloignerait de notre conclusion.

Notre conclusion, la voici :

Du premier pont, œuvre de Benezet, il ne reste, avec la chapelle, qu'une partie des piles ;

Quant au pont actuel, il est d'un *maître des œuvres* dont le nom reste à trouver (1).

---

(1) Dans son bel ouvrage, *Le Rhône* (T. II, p. 389), M. Lentheric, l'éminent ingénieur des ponts et chaussées, a écrit les lignes suivantes qui trouvent ici leur place : « Les reconstructions successives de plusieurs arches du vieux pont ont eu lieu presque sur place et ont laissé des traces et des amorces qui permettent de reconstituer l'histoire de ses vicissitudes. Le pavé de la chapelle romane qui existe sur la troisième pile se trouve à un niveau inférieur de 4^{m} 50 environ par rapport à la voie charretière telle qu'elle existe aujourd'hui. On accédait à cette chapelle par un escalier élégant et pittoresque, qui partait du sommet de l'arche et aboutissait au couronnement de l'avant-bec servant de fondation, de manière à ne gêner aucunement le passage sur le pont. Cette disposition, très ingénieuse, n'existe plus. Nous avons vu, en effet, que cent ans environ après la construction de l'ouvrage, les quatre premières arches furent reconstruites sur les mêmes fondations ; mais la naissance des voûtes fut alors placée à un niveau beaucoup plus élevé, tant pour faciliter la circulation sur le bas port du Rhône que pour assurer l'accès de la ville d'Avignon pendant les grandes crues. La chapelle primitive fut aussi surexhaussée. La nef supérieure, de style ogival, est postérieure à la partie inférieure, qui est du pur roman. La chapelle a été ainsi divisée en deux étages ; et la nef d'en bas, sorte de crypte, a conservé le caractère du onzième siècle. »

M. Lentheric nous a fait l'honneur, bien appréciable, venant d'un savant et d'un écrivain tel que lui, de nous citer et d'adopter nos conclusions. Nous lui sommes reconnaissant de son élogieuse mention. Qu'il nous permette cependant de lui exprimer un scrupule : *nous ne voyons pas* l'escalier pittoresque dont il parle qui n'existait pas encore au XIIe mais date du XIVe siècle, et *nous ne trouvons pas* à la chapelle inférieure le style *pur* du onzième siècle qu'on a trop caché sous des voûtes et des parements de murs du quinzième. — Ajoutons enfin, pour ne rien sacrifier de l'exactitude, que ce n'est pas aux Mémoires de la Société Académique, qui n'avaient pas encore paru, mais bien à une brochure, publiée par moi en 1890, qu'appartiennent les passages de notre travail qu'il a bien voulu citer.

M. R.

DEUXIÈME PARTIE (1)

Si j'ai demandé à entretenir encore le Congrès de l'objet de ma précédente communication, c'est que dans un récent voyage j'ai recueilli de nouveaux témoins en faveur des conclusions que j'ai eu l'honneur de présenter tout d'abord, témoins, selon moi, irrécusables (2).

Je m'occuperai successivement de la chapelle et du pont.

I

La chapelle est antérieure au pont actuel : un joint, absolument franc de toute liaison, est encore visible dans la hauteur de la chapelle inférieure, au-devant de la façade (fig. 3) sous l'arcade de décharge de l'est : c'est celui qui est dessiné par la colonne d'angle. Ce détail est facile à constater ; il est à peine dissimulé par le massif du cintre (3).

Dans la façade aval était l'entrée de la chapelle, avec un porche au-dessus. Les traces de ce porche sont incontestables, car une partie d'arc plein cintre (fig. 3), enfermée aujourd'hui dans le massif du pont, apparaît des deux côtés entre les deux pieds-droits des arcs doubleaux de l'aval.

*
* *

Au-dessus de ce porche s'ouvraient au moins deux croisées, peut-être trois, éclairant la nef ; les deux jambages (fig. 1) existent vers la naissance du cintre de la grande baie de la chapelle supérieure (4) — ce qui prouve notre assertion.

---

(1) Cette seconde partie de la présente étude a été, comme la première, lue au Congrès annuel des Sociétés départementales des Beaux-Arts, par l'auteur, désigné spécialement par ses confrères, et membre correspondant du Comité.

M. Gonse, président de la section des Beaux-Arts, dans son discours d'ouverture, le 23 mai 1891, a bien voulu mentionner ce Mémoire comme l'un de ceux que le Comité avait particulièrement remarqués.

(2) J'y trouve, sur plus d'un point, la confirmation des conclusions auxquelles s'est arrêtée la *Société française d'Archéologie* (Congrès d'Avignon de 1882, page 259).

(3) Ce joint a été signalé par M. Revoil et vu par les membres du Congrès de 1882.

(4) Ce détail a été signalé au Congrès par M. Sagnier.

Deux lignes accusées par la différence d'appareil — lignes qui suivent la pente du toit — donnent la véritable hauteur du pignon primitif de la façade (fig. 1).

La première chapelle avait donc une entrée surmontée d'un porche, et dans son pignon, au-dessus du porche, des croisées. Le pignon suivait la rampe du toit.

Enfin le pont n'enclavait pas (1), comme de nos jours, la nef de la chapelle dans son propre massif (fig. 2).

* * *

Indépendante du pont actuel, la chapelle avait une seule nef au niveau du tablier du pont, qui était le pont primitif. Pour s'en convaincre, il suffit de constater la présence de

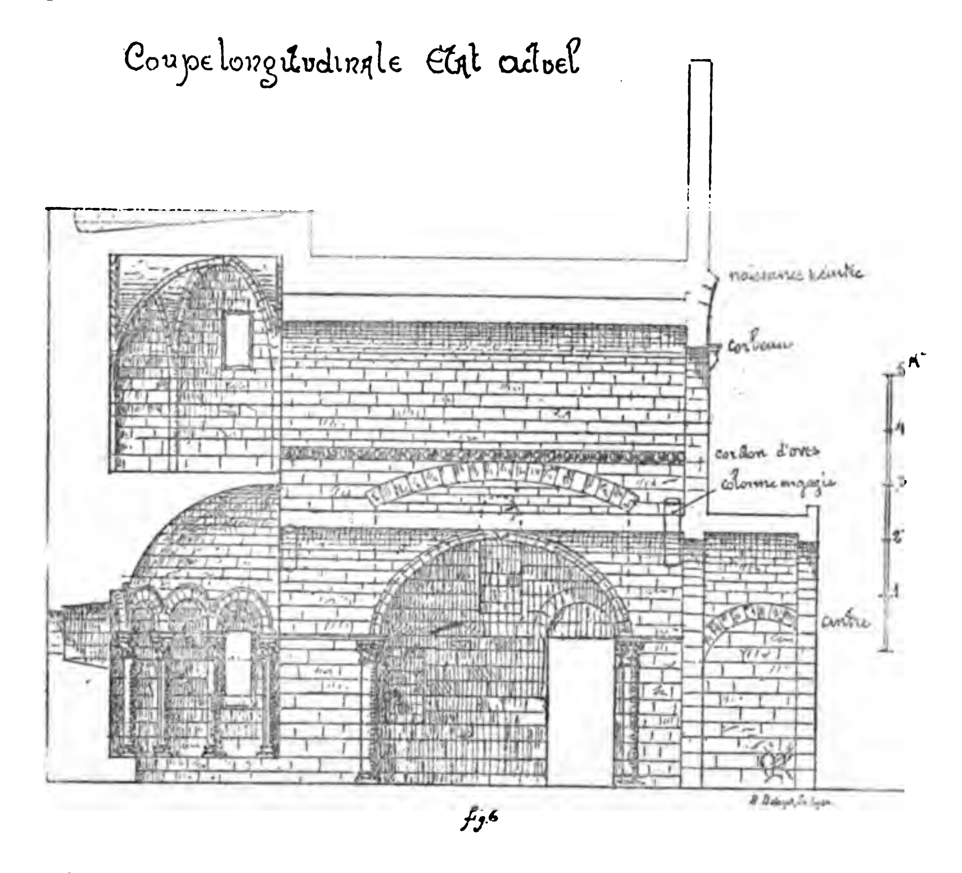


fig. 6

quatre fûts de colonne engagés dans la voûte faisant sol de la nef supérieure, — voûte qui coupe en deux la nef primitive (fig. 5 et 6). Ces colonnes portaient deux arcs doubleaux (2) ; il suffit de voir le bandeau intérieur (fig. 6) décoré d'oves, copie interprétée

---

(1) MM. Revoil, Sagnier et Chaix partagent cette opinion.

(2) Les chapiteaux de ces colonnes pourraient bien être ceux employés aux colonnes d'angles portant les nervures de la voûte du bas.

des Romains, qui est intact à l'ouest de la chapelle supérieure, et coupé au ras de la voûte à l'opposé. Ce bandeau est encore le départ de la voûte ; il était au-dessus des chapiteaux et recevait les arcs doubleaux (fig. 8).

*
* *

Au-dessous, à l'est, on retrouve un arc de décharge reposant sur quatre massifs formant contreforts intérieurs. D'ailleurs, la demi-calotte sphérique du bas a été démolie et refaite pour raccorder le sol de la chapelle supérieure : ce qu'on n'a pu réaliser complètement, car la nef est de quatre marches au-dessous du chœur ; mais la forme aplatie de la demi-calotte du bas, aussi bien que son mode de construction, dénoncent ce remaniement. Quant à l'abside supérieure, elle a des dispositions et des nervures qui accusent la fin du quinzième siècle (fig. 6), tandis que la nef du dessous, couverte par la voûte moderne, a des nervures prismatiques, c'est-à-dire du quatorzième siècle. Cette voûte, comme celle de l'abside, est mal développée. Il est donc évident que la chapelle supérieure n'a eu d'autre raison d'être que d'établir un raccord avec le pont actuel (1).

Coupe Transversale État Ancien

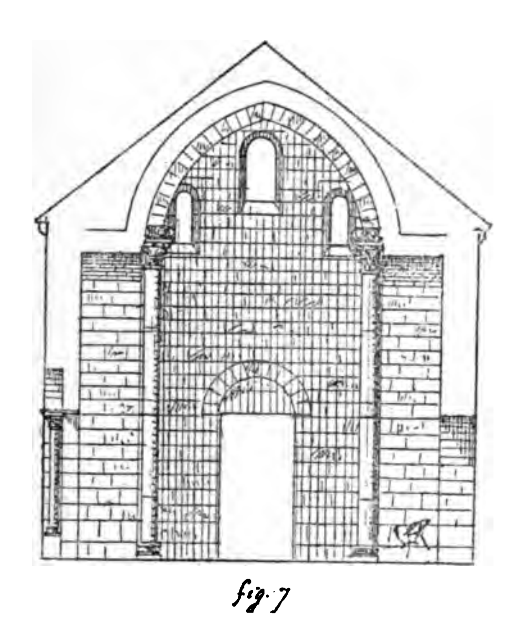


fig. 7

*
* *

Le nouveau pont a amené le remaniement de la chapelle, et un remaniement étrange. Comme il coupait en deux la nef, il ne laissait qu'un aspect médiocre au pignon. Il devenait impossible de passer de la chaussée dans la chapelle sans modifier la façade (fig. 1).

Un certain tâtonnement a présidé à ces transformations ; on le surprend d'abord à l'établissement d'un porche, dont la naissance existe encore au-dessus du toit ; aux deux corbeaux recevant les formerets ou arcs doubleaux, encore en place ; à la construction, au-dessus de cette naissance de voûte, d'un pignon percé de deux ouvertures plein cintre ;

(1) C'est là encore l'opinion émise par plusieurs des savants dont nous avons cité les noms ci-dessus.

c'est le clocher ordinaire des églises pauvres de la région. Le plein cintre à cette époque, dans le pays, n'a rien qui doive étonner : à Monteux, par exemple, on voit une porte fortifiée de même époque avec un plein cintre.

La ligne de démarcation des appareils de la façade, n'est-elle pas là pour appuyer nos conclusions ? (fig. 1).

Il semble qu'on puisse nous objecter seulement la position des chapiteaux romans au bas des pignons qui sont au-dessus du toit et au-dessus de la ligne. Mais il est *plausible* que les chapiteaux ont pu être remontés vers la fin du quinzième siècle. Sur ce point, notre obligeant et savant compatriote. M. l'abbé Requin, a bien voulu nous envoyer des renseignements que nous croyons utile de reproduire ici : « En 1503 et 1513, un maître maçon du nom de Jean de Senanque ou d'Avignon, aurait travaillé au pont et fait la chapelle Saint-Nicolas. Et pour cette dernière, c'est par bail à prix fait, passé entre lui et la compagnie de Saint-Nicolas, en date du 23 mai 1513, que la chapelle aurait été construite. »

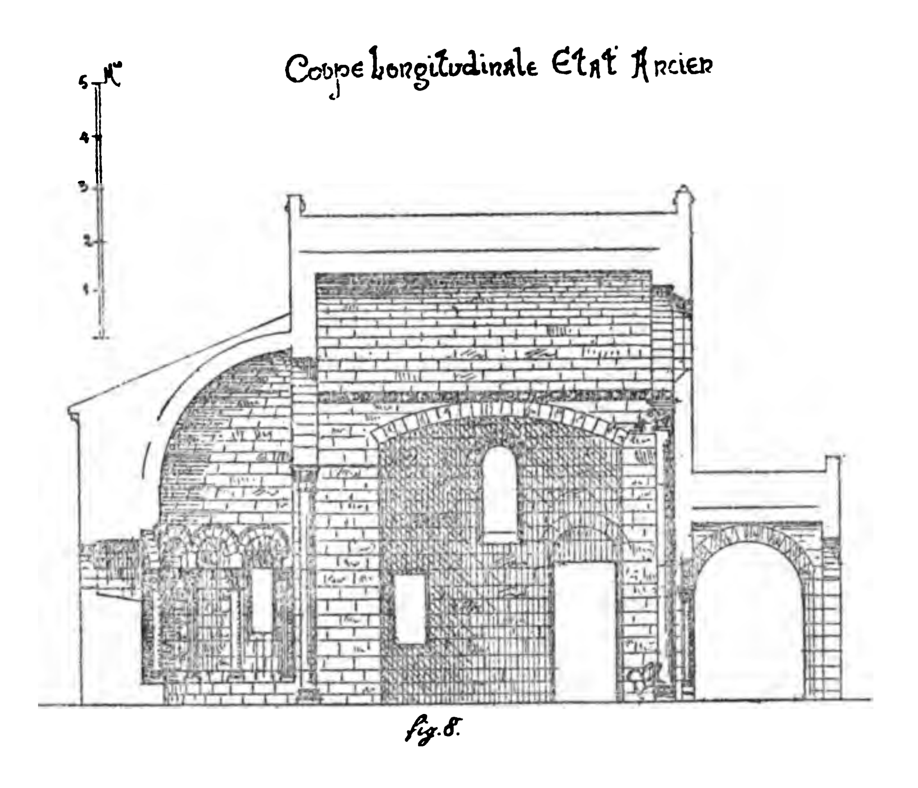
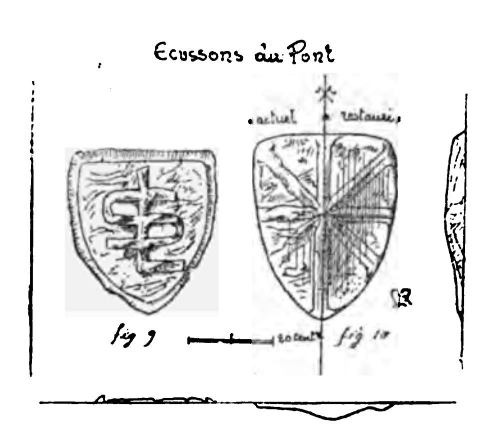


fig. 8.

Voilà bien qui confirme nos assertions : n'avons-nous pas attribué aux dernières années du quinzième siècle la chapelle haute, ainsi que la transformation de sa façade ? Et ne serait-ce pas seulement à cette date que l'unique nef aurait été coupée dans sa hauteur ?

A ce que nous avons dit de cette transformation, ajoutons que le besoin de défense avait aussi contribué à faire modifier l'aspect de la chapelle. L'abside a été mantelée d'une tour militaire commandant le pont et répondant aux tours militaires du départ d'Avignon et à l'arrivée à Villeneuve. Il y avait là un système logique de défense qui imposait un poste non seulement pour commander le pont, mais encore le cours du fleuve.

Dépouillée de ses *remaniements*, la chapelle de Saint-Nicolas ou de Saint-Benezet est certes l'une des plus curieuses constructions romanes. Pas de contreforts extérieurs ; au contraire, tout l'aspect de la construction romaine (fig. 8) ; mais à l'intérieur, aux quatre angles du plan, des masses de maçonneries formant contreforts ; un mur de faible épaisseur, les réunissant, économise les matériaux.



Les voûtes et le toit en pierre portent, de chaque côté, sur un cintre appareillé, d'un mètre dix centimètres de largeur, qui réunit les contreforts intérieurs.

La toiture en pierre rappelle celle de l'église du Thor ou encore celle de Saint-Front à Périgueux.

Partout déjà les traces d'un art savant, opérant avec une méthode assurée.

Les sculptures de la chapelle sont traitées comme celles de Saint-Quinin de Vaison, de Saint-Jean du Moûtier à Arles, et de toutes les églises romanes du Midi.

Est-il admissible que l'on se trouve en face d'une construction romaine ? Nullement. C'est le plein épanouissement de l'architecture romane de la fin du douzième siècle, de 1177, date de la fondation de la chapelle.

*
* *

Il demeure donc établi pour nous :

1° Que la chapelle est antérieure au pont actuel ;

2° Qu'elle était à une seule nef ;

3° Que le pont primitif était au même niveau que le sol de la chapelle basse ;

4° Enfin, que dès les premières années du seizième siècle, au plus tard, la chapelle a été divisée dans sa hauteur.

II

Pour ce qui est du pont lui-même, nous pouvons dire, aujourd'hui, que non seulement les retombées de l'ancien pont sont visibles dans la première arche près du quai (1), mais encore de l'autre côté de la pile portant la chapelle ; que cette pile a une retombée des deux côtés : ce qui est péremptoire.

(1) Selon M. Revoil, ce serait une substruction romaine ou carolingienne, et selon MM. Sagnier et Chaix, une construction du douzième siècle.

Ces retombées ont une saillie sur l'assise supérieure de 0m45 centimètres, et une largeur, en amont du pont actuel, de trois mètres.

Elles n'accusent pas de claveaux juxtaposés jusqu'à cette hauteur ; ils sont liaisonnés, comme toutes les maçonneries ; sur le lit supérieur, des trous de montage et des joints très fins, qu'on dirait sans mortier, caractérisent cette maçonnerie.

Ces détails, qui nous rappellent des analogues dans l'église de Saint-Quinin de Vaison, sur laquelle M. de Lasteyrie a écrit une si remarquable étude, nous ont permis de *dater* par cela même les retombées que nous venons de signaler.

Or, M. de Lasteyrie nous fait observer qu'il ne faut pas attribuer à une date antérieure au douzième siècle la construction de l'abside de Saint-Quinin, loin de la faire remonter au règne de Charlemagne, comme le prétend M. Revoil.

Cette observation du savant archéologue s'applique de tout point aux caractères des retombées du premier pont (1). Ces joints de même finesse, nous les retrouvons dans les claveaux du pont actuel.

Quinze jours avant la visite qui nous a permis de recueillir les matériaux de cette nouvelle étude, une commission, composée d'ingénieurs des ponts et chaussées, avait visité le pont, et reconnu, nous a-t-on dit, l'existence des retombées du pont primitif, signalées par nous.

*
* *

Mais à quel siècle proposerais-je d'attribuer ce pont? Est-il du douzième, du treizième ou du quatorzième siècle?

On connait nos raisons pour ne pas l'attribuer au douzième siècle. D'autre part, les escaliers n'accusent que le quatorzième. Un argument sur lequel nous ne comptions pas, nous permet aujourd'hui d'être plus affirmatif. Retournant en tout sens autour du pont, au moment même où, sur le quai, nous terminions notre examen, nous avons, à une petite hauteur, en saillie sur deux claveaux alternés du milieu de l'arche, trouvé deux écussons avec armoiries.

C'est le 20 janvier 1891 que nous découvrions ce détail, inaperçu, a-t-il semblé, jusqu'alors. N'est-ce pas un double témoignage et de la date et du nom du constructeur?

Un obligeant ami a estampé ces armoiries, ce qui m'a permis de les étudier. L'une d'elles n'est pas saillante (fig. 9), elle est relevée sur le nu tout autour par une ciselure ; elle porte entrelacées deux lettres L. S., un monogramme sans doute (2).

---

(1) Après un examen des plus minutieux, nous admettrions volontiers aujourd'hui, quoique nous en ayons dit dans notre première étude, que le pont primitif a pu avoir une pile intermédiaire entre celles qui existent ; le départ de la courbe semble l'indiquer.

(2) M. Sagnier, avec d'autres auteurs, indique le blason des *Sade ;* je ne l'ai pas vu. Serait-ce à cause de l'S de celui-ci, ou bien serait-ce parce qu'une dame de Sade aurait consacré à la reconstruction d'une arche la moitié de la vente de ses robes? Je ne sais. Mais ni l'une ni l'autre des armoiries ci-dessus n'a encore été décrite.

Serait-ce celui d'un bourgeois ayant donné les fonds nécessaires à l'importante réfection de la première pile du pont en 1503, et dont le travail aurait été exécuté par Jean de Senanque? Nous inclinerions vers cette solution, car la forme de l'écu indique la fin du quinzième et même le seizième siècle.

Mais si nous n'avons pas présentement le nom du personnage, qu'il n'est peut-être pas impossible de retrouver, du moins, nous sommes assuré qu'au moment où l'on a gravé cet écu, le pont existait.

Il n'en est pas de même de l'autre écusson (fig. 10) : une saillie de près de $0^{m},07$ est réservée sur le nu de la voûte dans le claveau qui porte les armoiries.

Ces armoiries semblent être un rai d'escarboucle. Ici encore, si nous ne pouvons placer un nom, nous sommes sûr du moins de posséder un témoignage contemporain de la construction même du pont, et la signature du personnage qui s'est intéressé à son édification.

A défaut d'autres données, nous dirons que l'écu est du quatorzième siècle : la date du pont se trouverait ainsi fixée (1). Il y a accord, dans tous les cas, entre les escaliers de la chapelle et les armoiries que nous venons de signaler sous l'intrados, en saillie du pont, et l'arche qui passe au-dessus des boulevards extérieurs de circonvallation.

*
* *

Et maintenant, voici en deux mots notre double conclusion :

La chapelle primitive est de 1177, elle a été remaniée, peut-être vers le seizième siècle ;

Le pont de nos jours a remplacé un pont contemporain au niveau de la chapelle inférieure ; ce pont commençait à trois mètres en amont de celui qui existe ;

Et le pont actuel, dont le tablier est supérieur au niveau de l'ancien, a été construit au quatorzième siècle.

MASSILLON ROUVET.

(1) C'est l'opinion de MM. Sagnier et Chaix. D'ailleurs un chroniqueur du seizième siècle avance que le pont Saint-Benezet était *l'œuvre des Papes*.



CROYANCES ET COUTUMES DE CHEZ NOUS

NOS ŒUFS SORCIERS. — LE SYMBOLISME DE LA FÊTE DE PAQUES

CHAPITRE PREMIER

LE SORT DES ŒUFS. — COMMENT ON LE JETTE ET COMMENT ON LE CONJURE. — L'OMELETTE ET LE SOLEIL. — EMPOISONNEMENTS COMMIS PAR LES SORCIERS AU MOYEN DES ŒUFS.

Si, dans vos promenades champêtres, il vous arrivait, ami lecteur, de rencontrer soit au bord d'une fontaine, soit sous un buisson, ou dans les sillons de quelque champ, un ou plusieurs œufs, gardez-vous bien d'y toucher : vous ramasseriez la mort ou pour le moins quelque grosse maladie. Ce dépôt d'œufs n'est ni plus ni moins qu'un sort jeté là par les *Envoyeux* ou autres suppôts de Satan, et chacun sait chez nous que le sort des œufs est plus redoutable encore que celui de la baguette de coudrier suspendue à un fil ou même que celui du foie de veau percé de clous, sorts terribles pourtant dont nous ne manquerons pas de causer un jour. Avec le sort des œufs on peut non seulement donner une mauvaise fièvre à celui sur lequel il tombe, mais on peut même faire périr bêtes et gens ou rendre stérile le champ le plus fécond et le mieux emblavé.

L'œuf, en un mot, peut être aussi mauvais au monde qu'il lui est bon, et si tout naît d'un œuf, tout peut périr par un œuf.

Un des moindres méfaits d'un œuf ensorcelé c'est de vous éclater au nez comme une bombe, à la volonté du sorcier, et nous sommes surpris que Messieurs les anarchistes n'aient pas encore employé ce moyen sûr de dynamiter le bourgeois.

Pas plus tard que l'année dernière, ma brave mère Benoît, cette bonne ménagère dont je vous ai parlé plus d'une fois au cours de ces récits, et qui se montre à bon droit si fière

de sa basse-cour et de ses poussins, faillit être victime d'un méfait de ce genre. Comme elle venait de jeter un fagot dans le four et qu'elle le remuait pour en activer la combustion, *ça* se mit à « taper » comme un coup de tonnerre et la pauvre femme se trouva couverte de cendres et de blanc d'œuf des pieds à la tête, bien heureuse encore d'en être quitte à si bon marché. Quelque envoyeur, jaloux de ses poules, avait certainement jeté ce sort dans son fagot pour la faire éborgner. Personne ne lui persuadera jamais que les œufs, comme les marrons, peuvent éclater quand on les jette brusquement dans un brasier.

Il est non moins certain qu'on se sert d'œufs ensorcelés, comme je l'ai dit, pour détruire la récolte d'un champ et la faire passer dans le sien. C'est là une pratique fort en usage chez nous et je pourrai même vous en révéler le secret. Il m'a été donné, en toute bonne foi, par un brave homme de mes amis qui, se trouvant une belle nuit à l'affût d'un lapin, vit un sien voisin pratiquer devant lui cette opération diabolique et entendit même les paroles magiques qui en devaient assurer le succès. Mais il ne faut pas tenter le diable et je serais trop marri, chers lecteurs, si quelqu'un d'entre vous, en voulant faire l'expérience de ce maléfice, allait perdre son âme et se faire enlever par Satan, car c'est ainsi que finissent tous les jeteurs de sort.

Je me contenterai donc de vous dire que c'est entre onze heures et minuit que nos envoyeux et autres sorciers se livrent à cette opération, pour laquelle on a soin de disposer sur le sol ou dans les *reguts* (sillons) des œufs rangés en nombre impair. Ceci fait, on prononce les paroles qui évoquent Satan, lequel marque les œufs d'un petit signe noir, assez semblable à une croix, qui n'est autre chose que sa griffe. Dès lors, ils ont tout pouvoir, et quoi qu'on sème dans le champ ensorcelé, il restera stérile ; la récolte qu'il aurait dû produire passera dans le champ de l'auteur du sortilège qui, bien entendu, payera Satan de sa peine.

Heureusement que nous savons le moyen de vous mettre à l'abri de ce terrible sort. Celui-là, je puis vous le donner, en toute conscience, sans garantie du gouvernement pourtant, car c'est une conjuration « par le bien fait, » c'est-à-dire par Dieu et ses saints. Comme je crois vous l'avoir dit, on nomme conjuration « par le mal fait, » celle qui s'opère avec l'aide du diable et de ses démons.

Donc, si vous craignez qu'on ait jeté sur vos récoltes le sort des œufs, prenez un linge de toile blanche n'ayant jamais servi ; ourlez-le avec du fil blanc et neuf et repassez-le convenablement. Ceci fait, cassez dans une écuelle neuve et bien vernie des œufs, fraîchement pondus, en nombre impair, sur lesquels vous ferez une croix avec le pouce de la main gauche. Battez-les comme pour faire une omelette, et salez avec du sel béni à la messe de Noël en y mêlant quelques gouttes d'eau bénite de Pâques. Versez ensuite le tout dans votre linge que vous nouez par les quatre cornes. Placez cette poèle d'un nouveau genre sur un carreau du foyer que vous aurez eu préalablement le soin de bien nettoyer et de bien chauffer ; puis, pendant que votre omelette cuit, vous dites :

« Je les excommunie tous les sorciers qui portent des œufs dans ma terre, je les « excommunie au nom du bon Dieu, de la bonne Sainte-Vierge, avec le plus profond de tous « les saints ; je les excommunie à trois lieues de long, trois lieues de large ; ils n'auront « pas plus de force sur mon terrain, ni sur moi, ni sur mon monde, ni sur mes bêtes que « les Juifs n'en ont eu sur notre Seigneur Jésus-Christ au Jardin des olives. »

Tout en récitant cette prière, vous jetez de l'eau bénite sur votre linge — ne serait-ce que pour l'empêcher de brûler — et votre omelette étant cuite, vous la faites manger par deux personnes de la maison.

Vous devez répéter cette opération pendant neuf jours de suite — toujours la neuvaine. Pendant ce repas, les assistants récitent neuf *Pater* et neuf *Ave*, en décomptant d'un chaque jour. Chacune des personnes de la maison prend part, tour à tour, à ce festin.

Vous ne vous attendiez pas, sans nul doute, à trouver l'omelette à pareille fête, et, en dehors de ses vertus bien connues, surtout quand elle est au rhum ou aux fines herbes, personne ne lui soupçonnait des propriétés si vraiment magiques; elle en a encore bien d'autres et en particulier celle d'être un mets des plus agréables au soleil lui-même, de même que certains gâteaux, comme le pain d'épice, par exemple, sont l'offrande chère à certains dieux... et à leurs prêtres s'entend. En voici la preuve. Dans le village des Andrieux (Basses-Alpes), village qui reste privé pendant cent jours de la présence de l'astre bienfaisant, son retour, qui a lieu le 10 février, est célébré par une fête dans laquelle l'omelette joue, en effet, le principal rôle. Chacun des habitants, porteur d'un plat sur lequel il a disposé une omelette des plus appétissantes, se rend sur la place du village, près du doyen d'âge, autour duquel ils exécutent une farandole. Cette cérémonie accomplie, tout le monde se rend en cortège près d'un pont voisin. Là, après avoir déposé les plats d'omelettes sur les parapets du pont, on recommence la farandole à l'instant où apparaît le premier rayon de soleil; puis chacun reprend son plat et l'offre à l'astre de retour en l'élevant vers lui, le doyen d'âge ayant grand soin d'élever le sien au-dessus des autres.

Cette cérémonie faite, on rentre, comme dans la chanson de Marlborough, *chacun chez soi*, et l'omelette est mangée dans un festin de famille. Ainsi qu'on le voit, il y a bien là une véritable offrande au soleil et un rapport des plus directs entre cet astre et le mets cher à nos estomacs. Nous tâcherons d'en retrouver la raison. Peut-être nous rendrons-nous compte alors de son emploi pour détourner les mauvais sorts et de son rôle agricole. Pour l'heure, continuons à examiner, un instant encore, l'usage vraiment criminel que font nos sorciers du prétendu sort des œufs. Voici, à ce propos, une histoire dont je vous garantis l'authenticité.

Un soir, un brave homme d'une commune voisine de Luzy tomba subitement malade et fut, en quelques heures, au point de mort. Sa femme, justement alarmée ou feignant de l'être, envoya chercher certain sorcier du pays, réputé, du reste, comme fort mauvais gars.

Celui-ci, après avoir examiné le moribond, déclara net que ni lui ni d'autres n'y pouvaient rien, car on avait jeté à ce malheureux un sort impossible à lever, très probablement le sort des œufs.

De fait, le pauvre diable expira pendant la nuit. On soupçonna bien qu'il y avait, dans cette mort subite, quelque mystérieuse affaire ; mais comme on a autant peur chez nous des vengeances du sorcier que d'être témoin dans un procès, personne ne souffla mot. Ce n'est qu'assez longtemps après ce triste événement, que passant par là et demandant à une voisine des nouvelles de ce pauvre homme, je fus informé de son décès subit. J'appris, tout en causant, les détails de l'événement, et on finit par me conter que la femme du défunt avait avoué lui avoir fait manger, le jour même où il était tombé

malade, une omelette dans laquelle il était entré des œufs pondus en dehors du « génillier. » Ce sont ces œufs, sûrement ensorcelés, qui avaient été cause de tout le mal, et quand nos gens disent ensorcelés, ils ne s'y trompent pas, ils entendent bien qu'il y a empoisonnement, mais ils se garderaient bien de prononcer le vrai mot.

Citons encore un autre fait du même genre. A quelque temps de là je lus, dans un journal des mieux informés de notre département, qu'un homme de la commune de F... avait failli être empoisonné en mangeant un œuf. Encore un sort, bien entendu ; seulement au lieu de le lui jeter dans une omelette de plusieurs œufs on le lui avait jeté dans un œuf à la coque, c'est-à-dire à dose insuffisante pour que l'empoisonnement fût complet et il put s'en sauver. Ces faits et d'autres prouvent que certains jeteurs de sorts se servent des œufs, ce mets si inoffensif en apparence, pour commettre de véritables crimes. Ayant habilement enlevé un fragment de la coquille d'un œuf, ils introduisent par cette ouverture de l'arsenic ou tout autre poison délayé dans quelque liquide, en ayant soin d'aspirer tout d'abord un peu du blanc de l'œuf pour y faire un vide ; puis ils referment l'ouverture en y adaptant un morceau de coquille et placent les œufs ainsi préparés dans un endroit où ils pensent que les personnes dont ils veulent se venger viendront les ramasser. Ils se servent de ce même procédé pour empoisonner les bêtes et en particulier les porcs qui sont fort friands d'œufs. C'est là un méfait des plus ordinaires et parfaitement connu.

Je dois ajouter que la crainte des œufs ensorcelés est, parfois, habilement entretenue par les sorciers ou autres gens du même genre vivant aux dépens de l'imbécilité humaine, afin de faire délaisser les œufs pondus hors du génillier et de pouvoir se les attribuer en toute sûreté.

Le *génillier*, ai-je dit, c'est le terme employé chez nous pour désigner le toit réservé aux poules, aux gélines, ainsi qu'on nommait autrefois ces aimables compagnes du *jau* ou coq de nos basses-cours. De géline, on a fait gélinier et, par une inversion qui nous est très familière, génillier.

Ceci dit, méfiez-vous des œufs pondus hors du nid, et il y a à cela une raison qui n'a rien de commun avec les mauvais sorts. L'œuf qu'on trouve ainsi hors du logis est rarement frais, par suite il est non seulement désagréable au goût mais encore nuisible à la santé.

Pendant que nous y sommes, suivons les croyances relatives aux œufs : elles nous ramèneront à ce rapport symbolique dont je parlais tout à l'heure qu'on retrouve si fréquemment dans nos croyances entre l'œuf et le soleil, — ceci en passant par la fête de Pâques, cette grande fête des œufs et du père de la terre et de nos moissons.

CHAPITRE II

LES ŒUFS DE COQ. — DES VERTUS INCOMPARABLES DES COQUILLES D'ŒUFS. — POURQUOI ON CASSE LA COQUILLE DES ŒUFS CUITS A LA COQUE DANS LES REPAS DE CÉRÉMONIE. — COMMENT ON S'EN SERT POUR PRÉSERVER SES APPARTEMENTS DES MOUCHES, LES SEMIS DE CHOUX ET LES ARBRES FRUITIERS DES CHENILLES ET DES PUCERONS.

La croyance aux œufs de coqs, œufs sorciers, s'il en fut, et qui engendrent des serpents, est générale chez nous. Il n'est ménagère qui ne soit persuadée que ces petits œufs, sans jaune, qu'on rencontre parfois dans les nids, sont pondus par des coqs. Comme je manifestais un jour quelque incrédulité à cet égard, un brave homme, qui ne manquait pas pourtant d'une certaine instruction et qui fut même conseiller municipal de notre Luzy pendant plusieurs années, m'apporta un beau jour un de ces œufs qu'il avait *presque* vu pondre par un coq. Ce n'est pas sans peine que je parvins à lui faire comprendre que les coqs, bien que portant des plumes, sont des mâles tout comme les autres et n'accouchent pas. On est également persuadé que de ces œufs sortent des serpents. Dire à quelqu'un qu'il sort d'un œuf de coq, c'est lui adresser une grosse injure, c'est lui dire qu'il n'est qu'une vermine comme le serpent sorti de pareils œufs.

Cette croyance aux œufs de coqs est, comme on le sait, fort ancienne et sanctionnée par l'église. En 1474, un coq soupçonné d'un pareil méfait fut condamné comme sorcier et brûlé comme tel. Il ne l'avait pas volé.

Ajoutons que les œufs de coqs *pondus dans le pays des infidèles* étaient jadis spécialement recherchés par les jeteurs de mauvais sorts.

De l'œuf à la coquille, il n'y a pas loin et tout le monde sait qu'il est dans les hautes convenances, lorsqu'on a mangé un œuf à la coque, d'en briser la coquille. Or, il paraît certain, et ce sont les savants qui le disent, qu'il s'agit encore là, non d'une question de convenances, mais de sortilège. Jadis les magiciens se servaient, paraît-il, de coquilles d'œufs pour y tracer des caractères dont l'influence était des plus pernicieuses pour les gens de la maison. Certains mots ou certains caractères, ainsi tracés sur ces coquilles, pouvaient même donner la mort à vos hôtes ou aux convives qui festinaient avec vous. De là l'obligation, pour les invités, de casser bien vite les coquilles des œufs qu'ils venaient de manger pour éviter d'être soupçonnés de s'en servir pour agencer quelque maléfice. Comme vous le voyez, voilà une mode qui nous vient de loin.

Il paraît, du reste, que cette habitude d'écrire sur des coquilles d'œufs n'était pas encore complètement perdue au dernier siècle. Je lis, en effet, dans un volume de la *Maison rustique* (tome I, page 110, édition 1775), la recette suivante :

« Pour avoir un œuf écrit en dedans, écrivez sur la coque avec de l'encre faite de « noix de galle, d'alun et de vinaigre. Faites sécher l'écriture au soleil, puis mettez

« l'œuf dans une saumure; faites-le cuire et en ôtez la coque, vous trouverez l'écriture « en dedans. »

Le même ouvrage donne la manière de faire passer, en l'amollissant convenablement, une coquille d'œuf dans une bague.

Mais où les coquilles d'œufs ont des vertus incomparables, c'est quand il s'agit de préserver vos appartements des mouches ou vos légumes des pucerons. Pour empêcher les mouches de s'abattre sur les plafonds et sur les tentures de vos appartements et d'y déposer à plaisir leurs ordures, prenez trois coquilles d'œufs qui aient servi à faire des « tourtiaux » le jour de carnaval — d'autres ne vaudraient absolument rien. Enfilez ces coquilles dans un fil écru, n'ayant jamais servi, et suspendez ce chapelet au-dessus et à l'intérieur de la porte d'entrée de votre maison. Les mouches se garderont bien d'y pénétrer (à moins qu'elles n'entrent par la fenêtre). L'important est de bien préparer ces coquilles, car du soin qu'on y aura apporté dépendra le succès de cette recette aussi simple qu'infaillible.

On y arrive au moyen d'une opération que vous avez sans doute pratiquée plus d'une fois quand, comme moi, vous vagabondiez dans nos bois pour y chercher des nids. — Je dirai, pour votre excuse et pour la mienne, que c'était en toute bonne intention et pour faire une collection d'œufs des oiseaux de nos forêts.

A ce propos, je vous rappellerai, en passant, qu'il ne faut pas dire, le soir, en causant sous le manteau de la cheminée, que vous savez où il y a un nid, car le coucou l'entendrait et il irait en manger les œufs avant vous. Vous savez aussi, sans nul doute, que, pour trouver des nids, il faut jeûner le vendredi saint. C'est en usant de cette croyance que de pieuses mères arrivent à faire faire à leurs jeunes enfants un semblant de jeûne ce jour-là.

Donc, quand nous voulions conserver des œufs pour nos collections, nous les « bibions. » *Biber*, c'est un vieux mot, venu du latin, qui signifie boire, mais que nous n'employons plus que pour désigner cet usage qui consiste à aspirer le contenu d'un œuf, frais s'entend, dont on a préalablement percé dextrement la coquille aux deux extrémités avec la pointe d'une épingle.

En aspirant et en soufflant tour à tour, on obtient une coquille bien nette, propre à tous les sorts.

Faut-il dire, pendant que j'y suis, que le tourtiau de carnaval, nommé aussi « crapiau » (crêpe) ou « sanciau » (du latin *sanctus*, sacré), est, comme tout bon morvandeau le sait, un gâteau plat fait d'œufs et de farine de seigle ou de sarrasin, délayés ensemble, qu'on fait cuire dans la poêle, préalablement arrosée d'huile ? Ce gâteau n'était rien moins jadis qu'un gâteau sacré, comme le pain d'épice et tant d'autres dont nous parlerons un jour. Le suprême de l'art, c'est, en le faisant sauter dans la poêle pour le retourner, de le faire passer par le cornet de la cheminée et de le rattraper à la porte de la cuisine. Toute bonne cuisinière a exécuté ce tour d'adresse... dans son jeune temps. Inutile d'ajouter que de tous les tourtiaux, celui fait de farine de sarrasin privé est le plus recherché et celui qu'on sert surtout pour les festins de carnaval.

Mais me voilà loin de mes coquilles d'œufs. Mauvaise habitude de flâneur qui aime à s'égarer dans tous les sentiers au lieu de suivre la grande route. J'y reviens bien vite.

En la suivant par les beaux jours de printemps, il est rare que vous n'aperceviez pas,

dans les jardins voisins, des coquilles d'œufs piquées sur les branches des arbres fruitiers ou sur les échalas des vignes. On en pique de même sur les semis de choux ou de salades. C'est là un moyen fort en usage chez nous de chasser les chenilles, les pucerons et autres dangereux parasites, qui dévastent si souvent nos arbres fruitiers et nos semis, et font le désespoir de nos jardiniers.

Seulement, ce qu'il faut connaître, ce sont les mots à dire ou les lettres à écrire dans les coquilles, pour que ce sort ait toute sa vertu. Or, il m'a été impossible, jusqu'ici, de les retrouver, et je soupçonne fort ceux qui se servent de ce moyen infaillible... dans les années où il n'y a pas de pucerons, de n'en savoir pas plus long que moi à ce sujet.

Notons encore cette propriété, indiscutable cette fois, que possèdent les coquilles d'œufs, remplies de rosée du matin, de s'élever vers le ciel quand on a la patience de bien les tenir sur sa main en les exposant aux rayons du soleil levant. Elles montent, s'élèvent et disparaissent dans les airs comme de vrais ballons. Il n'est personne d'entre vous qui, dans ses jeunes ans, n'ait pratiqué cette mirifique expérience et ne l'ait ensuite enseignée à quelque bienveillant camarade, en lui faisant regarder fixement le soleil. C'est ainsi, si je ne me trompe, que Cyrano, de Bergerac, ce prédécesseur de Jules Verne, trouva moyen de s'élever jusque dans la lune et de nous raconter ensuite ses aventures de ce voyage lunaire.

Mais si les coquilles d'œufs ont tant de propriétés magiques, ce n'est rien encore à côté de celles que possède le jaune d'œuf ou l'œuf tout entier, surtout quand il est cuit à dur. Vous ne m'en voudrez pas de vous les faire connaître, tout en cheminant vers mon but.

CHAPITRE III

DES VERTUS DES JAUNES D'ŒUFS ET DES ŒUFS CUITS A DUR. — DES INCOMPARABLES PROPRIÉTÉS DES ŒUFS PONDUS PENDANT LA SEMAINE SAINTE. — COMMENT ON PEUT FAIRE SUREMENT DE MAGNIFIQUES DIAMANTS AVEC DES JAUNES D'ŒUFS.

Et tout d'abord, voulez-vous être préservé de la jaunisse ou vous guérir de cette désagréable maladie? Rien n'est plus simple. Portez, pendant neuf jours, sept jaunes d'œufs bien durs pendus en collier autour de votre cou et, pendant ce laps de temps, pissez sur des orties chaque fois que l'envie viendra vous en prendre. Le remède opérera sûrement, à moins que votre collier ne vienne à s'égrener, auquel cas il faudra recommencer l'opération. Mais ce n'est rien, nous en verrons bien d'autres.

Il n'est personne de vous qui ne connaisse les propriétés souveraines des œufs durs dans certains cas particuliers de mollesse du ventre, et peut-être, ami lecteur, en avez-vous fait l'expérience plus d'une fois, sans vous douter qu'il s'agissait là de propriétés magiques. Ne vous ai-je pas dit, du reste, au cours de quelque récit sur les miracles de nos bonnes fontaines, que les repas qu'y font nos pélerins, quand ils vont acquitter leurs

vœux, se composent presque uniquement d'œufs durs? Qu'on aille, le premier mercredi de mai, au pélerinage de la fontaine du Beuvray et à la grande assemblée qui se tient ce jour-là sur notre montagne sacrée, qu'on se rende à la fontaine de Saint-Gengoux, à celle de Saint-Denis, à Tazilly, de Sainte-Agathe, à Lanty, partout, en un mot, où on pélerine, on verra les pélerins manger dévotement des œufs durs.

Est-ce simplement parce que c'est là un mets facile à transporter en voyage ou simplement un remède commode pour vous préserver des flux de ventre pendant le cours de votre excursion? Non. Il y a autre chose là-dessous. Il s'agit d'un repas mystique et symbolique, d'une sorte de communion entre les pélerins, en même temps que d'un hommage aux dieux, aux saints, veux-je dire, qu'on vient honorer. Mais, avant de vous en dire le pourquoi — ou pour mieux vous le dire, causons tout d'abord des œufs pondus pendant la semaine sainte, ces œufs magiques par excellence. Non seulement un œuf pondu pendant la semaine sainte et mangé cuit à dur vous préservera de toutes coliques pendant toute l'année, mais encore si on a soin de le placer au-dessus et à l'intérieur de la porte des écuries du bétail, il en écartera tous les mauvais sorts et tous les maléfices possibles.

Seulement, les ignorants qui ne connaissent pas ce secret prennent les premiers œufs venus et sont fort étonnés ensuite que le remède n'opère pas. C'est qu'il faut, avant tout, un œuf pondu la semaine sainte, et, si possible, pondu le jeudi ou le vendredi saint. Si, à cela, ils joignent d'avoir été pondus pendant un des offices du jour, vous aurez le *nec plus ultra* des œufs magiques. Il suffit, par exemple, de jeter un de ces œufs au milieu d'un incendie, de quelque étendue que soit son développement, pour l'arrêter incontinent. Avis à nos pompiers et à nos sauveteurs.

Si on place un de ces œufs au milieu de ceux qu'on fait *grouer*, c'est-à-dire couver, toute la couvée réussira. Disons, à ce propos, que c'est en lune tendre, ainsi que le recommandait déjà Pline, qu'on doit placer les œufs sous la couveuse : *Ova, luna nova, supponite.* Bien entendu, il en faut toujours un nombre impair, et le nombre treize est le plus favorable, contrairement à ce qui doit se passer à table. Ce sont là des *observances* auxquelles on ne doit jamais manquer et qu'on ne manque pas de se transmettre de génération en génération.

Mais ce qui va achever de vous réconcilier avec les œufs que ce que j'ai dit précédemment avait pu vous faire regarder d'un mauvais œil, et ce qui surprendra nos chimistes qui ne possèdent encore qu'imparfaitement le moyen de faire des diamants, c'est que, si vous avez le soin de conserver pendant cent ans un de ces œufs privilégiés qui aura été teint à Pâques et béni à la grand'messe, vous trouverez, au bout de ce centenaire, son jaune changé en un magnifique diamant. Je souhaite fort, cher lecteur, que vous puissiez tenter cette expérience.

Une excellente dame, fort de mes amies, conservait soigneusement à cet effet une magnifique collection d'œufs d'oies teints soit en jaune, soit en rouge, qui allait s'augmentant chaque année. Elle avait choisi des œufs d'oies, à seule fin, bien entendu, d'avoir les diamants plus gros. J'ignore ce que ses héritiers auront fait de ces œufs qui devaient les enrichir à tout jamais et que je vois encore soigneusement rangés sur la cheminée de cette excellente dame, dans de jolis verres de couleur, chacun d'eux portant la date de sa consécration. Et, puisque je viens de parler des œufs de Pâques, n'oublions pas la *roulée* et les œufs teints.

CHAPITRE IV

LES ŒUFS DE PAQUES. — LA ROULÉE. — ENCORE LES ŒUFS DURS

La fête de Pâques, de l'origine et du symbolisme de laquelle nous parlerons tout à l'heure, est, comme chacun le sait, la grande fête du jeu et des cadeaux d'œufs teints. Comme moi, vous avez attendu cette fête avec non moins d'impatience que le jour de l'an, non seulement pour étrenner vos frais vêtements de printemps et pour aller en vacances, mais encore, et surtout, pour jouer à la roulée avec de magnifiques œufs teints en rouge ou en jaune. Joignez au plaisir de ce jeu cher à tous les Luzicois de mon temps celui, non moins délectable pour nos jeunes estomacs, du repas traditionnel de la salade d'œufs durs, mincés en tranches dans le pissenlit nouveau, et du plat d'œufs durs cuits dans le bouillon de jambon.

Ce jour-là, vos métayers, vos fermiers, les gens qui croient devoir vous témoigner leur reconnaissance pour un service rendu, ne manquent pas de vous apporter, non pas un bon chapon gras, comme au jour de l'an, mais une douzaine ou deux d'œufs frais pondus. C'est pour votre roulée, vous dit-on, c'est-à-dire pour faire le banquet traditionnel et pour jouer au jeu sacré, à la roulée veux-je dire. — J'ai dit jeu sacré, jeu religieux, et peut-être ne me suis-je pas trompé.

En retour de cette offrande, vous en régalez de votre mieux ceux qui vous ont apporté leurs vœux sous cette forme symbolique.

Le pauvre viendra, de son côté, quêter sa roulée qui ne lui sera jamais refusée, sous la forme d'un ou de quelques œufs teints. Le premier devoir des enfants est, en effet, de s'emparer de ces œufs pour les faire teindre, car on ne peut jouer qu'avec des œufs teints.

Feu mon oncle N..., l'oncle Paul, d'excellente mémoire, de la culotte magique duquel j'ai jadis conté l'histoire, possédait, pour cet unique usage, une superbe marmite de bronze, héritage de famille, portant le millésime de 1636, dans laquelle on préparait cette magnifique teinture rouge au bois de Brésil, couleur consacrée des œufs de Pâques. Enfants, petits-enfants, neveux, cousins et cousines, et il n'en manquait pas, venaient y porter teindre leurs œufs, et en remportaient toujours plus qu'ils n'en avaient apportés.

Disons, en passant, que la couleur jaune partage avec le rouge l'honneur de décorer les œufs de Pâques. Toutes deux sont consacrées par l'usage et par les rites. Nous parlerons tout à l'heure de leur symbolisme. La teinture rouge se fait au bois de Brésil, ai-je dit; le beau jaune d'or s'obtient en faisant bouillir dans l'eau de la lappe ou stellaire, cette jolie plante des premières fleuries qu'on rencontre communément dans les haies et dans les lieux frais. On peut employer aussi une teinture faite avec de la pelure d'oignon mélangée de suie, mais elle est plus foncée et moins recherchée que celle venant de la lappe.

Avant de déposer ses œufs dans la teinture, on a soin de tracer sur leur coquille, avec du suif ou tout autre corps gras, son chiffre, celui de son amie ou quelque belle devise

parlante, comme un cœur percé de flèches, une pensée avec le mot : *A moi,* etc., qui ressortent en blanc, quand l'œuf est teint.

Beaucoup préfèrent pratiquer ces enjolivures avec la pointe d'un canif; c'est ce qu'on nomme *miroler.* Mais ce dernier moyen est fort périlleux; il exige une main sûre et une longue pratique pour ne pas endommager la coque. Aussi, un bon miroleur est-il fort recherché des amateurs.

Mais posséder des œufs teints et même mirolés ne serait qu'un mince plaisir, si on devait se contenter de les regarder. On a mieux à faire et on se hâte d'aller les jouer à la roulée. Ce jeu, que nous trouvions alors si attrayant, consiste à faire rouler un œuf sur un plan incliné ou sur un terrain en pente. Tout œuf touché par celui du joueur devient sa propriété.

Malgré son apparente simplicité, ce jeu est plein de ruses et de malices. Il faut bien savoir de quel côté on doit placer le gros et le petit bout de son œuf pour aller à droite ou à gauche chercher celui qu'on veut atteindre ; il y a manière de l'incliner plus ou moins, de le placer en haut ou en bas sur la planchette, suivant qu'on veut aller plus ou moins loin et de le placer parfois cul sur tête pour le faire rouler droit au but. Il est aussi de règle de le laisser rouler par son propre poids, sans lui communiquer avec la main une poussée qui augmenterait la vitesse et la longueur de sa course ; ce serait là une grosse tricherie qu'on nomme, sauf vot' respect, *pousser du cul* et qui vous vaudrait en retour une vigoureuse correction de la part des camarades. Sachez encore que plus un œuf a roulé, meilleur il est pour le jeu. Sa coquille s'est amollie et il n'en reste guère que la pelure, les deux bouts se sont arrondis et il devient alors ce qu'on nomme une *mollette,* c'est-à-dire un œuf parfait pouvant rouler facilement, rouler loin et dans tous les sens. Quand, après avoir bien roulé, il menace de se partager en deux ou trois morceaux, on le cheville habilement et il peut encore faire un bon service.

Enfin, quand la roulée est terminée, l'œuf est pelé, coupé en tranches et mangé dans la fameuse salade de pissenlit, ce grand remède de printemps que nous prodigue alors la prévoyante nature.

Ce repas n'empêche pas celui de l'œuf cuit dans le bouillon de jambon. Qui ne possède pas quelque peu de ce bienheureux bouillon, portera ses œufs cuire dans la marmite du voisin plus aisé qui ne refusera pas ce petit. service. Inutile de dire que, grâce à ce régime réconfortatif, les flux de ventre sont inconnus pendant la semaine de Pâques.

Cette habitude de manger des œufs durs n'est pas, ainsi que je l'ai avancé, une simple affaire de goût ni même d'hygiène, mais il doit s'agir là d'un repas mystique, de même que le jeu de la roulée ne doit être que le reste d'une cérémonie religieuse, dont nous avons oublié le symbolisme. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Rappelons d'abord que cette coutume de manger des œufs durs pendant les fêtes de Pâques est générale et qu'on la retrouve dans presque toutes les religions et tous les pays, les fêtes de Pâques n'étant pas des fêtes exclusivement catholiques, ni même hébraïques, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, mais bien des fêtes du soleil et du printemps, fort en honneur en particulier chez nos pères gaulois.

Rappelons quelques-uns de ces usages. Chez les Hébreux, on ne manque pas de servir un œuf dur au repas de la Pâques, en souvenir, dit-on, d'un grand oiseau géant qui vivait

du temps du déluge (1). Mais, sans aller si loin, à Tulle, on allait autrefois, le lundi de Pâques, manger des œufs durs à l'hôpital, dans la chapelle des malades. Dans tout le Berry, dit encore Laisnel de la Salle, qui a traité de main de maître ce sujet, à propos des fêtes de Pâques, on fait, le lundi et le mardi de Pâques, sous le nom de *manches* ou de *berlués* (2), des repas d'œufs durs qui sont suivis de danses et de réjouissances auxquelles prennent surtout part les bergers et les bergères du pays. Ceux-ci font préalablement des quêtes d'œufs, et ces quêteurs sont désignés sous le nom de *cocateux*, *coquetiers*, d'où nous avons fait *coquatiers* ou *rocatiers*, mots qui ne signifient pas autre chose que quêteurs d'œufs et qu'on applique communément chez nous à ces sortes de pauvres marchands ambulants, qui parcourent les campagnes pour y acheter des œufs et des volailles qu'ils vont revendre sur le marché de la ville.

Remarquons encore que chez nous on a l'habitude d'offrir un œuf aux enfants qui entrent pour la première fois dans votre maison ; c'est, dit-on, pour peupler leur maison. Souhait de fécondité, sans nul doute.

En Pologne, ce même usage se retrouve sous une autre forme. On y offre à l'étranger qui vient vous demander l'hospitalité un œuf dur qu'on partage avec lui.

Dans l'Isère, à La Tour-du-Pin, la fête du printemps — nous y voilà — se termine, comme en Berry, par un repas champêtre que les bergers prennent ensemble dans un pâturage et dont les œufs durs font une partie des frais.

« C'était un usage commun à tous les peuples agricoles d'Europe et d'Asie, dit M. Henri Carnoy, dans une très intéressante étude sur les fêtes de Pâques, à laquelle j'emprunte ce dernier renseignement qu'il a lui-même emprunté aux *Mémoires de l'Académie celtique*, de célébrer, en mangeant des œufs, la fête du nouvel an. On avait même soin de les teindre en plusieurs couleurs, surtout en rouge. Mais la fête du nouvel an se célébrait à l'équinoxe de printemps, c'est-à-dire au temps où les chrétiens ne célèbrent plus que la fête de Pâques.

« Le retour du printemps, le rajeunissement de la nature, la durée du temps, la fécondité des êtres, célébrés au temps des Gaulois, le sont encore aujourd'hui parmi nous dans plusieurs assemblées champêtres, dont l'origine est inconnue au vulgaire. Dans beaucoup de ces fêtes, l'œuf dur joue un rôle. Ces fêtes sont instituées presque partout le lundi de Pâques. »

En Normandie, et c'est là un autre fait que je viens de recueillir dans un journal, les petits paysans s'assemblent après le repas du soir pendant la semaine sainte et vont chanter, de porte en porte, une sorte de complainte sur la Passion. C'est, dirons-nous, l'inverse du chant de Noël où l'on s'en va chantant la naissance du divin enfant. Aussi, au lieu de la buche traditionnelle, on a coutume de donner à ces pauvres chanteurs un ou plusieurs œufs ou quelque menue monnaie. Une partie de ces œufs est mise de côté pour en confectionner une *gigantesque omelette* qui est mangée le dimanche de Quasimodo, dit *pasquette* en patois normand.

Le surplus est mis en vente et le produit en est affecté à agrémenter le menu du repas symbolique. L'auteur, malheureusement inconnu, auquel j'emprunte ce renseignement,

---

(1) Laisnel de La Salle, *Légendes et croyances du centre de la France.*

(2) Jaubert, *Glossaire du centre de la France.*

fait remarquer qu'omelette est traduit en patois par « Pascade, » mot qui présente une parenté évidente avec Pâques. L'usage des œufs étant, dit-il, interdit pendant tout le Carême, on se livrait sans doute après Pâques à une véritable orgie d'omelettes. — Ce n'est pas tout à fait là, croyons-nous, le but de ce repas qui nous rappelle l'offrande de l'omelette faite au soleil par les gens du village des Andrieux, dont nous avons parlé au commencement de ce récit, et qui nous confirme dans notre première hypothèse, à savoir qu'il s'agit là d'un repas symbolique, et qu'il y a une connexité plus que probable entre l'œuf et le soleil de qui tout naît, le grand œuf générateur du monde. Rappelons encore, à ce propos, qu'en Italie, au repas dit de la Résurrection, on mange des œufs durs bénis à la messe de Pâques.

En Russie, la coutume des œufs de Pâques a, comme chez nous, une grande importance et personne ne cherche à s'y soustraire; aussi, trouve-t-on dans ce pays des œufs qui sont de véritables merveilles. Mais c'est en Perse, à la fête du *Nourouz* ou nouvel an, qui a lieu à l'équinoxe de printemps, qu'elle a véritablement la force d'une institution. Chacun se fait, comme chez nous, présent d'œufs teints en rouge ou couverts d'or et de peintures, suivant sa fortune. Le schah en donne de magnifiquement peints et dorés aux dames de sa cour.

Cet usage a été longtemps suivi par nos rois qui se faisaient apporter, à l'issue de la messe de Pâques, une corbeille d'œufs rouges ou dorés qu'ils distribuaient aux dames et à leurs courtisans. Aujourd'hui encore, entre gens riches, en guise de roulée, on envoie aux dames des œufs en sucre, en argent, etc., qui renferment parfois de charmants et riches cadeaux.

L'usage des œufs de Pâques est donc général et, ceci établi, remarquons que l'année, jusqu'en 1561, a commencé chez nous à Pâques, et que le nouvel an des Persans correspond par conséquent à notre fête de Pâques.

De tous ces faits, il ressort donc sans nul doute que le repas d'œufs durs est bien un repas symbolique qu'on retrouve partout, et dont le but est de fêter le retour du printemps; qu'en outre le don des œufs de Pâques est l'étrenne consacrée pour exprimer les souhaits de fécondité et de prospérité. On assure que c'est aux Phéniciens qui adoraient le Créateur sous la forme d'un œuf que nous devons cette idée des œufs de Pâques et leur symbolisme. Suivant eux, la Nuit aurait été le principe de toutes choses et elle aurait enfanté un œuf d'où serait sorti l'Amour et le genre humain, etc. Nous ne saurions aller plus loin sans parler de la fête de Pâques, autour de laquelle nous tournons depuis un certain temps et sans rechercher d'une façon plus précise ses origines. Peut-être y trouverons-nous le dernier mot de l'énigme de la roulée et de la fête des œufs.

CHAPITRE V

UN MOT SUR LA FÊTE DE PAQUES. — SON ORIGINE, SON SYMBOLISME. — LES LIVRÉES DU SOLEIL. — L'ÉNIGME DE LA ROULÉE.

Pâques, cette grande fête du culte catholique et qui a Noël pour pendant, n'est pas — en faisant cette petite incursion sur le domaine religieux, j'espère ne pas manquer pourtant aux statuts de notre chère société — n'est pas, dis-je, une fête catholique, pas plus qu'elle n'est hébraïque : elle nous vient de bien plus loin encore. Au dire des savants qui se sont occupés de ces graves questions, elle remonterait pour le moins au culte du dieu Mithra, ce dieu Aryen, dieu de la lumière, dont nos évêques portent encore la coiffure symbolique avec ses croissants. En étudiant les antiques religions de nos pères et grands-pères, on a remarqué, en effet, que le culte mystérieux de ce grand dieu avait de si nombreuses analogies avec le christianisme qu'il pourrait bien en être le père ou tout au moins le parrain. Qui sait si Jean-Baptiste, si le précurseur et le baptiseur du Christ n'était pas un de ses adeptes ?

Ce culte, d'après ce qu'on en connaît aujourd'hui, admet, en effet, un baptême, une sorte de communion entre ses adeptes et même une résurrection symbolique. Ceci dit, pour en revenir à mon sujet, on y célébrait surtout deux grandes fêtes astrales, en même temps fêtes de l'agriculture : celle du solstice d'hiver, notre fête de Noël, fête du feu nouveau, et celle de l'équinoxe de printemps, fête de la fécondation, de la résurrection des germes endormis que le soleil venait enfin réveiller — notre fête de Pâques, en un mot. Remarquons en passant que ce nom de Pâques, qu'on emploie le plus souvent au féminin et dont la fête qui nous occupe a seule, ou presque seule, retenu le nom, s'appliquait jadis à toutes les grandes fêtes. On disait la Pâque de la Résurrection, la Pâque de la Pentecôte ou Pâques des Roses, les roses fleurissant surtout à cette époque et jouant un grand rôle dans une fête du culte d'Isis. Une des roses de la couronne de cette déesse rendit, comme on le sait d'après Apulée, à sa forme humaine, le pauvre Lucius qui avait été métamorphosé en âne par le pouvoir d'une infâme magicienne. Or, je soupçonne fort cette couronne de roses de la grande déesse de n'être pas étrangère à celle qui orna plus tard la tête de la Vierge et dont nous avons fait notre *rosaire*. — Mais pardon de cette digression.

Nous avions, disions-nous, la Pâque des Roses, la Pâque de l'Epiphanie, et nous avons même encore aujourd'hui la Pâque des Rameaux ou Pâques *fleuries*, la Pâque *noire* ou fête de la Passion, d'où il s'ensuivrait que ce mot ne voudrait pas dire passage, ainsi qu'on l'a écrit, mais simplement fête, cérémonie. Par suite, notre Pâques, la Grand'-Pâque, comme on dit chez nous pour la distinguer des autres, ne serait autre que la Pâque ou fête des œufs, fête du renouveau et de la fécondation des germes, comme nous allons le voir.

Deux mots pourtant encore du culte des astres.

Cette fête, avons-nous dit, était primitivement fixée à l'équinoxe de printemps ; elle l'est aujourd'hui au premier dimanche qui suit la pleine lune de mars, ce qui est absolument la même chose, la pleine lune de mars ayant lieu vers l'équinoxe de printemps, coïncidence que n'ont pas manqué de remarquer nos premiers astronomes et qui leur a servi de point de repère pour la fixation de cette fête. *Pâques tôt*, *Pâques tard*, dit le proverbe, *Est toujours en lune de mars*.

Vers ce temps-là, comme on le sait, le soleil, se rapprochant de la terre, traverse une ligne fictive tracée par nos astronomes sur la sphère céleste, ligne que nous nommons le cercle équatorial et qui la divise en deux parties égales. A l'époque du passage de cette ligne par le soleil, les jours sont égaux aux nuits et vont dès lors en croissant. C'est la date du commencement de notre printemps et elle fut longtemps celle de notre année. A partir de cette époque, le soleil commence à répandre sur nous sa bienfaisante chaleur. Les germes ensevelis dans leur tombeau et dont la mort n'était qu'apparente, semblent ressusciter et s'animer d'une vie nouvelle. Tout renaît, tout revit, tout est fécondé. Les poussins et les graines vont éclore et briser leur coquille. Quoi d'étonnant à ce qu'on ait songé à marquer ce jour de délivrance, ce jour de résurrection et de passage à une vie nouvelle par une fête symbolique. Les Hébreux l'ont pris pour rappeler le souvenir de leur passage de la Mer Rouge et leur sortie de l'Egypte ; les catholiques y ont vu la résurrection du Christ, mais chez tous le symbole primitif est resté celui de l'œuf, c'est-à-dire du germe qui va éclore, et toutes les religions l'ont conservé, car il était, en effet, le vrai et le naturel symbole de cette fête du réveil de la nature, de la fécondation des germes de la terre par le soleil.

Sans entrer dans de plus grands détails qui ne seraient pas ici à leur place, laissez-moi dire pourtant que l'agneau pascal n'est, lui aussi, qu'un souvenir, qu'un symbole de cette fête du culte de Mithra. Le jour de l'équinoxe, en effet, le soleil, poursuivant sa course victorieuse et échappant définitivement aux ténèbres, entre dans un de ces signes dits signes du Zodiaque ou demeures du soleil, entre lesquels on a partagé la sphère céleste et dans lesquels il demeure pendant un mois. Ce signe se nomme le Bélier ou *Aries*. Ce nom lui vient, non pas de la ressemblance plus qu'imaginaire de cette constellation avec un bélier ou un agneau, mais de ce que cette époque est celle de la naissance des agneaux.

Jadis, c'était le signe du Taureau et non celui de l'agneau que rencontrait le soleil, après avoir traversé le cercle équatorial. Pour symboliser son arrivée dans ce signe, on représentait le dieu Mithra tenant une épée à la main et la plongeant dans l'épaule du taureau. L'agneau étant devenu à son tour le premier signe, l'ancien mythe n'en persista pas moins et c'est l'agneau qui reçut dans le flanc l'épée du dieu vainqueur. De là, l'agneau immolé pour racheter les péchés des hommes, c'est-à-dire pour les faire passer de la vie des ténèbres, des longues nuits à celle de la lumière. — De là, cette coutume des Juifs d'immoler un agneau le jour de la fête équinoxiale, et de marquer de son sang la porte des fidèles pour leur annoncer l'arrivée du dieu qui devait les délivrer. — De là, disons-nous, le symbolisme de notre agneau pascal. Ceci dit, on comprendra le symbolisme de la fête de Pâques, c'est-à-dire le passage du symbolisme de la fête astrale de Mythra à notre fête de la Résurrection. Toutes deux ne sont que des fêtes solaires, des fêtes de

l'astre bienfaisant et de sa compagne la lune de mars qui joue, elle aussi, un grand rôle dans nos affaires de magie et d'agriculture.

On comprendra de même que la fête de Noël, qui rappelle chez nous la naissance du Christ, ne faisait jadis que rappeler le retour du soleil qui, arrivé au point le plus élevé de sa course, point qu'on nomme le solstice d'été, et tout prêt à nous quitter, se ravise enfin et, après quelques jours d'hésitation ou de travail qu'il emploie à rallumer ses feux à quelque grand arbre de la vie caché dans les espaces lointains, reprend enfin sa course vers la terre qu'il semblait avoir un instant abandonnée.

Ces fêtes nous viennent donc d'un premier culte, père du nôtre, et que nous n'avons fait que transformer et approprier à notre usage en oubliant les symboles.

Ces deux fêtes, indiquant la périodicité du retour des saisons, furent tour à tour regardées comme propres à marquer le commencement de la carrière solaire, de l'année solaire, veux-je dire.

Pâques eut longtemps la préférence, et c'est à l'équinoxe de printemps que, jusqu'en 1561, on plaça chez nous le commencement de l'année; c'est alors seulement que Noël ou le jour de l'an l'emporta; mais les anciennes habitudes ne se perdent pas facilement, et celle des étrennes de nouvel an n'est pas encore près de se perdre. Or, qu'est-ce que les étrennes? Un souhait symbolique. Quand Pâques fut détrôné comme premier jour de l'année, on n'en conserva pas moins l'habitude du cadeau, du souhait de Pâques. Ainsi fait-on encore, à Noël, dans certaines contrées, on y donne les étrennes, les souhaits de Noël. Or, si le cadeau de Noël était une grosse géline non encore fécondée ou un chapon, celui de Pâques resta un œuf, symbole du grand mystère de la fécondation qui s'opère au printemps.

Omne nascitur ab ovo. Tout naît d'un œuf, d'un germe, mais à la condition que le soleil vienne le féconder, et cet œuf n'est-il pas lui-même une représentation complète de la vie et du soleil qui l'a fait naître? Son jaune arrondi, brillant comme l'astre des cieux et dans lequel est déposé le germe de la vie, n'a-t-il pas une grande ressemblance avec le soleil lui-même? Le blanc, c'est l'atmosphère qui l'entoure; sa coquille, c'est la grande sphère céleste qui forme l'enveloppe du monde. Aussi l'œuf, ainsi que nous l'avons dit, a-t-il été regardé dans toutes les religions comme le symbole de la fécondité et en même temps de la création éternelle.

C'est pourquoi les Hindous représentent l'auteur de toutes choses ayant devant lui un œuf entr'ouvert, dans l'intérieur duquel on distingue une foule d'êtres animés, tandis que sur la coque apparaît l'homme déjà créé. Nous pourrions multiplier ces exemples qui se retrouvent, avons-nous dit, dans toutes les religions primitives, mais ce serait nous écarter de notre sujet.

Nous comprenons maintenant pourquoi nos gens disent à l'enfant qui entre pour la première fois dans leur maison, en lui offrant un œuf: « C'est pour peupler, » c'est-à-dire qu'il y a là un souhait de fécondité. Et de même dans cet envoi d'œufs de Pâques fait tout particulièrement aux dames et aux enfants : c'est une étrenne, c'est-à-dire un souhait, mais un souhait d'une espèce particulière; c'est aussi pour peupler, c'est pour que l'année vous soit féconde, abondante et prospère.

Ne serait-ce pas en souvenir de l'œuf et de son symbolisme que la voûte de nos églises aurait pris la forme ovale, c'est-à-dire ogivale qu'on lui a donnée à la Renaissance?

N'est-ce pas aussi pour cette raison, pour perpétuer ce symbolisme, ainsi que l'a si judicieusement remarqué M. du Cleuziou, que les potiers donnèrent à certains vases sacrés la forme d'un œuf, et que les Egyptiens adoptèrent pour emblème mystique le scarabée qui forme un œuf avec le pollen des fleurs?

N'est-ce pas encore pour cela que nous retrouvons l'œuf dans les mystères d'Isis, où les prêtres et prêtresses de cette bonne déesse, vêtus de blanc, portaient un œuf en grande procession ?

Le caducée, cet emblème mystique de nos médecins, ne représenterait-il pas aussi, non pas un disque, mais un œuf entre deux serpents, le serpent d'eau et le serpent de feu, le principe igné et le principe humide d'où doit sortir la vie ?

Quoi qu'il en soit, je crois avoir fait comprendre la corrélation qui existe entre la fête des œufs, la fête du renouveau, la fête du soleil et la raison des cadeaux d'œufs faits à cette époque, ainsi que celle des offrandes d'omelettes ou d'œufs mêlés (omelette : œufs mêlés, *melettes* d'œufs) adressés à l'astre qui donne la vie. Et j'en retrouve à l'instant une autre preuve. Sur les monts Sudites, les jeunes filles promènent, le dimanche de la Passion et lorsque le temps est doux, une branche de sapin à laquelle elles ont attaché des coquilles d'œufs ; cela s'appelle les annonces de l'été. Cette procession attire les faveurs du ciel sur les récoltes et sur les entreprises.

De là, toutes ces fêtes des œufs, toutes ces vertus attribuées aux œufs éclos pendant la période de l'équinoxe, et l'emprunt fait par les sorciers aux rites religieux, car on sait que toutes les prières des sorciers et leurs prétendus sorts ne sont que des souvenirs d'antiques religions et des rites, pour ainsi dire retournés. De là aussi, comme je l'ai dit, les repas d'œufs durs, repas symboliques rappelant les vertus de l'œuf et celles de l'hospitalité.

Faut-il dire que la défense de manger des œufs pendant le Carême nous paraît n'avoir rien de religieux, ni même rien qui touche à l'hygiène, et qu'elle doit provenir d'une cause toute naturelle. La fête de Pâques, la fête du printemps devant nécessiter une grande consommation de ce mets symbolique et rare encore à cette époque, il est plus que probable qu'il fut défendu d'en consommer, un certain temps avant la fête, pour en avoir quantité suffisante quand viendrait l'époque de s'en servir. On fit de cette défense une prescription religieuse pour en assurer l'exécution et rien de plus.

Mais j'allais oublier la roulée et les motifs de la couleur rouge ou jaune exclusivement donnée aux œufs de Pâques.

Au dire des uns, cette couleur se rapporterait au culte druidique et aux sacrifices humains ; je n'en crois rien. Suivant les autres, elle viendrait de ce que les Hébreux teignaient en rouge la porte des fidèles la nuit de Pâques ; ce n'est guère plus probable. A Rome, on l'expliquait par le souvenir d'un œuf rouge pondu par une poule appartenant aux parents de l'empereur Alexandre Sévère, le jour de sa naissance, présage de ses hautes destinées futures, ce qui prouverait seulement que la couleur rouge était regardée comme d'un présage heureux.

Cette explication ne nous satisfait pas plus que les précédentes, et nous croyons qu'il ne faut pas aller chercher si loin ce qu'on a tout près de soi. Etant établie l'analogie indubitable qui existe entre la fête des œufs et le culte du soleil, nous devons voir dans la couleur jaune d'or celle de rayons du soleil à son lever, alors qu'il embrase le monde de

ses feux et vient dorer de ses rayons le sommet de nos montagnes. Le soir, est-il d'un beau rouge à son coucher, c'est alors un spectacle magique et un heureux présage pour le lendemain. Le rouge et le jaune sont, en un mot, les « livrées » du soleil et, si parfois on y joint le bleu, c'est pour rappeler la pureté du ciel par un beau jour de soleil. Ces couleurs restent donc le symbole du bonheur et de la fécondité, et, par suite, les vraies couleurs des œufs d'étrennes du nouvel an. Et maintenant revenons à la roulée.

C'est, ai-je dit, un jeu rappelant quelque antique cérémonie religieuse et ayant, lui aussi, son symbolisme. J'en trouve la preuve presque chez nous et chez nous-mêmes. C'est encore au soleil et aux astres qu'il faut en demander l'explication.

Rappelons d'abord un ancien jeu symbolique que vous connaissez sans doute et qui consiste, au retour du printemps, à former de grosses pelotes avec des primevères jaunes qu'on trouve en grande abondance dans les prés et dans les lieux frais, vers le commencement du printemps, et qu'on nomme aussi coucous ou pâquerettes, ce dernier nom s'appliquant en général aux fleurs du printemps. On a coutume de jeter ces pelotes fleuries vers le ciel, comme pour lui en faire hommage, et de faire de ce divertissement une sorte d'invocation symbolique dont on a oublié le sens chez nous, mais nous allons le retrouver dans un usage qui se pratique aujourd'hui encore dans la Sarthe, vers la semaine de Pâques. Dans plusieurs localités de ce pays, on fait sauter aux jeunes mariés un ruisseau dans lequel on a jeté préalablement, en grande cérémonie, une profusion de bouquets de ces primevères. On est persuadé que cette pratique doit amener la fécondité et la prospérité dans le nouveau ménage. Le jet des boules de primevères est donc un souhait de fécondité et de prospérité. N'en serait-il pas de même de celui des œufs ?

Or, voici que je trouve dans le très intéressant ouvrage de M. le président de la Société Eduenne, M. Bulliot, sur la Vie de Saint-Martin, une coutume qui semble justifier ce que j'ai avancé :

« Outre les chapelles de Cormot et de Vaux-Chignon, écrit-il, la chapelle de Saint-Philippe, dont la fête, le 1er mai, correspond à une date spéciale des fêtes païennes, est située à mi-côte, sous la muraille de rochers qui enveloppe le vallon. Elle était autrefois le rendez-vous d'une multitude de pèlerins qu'un témoin nous a assuré avoir vus au nombre d'un mille. Mais c'est *à la pleine lune, le jour de Pâques* que, traditionnellement, comme *à la première fête du printemps,* les habitants de Nolay (Côte-d'Or) se rendent après la messe pour prier et dîner sur l'herbe. *On y faisait jadis rouler des œufs*, usage pratiqué aussi à la montagne de Rome-Château, dans les mêmes parages et dans bien d'autres lieux. »

Voilà donc une preuve indubitable, cette fois, de l'origine religieuse du jeu de la roulée et en même temps de la véritable origine de la fête de Pâques, première fête du printemps, fête que nos pères Gaulois ne manquaient pas de célébrer *en pleine lune de mars* et qui se célèbre encore, comme dans le Berry, dans l'Isère, etc., etc., pendant la semaine de Pâques, par des danses et des jeux tels que celui de la roulée.

Disons qu'à Luzy, ce jeu de la roulée avait lieu tout particulièrement derrière notre ancienne église, là où fut l'ancien temple qui remplaça notre pierre druidique. Il y avait dans cet usage persistant un souvenir non équivoque de l'origine religieuse de ce jeu, ainsi que je viens de l'établir.

Et, pour en terminer avec la roulée, ne pouvons-nous admettre, maintenant, que ce

jet d'œufs, de même que celui du jet des boules de primevères, de même que celui du jet de graines qu'on répand sur la tête de nos jeunes mariés quand ils entrent dans la maison, au retour de la cérémonie nuptiale, ne soit un souhait de bonheur, un souhait de fécondité pour la nouvelle année ? C'est un souhait adressé aux choses de la terre sur laquelle on fait rouler ces œufs.

Peut-être pouvons-nous y voir encore un symbole du roulement des ans et des astres. Chez nous, comme on le sait, il est dans les habitudes, quand deux personnes se rencontrent, de se demander non « comment ça va-t-il ? » mais comment *ça roule-t-il ?* »

C'est donc pour que vous « rouliez » bien et longtemps qu'on vous a apporté votre roulée symbolique. C'est pour vous souhaiter bonheur, fécondité pour vous et pour vos biens ; c'est pour que tout « roule » à souhait chez vous qu'on vous a donné ces beaux œufs de Pâques que vous allez faire rouler dans la prairie. Puissiez-vous, chers lecteurs, rouler aussi heureusement et aussi longtemps, vous et les vôtres, sans trop vous casser par les ans, que vous le souhaite de tout cœur votre ami bien dévoué.

LUCIEN GUENEAU.

P. S. — Ce travail était terminé quand je lus dans la *Revue Scientifique du Siècle* (nº du 29 janvier 1894), sous la signature de M. Guyot-Daubès, l'article suivant qui se rapporte trop à mon sujet pour que je n'en fasse pas profiter nos confrères de la Société Académique et ceux qui s'intéressent à nos travaux. J'espère que l'auteur de cet article voudra bien me pardonner cet emprunt.

« LA GRAVURE SUR LES COQUILLES D'ŒUFS. — Pendant l'Exposition de Chicago, les camelots vendaient des œufs portant l'empreinte d'une photographie. Il ne s'agissait pas, comme on pourrait le croire, d'une image sur papier, collée sur l'œuf; c'eût été trop simple. La photographie était obtenue directement sur la coquille. Par quel procédé ?

C'était pour les curieux, et même pour les photographes, un problème dont on ne trouvait pas tout d'abord la solution, et qui vient d'être expliqué par un journal photographique américain.

Pour obtenir ces photographies, on commence par passer sur la coquille une solution à 5 0/0 de chlorure de sodium; on laisse sécher. Puis on sensibilise cette première couche avec une solution de 10 0/0 de nitrate d'argent ; il se produit dès lors sur la coquille de l'œuf une couche de chlorure d'argent, sensible à la lumière, propre à recevoir l'impression du négatif. Ce négatif est constitué par une mince pellicule transparente de gélatine. Pour la faire tenir, on emploie un morceau de lustrine noire percé d'une ouverture convenable et maintenu par un nouet du côté opposé. On expose cet ensemble à la lumière du jour; on vire à l'acétate et l'on fixe, et on termine l'opération comme pour les autres photographies.

Ces œufs photographiques rappellent les œufs gravés qui furent jadis à la mode en Angleterre, comme petits cadeaux de Christmas et de Saint-Valentin.

Ces œufs portaient en relief à la surface de leur coquille, un nom, une fleur, un emblème.

L'industriel qui les mit à la mode fit, dit-on, fortune, bien que son seul mérite fût d'avoir su appliquer un procédé connu depuis longtemps de tous les chimistes. Ces œufs gravés ont même un intérêt historique et jouèrent un certain rôle sous le premier empire, pendant la guerre du Portugal. Nous rapporterons ce fait qui peut être considéré comme un point curieux de l'histoire des sciences.

Au mois d'août 1808, on trouva, sur le maître-autel de l'église patriarcale de Lisbonne, un œuf sur la coquille duquel étaient gravés en relief quelques mots annonçant l'extermination prochaine de tous les Français. Ce fait causa une vive effervescence parmi la population superstitieuse et crédule de la ville. Un soulèvement était à craindre ; le commandant français y remédia d'une façon ingénieuse. Dès le lendemain, des milliers d'œufs gravés portant les mots de : « Vive la France ! » furent distribués par la ville. La stupéfaction des Portugais fut extrême : c'était un nouveau miracle, mais plus concluant que le premier, en raison même de sa répétition. Dès le jour suivant, le miracle fut expliqué : l'autorité française fit en effet apposer au coin des rues des affiches indiquant le moyen de graver des coquilles d'œufs.

Ce moyen est très simple : on écrit sur la coquille de l'œuf les caractères ou les dessins qui devront paraître en relief, à l'aide d'une plume ou d'un morceau de bois taillé, trempé dans la cire jaune, dans la stéarine d'une bougie ou un peu de graisse fluide, l'œuf est mis ensuite dans du vinaigre au milieu duquel il plonge complètement. Au bout de quelques heures on a obtenu un relief suffisant. Partout, en effet, où le corps gras n'a pas protégé la coquille, le calcaire de celle-ci a été décomposé et dissout par l'acide acétique du vinaigre. Tout autre acide faible, ou très affaibli, donnerait le même résultat. Le procédé ne présente aucune difficulté.

Naturellement, les œufs doivent être ensuite *soufflés*, afin d'assurer leur conservation. Graver sur les œufs est, comme on le voit, une opération facile. Le miracle d'autrefois est devenu une simple expérience de physique amusante. »



LE FER [1]

« Nous entrons dans le pays du fer... »
H. TAINE. — Notes sur l'Angleterre.

O fer, ô mot évocatoire,
Tu rappelles la lente histoire
Des progrès de l'humanité !
D'un sort meilleur toujours en quête
Avant d'opérer ta conquête,
Elle a souffert, elle a lutté !

Elle a lutté d'instinct, sans trève,
Afin que l'outil de son rêve
Fût plus puissant et plus parfait,
Jusqu'à cette époque bénie
Où quelque inventeur de génie
Te présenta comme un bienfait !

Alors, l'homme à jamais oublie
L'âge de la pierre polie ;
Puis délaissant le vieil airain
Qu'il travaillait d'un bras agile,
Dans un grossier fourneau d'argile
Il fond le métal souverain.

(1) Poème qui a obtenu le premier prix (grande médaille de vermeil) au concours institué par la *Société Philotechnique* de Paris.

Et pour que ton minerai fonde,
O fer, sous la forêt profonde
Il jette au brasier du bois mort ;
Tandis qu'il l'attise et l'active,
Une tuyère primitive
Y fait passer le vent du Nord.

La masse est soudée ; elle est telle
Qu'il la désire ; il la martèle
Sous le poids écrasant des rocs,
L'assouplit, l'amincit, l'aiguise,
Et bientôt façonne à sa guise
Des traits pour les chasseurs d'aurochs.

Un jour l'industrieuse Arie,
Notre aïeule antique et chérie,
— Fer résistant, ductile et doux
Qui bardes l'arme meurtrière ! —
Viendra comparer la prière
Au vol des javelots indous.

Un jour l'Egypte grandiose
Burinera l'apothéose
De ses Pharaons radieux
Dans le granit, où leur image
Des temps surpris reçoit l'hommage,
Grâce au ciseau qui fait les dieux.

Fer pur, quand Lycurgue stoïque
Proscrira d'un geste héroïque
L'or et l'argent de sa cité,
Tu seras l'élu salutaire
De son système monétaire,
Son élément d'austérité.

Les Hésiode et les Homère
De l'Hellade, notre autre mère,
Te chanteront, ô métal fier !
Les lutteurs des jeux de la Grèce
Combattront avec allégresse
Pour gagner un disque de fer.

Rome, fille de l'épopée,
Asservissant par son épée
L'Univers, sans se soucier
Des barbares ni de leurs tailles,
Au vaillant Mars, dieu des batailles,
Offrira des coupes d'acier.

Tu seras le glaive et l'armure
Qui rempliront de leur murmure
Les champs du monde féodal,
L'acier trempé qui fend les roches:
Brandi par des mains sans reproches,
Tu t'appelleras *Durandal.*

Tu seras l'invincible lame,
L'instrument des forts qu'on acclame;
Tu voleras, vrai justicier,
Vers l'opprimé qui crie à l'aide,
Fils de Damas ou de Tolède,
Fer carburé de France, acier !

Aujourd'hui, c'est toi qui domines,
C'est toi qu'on extrait de tes mines,
Pour être le grand suzerain
Auquel la terre est dévolue !
Je te salue et je salue
L'âge de fer contemporain !

*
* *

Entrons dans la cité du fer et de la houille !
Quelle flamme et quel bruit ! L'air brûle les poumons ;
La fumée obscurcit le ciel; le sol se rouille ;
Les sombres ouvriers ressemblent aux démons.

C'est une ruche humaine, une fournaise ardente,
Le temple du travail où règne la vapeur ;
C'est un rêve inouï qui ferait pâlir Dante,
Une réalité qu'on voit avec stupeur.

L'ordre parfait régit les équipes fougueuses.
Du pied des hauts fourneaux la fonte en jets vermeils
Coule, se refroidit et se transforme en gueuses
Pour les zélés puddleurs, aux cyclopes pareils.

Le four est surchauffé. La masse incandescente
Des lingots s'arrondit. La suivant du regard,
L'homme tasse, pétrit la loupe éblouissante,
Et l'affine des coups fréquents de son ringard.

Quand la balle plus pure a vomi ses scories,
Maintes fois, le cingleur laisse tomber d'aplomb,
Pour l'émonder encore, sur ses faces meurtries,
Le mouton monstrueux du lourd marteau-pilon.

Autour de l'appareil, il pleut des battitures :
C'est l'essaim crépitant des abeilles en feu.
L'usine tremble et geint de la base aux toitures,
Et le métal compact se teint d'un reflet bleu.

Pour que le fer soit bon, il faut qu'on le corroie,
Qu'on le comprime encor sous les cylindres noirs,
Qu'il soit coupé, chauffé, que le pilon le broie,
Et qu'une fois encore il passe aux laminoirs.

Alors les arts sauront plier avec magie
Au gré de nos besoins, dans le sens projeté,
Les utiles produits de la sidérurgie,
Qui sont les grands leviers de notre humanité.

Fins comme les cheveux des blondes chevelures,
Seront les fils ténus du métal étiré
A froid, de la filière, — et sous les cannelures,
A chaud, le fer prendra le profil désiré.

Voici les massiaux, les tôles et les barres !
L'atelier constructeur bâtira tour à tour
Les engins supprimant les mains-d'œuvre barbares :
Machine à raboter, grue, alésoir ou tour.

La science a dompté l'ignorance rétive :
Demain nous lancerons des ponts d'acier géants
Sur lesquels les wagons et leur locomotive
Franchiront sans péril les vastes océans.

Et le progrès railleur des appétits vulgaires,
Oublieux des brassards et des heaumes épais,
Demain transformera les hochets de la guerre
En instruments divins de bonheur et de paix.

Car Dieu veut que le fer, quand la forge s'allume,
Soit l'esclave de l'homme et serve à ses desseins,
Il veut que les marteaux le battent sur l'enclume
Pour de nobles travaux et pour des labeurs sains.

*
* *

Oui, le fer est sacré ! L'aimant de la boussole
Vers des mondes nouveaux tout droit guide nos pas.
C'est en fer qu'est la croix du clocher qui console,
C'est en fer que sont faits la plume et le compas.

Le fer c'est la bouée ou l'ancre, c'est le phare
Dont les feux tournoyants rayonnent jusqu'aux cieux
Et ramènent au port le vaisseau qui s'effare,
C'est la bèche ouvrière et le soc précieux.

C'est un des éléments de la grandeur française :
Nos pères le forgeaient en priant saint Eloi,
Et le roi-serrurier, le roi-martyr Louis seize
L'ayant en noble estime, en aima fort l'emploi.

Parfois la pièce en fer, chef-d'œuvre de maîtrise,
Captive nos regards par son aspect charmant;
Ciselée, ajourée ou dans la masse prise,
Sa forme nous séduit l'esprit étrangement.

Envahissant du beau les régions sereines,
La matière subit l'ingénieux effort,
Et devient fleurs, dragons, chimères ou sirènes
Dont le corps décevant se recourbe et se tord.

Mais la virilité dans la grâce héraldique,
Avant de s'exprimer, des rampes des balcons
A la clef des palais — vrai bijou — revendique
Notre mâle énergie et nos talents féconds.

*
* *

Malgré tous les tourments que le mineur essuie
Au fond des puits, nu, fauve, enseveli vivant,
Malgré l'air infecté de poussière et de suie
Que nos Tubalcaïns hument en le bravant,

Malgré le sort affreux de ses grandes victimes
Henri Cort, lord Dudley, malgré leur deuil amer,
Et malgré les trépas de ses héros infimès,
Nous aimons ce métal que choya Bessemer.

Et le cœur attendri par cette âpre souffrance
Qu'en gémissant déplore en vain notre regret,
Nous sommes orgueilleux de nos forges de France,
Du Creusot, d'Audincourt, de Fourchambault, d'Indret,

Des usines du Nord, de l'Est et de la Loire,
Dont les volants chanteurs célèbrent le succès,
Et dont tous les produits triomphants sont la gloire
De la vieille industrie et du vieux nom français.

***

O fer, substance universelle,
Métal puissant, trésor béni,
Qu'en son sein la terre recèle
Avec un amour infini,

Tes lourds amas, tes filons jaunes,
Tes grains arrondis et menus
Font l'orgueil de toutes les zones
Et partout sont les bienvenus !

Loin de l'inépuisable mine,
En immense diffusion
L'air dissolvant te dissémine
Sur le globe, à profusion !

Ton oxyde est épars dans l'onde ;
Ses tons chauds brunissent les monts ;
Il teinte d'or la plage blonde
Et rougit l'humus des limons.

Ta poussière de rouille sombre
Estompe de traits fabuleux
La Nature, et met un peu d'ombre
Sur ses tableaux riants et bleus.

Partout tes molécules règnent :
Au milieu des flots en courroux
Les brisants glauques s'en imprègnent,
L'aspect des caps en devient roux.

Les rubéfiantes traînées
De tes atômes rayonnants
Ceignent de lignes festonnées
Les assises des continents.

Granites, porphyres, gneiss, schistes,
Basaltes, argiles et grès
Ecrivent, vrais panégyristes,
Ton nom en signes mordorés.

Sans toi, tout meurt de chlorose
Ou s'étiole de pâleur !
Aux feuilles vertes de la rose
C'est toi qui donnes la couleur !

C'est ta vertu qui s'insinue,
O fer bienfaisant et sacré,
Sous la chair de la vierge nue
Dont l'incarnat semble nacré.

Du gouffre où le cyclope enclave
Tes riches gisements, ô fer,
Tu t'élances avec la lave
Des volcans, ces bouches d'Enfer !

O fer, le ciel t'idéalise ;
Tu resplendis dans le soleil :
Le prisme y trouve à l'analyse
Ton corps lumineux et vermeil !

Libre enfin des gangues immondes,
Pur, éblouissant et fondu,
Tu brilles avec tous ces mondes
Où va notre rêve éperdu !

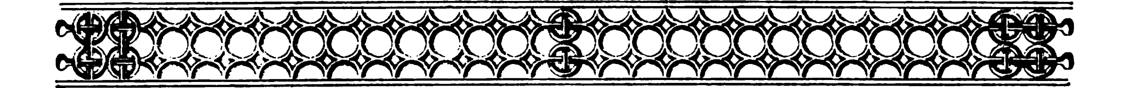
A toi l'étoile, à toi l'espace
Qui chante la gloire de Dieu,
L'éther où le bolide passe,
A toi la nébuleuse en feu !

Tombe, et sois le météorite !
Luis, fragment de globe brisé,
Reste de chaos qui s'effrite
En sillonnant l'air embrasé !

Tu rends les latitudes vaines
Et gis partout dans l'univers !
C'est toi que je sens dans mes veines,
C'est toi qui m'inspires ces vers !

Refais le sang de la jeunesse,
Métal fécond et précieux,
Afin qu'en son âme renaisse
L'âme héroïque des aïeux !

MARCEL COULLOY.



SAINT-HONORÉ-LES-BAINS

SES MARBRES ÉPIGRAPHIQUES

Touriste ou baigneur, quand on vient à Saint-Honoré-les-Bains, on est bien aise d'y trouver l'excellent *Guide Pittoresque*, composé par le regretté docteur Henry Collin fils et illustré par Stop. Origine, ancienneté, restauration des thermes, vertus thérapeutiques des eaux, description des lieux à visiter, renseignements historiques ou légendaires, on a tout sous la main ou plutôt sous les yeux, et c'est, en général, très bien traité. Mais, pour tout lecteur attentif, certaines indications archéologiques sont fausses et, quoique étranger à ce département, je demande la permission d'en relever quelques-unes, dans l'intérêt de l'histoire du bourg et des connaissances épigraphiques.

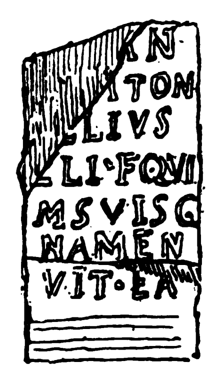
On a regardé, comme provenant jadis de l'établissement thermal romain, des fragments de marbre, qui ont été, durant des siècles, encastrés dans les murs de l'ancienne nef romane de l'église et qui portent deux inscriptions mutilées. C'était une supposition non seulement gratuite, mais encore erronée : nous le prouverons pour chacune des inscriptions.

Voici d'abord, d'après le *Guide Pittoresque de Saint-Honoré* (1), quels seraient la teneur et les caractères d'une première inscription incomplète, offerte par deux fragments de marbre, aujourd'hui conservés dans le grand vestibule des thermes.

Or cette reproduction est fautive et ne permet que la restitution de deux ou trois mots. Un estampage exact des fragments autorise à rectifier les fautes, à combler les lacunes de la reproduction donnée.

En tête, à gauche de l'N, est l'extrémité de la seconde haste d'un A ; dans la deuxième ligne, la première lettre entière est non pas un I, mais un T ; dans la troisième, devant la syllabe LIVS, on voit l'extrémité du crochet inférieur d'un E ; dans

(1) *Guide Pittoresque et Médical à Saint-Honoré-les-Bains*, par le docteur Collin. Paris, 1887, p. 92.

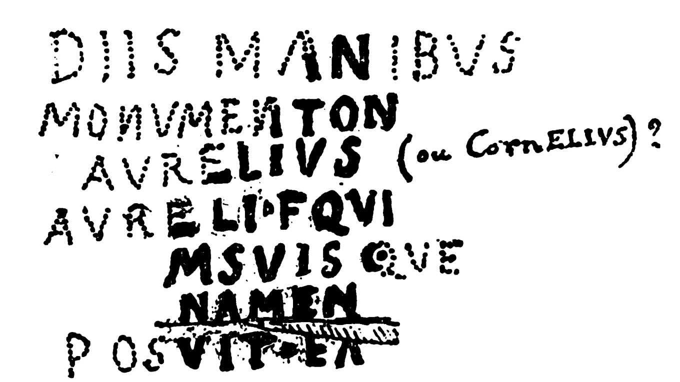


la quatrième, le même crochet apparaît tout entier devant la syllabe LI, et entre elle et le F, initiale du mot FILIVS est un apex Λ. A la fin de la cinquième ligne, se trouve, non pas un O, mais la moitié d'un Q ; enfin, dans la dernière ligne, un apex sépare le T des lettres qui suivent.

Nous avons donc la lecture ci-contre en lettres de 0m 042 pour la première ligne, de 0m 033 pour les autres lignes.

Telle que nous la rectifions, avec estampage à l'appui, cette lecture autorise la restitution de quelques mots sur lesquels on ne peut avoir le moindre doute, et nous fait connaître la destination de ce premier marbre.

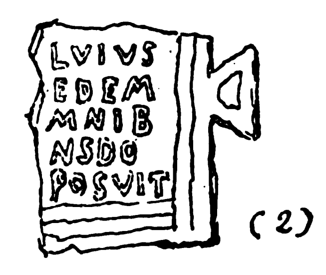
On aurait en effet ce qui suit :



C'est bien l'inscription d'une stèle funéraire, celle d'un personnage du nom soit d'*Aurelius*, soit de Cornelius, et le monument lui aurait été élevé par son fils. La formule DIIS MANIBVS, les mots *monumenton* (pour *monumentum*), *posuit*, *suisque*, et enfin le caractère général de l'inscription ne laissent subsister aucun doute sur la destination du monument. Il n'est donc pas nécessaire de supposer que les fragments proviennent de l'ancien établissement thermal. Le polyandre des Gallo-Romains n'était pas situé près des bains, mais au nord de l'emplacement occupé par l'église, à proximité d'une voie romaine, dans un champ où l'on a retrouvé des stèles, et, sans doute aussi, nos marbres inscrits, qui ne sont que des restes de monuments de cette sorte.

La même remarque s'applique à un autre fragment encastré dans le mur occidental de l'église. Il faisait partie d'un marbre rectangulaire, dont les faces étroites étaient terminées en queue d'aronde. Ce fragment ne comprend que la plus petite partie d'une inscription : il manque au moins deux lignes en tête, et toute la partie gauche. On a donné de cette inscription deux lectures aussi défectueuses l'une que l'autre. Les voici :

(M)ILIVS
AEDEM
OMNIB
NISDO
POSVIT (1)



(2)

(1) Cette leçon se trouve dans le *Guide à Saint-Honoré*, publié en 1866 par le docteur E. Collin, page 17, et dans plusieurs ouvrages d'archéologie.

(2) Voyez *Guide Pittoresque*, par le docteur Henry Collin, Paris, 1887, page 92.

Or, l'estampage (1) fournit la lecture suivante :

Ł
...I LVDIS
...AEDEM
...SMANB
... ÑSDO
.........SPOSVIT

Dans la seconde ligne, le I qui précède LVDIS serait-il la désinence de *præfect* I ? La conjecture est possible. Mais on peut sûrement restituer quelques mots dans la quatrième ligne. Devant le B, est une lettre triple, A N I ; et avec le M et le B, l'on a MANIB., c'est-à-dire les deux premières syllabes du datif MANIBVS ; le S précédent est la finale de *Diis*, ce qui donne DIIS MANIBVS. Dans la cinquième ligne, la première lettre est double, N et I. Enfin, dans cette même ligne, DO semble être le commencement de DONAVIT. On aurait donc :

Ł
....I LVDIS
...AEDEM
DIISMANIB
... NISDO
NAVITAC DISPOSVIT (donavit ac disposuit.)

La teneur de cette inscription, et en particulier les mots *Diis manibus*, ici encore accusent un marbre funéraire, peut-être celui d'un *maître des jeux*, auquel on aurait élevé un monument *(œdem)*, où le marbre devait être enchâssé. Pas plus que les précédents, le fragment conservé dans un mur de l'église ne saurait être rapporté à un édifice des thermes anciens.

Sur la hauteur où se dresse Saint-Honoré, se trouvait, comme chacun sait, le village gallo-romain, dont le périmètre, ainsi qu'en témoignent de nombreuses substructions, dépassait même les limites du bourg actuel. Après les invasions, pour relever les maisons détruites, pour bâtir la première église, on n'a pas eu, semble-t-il, besoin d'emprunter quoi que ce soit aux ruines de l'établissement thermal. Sur place, on avait d'abondants matériaux en moyen et en petit appareil, et plus d'un monument funèbre, plus d'une stèle en granite ou en marbre, et ce sont ces matériaux, ces stèles, ces marbres que les Francs ou les Burgondes chrétiens utilisèrent pour construire soit leurs foyers domestiques, soit l'église du vrai Dieu qu'ils venaient d'apprendre à connaître.

L. Morillot,
Curé de Beire-le-Châtel (Côte-d'Or).

P. S. — « ... Je me suis borné aux seules inscriptions, mais le *passé* de Saint-Honoré pourrait être l'objet d'autres observations.

« Il est dit dans les *Guides* que depuis l'époque de la destruction des établissements

(1) «... L'estampage du marbre encastré dans le mur de l'église était difficile à prendre : il a fallu grimper sur une haute échelle. Mais *je garantis les lettres* que je signale. En enlevant le bord des enduits, j'ai retrouvé des lettres dont personne n'avait parlé et qui sont très distinctes. Mes estampages les reproduisent, peut-être incomplètement, à cause du raccord de la pierre avec le mur. Mais encore une fois, ma lecture est très exacte... »

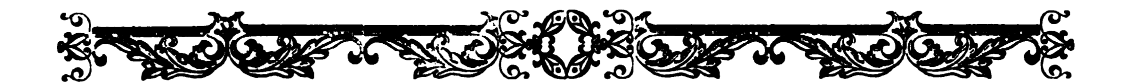
(Extrait *d'une lettre au Président de la Société Académique du Nivernais*).

gallo-romains jusque vers les VIIIe ou IXe siècles, Saint-Honoré ne dut pas être habité. Cette assertion me paraît fausse.

Ordinairement, après avoir détruit, les barbares reconstruisaient à proximité des édifices renversés, si ce n'est aux lieux mêmes où ceux-ci s'étaient élevés. La position où s'étaient établis les Romains, et, avant eux, les Celtes (comme les trouvailles celtiques en témoignent), n'est pas de celles que les Francs durent dédaigner. Au surplus, il y a mieux que des inductions. De l'aveu des *Guides*, sur un des côtés de l'esplanade qui environne l'église et où se trouvait l'ancien cimetière chrétien, on a découvert plus de cinquante corps parfaitement alignés dans autant de fosses. Ils étaient en dehors de l'enceinte du cimetière tel qu'il se trouvait limité au milieu du moyen-âge et dans les temps modernes. A notre avis, ces sépultures étaient des sépultures *franques* de l'époque mérovingienne, établies sur la déclivité de la colline, à une centaine de mètres du polyandre gallo-romain. Elles attesteraient donc que, dans le *haut* moyen-âge, le village de Saint-Honoré existait déjà, et qu'après les invasions, il n'y a pas eu une lacune de plusieurs siècles. Les Francs de ce temps, une fois convertis, ont dû, comme je l'ai fait remarquer dans mes notes, bâtir une église antérieure à l'église romane du prieuré, et dans laquelle furent employés comme matériaux des stèles et des marbres brisés, qui ont été de nouveau utilisés pour la construction de l'édifice du XIe siècle, où on les a retrouvés en 1875.

Pour Vichy, on avait aussi supposé qu'après les invasions le lieu était resté désert jusque vers le IXe siècle. Mais il y a dix ans, j'ai rencontré, dans la Bibliothèque de cette ville un grand nombre d'objets mérovingiens négligés, lesquels avaient été trouvés dans un ancien cimetière de Vichy et dataient des Ve, VIe et VIIe siècles; et depuis ce temps, il a été admis, sans conteste, que cette localité n'avait pas cessé d'être habitée. La même chose ne s'est-elle point passée pour Saint-Honoré? Je suis porté à le croire, et la découverte des squelettes dont j'ai parlé me confirme dans cette opinion. Une étude serait à faire sur le point que j'indique. Mais je m'aperçois que je me suis laissé entrainer au-delà de toute mesure. C'est une lettre que j'écris, et je ne dois pas faire une dissertation... »

(EXTRAIT *d'une autre lettre au Président de la Société Académique*).



LE DROIT DE CHASSE A ARLEUF EN 1434

Parlant des droits généraux des gens de Luzy et en particulier du droit de chasse, j'ai dit que ce droit ne cessa d'être revendiqué d'une façon constante et des plus énergiques par les habitants des villes et des campagnes qui y voyaient une sorte de droit primordial, appartenant à tous, et qui ne devait pas être réservé uniquement aux seuls gentilshommes.

C'est là un fait historique qui, sans être d'une importance majeure, mérite pourtant la peine d'être noté. Cette revendication du droit de pêche et de chasse n'est-elle pas, du reste, encore aujourd'hui, aussi énergique que jadis, et n'en avons-nous pas une preuve des plus manifestes dans les nombreuses condamnations prononcées contre les pauvres gens qui se laissent subjuguer par cette passion toute humaine, née jadis du besoin de se procurer les aliments nécessaires à la vie ?

Un jugement rendu en 1434, à Nevers, par le lieutenant-général du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, contient à ce sujet une indication assez sérieuse qui me paraît de nature à intéresser notre chère Société, et je me risque à le donner en son entier, d'autant que l'énumération des noms des personnes jouissant de ce droit est par elle-même assez curieuse. Les familles de plusieurs d'entre elles existent encore à Arleuf et ont même donné leurs noms à un certain nombre des hameaux de cette commune. Ainsi, il y a encore des Pasquelins *aux Pasquelins*, des Devoucoux et un hameau dit *de Voucoux,* des Trinquet et un hameau *des Trinquets*, des Girard, etc., etc., tous braves gens de ma connaissance qui ne se hasarderaient guère aujourd'hui à chasser dans les bois de Beauregard « à pied, tenant deux mâtins en laisse, l'épieu au poing, et à y poursuivre loups, renards, biches, lièvres, blaireaux et autres bêtes sauvages. »

Les seigneurs ne sont donc pas seuls à avoir perdu leurs droits sous la Révolution, et nous y avons bien laissé parfois quelques plumes.

Jugement rendu aux jours et assises de Nevers, l'an 1434, en faveur des gens d'Arleuf contre le seigneur de Beauregard, et confirmant certains droits de pacage, de pêche et de chasse revendiqués par lesdits gens d'Arleuf.

Donné par coppie sous le seing manuel de moy Estienne Lebeaul, clerc, notaire royal, ce qui s'ensuit :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehan des Terdres, licencié-en-loys, Lieutenant-général de noble homme François de Surienne dit l'Arragonnois, escuier le Roy nostre sire et son bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, des ressors et exemptions de Berry et d'Auvergne, salut. Comme certainne causes sont meheue et pendant pardevant nostre dit seigneur le bailli ou son lieutenant, entre André Pasquelin, Séguin Pasquelin, Estienne Chauveaul, Perrin la Rate, Jehan Pontereaul, Guillaume Moreau, Légier Broutier, Perrenet Brothier, Perrin Quarré, Guillaume des Cloux, Phelippe Martin, Jehan Poule, Phelippe Gardebox l'ainsnel, Jehan Maillart, Séguin Germain, Symon de Bernay, Jehan de Bernay, Guillaume Bardeaul, Rolin Marion, Estienne Bouleneau, Michot Bartaud, Legier du Chaz, Perrenet du Chaz, Guillaume Perrot du Chaz, Guiot Vannot, Jhan du Per, Girard Robin, Gilette, fille de feu Perrenet Quoquelin, Jhannin Varille, Légier Chesne, George de Maulvrain, Simon fils de feu Hugues Guiot, Jhan Martin de Vouchoz, Jhannet Benoist, Rolin Perrenet, Guillaume Moreaul, Morin Girarde, Girard Buteaul, Guillaume du Bosc, Girart du Bosc, Philippe de Barbier, Bonnet Gory, Seguin Raclet, Perrin Lanty, Guillaume de Voucoue, Estienne de Voucoue, Girart Blandin, Girart Gory, Perrin Mouillefer, Regnault Trinquet, Seguenot Barat, Guillaume Trinquet, Girart Gemoy, Guillaume de Fosse, Clément de Fosse, Perrenet Paget de Maro, Martin Quarrin, Regnaut de Boulay et Legier Petit, consors, ensemble par main ouverte demandeurs, d'une part, et nobles hommes messire Hugues du Box, chevalier, et Jacques du Box, escuier, son frère, deffendeurs d'autre part, sur et pour cause du débat de la pocession et saisine de mettre pasturer et a pasquager, fere mener pasturer et pasquager lez porcs et bestes des demendeurs en tous les boix dez seigneurs de Beau Regard, en la paroisse d'Arleu, depuis la Nostre-Dame chandelier jusque a la feste de saint Michiel chascun an ; de la pocession et saisine de prendre et cueillir boys vif es-dits Boys par lesdits demandeurs touttefoys que bon leur semble, sans que nulz lez y puisse ou doye prendre ou fere prende eulx estans hors de la schue du pyé du boys coppé ; de la pocession et saisine de prendre esdits boys par lesdits demandeurs toutes manières de boys mort quand bon leur semble, de la pocession et saisine de pescher par lesdits demandeurs en toute la rivière d'yone assise en ladite paroisse d'Arleu et en la justice desdits seigneurs à filletz et autres engins par jour et par nuit ; de la pocession et saisine de chasser par lesdits demandeurs par ladite paroisse d'Arleu tant esdits boys comme ailleurs à pyé, tenant un espyé (1) en leur poing

(1) *Espyé*, Epieu.

et menant un matin ou deux en laisse et les laisser aller pour prendre lièvres, regnars, loups, biches, taissons (1) et toutes aultres bestes saulvaige quelconques ; de la pocession et saisine de mener par lesdits demandeurs leurs coiches de layt avec leurs mères esdits boys en toutes saysons de l'an, en le monstrant aux sergens de la justice du lieu, par l'entrée dudit boys appartenant auxdits seigneurs de Beau-Regard appelé Faulaing, envoiron ladite feste de saint Michiel ; de la pocession et saisine d'un boys appelé le boys du Maul-Regard assis emprès la maison dudit Pasquelin, en la paroisse d'Arleu, pour et en comprenant tous lez aultres boys de Beaul-Regard assis en la paroisse d'Arleu.

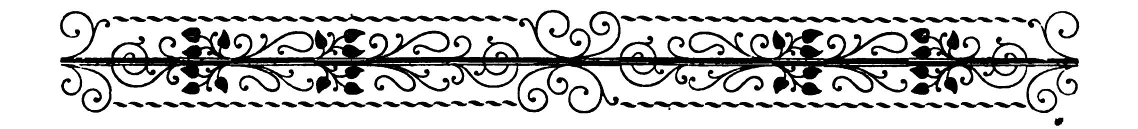
en laquelle cause na esté procédé par estas actes de cours, scavoir faisons que aujourdhuy, pour ce que lesdits deffendeurs ne sont venuz, comparuz ne présenter ne aultres pour eulx, y ceulx sufisamment proclamés et appellés en jugement, avons mis et tournés en deffault, et auxdits demandeurs comparuz par Guillaume de la Bonde, leur procureur, avons donné et donnons deffault en l'encontre desdits deffendeurs et pour ledit deffault, nous, sur ce en advis, conseiler, délibération et considè que ladite cause est entière et les stiles et usances dudit bailliage, la main du Roy nostre sire qui, pour le débat et opposition desdites parties avait esté mise en la chouse contemptieuse avons levées et ostées, levons et ostons au prouffit et jouissement desdits demandeurs et condempnés et condempnons lesdits deffendeurs ès-despens desdits demandeurs fayts en la poursuite de ceste présente cause et occasion d'icelle, la taux d'yceulx réservée par devers la court. Si donnons en mandement par la teneur de ces présentes au sergent commis du gouvernement de ladite chôse comtemptieuse, que de ladite chouse comtemptieuse se désiste et départe en rendant bon et loyal compte et reliqua aux dits demandeurs, en soy payant courtoysement et raisonnablement de ces peines et salaires. Ce fut fait es-jours tenus au bourg Saint Estienne de Nevers par nous, lieutenant dessudit, le mécredi après le tart, pénultième jour du moy de mars septième jour desdites assises l'an mil quatre cent trente et quatre.

et la présente coppie faiste et donnée à l'original le quatriesme jour du moys de may l'an mil quatre cent soixante et sept. C. LEBEAUL.

Pour copie :

LUCIEN GUENEAU.

(1) *Taissons*, Blaireaux.



LE TRAQUET

Un tout petit oiseau que l'on nomme traquet,
Avec son beau plumage et sa mine éveillée,
Tous les ans revient pour aimer sous la feuillée
Et prendre ses ébats dans mon petit bosquet.

Il ne revient pas seul. — Sa compagne fidèle
Avec lui reparaît, au renouveau des fleurs.
Elle est de même taille et moins riche en couleurs;
Craintive, elle m'évite en donnant un coup d'aile.

Lui, lorsqu'il m'aperçoit, immobile et lisant
Dans ma loge, il accourt, sautant de branche en branche,
Et, muet, curieux, il regarde, il se penche,
Tendant son joli cou d'un bleu noir et luisant :

Il est très familier. Son nid, une merveille,
Reste toujours en place au grenier, sous mon toit.
Mon rucher est à lui; quand il a soif, il boit;
Pour goûter, il ramasse à terre un corps d'abeille.

Alerte, il saute alors sur un piquet pointu;
N'ayant peur de glisser, il fait là sa toilette,
S'étirant, rajustant une plume follette...
Pour sa belle il veut être un galant bien vêtu !

Puis il rentre en son nid relever son amie ;
Il couve, et couve encor, ses œufs blancs mouchetés ;
Il sait, si je suis là, qu'ils seront respectés...
Les lui ravir, grand Dieu ! serait une infamie !

Et, lorsqu'un peu plus tard, ses petits sont éclos,
Il faut voir son bonheur !... Il va, vient et tournoie ;
Son chant se fait plus doux pour exprimer sa joie ;
Il craint de s'éloigner et reste dans l'enclos !

A partir de ce jour, il est plaisant à suivre :
Je le vois sautillant, gracieux et léger,
Prendre au bout de son bec et porter à manger
A ses chers oisillons le mets qui les fait vivre.

Il n'y va pas tout droit pour garder son secret :
Il n'indiquera pas la petite ouverture
Qui lui sert à passer vers sa progéniture ;
Il se cache, il attend, par peur de l'indiscret.

La mère est encor plus attentive et prudente :
Au moindre frôlement de feuille, elle s'enfuit
Remportant sa béquée, agit de même au bruit
D'une hirondelle en chasse, à passer trop ardente.

Malgré ces contre-temps, les enfants ont grossi ;
Je les entends jaser, s'ils élèvent le verbe ;
Le plus petit grillon qui caquette sous l'herbe,
Produit un son plus fort et plus strident aussi.

Enfin voici venu le jour par excellence !
Les reclus sortent ; tous, du premier au dernier,
Laissent leur nid charmant, ainsi que leur grenier,
Pour jouir du bosquet où chacun d'eux s'élance.

Le papa les attend et la mère est tout près.
Le plus gourmand s'approche en agitant ses ailes,
Accepte vermisseaux, débris de demoiselles,
Et, dès qu'il n'en veut plus, un autre vient après.

Le plus fort, le jabot bien garni, sans attendre,
Va trop loin ; il s'expose à se faire saisir
Par un de ces matous, qui s'offrent le plaisir
De croquer les oiseaux qu'ils savent trop bien prendre !

Le père, qui le voit, le suit tout éploré,
L'appelle et se démène !... il descend sans se taire !...
Pour sauver l'innocent aveugle et volontaire,
Il se met dans le cas, lui, d'être dévoré !

Son angoisse m'émeut !... sa frayeur est la mienne !...
... Hélas ! il va partir et j'en ai bien regret !...
Pourvu que mon mignon, sachant son nid tout prêt,
Suivi de sa mignonne, au printemps me revienne ? (1)

SÉVAT,

Capitaine en retraite.

---

(1) Le *Mignon* est peut-être revenu, mais il n'aura pas retrouvé son *ami*. — Notre cher poète est mort presque au lendemain de ces aimables vers, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. *La Société Académique du Nivernais*, qui a été affligée déjà de bien des pertes cruelles, conservera un sympathique et fidèle souvenir de l'homme excellent, du parfait confrère que fut pour elle et pour tous le regretté François Sévat. D'A-G.



LA « CORNE D'ABONDANCE » DE DIOU

EN BOURBONNAIS

ET LA TROUVAILLE DE DOMPIERRE-SOUS-BOUHY

Trouver dans le sol bourbonnais, si riche en souvenirs préhistoriques et gallo-romains, des silex, des bijoux, des bronzes et des poteries de toute sorte est chose banale ; mais ce qui l'est moins, ou ce qui ne l'est pas du tout, c'est de rencontrer une *Corne d'abondance*, la *Cornu copiæ* des anciens.

C'est cependant la bonne fortune qu'a eue un habitant de Diou, au commencement de l'année 1892.

L'antiquité nous a laissé de nombreuses et d'ingénieuses légendes. Une des plus populaires est, sans contredit, celle de la *Corne d'abondance*, mythe que les poètes ont chanté et dont l'emblème a été reproduit à profusion, par les artistes, sur les monuments et les monnaies.

Quelle en est l'origine ?

Les uns l'attribuent à la naissance de Jupiter qui, voulant récompenser la nymphe Amalthée du soin qu'elle avait pris de son enfance, lui fit don d'une des cornes de sa chèvre nourricière (dite également Amalthée), remplie de feuillages et de fruits, avec la propriété de lui procurer, sans l'épuiser, tout ce qu'elle souhaiterait.

D'autres, au contraire, veulent que cette corne privilégiée soit une de celles qui ornaient le chef d'Acheloüs, quand il prit la forme d'un homme à tête de taureau pour combattre Hercule qui lui disputait la main de Déjanire. Victorieux, Hercule lui aurait arraché une de ses cornes et l'aurait remise aux nymphes du fleuve qui en firent le symbole de la corne d'abondance, après l'avoir décorée de fleurs et de fruits.

Ces deux versions sont bien contradictoires : en voici une troisième plus étrange. Suivant certains auteurs, Amalthée ne serait ni une nymphe, ni une chèvre, mais une vieille femme de Crète qui exerçait la profession de revendeuse, lucrative sans doute, et

qui mettait ses économies dans une *corne de taureau* qu'Hercule aurait eu la faiblesse de lui enlever.

Si cette version n'est pas plus concluante que les deux autres, elle est du moins originale et elle a, de plus, ce caractère particulier qu'elle se rapproche beaucoup de la découverte de Diou, dont je vais parler.

Un honorable commerçant de Diou, M. B., avait acheté, dans le vieux quartier qui confine à la Loire, une maison dont la cave était inhabitable, tant elle était encombrée de sable.

Voulant la remettre en état, M. B. était à peine arrivé à une profondeur de 40 centimètres que sa pelle heurtait un corps dur, fortement enfoncé dans le sable. L'ayant arraché, il le lança sur le sol où la pointe se brisa en tombant.

O prodige ! des monnaies d'or s'en échappent. L'objet en question est vivement relevé : de nouvelles monnaies d'or s'en détachent encore, s'en détachent toujours, et quelle n'est pas la surprise de l'heureux propriétaire, de reconnaître, dans ce qu'il avait pris pour un piquet, une belle corne de bœuf ou de... taureau, bondée de monnaies d'or ; en un mot, une corne *véritablement d'abondance.*

Etait-ce la corne de la chèvre Amalthée ou d'Acheloüs, qu'un mystérieux hasard aurait apportée dans les sables de la Loire ? Ou bien était-ce celle qu'Hercule avait dérobée à la vieille Crétoise ?

A mon grand désappointement, ce n'était ni l'une ni l'autre, car les monnaies contenues dans la corne découverte à Diou n'avaient rien de commun avec les statères ou les hémi-statères de celle de la vieille Amalthée, mais tout simplement des pièces d'or de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, au total *197 écus sols chacun du poids de deux déniers, quinze grains trébuchants, pour cinq livres quatre sols,* ainsi qu'on s'exprimait en ce temps-là.

A l'exception de dix-sept monnaies communiquées à un amateur de Pierrefitte, les 180 autres me sont passées par les mains — bien rapidement, il est vrai, l'heure du train me pressant, mais suffisamment pour faire un classement général, sauf, ensuite, à étudier et à décrire, dans un deuxième examen, chaque pièce en particulier.

Bien m'en a pris. En fait de trouvaille, il faut toujours compter avec l'imprévu.

Quand je revins à Diou, M. B. avait, m'a-t-il dit, disposé de son trésor.

Il n'en était rien, M. B. avait une frayeur horrible que le fisc n'intervînt pour une part dans sa trouvaille, croyance populaire très difficile à déraciner et qui a le grand inconvénient d'entraver gravement le bon vouloir des chercheurs qui veulent reconstituer l'histoire locale de leur région, en ce sens, que les trésors, ces témoins irrécusables pour le chroniqueur, sont généralement vendus au loin, ou que, s'ils le sont sur place, la provenance en est toujours soigneusement dissimulée, ce qui revient au même.

M. B. garda donc son trésor plus d'une année, et ce ne fut qu'après s'être bien assuré que le fisc n'avait rien à voir dans sa découverte, qu'il se décida à la porter à Paris ; en sorte que, sauf quelques monnaies qui m'ont été cédées comme par grâce ou... par reconnaissance, d'autres, en petit nombre, que de rares privilégiés ont pu se procurer ; trois enfin que M. B. s'est réservées pour les faire monter en bijoux, la grosse part a été vendue à Paris.

C'est regrettable pour les numismates et les amateurs bourbonnais, car ces monnaies

étaient généralement bonnes de conservation et d'un or très pur ; de plus, elles étaient intéressantes, soit par le nom de la province pour laquelle elles avaient été émises (Dauphiné, Bretagne), soit par certains emblèmes (porc-épic, hermine), soit, enfin, par les différents monétaires et par ces points secrets qui, désignant les lieux de fabrication, sont pour le collectionneur autant de jalons infaillibles qui le guident dans le choix qu'il veut faire.

Une seule monnaie sortait de l'ordinaire : c'est l'écu d'or de Louis XII, frappé à Gênes.

Voici maintenant la composition de ce trésor ; je ne puis malheureusement, et pour cause, la donner que sommairement :

CHARLES VIII. — (1483-1797).

Ecus au soleil	16	TOTAL : 43
Ecus de Bretagne.	4	
Ecus du Dauphiné	23	

LOUIS XII. — (1497-1514).

Ecus au soleil	41	TOTAL : 44
Ecus au porc épic	2	
Ecu de Gênes	1	

FRANÇOIS Ier. — (1514-1546).

Ecus au soleil	46	TOTAL : 93
Ecus du Dauphiné	45	
Ecus de Bretagne.	2	
Ensemble		180 pièces.

L'enfouissement d'un trésor, quelle qu'en soit l'importance, correspond généralement à des événements graves survenus dans la région.

A quelle cause doit-on rapporter le dépôt de celui de Diou, pour lequel son dernier propriétaire, sous François Ier, a utilisé (c'est bien le cas de le dire), un procédé ***renouvelé des Grecs ?*** je n'hésite pas à l'attribuer aux calamités qui ont désolé la France, à la suite du désastre de Pavie (24 février 1525).

A cette époque néfaste de notre histoire, des bandes de gens de guerre, sans foi ni loi, le plus souvent sans patrie, rentraient d'Italie, où elles avaient accompagné François Ier, parcouraient les provinces, rançonnant, sans distinction, les habitants des petites villes et des campagnes et ne vivant que de pillage.

Le Bourbonnais et le Nivernais n'ont pas été épargnés : Decize, que sa situation exceptionnelle sur la Loire avait rendu un point principal de passage, eut surtout à souffrir.

Déjà, à deux reprises, les troupes du capitaine Maulevrier et les lansquenets du duc de Cliffort s'étaient montrés plus qu'exigeants en traversant la ville.

Mais ce qui porta la terreur à son comble, ce qui eut un retentissement sinistre à Diou, ainsi que dans un rayon très étendu, ce fut le pillage en règle, puis les massacres épouvantables, qui suivirent l'assaut que livrèrent à la malheureuse cité (avril 1525) les 3,000 aventuriers italiens que le comte de Bellejoyeuse conduisait diligemment en Picardie pour s'opposer à une invasion de Luthériens.

En fallait-il plus pour que chacun cachât son or ?

*
* *

Et qu'on ne croie pas que la trouvaille de Diou soit un fait isolé. D'autres ont dû avoir lieu, mais elles sont passées inaperçues. Il s'en produira de nouvelles qui confirmeront ce que j'avance.

Comme première preuve à l'appui, je citerai la trouvaille de 101 monnaies d'or qui a eu lieu, l'année dernière, à Dompierre-sous-Bouhy (Nièvre), petit bourg situé précisément sur le parcours qu'a dû suivre le comte de Bellejoyeuse.

Eh bien ! la composition de ce trésor, que j'ai examiné, et décrit en partie, était *exactement* des écus d'or de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, ces derniers du plus grand nombre. En outre, comme dans la trouvaille de Diou, pas une seule monnaie étrangère, fait sur lequel j'aurai occasion de revenir dans une autre circonstance.

Il est donc évident que, pour ces deux dépôts, le mobile déterminant est le même, et qu'on peut sûrement l'attribuer aux malheurs que des bandes indisciplinées de gens de guerre infligèrent à notre malheureux pays, pendant la captivité de François Ier.

Je possède cette fameuse corne d'abondance. Je la tiens à la disposition des curieux et des *incrédules;* mais, comme dans les chœurs antiques, « Hélas ! trois fois hélas ! » elle a perdu sa merveilleuse propriété... Que les temps sont changés ! Ce n'est plus actuellement qu'une vulgaire corne de taureau (est-elle bien de taureau ?) qui rentre dans la série des objets que l'on conserve par curiosité, et sur lesquels on colle une étiquette explicative avec une date. Et c'est tout ce qu'il en reste.

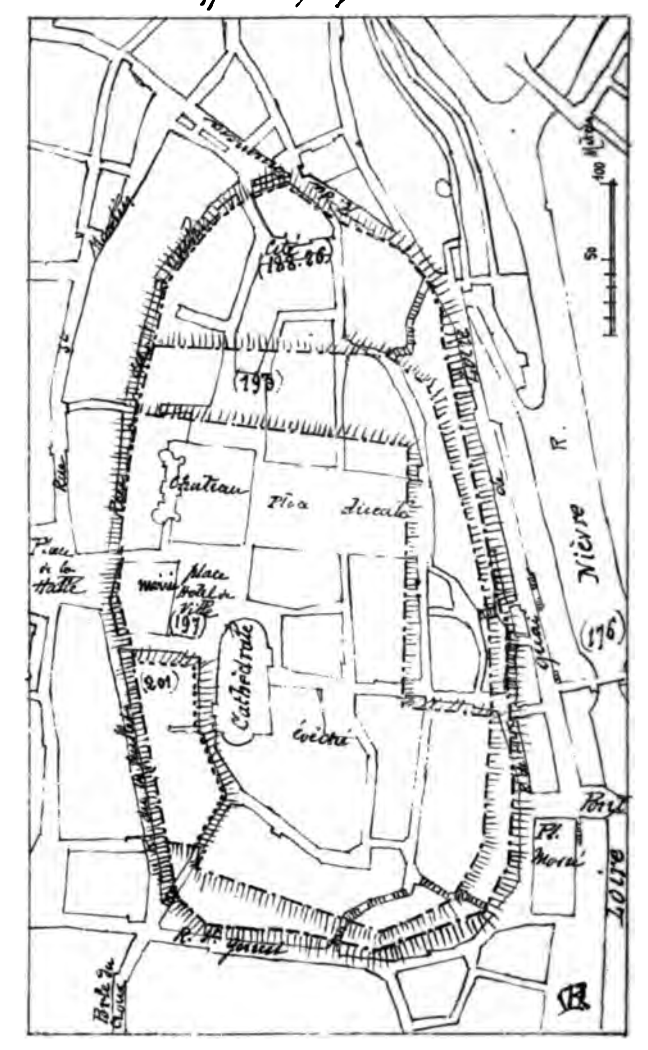
BOUCHARDON,

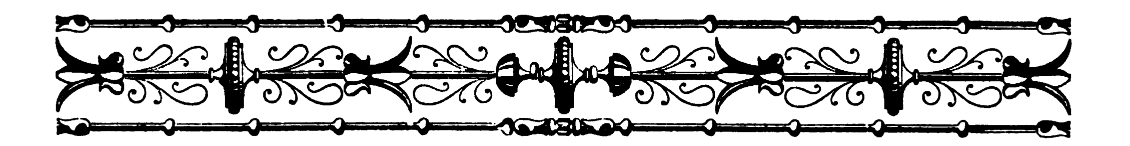
Sous-Directeur des contributions indirectes, en retraite.

Nevers et ses Environs
aux Temps les plus reculés.



Nevers actuel avec
ses différences par plateau





LES FORTIFICATIONS DE L'ANCIEN NEVERS[1]

Il n'est pas douteux que Nevers a été fortifié dès la plus haute antiquité, sans remonter pourtant à l'*oppidum* de César.

La partie enfermée conserva le nom de *Cité* jusqu'au XVIe siècle, et c'est le nom que lui donne encore Guy-Coquille : « On voit, dit-il, les anciennes murailles de la *Cité* qui est l'ancienne fermeture. »

Dès 763 à 768, pendant cinq ans, Pépin-le-Bref y établit, d'après les chroniques d'Eginhard, son quartier général, dans ses guerres contre Waïfre, duc d'Aquitaine. Les environs de Nevers, paraît-il, n'eurent pas à se flatter de ce voisinage.

Il dut trouver déjà ce point stratégique établi et il en apprécia la valeur, eu égard aux armes de l'époque. Mais encore, à cette date, la tactique militaire des guerres de l'ancienne Gaule se ressentait des Romains, ses anciens conquérants. Tout avait été romanisé, les guerres et les habitudes comme les constructions.

Et ce réveil s'accuse bien davantage sous Charlemagne. Un diplôme de Charles-le-Gros du 18 décembre 888, en faveur de la cathédrale, précise cette enceinte dont l'abbaye Saint-Martin est *hors les murs*, et, plus loin parlant de Saint-Didier qui, dit-il,

---

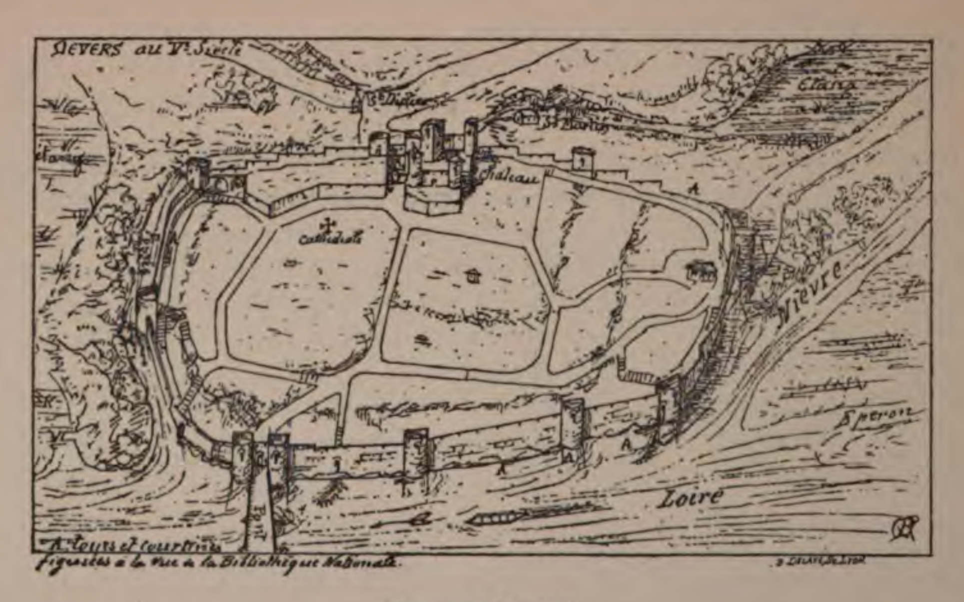
(1) Ce résumé est extrait, en substance, de l'ouvrage actuellement sous presse, intitulé *Remparts et Monuments de l'ancien Nevers*, qui vient d'être honoré des subventions du Conseil général de la Nièvre et du Ministère des Beaux-Arts. Ce résumé a été lu au dernier congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. Dans le journal l'*Architecture*, n° du 9 juin 1894, page 177, la *Société centrale des Architectes Français* a rendu compte de cette communication dans les termes suivants : « Relativement de formation nouvelle est la Section de géographie historique, et jusqu'à présent « aucun de vos délégués n'avait pensé qu'elle pouvait offrir quelque connexité avec l'architecture. « Mais, cette année, un de nos confrères, M. Massillon Rouvet, de la Société Académique de Nevers, y « a étudié les anciennes enceintes de cette ville et sa topographie aux diverses époques de son « histoire. Vous savez, par un charmant volume qu'a publié autrefois M. Massillon Rouvet et qu'il a « offert à la bibliothèque de notre Société centrale, comme il possède à fond le passé de Nevers et « de ses monuments ; aussi, tout en nous félicitant d'avoir entendu la lecture de ce travail agrémenté « de croquis au tableau, avons-nous été étonné de ne l'avoir pas vu réclamé par la Section d'histoire « ou d'archéologie et même pour une séance des Sociétés des beaux-arts. »

était *posé à l'extérieur contre la porte de la Cité*, il est plus précis par cette autre indication : *Situé contre la porte épiscopale ayant deux tours à son entrée*.

Saint-Didier et Saint-Martin ont été tous les deux enfermés plus tard dans les murs élevés par Pierre de Courtenay en **1194**, dont nous parlerons, et se trouvaient tous les deux limitrophes, mitoyens, puis-je dire, aux murs de la Cité et à ceux de **1194**. En voici la confirmation. En **1173**, Guillaume IV, comte de Nevers, donne à l'abbaye de Saint-Martin « *le chemin qui séparait les fossés de son monastère* et fait défense à toute personne d'y passer sans la permission de l'abbé. » Ainsi, non seulement Nevers avait des murs et des tours, mais encore des fossés larges, si j'en juge par la distance du monastère aux murs de la ville.

Parmentier, d'après les Archives de Nevers, qui ont été collationnées par lui avant **1791**, nous dit que la ville avait deux portes : « celle dont parle la charte de **888**, au bas de la rue du Doyenné, en face de la porte actuelle de la cathédrale et celle *au bas de la rue de la Coutellerie* (aujourd'hui rue des Récollets), à l'endroit, dit-il, où les évêques prêtaient serment lors de leur entrée et prise de possession. »

Voilà donc deux portes à la Cité, qui est délimitée, aujourd'hui, par des murs terrassés, murs qui apparaissent surtout dans un dessin au crayon, de 1566, à la Bibliothèque nationale, plus exact et plus sincère par sa gaucherie même, que ceux de Mérian, Sylvestre ou Chatillon, qui figurent des projets non exécutés et irréalisables, tel celui des escaliers



Nevers au Ve siècle

au bas de la Place Ducale. La vue du château ducal actuel et de la cathédrale, notamment, sur toutes ces gravures, sont d'une fantaisie achevée. La vue de 1566, dis-je, laisse apercevoir l'enceinte, déjà interrompue et dénaturée, avec des restes de tours demi-cylindriques, aujourd'hui disparues ; elles sont noyées dans l'amoncellement des maisons construites et adossées sur le vieux rempart.

Il y avait donc des tours à cette enceinte, en dehors des deux tours des portes d'entrée?

Mais la Loire qui avait déjà eu un pont, d'après les *Commentaires,* a dû continuer ce passage à la même place, sous la même protection que le pont actuel ; il figure sur toutes les vues connues de Nevers. Une troisième porte ayant deux tours était encore à la tête du pont. Ne trouvons-nous pas là, en nous servant des études sur les *Fortifications antiques* de M. le colonel de la Noë, une enceinte gallo-romaine bien caractérisée ? Ne sommes-nous pas d'accord avec Végèce à son sujet?

D'ailleurs, ajoutons encore une marque particulière que nous donne la disposition actuelle de la Cité : des escaliers descendant de la Cité sont le vestige d'une tradition de sorties dérobées, pour débloquer les assauts donnés aux portes, les seuls points que l'assaillant se contentait d'enfoncer aux époques gallo-romaines. Ces portes de sortie sont : au bas du quai, à la Fontaine du Rivage; l'autre à la Fontaine Baulmotte, près le pont à droite; à sa gauche, l'escalier du Calvaire; à la rue Saint-Genest, l'autre escalier du Calvaire; en face la porte du Croux, l'escalier des Jacobins. C'est par ces sorties que la défense pouvait prendre l'ennemi à revers. Les murs, étant terrassés jusqu'en haut derrière de fortes maçonneries, ne rendaient pas facile une brèche autre part qu'aux portes, surtout avec des fossés larges et profonds où il était possible d'amener de l'eau.

Dans la Cité, des fouilles ont révélé des débris romains ou gallo-romains; sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, on a découvert des constructions romaines très caractérisées; autour de la Mairie, j'ai pu constater, en octobre 1888, dans une tranchée faite pour loger la distribution des eaux, la présence de nombreux débris de tuiles à rebords, des poteries, des foyers.

Il est donc certain qu'il y avait un réduit ou château à cette place, ou pour le moins une construction de la date de son enceinte.

On peut donc dire que la première fortification de Nevers avait la surface de son oppidum; que de grands murs terrassés, avec tours demi-cylindriques, la défendaient avec de larges fossés au pied; qu'il y avait trois portes d'entrée ayant chacune deux tours de défense; que des poternes aidaient à la défense de son enceinte, et qu'enfin au dedans se trouvaient un château et la cathédrale.

Ajoutons que cette description s'accorde de tous points avec celle que les chroniqueurs lui donnent et que les auteurs ont répétée : *Nevers est un château-fort ancien, et son étendue est à peine celle d'un village.*

* * *

En 1194, Pierre de Courtenay, octroyant les franchises municipales de Nevers, construisait de nouvelles fortifications, enfermant au dedans de ses murs les couvents ou paroisses. Elles avaient 3,000 pas ou dix-sept cents toises de longueur, nous dit Guy-Coquille; c'est aussi la longueur qu'elles ont sur notre tracé.

Pierre de Courtenay fut un grand capitaine que Joinville appelle *un foudre de guerre;* il refusa d'être nommé général de l'armée catholique, dans la croisade contre les Albigeois, et ce ne fut qu'à son refus que Simon de Montfort fut appelé à cette haute situation. Il était parent de Philippe-Auguste et fit avec lui et Richard-Cœur-de-Lion la

guerre en Palestine. Il était donc en compagnie des deux plus grands hommes de guerre de l'époque. Est-il utile de rappeler que le siècle, qui allait finir, avait enfanté des merveilles dans toutes les branches de la production ; que les troubadours et les trouvères exaltaient les vertus guerrières, que les chansons de gestes étaient des chants belliqueux inimitables, comme l'avait été l'épopée royale de « Roland à Roncevaux. » C'est sous ces auspices que vont s'élever les murs de Nevers. Ils enferment ceux de l'époque gallo-romaine comme un noyau et sont appropriés aux nouveaux engins et aux nouvelles armures.

Ils bordent la Loire avec une porte fortifiée sur le pont, précédée en avant d'une autre porte semblable, que donne la vue de 1566.

Une grosse tour d'angle; la tour Goguin, vers les Montapins; la tour de Beauregard, à l'emplacement d'une rampe descendant actuellement au quai, et une autre, celle du Milieu-des-Rivages — aujourd'hui transformée par les siècles qui suivirent — voilà, sur une ligne droite ayant une légère inclinaison en dedans, entre le pont et la tour Goguin, ligne qui défie soit le passage à gué du fleuve, soit une flotille, une défense appuyée, en arrière, par les murs de l'ancienne enceinte.


Tour du Milieu-des-Rivages

La Nièvre et l'Eperon traversent des terrains bas et inondés, mais la rive droite est plus élevée. Les murs suivent ce contour brisé. La tour de la Boullerie, la porte du Ravelin aident à la défense de ces murs ; à l'angle, la tour Saint-Trohé, aidée par le renflement de murs très élevés aux Carmélites, ayant une lice fermée à la corde du renflement, dans l'une des faces, et sur l'autre, la tour à côté de la fontaine des Fossés. C'est ainsi que la tour Saint-Trohé présente une bonne défense.

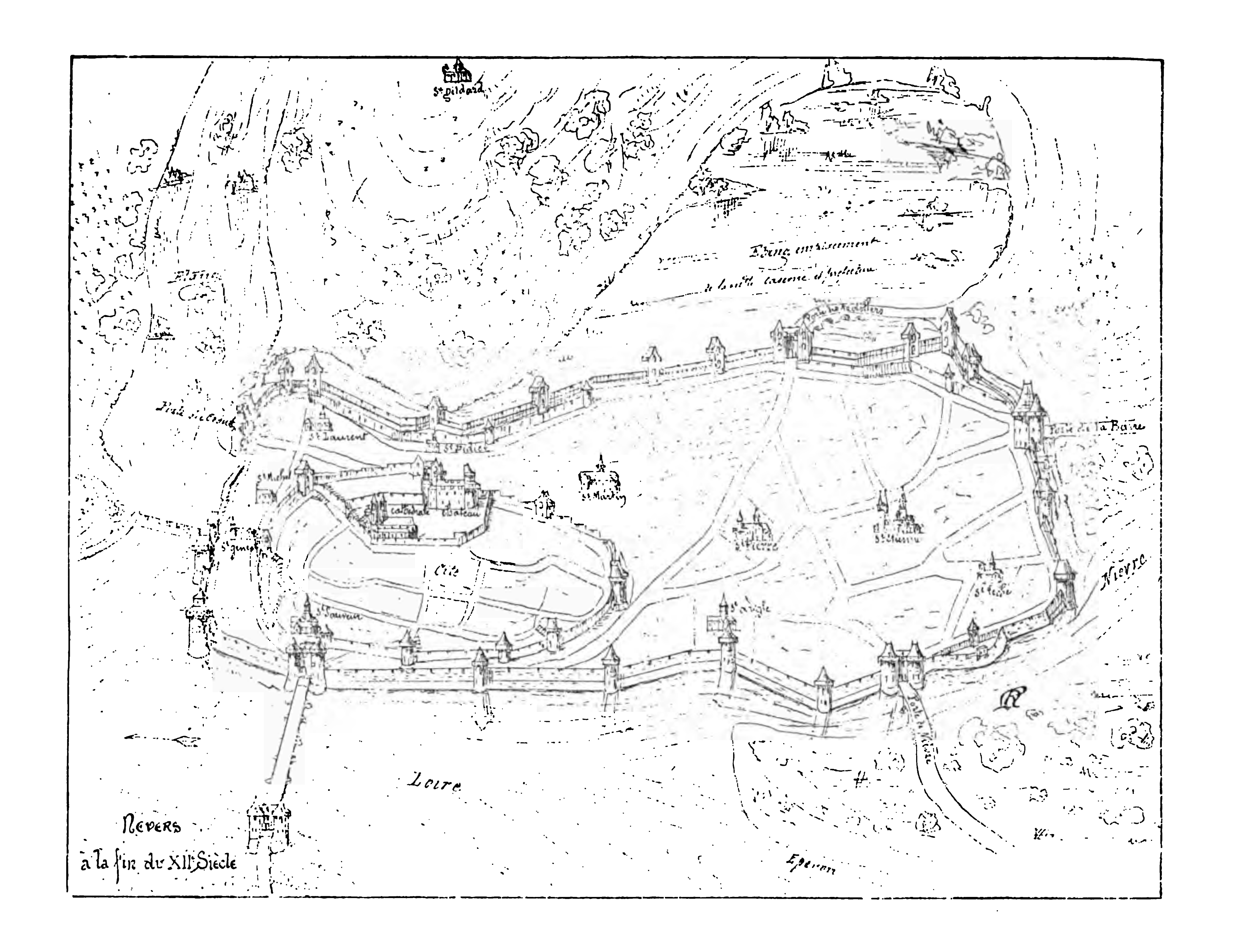
Il y a une entrée de ville dans le parcours que nous venons de faire : celle de Nièvre. Au loin, une motte ou élévation, entre Saint-Lazare et la Loire, semble barrer le chemin et commande les alentours. La porte de Nièvre présentera des défenses de circonstance.

C'est ce que nous indique la vue de 1566 et le plan de 1595, attribué à Blaœuw, nous renseigne pour le surplus. Que s'agit-il d'observer? La différence entre les constructions du XIIe siècles et celles qui les ont modifiées.

A l'est, le terrain s'incline, le plateau où se trouvent les remparts se dessine. Sur cette face est une porte, celle de la Barre.

Le front est droit, mais vers l'angle nord il s'incline en dedans, parce que le plateau d'en face est supérieur et constitue un véritable promontoire, étroit, il est vrai, mais à bonne portée des remparts. Aussi les tours se rapprochent. Non seulement la tour des Fossés vient aider cette porte, mais cette porte elle-même, d'après le dessin de 1566, a deux étages de défense ; elle prend un commandement sur la hauteur. Le rempart lui fait face ; à l'angle est une autre tour, la tour Crénelée. Un redan triangulaire ayant une tour de Luzarches à son saillant et une autre de la Censuère à son rentrant augmente la défense sur ce point.

Si, dans la suite, le plateau s'éloigne un peu, il n'en est pas moins redoutable jusqu'à


St Gildard
Cité
St Pierre
St Sauveur
Loire
Nièvre
Porte de la Barre
Eperon
Nevers
à la fin du XIIe Siècle

la porte des Ardilliers, car il domine. Un double rempart prévoit le cas d'une audacieuse attaque. Cependant, un étang est là déjà dans le parc de la préfecture; il devient profond aux Minimes, à l'emplacement de la vieille Caserne.

Mais la position du plateau qui domine et enveloppe toujours Nevers, mérite qu'on s'y arrête. Les tours se répètent après la porte des Ardilliers; celle-ci à la place de l'arc-de-triomphe élevé, en 1746, en l'honneur de la victoire de Fontenoy.

C'est d'abord la tour des Ardilliers, puis la tour Galope, puis la tour Neuve, puis la tour Saint-Didier ; ensuite vient une porte Saint-Didier, ouverte depuis.

Mais ces points se trouvent sur le dos du raccordement du plateau Saint-Gildard ; le terrain y est ferme et dominant ; tout peut se tenter : l'escalade, les galeries de mines, les tours roulantes, etc. Le rempart fait un angle rentrant et les traits convergent vers cette échine du col.

Plus loin, la colline amène ses pentes rapides près des murs, et là aussi l'angle n'est pas droit, il est à flanquement ; deux tours, presque côte à côte, s'aident mutuellement : c'est la tour Saint-Laurent et la tour des Chèvres. Mais le front de défense présente-t-il toute sécurité pour Pierre de Courtenay ? Pas du tout. Aussi, de même qu'il a doublé le rempart de la porte de la Barre à celle des Ardilliers, malgré les tours, il doublera encore depuis le milieu de la courtine, séparant la tour Galope de la tour Neuve, jusqu'à la tour Saint-Laurent ; mais les parties devant l'étang ne seront pas doublées, les tours suffisent.

Une sortie sera dans la tour Saint-Laurent, une poterne peut-être ; mais le point est dangereux. Aussi, pour entrer dans la place, on suivra entre les deux murs de défense, dans un étroit passage dominé jusqu'à l'angle actuel de la place de la Halle et de la rue du Rempart.

Le front de l'ouest de Nevers est en face d'une hauteur : celle des Montapins dominant toute l'enceinte ; mais cette hauteur est trop éloignée. Elle est hors de portée. De plus, un étang alimenté par l'Aiguillon, les Fonts-Bouillants et la Fontaine-d'Argent, sépare ces deux forces opposées, c'est-à-dire le front de l'ouest et les Montapins.

Le front est droit, et pourtant la colline d'en face s'approche du centre de ce front. Mais c'est la face la plus forte de Nevers, la moins à craindre, car les fossés sont larges, profonds et pleins d'eau se renouvelant. Il y a bien une différence de niveau dans le terrain; elle est de trois mètres; une digue en maçonnerie traverse la vallée, retient l'eau au pied des murs; dans les parties basses, c'est la Loire qui arrive à la tour du Havre, au pied de la digue, à 150 mètres de son lit; elle mouille le pied de cette dernière et des tours Ninchat ou Saint-Révérien et Goguin. Puis sur cette face bien défendue est une porte à la même place que la sortie du Croux du XIVe siècle.

Telle est, d'après une vue générale, la défense extérieure de Nevers sur ce côté; mais nous pouvons l'étudier de très près et en détail, grâce aux dispositions premières, encore intactes, ou tout au moins transformées depuis, transformations faciles à reconnaître et à dater.

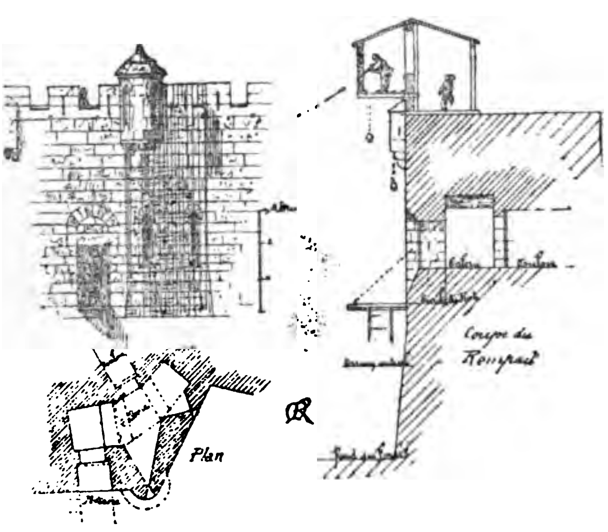
Première Eventualité : Les fossés remplis par la Loire, soit naturellement, puisque le fond est au-dessous de son étiage, soit par un barrage du fleuve, peuvent devenir praticables. Dans ce cas, la Tour Goguin (d'Angle) est munie de murs très épais (2^{m} 50), de salles spacieuses voûtées; ses défenses sont complètes; ses hourds ou bretèches, très

hauts et surmontés encore de défenses au-dessus d'eux, offrent un commandement tout autour. C'est un véritable château ayant son terre-plein, dans lequel est un puits : c'est déjà le succès. La tour Ninchat est à cent mètres de là; elle offre un bon flanquement; ses parties basses ont des défenses superposées, voûtées, avec un étage inférieur inondé par les fossés pleins, comme à la Tour Goguin, mais devenant une défense effective et les balayant, le niveau d'eau abaissé. En hauteur, le commandement est bon aussi et, si elle n'a pas l'élévation de la Tour Goguin, sa place est moins exposée, et puis elle a de nouvelles défenses à côté. C'est dans la salle basse de cette tour que sort la fontaine Saint-Révérien, dont elle garde aussi le nom et où la tradition conserve à son emplacement le souvenir du martyre de ce saint. A cinquante mètres au-dessus d'elle est la digue maçonnée, garnie de merlons et d'archères, prenant de face toute la largeur des fossés jusqu'à la Loire, et la digue a de 70 à 80 mètres de long. Si l'ennemi parvient à s'approcher des murs et à faire brèche, les tours séparées du rempart le prendront à revers; à soixante mètres à peine, les murs de la Cité le prendront de face. L'ennemi ne peut tourner l'ouvrage, sa position est désespérée et la brèche qu'il a faite ne peut lui servir.

Deuxième Eventualité : La digue peut être prise, éventrée, les fossés supérieurs vidés et même mis à sec.

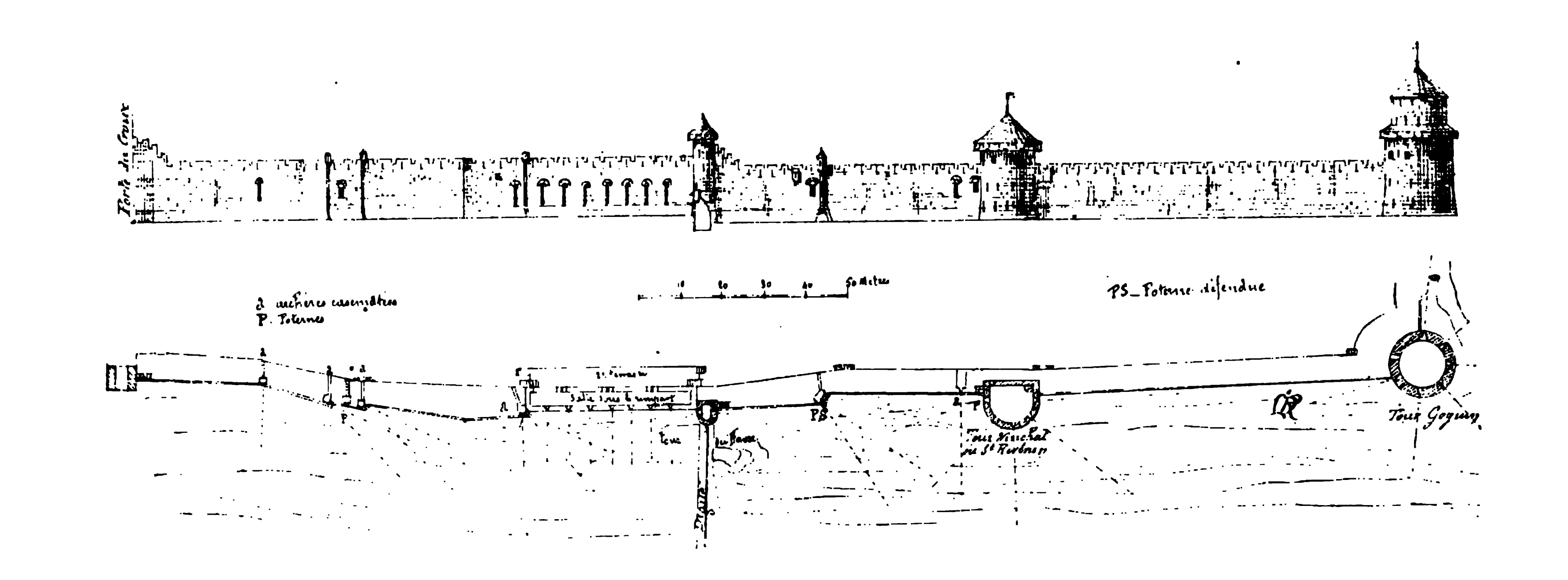
La situation de l'assiégé devient évidemment critique, car en face, dans un jardin, existe la fin des hauteurs des Montapins en pente prononcée ; c'est un commandement séparé seulement par l'eau; la digue arrive à son pied et se trouve prise à revers. Par un coup de main, une escalade, on peut avoir raison des fortifications d'en face; le chemin est court; une invasion par une brèche tourne aussitôt la porte d'entrée et paralyse une bonne partie de la défense. En combinant cette attaque avec une autre à la Tour Saint-Laurent, ce dernier point peut être pris à revers par l'ennemi entré dans les remparts, et alors la ville est ouverte. La Cité est trop éloignée de ces points pour prêter secours.

Pierre de Courtenay a remarqué cela; il pare à sa faiblesse. Le rempart avait cinq mètres d'épaisseur ailleurs; il les double ici par une terrasse intérieure, terrasse où les soldats auront un abri et d'où des machines balistiques empêcheront l'occupation d'en face. Mais si l'audace de l'ennemi se caractérise par une attaque, une salle d'armes étroite et longue sous le chemin de ronde, avec des archères rasant le dessus de l'eau des fossés, accablera l'ennemi, à raison de dix ou douze flèches par archer et par archère. Mais par le haut de ces murs, derrière des merlons, par les archères, même défense; elle sera complète sur la digue prise à revers.



Une Poterne du XII[e] siècle

Une sortie est-elle utile pour l'assiégé? Elle sera faite de trois côtés à la fois par des



Rempart du XIIe siècle. -- Vue et plan d'ensemble du front ouest de Nevers

poternes, à cinq et six mètres au-dessus du fond des fossés : une première est à la tour Ninchat; la deuxième a un redan à trente-cinq mètres de là et à vingt-six mètres du point critique. Nous la décrirons. La troisième a quarante mètres de ce point près la porte de ville, et enfin la porte de ville même. Et si contre cette sortie il est fait un retour offensif, des flanquements dans les murs nord donneront la chasse à l'assaillant par le pied et le haut des remparts, où des échanguettes sont ménagées à côté des merlons.

La disposition entre les tours du Havre et de Ninchat est plutôt une sortie contre les assaillants de la partie près la Loire, ou encore contre ceux de la tour Ninchat. Sa porte romane accède à une galerie, à un mètre au-dessus de son seuil. Le mur fait un angle rentrant de 3m 50, et son arète saillante, arrondie en petite tourelle massive, est surmontée sûrement d'une échanguette, dont on aperçoit l'amorce, et cet angle est percé, dans le massif, d'une archère. La galerie a 2 mètres de haut, est voûtée en maçonnerie pleine ; elle a une largeur moyenne de 1m 35. Dans la face de retour, est une archère défendant le pied du mur de courtine et la tour Ninchat, à côté de laquelle est l'autre poterne de sortie.

Du dehors pour arriver à cette galerie, l'ennemi doit monter une échelle mobile adaptée à une porte abattue, formant palier ; l'échelle est parallèle au mur, et au-dessus d'elle se trouve un machicoulis ou assommoir.

Mais si cette porte à abattant ne peut se fermer, il y en a une autre à 0m 80 de ce point, qu'on tire à soi sur une feuillure de 0m 07 et un tableau de 0m 22, puis une différence de un mètre à gravir; là, nouvelle porte. Enfin, l'ennemi peut s'emparer de cette galerie, mais il ne peut la mettre à profit, car il lui faudrait pénétrer dans le rempart par une porte de 0m 60 de large, puis dans des couloirs étroits et longs ? Et d'autres portes l'attendent encore !...

Voilà ce que nous voyons encore des murs de Pierre de Courtenay, dans la partie la mieux défendue par la nature.

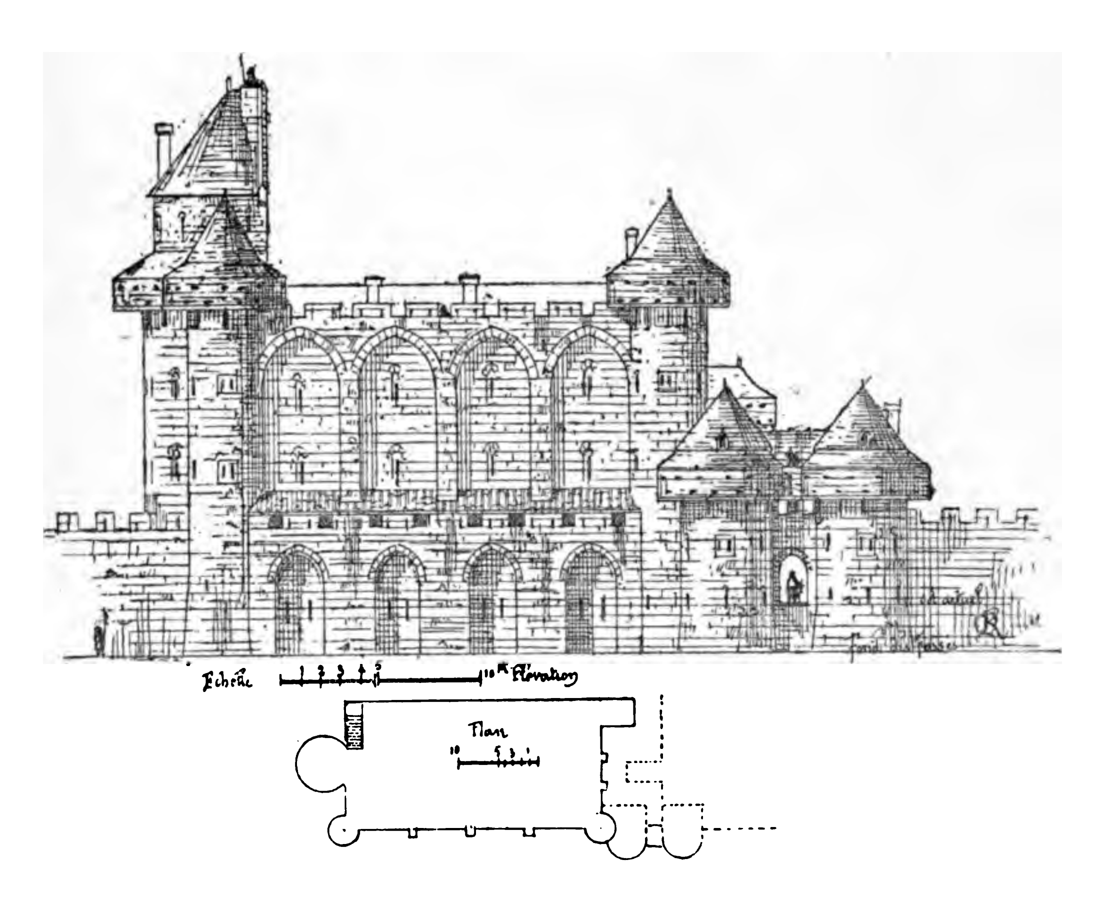
C'est cette accumulation de précautions, de défenses accessoires qu'il faut ajouter aux parties disparues, pour avoir l'idée qui a présidé à cette construction. Ce côté de la défense nous révèle pourtant une digue de retenue, probablement répétée, qui permettait, avec l'eau qui source tout autour de Nevers, d'inonder tous ses fossés.

Mais, nous l'avons dit, cette enceinte forcée et prise, on retrouvait celle gallo-romaine, dans laquelle nous retrouvons le château-fort de Pierre de Courtenay.

Un plan de 1749 en donne le contour et ensuite une façade, qui existe encore rue du Doyenné, nous montre son système de défense. Sous une terrasse basse, munie de merlons percés d'archères, se trouvent des archères cachées et utiles au moment précis, sans crainte de détérioration pour elles avant ce moment. Au-dessus de cette terrasse, cachées derrière des contre-forts qui les protègent, nouvelles archères ; elles feront besogne utile au moment propice.

Mais le plan nous indique, maintenant, le système entier. Le château, du côté du dehors, avait, d'après ce plan, une tour à chaque extrémité; dans l'intervalle, trois contreforts, entre lesquels se trouvaient des archères; les contreforts devaient recevoir des arcs en pierre de taille, derrière lesquels se trouvaient des machicoulis ou assommoirs, et, au-dessus, des merlons percés d'archères. Une tour carrée prenait l'entrée de face ; une autre, très grande, était à l'est du château, c'était le réduit.

Le château avait une cour fermée à l'intérieur par des bâtiments. De l'autre côté de la rue du Doyenné, un plateau élevé, dominant la rue et les environs, allait jusque vers la cathédrale, bordant l'ancienne rue de la Tartre.



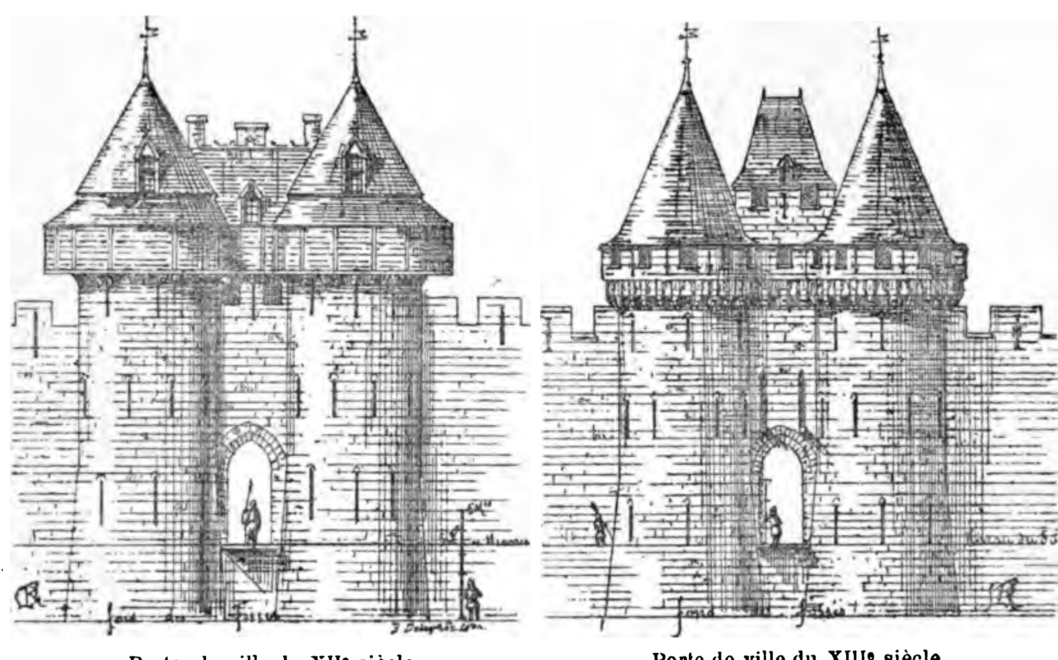
Palais de Pierre de Courtenay, restitué de ses ruines

Mais ce n'était pas tout encore. En 1888, au mois d'octobre, lorsqu'on fit les tranchées pour loger la distribution des eaux et lorsqu'on refit la clôture du jardin de l'évêché, on mit à découvert des murs dans lesquels je pus reconnaître ceux des XII[e] et XIII[e] siècles; ils étaient épais d'environ 1[m] 25, et l'un d'eux avait à l'extérieur une galerie souterraine; il est dans la clôture (grille) du château ducal actuel.

Ce sont là les restes d'une baille ou avant-cour précédant le château. Cette baille enfermait la cathédrale et se combinait avec les parties fortifiées que les travaux de restauration de la cathédrale ont maladroitement fait disparaître extérieurement, mais *visible* à l'intérieur.

On voit que si le château appuyait un point faible des remparts, il était merveilleusement défendu avec un talent incontestable et cet axiome de fortification : *Tout ce qui défend doit être défendu*, était clairement étalé.

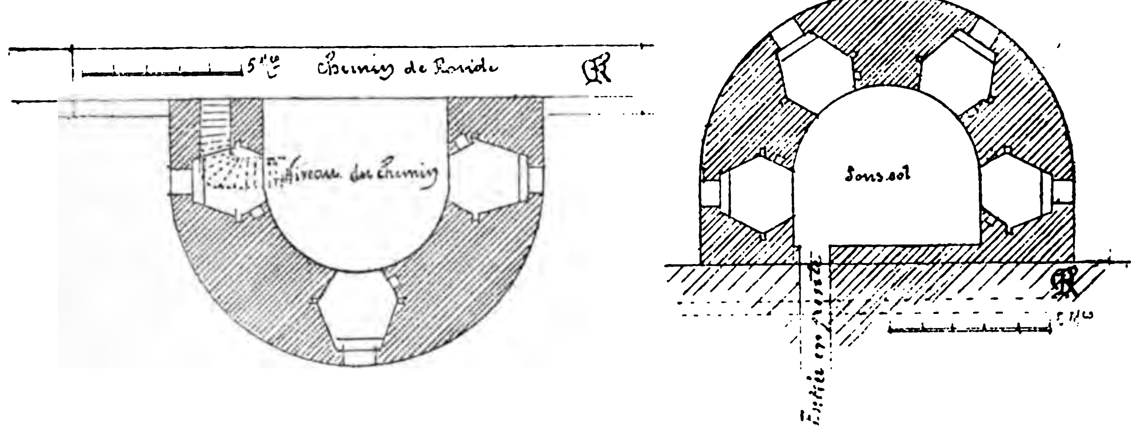
Voilà l'œuvre de ce grand capitaine qui fut comte de Nevers et qui s'appelle Pierre de Courtenay.



Portes de ville du XIIe siècle (celles de Loire, des Ardilliers et de Nièvre).

Porte de ville du XIIIe siècle (transformation du XIIe siècle).

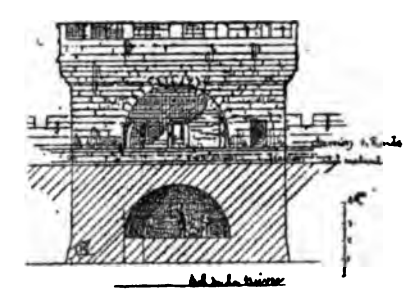
La fin du XIVe siècle trouva les remparts en ruine, par suite d'un siècle passé dans l'inaction. Le danger de l'invasion anglaise les fait réparer; des parties importantes sont évidemment refaites à ce moment. La tour Saint-Eloi ou du Milieu-des-Rivages est de



Plans de la Tour du Milieu-des-Rivages au XIVe siècle.

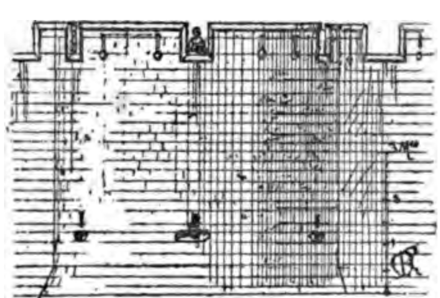
cette date, quoique transformée encore cent ans après. La Porte du Croux est tout entière de la fin du XIVe. Nulle part, dans les murs de la Cité, je n'ai trouvé trace de cette époque; ils sont de construction plus récente.

Les XVe et XVIe siècles arrivent et amènent une profonde transformation que l'emploi de la poudre avait nécessitée. Ces transformations sont encore complètes aux tours Goguin, Ninchat, du Havre et aux courtines de ces tours jusqu'à la porte du Croux.



Tour du Milieu-des-Rivages (Vue postérieure).

Partout on voit encore, avec une taille de l'époque, des reprises de maçonneries, des rapiéçages (embrasures) adaptant les trous des projectiles, au-dessus desquels se trouvent les évents pour la fumée des couleuvrines. La tour Saint-Eloi ou du Milieu-des-Rivages est toute ouverte derrière, et malgré son couronnement du XIVe siècle, c'est une batterie pour couleuvrines du XVe.



Tour transformée au XVe siècle

Aux tours Ninchat, Goguin et aux évents qu'on trouve dans le front ouest, les chambres étaient fermées ; c'étaient les casemates de Pierre de Courtenay, remaniées, appropriées aux exigences de l'artillerie nouvelle, sans méthode et encore sans expérience. Le Ravelin, construit en 1475, est seul établi selon la méthode rationnelle.

Mais ces chambres closes n'ont jamais été employées. Heureusement ! car si les projectiles n'avaient pas fait reculer l'ennemi, sûrement la fumée de la poudre eût expulsé les défenseurs de ces casemates.

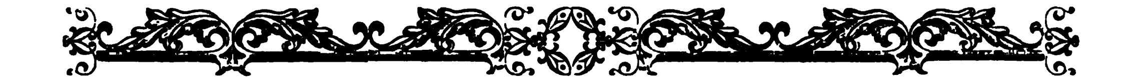
Mais, est-il besoin de le faire remarquer ? tous nos essais de prise d'assaut n'ont été que supposés. Nevers n'a pas eu à soutenir de siège. Ce fut une ville heureuse !...

MASSILLON ROUVET,

Architecte

Correspondant du Ministère des Beaux-Arts.


PLAN de NEVERS
Echelle
50 100 200 300 400 500m 1000m
N O E
LÉGENDE.
1 Arc de Triomphe.
2 Marché St Arigle
3 Poste et Télégraphe
4 Subdivision militaire
5 Mt d'Adam Billaut
6 Manre de Porcelaine
7 Château Ducal (XVe s.)
8 Ruines de l'Eglise St Sauveur
9 Ancne Eglise St Genest.
10 – – d. Minimes.
11 Basilique (St Cyr, XIe XVIe)
12 Hôtel de Ville (Bibliothèque)
13 Chapelle de la Visitation (XVIIe)
14 Egl. de l'Oratoire
15,16,17 Faïenceries d'Art
18 Egl. St Etienne (XIIe)
19 – St Pierre (XVIIe)
20 Portail, Ct d. Compler (XVe)
21 Porte du Croux (XIVe)
22 Trésorerie Générale
23 Temple Protestant
24 Préfecture
25 Banque d. Fce
26 Lycée
27 Tour St Eloi
28 Gendarmerie
29 Beffroi
30 Evêché
31 T. Goguin
Ecole Norle
de Demoiselles
Clos St Joseph
Prison
le Carrefour
Réservoir
Cimetière
Faubg St Vallière
Subsistances
NIÈVRE R.
Gd Séminaire
St Bebin
les Montapins
Place de la République
Quai de Billeraux
LOIRE
FLEUVE
Laboratoire muntal
Champ de Foire
Port
Pompe de la Ville
Faubg de Lyon
Faubg de Mouësse
La Coullemelle
Gravé par F. Barillet, r. du Fer, 11, Nevers



A ANDRÉ CHÉNIER

— Tu rêvais au temps d'allégresse
Où Zeus souriait à la Grèce,
Où le lait pur, le divin lait
De la mamelle d'Amalthée,
Au loin, sur l'Hellas enchantée,
Comme un flot d'amour ruisselait.

Railleur des déchéances vaines,
Tu sentais courir dans tes veines
Un peu du vieux sang d'Uranus,
Ce sang qui, se mêlant à l'onde,
Vint empourprer la tête blonde
Et les flancs neigeux de Vénus.

Quand tu parlais, il semblait, certes,
Qu'Hébé sur tes lèvres disertes
Eût, dans un baiser radieux,
Versé de ses mains en délire,
Bel éphèbe, joueur de lyre,
Le doux nectar aimé des dieux.

Tu folâtrais, les tempes ceintes
D'une couronne d'hyacinthes.
Les Jeux, les Grâces et les Ris,
Suivaient ta course vagabonde
Sur l'Hymette, où le miel abonde,
Dans les bois de myrtes fleuris.

Tu chantais, et ta voix si belle
Exaltait l'antique Cybèle.
Adieu, Syrinx ! — Pan se pâmait,
Etendu mollement sur l'herbe,
En écoutant l'ode superbe
Dont l'essor ailé le charmait.

Il chantait... mais soudain les épaisses ténèbres
De leurs sombres linceuls, de leurs voiles funèbres
Obscurcissent les airs, hélas !...
Il chantait..., mais soudain, dans l'effrayant silence
Un immense sanglot de désespoir s'élance
Et trouble les monts de l'Hellas.

Il chantait..., mais soudain le souffle des discordes,
O lyre ionienne, en passant sur tes cordes,
Brise ton plectre d'or, hélas !...
Est-ce un dieu qui gémit sur ses amours mortelles ?...
Les Hyades en deuil dans le ciel pleurent-elles
Sur la mort de leur frère Hyas ?...

Ecoutez ! Ecoutez ! Quel agonisant jette
Son râle de stupeur aux échos du Taygète ?...
Est-ce le cri de Niobé
Dont la postérité l'appelle en vain et sombre ?...
Loin de ses fils ingrats, sur le Caucase sombre,
Prométhée a-t-il succombé ?...

Chénier n'est plus ! Pleurez, vierges, pleurez ! Le glaive,
Après s'être abaissé, rouge de sang, se lève,
Joyeux, lentement, sans remords.
Pleurez, nymphes, pleurez ! — A quelles gémonies
Vont ces adolescents les plus purs, ces génies,
Ces poètes, tous ces grands morts ?

Planez, planez, blanches palombes,
Sur la hideur de ce charnier,
Et dans ces rouges hécatombes
Cherchez le corps d'André Chénier !

Baisez sa lèvre où vint éclore
Parfois, sans longtemps s'y poser,
Le baiser parfumé de Flore,
La fleur de son moelleux baiser !

O Zéphire, sèche les boucles
De ses cheveux de pourpre teints,
Où ruissellent mille escarboucles !
Baise ce front aux yeux éteints !

Ce front qu'il se frappait naguère,
Criant : « J'ai quelque chose là ! »
Quand une main lâche et vulgaire
Subitement le mutila.

Sa bouche froide est sans haleine ;
Ses regards à jamais ont lui !
O prêtresses de Mitylène,
Jetez votre péplum sur lui !

Prêtresses, faites-lui l'aumône,
En modulant l'hymne d'adieu,
D'un tertre où croîtra l'anémone,
Sous un pan de votre ciel bleu !

Afin que Cypris, ô doux rêves !
Revoie Adonis dans la fleur
Qui rappelle ses amours brèves,
Et sur Chénier répande un pleur.

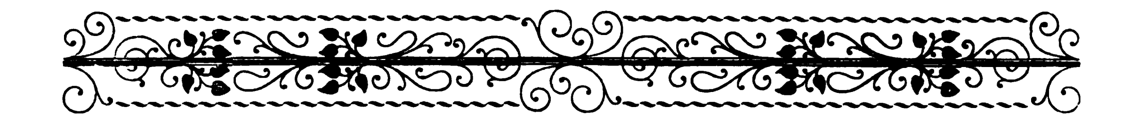
O filles de Lacédémone
Et d'Athènes, dès la saison
Des roses, faites-lui l'aumône
D'un peu d'ombre sur son gazon !

Pour qu'au printemps, toujours fidèles,
Vous veniez en essaims touchants,
En dansant sur les asphodèles,
Le charmer encor de vos chants ;

Pour que l'oiseau dans la ramure
Dise sa gloire aux papillons,
Et que l'abeille la murmure
Aux lis blancs que nous effeuillons ;

Pour que la divine cigale
Célèbre pendant tout l'été
Celui dont la voix sans égale
Emeut les rives du Léthé.

MARCEL COULLOY.



LA JEUNESSE D'UN NATUREL DES ENVIRONS DE ST-SAULGE

PREMIÈRE PÉRIODE

Y m' souvins ben d' ma jeunesse,
J' seus naissu dans moun hameau ;
Y faisis des tou's d' finesse,
Qu' iraint ben su' un journau !
J' seus d'abord tout p'tit,
J'ai boun appêtit,
Ma nourrice est noute ânesse ;
On m' trouv' ben liron.
Mais l' pis n'est pu rond,
J' seus bentoue couleue d' citron !...
Couis !... is !... is !... is !... is !...
Parsoun' peuvant pu fromer lê yeux,
On m' fesse !... on m' fess' ! mais ça va pas mieux !

A quatre ans, j' seus pas solide,
Mais, à sept, ça va pas ben ;
On m' nourre avec du liquide...
D' l'aut' coûté !... J'en garde ren !!
Quand y m' tins mieux d'bout,
Y sarche, y veut d' tout ;
Mon pour' vent'e est toujoue vide.
Darriée la maison,
Y trouve à foison
Des p'tits fruits... qu'est d' la poison !...
Couée !... ée !... ée !... ée !... ée !...
On m' crait pardu, j'ouver' pu lê yeux,
On m' pousse !... on m' pouss' !... mais ça va guée mieux.

A dix ans, j' seus r'mis tout d' même.
A l'école y vas râl'ment;
Jamais j' peux fée un problème,
Pas pu qué d' lie courant'ment!
Y coues mieux les ch'mins
Avec d'out' gamins,
Gobant lê œufs, pis la crême.
Etant pu grandet,
J' grimpais su' l' baudet,
A s' fâchait tant... qu'a m' mordait!...
Couais!... ais!... ais!... ais!... ais!...
Mon pée m' vénait m'arboulant lê yeux;
A m' fouaillait!!!... mais... ça m'allait pas mieux!!

J' seus pas mal farlot d' lait d' chiève;
Tant qu' j'ai pu j'en ai ti'é
A la cell' dé la mée Fève,
Qu' m'ai quéqu' fois ben arvi'é!
Un joue qué j'y vas,
La bigue all' veut pas!...
D'un bon coup d' têt' dans la lève,
All' mé cass' deux dents,
Mon pot qu'nai ren d'dans;
Y m' sauv', tout mon sang pardant!
Couais!... ais!... ais!... ais!... ais!...
Mon bet plein d' sang, plein mon nez, mê yeux,
Y crache!... y touss'! mais ça va guée mieux!

Un souée, dans la p'tit' prai'ie
J' m'en vas cri nout' grand poulain,
En l' ram'nant dans l'écu'ie,
Y mont' déssus vês l' moulin.
Tout d'un coup, l' salop
Prend son grand galop;
Pu qu' j'ai peue et pu qué j' crie!
Etant trop lancé,
V'là qu'al ai glissé,
Qu'a m'envie dans l' grand foussé!...
Couas!... as!... as!... as!... as!...
Mon bet plein d' vas', plein mon nez, mê yeux,
Y crache! y r'niff'!... mais ça va pas mieux!!

Einn aut' fois, voyant la p'uie,
J' vas poue rentrer des torchons ;
J' seus rattrapé par nout' truie,
Qué ram'nait tous ses couchons !
A m' bourre un coup d' groin ;
Mé v'là dans l' purin,
Qu'est quasi nouée coumm' la suie...
Y m' démène, y m' tords,
A m' passont su' l' corps,
Qué c'est moi qu'a crie l' pu fort ! !
Couas !... as !... as !... as !... as !...
Mon bet plein d' jus, plein mon nez, mê yeux,
Y crache !... y m' mouch !... mais ça va guée mieux !
Couas !... as ! as !... as !... as !...
Mon bet plein d' jus, plein mon nez, mê yeux...
Y m'arrêt' là, ça vous va p'têt' mieux ?

DEUXIÈME PÉRIODE

A vingt ans, on voit ben coumme
J' seus pu drait qu'un baliveau ;
Y tap' pas les bêt' dé soumme,
J'ai d' l'amiquié pu qu'un vieau !
J'en cause à Toinon,
All' mé dit pas non;
All' veut ben d' moi pour soun houmme !
L' pée m' dit : Taiss' toi-tu,
T'es pas s'ment barbu !
Y m' quériais pourtant ben dru ! !
Heu !... eu !... eu !... eu !... eu !...
J' seus suffouqué, j'ai d'iau plein lê yeux,
O ma Toinon !... C'est toi qu' j'aim'rais mieux ! !

Y seue eu le joue du ti'age,
A Saint-Saulge, chef'ieu d' canton,
Ousqu'al ont mis en usage
D' vous fée choisi' à tâton !
Rendu dans l'endrait,
Dans l' dous ça m' fait fraid ;
J' seus pas crâne, y m' tins ben sage...
En fouillant dans l' pot,
Y crais t'ni' l' grous lot !...
Mais après j' seus tout capot !
Heu !... eu !... eu !... eu !... eu !...
Fau' êt' soldat ! j'ai d'iau plein lê yeux,
O ma Toinon !... C'est toi qu' j'aim'rais mieux ! !

Pour la révi'ion, j'y retourne,
D'vant des chiefs tout galounnés;
Faut m' mett' tout nu, ça m'envourne,
Eux qu' sont si ben boutounnés !...
Un qu' pourte un lorgnon,
Vint fée l' maquignon;
Dans mon bet son doigt s'enfourne;
A tât' si j' seus gras,
Fai' aller mes bras...
A m' trouv' bon d'en nhaut en bas !...
Heu !... eu!... eu!... eu !... eu !...
En m'harbillant, j'ai d'iau plein lê yeux,
O ma Toinon !... C'est toi qu' j'aim'rais mieux !!

Pu tard, on m' mène au sarvice,
A N'vée, treizièm' réziment;
Ah ! c'est ben par la malice,
Du coummandant d'arcrut'ment !
D'vant deux pu poilus,
A m' fait mett' pieds nus,
Soû einn' machine à coulisse;
A m' met en écrit,
A m'appell' conscrit...
A crait qu'al ai ben d' l'esprit !...
Heu !... eu !... eu !... eu !... eu !...
Al est agnuant !... J'ai d'iau plein lê yeux,
O ma Toinon !... C'est toi qu' j'aim' ben mieux !!

Mé v'là pris à la caserne,
Coumme un lapin au coullet;
J'aim' pas mon sac, ma giberne,
Encor moins le grand fiargeoulet !
Faut coumme ça marcher,
Et pis s' démancher,
Pour plai' au cell' qu'a governe ;
A vous dit d' parti',
Et pis d'arvéni'...
Qu' c'est l' tamboue qu'al' fait fini !...
Heu !... eu !... eu !... eu !... eu !...
J' mour' dé chagrin, j'ai d'iau plein lê yeux ;
Vê ma Toinon y m' trouv'rais ben mieux !!

Ma douleue un peu guérite,
L' méquier m'aberdit pu tant;
On m' fai officier d' guérite...
C'est p' têt ben l' pu embêtant...
Mais j'apprends l' bâton,
La pointe et l' chausson,
Tout mon temps s' pass' ben pu vite !
Si j'ai ben songé,
J'ai bu, j'ai mangé
Jusqu'à la fin d' mon congé !...
Tra... déri... déra... la... la !...
J' m'en seus r'vénu l' bonheue plein lê yeux,
J'ai ma Toinon ! — C'est ça qu' j'aim' ben mieux ! !

Capitaine SÉVAT.

Certifié conforme aux Délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

Nevers. — Imp. J. Bellanger, rue du Doyenné, 6


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
MAY 30 1975
Mémoires
de la
Société Académique
du Nivernais

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TOME VI



NEVERS

MDCCCLXXXXVII

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS



NEVERS A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

ÉPOQUE DE LA PORTE DU CROUX

I

Le caractère propre, général, de la féodalité, dit Guizot, c'est le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains; l'absence de toute nation générale et de tout gouvernement central...

« Sous quel ennemi a succombé la féodalité? Qui l'a combattue en France? Deux forces : la royauté d'une part, les communes de l'autre. Par la royauté s'est formé en France un gouvernement central; par les communes s'est formée une nation générale, qui est venue se grouper autour du gouvernement central...

« Avec le XIVe siècle, ajoute M. Guizot, les guerres changent de caractère. Alors commencent les guerres étrangères, non plus de vassal à suzerain, ou de vassal à vassal, mais de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement.

« A l'avènement de Philippe de Valois, éclatent les grandes guerres des Français contre les Anglais, les prétentions des rois d'Angleterre, non sur tel ou tel fief, mais sur le pays et le trône de France, et elles se prolongent jusqu'à Louis XI. Il ne s'agit plus alors de guerres féodales, mais de guerres nationales; preuve certaine que l'époque féodale s'arrête à ces limites, qu'une autre société a déjà commencé. »

Ces considérations générales, rapprochées des actes de Pierre de Courtenay, affranchissant Nevers au XIIe siècle, sont curieuses à plus d'un point.

N'a-t-il pas cédé aux avis de son parent Philippe-Auguste, en trouvant bénéfice pour lui? Il serait curieux d'en connaître les vrais motifs.

Mais laissons derrière nous cette époque précédemment étudiée : il s'agit maintenant des nouveaux travaux de transformation des remparts, qui commencent par la reconstruction de la porte du Croux.

— Il s'agit ici, comme nous le dit Guizot, de travaux dirigés contre l'étranger, contre l'Anglais — d'une défense nationale.

Autrefois, les murs hauts et bien maçonnés étaient la sûreté de la place de guerre; avec Duguesclin, ils deviennent insuffisants. Nulle place forte ne lui résiste; il savait

entraîner ses soldats et prenait presque toutes les villes et châteaux en brusquant les attaques.

Il avait compris que les fortifications de son temps ne pouvaient résister à une attaque conduite sans hésitation, avec vigueur et promptitude. Il donnait l'assaut en jetant, sur un point déterminé, un grand nombre de soldats, braves et bien armés, munis de fascines et d'échelles, en les faisant appuyer par de nombreux arbalétriers et archers ; il perdait ordinairement peu de monde.

Duguesclin n'employait pas les tours mobiles et autres moyens lents et dispendieux ; il ne se servait guère que de la mine et de la sape, et il agissait toujours avec cette activité, cette promptitude, cette abondance de ressources et ce soin dans les menus détails, qui caractérisent les grands capitaines.

Malgré le succès de Duguesclin, qui prouvait la défectuosité du système de défense alors employé, il n'a pas été apporté de changements, à Nevers, dans la construction des remparts, bien que Duguesclin soit mort dix ans avant l'édification de la porte du Croux (1380).

Cependant, on avait reconnu la nécessité de construire en pierre les hourds ou balcons couverts en bois, afin d'éviter l'incendie provoqué par les assiégeants. Ces modifications, excellentes avec l'ancien système offensif, devenaient presques inutiles, par suite de l'emploi, à cette époque, de la poudre, nouvellement découverte.

Elle fut, on le sait, employée pour la première fois, par les Anglais, à la bataille de Crécy, en 1346, et c'est elle qui fut cause de notre défaite.

C'est aussi à cette époque que furent construits les ponts-levis aux portes de ville.

Si le tracé de Pierre de Courtenay avait subi d'autres transformations, nous les retrouverions sûrement aux plans des tours.

A la fin du XIV[e] siècle, on avait remarqué que les tours ayant en plan un arc plein-cintre ne se défendaient pas suffisamment; qu'un point mort existait à la tangente de l'axe de ces tours. On fit alors des becs aigus que nous n'avons rencontrés nulle part à Nevers.

On peut objecter qu'aux remparts d'Avignon, datant du XIV[e] siècle, les tours sont carrées et qu'avec leurs petites saillies elles découvrent presque complètement le flanc de leurs voisines, et même se défendent par leurs courtines. Mais c'est là une exception.

Ce plan, qui s'accentue plus fortement aux époques suivantes, n'a jamais été appliqué aux tours de Nevers. Elles sont restées sur leur premier établissement du plan plein-cintre de 1194.

II

Si Pierre de Courtenay, dans ses fortifications, avait profité des accidents de terrain et des étangs, en les faisant entrer dans son système de défense, nous ne les retrouvons plus à la fin du XIV[e] siècle.

Les cartes du XV[e] ne laissent plus voir qu'un reste de marécage à la place de l'ancienne caserne ; l'assainissement avait été si rapide que, dès le XIV[e] siècle, une chapelle existait sur l'emplacement actuel de la maison Ramond-Brunet, en face de la gendarmerie actuelle, sur la rue Gambetta. Lorsqu'on fit des fouilles pour les fondations de cette maison, les murs

apparurent ainsi que des dalles funéraires. L'étang était réduit en petit marécage et l'emplacement des fossés était encore plein d'eau fétide.

Comment, dira-t-on, a-t-on pu opérer ce travail dans l'espace de deux cents ans ?

Qu'on veuille bien examiner comment, de nos jours, on a comblé et assaini le vieux lit de la Loire, avec les déblais de la ville, depuis seulement vingt ans : on se rendra compte alors de la manière dont l'étang a pu être comblé.

Au point de vue de la salubrité, ce travail fut urgent, peut-être, car l'histoire nivernaise nous rappelle les terribles épidémies, si fréquentes à ces époques. La peste, surtout, a pu avoir pour point de départ ces eaux croupies dans lesquelles tous les détritus de la ville se déversaient.

Nevers n'était pas d'une propreté exemplaire. Voici ce que disent les comptes de 1394, au sujet du conduit qui passait à la Chevrerie : « Au charretier de Monsieur l'Evesque une journée et demie pour emmener ordure, fiens, fenge, paille et autres ordures que l'eaue avait amenées... et les mettre hors la ville. »

Etait-ce dans l'étang ?...

Mais ce qui a dû le plus contribuer au remblai pourrait bien être deux incendies détruisant successivement Nevers en 1305 et 1308. Déjà, en 1212, un autre incendie avait détruit la cathédrale et fourni des déblais considérables.

Est-ce à l'aide de ces moyens que le sol de Nevers s'exhausse progressivement jusqu'à une moyenne de quatre mètres à la place des étangs ? Les fouilles faites jusqu'ici permettent cette supposition.

Un argument nouveau se présente ici pour attribuer à Pierre de Courtenay le tracé complet des fortifications. Les doubles murs intérieurs ne peuvent dater du XIVe siècle, puisqu'ils ne sont construits que là où l'eau ne protège pas les fortifications.

Et puis pourquoi doubler des murs au moment où la poudre est employée dans les guerres ? A Nevers, il est vrai, à la fin du XIVe siècle, ce nouvel agent ne semblait pas influencer ses défenseurs.

N'ayant jamais eu de siège, ils ne pouvaient croire que les anciens systèmes de défense ne fussent pas les plus sûrs.

Quant aux innovations, Nevers n'en tenait aucun compte dans la construction. La mise en état des remparts contre l'ennemi commence seulement par l'édification de la porte du Croux, une œuvre, au reste, des plus remarquables, que nous sommes heureux de pouvoir décrire presque minutieusement.

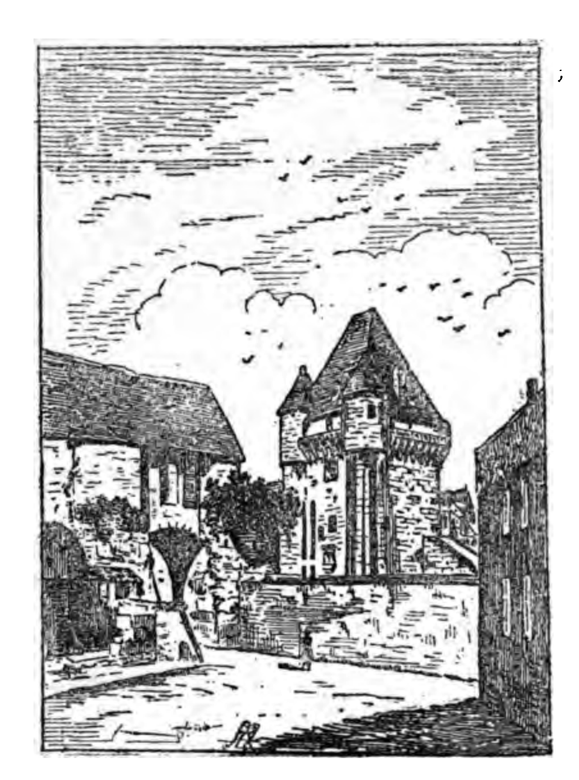
III

La porte du Croux offre tout l'ensemble des défenses perfectionnées du XIIIe siècle jointes à celles du XIVe. Elle est, de plus, un chef-d'œuvre d'élégance architecturale. A ce dernier point de vue, nos pères, en se trompant, nous ont légué un glorieux souvenir.

Cette porte, ainsi que nous le démontrerons, a dû être conçue par un maître des œuvres (architecte), de 1390 environ.

La fameuse porte que nous voyons et admirons, et devant laquelle existaient des fossés pleins d'eau, était munie, à droite, d'un couloir en pierre facilitant la sortie d'hommes de

guerre, alors que l'ennemi eût été devant le pont-levis, attaquant à revers les assiégés. Les machicoulis en pierre faisaient pleuvoir sur l'assaillant tous les projectiles possibles, pendant que, cachés derrière les merlons, les assiégés, par les archères, se défendaient du gros de l'armée.



Porte du Croux (état actuel)

Entre les deux fermetures de la porte du Croux, et en face de la porte qu'on voit maçonnée aujourd'hui, on en aperçoit une plus grande, également bouchée, qui allait sous les remparts.

En avant de cette porte, élégante construction militaire, se trouve un chemin en équerre obligeant l'assaillant à présenter, aux défenses de l'entrée, le flanc droit, découvert par le bouclier.

Mais avant d'en arriver là, il aurait fallu assiéger et prendre la première entrée de ville, qui fait un si joli premier plan à la porte du Croux.

Cette première entrée était préservée par des fossés pleins d'eau, car la terrasse maçonnée, qui entoure si malencontreusement cette défense, n'était pas encore construite; elle ne date que du XVI[e] siècle. Ce fut la lourde mais utile correction de la faute que commirent les Nivernais du XIV[e] siècle, qui ignoraient les effets de la poudre.

Cette première entrée, ayant encore son joli cul-de-lampe et sa voûte, avait aussi double fermeture, dont un pont levis; elle était reliée par des murs que défendaient les fossés dont nous avons parlé, avec des bretèches, c'est-à-dire des machicoulis, en terrasse découverte, appareillant ceux de la porte actuelle.

Nous possédons les comptes de dépenses de ces portes, et, après un scrupuleux contrôle, nous allons, de notre mieux, les traduire presque mot à mot. Ils donnent, au jour le jour, leur construction, leur organisation de chantier, et jusqu'aux noms des et les prix détaillés de chaque nature d'ouvrage.

IV

La porte du Croux, d'après les comptes de la ville, était déjà commencée antérieurement : elle est continuée en 1394. Au mois de mai, les travaux sont au premier étage, au niveau de sa voûte haute qui n'était pas faite, pas plus que l'avant-porte et le couloir. Deux maîtres des œuvres (architectes) conduisent les travaux de la ville et s'occupent de la porte du Croux ; ce sont Odenet Gendrat et Jehan de la Forest.

Jehan des Amognes, carrier, propriétaire de la carrière de Saint-Gildard, est le maître tâcheron — sur prix fait — de la porte du Croux.

Le travail nous indique, par les marques des tailleurs de pierre, qu'il employait, à sa carrière, des ouvriers à la tâche, car, comme carrier, il vendait dans sa carrière les pierres toutes taillées, et comme maçon, on lui payait la façon de la pose. Toutes les fournitures, les échafaudages et engins étaient à la charge de la ville.

Toutes les pierres employées ne sortent pourtant pas exclusivement de la carrière Saint-Gildard : Jehan des Amognes en amène par la Loire. Elles provenaient peut-être des carrières d'Apremont. Ce sont les pierres les plus ouvragées, celles des corbeaux, des machicoulis : celles qui portent les merlons, en saillie des murs.

Le transport est payé par la ville à divers.

Monsieur l'Evesque de Nevers a son charretier occupé à charroyer; l'abbaye de Saint-Martin et celle de Notre-Dame ont le leur. Jusque-là, il ne semble pas que d'autres voitures existent en ville, si ce n'est une voiture de la ville. Vers 1419, de rares bourgeois font des charrois.

Les charpentiers Regnaut le Court, qui avait aussi la surveillance des ponts de la ville, et Guillaume Ogier réparent les engins et font la charpente de la construction.

L'*escueler* fera des escuelles pour l'eau ou le mortier. Les chauciers ou *chaultiers* Jehanin et Jehan Jazer, Jehan Lescuier, Thomas de Garigny amèneront la chaux que la ville leur payera.

Le *tieller* Regnaut Chançon vendra la tuile que les *recovreurs* Jehan Blondelet et Garaut mettront en œuvre; on leur payera cette main-d'œuvre.

Des échafauds seront faits et payés à Buisson pour mettre le plomb des faîtages ou des pommeaux, lesquels serviront aux serruriers Montferrant et à celui qui fera les girouettes en fer forgé.

Le *tonnelier* Jehan Bourgoing sera payé des menuiseries de la porte du Croux, pour les portes et croisées.

En réalité, tous les corps de métiers passent comme des ouvriers et non comme des entrepreneurs, tel qu'on pourrait le comprendre de nos jours; et l'administration réelle de la construction est entre les mains des maîtres des œuvres (architectes) et des contrôleurs ou receveurs de la ville.

Mais il est préférable de donner les comptes eux-mêmes presque au jour le jour, en leur conservant la marche que les receveurs de Nevers leur ont donnée. Nous ne ferons que faciliter la liaison d'un article à l'autre, en expliquant les parties qui sembleraient incompréhensibles.

V

Du 1er mai 1394 au 1er mai 1395

HUGUENIN DE VARIE, receveur.

Les travaux commencent la semaine de *Quasimodo*, dans laquelle Jehan des Amognes fait charroyer les matériaux déjà préparés dans sa carrière de Saint-Judas (Saint-Gildard), savoir : 19 membreures, 18 parpins et 15 quartiers; qu'il vend sur carrière, non chargés,

les membreures 9 livres le cent, les parpins 15 deniers la pièce, et les quartiers 62 sols 8 deniers oboles le cent.

Thévenin, le charretier de Monsieur l'Evesque, fait ce transport avec sa charrette à trois chevaux, deux journées et demie à raison de 10 sols une journée. Mais il ne charge pas sa charrette seul : Cassot, manœuvre, aide deux journées, à 3 sols 9 deniers l'une.

Ces matériaux approvisionnent le chantier, et, dès lors, les maçons peuvent travailler ; ce qu'ils font très rapidement, au reste, au point que le charretier ne peut suffire.

En effet, Jehan des Amognes propose — et exécute aux frais de la ville — que si les pierres étaient « assamblées et aligées en carrière « il serait possible que la charrette en menast plus largement. » Et il ajuste en carrière, c'est-à-dire qu'il fait le nécessaire pour faciliter le transport de sa pierre. C'était déjà un petit bénéfice pour lui de 17 sols 6 deniers, le montant du salaire des deux ouvriers Henriet et Bourbonnat.

Les échauguettes, les deux tourelles de la porte, sont fort ouvragées, surtout à leurs culs-de-lampe ; et ce n'est plus un travail de taille ordinaire. Aussi Jehan des Amognes passe une demi-journée, et Boyart deux à « tailler des coings pour appariller deux eschiffes, » et il reçoit pour cela 14 sols 2 deniers.

C'étaient les coins, les angles compris entre les contreforts sur lesquels les tourelles sont assises, dont les moulures multipliées font un si heureux effet. Ils représentent un grand travail.

Et, dans la semaine de *Misericordia Domini* (3 mai), tous ces matériaux sont presque employés, car Jehan des Amognes envoie de Saint-Gildard, par Thevenin, pendant quatre jours, des voitures à trois chevaux qui amènent 67 parpins, 18 quartiers et une membreure. Thevenin, le voiturier de Monsieur l'Evesque, est aidé, pour les charger, de Jehan fils et du maçon de Ternant, qu'on paye 6 sols 8 deniers.

Il faut croire que les échevins de Nevers furent bien satisfaits, puisque la ville porte une quarte de vin dans ses comptes. Tout le monde au chantier et aux carrières avait donc rempli sa tâche à la satisfaction générale.

Nous trouvons même que le « baillif de Donzi » avait *ja pieça* (depuis longtemps) pris au chantier du Croux seize membreures pour certains ouvrages qu'il faisait faire et qu'il les paya à Jehan des Amognes 56 sols.

Tel est le premier compte de l'année 1394 donné le samedi après *Misericordia Domini* (9 mai).

Payé par « mandement de Odenet Gendrat et Jehan de la Forest, commis (architectes), sur les ouvrages de ladite ville, à Jehan des Amognes et à Thevenin, charretier de Monsieur l'Evesque, au total de 10 livres 12 sols 4 deniers. »

Mais les travaux qu'on faisait étaient faciles ; c'étaient les murs de la salle du deuxième étage, où il faut peu de mortier et où la besogne va vite. Jehan des Amognes, pendant quatre journées, fait mener à Thevenin le charretier 69 quartiers, 57 parpins que Julien le Ribaut aide à charger, dont le total arrêté le samedi après l'Ascension de Notre-Seigneur (30 mai), s'élève à 7 livres 8 sols 10 deniers.

V

Nous voici à la semaine de saint Cyr (16 juin), et Jehan des Amognes envoie de sa carrière 5 membreures, 16 quartiers, que Julyen de la Tartre et le varlet Aubery aident à

charger sur la charrette de Monsieur l'Evesque, pendant une journée. Puis deux autres journées pendant lesquelles Thevenin conduit encore 10 membreures, 10 parpins et 24 quartiers. Cette fois, notre charretier est aidé par Berthelom Fillastre, deux jours, et par Jehan de la Mote une journée.

Ce n'est pas fini de charroyer pour le charretier Thevenin Pendant trois jours, il conduit 21 membreures, 3 parpins, 36 quartiers, que Jehan des Amognes lui a préparés à sa carrière de Saint-Gildard, et cette fois ce n'est pas un manœuvre qui aide à charger, c'est le *perreur* (carrier) Pierre, une journée, et le *cordohannier* Martin qui, avec Godart, passent chacun deux journées.

Le compte s'arrête sur cela le samedi après la « feste de Saint-Père et Saint-Pol, apostres » (3 juillet), à 9 livres 12 sols 3 deniers tournois.

Mais voici les travaux interrompus; l'engin qui monte les matériaux n'offre pas toute sécurité. Il est trop bas; il faut donc que le charpentier Regnaut de Pressy démonte cet engin, ainsi que l'échafaud, actuellement à hauteur des maçonneries du « portail de Croe. » Il faut « lever ledit eschaffaut, sur quoi il se soutient, d'une toise et demie qui n'estoit pas avant; lever ledit engin, et mettre sur ledit chaffaut et y mettre neuf quarreaux du sien de 3 toises et demie de long chacun, pour soutenir lesdits eschaffaux et engin. »

Ainsi, l'échafaudage sera relevé d'une toise et demie (trois mètres), au-dessus d'où il était; l'engin sera supporté par six poteaux carrés de trois toises et demie (sept mètres) de haut; au-dessus de l'échafaud sera l'engin.

Les allées ou chemins de ronde sur les murs n'étaient pas fermées; le charpentier fera un « huys de boys en lallée de la planche du dit portaul. »

Pendant ce temps, Jehan des Amognes travaille à sa carrière de Saint-Gildard; il approvisionne le chantier de parpins et de sable amenés par le charretier de Monsieur l'Evesque, savoir : une journée des parpins et l'autre du sable.

Godart le Lymosin l'aide à charger les parpins et reçoit 2 sols. Et 28 parpins suivent, de même provenance.

Il semble qu'on est prêt de commencer quand surgit une nouvelle complication. Le *tour* qui, jusque-là, avait monté les matériaux, est en mauvais état. Il en faut un neuf; et Regnaut de Pressy le fait de son « merren; » il fait aussi une « eschelle de quatre toises (8 mètres) pour monter sur l'eschaffaut. »

Et le compte est donné le samedi « octayve de Saint-Martin d'estel (11 juillet) et s'élève à 6 livres 10 sols 3 deniers.

VII

Jusqu'ici, nous n'avions à faire que des maçonneries de pierre de taille employant peu de mortier. Mais voici le « chaucier » Jehannot Jazer qui fournit 14 quarteaux de chaux et Symon Delin 11, à 18 deniers le quarteau.

Le charretier de Monsieur l'Evesque, de son côté, amène toute une journée du sable à 10 sols la journée.

Il charrie ensuite pour d'autres chantiers, et notamment la Chevrerie, pour emmener « ordure, fiens, fenge, paille et autres ordures que l'eaue avoit amené. »

Voilà un tableau peu attrayant du Nevers de 1394. Que devait-il être avant? car il semble que, pour la première fois, la municipalité veuille s'occuper de la salubrité.

Passons et revenons à la porte du Croux.

Jehan Burgueraut fournit 30 claies et 30 longues perches qu'on lui paye 25 sols; elles sont pour les échafauds de la porte du Croux, lesquels étaient attachés avec des *rouartes* (liens en bois).

Il est facile, de nos jours, de compter les étages et de donner le nombre des traverses qu'on attachait aux perches, car chacune d'elles a encore son trou carré réservé et faisant des points noirs régulièrement distribués dans la construction.

Et à la Saint-Père d'aoust (1er août), le compte se solde par 7 livres 19 sols 7 deniers oboles.

Nous avons dit que le travail était interrompu au chantier du Croux; en voici une preuve :

Henriet, le maçon, et Guillaume, le varlet de Jehan des Amognes, sont depuis plusieurs jours à tailler des quartiers pour le conduit de la Chevrerie.

Julien, homme de « braz, » reste une journée entière à « quérir des rouartes pour chaffauder à la porte du Croux. »

Il doit exister d'autres travaux que ceux de la porte du Croux, car le compte de 10 livres 8 sols 2 deniers n'aurait pas sa raison d'être.

Bien que les « chauciers » Jehan et Hugues Jazet, tous deux cousins, amènent 28 quarteaux de chaux, le travail ne reprend pas encore, le charpentier n'ayant pas fini. Jehan des Amognes taille des quartiers, mais c'est pour le conduit de la Chevrerie que Thevenin, le charretier épiscopal, lui amène 9 parpins et 3 quartiers à cet endroit; mais il laisse aussi dans ce même voyage 9 parpins et 6 quartiers à la porte du Croux.

Drouet, le cordier, doit encore ajouter 3 toises de corde au *briquart* (banne) qui monte le mortier ainsi que la menue pierre sur la porte du Croux; il doit donner « 4 braces » de corde pour porter le *béars* (bayars), et il fournit 13 toises de menue corde pour « lier le crochet de la corde de l'engin et pour tenir la corde dudit engin afin qu'elle ne touche pas au mur. » Voilà pourquoi Jehan des Amognes ne peut travailler.

Et ce chapitre, arrêté le vendredi, veille de l'Assomption Notre-Dame (14 août), s'élève à 103 sols 9 deniers.

VIII

Nous avons déjà vu arriver de la chaux; elle concorde avec les 17 charrettes d'*ornaux* (c'est-à-dire de moellons) envoyées de Saint-Gildard, à 12 deniers la charretée; plusieurs hommes de bras sont employés à amener les ornaux, les pierres taillées et du sable.

Symon Aubini fournit une « somme » de bois pour faire *paux de clayes* (poteaux), c'est-à-dire des cintres de voûtes qu'on monte sur la porte du Croux.

Jehan Amonet est charron (roer), il « apparille » deux béars pour porter les « grans piarres. » La fille au grand Hugues fournit trois pelles pour « fere le mortier. »

C'est, en effet, la voûte de la salle du premier étage qu'on construit, avec les nervures en pierre et le moellon. D'ailleurs, les murs arrivent bien au-dessous des machicoulis,

comme nous le verrons, et ils offrent une force suffisante pour résister à la charge de la voûte.

Au surplus, tant que les cintres resteront posés au-dessous, aucune poussée ne peut s'exercer sur les parois des murs. Et puis, la construction est une voûte d'arête dont la résistance est butée par les contreforts des angles, qui la reçoivent en entier sans fatiguer aucune des faces latérales.

Je disais que, malgré cela, Jehan des Amognes avait monté ses murs jusque sous les machicoulis, car le voici occupé lui-même deux journées avec des hommes de bras qui portaient les corbeaux « pour les aider et monstrer qu'ils devoient fere par ordonnance (ordre de l'architecte) et il est payé 5 sols tournois. »

Et le samedi après Notre-Dame, my-aoust (22 août), le compte est arrêté à la somme de 75 sols 9 deniers.

IX

Une véritable quantité d'ornaulx (moellons) abondent la semaine de la décollation de saint Jean-Baptiste, fournis par Jehan des Amognes : 18 charrettes avec 3 parpins et 81 quartiers ; puis 23 autres charrettes d'ornaux.

Que fait-on ? On dirait qu'il s'agit de raccorder certaines maçonneries aux murs de ville.

C'est à ce moment que les comptes nous apprennent un accident arrivé au charretier de Monsieur l'Evesque : « Il se cassa le pié, disent-ils, et pour ce reçoit 20 deniers ! »

Vingt deniers ! vous entendez, pas une obole de plus ! Ou bien les médecins et les médicaments étaient gratuits, ou bien la générosité et l'humanité n'étaient qu'un mythe à cette date, car la vie matérielle devait aussi compter pour quelque chose.

Il semble que Monsieur l'Evesque s'en soit aperçu, puisque nous voyons disparaître la voiture des charrois.

Mais pour un moine l'abbaye ne peut chômer, et si Monsieur l'Evesque retire sa charrette, la ville en a une à elle. Elle est petite et en mauvais état, mais qu'à cela ne tienne : vers Saint-Sauveur il y a un charron (un rouer), on lui fera faire le « charretif, » c'est-à-dire le châssis avec ses brancards et « l'esseaul » (l'essieu), lequel, comme les chars anciens, est de bois. Moyennant cette réparation, je veux dire cette charrette presque neuve, on portera les « grosses piarres. »

La dépense n'en sera cependant pas excessive : Jehan le rouer se contente de 4 sols 2 deniers.

Le tonnelier Guyllot fait « deux tynes neufves » pour l'ouvrage de la porte du Croux ; c'est qu'avec l'arrivée des moellons et leur emploi devait coïncider celui des mortiers. Il fallait éteindre de la chaux en quantité ; voilà pourquoi les « tynes neufves » sont utiles.

Mais on ne délaisse pas les maçonneries de la porte du Croux ; on s'occupe activement des machicoulis.

Voici Perrin de Jouy, Pierre le perreur (carrier), Richier Linot et Hugues fils au Rousseaul, qui mènent de la Loire pendant une journée « les grans corbeaux pour l'encorbellement de ladite porte, » et Jehan des Amognes « qui gouverne les hommes. »

N'est-ce pas l'équipe complète de Jehan des Amognes dont nous venons de donner les noms ? Je le pense, et il est encore intéressant de connaître sa composition.

Les pierres viennent de la Loire, où il n'y a pas de carrières de pierre ; à moins qu'elles ne soient amenées là par « une sentine » (un bateau). Dans ce cas, elles pourraient provenir des carrières d'Apremont.

Voilà évidemment encore un détail intéressant, car les pierres des carrières d'Apremont ont moins de cailloux que celles de Nevers.

Mais reprenons la suite de nos comptes. On demande à Symon Aubini une « somme » de bois pour mettre sur les « échaffaudeiz. » Ce bois est absolument utile, à ce moment, pour faire la pose des corbeaux saillants.

Tant que les pierres ne seront pas chargées en queue par le mur qui supporte la charpente, elles ne pourront se tenir seules ; jusque-là, il faudra qu'on les étaye, qu'on les supporte sur les échafaudages. Aussi, est-ce une « somme, » c'est-à-dire une mesure de bois à brûler, et non des perches qu'on désigne. Ces bois sont coupés sur place, suivant les besoins. On prend deux livres de suif pour graisser l'engin ; inutile d'entrer dans un long détail sur ce sujet, car, avant de monter des pierres lourdes, le graissage des poulies était élémentaire. C'est ainsi que se termine le compte le samedi après la Saint-Ladre (Saint-Lazare, 24 octobre), à la somme de 8 livres 18 sols 3 deniers tournois.


Porte du Croux restituée

Mais si, d'une part, on pose les corbeaux, d'autre part le chaussier Jehan Jaser amène 14 quarteaux de chaux que le « varlet » de Jehan des Amognes, Guillaume, couvre de sable, après qu'elle a été amortie et qu'il eut mis de l'eau sur celle arrivée pour la faire fondre (fuser).

Les échafauds existant sont insuffisants. Il faut les allonger d'un étage, et Perrin Vuillart n'amène pas des perches, mais de longues « busches » droites et un « faiz de rouartes » pour lier le rallongement des échafauds, lesquelles sont apportées par Camus Rousseaul.

X

Nous voici en septembre, le mois des orages et des pluies, et en cette année 1394, elles étaient abondantes, puisque Pierre Limozin amène, du chaffaut de la Barre où elles

étaient remisées « quatre milliers d'assil viez ; » ces tuiles en bois provenaient de l'eschiffe, c'est-à-dire de la guette de Saint-Martin que le vent abattit. Il ne fallait pas laisser pleuvoir sur la voûte ; il fallait la protéger : telle est la raison pour laquelle on la recouvre provisoirement avec de l'assil.

Retenons aussi qu'une tempête avait abattu la guette de ville, et que la porte de la Barre, comme les autres, loin de servir de défense, servait simplement de magasin pour la ville.

Jehan des Amognes approvisionne le chantier de 104 parpins, 12 quartiers, que l'on amène de sa carrière de Saint-Gildard, et le compte est arrêté le samedi après la Sainte-Croix de septembre, à la somme de 12 livres 4 deniers oboles.

Le charretier continue les transports et fait son chargement tout seul, semble-t-il ; c'est ainsi qu'il amène 210 quartiers.

Guyllot le tonnelier fait une « tyne » neuve. Mais tout ce travail n'a pu se faire sans que le matériel et les engins s'usent. Regnaut de Pressy en visite et consolide les mortaises et les tenons ; il fait *muer* (fonctionner) et remplace la poulie qui est en mauvais état et visite les mortaises.

Il aurait peut-être fallu que l'on profitât de cette circonstance pour réparer plus complètement. On ne le fit pas, et « des grans piarres » sur lesquelles Jehan des Amognes a retenu 6 quartiers pour lui, sont apportées du bout du pont de Nièvre pour le travail de la porte du Croux.

Puis le compte est arrêté le samedi après la Saint-Marc, apostre, à 7 livres 5 sols 6 deniers tournois.

Décidément, Regnault de Pressy, qui était, d'après les comptes, à la fois charpentier et surveillant des travaux de la ville, n'a pu empêcher l'engin de la porte du Croux de casser. Ce n'est pas lui qui le répare, c'est son collègue Regnault Court, maître « des ouvraiges » des travaux municipaux qui en est chargé comme charpentier.

Les grandes pierres d'encorbellement, c'est-à-dire les consoles, qui sont en plusieurs assises, étaient déjà toutes en place. On en était aux pierres en « arceaux d'ogives, » celles recevant le mur des machicoulis sur le bout des consoles. On les apporte des bords de la Loire toute une journée. Il ne fallait pas écorner ces tailles finies avant la pose. C'était trop déjà de l'engin qui, en cassant, avait détérioré des consoles déjà placées, comme nous le verrons.

XI

Un énoncé des comptes nous amène à dire quels étaient les moyens de montage des matériaux à la porte du Croux ; voici la phrase : « Pour appariller l'engin qui estoit rompu et les avoir fait tout neuf, excepté le *ratteaul*, le *tour* et le *tourneaul*. »

Qu'on suppose la porte du Croux non achevée et montée seulement au-dessus des grandes consoles du machicoulis ; sur cette plateforme une potence en T et sur l'un des côtés débordant le mur de face une *empolie* (poulie) ; cette traverse horizontale soulagée par deux liens, et sur la poulie roule le câble montant les matériaux d'un bout pendant que de l'autre il s'enroule sur un grand tambour (un tour), c'est-à-dire une large roue en

bois. Cette roue avec déclic de sûreté, est actionnée par un long levier en bois, et sur l'arc que décrit le bout opposé au tambour se trouve une échelle de perroquet courbe, qu'on appelle le *rateaul*, à cause de sa ressemblance avec le râteau de bois, dont se servent les moissonneurs. Un homme monté sur l'extrémité du levier se tient des mains à ce râteau; en appuyant ou en retenant son poids, il imprime une force considérable au tambour enroulant la corde et faisant monter les matériaux. C'était une espèce de chèvre de charpentier très puissante.

Le « tourneaul » peut se prendre de deux manières : ou bien les poids étaient de peu d'importance, et alors une simple manivelle adaptée au tambour le faisait mouvoir, ou bien les poids étaient considérables, et alors le tourneaul était un treuil vertical avec barres horizontales sur lesquelles les ouvriers poussaient; ce treuil était placé à quelque distance du grand tambour sur lequel le câble faisait deux tours avant d'élever les matériaux. Il se combinait alors avec le grand levier dont l'action était décuplée par le râteau sur lequel l'homme faisait effort.

Il était donc facile d'élever des poids énormes sans machine à vapeur.

Ce n'était pas les seuls moyens employés, car d'autres fois la construction portait l'indication d'un chemin de hâlage, d'un plan incliné, qui s'élevait en spirale jusqu'aux plus grandes hauteurs.

Nous pouvons poursuivre maintenant l'examen des comptes de la ville.

Nous voici aux vendanges. La porte du Croux est l'unique sortie du côté des Montapins; les matériaux encombrent la rue et la récolte n'attend pas. Les *Quatre*, c'est-à-dire les quatre échevins, ordonnent de ranger les pierres, d'ouvrir un chemin praticable facilitant le passage. C'est Richard qui est chargé de ce soin et aussi de s'enquérir d' « un *faiz* de rouartes » pour lier les échafauds.

D'autre part, Jehan Hervier, charpentier et tonnelier tout à la fois, reçoit « 7 sols pour 3 haiz de sept piez de long deux doigts dappés (d'épais) pour faire luys (l'huis) de la planche de la porte du Croe qu'il porte de sa tonnellerie en place. »

Et le compte est arrêté après la Saint-Denis et s'élève à 6 livres 7 sols et 8 deniers.

Mais des quartiers taillés et du sable sont amenés de la Loire par Jehan Perrot et son fils, deux jours durant. Jehan des Amognes répare les dégâts que l'engin en se cassant a faits à son chantier, il entreprend notamment la réfection d'un « corbeaul qui estoit despécié quant l'engin chut » et « despèce (défait) le mur où ledit corbeaul estoit assis. »

Le serrurier Montferrant pose « la sereure à clef de luys de la porte que Jehan Hervier vient de faire; il pose aussi les *correils* (verroux), comme il fait d'ailleurs aux portes des Ardilliers et de la Barre.

La porte du Croux peut déjà être fermée dès ce moment, c'est-à-dire le samedy après la Saint-Luc, évangéliste, date de l'arrêté du compte s'élevant à 130 sols 2 deniers.

Mais quel accord est-il intervenu? Voici le charretier de Monsieur l'Evesque guéri, avant l'hiver, et reprenant son service de charroi; il amène, pendant six jours, de Saint-Gildard, 102 parpins envoyés par Jehan des Amognes, plus 16 quartiers. Cette reprise est cause la fin des services de ce charretier : il n'en est plus question dans les comptes.

Il semble que tout le chantier active le travail et que les premières gelées soient la de cette activité.

Guillaume Vallot, Jehan des Amognes lui-même, Hugues Serorge et Borbonat, tous

maçons, passent chacun deux journées pour faire du mortier, tandis que Chastigner y passe un jour. Et avec ce mortier on protège la maçonnerie de la « jalée. » Nous savons que ce mortier était monté par la poulie avec un *poy* (contre-poids) fait par d'autre mortier qui estoit fait de pieça (anciennement) sur la tour de la porte. »

Mais d'autres maçons, Varlet, Hugues et Jehan Grappelin montent, eux aussi « 8 quartiers sur une eschiffe (hourd ou échauguette) couvert d'assil (tuile en bois) au coing de ladite porte en allant vers Saint-Laurent affin que les grans vens ne l'abbatissent. »

Tel est le contenu du compte arrêté le samedy avant la Saint-Andry (Saint-André), l'an 1394, s'élevant à 11 livres 5 sols 3 deniers.

Les travaux de maçonnerie semblent s'avancer. D'ailleurs, pendant l'hiver, Guillaume Ogier, charpentier, taille à façon les charpentes de la porte, et la ville lui donne un acompte de 45 livres, et cette dernière dépense termine les comptes annuels, le mercredi après Quasimodo l'an 1395.

Du 1er mai 1395 *à* 1396

HUGUENIN GENDRAT DE VARIE, receveur.

On a déjà dû remarquer que l'année des comptes n'est pas celle du calendrier.

Si les travaux sont interrompus par les gelées, ils sont repris aussitôt que possible. On voit Jehan des Amognes préparer des pierres à sa carrière de Saint-Gildard ; le charretier de Notre-Dame amener 124 quartiers et 30 parpins, la fin probablement des machicoulis de la porte du Croux.

On amène des claies pour les échafauds ; Durand Le Quant on amène 49 ; Jehan Moreaul, 28 ; Jehan Louer, 16. Tout le monde semble content et les échevins les premiers, car voici portée aux comptes de la ville « une quarte de vin. »

C'est ce qui fait le compte donné le samedi veille de Penthecouste 1395, s'élevant à 8 livres 19 sols 8 deniers.

Maintenant, il faut du mortier, et voici Jehan Perrot qui, avec sa jument, amène du sable, et Robert Mangouneaul apporte 23 quarteaux de chaux.

Mais s'il faut des claies, il faut aussi élever les échafauds et 43 « grans perches » avec « deux faiz de revoilles » pour lier les échafaudages ; elles ont été achetées « à Saint-Oin. »

Elles ne sont pourtant pas charroyées de ce point ; c'est Hugues Flament qui les amène du « rivaige de Loyre, » où Joly le Portacol aide à les charger. Elles sont donc venues par eau et par flottage ?

Voici Jehan Lescuier amenant 9 quarteaux de chaux ; Jehan Perreau, trois journées de sable avec sajument, et Jehan des Amognes fait charroyer de sa carrière, par Huguenin Flament, 14 charretées « d'ornaulx » (moellons) et 80 quartiers, pendant quatre jours ; les manœuvres aidant aux chargements s'appellent Guillon et Dabelin. En même temps, trois hommes apportent de la pierre des bords de la Loire.

S'il y a des moellons, il faut quantité de mortier et des outils pour le faire. « L'esculer Estienne Maulgarni fournit « deux pales et deux grans escuelles de boys pour fere le mortier. »

C'est ce que contient le compte, arrêté le samedi Saint-Mathe (saint Mathieu), apostre, s'élevant à 6 livres 5 deniers tournois obole.

Nous l'avons dit, ces grosses maçonneries ne sont plus pour l'élégante porte, mais pour de gros murs, car voici encore 14 charretées d'ornaulx (moellons).

Le maçon semble avoir terminé son travail; plus rien ne paraît pour lui dans cette année.

Le charpentier, au contraire, travaille. Fait-il la charpente de la porte seulement? Elle ne mesure même pas 100 mètres; pourtant, nous le verrons, la couverture totale mesurera 400 mètres superficiels.

Malgré tout, nous remarquerons que son travail est bien long à confectionner. Et pourtant, loin de voir des réclamations, l'année 1395 finit ses comptes par un deuxième payement de 15 livres à Guillaume Ogier, charpentier, du 7 avril 1396 « en déduction de ce qu'il puet estre deu à cause de la charppenterie *qu'il doit fere* sur le portal du Croe. »

Ainsi rien n'était fini : il *doit faire*, disent les comptes. On pourrait aller plus loin et dire que rien n'était couvert, puisque sur le compte donné le samedi après la Saint-Andry (saint André), c'est-à-dire avant le dernier acompte de 15 livres au charpentier, on achète une certaine quantité de troubles pris *ja pièça* (depuis longtemps) à Perrin, vigneron, pour couvrir la muraille du portal de Croe qu'on lui solde 4 sols.

Pourtant, nous préférons croire qu'il s'agit des remparts dont la maçonnerie nouvelle vient d'être soulignée dans ce qui précède.

XII

1er *mai* 1396 *à* 1397

JEHAN MAIGNIEN, receveur.

L'année 1396 commence fort bien et fort gaîment :

« A Jehan Tixer, hostelier, pour un souper fait chez lui par les *Quatre* (échevins), le chastellain et les commis (architectes), sur le fait des ouvraiges, Jehan des Amognes, maçon, et autres, après que l'on ot toisé la maçonnerie faite par le dit Jehan des Amognes au portal de Croe et aussi pour la journée de Thevenin de Pruilly, maçon, qui aida à toiser, comme appert par mandement des dits eschevins.

« Donné le 15e jour de juillet oudit an 1396 et quittancé du dit Jehan le 7e jour d'aoust 37 sols 6 deniers tournois. »

Ainsi, on vérifie les ouvrages de Jehan des Amognes et autres, le soir, et on soupe ensemble aux frais de la Ville. Si on demande l'aide d'un maçon, il ne sera pas du souper (Jehan de Pouilly).

Pour Jehan des Amognes, il doit être satisfait du souper qui va lui faire toucher le solde de son travail et de ses avances, car nous sommes le 15 juillet de l'année et nous verrons que cette année a été bien peu productive.

Au reste, le maçon n'est pas le seul à qui on doit payer le travail : si le 29 octobre on lui compte 6 livres tournois, on paye, le 25 novembre, à lui et plusieurs autres, « lesquels ont ouvré au portal de Croe, 6 livres 10 sols 3 deniers. »

Puis on paye encore à Jehan des Amognes, sur sa tâche de la porte du Croe, 186 livres 18 sols 11 deniers tournois, mais ce n'est pas un solde ; son règlement « est demoré en suspens de 91 livres tournois. »

Pourtant on lui a payé pour « certaines justes causes escriptes au mandement des eschevins et aussi par devers Odenet de Vavie, commis (architecte), daté du vendredy après la feste Saint-Clément 1396. »

Si le règlement ne va pas tout seul avec le maçon, il n'en est pas de même avec le charpentier Guillaume Ogier qui, le 11 mars 1397, quittance pour lui 50 livres tournois « pour le *reste* de sa charpenterie. »

C'est ainsi que finissent les comptes de cette année 1396, si bien commencée.

XIII

1er *mai* 1397-1398

JEHAN MAIGNIEN, receveur.

C'est l'année des couvertures que cette année 1397, et on les commence à la Toussaint. C'est à croire que la caisse municipale n'avait pas des revenus bien solides.

Regnaut Lenviron vend pour son compte « 5,600 de tuille 9 sols 6 deniers tournois, un millier et demi de late 2 sols 6 deniers tournois le samedi avant la Toussaint. »

Jehan Pautrer « ung millier et demi de late renforcée et 600 de late commune et un demi cent de jables alias chamlaz (chanlatte) pour les tournelles » (tourelles, échauguettes en pierre de la porte), le jeudi après la Toussaint.

Pierre Limozin conduit de la Loire à la porte « un millier et demi de tuille, » puis il passe une journée avec sa jument qui charroie du sable « le lundi et mardi avant la Saint-Martin. »

Les abords de la porte du Croux n'étaient pas déblayés jusque-là, et le chantier se ressentait du désarroi des finances et de l'indécision des eschevins. On se décide le mercredi après la Saint-Martin d'hiver à enlever « des quartiers de piarre qui estoient de demourance à la porte du Croe et furent menés au pont de Nyèvre. »

Il n'y a ici que le nom du manœuvre Michel le Guiton, qui aida à charger la charrette et reçut 2 sols 6 deniers tournois. Le travail aurait été fait, peut-être, par la charrette de ville.

Sur ce même compte, Regnaut de Lenviron reçoit 20 deniers tournois pour « avoir mené du rivaige à la porte du Croe 600 de late et 300 de corneliers. » C'est la suite des travaux de couverture.

Le lendemain de la Conversion de Saint-Pol, nous trouvons une mention que nous reproduisons :

« A plusieurs maçons qui leur estoit dehu de piéça (depuis longtemps) pour avoir monté sur l'eschaffaut de Croe 10 corbeaux de piarre, les sceller et maçonner pour soutenir et porter les sablères (sablières) qui portent les penties (les pentes des toits, c'est-à-dire la couverture), 18 sols 9 deniers tournois. »

Depuis un an, le charpentier était largement payé de sa charpente. Espérons que les corbeaux portant les sablières étaient compris dans son compte, car les sablières sont les traverses horizontales sur lesquelles repose toute la charpente.

Si ce n'était ainsi, nous aurions ici une preuve des actes de partialité dont les

municipalités ne savent pas toujours s'affranchir, au détriment de leur honneur et de leur renommée.

Regnaut Chançon « tiellier, » en plusieurs fois, approvisionne la porte du Croux « de 9 milliers et 900 de tuiles, à 40 sols tournois le millier garni de festières, » et reçoit 19 livres 16 sols tournois.

Il a aussi, avec ce qui précède au compte, donné le lundi avant la « feste de la chayère Saint-Père (chaire de Saint-Pierre) 300 et demi de corneliers pour 21 sols tournois.

Enfin les comptes de l'année sont clos par Pierre le Limozin qui mène du « rivaige » à la porte 2,700 de tuile (compte donné le samedi après la Saint-Anthoine).

En résumé, on a fourni cette année 19,700 tuiles et 2 milliers 100 de lattes, un demi-cent de chanlattes, ce qui donne une surface importante de couverture. Plus qu'il n'en fallait, à 33 tuiles par mètre, pour le pavillon à quatre pans de la porte du Croux.

XIV

1er *mai* 1398-1399

Jehan Maignien, receveur.

Aux yeux des échevins, la ville a été trompée par Jehan des Amognes ; elle a plusieurs « doubtes ! » Voilà pourquoi il n'a pas encore été soldé de ses travaux. Est-ce bien cela ? Je ne saurais l'assurer, en voyant la facilité avec laquelle on a payé le charpentier. Je pense plutôt que Jehan des Amognes n'avait pas l'heur de plaire à Messieurs les architectes et échevins et qu'on lui faisait payer durement ce dissentiment.

Les passions humaines n'ont que trop souvent occasion de se produire, et il ne faudrait peut-être pas chercher à une époque si reculée pour se trouver en présence d'un pareil résultat.

Quoi d'étonnant qu'elles aient animé les échevins de 1398 ou les architectes ?

Mais reprenons le texte :

« A Jehan des Amognes, maçon, pour avoir fait marché à lui sur ce qu'il a fait et parfait de maçonnerie la tour de la porte du Croe en et par la manière que marchende en fu a lui par ceulx de la ville. Et pour ce que au toyser la dicte maçonnerie, la ville fit plusieurs doubtes de lui comptre plusieurs choses qu'il demandoit, il fut ordonné que la somme IIII XX et XI (91) livres demouroit en suspens jusques ad ce qu'il en fust ordené de par gens ad ce cognoissans et expers, par laquelle chose les quatre eschevins et Odenet de Varie esleu commis (architecte) sur les ouvraiges de la dite ville appelé avec eulx, plusieurs personnes notables se transportèrent sur le lieu. Et pour oster toutes doubtes que la ville y povoit faire, ils traitèrent et accordèrent avecques le dit maçon qu'il demourroit quicte d'icelles doubtes et d'icelle somme de 91 livres, il aurait et lui payeroit ladite ville la somme de 55 livres tournois. Et pour ce à lui paié, si comme il appert par mandement desdiz quatre eschevins et commis (architecte).

« Donné le samedi après la Saint-Barnabé apostre l'an 1398 et quictance donnée de lui escripte audit mandement pour ce 55 livres. »

Cet exposé indique complètement la marche suivie à l'égard de Jehan des Amognes. L'architecte Odenet de Varie avec les quatre échevins réunissent des personnes choisies

et font comparaître le maçon devant cette commission. On ne vérifie pas sur place : on le raisonne; il se défend, mais finit par consentir à diminuer ses prétentions de 36 livres; le chiffre indique bien la discussion. Moyennant cette diminution, tous les travaux sont parfaits; il n'y a plus de tromperie ni de « doubtes » si nombreux !...

Notre avis est, qu'en effet, Jehan des Amognes a été un bon et honnête entrepreneur — personne n'en doute aujourd'hui que son travail a résisté aux intempéries près de cinq siècles.

La renommée est ainsi faite, elle ne s'affirme que plus tard. Mais rien ne modifiera les passions !... et en faisant bien il faut voir plus haut et plus loin que le présent.

XV

André Darveaul de Sermoise fournit « 30 grans perches et 7 fayz de liens pour chaffauder le porteaul de Croe pour plomber, » ce qu'on lui paye, le samedi après la Feste-Dieu, 5 sols 6 deniers.

Guillaume Buisson a un forfait de « 30 sols pour chaffauder les *pommeaulx* (poinçons) du toit. » On s'aperçoit qu'il y a exagération, et par le compte donné le samedi « après la Saint-Martin d'estel, » on le ramène en déduction à 25 sols qu'il reçoit.

Et puis le mardi de la Magdeleine on lui paye 3 sols 6 deniers « de reste qu'il lui est dehu pour chaffauder ledit chaffaut. »

Le vendredi « après Assumpcion Notre-Dame, on paye 7 sols 6 deniers à Montferrant serrehurier (un vrai nom de serrurier), pour 3 bosceaux de fer dont ja pièça (jadis) furent liés trois pommeaulx du chaffaut de Croe » (liens en fer tenant les poinçons).

Le *pointre* (peintre) Jehanin reçoit « 16 livres tournois qui lui estoient dehues pour peindre à l'huile et à vernis plusieurs fois (plusieurs couches) et puis couvrir de feuilles d'estaing les huit pommeaulx des susdis, à lui paié par marché fait a lui en *tasche*. Jeudi après les Brandons, donné 6 livres. »

Les pointes des poinçons étaient donc recouvertes d'étain sur des couches de vernis ayant l'aspect d'argenture?

Guillaume Courtin pose huit bannières sur les huit pommeaulx et reçoit 10 sols pour la pose. Est-ce que ce sont des girouettes armoriées? Peut-être.

Voilà une suite d'ouvriers se succédant avant l'achèvement de la couverture, car il faudra raccorder derrière eux.

Et Thomas de Garigny (Guérigny) amène pour cela « 3 quarteaux de chaul » payée le mardi après *Oculi mei*, 6 sols 8 deniers.

Limozin, pendant deux journées avec sa jument « admene » de la tieule de la porte de la Barre à la porte du Croe pour couvrir le portaul » et reçoit le samedi après *Letare Jherusalem*, 5 sols 10 deniers.

Martinet Limozin passe à ce même travail avec sa jument cinq journées « pour la tiele prise à la porte de la Barre. »

Thomas de Garigny a encore « 4 quartaulx de chaul. »

Puis de la porte de Nièvre on apporte à celle du Croux 217 corneliers 9 sommes de chaul prise es hales (allées, chemin de ronde); du sablon du pont de Loire à la porte du Croux, complétant les approvisionnements pour la somme totale de 14 sols 7 deniers.

Nous venons ici d'apprendre un détail très curieux : les portes de ville avaient si peu

servi jusque-là que, dépourvues d'appareils guerriers ou de défenses comme les chemins de ronde, elles servaient d'entrepôt pour la ville.

Car Pierre le Limozin reçoit 10 deniers « pour *avaler* (descendre) et appourter de la tieule de dessus les murs de la Barre auprès des degrez pour la mener à Croe. »

Un homme des Amognes passe une journée à « dévaler et appourter de ladicte tiele par la manière que cy-dessus est escripte et reçoit 15 deniers. »

Mais les réserves sont épuisées et il faut encore de la tuile pour couvrir. Le mercredi après *Judica me*, Martinet le Limouzin reçoit 5 sols pour « deux milliers de tiele au dit portaul de Croe. »

Le chautier Jehan Le Fouet vend encore 5 quartaux de chaux qu'il « mène au portaul de Croe » pour couvrir, et puis deux autres quartaux viennent « de la Loige de Saint-Cire, » d'où une dépense payée le samedi après *Letare Jherusalem*, de 11 sols 8 deniers.

XVI

Le mardi après *Judica me*, pour 100 sols « Jehannot Suriat amène deux milliers de tiele admenez de Maleux pour eschever de covrir le chaffaut de Croe. »

Voilà, certes, un déluge de tuiles pour une bien petite surface, d'où l'on peut voir que, sous le nom de porte du Croux, sont désignés tous les toits des hourds qui forment la défense de ses murs.

Quelque prévenu qu'on soit contre ceux qui administrent la ville, on ne peut admettre un pareil débordement de comptes et de dépenses simulés, d'autant que nous allons continuer encore les dépenses et fournitures de couverture.

Le charpentier Jehan Hervier fournit « 42 toises de jables et cent *coaux* (coyaux) pour chaffaut de Croe, à 8 deniers tournois la toise de jables et 6 deniers le couaul, » ci 78 sols.

Le cordier Drouet pour 6 toises de corde reçoit 2 sols 6 deniers; elles sont destinées pour mettre des pierres sur les eschiffes (hourds, balcons en saillie) pour estre plus fermes contre le vent qui les fait croler (crouler).

Voici encore des tuiles que Pierre Limozin apporte pendant une journée avec sa jument soit « demi millier de tiele prise chez Michel Charbonnier, pour le chaffaut de la porte de Croe, 2 sols 8 deniers. »

Les deux couvreurs qui ont fait ces couvertures à façon « Jehan Blondelet et Garaut, recovreurs, pour later et covrir de tiele le chaffaut et les tornelles de Croe, » reçoivent 20 livres dans le compte donné le samedi benoist (le samedi saint).

« Esdiz recovreurs pour 10 sols qui leur estoient dehus par accort fait a eulx de mettre ins et appourter a terre 216 corneliers qui estoient de demorant sur le chaffaut de Nyèvre pour les mener au portaul de Croe, d'une eschiffe qui avoit esté abatue vers la porte de la Barre, abattre 8 chaffaux qui avoient esté faiz audit portaul de Croe pour plomber les pommeaulx et mettre les bannières. A eulx paié pour cause de 6 sols 6 deniers que le dit receveur leur a rabattus pour un millier et demi de clo qu'ils prirent l'année passée pour ledit portaul et puis ne se peurent mettre en besoigne pour cause du temps. Donné le samedi benoist 2 sols 6 deniers. »

Nous voyons encore qu'il n'y avait pas que les portes de Loire et de la Barre qui servissent de magasins ; celle du pont de Nièvre en servait aussi et n'avait pas plus son allure défensive que les précédentes.

Notons aussi que des eschiffes (hourds) ont été démolis près la porte de la Barre. Ces renseignements nous seront utiles à mesure que nous suivrons ces comptes.

« A Girart le mesureur, pour deux cent et demi de late pour eschever de covrir le chaffaut de Croe, 8 sols 4 deniers. » Puis Guillaume Flament, après avoir conduit des pierres « pour charger plusieurs eschiffes sur les murs en la chevrerie et vers Saint-Truys (Saint-Trohé, côté de la Nièvre), » amène du sable.

Beton Valete est épicier, mais, à l'occasion, il vend du plomb et il en donne « pour 105 livres en platine pour mettre entre les pommeaulx et la couverture du portaul et des tornelles du chaffaut de Croe, à 6 deniers la livre, soit 61 sols 3 deniers. »

Cela précise bien le faîtage de la porte entre les poinçons qui est en plomb, comme les pointes des tourelles de cette porte qui sont en plomb.

Les couvreurs, avons-nous dit, travaillent à façon et en voici de nouveau la preuve :

« Pour 15 milliers et demi de clo à late de 4 lignes, un millier et demi de 4 doys pris chez ledit receveur par la main de Jehan Blondelet et Garaut, recovreurs pour later, contrelater et covrir le chaffaut et les tornelles du portaul de Croe, à 5 sols le millier de 4 lignes et 10 gros le millier de 4 doys. Donné le samedi après *Pasques charnelz* l'an 1399, 102 sols 11 deniers. »

On achète encore à la femme Guillaume Beaul Perreaul « pour 10 toises et demi de festieres de tiele prises chez elle tant pour afester le chaffaut de Croe comme *aucunes eschiffes.* Donné le mardi après la *Chandeleur*, l'an 1399, coût 17 sols 6 deniers. »

C'est sur cette dernière mention que les comptes de l'année se ferment, mais elle est très importante et confirme ce que nous avons dit jusqu'ici.

La porte du Croux n'était pas seule couverte : il y avait en entier le système des remparts sous cette dénomination de « porte de Croe. » Le compte dit : *afester le chaffaut de Croe comme aucunes* (d'autres) *eschiffes.* »

Cela nous indique combien il faut suivre avec soin ces comptes pour retrouver, sous des désignations incomplètes, leur réelle signification.

XVII

1er *mai* 1399-1400
JEHAN MAIGNIEN, receveur.

L'année n'est pas fertile en travaux à la porte du Croux ; on sent que le travail, s'il a traîné en longueur, arrive à sa fin et que les échevins commencent à s'en lasser. Aussi n'avons-nous que l'article suivant :

« Le samedi benoist 1399, à Michel Charbonnier, pour VI. C. et demi de tieule (650), achetées de lui pour eschever de covrir le chaffaut de Croe : à 45 sols le millier valent 29 sols 3 deniers tournois et pour quatre quartaulx de chaul prise es hales (chemin de ronde) pour covrir ledit chaffaut, soit 34 sols 3 deniers. »

Avec ce compte se termine la suite ininterrompue des registres communaux.

XVIII

1406-1407
ETIENNE DE CORBIGNY, receveur.

Quelques journées de maçon font seules le contenu de cette année de travaux profitant à la porte du Croux.

Jehan des Amognes reparait avec le nouveau receveur, et il passe deux journées de lui et deux de son valet Denys le Breton pour maçonner les deux « costières de la tour de la porte de Croe, qui estoient demourées à maçonner, dès que ladite tour fut faite. » Ce travail fut fait les mercredi et jeudi après la Notre-Dame l'an 1405 et payé 13 sols 4 deniers tournois.

XIX

1er *mai* 1414-1415
Perrin Giron, receveur.

Des lacunes importantes dans les comptes de la ville existent encore et nous sommes obligé d'arriver à l'année 1414 ; nous y trouvons la porte toujours inachevée, car on paye à « Jehan Bourgoing, tonnelier, la somme de 4 livres 5 sols tournois pour avoir fait une grant sarre de boys de 7 piez de long, 3 piez de large et deux doys despez (barrée de quatre barres) laquelle a esté mise au chaffaut de la porte de Croe.

« *Item* pour 2 grans fenestres de 5 piez de long et deux et demi de large.

« *Item* pour 3 fenestres de 4 piez de long et 2 piez et demi de large.

« *Item* 2 fenestres de 3 piez de long ou environ et 2 piez et demi de large ; lesquelles fenestres il a mises au chaffault de Croe. »

Voilà bien toutes les ouvertures de notre monument ; ces croisées sont ferrées par le « serrerier » demeurant à Nevers, Jehan de la Ruelle qui « en ferre » aussi pour la porte Saint-Didier, soit les « ferreures de 10 fenestres à 6 sols 3 deniers chacune. »

Il place encore « trois liens de fermis et assis à la porte de Croe » pour 10 sols tournois.

Le 12 décembre on paye à Reculon 78 charrettes d'ornaulx (moellons), 268 quartiers et tables amenés du 10 septembre au 12 décembre. C'est une fourniture importante, et de fait c'est aussi un nouveau travail qui commence : le *coleys* (couloir) à droite en sortant ; les comptes portent « le coleys illec (là) naguère fait. »

La dépense est de 9 livres 3 sols 8 deniers tournois. Cette pierre est apportée par le charretier de Notre-Dame.

Le 22 décembre on paye à Lormoy, charpentier, le pont-levis à neuf de Croe en même temps que celui de la Barre, soit 4 livres 5 sols tournois. Et un long mémoire du 8 février 1415 donne les ferrements de ce pont-levis et de celui de la Barre exécutés par Jehan de la Ruelle, qu'on lui paye 29 livres 9 sols tournois.

Ne pourrait-on encore comparer cette dépense à celle du maçon ? L'avantage serait pour ce dernier, certainement.

XX

1er *décembre* 1417 *à* 1418
Perrin Garin, receveur général de la ville de Nevers.

Encore une lacune de quelques années et une nouvelle date qui commence l'année des travaux. Nous avons vu que la porte du Croux est achevée et que le *couloir* est fait pendant l'année 1414-1415 ; cette fois, il s'agit de la basse cour, c'est-à-dire de l'avant-porte et du « *parquet* de la porte de Croe, » commencé l'année précédente.

Le maitre maçon Jehan des Amognes disparait et nous retrouvons d'abord Jacquet Rançon, que la ville emploie déjà à ses importants travaux de reconstruction des remparts, concurremment avec Pierre de Nevers. Jacquet Rançon fait « pour 7 livres tournois

14 journées de sa charrete à 3 chevaulx, depuis la sepmaine après la Saint-Luc jusqu'à la Saint-Andrier (Saint-André), pour charroyer des piarres. »

Le carrier-maçon Jehan Borbonat, pour 22 livres 2 sols 6 deniers, envoie « 240 charretées d'ornaulx, 434 quartiers, 51 membreures et 11 grans piarres à 5 sols pièce ; » tel est le compte donné le 11 janvier 1417.

Simon Delin délivre 18 quartaux de chaux et on les lui paye 22 sols 6 deniers tournois le 12 juin 1418.

A deux *natonniers* (bateliers), les frères Michel et Jehan Beaul, pour 2 journées 1/2 de leur *santine* (bateau) pour puiser du sable en Loire mise au rivage à 15 blans l'une, vaut 15 sols 7 deniers oboles tournois.

Martin Leuffe, manœuvre, les aide, et Andrer Majault passe trois journées à « ovrir » les fondations ; c'est le compte du 14 juin 1418.

Celui du 18 donne 58 quartaux de chaul vendus par Jehan Maugonneaul, Symon Delin et Jehan Jazer pour la somme de 72 sols 6 deniers tournois. Les fondations se creusent à « côté du pont leveiz » et sont payées 12 sols 6 deniers tournois.

Le compte du 18 juin nous approvisionne encore de « 63 charretées d'ornaulx (moellons), de 4 grandes piarres appelées « bloz » que Guillaume de Reculon envoie de sa carrière et pour lesquels on le paye 38 sols 2 deniers tournois.

La maçonnerie de moellons continue avec entrain, puisque le 24 juin l'approvisionnement de chaux est fait à nouveau « par 69 quartaulx » provenant de Symon Quinaudat, Jehan Galais, Jehan Maulcorant et Jehan Maugoneaul, au prix total de 4 livres 6 sols 3 deniers tournois.

Le 27 juin, on continue les fouilles à côté du pont-levis et des fossés à l'ouvrage de la basse cour et on paye 20 sols 10 deniers tournois.

Le 29 juin, une nouvelle provision de chaux de 46 quartaux est fournie par Guiot la Sergière, Jehan Maugoneaul et Jehan Galais, soit 57 sols 6 deniers tournois, et pour 27 sols 6 deniers tournois, 22 quartaux à Symon Delin.

Dans la semaine de Saint-Cyr, Alexandre Bouchardat et Jehan Perrot, le premier a sept journées et l'autre six de leurs charrettes à trois chevaux et charroient de la pierre et du sable à 10 sols par jour, soit un total de 6 livres 10 sols tournois.

La santine (bateau) de Guillaume Lardeaul puise du sable en Loire pendant la même semaine, et Estienne Mige, manœuvre, continue deux jours et demi les fondations en dessous du pont-levis, à 5 blans par jour, soit un total de 58 livres 3 sols 2 deniers tournois employés à ce travail de l'avant-porte ou basse cour.

C'est avec cette activité que l'année 1418 termine ses comptes et que l'on voit commencer et presque achever les constructions, car l'avant-porte est à toute hauteur.

XXI

De novembre 1418 à 1419
Jehan Decolons, receveur.

Il est tellement évident que l'avant-porte est terminée que le compte de cette année commence ainsi :

« A Pierre le *maçon*, sur son pris fait du *parquet* de Croe — 22 janvier, 100 sols tournois. »

Un maçon ne peut faire qu'un parquet en pierre : un *carreaudage,* celui de la terrasse de cette porte, sol sur lequel étaient les défenseurs cachés par les merlons.

Et puis ce maçon fournit des tables de pierre, non seulement pour la « *petite loige qui étoit a Loire,* » mais aussi pour le « mur de l'autre costel devant la barrière dudit Croe » (le mur de contrescarpe du fossé).

Maintenant, c'est au tour du charpentier Guiot Robin et au lavandier Jehanin qui, d'après le compte du 4 mars établissent le chevalet et le pont dormant qui soutient le pont-levis de Croe et les *pichons* (anneaux) qui portent la chaîne devant la porte, et qui reçoivent 6 livres 15 sols tournois.

Ainsi nous voilà encore renseignés sur le pont-levis : il se composait de deux parties : une dormante, reposant sur un chevalet en bois, au milieu des fossés, et une partie ouvrant contre la porte, relevée par des chaînes.

La fourniture d'un échenet en bois par Regnault Le Court, le 8 septembre, clot l'année 1419 ; il était destiné à être placé au travers des fossés de Croe pour enlever l'eau de la basse cour ; il coûta 100 sols tournois, et son transport 10 sols tournois ; il est compris au compte du 1er février suivant.

XXII

1er décembre 1421-1422

PHILIBERT CORDIER, receveur.

Les comptes de 1422 commencent le 1er décembre 1421 et finissent à la même date en 1422.

Ces comptes sont exclusifs aux travaux des degrés (escaliers) de Croe, ceux qui arrivent au premier étage du portail et sur les remparts.

40 quartaulx de chaux sont amenés par la rivière le 15 février 1422 et fournis par Jehan de Lin; coût : 50 sols tournois.

« Le syre Andrer Poing, religieux et procureur de l'abbaye de Saint-Martin, reçoit 4 livres 10 sols tournois forte monnoie, pour 9 journées de sa charrete, depuis la Saint-Anthoyne, pour charrier pierre et sable.

« Cent taibles et quartiers de piarre sont approvisionnés par Guillaume de Reculon, quarrier. »

Plus 110 charretées d'ornaulx (moellons), dont le prix de 73 sols 4 deniers tournois a été payé le lundi après les Brandons.

Et le même jour, le transport de sable et pierre fait, douze jours durant, par le syre Andrer Poing de Saint-Martin, a été payé 6 livres tournois, et l'approvisionnement fait la semaine après la Chandeleur jusqu'à ce jour.

49 quartaulx de chaux sont aussi payés le même samedi 3 livres 1 sol 8 deniers tournois.

Enfin on paye le samedi après *Oculi mei* 4 livres 15 sols 5 deniers tournois pour ceux qui ont « faiz et eschevez les degrez de Croe. »

Mais le procureur de l'abbaye de Saint-Martin n'a pas eu seul le privilège des transports de ce travail. Le charretier des Cordeliers de Nevers, Pierre Tromperie, a reçu 50 sols tournois pour cinq journées de charroi fait la semaine de *Reminiscere*, et la semaine suivante le compte est payé le vendredi après *Letare Jherusalem*.

Au total une somme de 41 livres 12 sols et demi et 6 deniers tournois, et les travaux de la porte du Croux sont clos et terminés.

XXIII

En résumant cette importante construction de la porte du Croux, nous la trouvons en 1394 à hauteur du premier étage. Et pourtant au verso 29 du compte de la ville nous trouvons cette mention : « A Guillaume Damours a cause du chaffaut de la porte du Croe a lui vendu par ledit commis la somme de 40 sols tournois mis en recepte sy commis il appert cy devant en la recepte des deniers de laquelle somme ledit receveur ne peut rien recouvrer, ci 40 sols tournois. »

Malgré cette note, nous estimons que la porte est antérieure de quelques années comme conception. Est-ce 1390 ? Peut-être.

Acceptons cette date, car la note ci-dessus peut être applicable à une simple bretèche ou chaffaut.

1390 commence la porte ; la fin de 1394 l'élève au premier étage. A cette date, deux maîtres d'ouvrages en sont chargés : Odenet Gendrat et Jehan de la Forest ; Jehan des Amognes est carrier et maître maçon ; il l'exécute sur des prix de pose ; la pierre provient de Saint-Gildard. Il a des sous-traitants tailleurs de pierre dont les marques, visibles encore de nos jours, indiquent que ce travail a été fait à la tâche pour la taille de pierre.

Les remparts XIII[e] siècle d'Aigues-Mortes, ainsi que la belle église romane du Thor ont, à chacune de leurs pierres, ces marques de tâcherons.

Le 3 juillet 1394, les constructions arrivaient au-dessous des consoles et des machicoulis ; les pierres les composant proviennent des bords de la Loire, d'Apremont, par conséquent.

C'est à cette époque que l'engin qui servait à monter les matériaux se casse et détériore une console qu'on refait.

Le chantier laissé par le maçon aux mains du charpentier pour les engins n'est repris par lui que vers le 22 août, et à cette époque on fait la voûte de la salle du premier étage ; cette voûte fait le plancher du deuxième étage.

A cette reprise, le charretier de « Monsieur l'Evesque » se casse le pied.

Des maçonneries importantes des remparts se font en même temps que se posent les machicoulis; c'est le 24 octobre que l'on monte les linteaux de machicoulis décorés d'arcs ogives. La voûte est recouverte provisoirement de vieilles tuiles en bois (aissil).

La rue est débarrassée à cause des vendanges.

Et à la Saint-André les murs dont on a pressé la construction ne pouvant recevoir la couverture sont recouverts de mortier pour les protéger des gelées; les maçonneries des remparts sont recouvertes de *trouble*.

C'est ainsi que l'hiver de 1395 se passe pour les maçonneries, mais la charpente se taille.

Le samedi de Pentecôte fait reprendre les travaux; on organise le chantier; on renouvelle les échafaudages et on finit les parties commencées ainsi que les merlons de la porte du Croux ; tel est le travail de l'année.

L'année de 1396 à 1397 ne sera pas active.

Le 7 août on toise les maçonneries et on pose les charpentes, puisque Guillaume Ogier le charpentier touche le *reliquat* de son forfait, soit 50 livres tournois.

De 1397 à 1398, on s'occupe de la couverture dont le lattis des tourelles est fait à la Toussaint.

Il est resté des pierres autour de la porte; on les enlève et on les conduit en Nièvre à la Saint-Martin d'hiver.

Il est à supposer que la porte du Croux a été presque finie de couvrir avec l'année des travaux.

De 1398 à 1399 on finit de toiser et de solder le compte de Jehan des Amognes.

Odenet de Varie est maître des ouvrages (architecte) à ce moment.

Puis on termine les faîtages, les girouettes ou bannières qu'on peint et garnit de plomb.

D'autres couvertures sont faites en même temps que celles de la porte du Croux et autour d'elle, en prenant sa dénomination ; ainsi se termine l'année des travaux, à la Chandeleur.

1399 à 1400 ne se marque que par une petite fourniture de tuiles, 650, et la couverture semble finie.

De 1406 à 1407 on raccorde le rempart à la porte, ce qui n'était pas encore fait.

De 1414 à 1415 le *tonnelier* fait les menuiseries qui sont ferrées et placées vers Notre-Dame. C'est la première partie de la porte du Croux.

Il existe un couloir dérobé, à droite en sortant, qui est construit cette même année (1415), du 10 septembre au 12 décembre.

A cette date, on fait le pont-levis à neuf en deux parties, l'une fixe, l'autre mobile, et on l'arme de ses ferrements.

C'est la fin de la deuxième période.

De 1417 à 1418, un nouveau chantier faisant la troisième période, s'ouvre.

Le maître maçon Jehan Bourbonnat construit l'avant-porte qu'il conduit rapidement à sa fin; elle commence au mois de juin et se finit avec la nouvelle régie de septembre.

De 1421 à 1422 s'ouvre la quatrième et dernière période, comprenant la construction des escaliers conduisant aux remparts et au premier étage de la porte du Croux.

Elle commence le 1er décembre 1421 et finit à la même date en 1422.

L'ensemble forme une période d'au moins trente-trois ans avant que la porte du Croux fût à même de servir devant l'ennemi !

MASSILLON ROUVET.



LA PRIÈRE DE PHIDIAS

A Mr D'ASIS-GAILLISSANS.

L'aube rose bruit comme un rire dans l'air ;
L'Acropole ressemble à la ruche ouvrière :
Phidias rêve et prie, et sa lente prière,
Avec le jour qui naît, monte dans l'azur clair.

« Fille de Zeus, ô vierge, ô mère,
O déesse que chante Homère,
Dont le nom seul emplit d'émoi
Nos cœurs et notre sol antique,
O providence de l'Attique,
Je me recueille, inspire-moi !

« Pallas, ton égide est bénie :
Ton souffle pur c'est mon génie ;
Je t'invoque, sois mon soutien !
J'ai la foi qui fait les merveilles ;
Je suis sublime quand tu veilles ;
Pallas, mon chef-d'œuvre est le tien.

« Je veux que, dans les cieux limpides,
Sur le rocher des Cécropides (1),
La splendeur de ta majesté
Surgisse, rayonne, et contemple
Du socle auguste de ton temple
Athènes, ta riche cité !

---

(1) « Les Cécropides, qui habitaient le rocher où fut plus tard Athènes, avaient pour divinités protectrices *Poséidôn* et *Athéné*. » FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*.

« Je veux que ta tête illumine
Les rivages de Salamine.
Car, *Promachos* (1), c'est toi qui vaincs
Les Titans altiers et les Mèdes !
Archégète, c'est toi qui m'aides
A créer des types divins !

« *Salpinx* (2), je te ferai si grande
Que tu sembleras une offrande
De ton père, maître des dieux,
A tous les enfants de Cybèle !
Cora, je te ferai plus belle
Que Cypris au front radieux !

« Quel délire insensé m'assaille !
Tout mon être exultant tressaille
Et croit que tu vas convier
L'Olympe, devant cette terre
Où jadis ta main salutaire
Planta le premier olivier.

« Que ton glauque regard m'éclaire,
Athéné, raison tutélaire,
Suprême, idéale beauté !
Dispensatrice de lumière,
Plus que l'aurore coutumière,
Eblouis mon œil enchanté !

« *Théonoé*, daigne descendre (3)
Sur les tombeaux, où dort la cendre
Des ancêtres que nous aimons !
Féconde les champs d'Erechtée,
Témoins de ta gloire vantée,
Et souris aux cimes des monts !

---

(1) Surnom de la Déesse, *Qui combat au premier rang.* — Dans une sorte de litanie, dite « Polyonymie », les anciens invoquaient leurs divinités sous leurs noms et leurs surnoms divers, pour ne pas manquer celui qui pouvait leur être le plus agréable. Leur formule était naïve : « *Si tu préfères* être appelée ainsi. » Voir HORACE, le *Chant Séculaire*.

(2) « Inventrice de la trompette guerrière. »

(3) « Esprit divin. »

« J'évoque ta vertu passée,
Et je sens vivre ta pensée
Dans ma pensée, où tu vibras
Souvent, éternelle jeunesse !
Je t'implore, pour que renaisse
L'essor d'antan ! — Guide mon bras.

« Guide mon bras tremblant; enflamme,
Ame des héros vainqueurs, l'âme
De ton vieux sculpteur Phidias (1),
Eurythmie (2) — afin qu'on célèbre,
Un jour, de l'Eurotas à l'Hèbre,
Son inaltérable Pallas ! »

*
* *

Le Maître ému frémit. — Son œuvre triomphante
Que son amour conçut, que son génie enfante,
Après avoir sept ans mûri dans son cerveau (3),
Miracle ! — enfin jaillit sur l'Acropole en fête.
— C'est elle! C'est Pallas! — C'est la Vierge parfaite !
Le mythe ancien se meurt sous un dogme nouveau. (4)

L'Immortelle se lève et reçoit les hommages
Des hommes et des dieux. — Les grossières images
De la Néïth de Sâ (5) tombent de vétusté.
L'idole grandiose est debout. — Sa figure,
Dans sa grâce sereine et virile, inaugure
Une ère de grandeur et de prospérité.

---

(1) Phidias avait alors environ cinquante ans. — Voir BEULÉ, *Phidias*, l'introduction au Drame.

(2) « Déesse de la beauté harmonieuse. »

(3) « Le colosse que j'ai construit avec tant de labeur pendant sept années... » dit Phidias, dans le drame antique de BEULÉ.

(4) « La sculpture a été un enseignement théologique : elle s'est chargée de faire le droit prétorien du dogme... » EM. BOUTMY, *Philosophie de l'architecture en Grèce.*

(5) SÂ, ancienne capitale de l'Egypte. « C'est de là, suivant la légende, que partirent les colons qui fondèrent Athènes, *apportant avec eux l'image de la déesse Néïth qui devint l'Athéné des Grecs et la Minerve des Romains.* » E. RECLUS.

En elle bat le cœur de son Attique entière;
L'Esprit d'Anaxagore anime sa matière ;
Zeus se meut sous l'ivoire et l'or révélateurs;
Sous le symbole on sent la pensée et la vie ;
Le colosse se dresse et la foule est ravie !
— L'art fait la piété de ses adorateurs.

O Pallas-Athéné, quelle est donc ta magie,
Pour que devant l'aspect de ta mâle effigie,
Socrate en l'admirant ait un rêve éthéré,
Sophocle soit muet, Périclès, Aspasie,
Se prosternent, l'infime esclave s'extasie,
Le métèque se voue à ton culte sacré ?

Parthénos (1), quel prestige immense t'environne,
Pour qu'à tes pieds la ville acclame sa patronne,
Pour que, devant ton front qu'on vénère à jamais,
Le Cythéron charmé s'abaisse et se soumette,
Le Parnès s'amoindrisse en saluant l'Hymette,
Le Pentélique incline humblement ses sommets ? (2)

Iris, va dire au ciel que Pallas vient de naître (3),
Que sa divine ardeur enivre et nous pénètre,
Qu'elle est tout notre espoir, qu'il n'est rien au-delà
De sa raison normale et sa vertu sans tache,
Que l'attrait infini de ses yeux nous attache
Au sol qu'elle défend, là-haut, dans sa cella !

O sainte érection, ô géante statue,
Dont le sévère éclat protège et perpétue
Dans le siècle présent ton lointain souvenir,
Ton Parthénon superbe entr'ouvre ses portiques
Vers lesquels vont monter les hymnes frénétiques
Du peuple souverain, ce roi de l'avenir !

---

(1) « O Vierge » — « Je n'ai pas de mère qui m'ait donné la vie; c'est le sexe viril que je préfère il a tout mon cœur, mais *non pas jusqu'à l'hymen*, » lui fait dire ESCHYLE, dans les *Euménides*.

(2) « Le Pentélique, semblable à un aigle aux ailes étendues... » EM. BURNOUF, *le Parthénon*.

(3) Sur le fronton oriental du Parthénon, Iris va répandre dans le monde la nouvelle de la naissance d'Athéné.

Son svelte péristyle, où rien n'est à parfaire,
Profile ses contours légers dans l'atmosphère
Transparente, en pressant ton galbe fabuleux :
Ostensoire de marbre, enceinte dorienne,
Piédestal d'où saillit ta tête aérienne,
Comme un disque enflammé sur les triglyphes bleus !

A l'heure des futurs combats brandis ta lance,
Aréa ! — Que le sphinx de ton casque s'élance
Avec ses deux griffons plus loin que nos regards !
Le désir de te voir exhaussera nos tailles.
Prends ta Victoire ailée ! Etends sur nos batailles
Ton égide, où se tord Méduse aux traits hagards ! (1)

De ta semelle étroite à ton aigrette aimée (2),
La statuaire épique écrit ta renommée.
Le fils de Charmidès orne ton bouclier
Des exploits sans pareils des héros que tu mènes.
Tu vis ! — La gratitude et la mémoire humaines
Pleines de tes bienfaits, ne peuvent t'oublier.

Ta demeure où l'aurore et le couchant épanchent (3)
Le salut et l'adieu de leurs rayons qui penchent,
Où midi met en feu ton cimier ébloui,
Dans une apothéose, exalte ton histoire ;
Ses frontons éloquents, sa frise évocatoire
Chantent, railleurs du temps, ton poème inouï.

L'ombre et l'erreur s'en vont devant l'astre du monde ;
Tu luis, et ta statue effarouche l'immonde,
Effondre l'ignorance et ses voiles épais ;
Le Céphise voit fuir les noires Euménides (4),
Et la virginité fleurit sous les chlamydes,
Comme un lis débordant d'espérance et de paix.

---

(1) *Aréa*, « martiale. » — « Sur le milieu de son casque est un sphinx et des griffons sont sculptés sur les deux côtés, etc. » PAUSANIAS.

(2) Au dire de Pline l'Ancien, « sur les semelles de la chaussure tyrrhénienne de la déesse, l'artiste avait représenté le combat des Centaures et des Lapithes. »

(3) « Phidias, pour honorer Minerve, conçut un temple découvert dans lequel rayonnait librement le pur éclat du soleil. La Cella, demeure habitée par la déesse, formait sous le ciel un espace ouvert, et la statue de Minerve était au milieu sur le fond. » EM. BURNOUF, *Le Parthénon*.

(4) Les noires Euménides, filles de la Nuit, ont leur temple au fond de la vallée du Céphise, sous le tertre de Colone.

Le philosophe atteint l'ineffable sagesse ;
L'éphèbe, conscient des dons de ta largesse,
Plus chaste et plus stoïque, apprend à bien mourir ;
L'artiste est imprégné de ta subtile essence ;
Les Muses rendent grâce à ta munificence :
Les flots de l'Ilissos ne doivent plus tarir.

Rends-nous forts, *Ergané*, secourable « énergie » !
Donne-nous la santé des athlètes, *Hygie !*
Mêle à nos sangs un peu du sang des Immortels (1),
Pour que nos corps plus beaux et premiers dans les stades
Soient l'honneur des combats, ô vierge des Butades,
Et reviennent vainqueurs au pied de tes autels !

Voici le jour, voici la vigie et le phare !
Voici l'ordre absolu ! — L'obscurité s'effare,
Et ton visage, ceint de son nimbe d'azur,
Domine en l'apaisant la mer lustrée et claire,
Et vers Munychion, le Pirée ou Phalère,
Au loin, montre au vaisseau qui rentre un chemin sûr.

Tu règnes ! — Tout subit ta règle impérieuse :
Le bon sens, le génie et la gaîté rieuse,
L'esprit, ce sel attique, ô déesse aux yeux pers,
Qui tempère à demi le souffle du poète.
Mais ton sourcil se fronce, et ta lèvre est muette,
Quand discourt le sophiste impuissant que tu perds.

Tu règnes ! — et bientôt dans l'éther diaphane,
Les sarcasmes mordants, les mots d'Aristophane,
Et le cri des acteurs, et les rires soudains
Vont ébranler ton seuil, frapper tes architraves,
Et les mille bravos qu'on prodigue aux vers graves
D'Eschyle et de Sophocle, émouvront tes gradins !

---

(1) « Il fallut beaucoup de temps avant que les Dieux sortissent du sein des familles qui les avaient conçus et qui les regardaient comme leur patrimoine... — L'Athéné de l'Acropole d'Athènes appartenait à la famille des Butades. » FUSTEL DE COULANGES.

La science sans toi n'est qu'une conjecture,
La vérité se tait, la raison s'aventure;
Les principes sans toi, flottent à l'abandon.
A ton appel, Platon, le philosophe insigne,
S'élèvera plus haut que les ailes du cygne.
Ton verbe dictera le *Phèdre* et le *Phédon*.

A toi le sceptre d'or, à toi le diadème,
Reine ! — Tu verseras aux jardins d'Acadème
L'idéal dont Platon voudra nous embraser,
Et tu feras qu'un jour ce rêve d'Aristote,
L'Idéal et la Vie, éternelle asymptote,
S'étreindront à jamais dans un divin baiser !

Tu pleureras Solon, Thémistocle, Aristide,
Quand oublieux du Pnyx et de l'Agora vide,
Tes fils délaisseront ton sanctuaire en deuil,
Quand, lasse de tonner, la voix de Démosthène
Ne maîtrisera plus cette plèbe incertaine,
Encline à ses plaisirs, sans fibres, sans orgueil.

Athènes au pinacle, aspirant à descendre,
Courbera sa fierté sous le joug d'Alexandre.
Puis, scellant son histoire — irrévocable adieu —
De son désir de lucre et de mollesse vile,
O chère déité, cette cité servile
Ne verra plus en toi le pur reflet de Dieu.

Toi qui fus Marathon, Salamine et Platée,
Tu dompteras encor la Perse épouvantée !
Ton peuple aura l'effroi de sa faiblesse, hélas !
Malgré son ilotisme et ses destins rebelles,
Tu l'aideras toujours. — Ta victoire d'Arbelles,
Par amour de l'Attique, agrandira l'Hellas.

***

Ton torse immaculé fait palpiter la nue.
Tu parais ! — La pudeur sourd de tes seins voilés.
Tu parais ! — L'idéal perce ta gorge nue. —
Salut, fille de Zeus et des cieux étoilés !

Que de fois tes enfants ont gravi l'Acropole !
Que de pieds à ton seuil tremblants ont abordé !
Que d'Errhéphores ont jeté sur ton épaule
Le péplos ravissant que leurs doigts ont brodé !

O *Polias*, depuis le grand jour où Thésée (1),
En décrétant ton culte, a soumis à ta loi
Douze dèmes épars et leur foi divisée,
Que d'encens embrasé s'est exhalé vers toi !

Sœur des flots argentés, blanche *Tritogénie* (2),
Combien d'archontes-rois, ces pontifes sacrés,
De vieillards, les plus beaux d'Athènes, t'ont bénie,
Et de chœurs ont redit tes charmes éthérés !

Que de fois *Hippia*, les fougueuses cavales,
Dans les solennités de ta pompe, tendant
Leurs naseaux écumeux vers tes mains sans rivales
De dompteuse, ont henni soudain d'un souffle ardent!

Que de fois tes accents, aux sons de la cithare,
Quand la foule jonchait ta nef de myrtes verts,
Ont dissipé la nuit opaque du Tartare,
Et jeté leurs défis à l'aveugle univers !

De l'ovale plateau d'où l'œil embrasse Egine,
Mère des arts, toujours l'Athénien s'est plu
A se remémorer sa commune origine
Avec les dieux du sol dont il se sait l'élu !

Sa vision raillait les lenteurs du problème,
Et sa religion d'instinct, avec amour,
Evoquait Diaulos, père de Triptolème,
Et sa fille Gordys, belle comme le jour.

---

(1) « Patronne de la cité. »

(2) Un des plus vieux surnoms de Minerve, *née des eaux*, comme l'interprète H. Taine, *Philosophie de l'art en Grèce*.

Tandis que la cigale, au pied du laurier rose,
Sur le sillon brûlé lançait ses cris stridents,
En célébrant Cécrops (1), Aglaure, Hersé, Pandrose,
Il priait Erechthée, aïeul des ascendants,

Des divins ascendants — dont le sang dans ses veines
Bouillait comme un levain, et dont le souvenir
Garantissait ses sens des déchéances vaines
Et les vivifiait, semblant les rajeunir.

De tes îles de marbre aux côtes d'Epidaure,
Zéphire murmurait la douceur de ton nom,
Et l'abeille disait à l'Hymette : « Je dore
« Mon miel du suc des lis tombés du Parthénon. »

Tes parvis sont déserts et tes fleurs sont fanées,
Mais, le cœur embaumé de leurs mielleux parfums,
Nous assistons en rêve à tes Panathénées,
Et mornes, nous pleurons tes mystères défunts.

***

Ton sanctuaire est en ruine ;
Les dieux abandonnés sont morts ;
La brume du doute bruine
Sur nous, barbares sans remords.

Sur le faîte des Propylées,
Seul, ton hibou, pendant les nuits,
Abat ses ailes désolées,
Lourdes de funèbres ennuis.

Son œil rond en fixant les dalles
S'effraie, étrangement hanté
Par tous les spectres des Vandales
Qui ravagèrent ta cité.

(1) « Cécrops, le fondateur, avait pour symbole un être du même nom que lui, la cigale *(Kercops)*, qu'on croyait né de la terre, insecte athénien, s'il en fut, mélodieux et maigre habitant des collines sèches, et dont les vieux Athéniens portaient l'image dans leurs cheveux. » H. Taine, *ibid.*

Dédaigne nos forfaits, Madone
Du vieux monde païen honni,
— Absous nos offenses — pardonne
Aux bombes de Morosini ! (1)

Lave les mains profanatrices
D'Elgin (2) qui, sur ton Parthénon,
Fit, près d'antiques cicatrices,
Saigner des blessures sans nom !

Hélas ! que ton asile sombre
Et qu'un vol cèle ses amas
Sous les brouillards d'une ile sombre
Où pleuvent d'éternels frimas ! (3)

Vaines, cent fois vaines folies,
Et sacrilèges superflus !
Pallas, tes métopes pâlies (4),
Sans leurs soleils, ne luiront plus.

Mais, sous leur ciel bleu, l'allégresse
Effluente de ces débris,
Comme un arôme de la Grèce
Embaume nos cœurs attendris.

Tu planes encore, ô Victoire (5),
Avec Hélios, au-dessus
De Sunion, ton promontoire,
Et des déprédateurs déçus !

---

(1) Morosini *le Péloponésiaque*, l'un des plus grands capitaines de la République de Venise. Dans la guerre de 1684, pendant qu'il faisait le siège d'Athènes, une bombe tomba sur le Parthénon, dont les Turcs, avec leur imprudence ordinaire, avaient fait un magasin à poudre. Le temple fut dévasté et la statue de Minerve, chef-d'œuvre de Phidias, ensevelie sous les décombres, brisée par les Vénitiens.

(2) Spoliateur, quoique à prix d'argent, des chefs-d'œuvre de l'art grec, au profit du *British Museum*. Son ardeur indiscrète fut jugée assez sévèrement, même en Angleterre. Parmi les marbres, dits *Marbres d'Elgin*, figurent, en effet, les statues qui ornaient les deux tympans et les bas-reliefs de la frise du Parthénon, les métopes intérieures de la *Cella*, etc.

(3) « Transportez le Parthénon dans une contrée brumeuse et froide (l'Angleterre « ile sombre »), il ressemblera au Grec lui-même exilé de sa patrie. » Lamennais, *De l'art et du beau*.

(4) Voir les deux notes ci-dessus.

(5) Au dogme athénien « Minerve était la Victoire même : ce n'était pas un surnom, c'était un nom. On ne disait pas *Minerve victorieuse*, mais par la réunion énergique de deux substantifs, *Minerve-Victoire*. » Beulé, l'*Acropole*.

Car l'Acropole est une cible
Qui rit des injures du temps,
Et sa splendeur immarcescible
Fait blêmir les cieux éclatants.

Ton souffle a balayé la cendre,
— *Clidouchos* (1), gardienne des clefs —
Dont jadis Xercès et Lysandre
Souillèrent tes murs écroulés.

*
* *

Ah ! garde nous ton reliquaire !
Pour qu'après plus de deux mille ans,
Ton temple offre à notre art précaire
Des modèles étincelants.

Muse hautaine des rapsodes,
Souviens-toi des bardes gaulois !
Soumets la fougue de leurs odes
Au rythme précis de tes lois !

Ils interrogent ton orbite
Plein d'un vertige inattendu,
Où l'idéal du rêve habite,
Comme dans un gouffre éperdu.

Pour eux dompte Pégase, ô mère !
Ils sont tes vrais Bellérophons,
Dont la foi bride la Chimère
Qui vole sur leurs yeux profonds.

MARCEL COULLOY.

---

(1) La Minerve de bronze, dont parle Pline l'Ancien, œuvre de Phidias, pendant l'administration de Cimon, *tenait des clefs à la main*, « comme pour rappeler, a dit Beulé, qu'elle était la seule maîtresse de sa ville bien-aimée. »



ARCHÉOLOGIE NIVERNAISE

La Trouvaille de LA VALOTTE (commune de Dampierre-sous-Bouhy)
Une Tombe préhistorique aux Crisenons (commune d'Oudan) (*)

Dans le courant du mois d'août 1892, M. M***, propriétaire à *La Valotte*, commune de Dampierre-sous-Bouhy, faisait enlever d'un *meurger* les pierres qu'il avait mises gracieusement à la disposition de la commune pour l'entretien des chemins, quand les ouvriers trouvèrent un vase en terre contenant 101 pièces d'or.

Ces monnaies furent vendues presque aussitôt à un horloger de Saint-Amand-en-Puisaye, qui les envoya à l'un de ses fournisseurs de Paris pour être fondues.

On ne saurait trop regretter que l'acquéreur se soit tant hâté de se débarrasser de son précieux achat, car il eût été possible de bien étudier ce dépôt et de sauver peut-être du creuset des pièces intéressantes.

Quoi qu'il en soit, cinq de ces monnaies ont échappé à la fonte. Elles sont en la possession de Madame Victoire B***, de Saint-Amand, qui en a fait l'acquisition, pour les porter en bijoux.

Voici la description de ces cinq pièces d'or :

1° Un *Royal d'or*, de Charles VII (1380-1422).

KAROLVS — DEI — GRA — FRANCORVM — REX.

Le prince, debout, de face, tenant d'une main un sceptre, de l'autre une main de justice : il est revêtu d'un manteau fleurdelysé. Dans le champ, quatorze fleurs de lys.

Au revers : croix fleurdelysée dans un cercle à quatre lobes; chaque lobe est cantonné à l'intérieur d'une fleur de lys; à l'extérieur, d'une couronne.

(*) Voir *Mémoires de la Société*, Tome V, p. 95.

2° *Deux écus au Soleil* de Louis XII (1497-1514).

LVDOVICVS : DEI : GRA — FRANCO — REX.

Ecu couronné et accosté de deux lys couronnés.

Au revers : croix fleurdelysée dans un cercle de quatre lobes; les branches de la croix sont cantonnées d'une couronne. — Point secret, 20e lettre.

3° *Ecu au porc-épic* :

LVDOVICVS ; DEI — GRACIA — FRANCORV — REX.

Ecu couronné, accosté de deux porcs-épics.

Au revers : croix fourchée, cantonnée de deux I. et de deux hérissons. — Point secret, 18e lettre.

4° *Ecu au Soleil :* François Ier (1514-1546).

FRANCISCVS : DEI — GRA — FRANCORVM REX.

Au revers : croix fleurdelysée, accostée au 2e et au 4e d'un F couronné. — Point secret, 4e lettre.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés, les monnaies de Louis XII étaient en très grande majorité; à défaut d'une monnaie plus récente, il n'est pas douteux que ce dépôt a été effectué sous François Ier. — Mais pour quel motif ce trésor a-t-il été confié à un meurger? Voilà ce qui serait intéressant à connaître. Une conjecture plausible peut cependant être proposée; car une trouvaille de deux cents monnaies d'or, exclusivement composée des mêmes types royaux que celle de La Valotte, a été faite, la même année, à quelques lieues de Moulins, à Diou ou Pierrefitte-sur-Loire. Or, tous les « François Ier » étaient d'une émission antérieure à l'ordonnance de 1539 qui supprima les *points secrets* des ateliers monétaires, pour les remplacer par les lettres de l'alphabet

Dans le trésor de La Valotte, il n'y a, à la vérité, qu'un « François Ier », mais la monnaie ne porte pas la lettre de l'atelier monétaire; donc elle est antérieure à 1539.

Ce point établi, on est amené à rechercher, dans le règne de François Ier quels sont les événements qui ont plus particulièrement affecté la région du Nivernais et du Bourbonnais avant 1539.

Nous lisons dans les annales de la ville de Decize que, dans le cours du mois d'avril 1525, il advint que 3,000 aventuriers italiens, sous la conduite du comte de Bellejoyeuse, dirigés en toute hâte en Picardie, où les Luthériens projetaient une invasion, demandèrent aux habitants de Decize à traverser la ville pour passer sur la rive droite de la Loire. On sait que, sur le refus d'ouvrir les portes, les Italiens escaladèrent les murs, mirent le feu à la ville et massacrèrent un grand nombre d'habitants.

Ces scènes se renouvelèrent sept ans après, en 1532, par ces mêmes aventuriers qui revenaient sans doute de la Picardie. Ce second assaut n'eut pas le même résultat que le premier ; mais c'en était assez pour jeter la terreur à Diou, par exemple, direction d'où venaient les aventuriers, comme à Dampierre-sous-Bouhy qui était sur leur tracé pour se rendre en Picardie.

A défaut d'une explication plus positive, je propose la mienne pour ce qu'elle peut valoir.

Antérieurement à la trouvaille du trésor de La Valotte, une découverte des plus intéressantes avait eu lieu à 4 kilomètres de Champlemy, au hameau *Les Crisenons* (commune d'Oudan, canton de Varzy), dans des conditions assez singulières. M. Dourneau, aubergiste audit lieu, avait remarqué des dents humaines sur une taupinière. Très intrigué, il pratiqua une fouille qui mit au jour plusieurs squelettes, sur l'un desquels il trouva des ustensiles en silex de l'époque de la pierre taillée et de la pierre polie.

Il s'agissait, en effet, d'une *tombe préhistorique* dont voici la composition : 3 grattoirs retouchés, 2 pointes servant de foret, 1 long couteau, 3 éclats avec quelques retouches, 5 éclats ou racloirs, 1 pointe de flèche, 2 couteaux ordinaires. Au total, 17 outils. Sauf un couteau de couleur grise, tous ces outils étaient d'une blancheur remarquable. Or il est constant que les silex recouverts d'une sorte de patine blanche, mate, remontent à une époque reculée dans les temps préhistoriques.

En outre de ces outils, il y avait quatre haches polies, toutes de grandeurs différentes. Je n'ai pu voir que trois de ces haches, la quatrième avait été emportée par un des ouvriers. La plus petite de ces haches, grise, en peroxyde de fer, avait une hauteur de 0^m 04; la moyenne, en silex d'un beau noir, 0^m 065; la plus grande, en silex d'une blancheur remarquable, 0^m 08.

Disons, à présent, que les cadavres étaient orientés, particularité importante qui révèle soit une religion, soit que ceux qui étaient venus mourir aux Crisenons avaient conservé le souvenir de la mère-patrie, l'Orient.

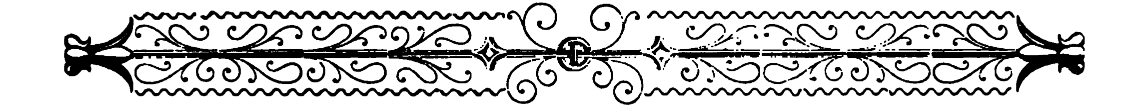
J'ai vivement regretté que l'ignorance ait brisé, broyé les crânes d'une façon stupide : on eût pu, sans doute, en mesurant l'angle facial et par l'étude de la boîte crânienne, déterminer l'origine de ces hommes.

Qu'est devenue cette trouvaille ? Une sépulture préhistorique est, à coup sûr, très rare dans notre région. On ne saurait admettre que ce soit là simplement un ancien cimetière. Comment expliquer, en effet, la présence de silex dont quelques-uns sont, comme matière, complètement étrangers au pays ?

Avant de m'éloigner des Crisenons, j'ai voulu assurer le sort de cette dépouille préhistorique. J'ai engagé vivement M. Dourneau, qui a été pour moi d'une obligeance extrême dont je le remercie, à réunir les objets dans un tableau et à les exposer dans la principale salle de son établissement, afin de perpétuer le souvenir de sa curieuse trouvaille, et de donner l'éveil aux habitants, avertis désormais de recueillir et non de briser ce qu'ils viendraient à découvrir.

BOUCHARDON,

Sous-Directeur des Contributions indirectes en retraite.



NOS MÉDECINS

CHAPITRE Ier

UN MOT SUR LE MÉDECIN DE CAMPAGNE, SUR SA VIE DE MISÈRE ET SUR LA DIGNITÉ DE SA PROFESSION

Fils, frère, neveu et parent de médecins qui ont honoré notre pays et leur profession par leur savoir, par la dignité de leur vie et par leur dévouement, je leur devais, je me devais de ne pas les oublier dans ces récits sur mon Luzy. On ne m'en voudra donc pas de m'attarder quelque peu près de ceux dont j'ai connu la vie et que je ne voudrais jamais quitter.

Malheureusement, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu retrouver tout ce qui m'aurait été agréable sur ces braves gens qui ont exercé chez nous l'art si difficile de guérir ou tout au moins d'adoucir les maux de ceux qu'ils avaient à soigner et de les consoler de leurs misères.

Rien ne reste qui puisse nous parler des praticiens qui ont exercé à Luzy avant la fin du XVIe siècle ; mais, dès cette époque, nous rencontrons le nom d'un docteur en médecine et de plusieurs chirurgiens et apothicaires pratiquant leur art à Luzy ou dans les environs, preuve que nous avions déjà, à cette date, un service médical bien organisé. Nous pouvons, en cela, nous regarder comme presque privilégiés, car les docteurs en médecine étaient fort rares alors dans les campagnes et même dans les villes beaucoup plus importantes que la nôtre. Bourg, par exemple, n'eût un docteur en médecine qu'en 1601 ; Laon qu'en 1701, et Troyes qu'en 1748.

Nous pensons que c'est au bon voisinage d'Autun, notre antique capitale, qui posséda de très bonne heure une corporation médicale des plus remarquables, dans laquelle on compte les d'Ailleboust, les Lallemand, etc., etc., illustres dans la science, que nous devons d'avoir eu, bien avant d'autres villes, un personnel médical des plus complets pour le temps.

Peut-être pouvons-nous croire aussi que l'excès de nos maux n'y fut pas étranger.

Notre Luzy, ainsi que nous le verrons en parlant de sa topographie médicale et des maladies qui y régnèrent jadis, ne fut, pendant de trop longues années, qu'un véritable

foyer pestilentiel. Les fièvres paludéennes et la diphtérie y régnaient endémiquement, tandis que la peste, la variole et autres maladies épidémiques ou contagieuses, venaient, tour à tour, décimer notre population. N'oublions pas que la lèpre n'en a disparu qu'assez tard et que la gale ne s'y rencontrait que trop fréquemment, il y a peu d'années encore.

Dans de pareilles conditions, et malgré la croyance ordinaire aux sorciers, aux guérisons miraculeuses, on sentit certainement le besoin d'avoir de vrais médecins pour essayer de mettre fin à tant de maux et on dut faire les sacrifices nécessaires pour les attirer chez nous.

Il était de coutume alors, comme on le sait, de leur offrir à cet effet certains privilèges, comme le droit de bourgeoisie, l'exemption des tailles et du logement des gens de guerre, et de leur accorder en outre des gages ou honoraires plus ou moins importants pour les soins à donner aux malheureux et aux pestiférés en particulier.

Sans entrer dans une histoire de la médecine, qui ne serait pas à sa place ici, disons seulement que le corps médical se composait, dans les villes d'une certaine importance, de la corporation des docteurs, qui avait la haute main sur tout le service médical et sans l'autorisation desquels nul ne pouvait exercer son art. Venait ensuite la corporation des chirurgiens, dont l'un, sous le titre de chirurgien-juré ou de chirurgien du roi, était assermenté pour toutes les affaires relevant de la justice et remplissait les fonctions analogues à celles du médecin des épidémies à notre époque. A côté des chirurgiens, et se confondant souvent avec eux dans nos campagnes, venaient les apothicaires, chargés de la préparation et de l'administration de certains médicaments. Souvent, néanmoins, le chirurgien faisait l'office d'apothicaire, et *vice versâ;* aussi n'est-il pas rare de trouver dans nos registres le titre d'apothicaire ou de chirurgien donné indifféremment au même personnage.

Joignons-y les garçons chirurgiens ou apprentis qui faisaient un stage chez les médecins en titre, et les *fraters* ou barbiers, qui faisaient le poil aux malades, pratiquaient parfois quelques opérations, comme la saignée, l'extirpation des dents, et donnaient des bains.

Il nous a été donné de retrouver, en outre, mention du passage chez nous de certains opérateurs spéciaux qui venaient lever les cataractes, comme on disait alors, ou pratiquer la taille.

La sage-femme, cet utile auxiliaire du médecin accoucheur n'existait encore qu'à un état fort primitif sous le nom de « bonne mère » qu'on retrouve de temps à autre dans nos registres.

Ces chirurgiens et apothicaires se fixaient dans nos campagnes un peu au gré de leurs convenances, mais il n'y avait rien de fixe à cet égard; c'est ainsi que nous en retrouvons au hameau du Charnay, commune de Lanty, au Pont-de-Vaux, commune de Marly-sous-Issy, à Semelay, à Larochemillay en même temps qu'à Luzy. Cela se comprend : nos pauvres populations étaient alors fort dispersées, les chemins affreux et presque impraticables; le médecin devait donc se rapprocher le plus possible de ses clients. Aujourd'hui, c'est au chef-lieu du canton que sont fixés nos trois docteurs, car nous en avons trois, ainsi que deux pharmaciens et deux sages-femmes. Chirurgiens et apothicaires ont disparu. Rappelons leur souvenir.

La malignité publique, comme on le sait, s'est souvent exercée sur le dos de ces

pauvres médecins et en particulier sur celui des apothicaires. On s'est plu à les représenter comme des ignorants qui ne savaient guère que saigner, purger et débiter, comme nos curés, quelques mots latins pour se donner des airs de savants. Qu'on me permette de le dire, c'est là une erreur dont il est bon de revenir.

Si tous nos médecins ne furent pas des puits de science et gardèrent longtemps des pratiques dont quelques-unes paraissent ridicules aujourd'hui, il n'en est pas moins certain que la médecine et les médecins, en général, furent toujours à l'avant-garde de la science et du progrès. C'est souvent malgré eux, du reste, qu'ils durent, pour obéir à des préjugés trop fortement enracinés dans les esprits, rester dans ces pratiques qu'ils auraient voulu abandonner. Encore aujourd'hui, n'arrive-t-il pas souvent à un médecin d'être obligé de permettre à un malade des pratiques superstitieuses, puériles et parfaitement inutiles, sinon mauvaises, sans quoi il serait abandonné, car ne rompt pas qui veut avec la routine; dans tous les cas, ce qu'il y a de certain, c'est que nos médecins, ces vieux médecins qu'on se plaît à bafouer aujourd'hui, furent gens instruits, studieux et dévoués à leur art autant qu'on peut l'être. La preuve en est facile à faire, sans sortir de notre cadre.

Contrairement à une opinion trop répandue, on ne devenait pas, en effet, alors plus qu'aujourd'hui, docteur en médecine, ni même chirurgien, sans de longues et coûteuses études. Pour y parvenir, il fallait non seulement de sérieuses études préliminaires et de difficiles voyages pour se rendre, soit à Paris, soit dans les autres facultés de médecine, mais encore on devait suivre des cours pendant un temps déterminé, passer des examens des plus sérieux, puis faire un stage dans un hôpital et servir comme apprenti ou garçon chirurgien chez un médecin attitré. Aussi, nombre de ces étudiants, pour une cause ou une autre, restaient-ils en route et devenaient simplement des fraters, des barbiers, etc.

En réalité, nulle profession libérale, pas même celle de magistrat, ne demandait des études plus approfondies et un plus long apprentissage. Aussi, n'est-ce pas trop m'avancer que de dire qu'il fallait une véritable vocation pour poursuivre une carrière aussi ingrate, aussi semée de dangers et de misères, et au bout de laquelle on ne trouvait guère que les plus maigres profits. Combien connaît-on de médecins de campagne qui se soient enrichis dans leur métier? Aucun. Et de nos jours encore sont-ils plus riches?

Voici, du reste, dans toute sa simplicité, une preuve toute locale de ce que j'avance, et je pourrais lui en joindre plus d'une autre. Je la trouve dans un acte de vente consenti par François Saclier, fils de Claude-Anne, chirurgien au Charnay, commune de Lanty, qui n'hésite pas à vendre une partie de son bien pour pouvoir continuer ses études médicales. Cet acte porte la date de 1787.

Moi, François Saclier, ayant fini mon apprentissage de chirurgie et me trouvant dans l'impossibilité de suivre l'état que j'ai embrassé à cause de la modicité de mon revenu sur lequel, pour parvenir au point où j'en suis, j'ai été obligé de prendre quatre années d'avance pour payer mon apprentissage, mon désir étant de me perfectionner dans ledit art et ne pouvant y parvenir qu'en fréquentant les écoles, d'autant plus qu'un chirurgien ne peut être reçu qu'après trois années de cours et deux années d'apprentissage, j'ai résolu, après y avoir mûrement réfléchi, de vendre une petite partie de mon bien, estimant que la partie que j'embrasse vaut mieux que le bien et, en conséquence, j'ai engagé le sieur Navault, fermier de la totalité du bien que je possède et qui m'a été délaissé par mes père et mère, d'acheter..., etc. (suit l'énumération du bien vendu), considérant que le prix de cette vente pourra-t-il à

peine suffire pour ce qui peut m'en coûter pour les trois années de cours que je suis dans la résolution de passer dans les écoles de Saint-Côme, à Paris.

9 février 1787.

Ce rude apprentissage de garçon chirurgien, ces coûteuses études, ces examens qu'il fallait subir pour obtenir le titre de chirurgien ou de docteur, « que le *roi lui-même ne saurait conférer*, » comme on disait alors, ne sont pourtant que le commencement des épreuves, que la préparation à la vie de peines et de labeurs de nos médecins.

Et, puisque j'en parle, qu'on me permette, à défaut de renseignements biographiques sur chacun de nos médecins, de résumer, pour ainsi dire, toutes leurs biographies en une seule et de montrer cette vie du médecin de campagne, telle qu'il m'a été donné de la voir et de l'admirer dans toute sa modeste et rude simplicité, dans la plus haute expression de tout son dévouement.

C'est, du reste, ce qu'a fait, avant moi, de Balzac dans un de ses meilleurs écrits : *Le Médecin de campagne.* Il y met en scène, d'un côté, un de ces pauvres médecins, perdu dans un de ces villages abruptes et neigeux de la Savoie — j'allais dire de notre Morvan d'autrefois — au milieu de populations ignorantes et superstitieuses, en proie à toutes les maladies du corps et de l'âme, à toutes les misères physiques et morales qu'il a pris à tâche de régénérer moralement et physiquement, d'arracher au goître et au crétinisme ; de l'autre, un de ces rudes soldats de la Révolution et de l'Empire, qui ont bravé tous les périls, traversé tous les champs de bataille, subi tous les genres d'épreuves, fait preuve de tous les dévouements; à laquelle de ces deux existences si bien remplies, si utiles, réserverons-nous notre admiration ? Laquelle des deux bravoures choisirons-nous pour modèle ? C'est à celle du médecin que l'auteur donnera la préférence, et le lecteur sera certainement du même avis.

Certes, le soldat a de durs moments à passer, de rudes devoirs à accomplir, de sérieuses études à faire, s'il entend rester à hauteur de sa terrible mission, mais il y a pour lui plus d'un dédommagement : la bonne camaraderie, les séductions de l'uniforme, l'espoir de l'avancement, l'éclat des récompenses, les loisirs et les plaisirs de la garnison.

Sur le champ de bataille même, il se sent soutenu par l'exemple des camarades, par leur contact, par la nécessité de défendre sa vie, par l'espoir du succès ou d'une mort glorieuse et utile; il est grisé par l'ardeur du combat.

Pour le médecin, rien de tout cela. Son champ de bataille, c'est l'hôpital aux froides murailles; c'est le grabat d'un moribond dans toute sa nue et froide pauvreté.

L'ennemi, c'est la maladie repoussante et souvent contagieuse; c'est la misère, l'ignorance avec ses préjugés.

Pas de fanfare guerrière pour l'exciter, pas un regard ami pour le soutenir; nul espoir de récompense à obtenir. Et, pourtant, ce médecin va droit au danger, sans hésitation ; il le recherche, il s'y expose chaque jour, à chaque heure.

Jetons un rapide coup d'œil sur sa vie. Voilà ses études médicales terminées; il a consacré ses derniers sous à acheter son équipement et à attendre la clientèle ; il a supporté tous les ennuis des débuts ; il connait maintenant son monde ; il sait faire de longues courses, le bâton en main ou monté sur un de ces petits chevaux morvandeaux, si infatigables, avec lesquels il ne semble faire qu'un, tant tous d'eux ont l'air de s'entendre et de se comprendre ; la clientèle est venue.

Dès lors, il ne s'appartient plus, surtout à certaines époques de l'année; il n'a plus le droit de se reposer, encore moins celui d'être malade et de dîner à ses heures; il n'y a, en un mot, pour lui, ni heures de repos, ni heures de repas.

A tout instant du jour et surtout de la nuit, en raison de l'habitude qu'avaient jadis nos paysans de ne pas quitter leur travail du jour, afin de ne pas perdre leur journée, on vient frapper à sa porte. Le cas est pressant, vous dira-t-on, et il faut partir sans retard.

Il y a urgence, en effet, car on ne vient chercher le médecin que quand les commères, le sorcier et le curé y sont passés, et seulement pour pouvoir dire « qu'on a tout fait. »

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, que la tempête soit déchaînée, que la course soit longue, le chemin impraticable, que vous soyez brisé de fatigue et que vous ayez même la presque certitude de ne pas être payé, il faut partir, et le médecin n'hésite pas un seul instant : on l'appelle et il va.

Trempé par la pluie, gelé de froid, harassé de fatigue, le voilà aux prises avec la mort. Loin de le seconder, on l'embarrasse le plus souvent de questions oiseuses. Parfois, et je l'ai vu de mes yeux, c'est le sorcier qui est encore là ou le curé qui, par un zèle inintelligent et fanatique, veut faire passer les soins de l'âme avant ceux du corps, alors qu'il n'y a pas une minute à perdre pour sauver le malade.

Au milieu de tout cela, il faut trouver la cause et le siège du mal, improviser ses ressources, et on sait celles qu'offraient les cabanes de nos pauvres laboureurs il y a peu d'années encore. Pas un morceau de linge pour panser une plaie béante, pas de lumière seulement pour examiner la blessure; personne pour aider à faire le pansement. Il faut pourtant trouver un moyen de s'organiser, et le médecin le trouvera quand même.

D'autres fois, il faudra braver toutes les répugnances, tous les dégoûts, pour donner les soins nécessaires à quelque pauvre diable infecté de gale, de variole, de la lèpre du Morvan ou autres maladies contagieuses et repoussantes.

A peine a-t-on quitté le chevet d'un moribond qu'il faut passer à un autre, qu'il faut aller de douleurs en douleurs, de dégoûts en dégoûts.

Dans de pareilles conditions, les bons moments sont rares. Les meilleurs pour le médecin, c'est quand il vient de sauver un malade chéri, de rendre un père à sa famille, un fils à ses parents, de mener à bien quelque opération difficile. Débarrassé des terribles angoisses qu'il a dû subir pour en arriver là, il est le vrai guéri, il se sent heureux du bien qu'il vient de faire.

Placé parfois dans cette terrible alternative de tuer son malade en tentant une opération pleine de dangers et de difficultés ou de le laisser mourir sûrement s'il hésite à la faire, il faut qu'il prenne sur lui la terrible responsabilité d'une décision d'où peut dépendre son honneur et la vie de son malade. Qui se rend compte de ce qu'il souffre, qui connaîtra ses angoisses?

Viennent s'ajouter aux maux ordinaires les pestes, les maladies infectieuses et contagieuses, le médecin ne s'appartiendra plus, il ne fera que passer d'un danger à un autre et ne quittera pas un instant son champ de bataille.

Il sait sûrement que la moindre imprévoyance, que le moindre accident peuvent lui inoculer le germe de la terrible maladie qu'il va combattre, qu'il est exposé non seulement à la contracter lui-même mais à l'apporter chez lui, à la communiquer aux êtres qui lui sont le plus chers, à sa femme, à ses enfants, et pourtant il n'hésitera pas un seul instant,

il ne cherchera ni biais ni faux-fuyant; il accomplira le rude sacrifice jusqu'au bout, comme l'acte le plus simple du monde, sans forfanterie, sans regarder derrière lui.

A ce propos, citons, entre mille, un fait tout à l'honneur des médecins de Luzy.

En 1628, Jehan Ballard, chirurgien à Luzy, demande à la municipalité d'Autun l'autorisation d'aller y soigner les malades atteints de la contagion pestilentielle qui sévissait alors avec la plus grande intensité.

On trouvera cet héroïsme tout naturel; on dira c'est son métier. Oui, c'est son métier, il le sait et il le fait. Qui peut toujours en dire autant?

Je ne parlerai pas de ses luttes contre les préjugés, contre l'ignorance, les superstitions, les cabales et certaines ingérences dites religieuses; il y en aurait trop long peut-être à dire sur ce sujet, sur l'obligation qu'on imposait jadis aux médecins d'avertir les malades de se confesser (déclaration du 8 mars 1712), sur tous les moyens employés pour enlever la clientèle du médecin indépendant qui cherche à se soustraire au joug clérical; que de souffrances encore il aura à éprouver de ce côté!

Je ne parlerai pas davantage de tous les services qu'en dehors de ceux que lui imposent ses devoirs professionnels, on viendra lui demander. Le plus souvent, il sera appelé aux conseils de la commune, et bien heureux encore quand on ne lui en donnera pas toute la charge. On réclamera ses bons offices pour toutes espèces de soins, et certaines gens iront jusqu'à prétendre faire de lui leur secrétaire intime; c'est en tout état de cause que je puis l'affirmer.

Pour tant d'abnégation, de dévouement et de labeurs, que récolte le plus souvent le médecin de campagne? Un maigre salaire pas toujours ou tardivement payé? Qu'il réclame, on le quitte. Que lui doit-on? Ne lui a-t-on pas fait, en l'appelant, beaucoup d'honneur, ainsi que disait certain gentilhomme en recevant la communion : « Je vous fis, seigneur, en vous croquant, beaucoup d'honneur. »

La reconnaissance, on ne sait que trop ce qu'en vaut l'aune. Le péril passé, le médecin, comme le saint, court grand risque d'être volé.

Si ce médecin a été modeste, s'il n'a eu que le savoir et le dévouement sans ce... savoir-faire qui les fait valoir, sa réputation courra grand risque de ne pas franchir les limites de son village, et les récompenses officielles se garderont bien de venir le trouver; aussi, n'est-ce pas sur la poitrine de ces braves praticiens de campagne qu'on voyait d'ordinaire briller la récompense offerte au dévouement, au savoir et à la bravoure; ce n'est pas davantage dans sa demeure qu'il fallait venir chercher les aisances du confort et du bien-être.

Et, pourtant, tel est l'attrait du bien que le médecin s'attachera à sa profession et à ses clients, comme le marin à son navire. Aussi est-il rare qu'il se résigne à quitter ses malades pour jouir d'un repos bien mérité. La mort seule l'arrachera à ses labeurs.

Dire que cette pénible vie que je viens d'esquisser a été celle de tous les médecins dont j'ai été assez heureux pour retrouver les noms et rappeler le souvenir; dire qu'aucun d'eux n'a jamais trouvé d'amis reconnaissants, n'a jamais eu de jours de bonheur, ce serait mentir, et je serais ingrat et injuste en l'affirmant.

Il y a eu et il y aura toujours pour celui qui fait son devoir des joies intimes résultant du bien même qu'il aura fait, du bonheur qu'il aura pu procurer aux autres, de l'exemple qu'il aura donné à sa famille et à ses enfants; il y a eu et il y aura toujours, nous l'espé-

rons, des amis dévoués, des hommes au cœur reconnaissant, et cela dans toutes les classes de la société, dans les plus humbles aussi bien que dans les plus riches, et nous en avons eu plus d'une fois les plus touchantes preuves.

Il y a eu, il y aura peut-être encore des médecins paresseux, plus jaloux des bénéfices de leur profession que des charges qu'elle procure; mais c'est là l'exception, la grande exception; aussi, peut-on dire que la profession médicale est celle qui, en général, compte le plus d'hommes dévoués à leurs devoirs et à la pratique du bien, le plus d'hommes vraiment braves, désintéressés, secourables à leurs semblables, c'est-à-dire remplissant vraiment les devoirs de la solidarité humaine.

Ce que j'ai dit est vrai, non seulement pour la grande généralité des médecins, mais encore pour ces pauvres chirurgiens qu'on a si souvent traités d'ignorants, et même pour ces apothicaires dont les notes étaient, à coup sûr, plus honnêtes et moins gonflées que celles de certains industriels comme on en voit tant de nos jours. Ne leur fallait-il pas un certain courage, un grand courage même, pour braver le ridicule dont on les accablait et faire leur devoir quand même?

Je ne suis pas le seul, du reste, à juger ainsi nos médecins. Après Balzac, dont je parlais tout à l'heure et qui avait choisi pour héros de son roman et comme type de l'homme de dévouement, le médecin de campagne, quel est l'homme que choisit, lui, aussi, notre Tillier, qui connaissait si bien le défaut de toutes les cuirasses, qui appréciait si bien le vrai et le faux savoir, pour personnifier le dévouement, le désintéressement, la générosité du caractère, mais c'est le chirurgien de village; c'est cet oncle Benjamin si pauvre et si riche pourtant de bonne humeur et de générosité; c'est encore ce *Minxit*, ce médecin qui, sous l'enveloppe du charlatan, sait se montrer si secourable aux humbles, et donne de si fières leçons à certains porteurs de faux titres et d'oripeaux, décorés de grands noms.

Ce n'est certes pas peu de chose qu'une pareille approbation, et nous en sommes fiers à bon titre pour nos médecins.

Et je termine par une dernière preuve, preuve un peu triviale peut-être, mais qui n'est peut-être pas sans une certaine importance. Je la trouve écrite sur la première page d'un de ces vieux manuels de chirurgie qui étaient le *vade-mecum* du médecin d'alors et que je conserve comme un précieux héritage d'un vieux parent. J'y lis ces simples mots : ***Rebreget, bon garçon.***

Eh bien! oui, c'était vraiment un bon garçon que ce chirurgien Rebreget; c'étaient de bons et braves garçons surtout que ces chirurgiens de campagne habitués à toutes les misères, mais toujours prêts à venir en aide à leurs semblables, toujours contents de leur sort, ne demandant ni richesses ni honneurs, toujours assez riches parce qu'ils pouvaient être bons. Être bons, voilà toute leur ambition. Aussi, n'est-ce pas sans une certaine émotion, ni même sans un certain orgueil que je viens, à défaut de mieux, rappeler simplement les noms de ces bons, de ces braves garçons, de ces médecins de campagne, au nombre desquels je m'honore de compter plus d'un parent, plus d'un ami. C'est d'eux que j'ai appris ce que c'était que le bien, ce que c'était que le devoir, et c'est à leur mémoire, à tous, que je dédie ce souvenir que j'aurais voulu plus complet, mais que d'autres, plus heureux que moi, achèveront un jour.

CHAPITRE II

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR LES DOCTEURS EN MÉDECINE, CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES QUI ONT EXERCÉ LEUR ART A LUZY PENDANT LE XVIIe SIÈCLE.

Le premier docteur dont il nous ait été donné de retrouver le nom est Pierre de LALUCASSIÈRE qui, en 1610, faisait baptiser un fils auquel il donnait également le prénom de Pierre. En admettant que ce fils fut son premier né, le docteur de Lalucassière devait avoir au moins une trentaine d'années vers 1610; il avait donc dû débuter à Luzy dès le commencement du XVIIe siècle tout au moins. Il mourut en 1645 et fut inhumé en l'église Saint-Pierre de Luzy, le jour de Pâques *charnel*, comme on disait alors pour distinguer la grande fête de Pâques de celle de Pâques fleuri ou dimanche des Rameaux.

De Lalucassière, à en juger par les registres de l'état-civil, dans lesquels son nom est souvent cité comme parrain, devait être un personnage aimé et estimé dans le pays. Il fut témoin des grandes pestes de 1628, 1629, 1631, qui désolèrent notre Luzy, et dont nous aurons à reparler. Sa famille nous est inconnue et n'a laissé aucunes traces chez nous. Nous pensons pourtant qu'elle devait être originaire de Grenoble ou de Montpellier, dont les Facultés, alors célèbres, nous envoyèrent plus d'un médecin. Nous étions, en effet, en rapports commerciaux très fréquents avec Grenoble, en particulier, qui s'approvisionnait chez nos tanneurs des peaux nécessaires à ses importantes fabriques de ganterie.

Jehan BALLARD était chirurgien à Luzy à la même époque et s'y maria. Il eut, en 1617, une fille du nom de Charlotte, qui épousa en 1634 Pierre Blandin, chirurgien, dont nous parlerons tout à l'heure. En 1628, Ballard demanda à la municipalité d'Autun l'autorisation d'aller y soigner les malades atteints de la contagion pestilentielle qui ne tarda pas, du reste, à gagner Luzy. De là vient sans doute qu'Autun le revendique comme sien, mais nos registres d'état-civil ne laissent aucun doute sur sa présence à Luzy.

La famille Ballard, dont nous aurons à reparler, nous a donné un président du grenier à sel, des magistrats, des maires, etc. Certains de ses membres se seigneurisèrent depuis et devinrent Ballard de la Chapelle, Ballard de Pervis, etc. Elle compte également des représentants en Bourgogne. En 1622, un Pierre Ballard était échevin d'Autun; Antoine y exerçait la médecine; Ballard Jean-Baptiste-Jacques en fut, de 1797 à 1841, un des plus célèbres médecins.

BRUNAT (Pierre), qui mourut le 10 avril 1640, est désigné comme apothicaire. Il légua dix livres à la confrérie du Saint-Sacrement, six à celle du Rosaire, autant à la fabrique et, de plus, dix livres à l'hôpital. Il devait être frère ou cousin d'Adrien Brunat, alors chirurgien à Autun. Cette famille était originaire de Saint-Léger-sous-Beuvray, ainsi qu'il résulte d'une note indiquant que Charles Brunat, marchand audit Saint-Léger, fut parrain d'un enfant de Pierre. Ces Brunat vinrent sans doute se fixer à Luzy avec Pierre, car un Jehan Brunat y devint notaire vers 1623; Claude y était boucher à la même époque et fut enlevé par la peste de 1631. En 1681, Toussaint-Joseph Brunat, curé de la paroisse Saint-

Germain-du-Rosier, près Toulon-sur-Arroux, lègue au collège des Jésuites d'Autun les revenus nécessaires pour une mission qui se ferait alternativement à Saint-Léger-sous-Beuvray et à Luzy *(Société Eduenne, tome XIII, page 7)*.

Pierre Brunat fut marié à Françoise Vaget, puis à Claudine Repoux. Un de ses fils eut pour parrain le docteur de Lalucassière, dont nous venons de parler.

BLANDIN (Pierre), dit la Coste ou la Côte, chirurgien, épousa, ainsi que nous l'avons dit, une des filles de son confrère Ballard, auquel il succéda sans doute comme médecin. Blandin avait débuté comme apothicaire à Semelay et mourut le 13 décembre 1673. Il fut inhumé dans l'église Saint-Pierre, en présence de François Blandin, marchand à Moulins-Engilbert. Un autre Blandin était marchand à Luzy et marié à Antoinette Vaget, d'une famille alors fort considérée à Luzy.

LARDEREAU (Charles), apothicaire, mourut en 1646. Il était marié à Jeanne Bertrand, fille de Jean Bertrand, marchand bourgeois à Luzy, vers 1612. La famille Lardereau fut fort connue à Larochemillay. Nous aurons à en reparler.

LOY (François), chirurgien, mourut en 1660 et perdit, pendant la peste de 1631, sa femme Léonarde de Lavernée et son beau-père Léonard de Lavernée, praticien et maître d'école à Luzy, dont nous aurons à reparler. François paraît avoir été fils de Claude Loy, chirurgien sur lequel nous n'avons aucun renseignement ; il eut plusieurs enfants, dont l'un, du prénom de Claude comme son grand-père, lui succéda. Ce Claude LOY, chirurgien, fut marié à Marie Callières et mourut le 1er décembre 1686. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1707. Un de ses frères, Durand Loy, fut vicaire à Luzy. Une de ses sœurs était mariée à Adrien Rubicau, sellier.

BAUDRION (Guillaume), désigné sous le titre de chirurgien du roi, dut commencer à exercer à Luzy, vers 1632. Nous le pensons fils du notaire Baudrion qui vivait vers 1540 et fut l'auteur d'un terrier bien connu. On sait que, par édit royal de 1692, le chirurgien du roi fut remplacé par un médecin ordinaire du roi, dans toutes les villes, bourgs et autres lieux du royaume.

BAUDRION (Jehan), peut-être frère du précédent, apothicaire à Luzy vers la même époque, fut marié à Jeanne Combéiat, puis à Jehanne de La Roche, d'une famille de médecins dont nous allons avoir à parler. Ce Jehan eut un fils du nom de Hiérosme, qui devint greffier de la justice de Luzy, c'est-à-dire prit place au nombre de ces gens qui, après avoir trempé leur plume dans le grand écritoire de la justice, devenaient juges et faisaient ensuite souche de nobles.

JURIN (Philibert), chirurgien, ne nous est guère connu que par la date de son décès, qui advint le 12 juillet 1668, et par le mariage de sa fille Louise avec Pierre Royer, armurier.

ANDRIO (Jehan), apothicaire, est cité une seule fois dans les registres de l'état civil, en 1661, comme exerçant sa profession à Luzy ; c'est tout ce que nous en savons.

DUPRÉ (Charles), chirurgien et apothicaire, fait baptiser, en 1650, une fille du nom de Magdeleine, qui épousa Ponthus Dubosc, praticien à Luzy, et une autre du nom de Catherine, qui devint femme de Léonard Gueneau, chirurgien, dont nous allons bientôt avoir à parler. On trouve un *Edme Dupré*, chirurgien à Corbigny en 1652 (*Archives de la Nièvre, page 273*). Il est plus que probable que le nôtre appartenait à la même famille.

Boisselot (Louis), notre second docteur en médecine, dont le nom se trouve cité plus d'une fois dans nos registres d'état civil, paraît être venu à Luzy pour y prendre la succession de de Lalucassière et avoir exercé son art chez nous jusqu'en 1656; après quoi il aurait quitté le pays, car nous ne rencontrons nulle mention de son décès ni rien qui indique que sa famille se fût fixée dans le pays.

Carrin (Gilbert), apothicaire, inhumé la 27 juin 1676, épousa en premières noces Anne Dijon, fille d'un notaire, et en second lieu Anne Prescheur, qui se remaria avec Claude du Crest, écuyer.

Carrin appartenait à une famille alors florissante, dont nous parlerons au titre de nos curés. Jehan Carrin était alors curé de Saint-Pierre; Etienne l'était de Semelay, et on sait que rien ne posait alors une famille et ne l'enrichissait comme une parenté avec les gens d'église. Nièce de curé fut toujours morceau convoité.

Gueneau (Denis), apothicaire, fut marié à Anne Combéiat; nous n'avons pas la date exacte de son décès qui dut avoir lieu vers 1678.

Gueneau (Léonard), désigné tantôt comme apothicaire, tantôt comme chirurgien, fut ensépulturé le 24 juin 1679, en l'église Saint-Pierre. Nous le pensons frère du précédent. Il fut marié à Toussine de Lafond, d'une famille alors bien connue, dont il eut d'assez nombreux enfants. Il se remaria à Catherine Dupré, fille du chirurgien dont nous avons parlé. Il dut épouser en troisièmes noces Anne Lecoq dont il eut deux enfants : Philippe, né en 1677, et Jeanne, en 1678.

Anne Lecoq paraît avoir appartenu à la famille du médecin Lecoq, de Clamecy, qui, étant venu à Nevers, en 1582, pour y soigner les pestiférés, y mourut.

Il y avait à la même époque, à Luzy, un autre Léonard Gueneau qui tenait l'hôtel du Lion-d'Or. Etait-il frère ou cousin du chirurgien? C'est ce que nous ne saurions dire, mais ce qui est plus que probable. Les registres d'état civil permettent parfois de confondre avec l'autre.

Cette famille Gueneau était alors, comme aujourd'hui, fort répandue dans le Nivernais et dans la Bourgogne, où elle jeta de nombreux rameaux. Les uns fructifièrent, les autres restèrent pauvres. Son berceau paraît avoir été Moulins-Engilbert, où un Guillaume Gueneau était alors avocat en parlement. C'est la tige dont sort l'auteur de ces lignes. Un autre Claude Gueneau était assesseur en la pairie de Nevers, en 1678.

Une Magdeleine Gueneau, mariée à noble Claude Mérat, receveur au grenier à sel de Luzy, mourut à 105 ans. C'est là un vrai titre de noblesse dont nous aurions peut-être certain plaisir à hériter. Nous en recauserons.

Bonneau (Claude), maître chirurgien, fils d'honorable homme Benoît Bonneau et de Gabrielle Gentilhomme, épousa, en 1680, Edmée Danguy, fille naturelle d'Adrien Danguy, capitaine du château de Luzy et seigneur de Monteuillon. La famille Bonneau a compté de nombreux représentants à Luzy et n'en a disparu que depuis peu.

Repoux (Claude), notre troisième docteur, était fils de Durand Repoux, avocat, et de Marguerite Bouton. Il était né en 1637 et fut inhumé le 2 février 1687, dans l'église Saint-Pierre. Il fut marié à Françoise Faure, fille de Gaspard, notaire et juge d'Amanzé. Cette famille existe encore à Luzy sous le nom de Chevagny. Elle a donné un curé et plusieurs magistrats à Luzy et à Bourbon-Lancy. Nous aurons à en reparler.

Régnier (Jean), maître chirurgien vers 1675, ne nous est guère connu que comme ayant eu une fille mariée à Pierre Dubosc.

Pris (Jean), chirurgien à Luzy, fut marié à Adrienne Régnier, fille ou sœur du précédent, vers 1679. Ne nous est pas autrement connu.

Robelot (Jehan), maître chirurgien, avait débuté par faire partie des gardes du corps du Roi, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême d'un de ses enfants, ainsi conçu :

« Baptême de Jean, fils de Jehan Robelot, ancien garde du corps du Roy, maître chirurgien à Luzy. »

Il fut marié à Gilberte Thevenot, d'une famille qui s'illustra dans la médecine et dont nous aurons à reparler. Il mourut le 28 octobre 1699, à l'âge de 60 ans. Jeanne Robelot, sa fille, fut mariée à honorable Menot, chapelier, et fut enterrée en l'église Saint-Pierre, en 1732.

Nault (Henri), chirurgien, fils de Nicolas, procureur à Luzy, et de dame Toussine Dubosc, né vers 1657. Il épousa en 1688 damoiselle Marie Tixier, fille d'honorable Etienne Tixier, marchand en la ville de Nevers. Il se remaria à Jehanne Marotte et mourut en 1709, à l'âge de 52 ans. Nous pensons qu'il succomba à la fatigue pendant ce terrible hiver qui décima notre population. La famille Nault a fourni à Luzy des juges, des châtelains, un général, etc. Nous aurons à en reparler à plus d'un titre.

Roche (Lazare de la), maître chirurgien et apothicaire, fils de Jean, drapier à Luzy, et de dame Claude Remey, épousa vers 1679 Marie Labot, fille de Germain, marchand drapier à Luzy. Il épousa en secondes noces Claudine Demonchanin, dont le père était marchand à Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire). Entre ces deux mariages, il eut une fille naturelle du nom de Claudine. Il ne craignit pas de convoler en troisièmes noces avec Reine Chantereau et mourut en 1704.

Un de ses fils du nom de Lazare était chirurgien en 1708 et mourut fort jeune.

Un autre, Gabriel, fut prêtre ; un troisième, Louis, devint, à son tour, chirurgien-juré en 1724 et épousa Reine Pignon. Il quitta Luzy pour aller exercer son art à Paris, dont il devint bourgeois.

Claudine, la fille naturelle de Lazare, dont nous avons parlé, avait été légitimée entre temps et épousa Claude Besançon, chirurgien, dont nous parlerons à son heure.

Telle est la nomenclature trop aride des médecins, chirurgiens et apothicaires qui ont pratiqué leur art à Luzy pendant le dix-septième siècle. Nous pouvons y joindre celle de quelques médecins qui appartenaient à Luzy par leur famille ou qui ont pratiqué la médecine dans des paroisses voisines de la nôtre.

Vient d'abord Jacques Virot, docteur en médecine à Autun en 1618. La famille Virot appartenait alors à Luzy à plus d'un titre. Le frère ou père du docteur Virot y était notaire et y mourut vers 1608.

Vaget (François), chirurgien à Autun en 1659 ; né à Luzy, et d'une famille déjà ancienne chez nous à cette époque.

Baillon (Michel), chirurgien au Pont-de-Vaux (Saône-et-Loire), à une petite lieue de Luzy, vint s'y fixer plus tard et y mourut en 1690. Son fils François y exerça la profession de mégissier.

Tempier (Jean), chirurgien à Autun, de 1665 à 1672, était marié à une fille d'Antoine Bertrand, bourgeois de Luzy.

Delongchamp, maître chirurgien à Autun, vers la même époque, avait également épousé une fille dudit Antoine Bertrand.

Dubosc (Gilbert), chirurgien à Larochemillay, canton de Luzy, vers 1674, était frère de Jean, notaire au même lieu.

Guérard (Gille) le jeune, époux de Jeanne Dubosc, était chirurgien à Larochemillay vers 1652.

Son fils Gilbert Guérard, marié à Louise Rozier, de Luzy, lui succéda et mourut vers 1700.

Citons encore Jean Girard, chirurgien et apothicaire à Larochemillay, vers 1690, marié à Philiberte Coujard, de Luzy, et fils de « *humble homme* » Lazare Girard et de Jeanne de la Goutte.

Girard (Pierre), frère de Jean, était chirurgien à Saint-Léger-sous-Beuvray.

Perreault (Claude), médecin à Autun, vers 1616, était marié à Jeanne Lallemant, d'une famille de Luzy.

CHAPITRE III

LES MÉDECINS DE LUZY PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE

Vient tout d'abord Febvre Pierre, chirurgien, né à Luzy, en 1654, de Dominique et de dame Laurence Lolliot, de la paroisse de Chaumard, mort vers 1734, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il chevauche donc sur les deux siècles. Il avait épousé, en 1686, Jeanne Lallemant, fille de Hilaire, procureur fiscal à Luzy. Celle-ci étant morte en 1718, il convola en secondes noces, malgré ses soixante-sept ans, avec damoiselle Marie de Turpin. De son premier mariage il eut deux fils qui suivirent la profession de leur père. François, l'aîné, exerça à Luzy où il mourut le 30 avril 1776, à l'âge de 78 ans, ayant dignement suivi les traces de son père.

Hilaire, le puîné, devint chirurgien à Villapourçon.

François, chirurgien-juré, fut marié à Jeanne Cortet, dont il eut une fille, Claude, laquelle épousa Jean-Paul Navault, fils de Paul, chirurgien à Arnay-le-Duc. De là, l'établissement dans notre pays de la famille Navault. Jean-Paul, ayant hérité des propriétés de la famille Febvre, se fixa à Luzy. Plusieurs des membres de cette famille exercent actuellement la médecine et la pharmacie, et c'est avec plaisir que nous saisissons cette occasion d'affirmer nos liens de proche parenté et d'amitié avec cette famille.

Un cousin des Febvre, également du prénom de François, était vers la même époque chirurgien à Lucenay-l'Evêque. Un autre, Hilaire Febvre, peut-être père du précédent, barbier ou aide-chirurgien à Autun, en 1731. Nous avons donc là une véritable famille de médecins; nous en retrouverons plusieurs autres.

Morvanchet (François), chirurgien, élève de Febvre, épousa en 1752 Anne Bonneau, de la famille du chirurgien dont nous avons parlé précédemment. Son père, Jean-Baptiste, était tanneur, profession alors très florissante à Luzy. La famille Morvanchet a disparu depuis peu de notre pays et y a laissé les meilleurs souvenirs. En 1746, Marie Morvanchet, fille d'Etienne, procureur fiscal, et de Anne Bernier, épousa Pierre Imbart dit la Tour, chevalier du guet à Paris, fils de Antoine Imbart et de Marie Deversanne, demeurant à Avrée. Certains membres de cette famille sont connus aujourd'hui sous le nom de Imbart de la Tour. Nous croyons même savoir qu'un d'eux a été nommé tout récemment comte par le Pape.

Bezançon (Claude), chirurgien, époux de Claudine, fille naturelle du chirurgien Lazare de la Roche, dont nous avons parlé précédemment, paraît avoir appartenu à une famille qui venait de la Comté et s'était fixée à Bourbon-Lancy. Un salpêtrier de ce nom né, en effet, à Chambonnais-les-Bellevaux, dans la Comté, mourut à Luzy en 1774 et, à son inhumation, assistait un autre Besançon, cordonnier à Bourbon-Lancy. Besançon eut, en 1735, un fils du nom de Claude. En 1763, le chirurgien Besançon signait, comme témoin, l'acte de mariage de notre grand-père Pierre Gueneau avec Anne Mazoyer. Sa

fille Reine épousa en 1753 Gabriel Lambert, fils de Philippe, bourgeois de Saint-Nizier-sur-Arroux, et de Marie des Brosses. Nous pensons que c'est là que mourut Besançon dont l'acte de décès ne se retrouve pas à Luzy.

COUJARD (Gilbert), docteur en médecine, fut marié à Anne Ballard, et mourut en 1714, laissant un fils posthume, Claude-Louis, et un autre du nom de Gilbert, qui épousa en 1735 Jeanne Maitre, fille d'un bourgeois de Luzy, demeurant en Dosne (hameau près Luzy, sur la colline de ce nom).

La famille Coujard, originaire des environs de Château-Chinon, où il existe encore une communauté de ce nom (commune de Château-Chinon-Campagne), a fourni plusieurs magistrats à notre pays. Elle est plus connue aujourd'hui sous les noms de de Laverchère, de la Chèze, de la Planche, etc., par lesquels elle a remplacé son nom patronymique.

DUPAIN (François), chirurgien, exerçait vers 1730. Son frère était alors curé de Saint-Pierre et archiprêtre de Luzy.

SUITTARD (Georges-Léonard), fils de Claude, dit Hazard, hôte du logis du Cheval-Blanc, est désigné tantôt comme chirurgien, tantôt comme simple frater-garçon-chirurgien. Il mourut le 20 février 1734, laissant une somme de cinquante livres aux pauvres de notre commune. Enterré en l'église Saint-Pierre.

COGNY (François), né vers 1750, à Lanty (canton de Luzy), était fils aîné de Claude, fermier, et de Anne Huet. Il vint s'établir à Luzy et épousa en 1776 Anne Thiériat, fille de François, notaire royal, et de Magdeleine Guillaume. Un des frères de Cogny fut notaire à Luzy, d'où le docteur Jean-Paul Cogny, dont nous parlerons tout à l'heure, chez lequel nous avons vu un très curieux portrait de son oncle François. Son troisième frère exerça la médecine à Mont-Saint-Vincent, où il mourut en 1820. Cette famille était alliée de très près à celle de notre excellent ami Antony Duvivier.

PERRAUT (Victor-Antoine), chirurgien, fils de Lazare et de Jeanne Prévost, demeurant au village de Mary-sous-la-Montagne (commune de Moulins-Engilbert), vint exercer à Luzy, où il épousa Marie Thierriat, fille de François, et devint beau-frère de Cogny. Il mourut le 23 juillet 1769, à l'âge de 29 ans.

BERTRAND (Jean-François-Victor), maître chirurgien, était marié à Elisabeth Paulet, dont il eut une fille du nom de Marianne. De son extrait de baptême, il résulte qu'elle eut pour marraine Marianne Castagney, alors veuve d'un sieur Bertrand, jadis marchand à Sisteron.

Ce Bertrand de Sisteron, probablement père de notre chirurgien, n'en appartenait pas moins à une famille Bertrand, de Luzy, où un Jean Bertrand était marchand en 1612. Celui-ci avait probablement quitté le pays pour chercher fortune, et son fils revenait au gîte. Le chirurgien Bertrand mourut en 1782.

On trouve, vers la même époque, un autre Bertrand, chirurgien à Saint-Gengoux (commune de Larochemillay), qui institue pour héritier, en 1736, son cousin Lazare Bertrand, fermier à Villette-les-Forges (commune de Chiddes).

CORTET (François), docteur en médecine et conseiller du Roy, paraît avoir échangé sa profession contre celle d'officier au grenier à sel.

COMPIN (Antoine), docteur en médecine, échevin de Luzy en 1783, mourut à La Chapelle-au-Mans (Saône-et-Loire), à l'âge de 90 ans, pendant un voyage qu'il faisait dans

cette contrée. Il a laissé le souvenir d'un homme d'un caractère aimable et bienveillant et fort aimé de ses concitoyens. La famille Compin, dont nous aurons à reparler, n'a plus de représentants à Luzy.

A cette liste des médecins qui ont exercé leur art à Luzy pendant le XVIIIe siècle, nous pouvons ajouter les noms suivants qui nous appartiennent à plus d'un titre :

1° SACLIER (Claude-Anne), chirurgien au Charnay, commune de Lanty, vers 1704, fils de Jean Saclier, sergier à Luzy, et d'Angélique Andriot.

2° SACLIER (François), qui devint chirurgien à Paris et y mourut. Nous avons parlé de lui dans notre premier chapitre. Il était fils de Jean-Baptiste Saclier, demeurant à Monceaux-Cuvigny, paroisse Fléty et Tazilly alternativement, et de Jeanne Thevenot, celle-ci fille de Jean Thevenot, chirurgien au lieu de Riperroux, paroisse de Saint-Gengoux (aujourd'hui de la commune de Larochemillay). C'est de cette famille Thevenot que proviennent le docteur Thevenot, mort à Autun en 1842, qui a laissé un des meilleurs renoms de savoir et d'expérience, et le docteur baron Thevenot, qui devint une des célébrités médicales de Paris.

Ajoutons encore Jean SACLIER, chirurgien à Issy-l'Évêque en 1726, toujours de la même famille, qui n'a disparu de Luzy que depuis peu d'années et dont un des derniers représentants Saclier, devint interne des hôpitaux de Paris et publia, le 13 novembre 1850, sa thèse de doctorat sur la conjonctivite pruriforme. Saclier allait marcher sur les traces de son oncle le baron Thevenot, quand il fut enlevé, fort jeune encore, par une cruelle maladie.

DERANGÈRE (Dominique), chirurgien à Larochemillay vers 1764, famille encore à Villapourçon.

BARBIER (Jacques), chirurgien à Chiddes et à Millay vers 1755, était marié à Anne Confaron.

PERRIN (Jean), chirurgien à Apponay, paroisse de Rémilly (commune de Luzy), marié en 1765 à Marie Poupon. Plusieurs familles de notre pays portent ce nom.

BONNOT (Lazare), chirurgien en 1751 à Crécy-sur-Somme (Saône-et-Loire), d'une famille de Luzy.

BOULLYER, chirurgien à Ternant (commune de Fours), mort en 1749 et marié à Françoise du Casse, famille existant encore à Luzy.

GIRARD (Pierre), 1741, chirurgien à Saint-Léger-sous-Beuvray, fils de Jean, apothicaire à Larochemillay, dont nous avons parlé précédemment. Il eut pour fils Girard François, que nous trouvons en 1762 étudiant en chirurgie à Paris. Pierre Girard était marié à Jeanne Dufraigne de Larochemillay. Un Dufraigne devient chirurgien à Saint-Léger-sous-Beuvray.

DUBOSC (Claude), chirurgien à Saint-Léger-sur-Arroux, fils de Gilbert Dubosc, chirurgien à Larochemillay, dont nous avons parlé précédemment. Il avait une sœur mariée à François Geoffroy, chirurgien à Autun, d'une famille de Larochemillay.

CHEVALIER (Marcel), chirurgien à Saint-Saulge, originaire de Luzy.

SEGUIN (Claude), à Laroche-en-Brenne, marié à Barbe Thierriat, de Luzy.

BLONDEAU (Pierre), 1733, docteur en médecine à Paray-le-Monial, d'une famille de médecins que nous avons déjà citée.

LALLEMANT (Pierre), chirurgien à Strasbourg vers 1736. Sa fille Léonarde était mariée à Philibert Balmain, marchand dans notre ville. Son frère y était procureur fiscal. D'une famille de marchands de Luzy, disparue aujourd'hui.

SEGAUD (Jean), chirurgien à Anost vers 1736, marié à Anne Baudriou, qui épousa ensuite Hilaire Lallemant, fils de Pierre, marchand à Luzy. Cette famille nous a donné un échevin et existe encore chez nous.

JACOB (Charles), qui exerçait la chirurgie à Bourbon-Lancy en 1763, était marié chez nous à Marie Nault, fille de Denis et de Marthe Métayer.

SEURRAT (Pierre), chirurgien à Bost, hameau de la paroisse de Rémilly.

TRIPS (Jean), qui exerça nous ne savons où, mais était marié à Jeanne Fournier, de Luzy, qui mourut le 5 septembre 1771, en donnant le jour à Françoise-Cunégonde, qui eut pour parrain notre chirurgien François Febvre.

REBREGET (François), chirurgien au Pont-de-Vaux, près de Luzy, celui dont nous possédons un ouvrage sur lequel il avait signé *Rebreget, bon garçon*. Il était d'une famille de Semelay. Jean y était chapelier en 1754. Un autre Rebreget, du nom de Guillaume, était chirurgien à Moulins-Engilbert, vers 1704. Cette famille, avec laquelle nous avons des liens de proche parenté, a quitté le pays.

GEOFFROY (Pierre), chirurgien à Autun en 1730 ; fils de Joseph, praticien à Laroche-millay. Cette famille a fourni d'autres médecins dont nous parlerons au prochain chapitre.

Pour terminer l'histoire de nos médecins du dix-huitième siècle, notons les noms de LADO (Pierre), opérateur, qui demeurait ordinairement à Grenoble, mais venait de temps à autre à Luzy, où sa femme, Anne Lachaud, mit au monde, en 1700, un enfant du nom de François.

En même temps que lui venait fréquemment, à Luzy, DURAND Jean, oculiste, demeurant d'ordinaire à Châtillon-en-Bazois, et qui levait les cataractes. Suivant l'exemple donné par celle de son confrère Lado, sa femme, Marie de Chargère, mit au monde à Luzy, le 9 août 1704, un fils du nom de Denis.

CHAPITRE IV

NOS MÉDECINS ET NOS PHARMACIENS PENDANT LE XIX[e] SIÈCLE

Une profonde transformation s'opère pendant le commencement de ce siècle dans l'art et dans le personnel médical. Nos vieux chirurgiens disparaissent tour à tour et troquent leur titre contre celui d'officier de santé. Ceux-ci eux-mêmes deviennent de plus en plus rares, et bientôt nous n'aurons plus que les seuls docteurs. Le frater et le barbier, ces anciens auxiliaires du service médical, deviendront messieurs les perruquiers-coiffeurs et, en s'en allant, emporteront avec eux les bassins de cuivre, signes, jadis, distinctifs de la demeure et de la profession du médecin.

Godin (Jacques) est le premier médecin que nous retrouvions à Luzy avec le titre d'officier de santé. Il était né vers 1750, et nous le pensons originaire de Châtillon-en-Bazois, et frère de Jean Godin, qui y était notaire dans le commencement du siècle. Il fut médecin de notre hôpital pendant de longues années. En 1823, il dut, tant à cause des fatigues de l'âge que de certains ennuis qui paraissent lui avoir été suscités par la municipalité, abandonner ces fonctions qui ne l'avaient pas enrichi, car, peu après, il était recueilli dans cet hôpital comme chirurgien honoraire (1). Il paraît en être sorti en 1829 pour aller finir ses jours chez des parents, dans les environs de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire), mais nous n'avons pu retrouver exactement ni le lieu, ni la date de son décès qui dut avoir lieu en 1830. Notre père, qui le connut lors des dernières années de son séjour à Luzy, le regardait comme un excellent homme qui avait conservé, malgré la triste situation dans laquelle il se trouvait et malgré son grand âge, un caractère gai et bienveillant et se montrait fort sensible aux attentions que son jeune confrère avait pour lui.

Vers la même époque, nous trouvons Digoy (Jean-Baptiste), officier de santé, né à Cussy-en-Morvand, et décédé à Luzy le 15 juillet 1846, à l'âge de 81 ans. Il était fils de Jean Digoy et de Reine Marillier. Marié tout d'abord à Catherine Daviot, il convola en secondes noces avec Elisabeth-Sophie Desvignes. Il fut adjoint de Luzy en 1815 et remplaça Godin comme médecin de l'hôpital. Son fils Didier fut adjudant de cavalerie, puis secrétaire de la mairie de Luzy. Son petit-fils Gilbert vient de prendre sa retraite comme lieutenant-colonel d'infanterie.

Durand (Lazare), officier de santé, fils de Benoit, serrurier à Luzy, et de Catherine Maisonseul, né vers 1778 et mort à Luzy le 29 mars 1850, était marié à demoiselle Rochut, de Bourbon-Lancy. Nous l'avons connu encore très alerte et ne manquant ni

---

(1) Il figure avec ce titre dans les almanachs de 1828 et 1829).

d'esprit ni même d'une certaine malice. Il a laissé trois filles, toutes trois mortes à un âge très avancé, et dont l'une fut mariée à M. Chevrier, chef d'institution à Bourbon-Lancy, chez lequel nous avons pris nos premières leçons de latiniste. Son fils était tout récemment conservateur des hypothèques à Nevers.

Vient ensuite le docteur GUENEAU, notre père aimé, ancien président de l'association des médecins de l'arrondissement de Château-Chinon, membre de l'association médicale de la Nièvre, suppléant de la justice de paix de Luzy.

On voudra bien nous pardonner de donner à cette biographie un plus grand développement qu'à celles de ses confrères; c'est un hommage filial que nous ne pouvions refuser à la mémoire de celui dont la vie résume pour nous, dans son admirable simplicité, tout ce qu'on peut trouver d'excellent en fait de dévouement, de dignité professionnels, en amour du bien, de la famille et de l'humanité.

Né à Luzy le 21 mai 1799, Gueneau Jean-Baptiste-Auguste, ou mieux M. Auguste, comme on se plaisait à l'appeler dans le pays, était fils de Pierre, tanneur à Luzy, ancien trompette-major au régiment de Fleury, avec lequel il fit la campagne de Hanovre en 1755, ancien officier municipal de Luzy et major-député de la Nièvre à la Fédération, et de Marie-Guillemette Thollé, nièce de l'évêque constitutionnel de la Nièvre.

Gueneau avait à peine un an quand il perdit son père. Après quelques années d'études à l'école primaire, puis chez M. Desjours, curé de Fléty, d'excellente mémoire, ancien sous-officier de cuirassiers pendant la Révolution qui, ayant repris l'habit sacerdotal, donnait des leçons de latinité à quelques jeunes gens du pays, il fut placé comme clerc chez Me Couraud, notaire ; mais le papier timbré n'avait que peu d'attraits pour lui ; aussi, tout en apprenant à rédiger un sous-seing ou un bail, se préparait-il secrètement à d'autres études. Dès qu'il se sent prêt, consultant plus son bon vouloir que sa bourse, il part à pied pour Paris, afin d'y suivre les cours de la Faculté de médecine. Être médecin, c'est là sa vocation et il la suivra jusqu'au bout. Il faut lui avoir entendu raconter, avec toute sa bonne gaîté, combien durs furent ses débuts et de quelle façon plus qu'économique il dut se loger et vivre, donnant des leçons à quelques camarades plus fortunés que lui, supportant sans faiblir les plus rudes privations, ayant eu plus d'une fois froid et faim, pour se faire une idée de toute l'énergie qu'il eut à déployer pour pouvoir continuer ses chères études. Mais l'énergie était ce qui lui manquait le moins et peu lui importaient les souffrances pourvu qu'il put, un jour, atteindre son but. Aussi, après avoir suivi les cours de botanique avec René Desfontaines, étudié la pathologie interne et externe avec Richerand et Lisfranc ; la chirurgie, pour laquelle il ne cessa d'avoir une aptitude toute particulière, avec Marjolin et autres professeurs des plus célèbres alors, qui, tous, lui conservèrent une précieuse amitié, fut-il admis comme interne à l'hôpital Saint-Louis. L'internat c'était la vie matérielle presque assurée et les meilleures promesses d'avenir.

Malheureusement, de graves raisons de famille vinrent le forcer d'abandonner, à la veille de toucher au port, une situation si laborieusement conquise. Sa mère l'appelait près d'elle, et c'est comme simple officier de santé, et avant d'avoir pu subir ses examens du doctorat qu'il vint s'installer à Luzy pour y exercer la médecine. Mais si, en quittant Paris, il se voyait obligé de renoncer à tout espoir de devenir professeur à la Faculté, ainsi qu'il l'avait rêvé et qu'il était certain d'y arriver, il ne désespérait pas de conquérir son diplôme de docteur dans un prochain avenir.

La nécessité de se former une clientèle, puis son mariage avec Pauline Robert, notre mère bien-aimée, et enfin la naissance de trois fils qui vinrent, tour à tour, augmenter ses charges de famille déjà lourdes le forcèrent à ajourner ses projets plus longtemps qu'il ne l'avait pensé.

C'est en 1837 seulement que, jugeant l'heure venue de montrer à ses fils ce que peut la volonté et, sans se laisser détourner par les instances affectueuses de ses amis qui l'assurent que la possession d'un diplôme n'ajoutera rien à la confiance qu'on a en son savoir, il va se remettre à la tâche pour réaliser enfin ses projets.

Les circonstances étaient pourtant alors des plus défavorables pour lui, car il ne s'agissait plus seulement d'aller subir quelques examens de médecine, ce qui ne l'inquiétait guère, mais il fallait, en vertu de règlements nouveaux, reprendre en sous-œuvre et dès le commencement tout ce qu'il avait fait : le baccalauréat ès-lettres, le baccalauréat ès-sciences et certains examens qui n'étaient pas exigés jadis l'étaient aujourd'hui pour parvenir au doctorat. De telles difficultés n'étaient pas de nature à le faire reculer; tout au contraire, elles ne font que le stimuler.

En 1837, il subit son examen du baccalauréat ès-lettres, auquel il s'est préparé seul, sans professeurs, et sans rien négliger des devoirs de sa profession. En 1838, c'est le tour du baccalauréat ès-sciences; enfin, en 1840, à quarante et un ans, laissant le soin de sa famille et de sa clientèle à notre excellent oncle et ami si dévoué, le docteur Robert, son beau-frère, dont nous reparlerons ci-après, il se rend à Paris, se remet sur les bancs comme un simple étudiant et subit, tour à tour, tous les examens du nouveau doctorat.

Il revient, rapportant, après un labeur acharné qui faillit gravement compromettre sa santé, ce diplôme de docteur, objet de tant de généreux efforts, et c'est à ses trois fils qu'il dédie sa thèse inaugurale sur l'anasarque symptômatique des altérations du sang.

« A mes fils, Louis, Lucien, Victor, écrit-il, je vous dédie ce travail, mes chers enfants; puisse-t-il vous inspirer le goût de l'étude aussi profondément que je vous aime et que je vous souhaite l'amour du bien. »

Ce goût de l'étude, cet amour du bien qu'il nous souhaitait en termes si touchants, le docteur Gueneau les possédait au degré le plus élevé et ne cessa de nous en donner le plus éloquent exemple pendant tout le cours de sa vie qui ne fut qu'un long labeur, qu'une longue journée d'études; il y joignait une modestie, une simplicité, un dévouement à sa famille et à ses semblables, une honnêteté de cœur et d'esprit qu'on ne saurait se lasser d'admirer, et c'est pour lui qu'on peut dire que le repos n'était qu'un changement de travail. Ses diplômes conquis, il se remet à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, estimant que l'homme ne doit pas cesser de chercher à agrandir chaque jour le cercle de ses connaissances, non pour le vain plaisir de savoir, mais pour pouvoir augmenter ses moyens d'être utile à ses semblables.

Non content de se maintenir au courant de toutes les découvertes qui intéressent l'art médical, il tâche de trouver lui-même les moyens les moins coûteux, les plus simples et les plus en rapport avec les habitudes de nos gens, de les guérir de leurs maux et de les en préserver, si possible, en améliorant leur manière de vivre, leur vêture, leur habitation, etc. Aussi est-il bien rare qu'on le rencontre en voyage, soit à pied, soit à cheval, car il ne voyage pas autrement, sans un livre à la main, studieuse mais parfois dangereuse habitude qui lui causa plus d'une mésaventure sans le corriger. A chaque porte, du reste,

on l'arrête, on lui demande une consultation, toujours gratuite — ça se donne en passant — qu'il ne refuse jamais. C'est, tout en cheminant, qu'il étudie différentes langues vivantes, l'italien, l'espagnol, afin de pouvoir lire dans leur idiome ses auteurs favoris et, comme au Lycée on nous apprend l'allemand ou l'anglais, il les étudiera, afin de mieux nous encourager dans nos études. Quand nous venons en vacances, il est toujours mieux que nous au courant de nos cours de l'année.

Il ne craindra pas de joindre parfois l'agréable à l'utile et, tantôt il rimera quelques stances, soit pour égayer nos fêtes de famille, soit pour répondre au père Jean (1), notre poète morvandeau et excellent parent de Moulins-Engilbert, soit à Antony Duvivier (2), notre ami si dévoué, qui se plaisaient à lui adresser leurs œuvres poétiques. Tantôt il s'adonnera à la musique pour laquelle il a des dispositions toutes spéciales et qu'il a apprise, pour ainsi dire, d'intuition, et comme en se jouant, sans le moindre professeur. Avec quelle émotion nous restions suspendus à ses lèvres, en l'entendant de sa voix douce et harmonieuse, nous chanter quelque romance du jour, quelque chant patriotique ou quelque gaie chansonnette du pays. Puis nous devenions tout oreilles quand, prenant son violon ou sa flûte, dont il savait tirer des accents si expressifs, il venait à nous jouer quelques morceaux de nos meilleurs maîtres.

Mais combien étaient courts ces trop rares instants de vie de famille. Trop souvent, au cours d'une de ces bonnes soirées, dans lesquelles le médecin, oubliant un instant soucis et fatigues, se refaisait père et enfant pour instruire et égayer ses enfants et se montrait si tendre, si affectueux pour nous rendre heureux, un bruit bien connu venait nous arracher à notre bonheur. C'était quelque pauvre client qui, pour ne pas perdre sa journée, et, suivant l'habitude des Morvandeaux, de venir chercher le médecin la nuit, alors seulement que le malade est à l'agonie, frappait brusquement la porte de son lourd bâton. Le cas était pressant et il fallait partir de suite. Sans hésiter un instant, sans regarder à la rigueur du temps, à la longueur de la course, et bien certain de passer une nuit de fatigue dont il ne serait peut-être jamais payé, notre père se mettait en route.

Je ne dirai pas toutes les héroïques imprudences qu'il nous a été donné de lui voir ainsi commettre, s'arrachant au lit sur lequel le clouait la maladie pour aller donner ses soins à de moins malades que lui. N'avons-nous pas dû, un jour que ses forces l'avaient trahi, le ramener au logis qu'il ne quitta plus que pour être conduit à sa dernière demeure. Je me contenterai de rappeler que si, en temps ordinaire, il était dévoué à tous, pauvres et riches sans distinction, il ne savait pas s'appartenir quand éclatait chez nous quelques-

---

(1) Le père Jean, tel est le pseudonyme sous lequel écrivait M. Jaubert, alors notaire à Moulins-Engilbert, auquel nous devons un charmant recueil de poésies pleines de bonne humeur et de sel morvandeau. Le père Jean prenait aussi part à la rédaction de la *Petite Ville*, journal humoristique qui se publiait à Moulins-Engilbert vers 1832, et dont les rédacteurs bénévoles, braves gens du pays, ne manquaient ni de talent, ni de savoir, ni de belle humeur.

(2) Le nom d'Antony Duvivier, alors instituteur à Luzy, est trop connu pour que j'aie à en parler ici. Il compte non seulement au nombre de nos meilleurs écrivains comme archéologue, poète et romancier, mais encore de ces hommes de cœur qui défendirent avec tant de vaillance la République en 1848. Exilé après le coup d'Etat, il mourut professeur au collège français de Constantinople. Son fils, notre ami Albert Duvivier, graveur à Paris, a dignement suivi ses traces.

unes de ces épidémies si fréquentes dans nos pays. Avec quelle attention il en étudiait la marche, avec quel soin il cherchait les moyens de la combattre victorieusement et d'en prévenir le retour.

En 1832, c'est le choléra qui, sans nous atteindre directement, fait sentir néanmoins sa terrible influence et, cette année-là, on compte jusqu'à quatre-vingt-dix décès rien qu'à Luzy.

En 1837, c'est le tour de la diphtérie. Le chiffre de la mortalité s'élève alors à 124 décès, chiffre énorme pour notre population d'alors et qui n'a été dépassé qu'en 1870. On sait pourquoi.

En 1839, 1841, 43, 64, 65 et j'en passe, nouvelles épidémies de diphtérie, d'angine œdémateuse, de variole, de dyssenterie, etc., soit à Luzy, soit dans d'autres communes du canton.

En 1854, le choléra s'étant abattu sur la petite ville de Saint-Honoré, distante de Luzy de plus de vingt kilomètres, et les médecins de Moulins-Engilbert, pour nous ne savons trop quelle cause, ne pouvant se rendre dans cette contrée qui relevait pourtant de leur clientèle ordinaire, l'administration fait appel au dévouement et à l'expérience du docteur Gueneau ; il faut rassurer les habitants épeurés et donner aux malades les soins nécessaires. Il n'hésite pas à se charger de ce surcroît de besogne et, pendant tout le temps que dure cette terrible épidémie, il chevauche jour et nuit de Luzy à Saint-Honoré, d'un malade à l'autre, sans prendre le moindre repos. C'est alors que, brisé par la fatigue, il contracte sous l'influence morbide du choléra, une terrible maladie qui, dès lors, minera sourdement ce corps si vigoureusement trempé, sans pouvoir néanmoins parvenir à abattre son indomptable énergie.

Une médaille de bronze fut l'unique récompense de tant de dévouement.

Mais laissons là ces pénibles souvenirs et contentons-nous de rappeler, dans un intérêt historique, que si, aujourd'hui, ce Luzy que nous avons vu si pauvre encore, si insalubre, si mal aéré, si mal percé et en proie à certaines fièvres de nature paludéenne d'une excessive ténacité, aux angines de tout genre, à la diphtérie, au croup, aux catarrhes suffocants, etc., etc., est aujourd'hui une de nos plus agréables et de nos plus saines petites villes de la Nièvre, que si les barrières et les fléaux qui arrêtaient son développement et celui de sa population ont presque totalement disparu, c'est beaucoup, à coup sûr, grâce à l'attention que le docteur Gueneau mit à signaler à la vigilance de nos municipalités routinières les travaux d'assainissement qu'il convenait d'exécuter et les mesures d'hygiène et de propreté à prendre pour changer ce triste état de choses. Nous avons à ce sujet une correspondance officielle des plus probantes, tant pour les communes de notre canton que pour Luzy en particulier. Citons surtout le rapport intitulé : *Esquisse sur la topographie médicale de Luzy*, que notre père adressait le 8 octobre 1848 tant à M. le Maire de Luzy qu'à M. le Préfet de la Nièvre. Ce rapport qui jette un jour complet sur l'insalubrité et la malpropreté de notre ville à cette époque a servi de base à toutes les améliorations qui se sont exécutées depuis. En attendant que nous puissions le publier en entier, disons qu'il signale toutes les causes des maladies qui régnaient endémiquement chez nous depuis tant de siècles et qu'il indique les moyens d'y porter remède. Les latrines privées et publiques font presque complètement défaut ; nous n'avons pas d'abattoir, pas d'égout ; le sang des animaux tués

coule dans les rues, leurs débris se mêlent aux immondices de toute espèce qui les encombrent, des toits à porcs sont établis jusque dans l'intérieur de la ville ; les puits manquent de profondeur et ne donnent pendant les sécheresses qu'une eau fangeuse et empoisonnée ; d'infects marais et un étang chargés de brouillards et de miasmes pestilentiels enserrent et empoisonnent notre ville, injectant leur fétide humidité au plus profond de nos habitations basses et mal aérées ; on ne trouverait pas dans les malheureux quartiers une seule maison dans laquelle il n'y ait tout au moins un habitant atteint de fièvres. Il faut donc faire écouler toutes ces eaux stagnantes, combler ces marais, planter des arbres, débarrasser nos rues des immondices qui les empestent et les encombrent et faire pénétrer partout l'air et la lumière.

Ces leçons, disons-le, ne furent pas complètement perdues. M. Perrin, alors maire de Luzy, commence à les mettre à profit en faisant édifier la chaussée qui longe aujourd'hui *l'Alaine* d'un pont à l'autre, construction qui eut le précieux avantage de mettre tout un quartier à l'abri des inondations et de changer en une promenade agréable, un affreux marais tout en facilitant les communications d'un quartier à l'autre. Puis vint la construction d'un abattoir — il n'y avait qu'à y songer. Faut-il redire aussi que c'est en nous inspirant de ces si utiles leçons, qu'alors qu'il nous fut donné de prendre part à l'administration de notre ville, nous avons pu contribuer à poursuivre et mener à bonne fin cette œuvre d'assainissement retardée depuis tant de siècles. Grâce à nos amis Garenne et Bertrand, successivement maires de Luzy, et autres dévoués collaborateurs, le champ de foire qui a enrichi notre ville, qui en a embelli les bords et qui a remplacé l'infect marais de Pailleau et des Cannes a été construit. Le cours du ruisseau des Amouloirs qui les alimentait a été endigué, celui de l'Alaine redressé pour faciliter l'écoulement de ses eaux ; des égouts ont été construits, le Terreau presqu'inabordable a été écrêté, etc., etc., et enfin des écoles vastes, bien aérées dans lesquelles nos enfants trouvent toutes les leçons nécessaires au développement de leur santé physique, morale et intellectuelle ont été construites. Que d'autres portent orgueilleusement l'honneur de tous ces travaux, peu nous importe, car nous pourrions dire comme le poète : ***Nos ego œdiculos feci, tulit alter honores***; aussi nous nous contentons de rappeler que c'est à notre père qu'il faut en rapporter, sans conteste, la première idée.

Assainir notre ville moralement et physiquement, répandre partout les idées d'hygiène du corps et du cœur, patronner activement la propagation de la vaccine, contribuer de tout son pouvoir à l'organisation de l'assistance médicale et en particulier à celle des enfants trouvés, des vieillards, était pour lui un simple devoir professionnel et il n'attendait ni ordre, ni récompense officielle pour s'y dévouer.

Je ne redirai pas ce qu'il fut comme homme public, comme citoyen, ne voulant pas dépasser les limites que je me suis tracées d'esquisser simplement les principaux traits de cette si douce et si mâle figure. En cela, comme pour le reste, il fut dévoué à toutes les idées libérales et généreuses, et, dans les temps difficiles les proscrits de l'intérieur et de l'extérieur trouvèrent toujours chez nous soutien et amitié. C'était là pour lui une tradition de famille dans laquelle il tint à nous élever.

Il voulait ses enfants laïques et libéraux dans toute la bonne acception de ces deux mots et il me souvient toujours de quelle façon il refusa certaines propositions d'un quidam qui lui offrait de nous faire placer gratuitement dans quelque jésuitière du pays.

Il fut, tour à tour et jusqu'à ses derniers jours, conseiller municipal de Luzy, puis de Millay et ne consentit que dans l'espoir de faire quelque bien; à accepter les fonctions de suppléant de la justice de paix de Luzy en 1859. Nous avons pu le voir étudier avec une scrupuleuse attention les principes du droit pour pouvoir s'acquitter de cette mission avec le soin qu'il mettait à s'acquitter de toutes celles dont on voulait bien le charger.

Les devoirs de la vie ainsi compris et ainsi pratiqués ne conduisent pas d'ordinaire à la fortune et c'est ce qui lui advint, mais il était si peu exigeant pour lui-même, il savait si bien se priver de tout, ne pensant qu'aux besoins des siens qu'on le crut toujours riche. Il l'était, en effet... de dévouement et, malheureusement, on en mésusa plus d'une fois.

En 1863, un coup terrible vint achever l'œuvre commencée par la fatigue et par la maladie. Son fils aîné, le docteur Louis Gueneau, notre frère si regretté dans lequel reposaient tant de si légitimes espérances, mourait au Mexique, à son poste d'honneur et de combat. Cette mort le frappa droit au cœur et, dès lors, sa vie ne fut plus qu'une douloureuse agonie. En 1868, il expirait après de longues et cruelles souffrances, malgré tous les soins que ne cessèrent de lui prodiguer ses confrères, ses amis et sa famille.

Voici les lignes qu'un ami inconnu que je remercie du fond du cœur, a bien voulu tracer sur cette tombe trop tôt ouverte et qui résument toute la vie de mon père :

« Tout le canton de Luzy assistait, lundi dernier, aux funérailles du docteur Gueneau.

« Il y avait un beau discours à faire sur la tombe trop tôt ouverte de cet honnête homme, de ce médecin dont le dévouement était si connu, dont la modestie égalait le talent ; mais l'émotion générale était si grande qu'aucune parole n'a pu être prononcée.

« Tous ceux qui l'ont connu se plaisent à raconter qu'à l'âge de quarante ans Gueneau, simple officier de santé, se remit sur les bancs, passa ses examens de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences, redevint simple étudiant en médecine et dédia un beau jour sa thèse de docteur à ses trois fils. Sa vie entière est un modèle de dévouement. Aimé des pauvres, estimé des riches auxquels il ne s'imposa jamais, sa mémoire restera longtemps vénérée dans le pays.

« Mon émotion est trop grande pour que je puisse en ce moment parler comme je le voudrais de mon ami le docteur Gueneau, mais je puis dire aux deux fils qu'il laisse qu'ils peuvent sans crainte faire inscrire sur la tombe de leur père : honneur, dévouement, savoir et modestie. »

20 février 1868.

Et maintenant m'en voudra-t-on d'avoir retracé cette vie si bien remplie et de la proposer comme exemple à nos enfants ?

Bricard (Philippe), qui vient peu après, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est né à Luzy le 8 prairial an XIII. Il était fils de Jean et de Marguerite Buchaudon. Il épousa le 22 janvier 1833 Jacqueline-Françoise Imbart-Latour. Il vient de s'éteindre le 28 mars courant, dans sa quatre-vingt-onzième année d'existence et la soixante-troisième de mariage, juste à l'heure où nous écrivions ces lignes avec l'espérance de lui voir finir son siècle, laissant les meilleurs souvenirs dans notre pays. Bricard fit ses études médicales à Paris où il fut interne à l'hôpital Saint-Louis. En 1832, il y obtint une médaille d'or en récompense de son dévouement à soigner les cholériques. Reçu docteur cette même année, il prit pour sujet de sa thèse : « De la saignée dans les fluxions de poitrine ». C'est alors

qu'il vint exercer à Luzy où, pendant sa longue carrière médicale, il se montra toujours bon praticien et dévoué aux devoirs de sa profession. Il laisse à Luzy les meilleurs souvenirs, et nous tenons à honneur d'affirmer avec lui et les siens nos bien affectueuses relations de famille et d'amitié.

Le docteur Bricard a eu trois fils, dont l'aîné, Edmond, notre vieil ami, marié à Elise Gudin, de Lormes, mourut en 1867, pharmacien à Donzy ; le second, Louis, fut brusquement enlevé à Paris, par une cruelle maladie, alors qu'il y étudiait la médecine ; le troisième, Philippe, notre ami, époux de Marie Gudin, est en ce moment caissier de la caisse d'épargne de Luzy ; son fils Paul, ancien élève de l'Ecole centrale, est actuellement chimiste au laboratoire municipal de Paris.

GROS (Antoine-Philippe), docteur en médecine de la Faculté de Paris, né à Millay le 28 novembre 1815, fils de Gilbert et d'Elisabeth Bonneau, décédé à Luzy le 25 janvier 1887, à l'âge de soixante-et-onze ans, avait épousé Madeleine Blondeau, d'une famille bien connue à Luzy, dont il n'eut qu'une fille, morte au couvent. Le docteur Gros était un bon praticien qui a laissé un bon souvenir.

BERTRAND (Louis), docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, est né en 1832 à Larochemillay où son père, Paul, était notaire. Il est mort à Luzy, le 31 juillet 1887, dans toute la force de l'âge, emporté par une cruelle maladie. Il exerça d'abord la médecine à Larochemillay, berceau de sa famille, puis vint se fixer à Luzy en 1868.

Le docteur Bertrand a été trop mon ami pour que je puisse dire de lui, de sa douce simplicité, de son amitié si dévouée tout le bien que j'en pense et que j'ai eu le douloureux devoir de dire sur sa tombe. Il était marié à Clémentine Daviot, d'une famille bien connue dans notre pays, et en a eu deux fils, Paul, qui bientôt sera notaire, et Hubert, aujourd'hui médecin à Luzy, sur lesquels nous aimons à reporter toute l'affection que nous avions pour leur père. Bertrand fut mon collègue comme adjoint au maire de Luzy et subit comme nous, au 24 mai 1873 et au 16 mai 1876, le sort commun aux administrateurs républicains.

Il succéda ensuite comme maire à notre ami Garenne, fut président du conseil d'arrondissement de Château-Chinon et suppléant de la justice de paix.

Je ne puis mieux payer mon tribut de reconnaissance à sa mémoire qu'en rappelant ici le souvenir de sa famille si aimée, si respectée à Larochemillay et des deux frères pour lesquels il avait une si profonde et si tendre affection.

L'aîné, Léopold, avait succédé à leur père, Paul, comme notaire. Depuis quatre générations cette charge se transmettait de père en fils dans la famille. Bertrand Léopold la tenait de son père Paul, celui-ci d'Edouard, qui avait lui-même succédé à René. Elle y serait encore si Léopold avait eu un fils, mais il n'eut que des filles dont l'une est mariée aujourd'hui à M. Cognet Ferdinand, maire de Larochemillay, l'autre à M. Cognet Joseph, avoué à Autun, et la troisième à M. Gaillard, médecin-major dans un régiment d'infanterie. Toutes les trois ont conservé les traditions de bonté, de douceur et d'amabilité de la famille Bertrand.

Léopold Bertrand fut le maire aimé de Larochemillay jusqu'à sa mort. Il était profondément dévoué à la République et c'est par son exemple, par sa droiture, sa probité qu'il y a amené tout le pays.

Hippolyte, le plus jeune des frères du docteur Bertrand, entré en 1850 à l'Ecole navale, devint rapidement lieutenant de vaisseau. Il prit part aux campagnes d'Italie, du Mexique, de Terre-Neuve, et fit deux fois le tour de notre globe. En 1870, il commandait un navire sur les côtes du Sénégal quand il fut rappelé en France pour être attaché à l'armée du Nord.

Placé à la tête d'une batterie d'artillerie, il fut très dangereusement blessé au combat de Dury-les-Amiens. Ne voulant pas rester aux mains des ennemis, il se sauva à Abbeville où il mourut des suites de ses blessures. On cite de lui plus d'un fait qui l'honore et entre autres celui-ci : Un de ses matelots étant tombé à la mer pendant une tempête, Bertrand s'y précipite à son tour et l'arrache à une mort certaine. Bertrand était officier de la Légion d'honneur. Il était appelé à parvenir aux plus hauts grades de la marine et sa mort fut non seulement une perte pour notre pays dont il était un des plus illustres enfants, mais pour sa patrie qu'il aimait de tout son cœur et qu'il servit avec tout ce dévouement chevaleresque que nous lui avons connu. Faut-il ajouter qu'il était avec tout cela d'une exquise simplicité et qu'à un courage à toute épreuve il joignait une modestie et un véritable cœur d'enfant.

En ce moment Luzy possède trois jeunes docteurs en médecine, MM. Favelier, Nuguet et Bertrand, fils de Louis, qui suivent dignement les traces de leurs prédécesseurs. Certain d'avance que ceux qui continueront, ainsi que nous en avons l'espérance, l'histoire de notre Luzy auront plaisir à enregistrer leur biographie et à en dire tout le bien que nous en pensons, nous nous contenterons de rappeler leurs noms et de leur offrir l'assurance de nos plus affectueuses sympathies.

Le docteur FAVELIER (Aristide), de la Faculté de Lyon, est né à Bévy (Côte-d'Or), le 27 décembre 1858. Il est fils d'Etienne et d'Elisabeth Cornu. Il a épousé en 1889 Louise-Eugénie Michon, de Marly-sous-Issy (Saône-et-Loire). Il est docteur en médecine du 25 février 1887.

NUGUET (Eugène), fils de Michel et de Jeanne Chrétien, docteur en médecine de la Faculté de Lyon, est né à Montceau-les-Mines, le 15 janvier 1857 et a épousé Héloïse Duvoisin. Sa thèse est intitulée : Du traitement des fractures de l'extrémité inférieure du radius vicieusement consolidées. Il est en ce moment adjoint au maire de Luzy et a été récemment élu conseiller d'arrondissement.

BERTRAND (Hubert), né à Larochemillay le 4 mars 1867, fils de Louis, dont nous avons parlé précédemment, et de Clémentine Daviot, docteur en médecine de la Faculté de Paris du 20 juillet 1893. Sa thèse a pour titre : Du tampon vaginal antiseptique. Suit dignement les traces de son père.

Joignons à cette liste les noms de médecins qui, nés ou morts à Luzy nous appartiennent de plein droit bien que n'ayant pas exercé officiellement leur art chez nous.

En première ligne vient le docteur JADIOUX, notre grand-oncle, qui fut, à coup sûr, une des célébrités médicales de notre époque. Jean Jadioux, né à Luzy le 16 décembre 1783, de Denis, marchand sellier, et de Marie Thollé, sœur de l'évêque constitutionnel de Nevers, après avoir fait de brillantes études de médecine à Paris, pendant lesquelles il obtint de nombreuses récompenses : prix d'anatomie, 1806 ; prix de médecine théorique et pratique, 1807, etc., s'y fixa définitivement, devint agrégé de la Faculté, puis succes-

sivement médecin de l'hôpital Cochin, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, chevalier de la Légion d'honneur, etc. Il était un des médecins les plus répandus de Paris à son époque et comptait dans sa clientèle nombre de nos célébrités parlementaires et militaires. Il n'en conserva pas moins pendant toute sa vie une extrême simplicité d'habitudes en même temps qu'une sorte de rudesse qu'on reprocha plus d'une fois à Dupuytren. Il n'en était pas moins fort bienveillant au fond. Il possédait une grande érudition et sa bibliothèque était citée à Paris comme une des plus riches en ouvrages de science et de médecine. Il ne fut pas marié. Chaque année il venait passer quelques jours de vacances à Luzy où il avait conservé un pied à terre chez son neveu, M. Perrin, et sa présence y était toujours attendue avec impatience par ses confrères, heureux d'avoir son avis sur certains cas pathologiques intéressants.

Quelques années avant sa mort, se trouvant éprouvé par l'âge et par une grave maladie, il se retira définitivement à Luzy et y vécut dans une profonde retraite, soigné jusqu'à sa dernière heure par le docteur Gueneau. Il mourut le 31 mai 1867 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le docteur Jadioux a laissé de nombreux travaux manuscrits qui ont été recueillis en partie par MM. les docteurs Michon et Seguin, ses élèves, et par M. Perrin, son neveu. Nous ne connaissons guère de lui d'ouvrage ayant été publié que sa brochure sur le choléra de 1832. Il a légué à l'hospice de Luzy une somme de dix mille francs pour la fondation d'un lit destiné aux pauvres malades de la commune.

Appartiennent encore à Luzy, NAVAULT (Alphonse), médecin à Arleuf, né à Luzy le 1er juin 1813, et son frère, NAVAULT (Hippolyte), pharmacien à Moulins-Engilbert, tous deux fils de Jean-Paul, notre excellent oncle de bonne mémoire, et de Marie Imbart-Latour. Hippolyte a un fils, Ferdinand, docteur en médecine, qui exerce en ce moment à Vichy.

ROBERT (Philippe-Marie-Auguste), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, notre oncle regretté, bien que né à Moulins-Engilbert en 1811, appartient également à Luzy à plus d'un titre. Resté, en effet, orphelin à l'âge de deux ans à peine, il fut élevé à Luzy avec notre mère chez notre arrière-grand-mère, Imbart-Latour, née Anceau, et c'est à Luzy qu'il venait passer toutes ses vacances, alors qu'il faisait ses études à Bourges. Il voulut bien ensuite remplacer notre père quand celui-ci dut s'absenter pour aller passer ses examens du doctorat. Il a donc réellement exercé à Luzy.

C'est pendant qu'il faisait ses études de médecine à Montpellier qu'éclata le choléra qui, en 1832, épouvanta Marseille, Agde, Toulon et tout le Midi. Il s'y rendit comme médecin volontaire, prodigua partout son dévouement pendant cette terrible épidémie et reçut en récompense une médaille de bronze, — on n'était pas prodigue de récompenses alors. On lui conféra en même temps le titre de membre correspondant de l'Académie de Médecine de Marseille et du Cercle médical de Montpellier, à vie. Il s'établit ensuite à Bourbon-Lancy. Républicain aussi dévoué qu'excellent médecin, il fut maire de ce chef-lieu de canton en 1848, et ne dut qu'au respect qu'inspirait son savoir, son dévouement et la loyauté de son caractère de n'être pas déporté lors du coup d'Etat. Je ne redirai pas tous les services qu'il rendit dans ce pays ni son dévouement lors des inondations qui emportèrent le pont suspendu du Port-du-Fourneau, près Bourbon, en 1856. Sans ce dévouement, nombre de personnes auraient péri alors. Un autre en fut récompensé.

Numismate, bibliophile, archéologue des plus distingués, le docteur Robert a laissé de nombreuses notes sur l'histoire de Bourbon-Lancy, notes restées manuscrites à notre grand regret et pleines de précieux renseignements, de hautes pensées, que nous espérons bien, du reste, voir publier un jour par son fils, notre cousin Antoine Robert, avocat à Moulins (Allier), qui tiendra à honneur de ne pas laisser inutiles de si intéressants travaux. Le docteur Robert, soucieux jusqu'à la fin de son idée favorite, le développement de l'instruction primaire, a fait une donation à l'école pour la fondation d'un prix; il a, de plus, légué à la ville la partie la plus intéressante de sa collection, et en particulier les objets trouvés par lui dans le canton et dans les environs de la ville, aux Thermes principalement et pouvant servir à éclairer les archéologues sur l'histoire du pays, en même temps qu'à donner à tous l'idée de rechercher et de conserver tout ce qui pouvait parler du passé.

La mémoire du docteur Robert ne sera pas oubliée de longtemps dans ce pays où il a fait tant de bien et où il est décédé le 27 décembre 1872. Pour nous, nous regardons comme un de nos meilleurs devoirs de redire l'élévation de son caractère, son dévouement à la chose publique, son désintéressement poussé jusqu'à l'excès, et de nous rappeler la si touchante amitié qu'il ne cessa de nous témoigner, les soins qu'il ne cessa de prodiguer à nous et aux nôtres. Il fut, avec notre père, notre meilleur maître, et avec nos frères notre meilleur ami.

GUENEAU (Louis-Auguste), fils du docteur Gueneau, dont nous venons de parler, docteur en médecine de la Faculté de Paris, aide-major de première classe aux ambulances du Mexique, chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société de Médecine de Poitiers, etc., est né à Luzy le 27 février 1829. Nous ne ferons ici que résumer sa vie si bien remplie, nous réservant d'en donner une biographie plus complète en publiant quelques-unes de ses œuvres.

Après de brillantes études au Lycée de Moulins (Allier), il vint à Paris pour y étudier la médecine, fut externe à l'hôpital de Lourcine, où il se distingua par son zèle à soigner les cholériques, et reçut, à cet effet, des lettres officielles de félicitations. En 1849, il entrait comme chirurgien-élève de deuxième division à l'hôpital d'instruction militaire de Strasbourg. Cette école ayant été supprimée en 1850, il revint à Paris et fut reçu docteur en médecine en 1852, alors qu'il avait à peine vingt-trois ans. La même année, il entrait comme stagiaire au Val-de-Grâce. En 1854, il était nommé aide-major au 10e chasseurs à cheval et fit avec ce régiment la campagne d'Italie en 1859. Il fit alors partie du corps d'occupation qui séjourna pendant un an dans ce pays et mit à profit le temps qu'il y passa pour étudier non seulement la langue italienne qu'il possédait parfaitement, de même qu'il possédait déjà l'allemand, mais encore pour se lier avec plusieurs célébrités médicales d'Italie et étudier leur pratique. Il rapporta de ce séjour en Italie plusieurs traductions d'ouvrages médicaux des plus intéressantes. En 1860, se trouvant en garnison à Poitiers, il y étudia les maladies des yeux avec le docteur Guérineau, une des célébrités d'alors, et il avait commencé différentes études fort remarquables sur ces maladies, ainsi que sur la guérison de la rage, lorsqu'il fut envoyé au Mexique, en 1862, pour y diriger une ambulance du corps expéditionnaire. Sa brillante conduite pendant le siège de Puebla, et tout particulièrement pendant les attaques des 17, 18 et 19 avril, pendant lesquelles, dit le *Moniteur de l'armée*, il se distingua par son activité et son dévouement, en soignant

les blessés et en allant les recueillir sous le feu de l'ennemi lui valut tout d'abord une citation à l'ordre de l'armée, puis la décoration de la Légion d'honneur. A peine le siège de Puebla est-il terminé qu'on envoie le docteur Gueneau à Mexico, puis de là à Monte-del-Real prendre le commandement d'une ambulance, et enfin à Pachuca. Là se trouvent plus de quatre-vingts malades, presque tous atteints du typhus. C'est à la tête de ce poste d'honneur, où il lutta pendant quatre mois, pour ainsi dire corps à corps avec le terrible fléau, cherchant à lui arracher nos braves soldats, qu'ayant perdu tour à tour ses infirmiers, son aide et ami le docteur Syéyès, et qu'atteint lui-même par l'affreuse épidémie, il tombe victime de son dévouement, à l'heure où il allait être rappelé en France comme médecin-major.

Une fin si glorieuse était digne d'une vie aussi bien remplie. Aussi, à Pachuca, et nous en avons les témoignages les plus probants, officiers et soldats, Français et Mexicains, tous suivirent la dépouille mortelle du jeune médecin jusqu'à sa dernière demeure. Une voix amie, se faisant l'écho de la douleur commune, prononça alors un discours dont nous ne voulons rapporter que ces quelques mots qui le peignent tout entier :

« Tous ceux qui ont connu Gueneau garderont longtemps le souvenir de cette figure où se reflétaient toutes les qualités d'un grand cœur. — Il n'avait aimé la vie que pour y prodiguer des consolations et des soins. »

Notre frère a laissé de nombreux mémoires, dont un certain nombre manuscrits ou inachevés auxquels il se proposait de mettre la dernière main à son retour du Mexique. En 1860, il faisait hommage à la Société Académique des Hautes-Pyrénées d'une traduction de l'ouvrage du docteur Melchiori, intitulé : *Observations hygiéniques sur le filage de la soie à Novi*. Il a publié dans les Bulletins de cette même Société plusieurs rapports des plus intéressants, tels que l'*Histoire du Chevalier de Barbazon*, etc.; dans les Annales de la Société de médecine et de chirurgie militaires, ainsi que dans celles de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire (1860-1861), plusieurs rapports et observations dont l'une intitulée *Œdème albuminurique simulant une anémie de la papille*, des plus curieuses, etc., etc. Mais ses plus intéressants travaux sont, à coup sûr, les lettres qu'il nous adressait du Mexique; non seulement elles traitent de tout ce qui peut nous intéresser au point de vue médical sur la façon dont le service de santé était organisé, mais elles contiennent des renseignements historiques qui prouvent que notre frère n'avait vu que trop juste sur les motifs inavouables de cette triste entreprise dans laquelle on avait, avec une insouciance sans pareille, engagé l'honneur de la France, et qui devait se terminer d'une aussi lamentable façon. Ces lettres, si nous avons vie et santé pour quelque temps encore, nous les publierons un jour, car nous ne devons rien oublier de l'histoire de notre passé.

Pouvons nous dire que le nom de Gueneau, depuis longtemps connu dans la médecine, que Boileau a rendu immortel par ses satyres, et qu'ont illustré Gueneau de Montbéliard le savant collaborateur de Buffon, les Gueneau de Mussy, si connus, et tout récemment encore, l'excellent docteur Gueneau, de Nolay, qui vient de mourir député de la Côte-d'Or, et dont nous tenons à honneur de défendre le souvenir, est encore porté aujourd'hui dans la médecine par le docteur Gueneau René, notre cousin et ami, fils d'Antoine, frère de notre père, médecin à Moulins (Allier), et né à Decize (Nièvre). Le docteur Gueneau

est trop connu à Moulins depuis de longues années pour que nous ayons à faire son éloge. Aussi nous contentons-nous de lui adresser toute l'expression de notre vieille et bien constante amitié, en espérant que son fils Paul, étudiant en médecine, voudra bien ne pas oublier que nom oblige à l'égal de noblesse.

COGNY (Jean-Paul), né à Luzy en 1797, mort en 1881, docteur en médecine de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux, médecin du premier dispensaire de la Société philantropique de Paris, était fils de Jean-Baptiste, notaire et procureur à Luzy, et de Jeanne Berger. Ses parents le destinaient à la prêtrise; mais, ne se sentant pas une vocation suffisante pour entrer dans les ordres, il quitta la soutane avant d'avoir prononcé ses vœux et se fit étudiant en médecine. Ses rares qualités d'intelligence et de travail le firent bientôt remarquer. Après avoir été interne des hôpitaux, il soutint, en 1827, une très brillante thèse sur la pneumonie et la gastro-entérite des nouveaux-nés. Cédant aux instances de ses professeurs, il se fixa à Paris, où son savoir et la distinction de son esprit lui acquirent bientôt une brillante clientèle. C'est alors qu'il connut le prince de Talleyrand qui l'attacha à sa personne comme son médecin ordinaire. Le prince lui légua en mourant une pension viagère en récompense de ses bons services. Cogny, après avoir exercé encore un certain temps à Paris, revint à Luzy, où il vivait dans une retraite presque absolue. C'est là que nous l'avons connu et que nous nous plaisions, quand l'état de sa santé le permettait, à le faire causer des événements dont il avait été témoin et des personnes qu'il avait connues près du prince de Talleyrand. Nous tenons de lui que tout ce qu'on a écrit sur la fin très chrétienne de ce haut personnage sans convictions était erroné et qu'il ne rétracta rien à son lit de mort, n'ayant, du reste, pas même eu le temps de se confesser. Malgré toutes les habiletés de M. l'abbé Dupanloup, qu'on lui avait attaché comme aumônier, il remettait toujours la grande affaire au lendemain, ne voulant pas mourir, disait-il, comme un capucin. Quand l'heure fatale arriva, il était trop tard, et M. Dupanloup n'eut guère de lui qu'un dernier soupir. Cogny, qui était présent, avait, à cet égard, des souvenirs les plus précis.

Cogny mourut dans un voyage qu'il fit à Bourbon-Lancy, près d'un de ses neveux. Il était oncle d'Antony Duvivier et avait pour cette famille une profonde affection. Pour nous, nous conservons de lui le meilleur souvenir.

RENAULT (Paul), docteur en médecine, né à Luzy, le 5 juin 1815, mort à Paris en 1886, était fils de Renault Pascal-Etienne, et de Claudine Cogny, sœur du médecin dont nous venons de parler. Après d'excellentes études au collège d'Autun, il fut appelé à Paris par son oncle pour y faire ses études de médecine. En janvier 1839, il subit une thèse très remarquable sur les caractères botaniques des végétaux et les rapports entre ces caractères botaniques et leurs propriétés médicales. Peu après, il fut nommé inspecteur du Service des Enfants trouvés de la Nièvre, qui s'organisait alors, mais n'occupa que fort peu de temps ces fonctions. Cogny l'ayant mis en rapport avec le marquis de Castellane, neveu du prince de Talleyrand, celui-ci l'attacha à son service comme médecin particulier et l'emmena en Italie où il séjourna un certain temps. Il voyagea dans le Midi et recueillit dans ces voyages de fort intéressantes notes qui sont restées manuscrites. Il avait également amassé d'intéressants matériaux sur notre histoire, mais il ignorait lui-même ce qu'ils étaient devenus. Après avoir quitté le prince de Castellane, il abandonna

la médecine et vécut, dès lors, dans une sorte d'indolence et de solitude dont il fut impossible de le faire sortir.

Nous pouvons encore compter comme appartenant à la grande famille des médecins de Luzy : NONAT (Auguste), officier de la Légion d'Honneur, né à Fontaines-Fourche (Seine-et-Marne), en 1804, mort à Paris le 8 janvier 1889. Il s'était marié à Luzy à Annette Boulu, d'une famille les plus honorées de notre pays et qui a donné à Paris un médecin qui n'a pas manqué d'un certain renom, le docteur Boulu.

Nonat voulut reposer à Luzy près de sa compagne, décédée en 1885, et ses cendres y ont été transportées le 18 avril 1889. Il est donc bien des nôtres. Il était neveu du savant Thénard et fit ses études classiques aux collèges de Sens et de Troyes, puis vint à Paris faire ses études de médecine. Il y devint interne des hôpitaux dans le service de Dupuytren. Sa thèse sur la Métropéritonite puerpuérale simple ou compliquée de lymphangite utérine attira sur lui l'attention du monde médical. Il devint rapidement médecin des hôpitaux, puis agrégé. Il a publié de nombreux ouvrages, et entre autres un traité pratique sur les maladies de l'utérus, qui est resté jusqu'à ce jour l'ouvrage le plus complet en ce genre.

Nonat venait passer le plus souvent ses vacances dans la famille de sa femme, sœur de notre excellent ami Gilbert Boulu, et c'est là que nous avons pu apprécier toute la bonté et l'élévation de son caractère. Il a laissé un fils qui habite Paris, mais est resté attaché à Luzy où il vient chaque année passer ses vacances dans une charmante villa qu'il s'y est fait construire.

A cette liste ajoutons encore GEOFFROY Charles l'aîné, chirurgien à Larochemillay, où il mourut le 29 septembre 1810. Il était marié à Marie Dubois et eut, entre autres enfants, GEOFFROY Charles le jeune, qui lui succéda et épousa Françoise Guérin, fille de Joseph, huissier audit lieu, et de Anne Rebreget. Il mourut à Larochemillay en 1851. Avant d'exercer à Larochemillay, il avait servi dans les armées de la République.

Charles eut plusieurs enfants, dont Charles-Annet, qui épousa, le 21 novembre 1821, Françoise Bonneau, d'où le docteur Geoffroy Charles-Hubert, notre excellent ami, médecin-major de première classe au 41e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, mort au Val de-Grâce le 5 août 1875. Geoffroy avait passé plusieurs années de sa vie militaire en Afrique, aux heures où on y vivait durement encore. Il fit avec nous les campagnes d'Italie et d'Allemagne. Nous le comptions au nombre des meilleurs et des plus dévoués de nos amis. Il est de ceux, comme les Bertrand avec lesquels il était fraternellement lié, dont on ne saurait jamais dire trop de bien et qui honorèrent notre pays partout où ils passèrent.

En Geoffroy s'est éteinte une famille des plus honorables et des plus estimées de Larochemillay, qui avait compté dans son sein plusieurs générations de médecins.

CHEURET (Antoine), chirurgien, exerçait à Millay en 1810. Famille bien connue à Luzy et qui vient de s'y éteindre tout dernièrement.

Pour clore cette liste déjà longue, nous citerons, comme ayant appartenu au canton de Luzy par leur famille, DUFRAIGNE, chirurgien à Saint-Léger-sous-Beuvray, en 1804.

Le docteur DUFRAIGNE, médecin à Meaux, ancien sénateur de Seine-et-Marne, issus

tous les deux d'une famille qui a compté plusieurs de ses membres à Luzy et à Larochemillay.

Le docteur Dufraigne, homme d'un caractère des plus élevés, n'a jamais oublié son pays d'origine, et ce n'est pas sans émotion que nous nous souvenons de l'accueil si cordial qu'il nous fit à Meaux, pendant que nous y tenions garnison.

Enfin, le docteur TAILLEFER, qui a pratiqué à Larochemillay pendant un certain temps.

NOS PHARMACIENS

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sur nos médecins sans parler de nos pharmaciens, leurs dévoués et si utiles auxiliaires. N'ont-ils pas, en effet, leur grande part dans le soulagement apporté à nos maux? N'est-ce pas, le plus souvent, de la bonne et prompte préparation des remèdes ordonnés que dépendra le succès de telle ou telle cure? On sait aussi quelle grave responsabilité pèse sur le pharmacien dans certains cas.

Dépouillant la robe du vieil apothicaire, leur ancêtre, homme de bien dont ils n'auront garde de rire, car ils savent qu'il a eu sa part de labeurs, nos pharmaciens d'aujourd'hui suivent hardiment la route du progrès scientifique et humanitaire. Ils sont, en général, excellents préparateurs, chimistes et botanistes distingués. Nombre d'entre eux ont trouvé de savantes préparations pharmaceutiques qui rendent de grands services au médecin. Grâce à leurs efforts, quantité de médicaments qui ne causaient que dégoût aux malades et aux enfants surtout sont devenus d'onctueux sirops, des pâtes savoureuses, de charmants bonbons qui, sous leurs enveloppes appétissantes, dissimulent, au goût et à l'œil, les amertumes et les infectes odeurs des drogues de jadis. N'est-ce pas là un vrai service rendu à l'humanité? Nous leur devons donc un tribut d'hommages et de reconnaissance que, pour mon compte, je leur apporte de tout cœur.

Le premier en date, à Luzy, est M. TIXIER François, né à Digoin (Saône-et-Loire), le 10 novembre 1810. Il était fils de Barthélemy et de Louise Carpet. C'est vers 1836 qu'il vint s'établir chez nous, y fondant la première pharmacie que nous ayons possédée. En 1837, il épousa Marie-Françoise Bourdin, d'où Louise-Marie, mariée à Charles Martin, propriétaire à Machefer, commune de Larochemillay, et Joséphine, actuellement veuve de M. Arthur Epinat, d'une famille bien connue à Luzy.

Tixier, âgé aujourd'hui de 86 ans, est un bon vieillard très aimé, que nous avons vu jadis brillant officier de notre première compagnie de pompiers.

Il céda sa pharmacie à BERTHIER (Jean-Claude), d'une famille des plus anciennes de Luzy. Berthier, praticien des plus distingués, quitta Luzy pour aller achever sa fortune à Dijon, où il dirigeait une pharmacie des plus importantes et des plus renommées.

Il eut pour successeur GUDIN (Jean), né à Château-Chinon, le 9 janvier 1827. Pharmacien de première classe de l'Ecole spéciale de Paris, ancien interne des hôpitaux, élève de l'Ecole pratique après concours. Gudin a exercé à Luzy de 1843 à 1883, avec un zèle et un savoir auxquels nous nous plaisons à rendre hommage. Il est, en ce moment, retiré à Nevers.

A celui-ci a succédé CALIN (Paul), pharmacien de première classe de l'Ecole de Paris, né à Autun le 3 octobre 1854, et marié à Cladie Bonnet, de Montceau-les-Mines. Nous n'avons pas à le louer, mais nous tenons à lui adresser toute l'expression de notre affectueuse sympathie et à lui dire que nous conservons des bons soins qu'il a donnés aux nòtres les meilleurs souvenirs.

Depuis quelques années, un second pharmacien, M. VINCENT (Henri), originaire de Germigny-sur-Loire, où il est né en 1862, pharmacien de deuxième classe de l'Ecole de Dijon, est venu s'établir à Luzy, où il a épousé, en 1888, Mlle Lucie Goublot.

Et maintenant, à tous, médecins et pharmaciens, bonne vie et saluts affectueux.

LUCIEN GUENEAU.



A M. D'ASIS-GAILLISSANS.

LE CHATEAU DE NEVERS

Évocation Poétique

I

LE VIEUX MANOIR DE COURTENAY

Sur Nevers endormi la nuit étend ses voiles,
Un silence profond règne de toutes parts ;
Seule, sous la clarté qui tombe des étoiles,
La garde du château veille sur les remparts.

Au pied du noir donjon s'élançant au ciel sombre,
Tout est paisible et calme, et, du milieu des eaux
Remplissant les fossés, noyés au sein de l'ombre,
S'élève un son plaintif : la chanson des roseaux.

Mais dans le corps-de-garde a commencé l'orgie ;
Hommes d'armes, valets, se livrent au festin :
Féconde fut la chasse, et la lame rougie
N'est rentrée au fourreau que lasse de butin.

Aussi, dans le foyer où se consume un frêne,
Tournent en grésillant les quartiers de chevreuils,
Tandis que près de là, sur les dressoirs de chêne,
S'entassent oies, gibiers et salmis d'écureuils.

Une rude gaîté règne autour de la table;
Dans les pesants hanaps coulent les vins pourprés,
Et les Pouilly dorés, au bouquet délectable,
Dans l'amphore au long col brillent en tons diaprés.

Loin des chants et du bruit, au sein du doux mystère
D'un logis où sans cesse un souvenir renaît,
La châtelaine attend, pensive et solitaire,
Son maître et son seigneur, Pierre de Courtenay (1).

Elle écoute, rêvant, si le vent qui murmure
Apporte vers Nevers le son des cors joyeux;
Mais rien ne vient troubler l'écho sous la ramure,
Et les bois d'alentour restent silencieux.

Ils resteront longtemps sans que l'écho renvoie
Le son lointain du cor... Pierre ne viendra plus;
La Palestine sainte, où l'attira sa voie,
En a fait un élu parmi tous les élus.

Mais bientôt, dédaignant sa modeste couronne,
Yolande, qu'appelle un destin souriant,
S'en ira retrouver son époux sur un trône,
Et le lion nivernais régnant sur l'Orient.

II

LE PALAIS DES DUCS

Les siècles ont passé depuis ces temps austères;
Le château qui, jadis, protégeait la cité
N'est plus qu'un lourd amas de pierraille et de terres,
Habité seulement par les oiseaux, l'été.

Près de ses pans ruinés envahis par les herbes,
Se dresse fièrement, du sein de vastes cours,
Un palais dont les murs, aux sculptures superbes,
Elèvent leurs pignons entre deux hautes tours.

---

(1) Le château primitif de Nevers, qui s'élevait à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, fut bâti par *Pierre II de Courtenay* et sa femme *Yolande de Haynaut*, fille de Baudoin V, comte de Haynaut. Pierre, parti avec la troisième croisade, en 1195, fut appelé au trône de Constantinople, sur lequel sa famille régna ensuite pendant longtemps.

C'est des ducs souverains la demeure altière,
Car, héritier du temps, le rude Nivernais,
Pour l'art et les plaisirs abandonnant la guerre,
Sur le sombre manoir a bâti le palais.

Aussi l'on n'entend plus, dans les sonores salles,
Le pas lourd des archers partant pour les combats;
L'acier des solerets ne heurte plus les dalles,
Et pour jamais s'est tu le cri du branle-bas.

Maintenant, succédant aux belliqueux tapages,
On entend sous la voûte, en échos amoureux,
Le doux son des rébecs maniés par les pages,
Accompagnant les lieds des chanteurs langoureux.

Les splendides tournois, les fêtes ravissantes,
Les soupers délicats qu'amène chaque jour,
Les chasses à cheval au long des vertes sentes,
Sont les plaisirs offerts en ce brillant séjour.

Les seigneurs de Billy, de Prunevaux, de Brèves,
Les sires de Brinon, de Donzy, de Clameurs,
Forment la noble cour de la maison de Clèves
Et partagent entre eux ses puissantes faveurs.

Car le sceptre des Ducs, ne le cédant qu'au trône,
S'étend des bords du Rhin à l'Adige charmant,
Et leur blason unit, sous la triple couronne,
L'aigle noir de Mantoue au blanc cygne allemand (1).

Quelques années encor, et, dans la cour joyeuse,
Le menuisier-poète, à l'esprit plein d'humour,
Evoquant pour Marie une muse rieuse,
Chantera dans ses vers et la grâce et l'amour (2).

III

LE PALAIS ACTUEL

Mais ces temps ne sont plus : le grand vent populaire
A passé sur les murs abritant les heureux ;
Quatre-vingt-neuf vainqueur, déchaînant sa colère,
A brisé les écus des fils des anciens preux.

---

(1) Le comté de Nevers fut érigé en duché-pairie en 1538, en faveur de la maison allemande de *Clèves*, dont l'une des filles l'apporta en mariage dans la famille des *Gonzague*, ducs de *Mantoue*.

(2) *Adam-Billaut*, le menuisier-poète nivernais, eut pour protectrice la princesse *Marie de Nevers*, à qui il dédia la plupart de ses poésies.

Sur le riant séjour ont fondu les orages
De ces longs mois de haine et de troubles sanglants ;
Ses sveltes ornements ont subi des outrages
Qui pour hâter leur fin ont fait plus que les ans.

Puis sont venus les jours des deuils et des alarmes,
Et le palais a dû sacrifier au pays
Ses fers si gracieux, dont on forgea des armes
Pour défendre la France et ses champs envahis.

Enfin, après la nuit des tourmentes humaines,
Le soleil est venu redorer l'horizon ;
Le fils des Mancini, recouvrant ses domaines,
A pu voir de nouveau resplendir son blason.

Mais bientôt de nos ducs la belle et noble tige,
Se flétrissant soudain sous des souffles advers,
A vu s'anéantir son suprême vestige
Et s'éteindre à jamais le grand nom de Nevers.

Et le dernier des fils de leur race altière,
Laissant le souvenir vivace et glorieux
D'un poète charmant et d'une âme fière,
S'en est allé dormir auprès de ses aïeux (1).

Aujourd'hui, succédant aux gracieux trouvères,
L'inflexible Thémis règne sur le château ;
Sur les vieux écussons aux devises sévères,
Elle étend son hermine et son pesant manteau.

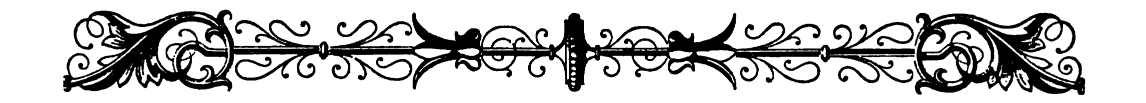
Dans la salle où jadis brillèrent tant de fêtes
Viennent choir maintenant les secrètes douleurs,
Et, sous les hauts plafonds s'élevant jusqu'aux faites,
On n'entend plus, hélas ! que sanglots et que pleurs.

Mais l'aspect et le nom de l'antique demeure
Rappellent à l'esprit les temps du vieux palais,
Et suffisent encor pour que jamais ne meure
Son noble souvenir au cœur des Nivernais.

ACHILLE DELAVAL.

---

(1) *Mancini-Mazarini*, dernier duc de Nevers, était un poète distingué et fut élu académicien à 27 ans. C'était aussi un caractère doux, généreux et plein de patriotisme. Il refusa, sous la Révolution, de s'expatrier, et fut emprisonné par ordre de Chaumette. Rendu à la liberté, il vécut quelques années encore, et mourut [redacted] en 1798, [redacted]



DE QUELQUES ARCHITECTES A NEVERS [1]

Par délibération du 3 décembre 1765, le conseil municipal décide la construction d'une caserne et vote un crédit de 150 mille livres, pour loger les troupes, dit la délibération « qu'il plaît à Sa Majesté le Roi d'en envoyer. »

Antérieurement, le 27 novembre 1762, par une autre délibération, prise à l'unanimité, on avait chargé les maires, échevins et procureurs du Roi, de chercher l'emplacement convenable pour cette caserne. Le projet de cette construction fut confié à l'ingénieur du Roi à Moulins : Leclerc; c'était l'ingénieur de la généralité.

En effet, ces fonctionnaires furent chargés du pont de Loire, de ses quais, qu'on créait alors; ils furent architectes de l'arc de triomphe élevé en l'honneur de la victoire de Fontenoy, appelé aujourd'hui Porte de Paris.

L'ingénieur Leclerc remit ses plans et devis à la ville le 6 septembre 1766. L'ensemble des dépenses s'élevait à 582,184 livres 15 sols 4 deniers; l'intendant trouva les locaux trop importants. Divers projets furent proposés, et finalement on ne garda qu'une partie du projet Leclerc. L'exécution fut adjugée le 12 avril 1767, pour la somme de 129 mille livres, à J.-B. Marandat, sans qu'on lui donne même son titre d'entrepreneur.

Mais au moment de commencer les travaux, l'ingénieur Desveaux remplaça Leclerc à Moulins. Desveaux n'exécuta pas le projet Leclerc puisque un nouveau fut approuvé, suivant la délibération « d'une voix unanime pour être exécuté selon sa forme et sa teneur; » il s'élève à 233 mille livres.

Le 10 août 1768, on en pose la première pierre et on enferme une feuille de cuivre gravée d'une inscription dans laquelle nous détachons : ***Architecto Petro Lenoir Desveaux.*** L'ingénieur construisait avec le titre d'architecte. Mais voici un extrait du procès-verbal de la fête inscrit au registre municipal : « Les échevins étaient assemblés à l'hôtel de

(1) Lu à Paris, hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts, publié *in extenso* par le Ministère des Beaux-Arts, sous le numéro XXXV de son compte-rendu, volume de 1896.

ville, les deux huissiers porte-masse, les quatre clercs de ville, les quatre-vingts sergents de quartier, tambours, fifres et violons de ville et le casernier, et après avoir pris nos robes ordinaires de cérémonie et les avoir ornées de rubans sur la manche nous serions sortis..... accompagnés de *maitre* Marandat, *architecte-entrepreneur* des ouvrages du Roy. »

Voici donc le titre d'architecte donné pour la première fois dans les pièces administratives précédé de *maitre* à l'entrepreneur-adjudicataire.

C'est l'explication du Code civil aux articles 1792 et suivants, lesquels confondent si facilement l'œuvre de l'industriel-exécutant avec celle de l'artiste créateur des projets. Mais ce point indiqué, suivons les échevins parcourant les rues aux sons de la musique et faisant solennellement la pose de la première pierre, puis assistant à un souper de trente couverts auquel ils ont invité « plusieurs personnes de considération. »

Le présent sujet nous donnerait ample matière, si nous voulions le traiter, car les devis et les pièces administratives existent encore ; n'en retenons qu'une chose, la qualification de l'*architecte-entrepreneur* précédée du qualificatif de *maitre*.

Pourtant, disons aussi que la beauté artistique de la caserne n'avait d'égale que le style et la beauté douteuse de l'arc de triomphe.

Mais remontons à une époque plus ancienne, à celle des quatorzième et quinzième siècles; ici nous sommes à une date moins connue et par cela même curieuse.

.˙.

Les comptes de la ville de Nevers, dont les premiers datent de l'année 1394, nous révèlent quelques-unes des missions de l'architecte, c'est-à dire du *maitre de l'œuvre*.

Nous avons pu les suivre de 1394 à 1422 et nous allons essayer de les commenter pendant ce temps, en les groupant : 1° du titre de l'architecte ; 2° de ses émoluments ; 3° de ses attributions ; 4° des marchés passés.

I

Aux chapitres émoluments sur lesquels sont payés les architectes se trouve ce titre : « Gaiges des officiers. » Ainsi dans la société du quatorzième siècle, le maitre de l'œuvre avait titre d'officier.

Mais n'exagérons pas cet office ni ce titre commun à bien d'autres fonctionnaires.

Les comptes de ville de 1414 les appellent « les maistres des ouvraiges de la ville, » c'est le titre porté par Reygnaut des Colons et Laurent Flament ; plus loin nous verrons que Laurent Flament a titre de « maître des œuvres de la ville. »

Au titre de « charges d'officiers, » nous l'avons dit dans le compte de 1394, il donne « gaiges » à Regnaut Le Court pour « visiter les ponts de la ville et autres choses appartenant à l'édifice des dits ponts » et à Guillaume de Percy « à visiter les ponts de la dite ville et vérifier les ouvrages d'iceux. »

Ce document donne aussi à ces officiers le nom de clert ; ainsi Jehan Tissier, clert,

pour ses gages desservis « à vérifier les ponts de la dite ville et ouvrages d'iceux. » Cette désignation de clert est bien donnée à l'architecte ; ce qui le prouve, c'est que Jehan Tissier remplace — *substitue* — dit le compte et finit l'année commencée par Guillaume de Percy, et cela du 22 septembre au 1er mai, début et fin de l'année des comptes de la ville.

Cette désignation de clert ou clerc n'est pourtant pas unique, car nous la trouvons reproduite pour désigner Colinet Vauchelet en 1412 ; il est vrai que le document dit : clerc de Laurent Flament. » Voici le passage : « à Colinet Vauchelez, clerc de Laurent Flament, la somme de trente sols pour les despenses faites chez le dit Lorent pour les *Quatre*.... et pour bailler le marché de la tour et bastardeaul... trattée en un foillet de papier, etc... »

Or Lorent Flament est bien maître des œuvres ; c'est le titre formel que lui donne le chapitre d'un compte de 1414, dans l'entête même de ce chapitre (1) :

Les comptes de 1394 donnent encore un autre nom à l'architecte, celui de « commis sur les ouvraiges de la ville ; » tels les deux maîtres de l'œuvre ayant édifié la porte militaire principale du Croux : Odenet Gendrat et Jehan de la Forest, car Lorent Flament (2) a édifié, en 1414, l'avant-porte.

Le titre de commis est encore porté dans le compte de 1398 pour Odenet de Varie, faisant vérification des comptes du maçon, il y est dit : « Esleu commis sur les ouvrages de la ville; » le titre est même plus catégorique ici.

Au résumé, nous avons, en 1394, Odenet Gendrat et Jehan de la Forest ayant titre de commis : sont commis à... (sans doute).

En 1396, cette dénomination est conservée à celui qui vérifie les ouvrages à la porte du Croux de l'entrepreneur Jehan des Amognes.

En 1398, c'est Odenet de Varie qui est « esleu commis ; » et sur les comptes de 1394, Regnaut le Court, Guillaume de Percy et Jehan Tissier sont pour « vérifier les ouvrages des ponts et ouvrages d'iceux. »

En 1412 (9 avril), maistre Huguenet, maçon, est maistre des œuvres de Monseigneur le comte de Nevers. » Lorent Flament est, en 1414 « maistre des œuvres de la ville de Nevers » et Vauchelez a titre de clerc de Lorent Flament.

C'est encore la même année que Regnaut des Colons et Lorent Flament sont « maistres des œuvres de la ville. »

Tous ces architectes de titres divers sur les comptes, en ont un unique, celui d'officier : tenant un office, une charge.

---

(1) « Despenses sur la recepte devant ditte, et 1ent divers baillés pour les ouvrages faitz tant à la tour nouvellement faites vers la porte du Croc au couleiz fait près de la dicte porte es murs touchant au chaffaut de la porte de Nyèvre tant en ceux qui sont faitz à la journée de la ville comme pris-fait, et les foussez baillez à n'estaient aparfondir à prisfait près de la porte de la Barre, des ponts de Loire, du pont Saint-Arigle du paire comme es aultres pons, portes et lieux nécessaires à avoir fait ouvrage pour la dite ville par lequel temps Regnault des Colons et *Laurent Flament* estoient *maistres des œuvres de la dite ville.* » N'aurait-il été avant qu'employé d'architecte, que la désignation de clerc est déjà curieuse.

(2) *Lorent* est écrit aussi *Laurent* sur le même compte.

II

Quels étaient les émoluments donnés à ces officiers? En 1394, il ne figure aucune somme ni pour Odenet Gendrat, ni pour Jehan de la Forest, et cependant, selon moi, ce sont les vrais maîtres de l'œuvre de la porte du Croux. Tandis que nous trouvons sur les mêmes comptes, au chapitre « gaiges des officiers, » ce qui suit : « A Regnaut le Court pour ses gaiges à visiter les ponts de la ville et autres choses appartenant à l'édifice des dits ponts pour un an commençant le 1er mai 1394, finissant celui jour 1395, dix livres tournois. »

« A Guillaume de Percy, à visiter les ponts de la dite ville et vérifier les ouvrages diceux depuis le 1er mai au 22 septembre, à cent livres par an : quarante livres. »

« A Jehan Tissier, clert, pour ses gages desservis à vérifier les ponts de la ville et ouvrages diceux depuis le 22 septembre qu'il fut substitué au dit officier jusqu'au 1er mai 1395, à cent livres par an : cinquante livres tournois, cinq deniers. »

Pourquoi Guillaume de Percy et Jehan Tissier sont-ils taxés à cent livres par an, et Regnaut le Court seulement à dix livres tournois? Dix livres tournois c'était peu, puisque le guetteur de ville recevait sur ce même état, dix-neuf livres, trois sols, quatre deniers tournois.

En voici la raison : Regnaut le Court est charpentier et il travaille pour la ville; chaque journée de travail exécutée par lui était payée quatre sols quatre deniers, alors que celle des autres ouvriers était de deux sols onze deniers.

Voici le texte de l'un des articles de cette année 1395 l'établissant : « La semaine de la Toussaint, le mardi et mercredi avant la dite feste, Regnaut le Court, son frère, charpentiers, et le valet du dit Regnaut, pour tyrer et yguer des planches viez sur le pont de Loyre et mettre des neufves là où mestiez estoit; a quatre sols quatre deniers la jornée du dit Regnaut et deux sols onze deniers la jornée de son frère et deux sols six deniers la jornée du valet du dit Regnaut ; valent dix-sept sols six deniers. »

L'avantage est réel pour Regnaut. Mais est-il maître des œuvres ou entrepreneur? Il est vraisemblable qu'il a les deux fonctions à la fois.

Le titre de maître de l'œuvre n'est pas contestable pour Guillaume de Percy ni pour Jehan Tissier.

Ils ne sont pas entrepreneurs et n'ayant aucun bénéfice, ils sont cotés cent livres par an. Rien n'indique comment sont payés Odenet Gendrat et Jehan de la Forest.

J'ai même dû me poser cette question : sont-ils Nivernais?

De mes recherches j'ai trouvé, en 1330, un Grégoire de la Forest, bourgeois de Nevers, vendant une vigne en Mouësse (un faubourg de Nevers) ; en 1336, un Jehan de la Forest qui habite une maison rue du Vieux-Château, adossée aux vieux murs (ceux du cinquième siècle) ; en 1433, un autre Grégoire de la Forest, licencié en droit pour un bail de terre située à Varennes-les-Nevers. Ces mêmes prénoms de Grégoire et de Jean semblent indiquer la même famille de notre maître de l'œuvre. Gendrat n'a pas le même avantage et son nom ne serait-il pas plutôt bourguignon?

Faut-il conclure que l'un d'eux était étranger à Nevers et qu'une convention donnait pour une somme fixe les honoraires de ces artistes ?

Aucune raison plausible n'obligeait le comptable de faire figurer en double cette dépense dans un compte de régie de la ville. Et ce ne serait pas le seul mode de payement des honoraires car, en 1412, nous voyons que si maître Huguenet, maçon, a le titre de « maistre des œuvres de Monseigneur le comte de Nevers, » il est consulté par les échevins sur ce qu'ils veulent faire aux remparts, où l'on veut construire une tour et un batardeau ; on lui paye pour son « advis » vingt-deux sols six deniers tournois. Ce sont là évidemment des vacations que reçoit maître Huguenet. Car ce ne sera pas lui qui dirigera le travail ; ce dernier sera fait sur un projet de Lorent Flament qui tiendra compte de son avis sans doute. Voici la preuve :

« A Colinez Vauchelez, clerc de Lorent Flament, la somme de trente sols tournois pour despenses faites chez le dit Lorent pour les *Quatre*, receveurs et contrôleur, Pierre le maçon, Thévenin de Nevers, Jacquet Rançon et aultres maçons, lesquels en avaient mandé pour bailler le marché de la tour et bastardeault que les dits *Quatre* avaient espérance de faire faire vers la porte de Croe, laquelle tour et bastardeault estoit trattée en un foillet de papier comme plus à plain est contenu au marché a eulx pour ce fait ou quel lieu fut par Pierre le maçon et Thévenin de Nevers et Jacquet Rançon mise à prix pour chacune toise ainsi que déclaré audit marché a six livres tournois pour chacune toise. — Comme appert par mandement d'y ceulx *Quatre*, donné le onze may la dessus dit et quittance pour ce : trente sols tournois. »

J'avoue ne pas bien saisir à quoi ont été employés ces trente sols, à moins que ce ne soit encore le prix de vacations.

Les émoluments des architectes entrepreneurs étaient donc par appointements, les uns combinés avec le travail qu'ils exécutaient directement, tel Regnaut le Court, recevant dix livres tournois par an et le prix de ses journées ; ou bien, lorsqu'ils n'étaient pas de métier, on rémunérait par des appointements fixes de cent livres tournois, équivalant aujourd'hui à 1,500 francs. Jehan Tissier et Guillaume de Percy sont payés de la sorte.

Mais on paye aussi par vacations, puisque l'avis donné par maître Huguenet est soldé la somme de vingt-deux sols six deniers tournois, et voici le texte : « 9 avril 1412. — A maistre Huguenet, maçon, maistre des œuvres de Monseigneur le comte de Nevers, a lui donné par la peine et salaire d'avoir esté avec les dits *Quatre* visiter les murs de la dite ville tout au lonc et avoir esté où les dits *Quatre* avaient espérance de faire une tour et bastardeau d'eau, es fossez de la porte de Croe, lequel en dit et devisa son advis es dits *Quatre :* si comme il appert pour mandement donné d'yceulx *Quatre* le neuvième jour d'avril l'an dessus dit pour 22 sols 6 deniers tournois. »

En dehors des vacations, je ne pense pas m'être aventuré en disant que Odenet Gendrat et Jehan de la Forest ont été payés sur un prix fait par marché spécial et ferme.

III

Quelles furent exactement, à Nevers, les attributions des architectes ?

Une seule mention existe sur les documents dont nous nous occupons, c'est celle de 1412 pour Laurent Flament, au sujet de la tour et du batardeau pour lequel les échevins avaient pris l'avis du maitre des œuvres de Monseigneur le comte de Nevers.

Ce travail « etait tratté en un foillet de papier comme plus a plain est contenu au marché a culx pour ce fait. »

Il semble évident que l'architecte a dressé un plan et un devis sur lequel on a passé le marché du maçon.

Si on lit attentivement les comptes, on est vite persuadé qu'à ce moment les travaux s'exécutaient en régie, presque chaque ouvrier de chaque corps d'état était payé par la ville et le rôle de l'architecte était déjà réduit à celui de l'un de nos maitres compagnons. La comptabilité elle-même était tenue par un tiers, ne connaissant qu'imparfaitement les travaux ; c'est l'impression ressentie à la lecture.

Malgré cela on devine, en parcourant, des faits et des actes de rigueur et quelquefois des irrégularités ou des comptes mal équilibrés.

Celui de 1391 nous apprend que Guillaume de Percy était maitre des œuvres dans le commencement de l'année, mais qu'on lui *substitue* du 22 septembre au 1er mai Jehan Tissier. La cause de ce remplacement est inconnue. Mais voici qui est plus clair : Guillaume de Percy à qui il était dû 37 livres tournois, 6 sols 6 deniers, reçoit 40 livres tournois, soit un boni de 2 livres tournois 11 sols 6 deniers et on le congédie après quatre mois et demi.

Quant à Jehan Tissier, qui a sept mois et demi et à qui il serait dû 62 livres 5 sols 6 deniers, on ne lui paye que 50 livres tournois 5 deniers. Le compte portant réellement cent livres par an, que sont devenus les 9 livres tournois 11 sols 6 deniers ?

La Cour des Comptes n'existait pas alors, et il était encore difficile de compter par livres, sols et deniers.

De l'examen des travaux, il est facile de reconnaître, à la porte du Croux, une certaine cohésion de style et de direction que les comptes sont loin d'avoir ; d'après ces derniers, c'est à croire déjà que chaque échevin commande les ouvriers en dehors du maître des œuvres ; que chaque ouvrier exécute ce qu'il juge utile ; que l'anarchie s'accuse déjà dans la direction.

Cet esprit est surtout accusé dans les restes des transformations des remparts et dans les tours de la ville.

Jusque-là, en suivant les édifices de Nevers, les exécutions avaient été raisonnées, tracées d'une façon savante. La géométrie descriptive était une science connue à ces anciens *maistres de l'œuvre* et faisait de ces modestes, dont les noms sont ignorés de nos jours, des hommes remarquables.

Mais lorsque tout le monde est architecte, il est naturel que personne ne le soit plus.

IV

Comment se passaient les marchés ?

Les comptes nous fournissent quelques données : ce sont des prix faits.

Les marchés ne sont utilisés qu'en 1414, ils nous éclairent d'un jour particulier sur la direction d'un chantier par l'entrepreneur ; nous y reviendrons.

L'étude des comptes, notamment ceux de la porte du Croux, nous dévoile le procédé de 1394 à 1422. La ville achetait tous les matériaux et payait en régie la mise en œuvre.

Pour la pierre, par exemple, on l'achetait en carrière toute taillée, chaque fois que les tailles étaient courantes et faciles ; car dans ce cas le carrier sous-traitait cette taille à des ouvriers tâcherons ; ces tâcherons, pour faciliter leurs comptes, marquaient chacune de ces pierres d'un signe personnel : c'est ce que l'on voit de nos jours en exécution.

Le transport et la pose étaient payés à part ; le transport à la journée, la pose soit au cube ou à la surface.

Il en était de même pour les bois, la tuile, etc., etc. Le plomb et le fer étaient comptés au poids (au millier).

Nous avons parlé plus haut de compte à prix faits. Nous avons donné le marché pour la tour et le batardeau près la porte du Croux, et voici celui de réparations et modifications aux remparts près la porte de Nièvre ; compris comme nous venons de l'expliquer, il n'y a qu'un prix à façon, toutes fournitures à part :

8 juillet 1414 — « Pierre le maçon prisfait de haussier les murs qui commencent entour de la poterne au dessus de la porte de Nyèvre jusqu'a la double eschiffe doubles qui fait le coing du devers Saint-Troe ; et est tenu de abattre les viez murs, là où il sera nécessité ; radouber rester à la largeur de six piedz, ou si les dits murs n'ont pas la largeur de six piez, ils seront hauciez de leur grousseur de six piez de haulteur plus qu'ils n'ont à présent ; reslargis au rez des hallées jusqu'à la dite largeur de six piez par encorbellement de qui porteront les entablements des dits murs ; et doit lier corbeaux engrossies par dessous de deux doys au plus affin de moins tenir en maçonnerie ; et porteront les tables du dit entablement fui les dits corbeaux, c'estassavoir chacune table sur deux corbeaulx ; et doit aliger à la hauteur des halées les avant pis, lesquels auront près greneaux ; et arthiers et doit avoir d'un creneaul à aultres huit piez et ont deux creneaux une archère qu'aura deux piez et demi de monteur ; et seront les dits avant pis de hauteur de six piez et entablis convenablement ; et doivent avoir les dits entablemens saillie raisonnable par dedans ; et auxi doit jouitoiez et pour ce faire toute la vieille maçonnerie ; et auxi la neuve dedans et dehors.

« Parmi ce que la dite ville doit fournir et aux sablons, clayes, engins, bois et tous afustements nécessaires, excepté eaux et service de manœuvres.

« C'estassavoir chacune toyse dessus dite mur et avant pis, avant toutes comptés le vide pour plain : quinze sols tournois.

« Et au cas que les dits murs viez ne seront pas abattus ou ascorchiez de leur espesseur ; et qu'on asbattrait quelques parties esbochier, les deux toises ne seront comptées que pour une.

« Comme tout ce appert : dix livres tournois. »

Cette pittoresque déscription se divise en trois parties : 1° le système de construction expliqué ; 2° les fournitures de la ville et celles du maçon ; 3° de quelle manière se mesurera l'ouvrage.

* * *

Si avec nos documents nous avions trouvé une signature de maître de l'œuvre dans une construction, ou bien une inscription quelconque ; si nous avions sur d'anciens dallages retrouvé quelque reste d'épure gravée ; si nos archives avaient conservé quelques dessins, nous aurions pu compléter nos études ; mais à défaut de ces documents, il nous reste les constructions antérieures ; c'est par elles que nous avons pu donner quelques renseignements.

Du quatorzième au quinzième siècle, nous n'avons de certain que les transformations des remparts, c'est ce qui était le plus utile pendant ces temps troublés. La guerre des Armagnacs ne facilitait pas autre chose.

Pourtant des chapelles absidales et la sacristie de la cathédrale semblent de cette date.

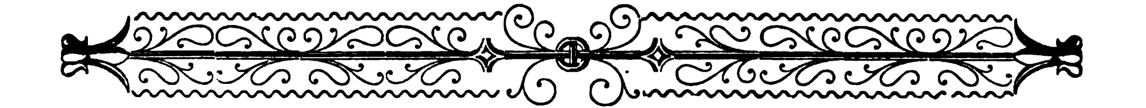
Si nous tirons une conclusion de notre étude, elle nous ramène à ce que nous avons déjà énoncé : qu'après les maîtres du treizième siècle, si recommandables par leur exécution, où paraît une grande autorité, une grande science géométrique, nous arrivons à l'entrepreneur maître des œuvres, ou commis aux ouvrages, ou clerc, paralysé dans sa direction, puis affaibli et envahi par chaque corps d'état.

Guy-Coquille, dans l'énumération des offices du seizième siècle, qu'il fait d'après les archives, ne mentionne même pas celui de maître de l'œuvre ou de son similaire ; et pour cause.

Si nous arrivons au milieu du dix-huitième siècle, l'office y est moins encore, tandis que les fonctions d'architecte deviennent indécises, au point qu'un ingénieur prend le titre d'architecte pour diriger son adjudicataire, lequel a titre de *maître* et d'*architecte-entrepreneur*.

MASSILLON ROUVET,

Correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Nevers.



A M. d'Asis-Gaillissans.
Souvenir affectueux
Mazoyer.

ARCHITECTES ET INGÉNIEURS A NEVERS

Leurs Origines, leur Action, leurs Œuvres

Dans la séance du 21 novembre 1895, M. Massillon Rouvet a fait à la Société Académique du Nivernais la lecture d'une très intéressante notice sur les origines du mot « architecte, » sur les attributions, les émoluments et le mode de paiement des personnes ayant exercé cette profession, mais en dirigeant ses recherches spécialement sur les Architectes de Nevers.

M. Massillon a retrouvé les premières citations de ce nom, les caractères, privilèges et responsabilités inhérentes à cette profession ; il nous a retracé dans cette branche de l'art, des descriptions vivantes et prises sur le fait, qui démontrent par quelles alternatives d'organisation et de décadence peut passer successivement une profession ayant, selon les cas, un caractère d'intérêt privé ou d'ordre public, car les Architectes exécutent tantôt des bâtiments particuliers, tantôt des œuvres d'utilité publique. Nous trouvons dans ces savantes recherches une confirmation très nette des théories historiques de l'économiste Le Play.

M. Massillon côtoyait de trop près l'origine et l'histoire d'une autre profession, celle d'Ingénieur, pour que nous n'ayons pas été amené à présenter, au sujet de cette dernière profession, quelques observations sous forme de simple conversation.

Nous avons fait remarquer que la profession d'Ingénieur avait fait son apparition, quand les travaux d'utilité publique avaient pris un caractère d'intérêt de plus en plus général, quand ils avaient intéressé un plus grand nombre de régions, et on comprend par cela même que les gens de l'art qui, les premiers, ont porté le titre d'Ingénieur, soient ceux qui, grâce à l'extension d'un même pouvoir central sur de grands Etats, se soient consacrés à la création ou l'amélioration des communications entre les diverses régions d'un même Etat.

Les Architectes ont nécessairement précédé les Ingénieurs. C'étaient eux qui, à juste

titre, avaient la charge de l'entretien du pont de Nevers, quand ce pont n'était qu'un ouvrage d'intérêt municipal. Aujourd'hui encore, il existe dans chaque ville tout un réseau de voies qui n'ont qu'un intérêt municipal et qui relèvent très rationnellement d'un chef de service municipal.

Mais, quand il s'est agi de créer un réseau de routes d'intérêt général ayant comme condition première et indispensable l'uniformité des conditions de viabilité et de circulation, quand, au milieu du XVIIIe siècle, nos vieux ponts si coquets et artistiques ont fait place au grand ouvrage de M. de Régemortes, il était naturel et nécessaire que le Chef du service municipal cédât sa place à l'Ingénieur du Pouvoir central.

Qui oserait dire qu'aujourd'hui un pont-route tel que celui de Nevers, qu'on ne pourrait rétablir dans les mêmes conditions monumentales et avec les mêmes garanties de stabilité sans une dépense de plusieurs millions, qui vaut à lui seul autant que toute une année du budget de toutes les voiries du département, ne soit pas un ouvrage ayant au premier chef un caractère d'intérêt général, un caractère national ?

En cas d'un échec toujours possible dans cette lutte avec les forces terribles mises en jeu par notre fleuve de Loire, que deviendrait le budget départemental s'il était forcé de pourvoir à la réparation de cet échec ? Et n'est-ce pas à la collectivité aussi générale que possible, à l'Etat, à faire face alors à la restauration d'un semblable monument ?

A fortiori, peut-on en dire autant des grands ouvrages de nos chemins de fer et de nos canaux.

Rappelons même à cette occasion ce fait trop peu connu, ou plutôt trop oublié, que le pont du chemin de fer sur la Loire a été construit directement par l'Etat, par le service des Ponts et Chaussées du département de la Nièvre, en 1850.

Les deux monuments les plus importants de Nevers, après sa cathédrale — nous ne saurions refuser aux architectes cette première mention — ses deux ponts sur la Loire qui priment peut-être et, dans tous les cas, qui peuvent être cités comme *ex-æquo* avec son Palais Ducal sous le rapport de leur importance, sont donc l'œuvre des Ingénieurs, et une œuvre essentiellement nationale.

C'est dans ce caractère d'intérêt absolument général des grandes voies de communication qu'il faut voir l'origine et la raison d'être des premiers Ingénieurs. Plus tard, le titre a été étendu, très justement, à d'autres branches de l'activité sociale, telles que les Mines, les Constructions navales, les Télégraphes, les Poudres, l'Hydrographie.

Nous n'insisterons donc pas sur cet historique bien mieux connu que l'origine des Architectes, historique qui s'étend depuis le frère Romain, constructeur du Pont-Royal à Paris, et premier Ingénieur des Ponts et Chaussées de France, jusqu'à la création du corps des Ponts et Chaussées en 1715 et de l'Ecole des Ponts et Chaussées en 1745.

Nous ferons remarquer simplement que beaucoup plus tard l'industrie privée a appliqué le titre d'Ingénieur aux professions techniques autres que celle qui a pour objet l'étude et la construction des bâtiments, et notamment à la Direction technique des Arts et Manufactures.

La subdivision des diverses branches de l'art s'est forcément multipliée avec les progrès de l'art lui-même, et la dénomination d'Architecte a été réservée aux constructeurs des bâtiments d'intérêt soit public, soit privé, assurant ainsi aux constructeurs de cette spécialité un domaine bien large et suffisamment étendu pour que leurs attributions

ne le cèdent en rien à celles de leurs confrères sous le rapport des connaissances théoriques, des difficultés d'études et d'exécution, des résultats obtenus et du renom qui en est la conséquence.

J'ajouterai que nous avons en ce moment sous les yeux un exemple de ce caractère d'intérêt très général des travaux inhérents à l'art de l'Ingénieur dans l'allongement de nos écluses à Nevers et sur tout le parcours du Canal latéral dans le département de la Nièvre, de même que sur le Canal du Nivernais jusqu'à Clamecy. L'Etat poursuit progressivement, et aussi activement que le permet la situation budgétaire, l'unification des conditions de navigabilité et en particulier des écluses dans toute la France. Inutile d'insister sur les avantages d'ordre soit commercial, soit militaire, qui s'attachent à cette opération.

Il faut qu'un bateau circulant habituellement sur les canaux français puisse circuler sur toutes les voies navigables du réseau national.

Or, les bateaux du Nord ont les dimensions suivantes :

Largeur. . . .	5m »
Longueur . . .	38 50

En outre, un tirant d'eau de 1m 80, correspondant à un mouillage de 2m 20.

De plus on exige la hauteur libre de 3m 70 sous les ponts supérieurs.

La largeur de 5 mètres n'est pas en question. C'est la largeur uniforme de toutes les écluses de nos canaux français (sauf le cas exceptionnel du canal du Berry, à petite section, où cette largeur est de 3m 50 seulement).

Mais nos bateaux du Centre, que l'on croyait ne jamais devoir dépasser soit Paris, au Nord, soit la Saône, à l'Est, ont encore les mêmes dimensions qu'ils avaient lorsqu'on a construit les écluses de nos canaux et lorsqu'on a fixé les types de ces écluses d'après les bateaux appartenant à l'ancienne navigation de la Loire.

Leur longueur est de 30 mètres, et leur tirant d'eau de 1m 35, puis plus tard 1m 40.

Pour amener les canaux de la région à recevoir les nouveaux types, il a fallu d'abord porter toutes les écluses de 30m à 38m 50.

Cette importante transformation vient d'être terminée sur le Canal latéral, en octobre 1895, et c'est la première année où les ports de Nevers, Givry-Fourchambault, Gimouille, Le Guétin et Decize sont accessibles aux bateaux de 38m 50.

Quant au tirant d'eau, celui de l'ancien canal, il est provisoirement conservé, et ce ne sera qu'après l'achèvement des travaux d'approfondissement et d'étanchement de la cuvette qu'il sera porté à ses dimensions futures. Ce sera l'œuvre de l'année 1896 ou des années 1896 et 1897, selon les ressources que le budget permettra d'y affecter.

Même observation pour la hauteur libre sous les ponts supérieurs, dont la transformation, en cours depuis plusieurs années, sera achevée en même temps.

Cette année, on a effectué cette opération pour le pont jeté sur le canal près de Challuy, pour le passage du chemin de fer. Ce pont massif en maçonnerie a été remplacé par un pont à poutres métalliques plus léger et assurant la hauteur réglementaire au-dessus du canal. Ces travaux, assez coûteux, se sont effectués au compte de l'administration du canal par le service du Chemin de fer, sans interrompre la circulation des trains.

L'allongement des écluses a donné lieu à quelques découvertes intéressantes. Ce travail nécessite la démolition d'une des têtes de l'écluse pour assurer le raccordement des maçonneries neuves et des parties anciennes de l'ouvrage.

A l'écluse de Saulx, en 1894, on a trouvé une pierre de taille sur laquelle on a relevé l'inscription suivante, gravée avec un soin médiocre :

Première pierre de l'écluse de Saulx posée
M. Vigoureux, ingénieur en chef
M. Belin, ingénieur ordinaire.

A l'écluse de Fleury, allongée en 1895, on a fait une découverte analogue, mais plus importante.

Les démolitions du radier ont mis au jour successivement :

1° Une forte plaque de plomb ;

2° Une grande plaque de cuivre carrée de 0m 25 sur 0m 25 environ, portant comme inscription :

L'an 1827, le troisième du règne de Sa Majesté Charles X, Roi de France et de Navarre.

Suivent les noms :

du Ministre ;
de M. Walckenaer, Préfet de la Nièvre ;
du Sous-Préfet de Nevers (fonction qui est devenue plus tard celle de Secrétaire général) ;

Puis de M. Becquey, Directeur général des Ponts et Chaussées ;

M. Vigoureux, Ingénieur en chef;
M. Belin, Ingénieur ordinaire;
M. Viala, Conducteur des Ponts et Chaussées ;
M. Michel, entrepreneur.

Sous cette plaque se trouvait dans la pierre de taille une excavation contenant un cylindre en plomb de cinq à six centimètres de diamètre sur quinze à vingt centimètres de haut.

Cet engin, qui ressemblait à une boîte à mitraille et était bien fermé, s'est trouvé rempli de poussier de charbon, au centre duquel on trouva une petite urne en bois fermée par un couvercle vissé. Cette urne contenait une série de monnaies dans un état de conservation parfait, et toutes du millésime de la construction de l'écluse, 1827, savoir, par ordre de grandeur :

Cinq francs,
Quarante francs,
Deux francs,
Vingt francs,
Un franc,
Un demi-franc,
Un quart de franc (0 fr. 25).

L'envers du couvercle portait : *Badioux;* l'urne était l'œuvre de M. Badioux, ébéniste à Moulins, père du fabricant de meubles actuel de Nevers.

On voit par là qu'en 1827 la fondation d'une écluse était considérée comme un événement important, auquel on rattachait les noms du Ministre en exercice, des Préfets et Ingénieurs qui y avaient présidé. Actuellement, pareille importance ne serait accordée qu'à la fondation d'une écluse maritime destinée aux paquebots de 120 à 150 mètres de long et coûtant plusieurs millions.

On savait déjà que les canaux de notre région, que nous transformons actuellement, avaient fait l'objet d'études sous la Restauration, et qu'ils avaient été achevés en 1838, et on rattachait leur souvenir à celui de la Monarchie de Juillet. Mais il résulte des découvertes précédentes que ces travaux étaient bien plus avancés sous la Restauration qu'on ne le croit communément. Les premiers excédents de recettes apparus dans nos budgets après les désastres militaires et financiers de 1814 et de 1815, furent employés à la création des canaux, voies d'une capacité de transport incomparablement supérieure aux routes et alors que les chemins de fer restaient encore dans la période des tâtonnements et des expériences.

Grâce à ce programme financier, les Ingénieurs qui, dès cette époque, avaient renoncé à améliorer radicalement la navigation de la Loire, établissaient déjà la voie navigable destinée à suppléer et ensuite à remplacer le fleuve au point de vue du transit commercial.

Malheureusement pour le réseau navigable, la question des chemins de fer devint mûre peu d'années après; le pays, en 1842, comme plus tard en 1879, fit un grand effort pour ses voies ferrées, et l'achèvement du réseau des voies navigables fut ajourné, et il attend encore les compléments nécessaires.

Il est à peu près complet entre Le Havre, Dunkerque et la frontière allemande, d'un côté, au nord, et la Méditerranée, de l'autre côté, au sud.

Mais le canal du Midi, concédé à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, est fermé par des tarifs prohibitifs. Le canal de Nantes à Brest est isolé du reste du réseau, la Loire ne devenant sérieusement navigable qu'en aval d'Angers. Il resterait donc encore à affranchir la voie navigable de Bordeaux à Cette, et de créer celles de la Gironde à la Loire et de la Loire à la Seine.

Si la loi de 1842 n'était venue que dix ans plus tard, ou si les grandes guerres du début du siècle n'avaient pas retardé de dix ans les travaux de nos canaux, ce programme serait aujourd'hui résolu depuis longtemps pour le grand bien du commerce et de l'industrie. Chaque grand centre commercial aurait, comme Nevers, non seulement ses lignes de chemins de fer, mais encore son port; on ne verrait pas une grande partie de la France dans l'ignorance complète de l'importance des travaux et du mouvement commercial des voies de navigation intérieure, et c'est là une des causes des difficultés que nous éprouvons parfois à voir doter convenablement ces travaux.

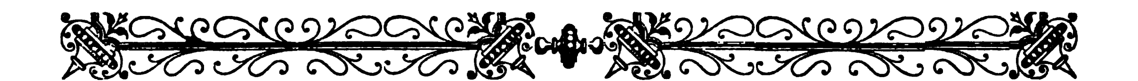
Quoi qu'il en soit, le programme actuel du Gouvernement, au sujet du réseau des voies navigables, et ce principe semble depuis longtemps hors de toute contestation sérieuse, consiste à unifier d'abord les diverses parties de ce réseau avant de reprendre son extension.

C'est à ce programme que Nevers doit les travaux dont la ville vient de bénéficier, en même temps que s'achève à l'emplacement de notre ancienne caserne, grâce aux efforts et à l'habileté des architectes nivernais, un quartier neuf en entier, réalisant tous les progrès de la construction moderne.

Nevers, le 20 décembre 1895.

MAZOYER,

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.



MONSIEUR ON

BOUTADE

Il est à la ville, au village,
Un monstre, un affreux personnage.
Il n'a ni forme ni couleur,
Et pourtant chacun en a peur.
Il se cache, il est introuvable,
De l'atteindre on n'est pas capable.
Il fait la pluie et le beau temps,
Et brouille tout, amis, parents.

Voulez-vous connaître son nom ?
Eh bien ! ce monstre est Monsieur *On.*

Tantôt mâle, tantôt femelle,
Il vole comme l'hirondelle.
Il tient du tigre et du chacal,
Et sourit en faisant le mal.
Lorsqu'il tombe sur une proie,
Dans sa griffe il l'étreint, la broie ;
Chose étrange ! du mal qu'il dit
Rarement il tire profit.

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On.*

Comme un vénérable Basile
Il se dit : « Rien n'est plus facile,
Calomnions. De mes discours
Les autres pâtiront toujours.
Quand sur vous j'allonge ma patte,
Aristide, Caton, Socrate,
Filles, femmes, hommes de bien,
De vous que reste-t-il ? Rien ! »

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On !*

S'il se défait un mariage,
Le plus souvent c'est son ouvrage.
Trouvez-vous sur votre chemin
Une embûche ? Il y mit la main.
Il remplit les feuilles publiques
De faits soi-disant authentiques,
Il met tout son bonheur, enfin,
A faire enrager son prochain.

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On !*

Je m'étais logé dans la tête
Que mon voisin était honnête ;
Eh bien ! du tout, c'est un fripon,
Et cela, d'après Monsieur *On*.
Vous vous figuriez que Julie
Etait une épouse accomplie,
Erreur, elle fait son mari
Malheureux ! Monsieur *On* l'a dit.

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On !*

Si Pierre fait grande figure,
Sachez que c'est grâce à l'usure.
Non, non, je ne crois pas cela,
Dam ! c'est Monsieur *On* qui dit ça.
Chez ce négociant habile
Les chalands venaient à la file,
Mais un beau jour le vent changea,
Monsieur *On* était passé là.

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On !*

Ce ministre au visage austère
En impose à la Chambre entière.
Vous le croyez intègre et pur ?
Monsieur *On* dit : « Ce n'est pas sûr. »
Vaillant guerrier, à ton épée
En vain tu dois ta renommée,
Tu n'es qu'un piètre conquérant,
C'est Monsieur *On* qui nous l'apprend.

Ah ! quand donc en finira-t-on
Avec ce vilain Monsieur *On !*

Contre ce démon invisible
Lutter est la chose impossible.
D'un savant il fait un crétin
Et du patriote un coquin.
En tous lieux son infecte bave
Coule comme une ardente lave.
Et s'il le désirait, morbleu !
Maître Satan croirait en Dieu !

Gardons bien ce grain de raison,
N'écoutons jamais Monsieur *On*.

J. Lemaitre.



NUMISMATIQUE NIVERNAISE

XVe Siècle

Dans ses nouvelles recherches sur la numismatique nivernaise, M. H. Sarriau publie un mereau de la cathédrale Saint-Cyr portant au droit SOLVCIO : MISSARVM : ECCLESIE : NIV entre grenetis. Dans le champ un calice surmonté d'une hostie, accosté de deux lys.

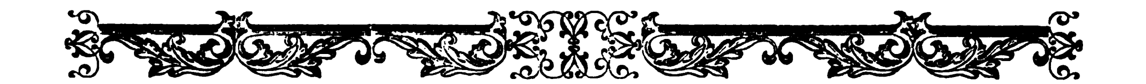
R. SANCTE CIRICE : ORA : PRO : NOBIS : INS.

Croix légèrement patée, cantonnée de quatre lys.

Il existe une variété de ce jeton. La différence consiste en ce que les lettres INS° n'existent pas dans la légende du revers; en outre, les caractères et les grenetis sont plus gros. Les extrémités de la croix se terminent carrément. La seule lettre lisible du mot *Solucio* est ronde, se rapprochant par sa forme de l'*o* du gros tournois des XIIIe et XIVe siècles. Les A de la légende du revers sont tous barrés; la branche inférieure des R est contournée.

Ces particularités paléographiques font remonter l'émission de ce jeton aux premières années du XVe siècle. Il est donc antérieur au jeton publié précédemment. Malheureusement, l'exemplaire que je possède est dans un mauvais état de conservation.

ALFRED MANUEL.



ISAMBART DE LA PIERRE

I

L'OMBRE

Quel est donc ce vieillard ? — Est-ce un moine ? Est-ce une ombre ?
Son froc bat les chemins de ses lambeaux flottants,
Et son long chapelet, sous ses doigts tremblotants,
Déroule des *pater* et des *ave* sans nombre.

Quel est ce pénitent, ce spectre dont l'œil sombre
Semble scruter le fond de l'abîme du temps
Où croulent tour à tour les astres éclatants,
Avec nos songes d'or et notre espoir qui sombre ?

De quel gibet descend ce vieux supplicié ?
On croit voir à travers son corps émacié
Scintiller son esprit qu'une foi vive enflamme.

On dirait qu'un remords douloureusement cher,
Une angoisse choyée, en lui torturant l'âme,
Lentement, en dessous, a dévoré sa chair.

II

FRÈRE ISAMBART

Qui se souvient du Frère Isambart de la Pierre ? (1)
Ce fantôme c'est lui ! — Cet ascète est vivant.
Il a cent ans peut-être. Il a fui son couvent :
— Tel un mort évadé du sépulcre de pierre.

Quelle est la vision qui luit sous sa paupière ?
Vers quels lieux saints court-il ce pèlerin fervent
Qui, l'échine courbée et la cagoule au vent,
De l'aube au soir, marmotte une ardente prière ?

Pour expier le crime auquel il est rivé,
Pour laver à jamais son sang de réprouvé,
Un seul désir l'obsède, un seul objet l'attire :

Il est las de souffrir, il est las de marcher ;
Il aspire au trépas, il a soif du martyre ;
Comme Jehanne, il veut mourir sur un bûcher.

III

HANTISE

Puisse-t-elle, oubliant sa traîtrise cynique (2),
Se rappeler qu'il fut son plus fidèle ami,
A l'heure où le plus fort sent sur son front blêmi
Passer le souffle vil de la lâche panique !

---

(1) Isambart de la Pierre, religieux dominicain, acolyte du vice-inquisiteur Jean Lemaître et assesseur ; un de ceux qui montrèrent le plus de compassion pour la Pucelle. (*Jeanne d'Arc*, par H. WALLON, *Appendice*).

Michelet dit qu'Isambart de la Pierre était un moine augustin.

(2) On est affligé de rencontrer sa signature dans l'arrêt de condamnation.

« L'histoire, dit Lamartine, en parlant de frère Isambart, doit son nom à ceux qui savent aimer jusqu'à la mort. »

Lamartine semble ne pas avoir eu connaissance du vote regrettable de frère Isambart. Certainement, il serait injuste de refuser à ce moine le bénéfice des circonstances les plus atténuantes ; mais quelles que soient les sympathies qu'on puisse avoir pour lui, son vote reste comme une tache qu'on voudrait effacer, mais qui reste indélébile. (*Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moûtier*, par J.-L. JALADON DE LA BARRE).

Mais qu'un homme d'un aussi bon naturel qu'Isambart ait signé cette horrible délibération, lui qui avait assisté à l'interrogatoire de la veille et qui avait entendu les plaintes de Jeanne ! cela dit tout sur les doctrines et sur l'enseignement qui pouvaient transformer des âmes nées pour le bien en aveugles instruments d'actions infernales. (Henri MARTIN, *Histoire de France*).

Depuis qu'il a signé cette sentence inique
Qui livra la Pucelle aux mains de l'ennemi,
Dans la sérénité son cœur n'a plus dormi,
Le désespoir le voue à sa hantise unique.

Au bas de cet arrêt qui condamne et qui ment,
L'opprobre de son nom s'étale impudemment !
O paraphe honteux ! O signature infâme !

— « Hélas ! je suis damné, clame-t-il, j'aurais dû
Arracher aux bourreaux cette angélique femme
Que je revois brûler dans mon rêve éperdu. »

IV

GOLGOTHA

Et cette forme humaine, ambulante, indécise,
Guenille errant sans cesse au rythme mesuré
Qui scande dans son âme un sourd *dies iræ*,
Implore en vain le ciel afin qu'on l'exorcise.

Que de fois Isambart, morne statue assise,
En pleurant s'affaissa plus blanc qu'un déterré,
Là-bas, sur le tombeau qui garde saint Aré (1),
— Dans son pays natal — sa chère île, — à Decize !

Jamais plus de sommeil, jamais d'apaisement !
Toujours le moine geint et souffre atrocement,
Toujours il marche seul, il halète, il ahanne !

Quand arrivera-t-il à cet endroit béni,
Suprême station du Calvaire où Jehanne
Jeta son cri d'*Eli, lamma sabactani ?*

---

(1) Isambart de la Pierre appartenait à une famille de Decize. En 1437, un Isambart de la Pierre était échevin de cette ville.

L'église Saint-Aré, de Decize, est un monument historique du X[e] siècle (crypte), du XI[e] siècle (chœur), etc. (JOANNE).

Saint Aré, évêque de Nevers, mort en 558, y est enterré. La chronique raconte que le cercueil, renfermant le corps du saint fut placé à Nevers, dans une nacelle entourée de cierges, qu'il s'en alla seul en remontant la Loire jusqu'à Decize. On voit encore, dans une maison du quartier de Loire, à Nevers, un bas-relief représentant ce miracle, à l'occasion duquel on dédia l'église primitive de Decize, bâtie en l'honneur de Notre-Dame par deux ermites, Euphrasius et Auxilius, à saint Aré, dont le tombeau avait la vertu de guérir de la fièvre ceux qui le touchaient avec foi. (*Guide pittoresque dans la Nièvre*, par M[lle] E. CHEVALIER).

V

ROUEN

Enfin voici les murs de la cité normande,
Et ses maisons de bois et son fleuve sacré ! (1)
Le pèlerin tressaille; il est transfiguré :
Enfin voici la grâce, ô vierge, qu'il demande !

C'est le lieu qu'on vénère et que ton souffle amende,
Jehanne ! — Aux yeux, au cœur, à l'esprit épuré,
La ville aux vieux clochers, par son charme avéré,
Du haut de Bon-Secours, s'offre et se recommande.

Un soleil printanier s'est levé sur Rouen.
Des tours de Notre-Dame aux tours de Saint-Ouen,
Les carillons s'envoient leurs claires sonneries.

La Seine vagabonde est pleine de bateaux,
Ses flots sont azurés, ses rives sont fleuries
Et son courant sourit à ses joyeux coteaux.

VI

LE VIEUX-MARCHÉ, LE 30 MAI 149...

Le Vautour du remords relâche un peu sa serre.
— Un ange conducteur, à ses pas attaché,
Mène Frère Isambart tout droit au Vieux-Marché,
Le jour où l'on célèbre un saint anniversaire.

Il s'agenouille là. — Sa poitrine se serre,
Mais son crime d'antan n'est plus qu'un lourd péché.
— Il prie et son front bas jusqu'à terre penché
Heurte et baise le sol dans un élan sincère,

Quand un lis d'or jaillit vers le ciel embaumé,
Plus splendide que ceux de ce beau mois de mai,
Qu'il déposait jadis aux pieds de la Madone ;

Sur la corolle il lit — ineffable bonheur ! —
« Bon moine, meurs en paix, Jehanne te pardonne ! »
— Lors Isambart s'endort dans la paix du Seigneur.

MARCEL COULLOY.

---

(1) Parmi nos fleuves, la Seine est bien le fleuve sacré par excellence.
Les restes de la vierge de France, dit Marius Sepet, dans sa splendide *Histoire de Jeanne d'Arc*, c'est-à-dire un peu de poussière, quelques ossements, son cœur et ses entrailles, furent jetés dans la Seine par l'ordre de Winchester.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. D'ASIS-GAILLISSANS

A l'heure où ce Bulletin presque achevé allait paraître, un profond deuil venait frapper notre Société et en suspendait momentanément la publication. Notre cher Président, M. d'Asis-Gaillissans, nous était enlevé par une cruelle maladie dont il souffrait depuis longtemps mais qui ne nous paraissait offrir aucun danger sérieux, tant il la supportait courageusement.

Lui, malade ? Mais non. Ne l'avions-nous pas vu présider notre dernière réunion avec toute sa gaieté et tout son entrain ordinaires ? N'était-il pas chaque jour à sa chère Bibliothèque, causant à tous, affectueux à tous et préparant de nouveaux travaux ? Et pourtant la maladie continuait silencieusement ses terribles ravages. Un jour, il fallut s'aliter, et bientôt tout fut fini.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, que conserver précieusement la mémoire de celui qui fut non seulement notre président vénéré depuis la fondation de notre Société, à laquelle il prit une si grande part, mais le meilleur de nos collaborateurs, notre guide le plus sûr dans nos travaux et notre ami dévoué.

D'Asis-Gaillissans était né en 1826, à Orléans, et appartenait à une famille d'origine espagnole. Après d'excellentes études, il entrait à l'Ecole Normale et s'y consacrait à l'étude des lettres et en particulier à celle de la philosophie.

Après avoir enseigné dans différents Lycées, il était nommé professeur de philosophie à Nevers en 1866. Il aima notre ville et s'y fixa. Toutes les jeunes générations qui ont suivi les cours de notre Lycée depuis cette époque le connaissent et il n'est aucun de ses élèves qui n'ait conservé de lui le meilleur souvenir ; aussi quand il fonda la Société Académique du Nivernais, presque tous ses anciens élèves voulurent s'y faire inscrire, heureux de se retrouver près de leur ancien maître.

Il y a quelques années, il prenait sa retraite et était nommé en même temps bibliothécaire de la ville de Nevers, heureux de consacrer ce qui lui restait de forces et d'activité à une œuvre des plus intéressantes pour notre cité. Ses chers livres, comme il les aimait, avec quel soin il les rangeait, les cataloguait et comme il aurait voulu pour eux un logis où ils fussent à l'aise, où chacun d'eux pût briller suivant sa juste valeur.

Grâce à lui, notre Bibliothèque s'enrichit de nombreux dons faits par nos ministres et par différentes personnes. Il fit le catalogue de la partie scientifique, catalogue des plus ardus qui demanda un long et difficile travail, mais qui ne fut pas apprécié à sa juste valeur. On lui doit aussi un remarquable travail sur le livre d'heures de la reine Anne et sur nos incunables.

Il a publié dans nos Bulletins différents autres travaux finis, ciselés, pouvons-nous dire, qui portent tous la marque non seulement d'un profond savoir, mais d'un esprit des plus fins et des plus délicats.

Officier de l'Instruction publique depuis de longues années, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1895.

M. Massillon Rouvet a prononcé, au nom de la Société Académique du Nivernais, le discours suivant, qui dit, du reste, mieux que nous ne saurions le dire, toutes les qualités de cœur et d'esprit de notre président et le vide profond qu'il laisse dans notre Société qui, dans sa dernière séance, a tenu à honneur, faute de mieux, de décider que son nom resterait inscrit sur nos Bulletins comme président d'honneur :

Mesdames, Messieurs, chers Confrères,

Ma tâche est facile, car c'est un grand et sincère témoignage d'amitié, de respect, de reconnaissance que j'apporte au membre, au président de la Société académique du Nivernais ; c'est un devoir que je remplis au nom de tous mes confrères ; c'est un suprême adieu que j'adresse, en leur nom, à notre cher défunt, devant cette tombe. Je ne puis oublier, dans ces tristes moments, que le 16 juin 1883, à huit heures du soir, nous nous réunissions pour la première fois afin de fonder notre société. Je vois encore réunis dans l'hôtel de ville tous ces Nivernais distingués autant qu'érudits.

Hélas ! depuis cette époque, déjà lointaine, combien ont disparu !

Mais ceux qui restent ont su apprécier M. d'Asis-Gaillissans, je ne leur apprendrai rien. Ils rediront avec ses anciens élèves, qui sont légion, tout ce qu'il valait. Ils vous exalteront et son dévouement et son aménité. Je ne saurais mieux faire.

M. d'Asis-Gaillissans fut un savant sans morgue, un savant obligeant, un savant sans jalousie ! Voilà ce que l'on peut dire de lui.

Qui n'a pas connu son accueil bienveillant, ses conseils utiles et ses encouragements fortifiants ne l'a pas connu en entier !... En cela il sera inimitable.

N'en a-t-on pas abusé ?... Pour lui, on n'abusait jamais... car c'était au travail qu'il oubliait son mal !...

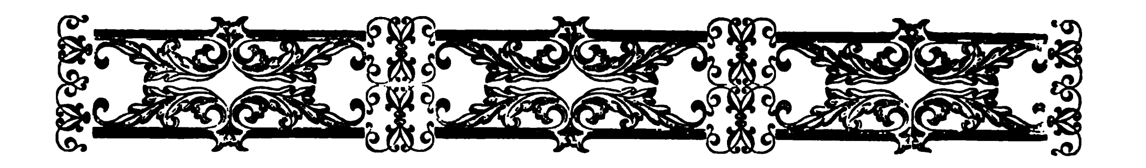
Ce sont ces qualités qui nous apprennent qu'avec le maître nous perdons l'ami... et surtout le confident bienveillant ! Mais pourquoi ne pas associer à son souvenir celui de sa compagne si dévouée, si digne, aussi bien que celui de sa sœur : s'il pouvait encore nous entendre, cette pensée, j'en suis sûr, le rendrait heureux !

Aussi puissent nos hommages respectueux adoucir leur douleur et l'irréparable perte qu'elles éprouvent.

Quant à vous, ô cher président, je me souviens qu'en véritable philosophe, depuis longtemps vous saviez ce que valent les succès, les éloges, les ovations même ; vous saviez que tout devait aboutir à *cette heure* suprême, et je vois encore votre fin sourire, quand vous évoquiez cet au-delà de la mort — cette patrie idéale où tout se confond !

Adieu, ami dévoué, vénéré maître, vous serez toujours parmi nous.

Mais en terminant, permettez-moi de vous emprunter deux mots qui, pour vous, étaient ceux de la fin : SOUVENIR, ESPÉRANCE !



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU 4 JUIN AU 16 JUILLET 1896

Séance du 4 Juin 1896

Sont présents : MM. Lucien Gueneau, Massillon Rouvet, Alfred Manuel, Barillet, Deby, Jules Lemaître, Delaval.

M. Lucien Gueneau, vice-président, ouvre la séance et annonce qu'il va être, conformément à la décision prise précédemment, procédé à l'élection du président, en remplacement de M. d'Asis-Gaillissans, décédé, et du secrétaire, en remplacement de M. Delaval, qui quitte Nevers.

Il a été reçu à ce sujet des lettres de sociétaires qui ont envoyé leurs bulletins par correspondance.

Le vote a lieu immédiatement, au scrutin secret et individuel.

MM. Lucien Gueneau et Jules Lemaître, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont déclarés élus, le premier président et le second secrétaire de la Société Académique du Nivernais pour l'année 1896.

Sur la proposition de plusieurs membres, l'assemblée procède également à l'élection d'un archiviste, en remplacement du capitaine Sévat. M. Louis Jolivet, à l'unanimité, est élu.

M. Gueneau remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présidence. Il déclare qu'il s'efforcera de remplir de son mieux les fonctions dont on veut bien le charger et qu'il y mettra tout son dévouement.

M. Lemaître remercie également l'assemblée et déclare accepter les fonctions de secrétaire.

M. Gueneau exprime ensuite les regrets causés par le départ de M. Delaval, dont la collaboration à la Société comme secrétaire était constante, et propose de lui conférer le titre de secrétaire honoraire de la Société Académique, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. Delaval déclare à ses collègues qu'il est très touché de la marque de sympathie qu'ils viennent de lui accorder, et qu'il ne cessera pas, quoique absent, de faire partie de la Société.

Sur la présentation de MM. Lemaître et Delaval, M. Eugène Langeron, commis rédacteur à la préfecture de la Nièvre et auteur de diverses publications, est admis, à l'unanimité, comme membre de la Société.

La discussion s'ouvre ensuite sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas, afin de donner à la Société une nouvelle vitalité, de publier le Bulletin des Mémoires tous les trois mois, au lieu de tous les ans, ainsi qu'il est procédé actuellement.

L'unanimité des membres présents étant de cet avis, la question est résolue en ce

sens. Le Bureau sera chargé d'examiner les frais occasionnés par la publication de ce Bulletin qui paraîtra trois mois après l'impression du volume en cours. Rien ne sera changé en ce qui concerne ce dernier volume, quant au texte, mais le nombre de ses exemplaires sera réduit de 300 à 150. Les bulletins trimestriels auront ensuite un tirage uniforme de 100 exemplaires.

Il est également décidé que les procès verbaux des séances qui ne figuraient plus depuis quelque temps dans les Mémoires, y reprendront place.

Il est en outre convenu d'étendre, dans toute la mesure du possible, les rapports de la Société avec les Sociétés similaires du Centre, et d'échanger avec elles le Bulletin de la Société.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide qu'en dehors des séances mensuelles tenues par les sociétaires, une autre séance à laquelle assisteront les membres du Bureau, sera tenue tous les mois, une semaine avant la réunion ordinaire, pour préparer le travail et l'ordre du jour de cette assemblée.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

A. Delaval.

Séance du 26 Juin 1896

Etaient présents : MM. Lucien Gueneau, Massillon Rouvet, Langeron, Delaval, Barillet, Jolivet, Lemaitre.

M. Lucien Gueneau, président, ouvre la séance.

M. Delaval, secrétaire honoraire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. Gueneau présente les excuses de M. Manuel, empêché d'assister à la réunion, par suite du décès de son père, et déclare que la Société s'associe au cruel deuil de son dévoué trésorier.

Il adresse ensuite des remerciements à M. Manuel et à M. Louis Jolivet, qui ont effectué dans de bonnes conditions le déménagement des archives de la Société.

Puis il fait part aux membres présents d'une lettre de M. Blandin qui donne sa démission. Cette démission est acceptée.

Par suite des demandes qui lui ont été adressées, il est décidé que la Société offrira la collection de ses Mémoires à la bibliothèque de la ville, à M. le Maire de Nevers, au Ministre des Beaux-Arts et au Secrétaire de la Section des Beaux-Arts.

Il est passé ensuite à l'étude du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1897.

Ultérieurement, on examinera quelle question pourra être traitée par la Société.

M. le Président donne lecture : 1° d'une relation très humouristique d'un voyage de la Société Académique des Hautes-Pyrénées. Il profite de cette circonstance pour émettre l'avis que la Société puisse bientôt accomplir une promenade du même genre dans notre Nivernais, promenade qui, tout en étant agréable, serait également utile à la Société pour ses études archéologiques ;

2° D'un travail sur Alexandre Beaufils, intendant du sire de Dupuis-Mombrun, baron de Ternant, qui est une véritable revue agricole de l'année 1740.

La séance est terminée par l'admission de nouveaux membres.

M. Fieffé, juge au tribunal civil de Clamecy, présenté par MM. Gueneau et Lemaitre ;

MM. Louis Launois, conseiller à la préfecture de la Nièvre, et Auguste Bardot, directeur du Cercle Symphonique de Nevers, présentés par MM. Lemaitre et Delaval, sont admis à titre de membres actifs.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

JULES LEMAITRE.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1896

Sont présents : MM. Lucien Gueneau, Deby, Manuel, Langeron, Jolivet, Barillet, Massillon Rouvet, Lemaitre.

Lecture est donnée par M. Lemaitre du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. le Président rend compte de sa mission auprès de M. le Préfet de la Nièvre. Il déclare que M. Bonnerot a bien voulu accepter la présidence d'honneur qui lui avait été offerte, qu'il a fait des vœux pour la prospérité de la Société, et a en outre affirmé qu'elle trouverait toujours auprès de lui un appui efficace dans n'importe quelle circonstance.

M. Gueneau propose ensuite de demander une subvention au Conseil général, qui ne peut manquer de témoigner sa sympathie à une Société dont les travaux intéressent le département et à ce titre méritent d'être encouragés. — Adopté.

Une demande en ce sens sera adressée au Conseil général par l'intermédiaire de M. le Préfet.

Après une discussion à laquelle tous les sociétaires présents prennent part, il est décidé que la Société offrira à chacune des écoles de garçons de Nevers la collection de ses Bulletins. Ce don est fait dans le but d'être agréable aux instituteurs qui pourront y puiser des renseignements utiles et, en outre de les stimuler dans des recherches historiques et archéologiques profitables au pays.

M. Carré ayant adressé au bureau deux chapitres d'un travail considérable sur les fiefs du Nivernais, M. le Président résume le premier intitulé : *Le Fief des Meures, autrefois les Murtz ou les Murs mouvants de Montigny, châtellenie de Nevers.*

Ces travaux étant très précieux pour notre histoire locale, ils seront insérés par extraits dans les Bulletins.

De vifs remerciements sont adressés à Mme d'Asis-Gaillissans pour le don fait à la Société d'un vaste Dictionnaire d'archéologie, d'épigraphie, etc., comprenant douze volumes manuscrits écrits par M. Rémond.

Communication est faite par M. Massillon Rouvet d'un projet de roman historique sur Pierre de Courtenay, qui sera une étude des mœurs de l'époque, sous une forme agréable.

La question d'un local vient à l'ordre du jour. Pour que la Société fût chez elle et pût loger ses archives, il serait nécessaire de louer un appartement, les réunions ne pouvant plus avoir lieu à l'Hôtel de Ville.

Ce projet sera étudié. En attendant la solution, M. Deby ayant l'amabilité de mettre son parloir à la disposition de la Société, les séances auront lieu dorénavant à l'institution Saint-Louis.

M. Alfred Manuel donne lecture d'une notice sur un mereau de la cathédrale Saint-Cyr, qu'il fait remonter au XVe siècle. Cette lecture provoque sur la civilisation gauloise et les vestiges qui en subsistent en Nivernais une dissertation de MM. Gueneau, Jolivet, Manuel et Massillon Rouvet.

Mme d'Asis-Gaillissans, ayant témoigné le désir d'être membre honoraire, sa demande est acceptée à l'unanimité.

Sont admis à titre de membres actifs : MM. Pol Gallot, vice-président du conseil de préfecture de la Nièvre, à Nevers ; Hubert Quinion, receveur-rédacteur de l'Enregistrement, à Nevers ; Auguste Comoy, attaché au Cabinet de M. le Préfet de la Nièvre, à Nevers, présentés par MM. Lemaitre et Launois ; M. le docteur Petitjean, à Decize, présenté par MM. Gueneau et Lemaitre ; M. Louis Lamapet, directeur du *Nouvelliste de la Nièvre*, à Nevers, présenté par MM. Langeron et Lemaitre, et M. Gueulot Alexis, commis de perception à Guérigny, présenté par MM. Carré et Gueneau.

La séance est levée.

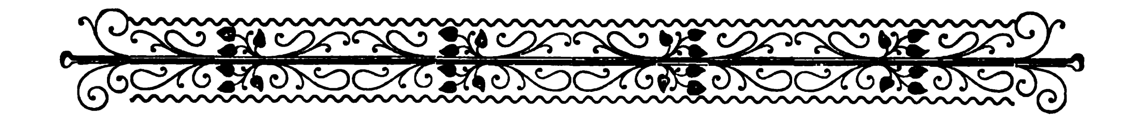
Le Secrétaire,

JULES LEMAITRE.

Certifié conforme aux Délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

LUCIEN GUENEAU.



LISTE DES MEMBRES

FONDATEUR :

M. D'ASIS-GAILLISSANS ✻, ✪ I., professeur honoraire de l'Université

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le Préfet de la Nièvre.

M. BONNEROT ✻, ancien Préfet de la Nièvre.

BUREAU DIRECTEUR :

Président : M. GUENEAU (Lucien) ✪, sous-préfet honoraire, à Nevers.

Vice-Présidents : M. MAZOYER (Abel) ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Nevers.

M. le docteur MIGNOT, à Pougues.

Secrétaire : M. LANGERON, commis-rédacteur à la Préfecture, à Nevers.

Archiviste : M. JOLIVET (Louis), tapissier-décorateur, à Nevers.

Trésorier : M. MANUEL (Alfred), négociant, à Nevers.

MEMBRES :

D'ASIS-GAILLISSANS (Mme), rentière, à Nevers (membre d'honneur).

MM.

BARILLET (François), dessinateur lithographe, à Nevers.

BARREAU (Léonard), propriétaire, à Nevers.

BELLANGER (Jules), imprimeur, à Nevers.

BUSQUET (Horace), ingénieur, directeur des Mines de Decize, à La Machine.

BARDOT (Auguste), directeur du Cercle Symphonique, à Nevers.

CHATECLAIRE, instituteur, à La Celle-sur-Loire.

COULLOY (Marcel), publiciste, à Nevers.

COMOY (Auguste), attaché au Cabinet du Préfet, à Nevers.

CARRÉ, instituteur, à Ourouër.

DELAVAL (Achille) ✠, dessinateur, secrétaire honoraire, à Roanne.
DESMOULINS (Camille), avoué, à Nevers.
DEBY, directeur de l'Ecole Professionnelle, à Nevers.
DEBOURGES (Georges), avocat, à Nevers.
DESTRAY, professeur à l'Ecole Professionnelle, à Nevers.
DUCOUDRAY (docteur), sénateur, à Châteauneuf-Val-de-Bargis.
FLAMARE (de) ✪, archiviste départemental, à Nevers.
FIEFFÉ, juge au tribunal civil, à Clamecy.
GANDREY (Aristide) ✪, homme de lettres, à Paris.
GONAT (Albéric), propriétaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.
GUEULOT (Alexis), commis de perception, à Guérigny.
GALLOT (Pol) ✠, vice-président du Conseil de Préfecture de la Nièvre, à Nevers.
GUENEAU (Lucien), sous-préfet honoraire, à Nevers.
GUENEAU (Victor), ancien receveur des finances, à Nevers.
JAVILLIER, pharmacien, à Nevers.
JOLIVET (Louis), tapissier-décorateur, à Nevers.
LAPORTE (Gaston), député de la Nièvre, à Coulanges.
LAUNOIS (Louis), conseiller de préfecture de la Nièvre, à Nevers.
LAMAPET (Louis), directeur du *Nouvelliste de la Nièvre*, à Nevers.
LANGERON (Eugène), commis-rédacteur à la Préfecture, à Nevers.
LEFEBVRE (Georges) ✠, ancien magistrat, conseiller général, à Nevers.
LEGENDRE (Léon), professeur de dessin, à Nevers.
LEMAITRE (Jules) ✠, directeur des Usines de Nickel, à Paris.
MAILLART (Charles), pharmacien, à Nevers.
MAGNIER (Georges), rédacteur en chef du *Républicain de la Nièvre*, à Nevers.
MANUEL (Alfred), négociant, à Nevers.
MASSÉ (Nestor) ✪, ancien conseiller général, à Nevers.
MASSILLON ROUVET ✪, architecte, à Nevers.
MAZERON (Achille), imprimeur-libraire, à Nevers.
MAZOYER (Abel) ✱, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Nevers.
MIGNOT (docteur Ernest), médecin consultant à l'établissement thermal de Pougues.

Mlle

MILLET (Pauline), directrice d'institution, à Nevers.

MM.

MIRAULT (Louis), banquier, à Jouet-sur-l'Aubois.
MORLON (Louis), conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.
PETITJEAN (docteur) ✪, à Decize.
QUINION (Hubert), receveur-rédacteur de l'Enregistrement, à Nevers.
TOMMY-MARTIN (Abel), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Bastia, à Paris.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

Nous espérons que le prochain Bulletin paraîtra au plus tard en avril 1897. Prière à Messieurs nos Collègues de vouloir bien nous adresser au plus tôt les documents qui pourraient en faire partie.

Nevers. — Imp. J. Bellanger, rue du Doyenné, 6



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TOME VII



NEVERS

IMPRIMERIE J. BELLANGER, RUE DU DOYENNÉ, 6

MDCCCLXXXXVIII



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TOME VII



NEVERS
IMPRIMERIE J. BELLANGER, RUE DU DOYENNÉ, 8
MDCCCLXXXXVIII

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TOME VII



NEVERS

IMPRIMERIE J. BELLANGER, RUE DU DOYENNÉ, 6

—

MDCCCLXXXXVIII



LES NIVERNAIS DANS L'AFFAIRE LA MOLE ET COCONAS

d'après les dépositions

I

Quoique approuvée par le pape Grégoire XIII, quoique fêtée par Philippe II, roi d'Espagne, la Saint-Barthélemy, cette épouvantable nuit de sang, avait arraché à l'opinion publique un cri vengeur dont l'écho se fit entendre jusque sur les marches du trône. Les rangs des huguenots se décuplèrent. Dans la crainte d'une levée de boucliers, le roi fit publier un édit d'après lequel *tous ceux de la religion pourront aller et venir en toute liberté de conscience... sans plus grande assemblée que dix seulement fors et excepté dix lieus à l'entour de la prévôté et vicomté de Paris...* C'était peu et cependant cela paraissait trop à Catherine de Médicis qui, voyant Charles IX descendre rapidement vers la tombe, surveillait, d'un œil attentif, les intérêts de son fils favori, Henri, roi de Pologne, et *retenoit de court* son autre fils, le duc d'Alençon, et son gendre, le roi de Navarre.

François, duc d'Alençon, craintif mais avide de liberté et de gloire, poussé par son favori, Joseph de Boniface, sieur de La Môle, et l'astucieux italien, Annibal de Coconas, flattait le parti huguenot et tous les malcontents de la Saint-Barthélemy, comme le duc de Montmorency, le maréchal de Cossé, Henri de la Tour d'Auvergne, prince de Bullion, Pierre de Grandrye, seigneur de Besne, Guillaume de Grandrye, seigneur de la Montagne, Jacques de la Fin, seigneur de la Nocle, et autres de moindre importance, comme François de Tourtay, Laurens des Bois, etc. Il aspirait à épouser la reine d'Angleterre, mais, à cause de cette alliance qui semblait contraire aux intérêts de la religion catholique, il craignait d'être victime de quelque guet-apens autorisé par le Pape. C'est alors qu'il aurait été question, pendant que la cour était à Saint-Germain, d'enlever le duc d'Alençon et le roi de Navarre, de les conduire dans une province où les huguenots avaient des villes fortes et de placer le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. La troupe armée, qui devait favoriser cet enlèvement, arriva

quelques jours avant l'époque convenue et tout le monde perdit la tête. Au lieu de profiter de l'émotion générale pour partir vivement, le duc d'Alençon s'amuse à consulter ceux-ci et ceux-là, et La Môle, dit-on, s'en alla raconter l'intrigue à la Reine (samedi, veille des Brandons). Catherine de Médicis ordonne aussitôt la rentrée de la cour. Trop habile pour ne pas profiter d'une circonstance si favorable à ses projets, elle fait d'abord garder au bois de Vincennes le duc d'Alençon et le roi de Navarre, puis enfermer à la Bastille le duc de Montmorency et le maréchal de Cossé, et enfin arrêter La Môle, Coconas, Pierre de Grandrye, Laurens des Bois et François de Tourtay. Henri de la Tour d'Auvergne, Guillaume de Grandrye et Jacques de la Fin avaient disparu à temps.

J'ai parlé, dans ma *Notice sur Saint-Honoré-les-Bains*, des frères Pierre et Guillaume de Grandrye. Ils étaient fils d'Albert de Grandrye, grenetier au grenier à sel de Moulins-Engilbert, et de Marguerite de Laubespine (1). Ils héritèrent de leur oncle, Charles de Grandrye, receveur général pour le roi en Nivernais, qui n'avait pas eu d'enfants de son union avec Jeanne Bolacre.

Pierre de Grandrye, seigneur de Besne et de Grandrye, ambassadeur aux Grisons, chevalier de l'Ordre du Roi, se jeta dans les curiosités de la chimie et crut avoir trouvé le secret d'affiner les métaux. Attiré auprès du duc d'Alençon, dont il devint chambellan, il ne sortit sain et sauf de l'intrigue de La Môle et de Coconas que grâce au crédit de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, son oncle. D'après ses interrogatoires, il semble qu'il était parfaitement au courant de cette petite et cependant si grave affaire dont M. Guizot ne parle pas dans son *Histoire de France*.

Guillaume de Grandrye, son frère, seigneur de la Montagne, chevalier de l'Ordre du Roi, fut destiné à l'état ecclésiastique et obtint l'abbaye de Grandchamp, dont il garda le nom. Il ne tarda pas à prendre le parti des armes où il tint une place brillante. Il fut ensuite ambassadeur à Constantinople (1566-1570). On le trouve à la Montagne en 1571 et 1573. Huguenot, comme la plus grande partie des seigneurs du Nivernais, il avait une horreur profonde de la journée de la Saint-Barthélemy qu'il appelait *journée de la trahison* et paraît s'être engagé à fond dans le complot de Saint-Germain. Il eut l'habileté de fuir à temps et resta l'irréconciliable ennemi de Catherine de Médicis. *Sed defendat quod quisque sentit : sunt enim judicia libera* (2).

II

Le projet seul d'enlever les princes de la cour ne devait pas être un délit bien grave aux yeux du public. Aussi Catherine de Médicis ne craignit pas de faire des victimes pour laisser croire à une conjuration contre le roi. « Le procès de la Molle et de « Coconas fut instruit avec toutes les adresses dont on se peut servir dans un pouvoir

---

(1) Marguerite de Laubespine était la sœur de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, et la nièce de Claude de Laubespine, secrétaire d'État, tous deux très écoutés de Catherine de Médicis.

(2) Cicéron, *Tusculanes*, livre IV.

« absolu comme étoit celui de la Reine, et comme on avoit besoing de sang pour « persuader le peuple, il ne fut pas impossible de sacrifier à un si grand intérêt deux « favoris d'un prince qui avoit tant de sujets de mécontentement, qui étoit persuadé « qu'on le vouloit faire mourir, qui scavoit l'histoire terrible de l'infortuné don Charle « d'Espagne (1) et qui croyoit avoir des preuves certaines que le Roy catholique avoit « été consulté pour emprunter de lui les mêmes prétextes et, de plus, que le Pape en « avoit levé le scrupule pour l'intérêt de la religion, en haine du mariage qu'on traitoit « entre lui et la reine d'Angleterre (2). » Et cependant de toutes les dépositions *tant pratiquées qu'extorquées à la torture,* on ne peut conclure qu'une chose, c'est que le duc d'Alençon et le roi de Navarre voulaient quitter la cour dans la crainte d'être assassinés.

Joseph de Boniface, sieur de La Mole, fut le premier interrogé, le jour de Pâques, 11 avril 1574, par Christophe de Thou, premier président, sur vingt-un articles qu'il nia tous. Il était fils d'Antoine de Boniface et de Marguerite de Pontevez. Jeune, beau, bien fait, orgueilleux, favori du duc d'Alençon, et amant de la licencieuse Marguerite, sœur de son maître et femme du roi de Navarre, il avait tout ce qu'il fallait pour être sacrifié.

Annibal de Coconas fut mené au bois de Vincennes devant le roi. Il crut qu'on lui faisait une faveur, entrevit sa grâce et, comptant sur la fortune qui n'abandonne pas les audacieux, il répondit aux dix-sept questions qui lui furent posées en chargeant un peu tout le monde. Il était venu du Piémont se faire une place à la cour où, prétend-on, il obtint les faveurs de notre duchesse, Henriette de Clèves.

Le 13 avril, le duc d'Alençon et le roi de Navarre donnèrent leur déclaration parce que leur qualité les exemptait de répondre en justice dans les formes ordinaires. L'abbé Le Laboureur dit que le duc d'Alençon répondit « comme un enfant bien obéissant qui fait une confession générale « et tout prest de fournir à sa mère tout ce qu'il luy plairoit de crimes pour faire périr tous ses serviteurs et ses amis, » et le roi de Navarre « comme un roy captif en sa personne, mais toujours libre en sa dignité et qu'on peut dire avoir fait le procès à cette Reine envers la postérité. »

Tout cela n'était pas suffisant à Catherine de Médicis, aussi porta-t-elle un coup décisif en faisant entendre, le 14 avril, Yves de Brinon, âgé de 40 ans (3). La déposition policière de ce témoin mérite d'être retenue. La voilà tout entière :

« Yves de Brinon, âgé de 40 ans ou environ, après serment par luy fait, a dit qu'il

---

(1) Don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne, et de Marie de Portugal, sa première femme, voulait épouser Elisabeth de France, fille d'Henri II, et c'est son père, ce fanatique plus catholique que le Pape, qui l'emporta sur lui, 1559. Déclaré incapable de prétendre à la couronne en 1563, il fut mêlé aux intrigues des Pays-Bas révoltés, puis accusé d'avoir voulu attenter à la vie de son oncle, don Juan d'Autriche, et même à celle de son père. Il fut arrêté en 1568, condamné par le Grand Inquisiteur et mourut empoisonné.

(2) Additions aux *Mémoires de Michel de Castelnau,* t. II, p. 352 et 353.

(3) La famille de Brinon se trouve en Bourbonnais et en Nivernais. En 1524, Jean Brinon, conseiller du roi et maître des comptes à Paris, seigneur de Pontillault, au nom et comme curateur de Jeanne Brinon, dame du Plessis aux Tournelles, sa nièce, fille de feu Claude et de Germaine Balue, depuis femme du bâtard d'Alençon, donne procuration pour faire hommage de divers biens. *(Inventaire des Titres de Nevers,* 378, *La Ferté-Chauderon).* — Le Laboureur écrit que toutes les procédures roulèrent sur la déposition de Brinon qui pouvait être suspecte dès ce temps-là comme elle le sera sans doute à la postérité.

« y a environ trois semaines qu'il s'adressa à luy un serviteur de la Noue, qui a esté
« autrefois à luy déposant, qui luy dit qu'il avoit avertissement pour donner au Roy
« d'un gentilhomme nommé Beaufenyn, qui avoit esté au feu admiral et estoit de
« présent escuyer de M. le duc : lequel alloit et venoit par le commandement dudit
« sieur Duc vers les ennemis du Roy, traitant des menées et pratiques. Lors le déposant
« s'adressa à un nommé le sieur de Grandchamp *(Guillaume de Grandrye)* et luy dit,
« en la maison où estoit logé le comte de Coconas et la Molle, près le bout du Pont
« Saint-Michel, qu'il avoit un homme qui pouvoit faire service au Roy et découvrir les
« menées de ses ennemis. Le sieur de Grandchamp luy dit qu'il n'estoit pas besoin de
« se haster, mais attendre et voir quelles issues prendraient les affaires. Quelques
« jours après ledit déposant en son logis dit audit sieur de Grandchamp que le
« personnage qui luy donnoit l'avertissement étoit proche de s'en aller vers la Noue,
« et qu'il est à luy, dit qu'il se vouloit servir de luy pour le service du Roy. Lors ledit
« de Grandchamp répondit audit déposant qu'il laissat cette entreprise et qu'il n'y alloit
« que de la vie pour ce qu'il ne pourroit jamais approcher jusques au Roy pour lui
« donner l'avertissement : mais qu'il l'asseuroit, s'il vouloit tenir le parti de M. le
« Duc, qu'il luy feroit donner tel estat en sa maison qu'il voudroit, et le feroit participer
« au butin de 400,000 escus à la prise d'une ville qui estoit aussi bonne que Rouen.
« Lors le déposant passa outre en son propos, attendant de découvrir dudit Grandchamp
« autres choses. Après, fréquentant ordinairement avec ledit de Grandchamp, il vit
« ordinairement que plusieurs gentilshommes et autres venoient parler à luy et à un
« nommé la Nocle (1), qui estoient ordinairement ensemble avec le comte de Coconas
« et le sieur de Grantrye *(Pierre de Grandrye)*, et ne vouloit ledit la Nocle que ledit
« déposant entendit de leurs affaires esquelles estoit entremeslé un nommé la Vergne
« avec le vicomte de Turenne. Ledit sieur de Grandchamp ayant depuis opinion que ledit
« déposant luy pourroit servir en quelque chose, luy commença à dire, le dimanche pré-
« cédant le dimanche des Rameaux, estant sur les remparts près le moulin à vent des
« petits Champs, *que le Roy avoit envoyé quérir une dispense pour faire mourir le Duc,*
« *et qu'il déliberoit s'en ressentir et échapper le danger ; ce que ledit de Grandchamp*

---

(1) Dans la déposition de Pierre de Grandrye il est nommé la Nocle le jeune. La famille de la Fin possédait La Nocle en Nivernais et Beauvoir en Bourbonnais, A cette époque vivaient Guy, Jacques et Jean de la Fin, frères. Les *Archives Historiques du Bourbonnais* donnent, dans le numéro de janvier 1894, les renseignements suivants sur Jacques : « Un gentilhomme du Bourbonnais, l'un de ces trois frères de la Fin qu'on trouve mêlés à toutes les affaires malpropres du temps, Jacques de la Fin, avait joué auprès du maréchal de Biron le rôle de tentateur et de corrupteur ; il couronna son œuvre en dénonçant et accusant sa dupe, et c'est grâce à lui que la tête d'un illustre soldat qui avait si souvent risqué sa vie sur les champs de bataille, tomba sous la hache du bourreau. Ce la Fin, formé à l'école de Catherine de Médicis, se livrait, à l'imitation de celle-ci, aux pratiques magiques, et certes ce n'était pas un naïf. Biron l'accusa formellement de l'avoir ensorcelé. La Fin, disait-il, le baisait fréquemment sur l'œil gauche et ce baiser *ne manquait presque jamais d'être suivi de quelques pensées criminelles*. Ces allégations, certainement conformes aux convictions du maréchal doivent valoir à Jacques de la Fin la première place parmi les sorciers du Bourbonnais. » Le chanoine Anquetil, dans son *Intrigue du cabinet sous Henri IV et Louis XIII*, raconte que celui qui eut toujours le plus d'empire sur Biron fut Beauvoir la Nocle, sieur de la Fin. Il avait été employé, dit-il, par le duc d'Alençon, frère de Henri III auprès des Espagnols, dans le temps que ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. Homme entreprenant, actif, insinuant, habile surtout à saisir le faible de ceux qu'il voulait gagner. Il eut un très grand empire sur Biron. Le roi, qui le connaissait, dit à Biron qu'il l'ôtât d'auprès de lui, *sinon que la Fin l'affinerait*.

« *affirma estre vray audit déposant;* et aussi, continuant de jour à autre, communiquoit
« des affaires secrettes audit déposant, lesquelles il traitoit en conseil de M. le Duc es
« maisons de la Nocle et de la Molle, et ce qui estoit délibéré audit conseil estoit après
« rapporté entre eux. Tellement qu'ils adjoustoient de leurs opinions, et faisoient estat
« qu'après qu'ils auroient impatronisé M. le Duc du royaume de France, ils tiendroient
« pour eux les villes qu'ils auroient prises pendant la Guerre, *faisant aussi estat*
« *d'exterminer le Roy, la Reine et tous ceux de la Maison de Guise*, s'associant de la
« Maison de Montmorency et du sieur de Strozzi (1), lequel avoit promis audit sieur
« de Grandchamp douze compagnies de gens de pied pour les guerres qui se présen-
« teroient, dont il en avoit déjà délivré une commission à un nommé Berthencourt
« pour le capitaine Tourtay. Et lorsque M. le Duc venoit à Paris tenir son conseil sur
« lesdites affaires, ils y venoient sous couleur de venir gouverner certaines dames de
« la cour. Et ce qui avoit esté arresté audit Conseil estoit rapporté audit déposant par
« ledit sieur de Grandchamp, tous les propos et machinations qui se traitoient esdits
« lieux audit temps, sans qu'il y eut encore résolution du temps de l'exécution, à cause
« d'une somme de douze cens mille livres qui estoit affectée au voyage, et que l'on
« attendoit M. de Mande, chancelier de M. le Duc. Depuis ont pratiqué certains Italiens,
« sans qu'on les luy nommast, qui avoient promis donner 6,000 escus audit sieur Duc,
« dont il en donnoit 2,000 pour le payement d'aucuns hommes qui estoient retenus
« pour le fait de l'exécution, 1,000 escus pour ledit la Nocle et 1,000 pour *le sieur de*
« *Grantrye qui promettoit, par un secret qu'il disoit avoir, de convertir l'argent en or*
« *pour fournir aux frais qu'il conviendroit faire en toutes les guerres*. Et avoient entre
« eux desparty les Estats de France, Grantrye pour Grand Maistre, la Nocle pour
« Grand Chambellan, la Molle, Maistre de la Garderobe, M. de Montmorency,
« Lieutenant général. Ledit déposant voyant que le terme de leur exécution approchoit,
« voulant en avertir Sa Majesté, ledit jour des Rameaux au matin s'en alla vers M. le
« premier Président pour luy communiquer de cette affaire, lequel premier Président
« conseilla audit déposant s'en aller vers le Roy et l'instruire de tout. Ce que le dit
« déposant fit aussitôt... *mais le Roi étoit à diner et ne put l'entendre*. Lors s'en revint
« à Paris pratiquant toujours avec ledit de Grandchamp pour découvrir de luy ce qui
« se traitoit et voyoit plusieurs allées et venues que luy communiquoit ledit de
« Grandchamp. Finalement, le mercredy de la semaine sainte estant descouvert un de
« la Porte Saint-Martin qui donna quelque soupçon desdites menées, iceux conspira-
« teurs furent estonnez et commencèrent à résoudre de leur fait. Disans toutefois que
« le Roy en fut averty, comme il estoit déjà par un seigneur qui luy avoit mandé qu'il
« estoit hors de sa puissance de pouvoir donner ordre estant le plus foible, le jeudy
« absolu au soir ledit premier Président envoya quérir luy déposant en son logis,
« lequel déposant tout aussitôt se transporta vers le sieur Président, par lequel luy
« fut commandé, en présence du sieur de Lanssac et de M. le Procureur Général,
« d'aller le lendemain trouver le Roy au Bois de Vincennes pour l'informer au vray

(1) Philippe Strozzi, colonel général de l'infanterie, était fils de Pierre Strozzi, cousin-germain de Catherine de Médicis.

« de ce qui se machinoit par ses ennemis. Ce que ledit déposant fit au sortir du logis « dudit sieur premier Président.

« Alla trouver ledit de Grandchamp, lequel le retint à la collation, par laquelle « ledit la Nocle arriva accompagné d'un nommé Mathain et deux autres desquels ledit « déposant ne scait les noms ; lesquels se mirent à table, et après commanda ledit la « Nocle que tous les serviteurs sortissent de la chambre et que ledit Tourtay bailleroit « bien à boire. Estant sortis lesquels serviteurs, ledit de la Nocle va jurer et blasphémer « appelant le sieur de Montmorency poltron, et dépitant contre luy, pour ce qu'il disoit « que sa longueur avoit esté cause de rompre l'entreprise, et que s'il ne luy eut tenu « le bec en l'eau, il y avoit longtemps que l'entreprise eut esté exécutée, *vu la juste « occasion qu'en avoit M. le Duc et les conspirations qui estoient faites contre luy. « Premièrement que depuis deux... on avoit conspiré à le faire mourir, joint aussy que, « depuis l'effroy de Saint-Germain, le Roy avoit envoyé vers le Pape pour avoir dispense « de le faire mourir et le Roy de Navarre ;* et qu'ils avoient occasion de se plaindre vu « que l'on avoit donné en appanage au Roy de Pologne, son frère, un million de livres « de rente, et en toutes les charges honorables de France et autres du tout disposé à « sa fantaisie, et qu'il demeuroit encore esclave. Et que Languedoc, Provence, Guyenne, « Dauphiné, Picardie et une partie de Normandie luy tendoient les mains pour se « rendre à sa dévotion. Bref qu'il falloit, quoiqu'il fust, exécuter promptement ; et que « ledit de la Nocle venoit de la cour où il avoit vu en la chambre de la Reine de Navarre « que la Reine Mère avoit parlé audit Roy de Navarre aigrement de toutes ses entre- « prises, lequel Roy de Navarre avoit tenu bon en pleurant, et que ladite Dame luy dit « qu'il n'estoit pas temps de dissimuler et que la Molle et Coconas étoient prisonniers « qui avoient tout déclaré. Devoit ledit la Nocle partir le lendemain pour aller au Bois « de Vincennes pour faire enlever ledit sieur Duc, et fut envoyé par ledit de Grand- « champ coucher chez la dame de Chaussey, sa sœur, en la rue de Seine (1). Le len- « demain matin qui etoit le vendredy saint, luy déposant alla trouver le Roy auquel il « déclara amplement ce qu'il sçavoit de ladite conspiration, lequel sieur Roy lui promit « envoyer forces à Paris pour prendre les coupables.

« Il déposant estant de retour à Paris rencontra en ladite rue de Seine ledit Tourtay « auquel demandant des nouvelles, il luy dit que ledit de la Nocle les avoit laissez pour « aller trouver la Molle qui luy avoit mandé qu'il avoit reçu des nouvelles de M. le « Duc, et estoit ledit de la Nocle party de bon matin. Ayant laissé luy déposant ledit « Tourtay, alla trouver ledit de Grandchamp qui estoit logé au logis du sieur comte de « Ventadour, rue de Seine, où il trouva ledit de Grantrye, son frère, et un nommé le « sieur de Rouzières, père dudit Tourtay, et un nommé Bourgoing. Ledit de Grand- « champ demanda audit déposant ce qu'il avoit appris, lequel luy dit qu'on estoit bien « en alarme mais peut-estre que ce ne seroit rien, et peut-estre qu'après disner il leur « résoudroit du tout. Lors ledit de Grandchamp dit qu'il ne falloit plus attendre, ains « se tenir prest pour suivre ledit Duc qui avoit bon rendez-vous à Sedan. Lors ledit de « Grandrye dit qu'il ne partiroit point, mais qu'il demeureroit pour apprendre ce qui

(1) Antoinette de Grandrye, femme de Guillaume Tenon, seigneur de Nanvigne et Fontfay.

« se passeroit par deça pour leur en mander des nouvelles, et qu'il ne devoit craindre « d'autant qu'il n'avoit jamais communiqué ausdits sieurs Duc et Roy de Navarre de « ses affaires, mais qu'il les avoit seulement entendues par eux, desquels il s'asseuroit « bien qu'ils ne le déclareroient point parce qu'ils estoient tous hommes résolus. « Lesquels de Grandchamp, de Grandrye et autres alloient disner au logis dudit de « Grandchamp à la Corne de Cerf en la rue des Marests où ils attendoient ledit dépo- « sant jusques à une heure après midy, pensant les faire prendre comme il avait « promis au Roy, lequel sieur Roy n'envoya aucunes forces comme il avoit promis, et « depuis ledit de Grandchamp est échappé. Et est ce qu'il dit. »

Laurens du Bois, écuyer, sieur de Saint-Martin-des-Pierres, neveu d'Antoine de Saint-Pol, maître des requêtes, arrêté et mis à la Conciergerie, fut interrogé le même jour. Il nia d'abord puis reconnut avoir dit « que l'on pouvoit prendre le Roy et que l'on « se tueroit dedans Paris. Que Grandchamp avoit dit le samedy devant les Rameaux « qu'il voudroit estre mort et que l'on avoit mandé quelques lettres au Roy touchant le « fait de Saint-Germain, mais que M. de Montmorancy estoit à la cour, qui estoit sage « personnage et pouvoit composer tout cela. Et que *ledit de Granchamp luy dit qu'il y « avoit des lettres du Pape et du Roy d'Espagne,* comme aussi qu'il ne vouloit estre ny « à la ville ny à la cour au moyen de quoy il en avertit ledit de Saint-Pol. »

Tourtay, interrogé ensuite, déclare que son père était capitaine pour le Roi et avait eu charge en l'artillerie ; que depuis dix ans il l'avait suivi et avait servi au sieur de Grandchamp de secrétaire en son ambassade de Turquie et qu'il ne savait rien de la conspiration.

Pierre de Grandrye, maître d'hôtel ordinaire du Roi, âgé de 43 ans, répondant aux questions qui lui sont posées, dit qu'il avait été huit ans et plus ambassadeur pour le Roi aux Grisons ; qu'à son retour, il y avait quatre ou cinq mois, il s'arrêta en sa maison en Nivernais (Besne), d'où il partit au commencement du carême. Il arriva à Paris le dimanche des Brandons « jour que le Roy vint de Saint-Germain pour le « trouble qui y arriva le jour précédent ; qu'il avoit souvent bu et mangé avec son frère « comme frères doivent faire entre eux, sinon depuis que ledit de Grandchamp s'estoit « allé loger au faubourg Saint-Germain pour estre plus près du sieur Strozzi, colonel de « l'infanterie françoise, qui luy avoit promis douze compagnies de gens de pied dont les « deux Tourtay, père et fils, devoient avoir chacun une, qu'il l'avoit moins vu. » Le vendredi saint, après avoir assisté au service en l'église de Saint-Eustache, en allant aux Pardons, il alla dîner avec lui « où se trouvèrent les deux Tourtay et un jeune « homme nommé Bourgoing, de Nivernois, homme d'armes de la compagnie du Roi de « Pologne, qui briguait aussi une compagnie (1), et ensuite arriva un nommé Brinon « pour rendre réponse de quelque argent dont il avait charge, » mais qu'il ne fut aucunement parlé des affaires publiques.

Brinon lui est aussitôt confronté et soutient l'avoir trouvé avec le sieur de Grand-

(1) Très probablement François de Bourgoing, fils de Gabriel, seigneur de Faulin, Champlevrier, Champrobert, Saint-Jean-de-Curtils, Mireloup, Monchaclon et autres, et de Louise d'Esguilly. Il est assez intéressant de remarquer que ce témoin ne fut pas interrogé.

champ le matin du vendredi saint à l'hôtel de Ventadour où l'on tint les propos portés en sa déposition et qu'il savait la conjuration.

Sur quoi de Grandrye déclare « qu'à la vérité il se doutait et s'est apperçu par les « déportemens et paroles que tenoient ledit de Grandchamp, son frère, la Nocle le jeune, « et Montagu, qu'ils faisoient quelques entreprises pour aider M. le Duc, et quelquefois « a ouï dire qu'il *estoit à craindre que le Roy ne suivit l'exemple du Roy catholique qui « n'avoit pardonné à son seul fils et qu'il avoit envoyé quéri dispense à Rome pour ce fait.* « Au surplus a dit qu'à la vérité, estant aux Grisons, il s'est employé à distiller et faire « transmutation des métaux, et en sçait le secret et la recepte, laquelle il ne veut com- « muniquer à autre qu'au Roy ou à ceux qu'il lui plaira commander, et a moyen de luy « faire gagner deux millions d'or tous frais faits tous les ans, en mettant par le Roy « cent mille escus en argent, pour avoir en deniers un million d'or tous les ans ; et que « tous les mois on tirera le gain, et toutes les semaines si l'on veut, et que le père du « comte Charles luy a voulu donner cinquante mille escus pour faire le secret et ne l'a « voulu mais l'a réservé au Roy (1). »

Aussitôt après on confronte Tourtay à Brinon qui maintient sa déposition. Tourtay ajoute alors « que, à la vérité, la Nocle le jeudy au soir environ la moitié du souper « arriva de la cour tout botté et dit que l'on fit retirer les serviteurs, et, eux étant retirés, « ledit de la Nocle dit tout haut par une grande frayeur, blasphémant le nom de Dieu, « que ce gros poltron de Montmorency avoit rompu leur entreprise qui avoit esté faite « et que *Monsieur se trouveroit en danger de sa personne parce qu'il étoit en mauvais « ménage avec le Roy, et que l'on avoit découvert que le Roy le vouloit faire mourir,* « comme ledit de la Nocle luy dit, autrefois, et qu'il avoit trouvé une dépesche par « laquelle le Pape le dispenseroit de ce faire : et lors la compagnie fut fort estonnée, « comme si les cornes leur fussent venues à la teste : et lors ledit de Grandchamp dit « que c'estoit un grand malheur que ces divisions-là et que le Roy avoit bien besoin de « ses bons serviteurs. Et a dit que si on le veut mettre en liberté et luy bailler lettres « du Roy répondantes à celles que ledit de Grandchamp luy avoit baillées pour porter au « Roy, qu'il se fera fort de faire venir ledit de Grandchamp qui est à la Montagne entre « Nevers et Auxerre, et s'il ne le trouvoit qu'il s'en retourneroit et qu'on luy baille telle « compagnie qu'on voudra, et veut être mis en quatre quartiers s'il ne le trouve. »

Claude de Laubespine, secrétaire d'Etat, aurait empêché que cette proposition fut acceptée. C'est peut-être ce qui coûta la vie à Tourtay.

Après divers interrogatoires de La Môle et de Coconas, Tourtay fut condamné à être pendu. Son arrêt lui fut lu au greffe, le 24, en présence du président Pierre Hennequin qui l'admonesta de dire la vérité. Tourtay déclare avoir tout révélé ce qu'il avait su et affirme ne l'avoir appris que de la Nocle et de Grandchamp. Mis à la géhenne, il persiste à déclarer qu'on disait ceci et cela « comme aussi que le sieur de « Grandrye devoit être surintendant des finances de Monsieur parce qu'il promettoit par « une industrie qu'il avoit de convertir l'argent en or et par ce moyen soudoyer son

---

(1) Pierre de Grandrye aurait donc devancé de trois cents ans le célèbre professeur américain Emmeus qui, à la tête de la Société de l'Argentaurum, transforme l'argent en or.

« armée et qu'il devoit aller en Suisse besogner de cette science. » On lui confronte alors La Môle qui nie le connaître, puis Pierre de Grandrye qui déclare « qu'il étoit « son ennemi mortel pour avoir toujours conseillé à Grandchamp, son frère, de le « chasser de sa maison et de son service, et confessa bien qu'un jour, dînant chez la « Molle, M. d'Alençon y arriva avec la Vergne mais qu'il ne lui parla que de la « surdité de son oreille et des taches qui lui étoient restées de sa petite vérole. »

Quoiqu'il eût prouvé qu'il était gentilhomme, Tourtay fut pendu, après quoi on lui trancha la tête et mit son corps en quatre quartiers.

Le 30 avril La Môle subit la question. En le dépouillant, on lui trouva un *Agnus Dei* au cou. Attaché aux boules, on lui demande pourquoi il avait fait ses Pâques le jeudi saint et non le dimanche. Il répondit que c'était pour éviter la presse. Après avoir souffert le petit tréteau, il est délié sur sa demande et mené auprès du feu. L'interrogatoire recommence sans résultat. On lui remontre alors qu'il avait dans sa maison des images de cire ayant deux trous dans la tête. Il répond que non et est rattaché aux boules et anneaux. Le succès ne répondant pas à l'attente des bourreaux, le petit tréteau est remis. Il s'écrie : « Je ne sçay autre chose sur la damnation de mon âme. « La figure de cire est pour aimer ma maîtresse que je veux épouser, laquelle est de mon « pays. Qu'on la voie, on verra que c'est une figure de femme. » On lui fait boire de l'eau ; il demande qu'on le détache. Mené devant le feu et interrogé de nouveau, il affirme avoir dit la vérité et, se mettant à genoux en pleurant, dit : « Sur la damnation « de mon âme je ne sais autre chose. » Le bourreau l'habille, le lie et le mène à la chambre de la Tournelle. — Epouvantable temps !

Annibal de Coconas subit aussi les douleurs de la question. Ses premières dépositions devaient cependant paraître suffisantes. Il fut ensuite pris, lié par le bourreau et mené en la chapelle où La Môle était déjà. Tous deux se plaignirent de leur mort et de la honte qu'on faisait à leurs maisons. Coconas, frappant du pied, s'écria : « Messieurs, « vous voyez ce que c'est, les petits sont pris et les grands demeurent qui ont fait la « faute, il faudrait s'attaquer à ceux qui veulent troubler le royaume, qui sont M. de « Montmorency, Thoré, Turenne et le sieur de Bouillon. » N'est-ce pas le cas de redire avec Cicéron : « *Cavendum est ne major pœna quam culpa sit, et ne iisdem de causis alii plectantur, alii ne appellantur quidem* (1).

Conduits en place de Grève, La Môle et Coconas sont admonestés deux fois. Le beau comte de La Môle déclare de nouveau qu'il avait dit la vérité, qu'il n'avait chargé personne à tort, que Grandrye, Grandchamp et la Nocle connaissaient la conspiration. Il fut aussitôt décapité. Le pauvre Coconas prie qu'on avertisse le Roi qu'il y avait plusieurs entreprises qu'il ne saurait spécifier ; il croit que les Grands savaient l'entreprise, mais il ignore si Grandrye en était. — Sa tête tomba.

Ces deux malheureuses victimes auraient pu dire :

Nos quoque floruimus, sed flos erat ille caducus ;
Flammaque de stipula nostra, brevisque fuit (2).

(1) *Traité des Devoirs*, livre I.

(2) Ovide. *Les Tristes*, élégie VIII.

Et pendant ce temps, Charles IX, étendu à Vincennes sur sa dernière couche, abandonné de tous, n'était secouru que par sa nourrice, une huguenote ! En proie aux remords que lui causait le crime de la Saint-Barthélemy, il suait le sang par tous les pores et criait pitié à Dieu. Il expira enfin, le dimanche 30 mai 1574, à l'âge de 24 ans, laissant la régence à Catherine de Médicis.

III

Grâcié vers 1580, Pierre de Grandrye rentra aussitôt à Besnes où il mourut en 1597. Il avait épousé Anne de Marreau, fille de Jean, prévôt d'Orléans, et d'Anne Testu, dont sont issus :

1° Pierre, seigneur de Besnes, qui, de son union avec Elie de Terrières, eût Elisabeth, femme de Paul de Damas.

2° Henriette, épouse de Jean de Montfoy, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Cuncy-sur-Yonne.

Guillaume de Grandrye, qui avait disparu, était un homme fort habile, très lettré, mais violent. Irréconciliable ennemi de la Régente, il est accusé de lui avoir adressé la lettre suivante, publiée par Le Laboureur « parce qu'il est important de divulguer tous les secrets véritables ou faux qui concernent notre histoire, parce que tout y sert et que tous les jours on trouve de quoy prouver ou impugner ce qui s'est dit et escrit de tous costez dans la chaleur des partis » :

« Madame, il y a quelque temps que M. de Beauville, revenant de devers Vos « Majestez, me pressa fort de dire le nom de ceux qui m'avoient dit, dernièrement que « j'étois à Lyon, que Votre Majesté me faisoit garder une corde pour me donner « l'Ordre à mon arrivée à la Cour, me disant que nommément vous le vouliez sçavoir. « Or puisqu'ainsi est que j'ay été averty de ce qui m'estoit propre et nécessaire de « sçavoir pour la conservation d'une des choses de ce monde que je tiens la plus « chère, je ne nommeray jamais celuy duquel j'ay reçu un si saint et fidèle avertisse- « ment. Seulement je diray que ce sont des chrétiens catholiques qui sçavent de vos « nouvelles et de l'estat et trafique de France. Aussi, Madame, j'ay reçu une lettre « et un passeport par l'Ambassadeur des Ligues, envoyez d'Avignon par M. Brullart, « secrétaire d'Etat, que Votre Majesté me faisoit escrire pour l'aller trouver à Lyon, « pour l'envie qu'aviez de parler à moy et à m'employer à votre service. Mais ayant « auparavant entendu de cesdits catholiques des choses non moins épouvantables que « détestables à tous ceux qui font profession de la vertu, et ne pouvant entrer en mon « courage de les vous mettre par escrit, toutefois sçachant de longtemps qu'étiez « curieuse de sçavoir et apprendre les choses qui se passent en votre présence, je « vous discourray seulement les moindres et plus supportables de celles que j'ay « entendues par les susdits catholiques, qui m'épouvantèrent si extrêmement que « depuis j'en ay gardé l'un des principaux cantons du Rhosne. Et sur ce Votre Majesté « sera avertie qu'ayant fait une si heureuse rencontre desdits deux hommes et « sçavants catholiques, l'un me connaissant il y a environ 21 ans, et l'autre depuis la « journée de la trahison, car il y a environ 29 ans que j'ay esté courtisan sans courti-

« sanner qu'à suivre l'art militaire ; et après leur avoir fait entendre mon voyage, le « peu de contentement et la mauvaise espérance que j'en avois et les voyant qu'ils « étoient aises de me faire rebrousser chemin, nous nous mismes tous trois en une « chambre.

« Lesquels commencèrent premièrement à me dire : Hé, comment vous pourriez « vous fier à la Reine Mère? Vu les tragédies qu'un chacun de nous sçait qu'elle a « jouées, voir, entre vous et nous, et ne faut point que les uns ny les autres pensions « que ce soit pour aucune religion, car la bonne Dame n'en a nulle, toutefois elle craint « Dieu comme tous les Diables. Et au reste il faut croire certainement qu'elle est cause « de tous les malheurs qui sont advenus en notre pauvre monarchie, pour la haine « irréconciliable qu'elle porte à nostre Nation, de laquelle entièrement elle se veut « venger à quelque prix que ce soit et toujours sous prétexte de Religion. Or nous « nous sçavons que d'autre costé elle a commis plusieurs sortes de trahisons. Premiè- « rement elle fit empoisonner le feu seigneur d'Andelot, et depuis le feu cardinal de « Chastillon, son frère, et la feue Reine de Navarre. Puis elle fut cause seule du « massacre de toute la France du jour de la Saint-Barthélemy. Puis elle fit empoisonner « M. le Duc son fils, qui toutefois en fut quitte pour avoir le pourpre, puis le duc de « Longueville, aussi le duc de Bouillon dont son médecin fut pendu à Sedan, et avec « eux le duc d'Uzès, tous trois ayans esté festoyez en un banquet à Poitiers, au retour « du siège de La Rochelle ; et quand on luy rapporta la mort dudit duc d'Uzès, soup- « çonnée estre advenue par prise de poison, tout le service qu'elle a fait à son chevalier « d'honneur ce fut de dire : Hé ! qui eut voulu empoisonner ce bonhomme-là ? — Mais « auparavant toutes ces choses-là avoit fait empoisonner le prince de Porcien.

« Aussi faut-il que vous entendiez une chose, me dirent-ils, que peu de gens sçavent, « à tout le moins plusieurs l'ignorent ; que du temps que le camp estoit devant La « Rochelle, le feu Roy Charles, qui estoit fort affectionné à la chasse comme chacun « sçait, un jour se courrouçant à ses veneurs et à ses chiens, vous, Madame, estant « avec luy, luy dites : Hé ! mon fils, il vaudroit mieux vous courroucer contre ceux qui « font mourir tant de vos fidèles serviteurs devant La Rochelle, non pas à vos veneurs « et à vos chiens. A quoy le Roy vous répondit : Et m..., Madame, qui en est cause « que vous, par le v... vous êtes cause de tout. Et s'en allant vous laissa, dont Votre « Majesté fut fort courroucée et en gémissant vous en allastes à vostre chambre où, « en voyant quelques-unes de vos femmes les plus familières, vous pristes à dire : « J'ay toujours bien dit que j'avais affaire à un fol duquel je ne viendrois à bout. Et « depuis ce temps-là vous, Madame, cherchastes tous les moyens dont vous putes « aviser de le faire empoisonner, et ainsi me le disoient ces bons catholiques ; de façon « que du temps que Sa Majesté devoit aller conduire le Roy de Pologne, son frère, « jusques à Metz, il fut averty de la part de trois personnages qu'ils me nommèrent « que si Sa Majesté y alloit elle n'en reviendroit jamais, et qu'on luy avoit déjà préparé « le morceau italianisé. Laquelle chose il crut facilement à cause que le Roy, son « frère, differoit toujours son partement, dont Sa Majesté craignoit tant plus fort : de « façon qu'elle lui mandat qu'il falloit que l'un d'eux allat en Pologne, car ainsi l'avoit- « il promis. Or le Roy de Pologne étant résolu de partir, vous, Madame, luy dites : « Mon fils, allez, allez hardiment et vous tenez toujours prest et me laissez faire, car

« vous n'y demeurerez guère. Et depuis Votre Majesté fist si bien qu'elle gagna le feu « sieur de la Tour luy faisant entendre ou autre pour vous, que le feu Roy, vostre fils, « estoit en volonté de le faire mourir afin que plus aisément il jouit de sa femme. Ce « que ledit de la Tour crut facilement d'autant qu'il sçavait bien que ledit feu Roy « aimoit fort sa femme, et facilement accorda de donner le poison à sadite Majesté, et « tout aussitôt après prit son chemin en Anjou afin de n'estre en rien soupçonné ; aussi « que sadite Majesté languit assez longtemps après la prise de sadite médecine.

« Et depuis vous, Madame, fistes empoisonner ledit seigneur de la Tour, tant pour « faire justice de son inhumanité que pour empescher qu'il ne put rien découvrir d'une « telle lascheté contre tout droit de nature, si ainsi est. Toutefois lesdits catholiques me « le disoient ainsi et davantage ces mots : et comment vous pouvez vous fier à celle qui « n'a épargné ses propres enfans, ny ceux qui depuis longtemps luy ont fait tant de ser- « vices ? Ayez souvenance de la tragédie qu'elle a jouée au duc de Montmorency et maré- « chal de Cossé, lesquels ont fait tant de services à la Couronne de France, pensez-vous « estre plus respecté qu'eux ny leur maison qui est des mieux alliée de France ? Tenez- « vous pour asseuré qu'elle ne demande que toute la ruine de la Monarchie, soit en général « ou en particulier, témoin ce qu'elle répondit à deux dames Duchesses qui lui dirent un « jour : certainement, Madame, c'est grande pitié d'ainsi ruiner la Noblesse de France « et tant d'autres Peuples, comme l'on voit journellement, car vous ne pouvez faire tuer « quinze Huguenots qu'il ne meure dix Papistes, et sont toujours vingt-cinq Français. « Dont Votre Majesté répondit : Ha ! ma cousine, ne vous souciez point de cela, car il y « a assez de gens en Espagne et en Italie pour peupler la France en cas qu'il n'y eust « personne, car c'est aussi une méchante race que les Français. Or mettez là votre « argent, je vous en prie, me disoient ces bons catholiques, aussi ne sçavez-vous pas « bien que quelque temps auparavant que le feu Roy Charles mourut, qu'elle envoya « quinze cent mille escus à Don Jean d'Autriche pour faire approcher son armée de « mer en Provence afin que si le Roy Henry ne pouvoit revenir de Pologne, que ledit « Don Jean demeurast Viceroy en France, promettant, si sadite Majesté venoit à « mourir, faire tomber la monarchie entre les mains du Roy d'Espagne voulant par ce « moyen frustrer M. le Duc, son fils, et montrant sa très bonne et aimable nature. Au « reste, me dirent-ils, qui est celuy d'entre vous et nous qui ne croye que si cette bonne « Dame eut sçeu tant faire par ses menées que d'attraper le Prince de Condé et le « maréchal de Damville, qu'elle n'eut failly à les faire mourir, et M. le Duc et le Roy « de Navarre et tous les Princes du sang, de quelque religion qu'ils eussent esté, avec « tous ceux de la maison de Montmorency, jusques à tous leurs parens et alliez ? car « elle avoit délibéré de ruiner entièrement tous ceux qu'elle craignoit estre vrayment « affectionnez à la couronne de France, qui de vrai ne sont que Bastards de se laisser « ainsi mener par le nez comme Buffles contre tout ordre Divin et Humain. Or, « Madame, entendant ces paroles, voire beaucoup plus énormes sans comparaison, je « ne sçavois que répondre, sinon que je ne le croyois pas. Mais encore, commencèrent « ils à me dire, n'avez-vous pas entendu la récompense que cette preude femme fit « faire à un pauvre malheureux, par lequel avec le moyen de feu l'Aubespine, elle fit « tuer le feu sieur de Chavigny, bastard du feu Roy de Navarre, et après avoir fait le « coup et l'avoir remercié, luy dit qu'il fit ce que luy diroit ledit de l'Aubespine, lequel

« lui donna un mandement adressant à un des lieutenants du Prevost de l'Hostel pour « recevoir deux mille escus pour se mettre en équipage en attendant un gouvernement « sur la frontière pour la seureté de sa personne : comme pensant desjà estre au tiers « Ciel pour n'avoir jamais eu deux mille sols ensemble, et s'estant adressé audit lieute- « nant, lequel avoit eu le mot du guet auparavant, le fit estrangler en sa garderobe et, « le soir venu, le fit jetter dans un sac en l'eau. Voilà la récompensè qu'elle fait à ses « serviteurs. Aussi, Madame, ils me dirent que vous envoyastes quérir, il y a environ « quinze ou seize mois, un magicien fort renommé jusques en Italie, duquel après « avoir entendu plusieurs choses qui ne vous plurent guère, luy baillastes congé et « luy fistes présent de deux mille escus et d'une belle haquenée de votre escurie afin « qu'il s'en allast plus à son aise, et luy baillastes un guide à deux chevaux qui avoit « charge de Votre Majesté de le mener passer par le bois de Monceaux pour lui « montrer vostre maison, et que là il le dépeschat tout outre et qu'il rapportast les « deux mille escus et qu'il ramenast ladite haquenée et qu'il auroit cinq cens escus « pour sa peine, ce que le galant fit volontiers, d'autant qu'il estoit coutumier d'exécuter « pour vous telles entreprises, et quatre ou cinq jours après que le bruit vint à la Cour « que le Philosophe dont est question avoit esté tué et volé par les brigands, vous, « Madame, vous pristes à rire, disant : par ma foy c'estoit un grand fol, car il a prédit « ce qui devoit avenir aux autres et n'a sçu connoistre ce qui devoit avenir à luy « mesme.

« Et aussi me dirent que Votre Majesté avoit marchandé avec un nommé le sieur « Camille et le sieur de Chars et plusieurs autres pour faire empoisonner ou tuer le « Prince de Condé et aussi, que d'autre costé vous aviez employé plusieurs personnes « de toutes qualitez pour faire empoisonner ou tuer le sieur maréchal de Damville. « Aussi, Madame, me dirent ces bons catholiques, que vous avez souffert prescher « l'athéïsme en plusieurs endroits de la Cour et que lorsque l'aveugle qui estoit « prestre, sorcier, fut brulé à Paris, il confessa devant les principaux du Parlement « qui l'interrogèrent, que vous, Madame, estiez la première enrôlée de toute sa Légion, « de laquelle il étoit le colonel général en l'absence de Sathan. Aussi me dirent-ils « tant d'autres choses si exécrables que je perds tout cœur et courage d'entrer jamais « en la France, jusques à ce qu'il plaira à Dieu de me faire si heureux de me voir une « fois en ma vie l'un des capitaines de vos gardes, et lors vous pourrez asseurer, « Madame, que si jamais Princesse fust bien gardée, et fut-ce la Reine d'Ecosse, « Votre Majesté le sera, car j'ay toujours esté, suis et seray très fidèle, avec la grâce « de mon Dieu, à tous ceux et celles à qui je le promets. De Lausanne le troisième « mois de la quatrième année après la trahison.

« GRANCHAMP. »

Cette lettre un peu longue, mais fort intéressante, prouve que Guillaume de Grandrye était en Suisse à la fin de 1576. Son ambassade, ses intrigues, la construction du château de la Montagne l'avaient plongé dans des dettes énormes. Le 27 mars 1580 il vendit la terre et seigneurie de la Montagne à Etienne Reste, bourgeois de Lyon. Pierre de Grandrye, ayant appris cette vente, fit commandement à son frère d'avoir à lui payer ce qu'il lui devait, puis fit saisir la terre de la Montagne, le 22 septembre 1582. Il en résulta une immense procédure qui ne prit fin qu'en 1596, époque à laquelle

la Montagne fut adjugée à Jean de Chandon. D'après les *Mémoires de Michel de Castelnau*, Guillaume de Grandrye épousa :

1° Marie Bataille, fille de Jean, sieur de Chaume, dont il aurait eu :
Charles, religieux à Saint-Benigne du Dijon ;
Marie, religieuse à Dijon ;
Françoise, femme du sieur du Gon, gouverneur de Seure ;

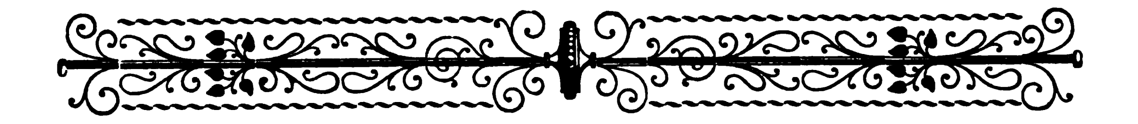
2° Marie de Beaumont qui lui donna :
Josias, seigneur de Chovance, époux d'Olive de Montfoy ;
Guillaume, seigneur de Ferrières, mari de Jeanne Bolacre ;
Judith qui épousa : 1° en 1607, Jacques Bailezy; 2° en 1612, Jean du Clerroy, veuf d'Edmée de Terrières, dame de Mary ;

3° N... de Bellefonds.

Je ne sais si ce troisième mariage eut lieu ni comment il eut lieu, mais il est à remarquer que Marie de Beaumont vivait encore, dans la médiocrité, à Moulins-Engilbert, en 1609. Cette année-là, le 20 avril, Judith de Grandrye, femme de maître Jacques Bailezy, déclare, devant notaire, que, si elle décède avant son mari, sans hoirs de son corps, ses héritiers ne pourront prétendre que la somme de 3,000 livres pour tous droits, et supplie son mari de recevoir en sa compagnie, tant qu'elle vivra, dame Claude de Beaumont, sa mère, de la nourrir, entretenir, etc.

Il y a peut-être là, pour les chercheurs nivernais, une chose curieuse à éclaircir.

VICTOR GUENEAU.



LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

L'éternelle question de la réforme de l'orthographe revient une fois de plus à l'ordre du jour.

On se rappelle qu'un grand nombre de professeurs et de publicistes des plus distingués avaient adressé, il y a quelques années, une pétition à l'Académie française pour obtenir la simplification de notre orthographe. M. Gréard, au nom des Quarante, exposa, dans un rapport qui fit grand bruit à l'époque, les vœux des pétitionnaires en les appuyant de sa haute autorité. L'Académie, en petit comité, approuva la réforme, mais, en séance plénière, devant les vives protestations des littérateurs et des poètes, les universitaires furent battus. Le rapport de M. Gréard, après avoir été affreusement déchiqueté, fut enseveli en grande pompe dans les oubliettes de l'illustre compagnie.

Malgré tout, les réformateurs ne s'avouèrent pas vaincus. Plusieurs d'entre eux, animés d'un zèle d'apôtres, résolurent de ne plus compter que sur eux-mêmes et, sans s'occuper davantage de l'Académie, d'imprimer leurs journaux, la *Revue rose* et le *Réformiste*, avec la nouvelle orthographe.

Notre « oncle » en littérature, M. Francisque Sarcey, a profité de l'occasion pour se lancer à fond de train contre l'orthographe et la dictée « qui se dresse comme l'ange « exterminateur au seuil de tous les examens. » Il rappelle que les lettres de Voltaire et de Mme de Sévigné sont criblées de fautes d'orthographe et que, jusqu'à la Restauration, il était parfaitement admis, même dans la bonne société, qu'on avait « *droit à la faute d'orthographe.* »

« Quel mal y aurait-il à écrire *orthographe* simplement par *ortografe ?* Voyons, « ajoute-t-il, vous, Monsieur qui me lisez, est-ce que cela vous gênerait ? » Puis, en terminant, il demande que « la dictée soit retranchée de tous les examens, *car l'ortho-* « *graphe ne sert à rien mais à rien de rien.* On peut être un honnête homme, un homme « instruit, un académicien même et oublier une lettre dans un mot. »

.·.

En pareille matière, alors que les esprits les plus éminents sont aux prises et font assaut d'érudition, il nous semble bien téméraire de chercher à élever la voix.

Aussi, par prudence, nous n'aborderons pas le fond même du débat. Nous nous bornerons seulement à discuter certains points de la question et, en particulier, à répondre, dans la mesure de nos forces, au réquisitoire foudroyant de M. Francisque Sarcey.

Tout d'abord, ne trouvez-vous pas, dans l'espèce, M. Sarcey un peu trop... révolutionnaire ? Diable ! depuis qu'il est végétarien, il est rempli parfois de juvéniles ardeurs. En dépit de sa sagesse et de sa modération habituelles, il se laisse aller, croyons-nous, à une véritable... anarchie grammaticale. Qu'on en juge :

Il souhaite qu'il y ait en France « deux sortes d'orthographe : l'orthographe *profes-*
« *sionnelle*, minutieuse, hiératique et l'orthographe *courante* avec qui l'on peut se
« permettre bien des libertés. »

Ce désir, à coup sûr, part d'un bon naturel. Nous nous demandons seulement s'il est bien réalisable et même s'il n'est pas quelque peu subversif.

Du jour où chacun pourrait écrire à sa guise sans effaroucher personne et sans s'inquiéter des caprices et des exigences de la syntaxe, certainement l'orthographe aurait vécu. Tout d'abord, il ne se produirait qu'un certain relâchement mais, peu à peu, l'émancipation deviendrait plus complète et les quelques barrières restant encore debout seraient bientôt renversées.

Le jeune ouvrier ne consulterait plus, comme il le fait parfois à l'occasion, son dictionnaire et sa grammaire. Il n'obéirait plus qu'à sa première inspiration ; il suivrait de plus en plus la ligne droite et créerait ainsi à sa convenance une véritable sténographie phonétique où les mots, mutilés et décharnés, n'apparaîtraient plus que comme des squelettes. Ce ne serait plus notre langue nationale, aux beautés sévères, claire et harmonieuse, malgré ses bizarreries ; ce serait une sorte de volapück informe et changeant.

Les professeurs, dira-t-on, resteraient les seuls dépositaires de la science grammaticale et, par suite, conserveraient intactes parmi nous les traditions du bon goût et du beau langage. Mais n'est-il pas à craindre qu'ils ne se laissent gagner insensiblement par l'indifférence générale et ne cherchent bientôt à se débarrasser, eux aussi, d'une monnaie qui n'a plus cours ?

La partie à tenter nous semble grosse de conséquences.

« Retrancher la dictée des examens » serait, à notre humble avis, vouloir de gaieté de cœur abaisser le niveau de l'enseignement du français. Maîtres et élèves, préoccupés du succès final, se renfermeraient, pour n'en pas sortir, dans les limites étroites du programme et, dès lors, l'étude de la grammaire ne serait plus qu'un hors-d'œuvre dans nos classes. Les règles manquant d'applications fréquentes tomberaient vite dans l'oubli.

Il est vrai que M. Sarcey, exagérant à plaisir pour frapper davantage, nous assure que « *l'orthographe ne sert à rien de rien.* » Mon Dieu, c'est possible !

Mais, ne pensez-vous pas que nous pourrions lui répondre comme le fait Dorante au marquis dans la *Critique de l'école des femmes ?* « Cela est bientôt dit, ô oncle vénéré. « Il n'est rien plus aisé que de trancher ainsi et nous ne voyons aucune chose qui « puisse être à couvert de la souveraineté de vos décisions. »

On pourrait appliquer son fameux « *cela ne sert à rien de rien* » à une foule de choses dont on n'a que faire dans la vie et qu'on apprend pourtant dans les classes comme gymnastique intellectuelle. L'instruction — et M. Sarcey le sait mieux que personne — est moins un but qu'un moyen.

« On peut être un honnête homme, ajoute-t-il, un homme instruit, un académicien « même et ne pas savoir écrire un mot. »

Evidemment ! Ceci n'est pas toujours la conséquence de cela. M. le duc de Broglie qui écrivait, à en croire les médisants, *académie* avec deux *c*, en est une preuve éclatante.

Du reste, c'est une vérité qui ne date pas d'aujourd'hui. Alceste l'a proclamée bien avant M. Sarcey :

On peut être honnête homme et faire mal des vers

Sans doute, un académicien, un Voltaire, un Hugo peuvent laisser au correcteur le soin de rétablir dans un mot la lettre qui manque. La faute qu'ils auront commise ne portera aucune atteinte à leur renommée. Ils jouissent d'une immunité particulière. C'est le privilège du talent et à plus forte raison du génie.

Mais, si nous, publiciste obscur ou modeste fonctionnaire, nous laissons échapper, par inadvertance ou par oubli, une faute quelconque, nous avons beau dire et beau faire, nous nous heurtons à ce fait brutal : notre considération en souffre.

On peut médire de l'orthographe, elle n'en reste pas moins, dans une certaine mesure, la preuve matérielle de l'instruction acquise.

Ecoutons Sainte-Beuve :

« Rien à mes yeux, écrit-il dans une de ses *Causeries du lundi,* ne trahit son homme « comme une faute d'orthographe. C'est presque toujours par une faute d'orthographe « qu'on laisse passer le bout de l'oreille. Combien d'auteurs, même de nos jours, « combien de critiques ou qui se donnent pour tels, auraient besoin de se souvenir que l'*orthographe est le commencement de la littérature.* »

Sainte-Beuve, comme on le voit, est loin de partager l'opinion de notre éminent contradicteur sur l'inutilité de l'orthographe. Et pourtant, si convaincu réformateur que soit M. Sarcey, il lui arrive bien souvent de penser, au fond de lui-même, comme... s'il ne l'était pas. Oui, si extraordinaire que cela paraisse, il a parfois des doutes et des scrupules : « Je me surprends moi-même, nous confie-t-il discrètement, à sentir je ne « sais *quelle mésestime* pour l'auteur d'une lettre où éclate une faute d'orthographe. « *Elle décèle un homme peu instruit ; elle le disqualifie.* »

L'aveu est précieux à enregistrer.

Avant de nous catéchiser, que M. Sarcey commence donc par se mettre d'accord avec ses principes et qu'il joigne ensuite, s'il l'ose, l'exemple au précepte. Nous le suivrons sans hésiter quand, devenu tout à fait maître de lui, il se décidera à nous montrer le chemin.

En dernier lieu, M. Sarcey nous demande si nous serions gênés d'écrire *orthographe* avec la façon nouvelle *ortografe*.

C'est une simplification qui peut avoir ses avantages, mais n'a-t-elle pas, en retour, des inconvénients plus grands encore ?

A tout homme qui, sans avoir étudié le latin ou le grec, a néanmoins une certaine connaissance de l'étymologie, le mot *orthographe* décomposé en ses éléments, a une signification qui parle aux yeux en quelque sorte. Il sait que l'une des parties du mot, *orthos*, veut dire *droit*, *correct*, et que l'autre, *graphô*, signifie *j'écris*. Il n'a qu'à faire un rapprochement et il connaît aussitôt non seulement la signification du mot orthographe lui-même, mais encore des autres mots où se retrouvent les mêmes éléments : orthopédie, orthodoxe, géographe, biographe, épigraphe, olographe, lithographe, etc.

Avec la nouvelle façon d'écrire, le mot *ortografe* est indécomposable ou plutôt, si on le décompose, il cesse d'avoir une signification précise. Il faut alors avoir recours au dictionnaire.

Dans *ortografe*, la valeur d'*orto* se confondra avec celle d'*orto* dans *ortolan*, et celle de *grafe* dans tous les mots cités plus haut avec celle de *grafe* dans *agrafe*.

En mutilant ainsi les racines des mots, on supprimerait, croyons-nous, les liens de parenté qui les unissent et on les jetterait, si on peut dire, dans une sorte de fosse commune où il serait absolument impossible de retrouver leurs éléments constitutifs.

Cette simplification ne nous paraît pas d'une bien grande importance. Ne serait-ce pas remplacer une tache par un trou ?

∴

A l'appui de notre thèse, qu'il nous soit permis de citer en passant quelques strophes d'une spirituelle boutade de Raoul Ponchon, qui a paru autrefois dans le *Courrier français* et dans laquelle le poète s'est amusé à rimer *phonétiquement*.

Elle ne sera pas déplacée ici puisqu'elle a également pour titre *La Réphorme de l'ortograje* :

Je pense ke danz un éta des mots kratike
Il ait bien maleureu de vouar k'un grran Ceigneur
Ecrit kelkefois moins bien ke son dos mestike
Sans compté ke çouvant il s'en fête un oneur.

Or, dé çavans en *us*, vé nez râbles Caçandre,
Et, par le dernié trin, venu de Batignol ;
Veule tripatouyé notre ortaugraffe, et rendre
Le phrançais akcécible au vaches espagnol.

Et dabor serait-il plus ézé de l'aprandre
L'ortografe? Une fois kil l'auront réphormé?
Khan pensé vous, mes cieux? Je crois ke pour la randre
Aqcécible à chakun, il fô la supprimé.

K'on l'écrive comme on voudra. Je trouve onète
Ke le gran Ceigneur — ci tel est sa phantaizi
Puice maître pluzieurs *h* au mo : *chlarhinèthe*
Son valet an oté bocoup au mo : *ftizy*.

Selon que plus ou moin l'on goûtte lé conçone,
Kon ne lé veuillent pas toujours au memme endroi
Chaqun ora sa propre ortografe — la bonne!
Le pohète surtout ne sera plus en proi. . . .

. . . .

∴

Est-ce à dire pourtant qu'il n'y ait pas quelque chose à tenter? Nous pensons qu'un certain nombre de réformes s'imposent.

Si l'on veut simplifier l'orthographe d'usage, rien de mieux, pourvu que les modifications soient rationnelles et ne nuisent en rien à la clarté et à la précision des mots.

Personne, bien sûr, ne se plaindrait si l'on écrivait *chariot* avec deux *r* comme *charrette*, *charron; consonne* avec un seul *n* comme *consonance*, *dissonance assonance*, et si l'on supprimait toutes ces bizarreries du même genre qui déconcertent jusqu'aux plus instruits.

Tout le monde serait heureux également de voir bannir de la grammaire française tout ce fatras de règles oiseuses et subtiles, aux exceptions interminables sur lesquelles les meilleurs auteurs ne sont pas d'accord.

Qu'il y ait moins de règles mais qu'elles soient suffisamment établies pour qu'il ne soit plus permis de les enfreindre à moins d'ignorance manifeste.

Mais pour cela, nous le répétons, on n'a pas besoin de recourir aux mesures violentes ou inconsidérées, à la hache et à l'équerre. Qu'on procède avec mesure, en respectant l'étymologie et, pour ce qui fait l'objet de contestations, qu'on laisse au temps, ce grand niveleur, le soin de se prononcer.

Que l'on conserve donc la dictée dans les examens, même avec son caractère éliminatoire, afin qu'elle reste comme le régulateur de l'enseignement de la grammaire et qu'elle l'empêche de tomber dans le discrédit.

Mais, que l'on proscrive sans pitié de la dictée toutes ces difficultés que, pour le malin plaisir d'embarrasser un candidat, et toujours au détriment de la forme, on entasse ou plutôt on entassait irrespectueusement dans le texte d'un écrivain.

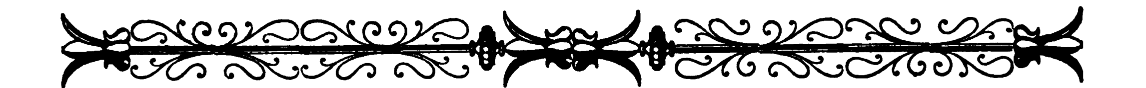
Puis, dans la correction des épreuves, que chaque examinateur se montre très

large. Avant tout, il importe de faire une distinction dans les fautes commises. Toutes ne sont pas répréhensibles au même degré. Il ne faut pas que la commission considère le texte de la dictée comme un « credo » qu'il faille accepter sans contrôle et suivre de point en point aveuglément.

Ce qu'il faut surtout rechercher dans la copie du candidat, c'est l'intelligence de sa langue, la réflexion et le raisonnement.

Autrement dit, il faut « peser » les fautes avant de les « compter. »

I. Gaujour.



RECHERCHES HISTORIQUES

sur la Seigneurie de Nyon, commune d'Ourouër

Le village de Nyon est situé à deux kilomètres et demi au nord d'Ourouër, son chef-lieu de commune. Il est traversé par les chemins d'intérêt commun n° 4 de Balleray à Saint-Benin-d'Azy et n° 48 de Fourchambault à Prémery, par le chemin de grande communication n° 26 de Nevers à Ourouër, et par divers chemins ruraux. Il est placé au pied de la colline de Nyon, couverte de bois et de vignes, et est alimenté par une fontaine et plusieurs puits. D'après un acte du 11 septembre 1467, les habitants de Nyon étaient encore alors serfs et de serve condition. C'est à cette époque qu'ils obtinrent de Charles Ier, comte de Nevers, la permission de prendre du bois et de conduire leurs bêtes dans les bois de Mauboux, sous la charge annuelle de deux deniers de cens. Ils avaient les mêmes droits d'usage dans les bois d'Ourouër.

En 1598, Louis d'Ancieuville, seigneur des Bordes, ayant acquis la moitié de ces droits dans les bois de Mauboux, ne leur permit plus l'usage dans sa portion. Il leur était du reste défendu de mener plus de treize porcs à la glandée dans les bois de Mauboux. En 1588, Valentin Corcellat, Jean Michel et Jean Milon eurent leurs bêtes saisies pour n'avoir pas respecté cette défense.

Le village de Nyon est cité en 1287, époque à laquelle Petit de Nyon et Jean de Nyon devaient chacun onze sols cinq deniers de cens à l'évêché de Nevers. Un Jean de Nyon vivait encore en 1458. Parmi les plus anciennes familles, on ne doit pas manquer d'indiquer celle des Moussy qui fut affranchie en 1467, celles des Lagrue, des Joly et des Dufour. Quand M. de Pergues devint seigneur de Nyon, vers 1620, il amena de la Thiérarche, son pays, plusieurs domestiques qui se fixèrent à Nyon et y firent souche.

L'ancienne résidence seigneuriale, le château, édifice du XVIIe siècle, a subi quelques modifications, mais est bien conservée. Un beau jardin et un parc aux arbres séculaires l'entourent.

Le corps principal du logis, qui est la partie la plus ancienne et n'a qu'un étage, est prolongé à l'ouest par un pavillon, de construction récente, à deux étages. La façade sud, de niveau avec le parc, est précédée d'une terrasse avec une belle grille. La facade nord possède un escalier semi-circulaire avec une rampe en fer d'un joli travail. Au-dessus de la porte de l'escalier, on remarque un écusson dont les armoiries ont été grattées.

Une conduite d'eau, partant de la fontaine des Rapins, située à environ quinze cents mètres à l'est, alimente le château dont le sous-sol est voûté en cintre surbaissé.

A l'intérieur, outre des archives importantes, on examine avec intérêt les tableaux, les armes et les divers objets qui rappellent le souvenir de M. Ernest Moret, ancien capitaine de frégate, officier de la Légion d'Honneur, maire d'Ourouër et l'un des propriétaires du château dans lequel existait jadis une chapelle. Diverses ordonnances des évêques de Nevers autorisèrent la célébration de la messe dans cette chapelle dont on ignore l'emplacement exact et dont il n'est plus parlé après 1748.

SEIGNEURIE

Au milieu du XVI[e] siècle, la seigneurie de Nyon, en la paroisse Saint-Martin d'Ourouër, appartenait à Louis Olivier, receveur général des aides et tailles du Nivernais, fils de Joachim, seigneur du Chollet, et de Jeanne Perreau. Il acquit du duc de Nevers la moyenne et la basse justice de la terre des Meures, dont il était propriétaire, par un acte fort intéressant, du 2 août 1554, dont voici un extrait :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gilles Desfroissy, garde du scel « pour le roi, notre sire, établi aux contrats de la prévoté de Saint-Pierre-le-Moûtier, « salut.

« Sçavoir faisons qu'en présence de Michel Marion et Charles Griveault, notaires « jurés du roi, notre sire, sous ledit scel, ont été présents : nobles hommes et sages « maîtres Jacques Bofacre, sieur de Cicogne; Gilles Spifame, doyen de Saint-Martial-« les-Paris; Toussaint Guillier et Jehan Jourdain, conseillers et maîtres des comptes à « Nevers. Lesquels, suivant la charge à eux ordonnée par Monseigneur pour fournir à « l'urgence de la composition et transaction faite avec M[gr] le duc d'Etampes tant pour « lui que pour et au nom des frères et sœurs héritiers de feu M[gr] de Martigny (1) « touchant la pacification du comté de Beaufort, baronnie de Coulommiers et autres « seigneuries en dépendant, et en suivant plusieurs assemblées de ce faites en présence « de M[gr] l'évêque de Nevers, chef du conseil de Monseigneur, et selon la délibération « et arrêté de ce fait par son conseil et avis dit sous le bon plaisir de mondit seigneur, « ont vendu, cédé et à perpétuité transporté à noble homme Louis Olivier, tout le droit « de justice moyenne et basse qui à mondit seigneur appartient et peut appartenir tant au

(1) Il semble qu'on devrait lire *de Martigues*. Jean de Brosse, dit de Bretagne, épousa Anne de Pisseleu, maîtresse du roi François I[er], qui le fit duc d'Etampes et comte de Penthièvre. Jean de Brosse, n'ayant pas eu d'enfants, laissa ses biens à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de Charlotte de Brosse, sa sœur.

« fief et seigneurie des Meures, assise en la paroisse de Saint-Martin d'Ourouer, duquel « ledit Olivier est propriétaire, et possesseur, *que généralement en tous autres lieux et « en dedans de ladite paroisse de Saint-Martin d'Ourouer,* et toutes, telles prérogatives, « prééminences seigneuriales et... quelconques qui à mondit seigneur appartiennent et « pourraient appartenir en ladite paroisse, la haute justice réservée dûment à mondit « seigneur. Plus lui ont vendu les droits et devoirs appartenant à mondit seigneur en « ladite paroisse qui s'ensuivent : dix sols et une géline de bourdelage dûs par chacun « an par Philippe le Malhe, Moussy ; plus, etc. La présente vendition faite pour et « moyennant la somme de 650 livres qui pourra se payer loyalement et par effets pour « être mise au compte destiné pour l'acquit de ladite transaction faite avec le sieur « d'Etampes... Fait et passé à Nevers, le 2e jour d'août 1554, signé : Marion et Gri- « veault (1) ».

Cet acte fut ratifié par François, duc de Nivernais, à Abbeville, le 24 du même mois.

Louis Olivier, seigneur des Meures, Nyon, les Foussés, Saint-Lay, Arreaux, Surpalis, Chitry-les-Mines, etc., épousa : 1° Marie de Lucenay dont il eut :

1. Françoise qui s'unit, par contrat du 24 juin 1556, à Guy Rapine de Sainte-Marie, fils de Guillaume et de Jeanne de Baudreuil.
2. Claudine, mariée, par contrat du 9 novembre 1561, à François du Broc, fils de feu François et de Marie de Lamoignon.

2° Avant 1553, Marie de Lamoignon, veuve de François du Broc, seigneur du Nozet, et fille de François et de Marie du Coing, d'où :

3. Antoine, baptisé en 1553 ; nous en parlerons tout à l'heure.
4. Louis, qui a fait la branche de Monceau.

Louis Olivier paraît avoir eu une fortune considérable. Il acheta, en 1546, une maison avec cour, galeries, chapelle et jardin en la rue Creuse, à Nevers (2). Peu après, il affermait les greniers à sel de Nevers et de Saint-Saulge (3). Le 2 août 1553, renouvelant une transaction du 11 septembre 1467 avec le comte de Nevers, il acquit divers droits dans les bois de Mauboux. Quatre ans après, le 9 juillet, étant alors époux de Marie Lamoignon, il achète de Paul de Pontailler, seigneur de Châtillon-en-Bazois, les moulins banaux de Chatillon (4). Le 20 décembre 1559, il acquiert, ***sous réméré d'huy en trois ans,*** de Jacquette de Veilhan, femme de Paul de Pontailler, la terre, justice et seigneurie de Bernière, moyennant 2,000 livres. Pour le payement des dettes qu'elle avait contractées avant son mariage, Henriette de Clèves, épouse de Louis de Gonzague, lui vendit, le 17 octobre 1566, les seigneuries de Bonnincourt et de Meneslie, au pays de Picardie (5).

---

(1) Archives de Nyon. Communication de M. Héron de Villefosse, chef de bureau des grâces au Ministère de la Justice.

(2) *Epigraphie héraldique de la Nièvre*, p. 151.

(3) *Archives du Cher*, E. 782.

(4) *Titres de Nevers*, 686.

(5) *Titres de Nevers*, 398, 550. — *Archives de Nyon.*

Le 15 avril 1561, Louis Olivier et Marguerite Lamoignon, sa femme, reconnurent tenir de Maître Imbert de la Platière, maréchal de Bourdillon, seigneur des Bordes, d'Ourouër et autres, diverses terres à Saint-Lay et aux Carrogets, sous l'annuel et perpétuel bordelage de 15 sols tournois. Louis Olivier était seigneur de Saint-Lay et fit hommage pour cette terre en 1575 (1).

Il agrandit sa seigneurie de Nyon par l'acquisition du domaine Dourneau, aujourd'hui domaine de Nyon, et ses dépendances, moyennant 540 livres, 30 boisseaux de blé et quatre aunes de drap (2), et par celle des biens des héritiers de Pierre Moussy, ancien curé d'Ourouër, le 15 septembre 1573, moyennant 600 livres.

Après la mort de leurs parents, certaines contestations s'élevèrent entre Louis Olivier, sieur d'Arriaux, Antoine Olivier, sieur de Surpalis, et François du Broc, frères utérins. Le différend fut soumis au duc de Nivernais qui, le 25 janvier 1588, mit tout le monde d'accord par la sentence suivante :

« Ludovico, duc de Nivernois et de Rethelois, pair de France, lieutenant général « pour le roy en Picardie et pays reconquis, et Henriette de Clèves, princesse desdits « lieux, à tous, présents et à venir, salut. Sçavoir faisons que nous ayant remontré nos « chers et bien amés François du Broc, sieur du Nozet, et Antoine Olivier, sieur de « Surpalis, frères utérins, comme par succession de feue damoiselle Marie Lamoignon, « leur mère, il leur serait entre autres choses échu, et à Louis Olivier, sieur d'Arriaux, « leur frère, la justice haute, moyenne et basse et droits de justice et de bailliage qui « devait appartenir à feu les seigneurs nos prédécesseurs dans la paroisse de Saint- « Martin d'Ourouër acquise par feu Louis Olivier, sieur d'Arriaux, père desdits Antoine « et Louis en l'année 1554 et 1555 de notre très honoré seigneur et père, de nous... à « la charge de fief et de ressort pardevant notre bailly de Nevers, comme aussi « leur devoir en lieu et fief des Meures et de Nyon, assis en ladite justice. Après le « décès de laquelle leur mère, eux trois, ses enfants, procédant au partage des « immeubles par elle délaissés, leur aurait voulu diviser en deux ladite justice haute, « moyenne et basse, les droits de bailliage en icelle, affectés auxdits fiefs des Meures « et de Nyon, avec les adjacens de l'une et de l'autre pour et pouvoir s'intituler seigneur « desdits fiefs. Donc par le sort, pour ce jeté entre eux, est advenu au dit sieur de « Nozet le fief des Meures, et audit sieur de Surpalis le fief de Nyon, avec la moitié de « la justice et droit de bailliage à chacun d'eux, et audit sieur d'Arriaux des héritages « assis hors ladite justice, la division de laquelle, reconnaissant ne pouvoir faire sans « notre permission et voulant éviter d'en être inquiétés à l'avenir, ils nous avaient « supplié l'avoir agréable et leur permettre faire élever un signe patibulaire en chacun « desdits fiefs pour marquer leur haute justice, sur quoi, après avoir eu l'avis de nos « féaux et amés les gens de notre conseil et de nos comptes de Nevers, et de nos « avocats et procureurs généraux du mois d'août 1585, et désirant honorablement « traiter lesdits du Nozet et de Surpalis, avons pour cette fois, sans tirer à conséquence, « consenti et accordé la division de la justice haute, moyenne et basse et droit de

(1) Saint-Lay, lieu détruit au sud d'Ourouër.

(2) *Archives de Nyon.*

« baillage. Laquelle justice et droit de baillage en tant que besoin est, nous avons de « nouveau par ces présentes divisé en deux et attribué pour l'avenir et à toujours à « iceux fiefs des Meures et de Nyon, à la charge de tenir en fief de nous et de nos « successeurs ladite justice et droit de baillage ainsi déclaré du ressort par devant « notre bailli de notre duché de Nivernois et que lesdits sieurs du Nozet et de Surpalis « devront tenir de faire au plus tost borner à leurs dépens leurs dites justices en pré- « sence de notre procureur au domaine de notre duché pour la conservation de la « mouvance de nos droits et qu'ils ne pourront s'aider de la susdite division jusqu'à ce « qu'ils aient fait faire ledit bornage. Leur avons aussi permis et permettons par ces « mêmes présentes de faire ériger en chacun desdits fiefs des Meures et de Nyon le « signe patibulaire... »

Il faut conclure de tout ce que nous venons de voir que les ducs de Nevers possédaient la justice entière dans la paroisse de Saint-Martin d'Ourouër, que l'un d'eux vendit, le 2 août 1554, la justice moyenne et basse à Louis Olivier qui dut acquérir la haute justice l'année suivante, et qu'en 1588 cette justice entière fut divisée en deux justices entières dont l'une fut attribuée au fief des Meures et l'autre au fief de Nyon. Ceci bien établi, nous continuons la suite des seigneurs de Nyon.

Antoine Olivier, seigneur de Nyon, Surpalis, Chitry-les-Mines, Boisfranc, Chaumot, baron de Sergines, épousa Marie Hodoart, sur la famille de laquelle les renseignements nous manquent. Il devint trésorier général pour la généralité du Languedoc établie à Bourges. En 1590, les fabriciens de l'église de Saint-Pierre de Nevers lui cédèrent divers héritages que cette église possédait à Nyon. En 1597, il reçut les doléances des habitants de Nevers qui demandaient de pouvoir relever les digues de la rivière de Loire au-dessus du grand pont de la ville souvent envahi par l'eau. Le 28 juillet 1598, il fit hommage pour la seigneurie de Nyon. *(Archives de Nyon).* L'année suivante, il céda aux chanoines de Saint-Cyr de Nevers une rente de 10 sols et demi et une moitié de géline à lui dus sur une maison sise à Nevers. En 1601, il est dit gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Le 26 janvier 1602, il acquit, moyennant 240 livres, le pré du Pontot, sis à Balleray, contenant 24 charretées de foin.

Il avait eu Etiennette qui épousa, par contrat du 25 février 1611, François de Blanchefort, baron d'Asnois, auquel elle porte Nyon et autres.

François de Blanchefort, chevalier, sire et baron d'Asnois, Saligny et le Bidon, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, était fils d'Adrien et d'Henriette de Salazar. Par son mariage avec Etiennette Olivier, il devint seigneur de Nyon, Surpalis, Chitry et baron de Sergines. Il eut une douzaine d'enfants dont nous n'avons pas à nous occuper ici, car il céda Nyon, le 20 juin 1620, à Alexandre de Pergues *(Archives de Nyon).*

Alexandre de Pergues était fils de Nardin, seigneur de Villiers-sur-Yonne, Averly et autres, et d'Eugénie de Villaines. Le 14 avril 1622, il fit hommage pour Nyon qu'il avait acquis le 20 juin 1620. Il avait épousé Louise de Juisard dont il eut :

1. Edme, qui est souvent parrain à Ourouër.
2. Françoise, décédée à Ourouër, à l'âge de 24 ans, le 20 juin 1638.
3. Henriette, femme d'Edme de Roffignac, seigneur de Saincaize, veuf d'Edmée de la Duz.

Le 14 août 1632, il fit hommage à Charles de Gonzague pour la seigneurie de Nyon. Le 3 juin 1634, il acquit de Marie de Blosset et d'Anne-Marie Tissier, femme de messire Ignace de la Porte, une rente de 47 sols 6 deniers, 8 boisseaux de froment, 2 boisseaux d'avoine et 4 poules, sur divers héritages tenus à bordelage et sis à Nyon. Le 17 décembre 1639, il perdit sa sœur, Polliayne de Pergues, âgée de 72 ans, laquelle fut enterrée dans l'église d'Ourouër.

Le 15 février 1642, Alexandre de Pergues et Louise de Juisard, sa femme, demeurant alors à Gigny, vendirent à Jean Sallonnyer, avocat au bailliage du Nivernais, et à dame Marie Gascoing, sa femme, *la terre, justice et seigneurie de Nyon*, assise en la paroisse de Saint-Martin d'Ourouër et paroisses circonvoisines, consistant en toute justice, haute, moyenne et basse, cens, rentes, bourdelages, maison seigneuriale, etc., plus les droits d'usage des bois de Mauboux, Paras, Nauboy, et le Bois-Dieu, sous les charges de fief aux duchesses de Nivernais et sous les redevances bourdelières suivantes : 3 livres 3 sols et 11 boisseaux de froment, 6 à 7 boisseaux avoine, 7 poules chacun an à la dame des Bordes, plus au sieur curé d'Ourouër, 10 sols de rente foncière, plus 10 sols de rente au sieur curé de Balleray, plus 26 sols 7 boisseaux avoine et une poule par an au sieur Gascoing, procureur du roi, plus 9 boisseaux froment, 22 sols, 1 boisseau avoine et 2 poules par an à l'héritier du sieur de Villiers. Ladite vente faite moyennant la somme de 12,000 livres tournois sur laquelle les vendeurs devaient 10,900 livres.

Très impotent au moment de la vente de Nyon, Alexandre de Pergues mourut, l'année suivante, au château de Meauce, chez son gendre, Edme de Roffignac *(Archives de Nyon)*.

Jean Sallonnyer, seigneur de Nyon et de Soultrait, était fils de Guillaume, procureur général des eaux et forêts du Nivernais, et de Barbe Roux. Il avait épousé Marie Gascoing, fille de Claude, seigneur de la Belouze, et de Claudine Desprez. Il était avocat au bailliage de Nevers et résidait à Nevers, dans la maison de ses ancêtres, rue de la Parcheminerie.

Il fit hommage, le 30 avril 1642, à Guillaume Gascoing, seigneur d'Apiry, pour certaines terres dépendant de la justice d'Apiry, le 27 juin 1643, au duc de Nevers, pour la seigneurie de Nyon, et peu après à la marquise de Béthune, dame des Bordes. A cette époque, il était procureur du fait commun de la ville de Nevers, charge qu'il transmit à ses descendants. Le 22 septembre 1646, il obtenait des lettres à terrier pour la châtellenie de Nyon.

En 1649, il acquit du seigneur de Villemenant de 30 à 40 arpents de bois vifs, diverses terres, et un bois situé entre Nyon et Prunevaux et dépendant du fief de la Motte-d'Ourouër. Le 18 septembre 1652, il dut reconnaître tenir de Louise d'Ancieuville, comtesse des Bordes et d'Ourouër, la terre, justice et fief de Nyon. Plusieurs années après, le 15 décembre 1675, un long procès s'engagea entre Jean Sallonnyer et Marie Gascoing, sa femme, d'une part, Pierre Brisson, sieur du Pontot, et Joseph Brisson, sieur de Plagny, Joseph Mocquot, sieur d'Aignon, et Anne Brisson, sa femme, et autres membres de la famille Brisson, d'autre part, au sujet de divers engagements pris et non tenus par ledit Sallonnyer et son épouse.

Ce procès dura quatre ans et se termina par la saisie de la seigneurie de Nyon

qui fut mise en vente et adjugée, le 2 décembre 1679, moyennant 5,600 livres, à Claude Goussot, procureur au bailliage de Nevers, qui déclare aussitôt qu'il a agi pour et au nom de Pierre Sallonnyer, avocat à la Cour, fils de Jean. En 1693 et 1694, Jean Sallonnyer fut remplacé par Claude Prisye dans ses fonctions de bailli et juge des eaux et forêts et de toutes les juridictions temporelles de cellier du chapitre de Nevers.

Jean Sallonnyer avait eu de Marie Gascoing (1) :

1. Claude, né le 29 août 1637.
2. Philibert, né le 14 décembre 1638.
3. Guillaume, né en 1640.
4. Barbe, née le 27 janvier 1643.
5. Jeanne-Françoise, née le 20 février 1645.
6. Pierre, qui suit.
7. Claude-Jacquette, née le 6 avril 1655, épousa, le 12 septembre 1680, Joseph Richard, fils de Pierre Richard, bourgeois de Langeron, auquel elle porta Soultrait.

Pierre Sallonnyer, avocat au Parlement, seigneur de Nyon, naquit le 23 décembre 1649 et épousa, le 20 avril 1678, Jeanne-Marie du Feuilloux, fille de noble Jacques du Feuilloux, conseiller au Parlement et procureur du roi en l'élection de Nevers, et de Marie Rousset (2).

En 1680, il hérita de la seigneurie de Flassy, paroisse de Neuilly, qui lui venait de sa belle-mère. Le 16 septembre 1682, il fit hommage à Philippe du Broc, seigneur d'Apiry et des Meures, pour diverses pièces de terre sises en la justice d'Apiry, et le 5 février 1689, à Louise d'Ancieuville, comtesse des Bordes et d'Ourouër, pour une étendue de 419 boisselées et demie. En 1695, il donne à ferme son domaine du Crot et en 1698 il fit régulariser la donation qui lui avait été faite, le 8 mai 1686, de la terre de Challuy, par noble François Sallonnyer. La même année, il céda cette terre à noble Blaise Moreau, avocat au Parlement, bailli de la Rochemillay.

En 1698, il soutint un long procès contre l'abbé Caziot, curé d'Ourouër, qui voulait astreindre à la dîme de vin les habitants de Nyon. Ceux-ci refusaient de payer une dîme qu'on ne leur avait jamais réclamée et qu'ils devaient d'autant moins à cette époque que leurs vignes étaient plantées depuis plus de deux cents ans. Pierre Sallonnyer prit la défense des habitants qui obtinrent gain de cause pour leurs vignes, mais lui-même dut payer, pour son clos, une dîme de 7 livres 10 sols que ses successeurs firent remplacer par sept quarts de vin de première goutte.

Pierre Sallonnyer fut échevin de Nevers en 1692-1693 ; il était capitaine de la bour-

---

(1) Jean Sallonnyer mourut vers 1694, et Marie Gascoing le 31 mars 1692, à Nevers.

(2) A ce mariage assistèrent : François Sallonnyer, sieur de Chamery, oncle du futur ; Jeanne du Feuilloux, religieuse aux Ursulines de Nevers, sœur de la future ; Marie du Feuilloux, femme de Jacques de Vaux, procureur en l'élection de Nevers ; Claude Gascoing, sieur de la Belouze, oncle du futur ; François Bouzitat, prêtre, chantre et chanoine de Nevers ; Claude Bouzitat, sieur de Sélines, conseiller au bailliage de Nevers, cousin du futur ; Jean du Feuilloux, curé de Saint-Eloy ; François du Feuilloux, curé de Luthenay, cousins germains de la future ; Philibert Roux, sieur de Sallay, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité de Moulins, etc.

geoisie de Nevers en 1704. Il testa le 13 juin 1710, mourut le 13 septembre 1714 et fut inhumé en l'église Saint-Jean de Nevers. Ses enfants furent :

1. Jean-Marie qui suit.
2. Marie, née le 20 janvier 1682, femme de Pierre Levesque, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts.
3. Jacques, né le 13 avril 1683, chanoine de la collégiale de Tannay.
4. Marie-Magdeleine, sœur jumelle du précédent.
5. Claude, né le 15 juin 1685, capitaine de milice, tué en Italie en 1701.

Jean-Marie Sallonnyer, seigneur de Nyon, avocat, contrôleur et receveur des droits de contrôle des actes des notaires et sous-seings privés, épousa : 1° par contrat du 23 décembre 1710, Etiennette Arvillon, fille de Gaspard, avocat à la Cour, et de feue Marie Bourgoing (1). Gaspard Arvillon déclare dans l'acte qu'il n'a pu empêcher sa fille de contracter ce mariage et entend se réserver la faculté de disposer de ses biens, suivant que les lois et coutumes le permettent. La future qui avait 33 ans se constituait en dot les biens de sa mère; elle mourut à 49 ans, le 3 août 1726 et fut inhumée en l'église Saint-Jean de Nevers. Elle avait eu :

1. Pierre, né le 9 juin 1712; il suit.

2° Le 27 juillet 1728, Marie-Edmée de Bèze, fille de Philibert, conseiller honoraire au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et de Marie-Edmée Sallonnyer. Comme les futurs étaient aux troisième et quatrième degrés, il fallut dispense de l'évêque de Nevers, Charles Fontaine des Montées.

De cette seconde union vint :

2. Marie-Jacques-Claude, née en 1732, morte le 25 juin 1733, à Ourouër.

Le 28 novembre 1712, Jean-Marie Sallonnyer donna à Eustache Pierrot, marteleur au Gué-d'Heuillon, la vigne Genot, sise à Nyon et contenant 30 hommes de vigne, pour 15 sols et 1 geline de cens. Quatre ans après, le 21 novembre, un long procès s'engagea entre lui et le sieur Deschamps, curé de Balleray, au sujet d'un droit de passage réclamé par le curé pour se rendre dans diverses pièces de terre enclavées dans la seigneurie de Nyon. Le curé perdit. Ses successeurs recommencèrent le procès qui se termina en 1757 au profit de Pierre Sallonnyer, fils de Jean-Marie, qui reçut, pour payement des dommages-intérêts auxquels il avait droit, les terres de la cure de Balleray, causes du litige. En 1716, il obtint une diminution sur les redevances qu'il devait à Louise-Marie de la Grange d'Arquian, comtesse des Bordes et d'Ourouër. En 1723, il vendit sa charge de capitaine de la bourgeoisie de Nevers, moyennant 600 livres.

Le 29 juillet 1732, Jean-Marie Sallonnyer fit foi-hommage à Philippe-Jules-François Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, pour sa terre, fief, justice et seigneurie de Nyon,

---

(1) Assistent au mariage : Mgr Edouard Bargedé, évêque de Nevers; noble Arvillon, sieur de Sallay, maire de Nevers, oncle de la future; noble Arvillon, sieur de Saint-Baudière, oncle de la future; messire Arvillon, clerc tonsuré de Nevers, prieur de Saint-Victor, frère de la future; messire Richard de Soultrait, oncle par alliance du futur.

mouvant en plein fief de mondit seigneur à cause de sa châtellenie de Nevers. En 1728, le curé d'Ourouër s'étant permis de déplacer son banc au chœur de l'église, il porta plainte contre lui, et l'évêque obligea le curé à remettre le banc à sa première place, *proche le banc des chantres*. Le 20 avril 1730, il fut reçu procureur du roi en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier et paya 200 livres tournois pour sa réception. Un dénombrement de 1733 fait connaître qu'il possédait alors Nyon, les Fangeats, la maison de la rue de la Parcheminerie, à Nevers, Forge-Neuve, le bois de Chaluzy et Flassy.

Le 23 janvier 1739, il afferma à Jean et à Maritte Sabre le domaine des Rapins et le domaine Dourneau, moyennant 2,459 livres pour chacun, et diverses redevances. En 1740, il recueillit les biens, sis à Coulanges, que lui avait légués M[me] Taillandier, religieuse. Un dénombrement de la même année nous apprend que la terre de Nyon est portée en plein fief du duché de Nivernais, avec justice haute, moyenne et basse, droit de banvin et érection de fourches patibulaires, sans aucune charge envers le duché ; qu'elle doit 5 sols de cens par an à la terre des Bordes pour divers héritages, et au curé d'Ourouër quatre poinçons de vin et 4 livres d'argent pour la dîme du vin. Le dénombrement porte sur 255 quartelées 2 boisselées de terre. Au sujet des prés qui rapportent 50 chariots de foin, il y a cette remarque : *Les prés rapportent beaucoup quand le printemps est pluvieux et peu s'il est sec.* Il n'est parlé ni des bois, ni du domaine des Rapins, ni des vignes qui avaient alors une étendue de 59 œuvres et demie.

Jean-Marie Sallonnyer mourut le 8 février 1756 et fut inhumé en l'église de Saint-Jean de Nevers. Marie-Edmée de Bèze, sa femme, décéda le 21 janvier 1757 et fut enterrée dans la même église.

Pierre Sallonnyer, seigneur de Nyon, Saint-Baudière et autres, fit ses études au collège de Nevers, puis devint avocat au Parlement. Le 9 février 1745, il épousa, à Nevers, Antoinette-Jeanne-Claude Millin, veuve de Gilbert Gascoing, gendarme de la garde du roi (1), et fille aînée de Claude-Joseph Millin de Marigny, seigneur de Balleray, capitaine des gardes du corps, et de Jeanne Guyon.

Le 5 mars 1746, il fit hommage au duc de Nevers et la même année, après la mort de son beau-père, il devenait seigneur de Balleray. En 1750, il fut obligé d'abandonner aux habitants de Nyon un droit de passage pour se rendre à Ourouër, le chemin étant impraticable pendant l'hiver. L'année suivante, à la suite des plaintes qu'il avait portées au président du bailliage contre les habitants de Nolay qui lui volaient son bois dans les usages de Mauboux, à mesure qu'il le faisait couper, et surtout contre les femmes de ce village qui étaient peut-être les plus coupables, il prit comme garde Jean Dounon, de Nyon. En 1752, il hérita des biens de son oncle Pierre Arvillon, prieur de Saint-Victor de Nevers.

Le curé de Balleray ayant été surpris, en 1757, chassant sur les terres de Nyon avec un chien couchant, Pierre Sallonnyer lui fit faire un procès. Le curé nia, accusa Pierre Sallonnyer d'avoir produit de faux témoins, et n'en fut pas moins condamné à 200 livres de dommages-intérêts et aux frais.

---

(1) Elle avait eu Louis Gascoing de sa première union.

Le seigneur de Nyon fit hommage au duc de Nevers en 1780. Trois ans après, un nouveau procès surgit entre ce seigneur et Guillaume Paillard, curé d'Ourouër, au sujet des dîmes de vin du clos de vigne de Nyon. Une transaction mit fin à ce procès. Le curé accepta pour la dîme cinq quarts de vin de goutte et non de pressurage. Pierre Sallonnyer mourut à Nyon le 13 fructidor an IV; sa femme l'avait précédé dans la tombe. Ils avaient eu :

1. Jeanne-Edmée, née le 26 août 1744, épouse de Jean-Baptiste Moret, ancien conseiller du roi, trésorier des ponts et chaussées de la généralité de Moulins, veuf de Marie-Angélique Magnot de Roussy.
2. Pierre-Louis Sallonnyer de Coulanges, planteur à Saint-Domingue, à la Roche-à-Bateaux, où il épousa Anne de la Parre,
3. Catherine, née le 25 novembre 1747; elle habitait Nevers en 1789.
4. Jeanne-Louise, née le 14 janvier 1749.
5. Jeanne, née le 14 mars 1750, épouse de Gabriel-Victor de Maureville de Belledalle, lieutenant au régiment d'Artois cavalerie.
6. Louis-Jean Sallonnyer de Balleray, né le 17 mars 1751, planteur à Saint-Domingue, où il épousa Marie-Louise Meyères; il n'existait plus en 1781 et eut un fils posthume, Pierre-Honoré, né à Saint-Domingue, en 1781, mort en 1786.
7. Claude, né le 30 janvier 1755.
8. Pierre, né en 1754, mort le 2 septembre 1757.
9. Louis, qui suit.
10. Etienne Sallonnyer des Maillys, décédé célibataire à Nyon, le 23 décembre 1828.

Louis Sallonnyer de Nyon devint planteur à Saint-Domingue, où il épousa Marie-Antoinette de la Parre, sœur de la femme de son frère. En 1789, il vint en France pour régler, avec ses frères et sœurs, la succession de son père. Par accord fait entre eux, il eut les biens de Nyon et de Balleray, en payant 100,000 francs pour Nyon, 52,600 francs pour Balleray et la maison de Nevers, moyennant 20,000 francs. Il mourut à Saint-Domingue, en 1797, tué, dit-on, par ses noirs. Il avait eu :

Marie-Jeanne-Jacques, née le 13 juillet 1775, mariée, à Nevers, à Antoine-Edme Rossin, receveur des domaines nationaux à Nevers.

Antoine-Edme Rossin, époux de Marie-Jeanne-Jacques Sallonnyer, fut nommé maire d'Ourouër le 6 fructidor an XI. Il perdit sa femme le 28 juillet 1801 et mourut le 20 octobre 1808, âgé de 43 ans, laissant une fille unique : Adèle.

Adèle Rossin, née à Nevers en 1798, morte le 25 juin 1856 et inhumée à Ourouër, épousa : 1° Joseph-François Moret, avocat, puis juge d'instruction à Clamecy, et enfin maire d'Ourouër en 1816, fils de Jean-Baptiste Moret, et de Jeanne-Edmée Sallonnyer de Nyon. Il mourut à 39 ans, en 1826, ayant eu :

1. Louis-Ernest Moret; il suit.
2. Gustave-Henry Moret, né en 1823, lieutenant-colonel d'infanterie, officier de la Légion d'Honneur, mort à Nevers, le 14 juin 1879.

3. Adolphe Moret, juge de paix à Pougues.

2° En 1833, Napoléon-François Moreau de Charny, né à Clamecy, le 29 mars 1809, fils de Edme-Julien, ancien principal du collège de Clamecy, et d'Anne-Catherine Tayon, dont elle eut :

4. Anne-Catherine Moreau de Charny, née le 31 mars 1842.

Louis-Ernest Moret, né le 5 mai 1819, à Nevers, entra à l'école navale en 1835. Il était enseigne de vaisseau en 1841, lieutenant de vaisseau en 1848, chevalier de la Légion d'Honneur, en 1852. Il fit la campagne de Crimée et fut nommé officier de la Légion d'Honneur en 1855 et capitaine de frégate en 1861. Il était maire d'Ourouër en 1876 et mourut le 7 mars 1885. Il avait épousé Elisabeth-Marie-Louise, dite Blanche Tiersonnier, fille de Benoît et de feue Joséphine-Sophie-Herminie-Ida Sallonnyer de Tamnay, dont il eut :

1. Joseph-Philippe, né à Saincaize, en 1857, capitaine au 13e régiment d'infanterie, mari de Jeanne Chastaing.
2. Herminie, qui épousa, en 1891, Marc-Marie-Etienne Héron de Villefosse.

ARMORIAL

Olivier : *Coupé, au 1 d'azur, à trois étoiles d'argent rangées en fasce, au chef d'argent chargé d'un lion issant de sable; au 2 d'argent, à une molette de gueules surmontée de quatre emmanchés mouvant du trait coupé.*

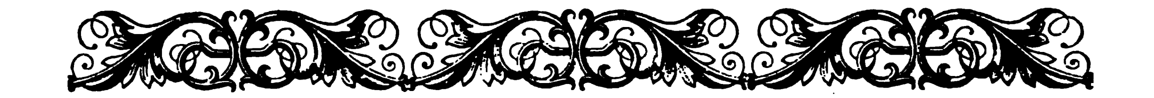
De Blanchefort : *d'or, à deux léopards de gueules l'un sur l'autre.*

De Pergues : *d'azur, au portail crénelé, flanqué de deux tours d'argent, placé sur un arbre arraché d'or, dont les branches surmontent le portail et dont la tige et les racines paraissent par l'ouverture du portail; au chef d'or chargé d'une aigle de sable.*

Sallonnyer : *d'azur, à la salamandre d'or, lampassée de gueules, dans des flammes de même.*

En terminant cette étude, et avant de soumettre à la Société Académique du Nivernais le reste de mes recherches sur les autres seigneuries de la commune d'Ourouër, je prie M. de Flamare, archiviste de la Nièvre ; mon cher collègue, M. Gauthier, instituteur à Saint-Martin-d'Heuille ; M. Moret et toutes les personnes qui m'ont donné des renseignements si utiles pour mener à bonne fin mon entreprise, de recevoir tous mes remerciements. Je prie aussi, et tout particulièrement, M. Victor Gueneau, receveur des finances en retraite à Nevers, d'agréer l'hommage de ma vive reconnaissance pour ses conseils si excellents, ses indications si précieuses pour moi et son si généreux concours.

CARRÉ
instituteur à Ourouër.



DIX JOURS A BICYCLETTE

De Nevers au Havre

Nous voici, enfin, par une matinée splendide, sur la route que nous allons suivre, un de mes amis et moi, à bicyclette, de Nevers au Havre par Orléans, Chartres et Honfleur.

Ce voyage à deux est projeté depuis longtemps ; nous ne connaissons pas la mer et il a été convenu que nous profiterions de nos vacances pour faire une excursion sur les côtes de la Manche,

Il est six heures ; il y a un instant nous avons quitté Challuy, un petit bourg près de Nevers où nous arrivons, alors que seuls les maraîchers, les laitières, les poissonniers, longent les rues pour se rendre à la Revenderie, le grand marché de la ville.

Nous venons de traverser le pont sur la Loire, tout près de l'embouchure de la rivière de Nièvre. Plus bas est le gracieux pont du chemin de fer sur lequel, au moment même de notre arrivée, passe un train tout empanaché de fumée allant sur Moulins.

Aux coups de sifflet qui se succèdent, je réponds par trois sons de trompe : le salut du petit cheval d'acier à son grand frère.

Presque toutes les devantures des magasins, des cafés et des boutiques sont hermétiquement closes ; la porte de l'une d'elles, cependant, située rue du Commerce, est grande ouverte et sur le seuil quelqu'un est là qui nous dit un cordial bonjour ; nous sommes attendus comme amis et comme clients. Nos montures ont été achetées en cet endroit, et avant le grand départ elles vont être visitées avec soin, afin de parer, autant que possible, aux éventualités souvent fort ennuyeuses qui peuvent se produire en route.

L'opération est menée vivement : tout va bien.

Quelques acquisitions nous restent à faire pour compléter notre mince bagage ; les magasins sont enfin ouverts ; nous faisons emplette de ce qui nous est nécessaire et nous quittons la ville en passant sur la place Ducale où nous saluons les bustes de

Claude Tillier et d'Adam Billault qui émergent des fleurs tout humides de la rosée du matin. La première messe sonne à la cathédrale dont la haute et très belle tour carrée se dresse à notre gauche ; nous longeons le parc aux arbres magnifiques et nous quittons Nevers par la route de Paris, nous dirigeant sur Pougues-les-Eaux.

Le soleil est déjà haut quand nous arrivons à cette station thermale. Nous ne pouvons passer devant les sources entourées de nombreux buveurs qui absorbent le verre d'eau traditionnel, sans goûter, nous aussi, à cette eau bienfaisante... même pour des cyclistes à jeun.

Nous visitons le " Splendid'Hôtel " élevé dans le parc même de l'établissement. Les étrangers y sont nombreux, ainsi que dans les ravissantes villas disséminées un peu partout dans le fouillis des arbres ou étagées sur la côte voisine, à travers les vignes bien malades, hélas ! et où les fruits sont rares.

Nous quittons Pougues et nous roulons vers La Charité, ayant à notre gauche la Loire, puis, plus loin, à l'horizon, les côteaux du Berry. La route est en meilleur état que celle que nous avons suivie il y a un instant, et c'est par une véritable avenue longeant le fleuve que nous faisons notre entrée dans la ville, construite en amphithéâtre sur la rive droite de la Loire, avec un faubourg sur la rive gauche, ou plutôt sur l'île, car le fleuve se divise en deux bras en amont de la ville.

Les rues y sont étroites ; beaucoup de maisons de commerce ou d'industrie ; c'est, ici, une cité active, peuplée de travailleurs, et qui compte parmi les plus commerçantes du département. Ses deux ponts la mettent en facile communication avec le Berry et les transactions y sont nombreuses. Peu ou point de monuments remarquables, si ce n'est l'église ou mieux ce qui reste de l'ancienne église de Sainte-Croix, consacrée en 1107, et quelques vestiges des murs d'enceinte, datant de la fin du XIV[e] siècle.

De La Charité à Pouilly, puis jusque près de Sancerre, nous traversons les vignobles bien connus d'où sortent les grappes blondes envoyées par wagons entiers à Paris et même en Angleterre et ce vin blanc si agréable et tant renommé à juste titre, le Pouilly nivernais. On est maintenant dans le plus fort des expéditions et on commence de faire le vin. De tous les chemins débouchent des voitures chargées de paniers pleins que l'on conduit à la gare ou de tonneaux de raisin que l'on mène au pressoir. La côte, toute plantée de vignes, est couverte de vendangeurs et de vendangeuses travaillant avec ardeur, riant et chantant à qui mieux mieux.

En passant, nous saluons Sancerre, contemporain de La Charité et qui, de l'autre côté du fleuve, domine le val de la Loire. De la route, nous apercevons facilement la vieille tour qui est le point culminant de la ville, puis le château, de construction moderne.

Un peu plus loin, nous sommes tout près du pont jeté sur la Loire et qui a nécessité la construction récente de la ligne stratégique partant de Bourges pour communiquer avec les lignes de l'Est.

Nous voici à Cosne ; nous faisons halte en arrivant à la caserne Binot. Un mouvement inaccoutumé se produit dans la cour ; des sonneries de clairon se font entendre ; les soldats paraissent affairés ; nous nous informons : le régiment partira cette nuit pour les manœuvres du côté de Langres et il y aura, tout à l'heure, grande revue.

Assis à l'ombre sous les arbres de la route, près de la grille et non loin du poste, nous nous reposons quelques instants, intéressés par ces allées et venues, ces appels, ces commandements.

On vient relever le factionnaire ; à peine celui qui le remplace a-t-il pris la faction qu'un camarade s'approche de lui, et, trouvant probablement que sa tenue laisse à désirer, l'aide charitablement à la mettre en meilleur ordre; le ceinturon est desserré, les courroies du sac sont raccourcies, mais il y a autre chose que le sergent de poste qui vient de s'avancer, l'air bon enfant, voudrait pouvoir rectifier ; il n'en a pas le temps tout d'abord, car là-bas apparaissent plusieurs officiers ; ceux-ci passent et répondent au salut sans rien remarquer d'anormal et le sergent revient, souriant discrètement, puis essaye, mais en vain, de faire descendre le pantalon du soldat sur le soulier droit au même niveau que le côté gauche : impossible; il y a une différence d'au moins six ou sept centimètres et malgré les efforts combinés des deux hommes, la jambe droite résiste et l'inégalité reste la même. De guerre lasse, le sergent, toujours souriant, se relève avec un haussement d'épaules tout particulier, et le petit soldat qui paraît fort ennuyé, reprend sa faction.

A ce moment arrive, toute boitante, une femme vieille déjà ; elle s'adresse d'un air presque craintif au sergent qui est resté là vers la grille, et nous comprenons qu'elle demande quelqu'un. Le sergent fait signe à l'un de ses hommes auquel il dit quelques mots et qui part vivement pour revenir bientôt accompagné d'un camarade ; celui-ci apercevant la bonne vieille qui lui sourit et lui tend les bras, vient à elle et l'embrasse avec effusion ; c'est son fils pensons-nous. Ils causent tous les deux, tout près l'un de l'autre paraissant bien heureux ; nous entendons le sergent dire : « Allons, pressez-vous ! » Le soldat doit être de corvée, car il est vêtu du pantalon et de la blouse de treillis et coiffé du béret des travailleurs ; il embrasse de nouveau la visiteuse qui, bien vite lui glisse quelque chose dans la main ; le jeune homme paraît vouloir refuser, mais la brave femme insiste, et comme il va partir, elle tire de sa poche quelques poires qu'elle lui donne ; puis, comme hésitante, elle lui présente un melon qui était dans son panier. Le soldat a alors un bon gros rire tandis que le sergent qui rit, lui aussi, toujours de son même air bienveillant, les presse de nouveau de terminer leur entretien, car d'autres officiers sont là-bas qui arrivent.

Le melon disparaît sous la blouse du soldat ; une dernière étreinte et voilà la bonne vieille qui dit adieu au sergent et s'en va ; nous la suivons, et, en passant devant le sous-officier, nous le saluons, nous aussi, car son air affable, sa complaisance pour le factionnaire et pour la bonne maman, nous a vraiment touchés et nous devinons en lui un brave cœur que ses hommes doivent bien aimer.

Nous rejoignons celle que nous croyons être la mère du soldat et qui marche péniblement :

— C'est votre fils, que vous venez d'embrasser ?

— C'est mon petit-fils, répond-elle ; je n'ai plus que lui et il n'a plus que moi ; il finit son an ; demain il va partir aux manœuvres, bien loin, paraît-il, je suis venue le voir avant son départ ; j'ai bien peur qu'il lui arrive quelque chose par là ; il a si peu de chance !

Bonne vieille mère ! Nous cherchons quelques réconfortantes paroles pour la tranquilliser un peu, et après lui avoir souhaité le bonsoir, nous entrons dans Cosne.

La ville est bien ouverte ; sa principale place, la place d'Armes, est assez vaste ; ses rues sont larges ; mais nous remarquons peu de mouvement : c'est qu'en effet, Cosne, bien que chef-lieu d'arrondissement, possède peu ou point d'industrie, sauf des ateliers où l'on fabrique des limes ; le commerce y est moins important qu'à La Charité, et c'est ici une population bourgeoise plutôt qu'ouvrière. « Sans la troupe, nous dit un aimable voisin de table, Cosne serait bien peu gaie ; voici les manœuvres ; nos soldats vont partir et la ville va être d'un calme absolu jusqu'aux fêtes de Saint-Michel qui nous amènent un assez grand nombre de visiteurs chaque année. »

Comme nous nous inquiétons des curiosités à voir aux environs, on nous nomme Saint-Verain, un petit bourg à 14 kilomètres.

Ce qu'on nous en dit nous décide à quitter la route nationale, et nous voilà partis, traversant des collines couvertes de vignes d'un aspect lamentable ; toutes sont phylloxérées ; la désolation est générale ; non seulement la récolte sera des plus médiocres, mais encore ce sera, pour beaucoup, la dernière.

Tout à coup, à un détour du chemin, nous apparaît une tour en ruines : nous sommes à Saint-Verain.

A l'auberge où nous descendons, nous demandons quelqu'un pour nous guider. Un monsieur est là qui s'offre obligeamment à nous accompagner. Nous acceptons avec empressement et ensemble nous allons directement au donjon près duquel nous sommes passés il y a un instant.

Chemin faisant notre aimable guide nous raconte que Saint-Verain était anciennement une des importantes baronnies du duché de Nivernais et qu'après des vicissitudes diverses, la ville, qui était une place forte, fut prise et brûlée par des reîtres allemands au XVIe siècle.

L'aspect des ruines est encore très imposant. Le donjon, de forme cylindrique, domine le pays qui est à ses pieds, et les trois enceintes qui entouraient la ville sont en partie conservées, ainsi que quelques-unes des tours qui commandaient les portes. Les fossés existent encore ; nous y descendons et faisons le tour du pays.

Par endroits le mur s'est écroulé en blocs énormes que recouvrent les lierres et les ronces.

Il y a là des sites admirables.

Dans l'intérieur du bourg nous visitons la porte où était la herse qui fermait l'entrée de la seconde enceinte. Cette porte est la partie la mieux conservée de toute la masse de constructions que nous venons de voir. La façade est presque intacte ; la place de la herse est encore parfaitement visible, et les rainures qui la guidaient sont à peu près entières.

Après une visite à l'église paroissiale qui fut commencée au XIIe siècle, nous rentrons et nous nous entretenons encore avec notre aimable cicérone ; c'est ainsi que nous apprenons que deux des barons de Saint-Verain furent tués, l'un à Bouvines, l'autre à Crécy.

Nous ne savons vraiment comment remercier notre obligeant interlocuteur qui met

le comble à notre confusion en nous offrant plusieurs photographies de diverses vues de Saint-Verain.

Le lendemain, de bon matin, nous remontons sur nos machines et nous suivons la route qui descend et s'enfonce dans la Puisaye.

Il fait toujours un très beau temps ; un petit air frais se fait sentir dans la vallée que suit la rivière la Vrille.

A notre droite et à notre gauche des poteries où l'on fabrique les ustensiles de grès que de nombreuses charrettes emmènent à Neuvy d'où ils seront dirigés principalement sur Nantes. Nous traversons le petit bourg, encore endormi d'Arquian, qui nous rappelle la charmante figure de Marie-Casimire de La Grange d'Arquian, reine de Pologne, puis Neuvy-sur-Loire qui, à la fin du XVIe siècle, appartenait à la famille de Courtenay, et, quelques kilomètres plus loin, nous pénétrons dans le département du Loiret par une route magnifique, plantée par endroits d'une double rangée d'arbres.

Un cantonnier est là qui balaie la poussière et la met en petits tas sur le côté de la chaussée. Nous lui crions : « Très bien ! » en passant, car les voies de la Nièvre, qui laissent généralement beaucoup à désirer, nous avaient fait appréhender ces mille petits ennuis qui arrivent d'ordinaire aux bicyclistes sur les mauvaises routes. Il n'en sera rien, heureusement, et à part une exception tout à fait accidentelle et dont je reparlerai, les routes que nous allons suivre dans dix départements sont toutes très bonnes, sauf.... aux environs de Paris.

Nous traversons Bonny, puis plus loin nous voilà à Briare ; nous remarquons la nouvelle église avec son étrange façade toute couverte de mosaïques, puis nous longeons la cité ouvrière qu'occupent les nombreuses familles employées à la fabrication des perles et des boutons, et enfin nous visitons l'hospice très bien situé et très vaste.

Nous nous sommes arrêtés à la bifurcation des routes de Paris et d'Orléans; nous trouvons là le premier monument qui nous rappelle les jours sombres de la défaite :

« *Aux soldats français morts à Briare pour la défense de la patrie,*
La ville reconnaissante. »

« **Combats des 8-31 décembre, 1er et 14 janvier.** »

Telle est l'inscription que nous lisons sur la colonne qu'entoure une grille et à laquelle sont accrochées des couronnes placées là par les jeunes gens de différentes classes qui ont tiré au sort, soldats d'hier, soldats de demain et qui continuent ainsi la tradition si touchante du souvenir aux morts pour la Patrie.

Nous saluons et nous reprenons notre route par Gien pour Orléans où notre intention est de coucher; l'étape sera longue, mais notre temps est limité et notre but est là-bas, le Havre, la mer.

La chaleur est accablante ; heureusement les arbres de la route nous donnent un peu d'ombre, mais la poussière nous aveugle par instants ; j'éprouve une irrésistible envie de me rafraîchir ; mon camarade, plus endurant que moi, a beau m'expliquer que le meilleur, pour un cycliste, est de ne boire que le moins souvent possible. J'ai lu cela, moi aussi, mais je sens bien que le meilleur est encore de se désaltérer quand on en éprouve le besoin. Où est le plaisir s'il faut s'imposer une véritable privation qui

serait pour moi en ce moment aussi grande que le supplice de Tantale ? J'ai terriblement soif, je bois ! et, comme nous passons justement devant une petite auberge de proprette apparence, j'entre et je demande un verre de vin blanc que je vide d'un trait. Je rejoins mon ami, mais je me garde bien de lui dire que le vin était tiède, que je ne me sens pas désaltéré du tout et en même temps il me vient une idée que me suggère le peu d'eau qui coule dans la Loire et que je mettrai à exécution en arrivant à Gien dont le pont à onze arches se profile là-bas à notre gauche.

Nous ralentissons notre train à notre entrée dans la ville, puis nous descendons de machine en apercevant à travers la verdure des arbres d'un petit bosquet une statue faisant face à la Loire. Nous approchons : cette statue est celle de Vercingétorix.

Sur le socle où nous lisons : *Vercingétorix, souscription nationale*, le brave défenseur de la Gaule est debout, le corps en avant, tenant une lance de la main droite et la gauche étendue. Sous le casque à deux ailes, la figure mâle et fière du héros gaulois se montre, énergique.

Cette statue est très belle.

Nous entrons dans la ville aux rues étroites et mal pavées. Nous achetons quelques provisions; nos gourdes sont pleines de vin; il est convenu que nous irons un peu plus loin et que nous ferons un léger repas sur l'herbe.

Après nous être concertés, il est décidé que nous traverserons la Loire dont nous suivrons la rive gauche et non la rive droite pour aller à Orléans. De cette façon nous passerons en Sologne, et la route, nous assure-t-on, sera plus facile pour nos bicyclettes.

Une halte nous permet de nous reposer et de nous restaurer un peu, à deux kilomètres de Gien, puis nous filons dans la direction de Jargeau, en passant sous l'une des soixante-dix arches d'un viaduc de chemin de fer à voie simple, et bientôt, à Saint-Gondon, nous pénétrons en Sologne.

Les récoltes sont rentrées, le chaume, long d'environ vingt centimètres, reste seul et l'on procède à l'arrachage des pommes de terre.

Partout dans la campagne, à perte de vue, des meules de grain ou de fourrage dans les champs. Le terrain paraît sec, sableux; par endroits quelques touffes de genêts puis de grandes étendues couvertes de petits sapins d'où nous arrive une bonne odeur de résine. Les récoltes encore en terre sont le sarrasin, les choux et quelques topinambours.

Les villages sont assez près les uns des autres ; les moulins à vent sont nombreux et nous entendons le tic-tac de plusieurs près desquels nous passons, puis d'autres, là-bas à l'horizon, tournent lentement, tandis que quelques-uns ont leurs grandes ailes repliées, en croix, immobiles.

Nous voilà à Tigy, sur les confins de la Sologne, près du Val de la Loire. Nous allons faire halte pendant quelques heures.

Il est midi. Nous déjeunons, et notre hôtesse, à qui nous parlons de la Sologne, nous assure que les terres, faciles à travailler, rapportent beaucoup, malgré leur peu de fonds, car la plupart étaient restées longtemps sans culture et les engrais aidant « nous faisons plus d'argent que dans le Val » affirme la digne femme, non sans un sentiment de fierté très visible.

En route pour Orléans : 28 kilomètres. Nous passons à Jargeau, rive gauche de la Loire, nous traversons le fleuve et nous sommes à Saint-Denis-de-l'Hôtel, sur la rive droite. J'ai passé le pont à pied; mon camarade n'est pas descendu de machine et a un peu d'avance sur moi. Je suis sa trace dans la poussière de la route quand je m'aperçois que l'empreinte de son caoutchouc a pris des proportions inusitées; au bas de la descente je suis fixé : le pneumatique est percé. En un instant le mal est réparé et nous continuons par Pont-aux-Moines.

Nous arrivons à une croix de Jeanne Darc. Je copie l'inscription suivante :

Le 28 avril 1429, Jeanne Darc, envoyée de Dieu pour délivrer Orléans
passa la Loire à Chécy, puis vint à Reuilly.
Le 29 avril, avec les capitaines et habitants venus à sa rencontre, elle partit de Reuilly
pour entrer dans la ville assiégée.

Là-bas au loin, devant nous, apparaissent les deux tours et le clocher de la cathédrale d'Orléans.

Décidément la roue arrière de la bicyclette de mon camarade tient à protester contre la course échevelée qu'elle fournit depuis le matin, et de nouveau le caoutchouc s'aplatit lamentablement sur la route qui s'allonge au loin sans une maison où nous trouverions l'eau nécessaire à un second pansement.

Tant pis ; essayons ! La bicyclette est vivement retournée ; l'enveloppe est rapidement enlevée, mais nous cherchons vainement la blessure.

Nous voilà bien perplexes et il y a deux grandes lieues d'ici à Orléans.

A ce moment, passe une voiture dont le conducteur retourne en ville après avoir fait une livraison à la campagne. Notre décision est vite prise, mais nous sommes prévenus et, sur l'invite cordiale du jeune homme qui a deviné notre embarras, mon camarade hisse sa machine dans la voiture et grimpe à côté du cocher, tandis que, bien d'aplomb sur ma selle, j'échappe à cette contrainte, si pénible pour un cycliste, de faire mon entrée en ville remorqué par un cheval !

Nous voici de nouveau ensemble; les machines sont remisées à l'hôtel où nous passerons la nuit après avoir remis la bicyclette sur roues, et nous parcourons la longue rue Bourgogne, puis quelques autres ; l'aspect en est assez triste, peut-être est-ce parce que le soir approche. Les constructions sont peu régulières, le pavage mauvais; pourtant voici une voie assez large sur laquelle roulent les tramways et qui présente une certaine animation; en la suivant nous arrivons à la statue équestre de Jeanne Darc. Cette statue, que la gravure a vulgarisée, est très belle ; les sculptures des bas-reliefs, qui sont très intéressantes, reproduisent les principaux épisodes de la vie de la bonne Lorraine; nous les examinons longuement, puis nous nous dirigeons vers la cathédrale; l'aspect général, l'ensemble plaît beaucoup par ses vastes proportions. Nous ne pouvons visiter l'intérieur, car il se fait tard. Nous avons pédalé ferme depuis ce matin et nous allons, après avoir assisté à l'audition de deux morceaux joués par la musique des pompiers, prendre un repos bien gagné.

Au petit jour, nous nous mettons en route pour Chartres. Nous sommes accompagnés d'un troisième cycliste qui va jusqu'à Patay.

Presque en quittant la ville, sur notre droite, près du Stand militaire, notre nouveau

compagnon nous fait remarquer là-bas sur la plaine une sorte de petit monument de peu d'apparence, vu d'où nous sommes : « Le Petit Chasseur ! » nous dit-il.

Et comme nous l'interrogeons du regard, voici ce qu'il nous conte :

« C'était en 1870, pendant l'un des nombreux combats qui eurent lieu aux environs d'Orléans. Nos malheureux soldats avaient dû reculer, laissant à travers la plaine, comme preuve de leur héroïque bravoure, bon nombre de leurs ennemis. Seul un chasseur à pied n'avait pas obéi à l'ordre de ralliement et continuait le coup de feu sur les Allemands qui s'avançaient nombreux.

« On le voyait tirant, chargeant sans relâche, tirant encore, et à chaque coup un homme tombait dans les rangs ennemis.

« Les Prussiens, la rage au cœur, tiraient à coups pressés sur le petit soldat qu'aucune balle ne paraissait pouvoir atteindre et qui, se faisant un rempart du corps de ses compagnons morts, fouillant dans leurs cartouchières béantes, ne reculait point.

« Et cette lutte d'un contre mille, sans autre issue que la mort, continua jusqu'à l'instant où un chef allemand s'abattait sur son cheval, la poitrine trouée par la dernière balle de l'héroïque petit soldat qui maintenant gisait lui-même au milieu des siens, frappé au front, tombé sur le dos, face au ciel . . . .

. . . .

« Les ennemis, pris d'un délire furieux, en arrivant devant le cadavre de ce héros, le criblèrent de leurs balles. » . . . .

. . . .

« Et le turco de la forêt d'Orléans, là-bas, plus à droite ? . . . .

« Il combattit vaillamment lui aussi, l'intrépide enfant d'Afrique. Il ne recula pas non plus, et quand il fut tombé, mais non vaincu, et que ses sauvages ennemis vinrent pour le mutiler, il se releva à moitié dans un dernier effort, et de son bras resté valide il enfonça jusqu'à la poignée sa baïonnette dans le corps du Prussien qui déjà levait sur lui la crosse de son arme, puis il s'écroula sur lui-même, sa pauvre face noire toute sanglante . . . .

Quand on releva le corps, ce n'était plus qu'une plaie ; on renonça à compter les blessures. » . . . .

Notre compagnon avait fini ; nous nous taisions et nous pensions : Brave petit chasseur ! brave turco ! Combien d'autres, héros obscurs et inconnus, luttèrent avec votre énergie ! Combien dont le sang arrosa cette plaine que nous traversons en ce moment et où rien ne rappelle plus ces épisodes sanglants de l'année maudite ! Combien de dévouements ignorés avez-vous accomplis, martyrs sublimes ! Combien vive était en votre cœur cette affection sans borne, et comme il était profond et ardent cet amour, ce culte de la Patrie malheureuse ! . . . .

Nous revenions par la pensée à ces jours funèbres de notre glorieuse défaite, et nous songions qu'en ces jours mêmes la grande Allemagne célébrait les anniversaires de l'année terrible, terrible pour nous, mais terrible aussi pour elle, ainsi qu'en témoignèrent ses régiments décimés et dont plus d'un manqua à l'appel.

6

Ce n'est pas sans un sentiment de très grande fierté que je me dis des vaincus, et si quelqu'un chez vous, de l'autre côté du Rhin, a un reste de pudeur, il doit combien rougir à la vue des manifestations bruyantes et indignes par lesquelles vous célébrez notre défaite à nous, mais surtout vos hontes, vos lâchetés et vos crimes que proclament encore, après vingt-cinq ans, les champs de bataille où votre haine féroce s'est partout et toujours montrée, les villes que vous avez pillées, les villages que vous avez incendiés, les malheureux que vous avez assassinés ! . . . .

Oui, 1870 rappelle une honte, mais cette honte vous reste tout entière, Prussiens !

. . . .

« Adieu, messieurs ! » C'est notre compagnon de route qui nous quitte ; il ne nous en voudra pas de n'avoir point causé beaucoup depuis quelque temps, car lui aussi est ému. Nous serrons cordialement la main qui nous est tendue, et nous nous séparons à Patay, puis nous continuons à rouler vers Chartres. La chaleur est la même que les jours précédents ; pas un nuage au ciel ; point d'ombre sur les routes de la Beauce où nous sommes maintenant et où nous voyons à perte de vue d'immenses étendues de terrain presque sans haies, des meules de fourrages et de céréales, des moulins à vent qui nous rappellent un peu la Sologne.

Çà et là, dans les champs, nous remarquons de petites cabanes peu élevées, montées sur roues et quantité de poules picorant loin des maisons d'habitation. On nous apprend que les cabanes sont des poulaillers roulants, facilement transportables et où les poules que nous voyons pondent leurs œufs et se retirent la nuit. Chaque soir les ménagères viennent renouveler l'eau des abreuvoirs et enlever les œufs. Les poulaillers, conduits de champ en champ, sont rentrés pendant la mauvaise saison et sortis de nouveau après l'enlèvement des récoltes.

Le paysage, jusqu'aux environs de Chartres, est sensiblement le même ; çà et là des moutons dans leurs parcs et des troupeaux d'oies.

Nous approchons du chef-lieu d'Eure-et-Loir que dominent les deux clochers de la cathédrale ; nous contournons l'Eure et nous entrons par la partie basse de la ville, puis par des rues tortueuses, étroites et escarpées, nous arrivons sur le plateau où est construite la cathédrale, magnifique édifice dont les flèches élancées dominent de toute leur svelte hauteur les constructions voisines. L'un des deux clochers, un peu plus élevé que l'autre, est à jour et sculpté ; le second est plein.

L'ensemble de l'édifice est d'un style tout à fait imposant.

Les sculptures extérieures sont nombreuses, mais nous admirons surtout celles de la galerie qui entoure le chœur et que la lumière, tamisée par les vitraux de couleur sombre, éclaire d'un demi-jour, puis enfin le superbe groupe, tout en marbre blanc, dans le chœur même qui représente l'Assomption de la Vierge.

Nous visitons ensuite la ville en nous dirigeant du côté où se trouve la gare. Nous voici sur la place Marceau où est une pyramide élevée à la mémoire du jeune général. Plus nous avançons, plus les rues s'élargissent et deviennent animées.

Nous arrivons à la place des Epars, toute garnie de baraques, de voitures, de manèges et de cirques ; nous sommes à la veille de la foire de septembre qui dure huit jours, pendant lesquels les fêtes se succèdent.

Une statue est là-bas sur la place Châtelet; c'est celle érigée à Marceau, le 21 septembre 1851.

Fièrement campé, debout, tête nue, ses longs cheveux flottants, Marceau, en costume de hussard, appuie sa main droite sur une carte, tandis que la gauche repose sur la poignée de son sabre recourbé ; derrière lui son shako et à ses pieds une roue de canon brisée.

Ici, comme au monument de Briare, nous retrouvons des couronnes et des bouquets attachés au socle de la statue par des jeunes conscrits et par diverses sociétés.

Notre passage rapide à travers les plaines de la Beauce nous a permis d'arriver à Chartres assez tôt pour que nous ayons pu parcourir la ville et disposer encore de quelques heures.

Après une visite à la préfecture sur la toute petite place Colin-d'Harleville, et à la gare construite à l'opposé de la vieille ville, nous nous disposons à repartir.

Tout en déjeunant, il a été convenu que nous abandonnerions la vallée de l'Eure et que, nous écartant un peu de notre chemin, nous irions au monastère de la Grande-Trappe où se rendent depuis quelques jours de nombreux touristes.

Vérification faite sur la carte, la distance à parcourir pour arriver à Honfleur est sensiblement la même.

Marchons pour la Trappe !

Nous voilà, toujours dispos, sur la route de Nogent-le-Rotrou ; nous remontons l'Eure et nous arrivons au bourg de Courville assez tard pour désespérer un moment de trouver un gîte ; nous découvrons enfin, grâce à l'obligeance d'un Courvillois, un endroit où il y a place pour nous et nos montures.

Après le dîner et l'absorption d'un carafon de cidre, nous allons dormir.

Dès le matin le lendemain, nous sommes sur nos bicyclettes, pédalant ferme pour arriver assez tôt à la Trappe, car il est convenu que nous irons coucher à Laigle où mon compagnon de route a un ami.

Nous remontons de nouveau l'Eure jusqu'au-dessus de Pontgoin ; les arbres fruitiers sont de plus en plus nombreux, puis nous traversons quelques étendues de bois, et si ce n'était le manque absolu de noyers, les maisons pour la plupart faites de pisé et couvertes de chaume, nous nous croirions dans la Nièvre.

Toujours la même chaleur ! mais je peux apaiser ma soif ; les sources ne manquent pas ; ma gourde, depuis Tigy, est toujours pleine d'eau et j'ai fait emplette, à Gien, d'une poudre pour boisson qui me rend grand service ; mon ami lui-même donne de fréquentes accolades à la gourde et s'en trouve bien.

Nous avons quelques provisions et nous nous arrêtons à l'entrée d'un pré plein d'ombre entouré de bois et où nous nous étendons avec grand plaisir. Des vaches sont là qui nous regardent curieusement de leurs gros yeux ronds, puis continuent de paître.

La gourde de mon camarade est pleine de cidre qu'il s'est procuré à Courville ; nous déjeunons gaiement et, après quelques instants de repos, nous continuons notre route.

Nous sommes dans les collines du Perche et les côtes que nous avons à gravir ne nous permettent pas d'aller aussi vite que les jours précédents. Néanmoins il est à

peine midi quand, du sommet d'un plateau d'où nous avons une vue très belle, nous apercevons dans le lointain, un peu sur notre gauche, quelques-uns des toits couverts d'ardoises de la ville de Mortagne.

Là nous demandons notre route à un jeune garçon, occupé à charger des gerbes d'avoine sur sa brouette. Nous roulons depuis quelque temps sur un chemin très uni et nous ne regrettons pas la route défoncée que nous avons suivie pendant 200 mètres environ et que nous avons quittée il y a une demi-heure quand, sur une nouvelle demande, on nous répond, et que nous nous sommes fourvoyés, et que nous sommes près de Lignerol, ayant Soligny et la Trappe à notre droite; la route défoncée était la bonne et cette route ne devait d'être mauvaise qu'au passage des nombreux véhicules transportant les visiteurs au monastère.

Heureusement Soligny est là tout près et au lieu d'arriver à la Trappe par la route du bas, nous allons nous y rendre par le côté opposé, celui où se trouve la voie ferrée établie par les moines et dont le point terminus est à côté de la station de Soligny.

Un train est là qui attend sans doute les voyageurs de la ligne de Mortagne ; ce train est composé de voitures avec impériale; pour y arriver on passe sous un portique orné de drapeaux et de banderoles au fronton duquel nous lisons : *La Grande Trappe*. La casquette des employés qui appartiennent, ainsi que le matériel, à la compagnie de l'Ouest, est recouverte d'une coiffe blanche avec ces mêmes mots : *La Grande Trappe*, en lettres noires.

Trois kilomètres à peine nous séparent du monastère; nous nous y rendons par la route qui y descend et le long de laquelle sont édifiées des constructions en planches servant de remises, cafés, restaurants, etc.

Brusquement, au sortir du bois nous apparaît le monastère avec ses dépendances; le clocher de la nouvelle chapelle, tout en pierre blanche, se détache vivement sur le fond vert sombre des collines qui sont plus loin à l'horizon.

Vu d'où nous sommes, le monastère présente un très beau coup d'œil, car nous l'embrassons dans toute son étendue.

En avant de l'abbaye, dans un vaste champ planté de pommiers et divisé en rectangles indiqués par des poteaux numérotés, on a installé les restaurants, bars, buvettes, remises, manèges de chevaux de bois, salons de coiffure, dortoirs pour deux cents lits, attractions de toute sorte.

Nous remisons nos bicyclettes et nous nous dirigeons vers l'entrée du monastère. On se bouscule, on se pousse, on manque d'être écrasé par les voitures dont les conducteurs vous appellent et vous feraient volontiers grimper de force dans leurs véhicules.

A la porte d'entrée, des deux côtés de laquelle sont les statues de saint Bernard et de saint Benoît, nous trouvons le frère portier qui ne semble pas du tout étonné au milieu des allées et venues de cette foule et de tout ce bruit. Nous descendons directement à la chapelle dont l'inauguration motive ces fêtes extraordinaires et où se célèbre un office. Malgré la sainteté du lieu, les bancs sont pris d'assaut, on s'y tient debout pour mieux voir; des jumelles sont braquées sur les religieux assis dans leurs stalles. . . . .

Avant la fin de l'office, nous sortons de la chapelle pour visiter l'intérieur du monas-

tère; nous traversons le cloître et en avant du réfectoire nous trouvons le lavabo avec son large bassin entourant une colonne où sont posés les robinets qui laissent écouler l'eau. Le réfectoire dont la double voûte s'appuie sur d'élégantes colonnes élevées au milieu de la salle, est très bien éclairé, ainsi d'ailleurs que toutes les salles ; il y a là trois rangées de tables de marbre noir avec le couvert de chaque religieux : assiette, vase, couteau, fourchette et cuiller de bois, puis, de deux en deux places, un pot de grès rempli d'eau et de chaque côté de ce pot une bouteille de cidre.

Dans l'intérieur du mur de droite, est l'ascenseur avec son panier chargé de vaisselle.

Nous remontons ensuite l'escalier qui conduit au dortoir que nous indique complaisamment un religieux vêtu de brun, car tous ne sont pas vêtus de blanc, si ce n'est pour les cérémonies religieuses, et encore un ample manteau blanc à capuchon suffit-il pour recouvrir indistinctement robes brunes ou blanches ; ceux-là seuls portent la robe blanche qui sont ordonnés prêtres, paraît-il.

Le dortoir est composé de petites cellules donnant toutes sur un couloir commun et fermées seulement par un rideau ; dans chaque cellule un lit avec matelas de paille très serrée et très raide, un oreiller, deux couvertures, puis, accroché à la cloison un crucifix. C'est là que les moines reposent, de huit heures du soir à deux heures du matin.

Je m'entretiens assez longuement avec l'un d'eux qui veut bien me donner très obligeamment une foule de détails concernant la vie du couvent.

Nous quittons le dortoir et nous traversons de nouveau le cloître, puis nous sortons après avoir passé devant le tombeau des abbés qui de leur vivant ont titre d'évêque en même temps que chefs de l'abbaye.

Au dehors, la foule est toujours la même ; on se presse devant les étalages de toute sorte installés dans les dépendances du monastère et où l'on achète, assez cher, du chocolat, des liqueurs, des verres, des médailles, des paniers, des albums, etc., etc.

Vite une emplette ; nous retournons à la remise où sont nos bicyclettes, et en route pour Laigle : 16 kilomètres.

Le temps est lourd ; la route est couverte d'une épaisse couche de poussière, les cailloux roulent sous les pieds. Cette partie du chemin est certainement la plus mauvaise de notre long voyage.

Il est convenu que mon compagnon ira en avant et que je le rejoindrai à Laigle chez l'ami qui doit nous héberger.

Resté seul, je songe à ce que je viens de voir et je me dis que je n'emporte pas du tout l'impression que je m'étais figuré devoir ressentir à la vue du monastère et de ses religieux.

Ces baraques nombreuses devant l'abbaye, ces réjouissances de toute espèce, cette foule du milieu de laquelle montent les cris des camelots, tout ce tralala ne cadre pas du tout avec la sainteté du lieu, et les religieux, en quelque sorte noyés dans la cohue des visiteurs, passeraient inaperçus si ce n'étaient eux surtout que l'on vient visiter.

Enfin, l'important est, paraît-il, la recette au profit de l'orphelinat : je la souhaite fructueuse.

Tout en me faisant ces réflexions à moi-même, j'arrive à Notre-Dame puis à Saint-Martin-d'Aspres. Je m'arrête un instant chez l'instituteur, mon collègue, un pomologiste distingué dont l'accueil est des plus affables et avec qui je serai très heureux de continuer, au moins par correspondance, des relations que je voudrais plus suivies, mais que l'éloignement rendra forcément un peu rares. Nous parlons cidre tout en en buvant un carafon et, après m'être reposé, je continue ma route sur Laigle où j'arrive quelque peu las, cette fois ; aussi le lit qui nous est préparé chez notre hôte est-il le bienvenu, et c'est avec une satisfaction profonde que je m'y étends et m'endors après notre retour d'une promenade à travers la ville, assez bien éclairée par endroits, tandis que dans d'autres elle ne l'est que médiocrement.

Nous voici à Pont-l'Evêque où nous sommes arrivés ce matin venant de Lisieux où nous avons couché.

Nous sommes partis hier de Laigle pour Lisieux par Bernay en suivant la vallée de la Rille qui est admirable. Près de Beaumont-le-Roger, surtout, nous suivons une route très belle, bordée de fabriques empruntant l'eau de la rivière ; à notre droite, sur le flanc de la colline, les ruines d'une église, puis un peu plus loin l'église nouvelle, tout cela d'un aspect très pittoresque.

De nombreuses vaches paissent dans les prés, les pommiers sont abondants et couverts de fruits, sauf sur un espace peu large mais très étendu en longueur aux environs de Bernay que la grêle a entièrement dévasté il y a quelques jours et où il ne reste plus rien.

La route, avant d'arriver à la ville, côtoie une colline boisée et nous apercevons à mi-côte, enfouis dans la verdure, trois châteaux dont les ardoises des toits brillent au soleil.

La ville est claire et gaie et ses manufactures, ses filatures, ses teintureries lui donnent un grand mouvement, une grande animation.

Lisieux a sensiblement les mêmes industries que Bernay ; la rivière de Touque traverse la ville construite en briques avec couvertures d'ardoise ; nous passons dans un dédale de vieilles rues dont le faîte des maisons surplombe au-dessus de vous des deux côtés, comme dans la rue aux Fèves et la rue de Paradis, par exemple.

Nous sommes maintenant dans la fertile vallée d'Auge et nous venons de convenir que nous suivrions la Touque jusqu'à Trouville ; nous abandonnerons Honfleur, un peu plus éloigné. Depuis longtemps nous entendons conter merveilles de la plage de Trouville; puisque nous en sommes tout près, profitons-en pour nous y rendre, et nous voilà partis, filant bon train sous les pommiers chargés de fruits, à travers les prairies où les laitières, suivies d'un âne dont le bât est chargé de pots de fer blanc, traient les petites vaches blanches tachées de brun.

Trouville ! Nous arrivons au moment de la pleine mer. Cette vaste étendue d'eau qui reflète, en les multipliant à l'infini, les rayons d'un chaud soleil d'été, nous cause une sensation que je définirais mal, quant à moi, si je devais la bien expliquer.

Dans les bassins, des bateaux de pêche, des barques au repos.

Notre première visite est pour la plage où les baigneurs sont moins nombreux que nous le pensions. Trouville a vu cette année moins d'étrangers ; la foule se porte, paraît-il, vers un petit port plein d'avenir, Cabourg, plus bas sur la côte.

La plage est légèrement inclinée et est toute de sable très fin, très doux aux pieds; nous y ramassons quelques coquillages et, abrités sous une tente, nous promenons nos regards sur la mer que sillonnent les bateaux, et là-bas, plus loin dans la brume, les navires arrivant au Havre dont les maisons blanches nous apparaissent sur la rive opposée.

Nous assistons, sur le quai Joinville, à l'arrivée du bateau du Havre, l'*Augustin-Normand*, qui nous emmènera tout à l'heure, puis nous allons visiter les jetées, l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours et la gare qui se trouve entre Trouville et Deauville.

Le temps de déjeuner et nous voilà sur le bateau, amarrant nous-mêmes nos bicyclettes. Le signal du départ est donné, l'*Augustin-Normand* tourne sur lui-même, son hélice bat les flots qu'elle fait bouillonner et nous nous dirigeons sur le Havre.

La mer est très belle et très calme, le balancement du bateau est excessivement doux et j'éprouve une sensation délicieuse à me sentir emporté ainsi mollement et à respirer cet air frais qui nous a tant manqué ces jours-ci. Il n'en est pas de même pour une jeune dame qui est près de moi, affreusement pâle et qui, d'un coup, paie son tribut à la mer.

Un passager me désigne Honfleur. Nous voici près du Havre. Au loin sur la rive droite de la Seine, dont le courant se fait à peine sentir, nous apercevons une masse allongée d'un rouge vif : c'est le croiseur le *Pothuau* qui repose sur son ber, échoué sur les galets lors de son lancement à la mer, lancement que l'on tentera de nouveau ces jours-ci.

A 2 h. 20, exactement après quarante minutes de traversée, l'*Augustin-Normand* est amarré dans l'avant-port et nous débarquons tout près du musée, presque en face la rue de Paris que nous suivons dans toute sa longueur pour nous rendre boulevard de Strasbourg, où nous remisons nos bicyclettes au dépôt que possède là la maison d'où elles sortent.

Nous nous mettons en quête d'un logement, nous y transportons nos valises et nous voilà revenus au port.

Nous pensions assister au départ du transatlantique la *Gascogne*, mais ce départ s'est effectué ce matin, alors que nous étions en route pour Trouville. En revanche on nous dit que demain dimanche doit arriver la *Champagne*, de la même Compagnie.

Nous visitons alors les bassins, en commençant par le bassin du Commerce; c'est pour nous un spectacle nouveau dont nous ne nous étions pas fait la moindre idée. Nous nous amusons à lire les noms de tous ces navires, vapeurs, voiliers, trois-mâts : *Tita*, *Jason*, *Labrador*, *Surcouf*, que sais-je !

Ces vergues en croix, ces milliers de cordages, ces mâts énormes, ces divers pavillons qu'agite faiblement la brise, nous offrent un spectacle magnifique.

Un croiseur américain, le *San-Francisco* est arrivé; on peut le visiter : vite nous y allons. A ma demande, qu'il devine plutôt qu'il ne la comprend, l'homme de garde qui est au bas de la passerelle me répond : « Yès ! » et nous voilà parcourant le vaisseau qui est d'une propreté admirable, passant au milieu des matelots, allant du pont à la cale, visitant tout, émerveillés de tout, des canons, de la roue du gouvernail, des embarcations suspendues au-dessus des bastingages du vaisseau, et peintes à blanc comme la coque du croiseur elle-même, puis la dunette, le banc de quart, la hauteur des mâts,

etc. Seule la partie réservée au capitaine est interdite, et un homme de garde est là, qui vous fait signe de ne pas avancer.

Nous sortons enchantés ; il est l'heure d'aller dîner.

A la nuit tombante, quand les rues et les quais du Havre sont illuminés, pendant que les tramways électriques continuent de filer rapidement sur leurs rails, nous revenons à la jetée du Nord où se trouve le sémaphore, et assis à l'extrémité du parapet nous assistons à ce spectacle ravissant d'une belle soirée au bord de la mer.

C'est l'instant de la grande marée ; la mer bat les galets de la côte et les remue avec un fracas tout particulier; on entend le bruit de la vague qui court, vient avec un petit grondement de plus en plus rapproché, arrive, se heurte, suivie d'une autre qui monte un peu plus haut et envahit un peu plus la plage.

Tout près de nous, à l'extrémité de la jetée sud, le phare à feu rouge indiquant l'entrée de l'avant-port; et là-bas, au sommet du cap de la Hève, le phare électrique à feu blanc dont le rayon tournant passe au-dessus de la ville puis sur la mer où on l'aperçoit à plusieurs milles.

La lune éclaire doucement la surface de l'eau qui ne monte plus et clapote le long de la plage et des jetées : c'est la pleine mer; les lumières électriques brillent alors au sommet des mâts et leurs réflecteurs les renvoient illuminant l'avant-port; une flamme rouge monte au sémaphore et, venant de la haute mer, plusieurs navires entrent précédés de leur remorqueur, tandis que d'autres partent, s'éloignent avec leurs feux allumés qui ne semblent bientôt plus que des étoiles à l'horizon noir. Silencieusement les barques suivent avec les bateaux pêcheurs pour la pêche de nuit. L'air fraîchit, nous rentrons.

A notre réveil nous courons sur la plage ; c'est le moment de la marée basse ; les galets sont à découvert; nous en choisissons quelques-uns et nous capturons plusieurs crabes qui ne se laissent point prendre sans essayer d'une défense très vive au moyen de leurs grosses pinces.

La plage se termine, au-dessous des galets, par du sable moins propre qu'à Trouville et même un peu boueux par endroits.

Des blocs énormes, de forme régulière et que la mer recouvre complètement à marée haute, attirent notre attention; ces blocs sont couverts de végétations maritimes. Une jeune pêcheuse qui est là nous dit que ce sont des rocs artificiels; les pierres qui les composent sont noyées dans une sorte de ciment sur la résistance duquel on compte beaucoup. Si les résultats sont ceux qu'on espère, cette maçonnerie sera employée pour certaines constructions maritimes.

Nous remontons à l'extrémité du boulevard qui longe la plage, et, par un sentier qui escalade la falaise, nous arrivons à Sainte-Adresse, près de l'église Notre-Dame-des-Flots.

Nous descendons par le chemin en lacet qui rejoint le boulevard jusqu'au monument connu sous le nom du Pain-de-Sucre, élevé là en face de la mer, pour en signaler les écueils, par la veuve du général Lefebvre des Noëttes, mort dans un naufrage sur les côtes d'Irlande en 1822, puis nous repassons de nouveau près de Notre-Dame-des-Flots et nous allons jusqu'à l'extrémité du cap de la Hève, au pied des phares d'où nous dominons la Manche. Malheureusement une sorte de buée qui s'épaissit à quelques

milles en mer limite beaucoup notre horizon et nous revenons au Havre en suivant les falaises, passant près d'une batterie de canons, allongés sur leurs affûts.

A onze heures, nous sommes de nouveau sur l'avant-port. La *Champagne* est signalée, le remorqueur est allé à sa rencontre.

La brume est toujours épaisse mais paraît à demi-lumineuse; la sirène de la jetée ne cesse de se faire entendre avec un bruit formidable ; bientôt la *Champagne* lui répond et au moment même où le soleil perce enfin le voile gris et le disperse, le fier transport apparaît tout à coup dominant le remorqueur de sa masse énorme.

Les passagers sont sur le pont, agitant mouchoirs, ombrelles et chapeaux ; nous répondons par des applaudissements ; des vivats partent de la foule qui, paraît-il, s'intéresse vivement à ces transports depuis l'incident de la *Gascogne,* en route maintenant pour New-York.

Le transatlantique est remorqué directement jusqu'au bassin de l'Eure, et sur le quai un train de chemin de fer est tout prêt à emmener sur Paris les passagers qui ne s'arrêtent pas au Havre.

A une heure, nous sommes admis à visiter le transport au repos dans le bassin ; nous pouvons contempler tout à notre aise ses admirables proportions.

Nous grimpons l'escalier qui nous conduit à bord du vaisseau long de 150 mètres, large de près de 16 mètres, avec un creux de 11 m. 70.

Sous la conduite du boucher du bord, blessé à la main, nous visitons complètement le superbe transatlantique.

Je n'essaierai pas d'en donner la description ; tout nous a émerveillés : le double escalier, le salon des premières avec son luxueux aménagement, la salle à manger, le fumoir, les cabines de luxe, la machinerie, les appareils de chauffage, d'éclairage, d'aération, tout en un mot.

Rentrés au Havre, nous allons à l'établissement Frascati prendre un bain dont le grand besoin se fait sentir, puis nous parcourons la ville déjà vue la veille et le matin, visitant successivement, mais un peu à la hâte, les édifices principaux : le Musée, la Bourse, le Palais de Justice, l'église Notre-Dame, puis l'Hôtel de Ville avec son agréable jardin.

Une ascension que facilite le wagon du funiculaire nous conduit au sommet d'Ingouville, non loin de la demeure présidentielle, et comme il se fait tard nous redescendons par la même voie et nous restons quelques instants à la fête de la Place Thiers, puis nous rentrons.

Demain, nous partirons ; nos préparatifs sont faits. Nous emporterons du Havre, de la mer surtout, un inoubliable souvenir.

Nous allons nous diriger sur Paris, mais j'arrêterai là la relation de mon voyage, non pas que mes notes ne suffiraient point pour compléter ma narration, mais pour rester dans les limites exactes des conditions imposées par le règlement du concours de tourisme du journal l'*Eclair*, concours auquel j'ai pris part.

Une blessure à la jambe, excitée par les fatigues de tous ces jours-ci, menace de se rouvrir et m'oblige de gagner Paris, toujours avec mon compagnon de route, tantôt à bicyclette, tantôt en chemin de fer, et ce dernier moyen de locomotion m'est interdit; aussi les dernières cases de ma feuille de contrôle resteront-elles vierges . . . . .

J'ajouterai que, partis du Havre le lundi matin, nous arrivions le mercredi, après des étapes diverses, à Poissy d'où nous nous dirigions sur Paris par la forêt de Saint-Germain et Bezons.

Avant d'arriver à Paris, nous rencontrons un pavage qui laisse loin derrière lui les routes de la Nièvre et sur lequel nous roulons par saccades.

Un cantonnier auquel nous demandons s'il y a long de chemin semblable nous répond en riant : « Jusqu'au bout ! » Et c'est avec cette perspective que nous continuons cahin-caha, arrivant quand même au superbe monument de la Défense, puis à la Porte-Maillot, et enfin Avenue de la Grande-Armée, où nous remisons nos machines qui ne semblent pas du tout avoir souffert du long trajet qu'elles viennent de faire avec une charge cependant peu ordinaire.

Après deux jours passés à sillonner Paris en tous sens, grâce aux tramways, omnibus, bateaux et fiacres, et sous la direction d'un vieil ami que j'ai retrouvé avec grand plaisir; après une course de 24 kilomètres au Bois de Boulogne, en compagnie de notre aimable fabricant de machines, nous songeons à regagner le département de la Nièvre où nous arrivons, enchantés de notre voyage, après être passés par Melun, Fontainebleau dont la forêt, la partie artistique surtout, m'a bien intéressé, puis Nemours, Souppe et Montargis, nous promettant, si rien ne vient contrecarrer notre projet, d'aller l'année prochaine sur les côtes de l'Océan.

L. Chateclaire

instituteur.



NUMISMATIQUE

Trouvailles de Chantenay et de Dompierre-sous-Bouhy

Après le Beuvray et Entrains, Chantenay est bien la localité de notre département qui a fourni aux chercheurs et aux amateurs les trouvailles les plus intéressantes. Toutes les époques ont laissé dans son sol quelques vestiges des temps passés.

Dans la collection de l'un de nos confrères, M. Albéric Gonat, de Saint-Pierre-le-Moûtier, j'ai trouvé un lot assez important de monnaies gallo-romaines, quatre-vingts pièces environ, provenant d'une trouvaille faite il y a une douzaine d'années dans la ville qui nous intéresse. Couvertes d'une épaisse couche d'hydro-carbonate de cuivre, elles étaient illisibles et leur état les avait fait dédaigner et mettre au rebut. Cependant, à l'épaisseur du flan, l'amateur pouvait à première vue reconnaître que ces monnaies n'étaient nullement altérées. Un nettoyage énergique m'a permis d'obtenir un lot de pièces de fort belle conservation, composé des différents types que je vais décrire, dans lequel des pièces de Gordien et Philippe l'Arabe se trouvaient dans l'état dit *à fleur de coin.*

CHANTENAY. — *Médailles qui m'ont été confiées en 1893 :*

C. Marcus Aurelius Alexander Severus

Né en 205, Cæsar 221, Imperator 222, tué 235

1	IMP SEV ALEXANDER AVG	Buste lauré, togé à droite.
	AEQVITAS	L'Equité debout.
2	IMP SEV ALEXANDER AVG	Tête laurée à droite.
	PM TRP VIII COS III PP	Mars pacifère passant à gauche.
		983 de Rome. 250 de J.-C. (ma collection).

Marcus Antonius Gordianus

Né en 222, Cæsar 238, Imperator 232, tué 244

3	IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG IOVI CONSERVATORI	Buste radié et togé à droite. Jupiter debout tenant un foudre et une haste, Gordien près de lui.
4	IMP CORDIANUS PIVS FEL AVG IOVI STATORI	Buste radié et togé à droite. Jupiter debout (ma collection).
5	IMP CORDIANVS PIVS FEL AVG LAETITIA AVG N	Buste radié et togé à droite. L'Allégresse debout tenant une longue palme.
6	IMP CORDIANVS PIVS FEL AVG LIBERALITAS AVG III	Buste radié et togé. La Libéralité présentant une tessère et portant une corne d'abondance. An de Rome 995. 242 de J.-C. (ma collection).
7	IMP CORDIANVS FEL AVG PM TRP III COS PP	Buste lauré et togé à droite. Apollon assis à gauche, tenant une branche d'olivier. An de Rome 991, 238 de J.-C.
8	IMP CORDIANVS FEL AVG PM TRP IIII COS II PP	Même avers que la précédente. Gordien debout tenant une haste et un globe. An de Rome 994, 241 de J.-C.
9	IMP CORDIANVS FEL AVG PM TRP V COS II PP	Même avers. Apollon assis à gauche, comme au n° 7.
10	IMP CORDIANVS FEL AVG ROMAE AETERNAE	Buste lauré, togé à droite. Rome Nicéphore assise à gauche, tenant une haste.
11	IMP CORDIANVS PIVS FEL AVG MARS PROPVG	Même avers. Mars armé passant à droite (ma collect.).
12	IMP CORDIANVS PIVS FEL AVG PROVID AVG	Même avers. La Providence debout tenant une double corne d'abondance.

Marcus Julius Philippus

Né en 204, Imperator 244, tué 249

13	IMP M IVL PHILIPPVS AVG ANNONA AVG	Buste radié et togé à droite. Femme debout portant une corne d'abondance près d'un autel.

14	IMP M IVL PHILIPPVS AVG	Même avers.
	PM TRP II COS PP	L'empereur assis sur une chaise curule tenant une haste et un globe; *pièce à fleur de coin.*
15	IMP M IVL PHILIPPVS AVG	Même avers.
	ROMAE AETERNAE	Rome Nicéphore assise sur des armes, tenant une haste.
16	IMPPM IVL PHILIPPVS AVG	Même avers.
	SECVRITAS AVG	La Sécurité debout s'appuyant sur une colonne.

Caius Menius Quintus Trajanus Decius

Né en 201, Imperator 249, noyé 251

17	IMPC MQ TRAIANS DECIVS AVG	Buste radié et togé à droite.
	CENIVS EXERC ILLYRICIANI	Génie debout.
18	IMP CM Q TRAIANVS DECIVS AVG	Même avers.
	ABONDANTIA AVG	Femme debout tenant une double corne d'abondance.

Caius Vibius Trebonianus Gallus

Né vers 207, Imperator 251, tué 254

19	IMP CAES TREB GALLVS AVG	Buste lauré et togé à droite.
	APOLL SALVTARI	Appollon debout tenant un rameau et s'appuyant sur sa lyre.
20	IMPC C VIB TREB GALLVS AVG	Même avers.
	PAX AETERNA	La Paix debout tenant une branche d'olivier et une haste.
21	IMP CAES TREB GALLVS AVG	Même avers.
	PIETAS AVG	La Piété debout.

Caius Vibius Trebonianus Volusianus

Tué 254

22	IMP CAES VIB VOLVSIANO AVG	Buste radié et togé à droite.
	PAX AVGG	La Paix debout tenant une branche d'olivier et une haste; dans le champ une étoile.
23	IMP CAES VIB VOLSIANO AVG	Même avers.
	PM TRP III COS II	L'empereur debout tenant une haste et un globe.

Caius Publius Licinius Valerianus

Né en 180, Imperator 253, captif des Perses 260, mis à mort 263

24	IMP C PLIC VALERIANVS AVG FIDES MILITVM	Buste radié et togé à droite. Femme debout entre deux enseignes militaires.
25	IMP CP LIC VALERIANVS AVG ORIENS AVGG	Buste radié togé à droite. Soleil passant à droite tenant un fouet.
26	VALERIANVS PF AVG ORIENS AVGG	Même avers. Le soleil debout tenant un globe (ma collection).
27	IMP VALERIANVS PF AVG SALVS AVGG	Même avers. Hygiée debout nourrissant un serpent, dressé sur un autel.
28	IMP C LIC VALERIANVS AVG VICTORIA AVGG	Même avers. Victoire ailée debout tenant une couronne et une palme.

Publius Licinius Egnatius Gallienus

Né en 218, Auguste 253, Imperator 260, assassiné 268

29	GALLIENVS AVG GERMANICVS MAX	Buste radié et togé à droite. Deux captifs enchaînés au pied d'un trophée (ma collection).
30	GALLIENVS PF AVG GERMANICVS MAX	Buste radié, togé et armé à gauche. Même revers que la précédente.
31	IMP C LIC GALLIENVS AVG CONCORDIA EXERCIT	Buste lauré togé à droite. La Concorde tenant une patène et une double corne d'abondance.
32	IMP GALLIENVS AVG LAETITIA AVG	Même avers. Allégresse debout.
33	IMP GALLIENVS AVG RESTI GALLIAE	Même avers. L'empereur tendant la main à une femme agenouillée.
34	GALLIENVS PF AVG VICTORIA GERMANICA	Même avers. Victoire passant à gauche et foulant aux pieds un captif (ma collection).

35 GALLIENVS PF AVG — Même avers.
VICTORIA GERMANICA — Victoire à droite sur un globle entre deux captifs enchaînés (ma collection).

36 GALLIENVS PF AVG — Buste lauré et togé.
VIRT GALLIENI AVG — Mars debout s'appuyant sur un bouclier.

37 IMP C GALLIENVS PF AVG — Buste lauré et togé.
SALVS AVG — Hygiée debout.

Cornelia Salonina

38 SALONINA AVG — Buste de Salonine sur un croissant.
DEAE SEGETIAE — Déesse des moissons dans un temple.

39 SALONINA AVG — Même avers.
FELICITAS PVBLICA — Femme debout tenant une corne d'abondance, un enfant près d'elle.

40 SALONINA AVG — Même avers que les précédentes.
IVNOREGINA — Junon debout tenant une patène et une haste.

41 SALONINA AVG — Même avers.
VENVS FELIX — Vénus assise à gauche.

42 SALONINA AVG — Même avers.
VENVS VITRIX — Vénus debout tenant une pomme, s'appuyant sur un bouclier.

Publius Lucinius Cornelius Valerianus Saloninus

Cæsar 253, attiré à Cologne et mis à mort par Postume, 259

43 DIVOVALERIANO CAES — Buste enfantin radié et togé à droite.
CONSECRATIO — Aigle enlevant Salonin (ma collection).

44 VALERIANVS CAES — Même avers.
IOVI CRESCENTI — Jupiter sur la chèvre Amalthée (ma collection).

45 SALON VALERIANVS CAES — Même avers.
PIETAS AVG — Instruments de sacrifice, *Lituus Secespita, præfericulum, simpulum, aspergillum* (ma collection).

46 VALERIANVS CAES — Même avers.
PIETAS AVG — Et même revers.

Valerianus Junior

Fils de Valérien, père de Gallius, tué à Milan 268

47	VALERIANVS PF AVG	Buste radié, togé à droite.
	ORIENS AVG	Le soleil debout tenant un globe (ma collection).
48	VALERIANVS AVG	Même avers.
	DEO VOLKANO	Vulcain dans un temple.

SUR LE TRÉSOR DE DOMPIERRE-SOUS-BOUHY

La communication très humoristique de M. Bouchardon, publiée dans le cinquième volume des Mémoires de la Société Académique du Nivernais, mentionnait la trouvaille faite, dans un murger, à Dompierre-sous-Bouhy, de 101 pièces d'or. J'ai pu, depuis cette époque, me procurer une parcelle de ce trésor et onze de ces pièces ont trouvé place dans mon médaillier.

Ces pièces sont :

Henri VI. — 1422 à 1453

1 *Avers* : HENRICVS : DEI : GRA : FRACORV : Z : AGLIE : REX.

Léopard au commencement de la légende. Point d'atelier sous l'*x* de *Rex*. Salutation évangélique écu de France et écu mi-partie de France et d'Angleterre dans le champ. L'archange tenant une banderole sur laquelle est écrit AVE.

Revers : XPC · VINCIT · XPC · REGN · XPC · IMPERAT.

Léopard au commencement de la légende, les mots séparés par une étoile. Point d'atelier sous le I de *Imperat*. Croix à long pied accostée d'un lys et d'un léopard, *h* sous la croix ; le tout enfermé dans un cercle à dix arceaux dont les pointes sont terminées par des fleurs de lys.

Salut d'or 3 grammes 40.

N. B. — Le Léopard devint le différent monétaire de Rouen le 22 juin 1423. Le 22 octobre 1425 on frappa des saluts d'or.

Louis XI. — 1461-1483

2 *Avers :* LVDOVICVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX : F.
Couronnelle et étoile au commencement de la légende.
Ecu de France surmonté d'une couronne, accosté de deux lys couronnés.
Point d'atelier sous la neuvième lettre (La Rochelle).

Revers : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.
Couronnelle et étoile dans la légende.
Croix fleuronnée à branches égales, cantonnée de 4 couronnelles dans un quatrilobe.

Ecu d'or : Poids 3.40.

3 Même pièce, sauf la lettre F qui n'existe pas dans la légende de l'avers.

Poids : 3.50.

Charles VIII. — 1483-1497

4 *Avers :* KAROLVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX.
Lys au commencement de la légende, fleurette à trois pétales à la fin.
Point d'atelier sous la quatorzième lettre (Troyes).
Ecu de France surmonté d'une couronne, soleil au-dessus.

Revers : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.
Lys et fleurette à trois pétales dans la légende.
Croix fleurdelysée à branches égales.
Point d'atelier sous la quatorzième lettre (Troyes).

Ecu sol : 3 grammes 40.

N. B. — 12 avril 1491, Nicolas de Russange envoie des fers à écus, avec un petit trèfle à la fin des lettres pour Guillaume Griveau, maître particulier.

24 février 1495, G. Griveau est désigné par : *naguère maître particulier.*

5 KAROLVS : DEI : GRA : FRANCORVM REX.
Couronnelle dans la légende.
Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.
Point d'atelier sous la dix-huitième lettre (Paris).

XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Couronnelle dans la légende.
Croix fleurdelysée à branches égales.
Point d'atelier sous la dix-huitième lettre.

Poids : 3 grammes 50.

19 novembre 1487, Nicolas de Russange est tailleur.
27 novembre 1488, Laurent Sureau est nommé maître pour dix ans.

11 mars 1888, Martin Vivat exerce la maîtrise durant le procès pendant entre Laurent Sureau et Guillaume Kora.

Mars 1494, 22 juin 1501, Nicolas de Russange est toujours tailleur.

6 KAROLVS DEI : GRA : FRANCORVM : REX.

Lys au commencement de la légende.
Feuille de laurier à la fin du mot *Karolus*.
Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.

XPS VINCIT : XPS : REGNAT XPS : IMPERAT.

Lys au commencement de la légende.
Feuille de laurier après la première lettre XPS.
Point d'atelier sous la cinquième lettre (Toulouse).

16 août 1482. Antoine Pignol et Bernard Sallas se disputent la maîtrise ; il est décidé qu'Antoine Pignol la tiendra jusqu'au 1er janvier suivant, Sallas du 1er janvier au 30 juin, jour où Pignol la reprendra jusqu'au bout de trois ans de son bail, et ensuite Sallas jusqu'à l'expiration du sien.

2 août 1483... Antoine Pignol est nommé pour six ans.

30 août 1484. Pierre Rondeau, tailleur, s'oppose à ce qu'on le remplace.

2 août 1486. Bernard Sallas et Antoine Pignol se disputent la maîtrise, les gardes de la monnaie demandent l'autorisation d'y commettre une tierce personne.

10 octobre 1487. Bernard Sallas maître de la monnaie.

21 novembre 1487. Il est prisonnier à la Conciergerie.

11 septembre 1497. Il s'oppose à ce qu'on nomme un maître particulier.

Louis XII. — 1497-1514

7 LVDOVICVS : DEI : GRACIA : FRACORV : REX : *b*

Lys surmonté d'une couronnelle au commencement de la légende.
Point ouvert sous le *b*.
Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.

XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT : *b*

Lys surmonté d'une couronnelle au commencement de la légende.
Point ouvert sous le *b*.
Croix fleurdelysée à branches égales.

Suivant toute vraisemblance, cette pièce doit être attribuée à l'atelier monétaire de Bourges :

1491. Thomas Ronssart, commis à la maîtrise, met un point ouvert sous le B.

1496. Thomas Ronssart ou Ronsart est nommé pour dix ans.

20 septembre 1498. Thomas Ronssart est maître particulier.

FRANÇOIS Ier. — 1514-1546

8 **FRANCISCVS DEI GRA FRANCOR REX.**
Ecu de France surmonté d'une couronne, soleil au-dessus.
XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT.
Croix fleurdelysée à branches égales, cantonnée de deux lys et deux F.
Cette pièce écrasée n'a pas permis une étude plus approfondie.

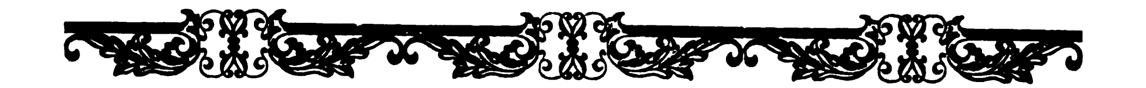
9 **FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCO : REX.**
Couronnelle et croisette au commencement de la légende.
Champ écartelé de France et du Dauphiné, soleil au-dessus des deux premiers quartiers.
Point d'atelier sous la première lettre.
XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT.
Couronnelle et croisette au commencement de la légende.
Croix fleurdelysée à branches égales.
Point d'atelier sous la première lettre (Crémieu).

10 Même avers que la précédente.
Même légende au revers.
La croix cantonnée au 2 et 3 d'une couronnelle.
Point d'atelier sous les premières lettres (Crémieu).

11 **FRANCISCVS : D : G : FRANCOR : REX : BRITANIE : DVX :**
Ecu couronné de France accosté d'un F couronné et d'une pointe d'hermine couronnée.
Point au bas de l'écu.
DEVS : IN : ADVITORIVM : MEVM : INTENDE : N :
Feuille entre quatre points au commencement de la légende.
Croix fleurdelysée à branches égales cantonnée de deux F couronnés et de deux pointes d'hermine couronnée.
Ecu d'or pour la Bretagne, frappé à Nantes.

(Descriptions d'après M. de Saulcy)

MANUEL.



EXTRAIT DES MÉMOIRES D'ISAÏE BONFILS

Propriétaire-agriculteur

au Hameau de Chauvetière, paroisse de Fléty et de Tazilly. — 1700 à 1740

AVANT-PROPOS

ISAÏE BONFILS. — SA FAMILLE. — SES NOTES SUR L'AGRICULTURE. — LE BON VIEUX TEMPS

Vers le commencement du siècle dernier, vivait au hameau de Chauvetière (1), dans une maison de construction toute récente et d'apparence mi-château, mi-bourgeoise, flanquée d'un colombier et surmontée d'une girouette seigneuriale, qu'on remarque encore aujourd'hui, à l'extrémité d'une large avenue, et, un peu à droite, avant d'arriver à l'entrecroisement du chemin qui va de Luzy à Savigny-Poil-Fol (2), en descendant du Pique-Bœuf, cette colline si bien nommée, avec celui de Tazilly à Fléty (3), un assez curieux personnage du nom d'Isaïe Bonfils, auteur des notes dont nous allons parler.

Le souvenir de ce demi-châtelain campagnard n'est pas, du reste, complètement

(1) Chauvetière, petit hameau autour duquel se groupent deux ou trois domaines : Versandet, Marsendet, Champbazin, etc., de la commune de Fléty.

(2) Savigny-Poil-Fol, commune du canton de Luzy, ancien siège d'une importante châtellenie, ancienne verrerie de vitraux peints.

(3) Fléty et Tazilly, communes du canton de Luzy, distantes l'une de l'autre de 3 kilomètres, à 5 kilomètres de Luzy, à 3 de Savigny-Poil-Fol. Elles formèrent avant la Révolution une paroisse dite alternative, puis une seule et même commune. Elles se trouvent, ainsi que Savigny-Poil-Fol, à la limite du terrain granitique du Morvand et c'est sur leur sol qu'apparaît cette bande de terrains métamorphiques schistoïdes qui sépare les granits du Lias et dans laquelle on rencontre les terrains carbonifères d'Epinac, du Creusot, de La Machine, etc. On affirme qu'on a trouvé des traces de charbon sur la commune de Fléty. Nous avons trouvé sur le territoire de ces communes, et à même sur le sol, de nombreux silex taillés, quelques haches et autres vestiges des époques préhistoriques. On y remarque des restes de voies romaines assez bien conservées et même un pont romain, celui de Rigny, encore debout, d'assez nombreux vestiges de constructions gallo-romaines, etc. On a trouvé à Tazilly des cercueils de pierre de l'époque mérovingienne. On rencontre également dans ces communes des restes de forges, de verreries, etc. La Motte féodale de la Goutte, commune de Fléty, est encore très apparente, celle dite du Monceau, au village de Monceau-Cavigny, a disparu depuis un certain nombre d'années.

oublié dans le pays, il y est même passé presqu'à l'état légendaire et on en cause encore le soir à la veillée, non sans un certain sentiment plus mêlé de crainte que de respect. Les anciens racontent volontiers, en effet, que si ce maître était adroit en affaires et même de bon conseil à l'occasion, il ne faisait pas bon à se frotter à lui tant il était malin et ami des procès, ne pouvant, disait-il, dormir tranquille, s'il n'en avait deux ou trois couvant sous son chevet. Mais ce qui le rendait surtout fort redouté et ce qui a le plus contribué à laisser de lui un souvenir peu amical, c'est qu'il était prompt *à la touche;* c'est le mot dont il se sert lui-même, non sans une sorte d'orgueil, pour qualifier la façon expéditive dont il savait se faire justice quand il pensait qu'on avait voulu le tromper ou porter quelque atteinte à ses droits. Remarquons, en passant, que procès et coups de poings ont été longtemps en honneur chez nous, chacun prétendant défendre son droit par tous les arguments, même *touchants*, en son pouvoir et n'en rien céder. Bonfils était donc un vrai Morvandeau, sous ce rapport tout au moins, et c'est volontiers qu'il raconte la façon dont il occit à coups de fusil des porcs qu'un de ses voisins laissait paccager sous ses châtaigniers, ou comment, d'un coup de couteau, il fendit en deux les jupes d'une femme qui cachait entre ses jambes un petit sac de noix volées à son détriment. Il fit mieux encore et mit à mort, sans plus de formes, le nommé Pannier, son voisin, avec lequel il avait eu maille à partir pour quelque futile motif. Il obtint, il est vrai, des lettres de grâce du roi Louis XV pour ce meurtre commis, paraît-il, pour cause de légitime défense. Pannier avait dû chercher, je n'en disconviens pas. On était alors en 1740, Pannier était serf mainmortable et Bonfils, propriétaire et fils de l'intendant du seigneur haut justicier du pays. Pannier avait donc tous les torts.

Cet Isaïe Bonfils était né à La Nocle (1), où il avait été baptisé le 9 septembre 1697. Son père, Daniel, qui, après 35 ans au moins d'une féconde union pendant laquelle il avait eu cinq enfants, s'était remarié à Barbe Courtet ou Cortet (c'est ce dernier nom qui a prévalu), fille de Richard, receveur au grenier à sel de Luzy, d'une famille des mieux apparentées (2), Daniel, disons-nous, était intendant des affaires de haut et puissant seigneur Jacques du Puy-Montbrun, marquis de La Nocle, baron de Ternant (3),

(1) La Nocle, commune du canton de Fours, jadis érigée en marquisat qui appartint tour à tour aux de Salins, aux du Puy-Montbrun, puis au maréchal de Villars et, en dernier lieu, aux de Vogüé, fut pendant un certain temps un des foyers du calvinisme. Sa verrerie dite de Sainte-Catherine eut, il n'y a pas encore bien des années, un certain renom.

(2) Courtet ou Cortet, famille du canton de Luzy. Un oncle de Barbe était curé archiprêtre de Luzy; un autre signait Cortet de Montigny, seigneur du fort de Lanty, etc., famille éteinte depuis peu dans la personne de notre regretté ami Arthur Cortet, de Ponay, ancien sergent-major de chasseurs à pied.

(3) Du Puy-Montbrun, famille du Dauphiné, illustrée surtout par Charles du Puy dit le *brave* Montbrun, un des plus vaillants capitaines des calvinistes. Il se trouva aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Ayant eu la cuisse cassée dans un combat, il fut pris le 29 juillet 1575 et décapité le 15 août suivant. Sa mémoire fut réhabilitée en 1576. Son fils Jean II se distingua dans les guerres de religion et ses terres furent érigées en marquisat. Alexandre, qui lui succéda et qui est plus connu sous le nom de marquis Saint-André Montbrun, fut lieutenant général et gouverneur du Nivernais en 1648. Il épousa Louise-Madeleine de Salins qui lui apporta ses terres de La Nocle, Ternant, Savigny-Poil-Fol, etc. N'ayant pu devenir maréchal de France, malgré ses services, parce qu'il était protestant, il passa à Venise et y devint généralissime des armées de cette république. Il fut néanmoins inhumé dans le cimetière de La Nocle. Sa fille Charlotte épousa un de ses neveux, Jacques, fils de Charles-René,

seigneur de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol et autres lieux, dont la famille fort attachée au calvinisme, comme on le sait, venait de se ranger au catholicisme. Les vassaux avaient fait comme leurs maîtres et ainsi s'expliquent ces prénoms de Daniel, Isaïe, qu'on retrouve alors et qui indiquent une origine, non pas juive mais protestante.

Barbe Courtet paraît avoir été elle-même au service des du Puy-Montbrun avant son mariage avec Daniel, et déjà elle avait acquis, en sa qualité propre de demoiselle, ainsi qu'on le verra aux pièces annexes ci-jointes, des terres de mainmorte au lieu de Chauvetière, terres dont elle avait obtenu l'affranchissement dès 1690. Puis, de concert avec Daniel, elle avait arrondi ses propriétés par de nouvelles acquisitions; enfin, en femme avisée, elle avait racheté tous les droits seigneuriaux qui pouvaient peser sur ces terres, les rendant ainsi terres absolument franches. Cette première besogne faite, elle avait fait construire la maison dont nous venons de parler et avait obtenu de son seigneur, en raison de ses bons services, l'autorisation de la surmonter d'une girouette et d'y édifier un colombier.

En 1715, pour achever de se seigneuriser, on achetait un droit de pêche sur la rivière d'Alaine, pour le service de cette maison et on complétait ce quasi-anoblissement par l'acquisition d'une chapelle dans l'église de Tazilly et d'un banc pour y édifier la sépulture de la famille. Chauvetière devenait donc un vrai château (1) et tout se préparait pour faire d'Isaïe, auquel on le destinait, un futur hobereau qui irait prendre rang dans la noblesse du pays. Disons en passant que ces curieuses aspirations nobiliaires de la bourgeoisie, fort en vogue alors et arrêtées un instant par la Révolution, semblent prendre aujourd'hui un nouvel essor qu'il nous semble intéressant de signaler.

Voulant, sans doute, y joindre le lustre de la noblesse d'épée, on fait entrer Isaïe, à dix-huit ans, au Régiment de Saint-Simon, compagnie Dupéré, où il paraît avoir fort mal réussi. Trompant toutes les espérances de sa famille, il déserte et passe en Espagne où il paraît avoir demeuré un certain temps. Il revient enfin en France, couvert sans doute par la protection des du Puy-Montbrun et sert pendant trois ans au Régiment de Berry-infanterie. C'est là qu'il obtient enfin de Louis XV, vers 1725 ou 26, des lettres de grâce avec congé absolu et remise de ses biens qui avaient été confisqués lors de sa désertion.

En 1725, sa mère, veuve depuis un certain temps, était passée de vie à trépas au château de Champlevrier (2), chez M. Bruneau, où elle s'était retirée.

C'est alors qu'Isaïe grâcié et propriétaire des biens de Chauvetière que lui a légués sa mère, ayant épousé Marie Saclier, fille de Gaspard, bourgeois à Chassy-en-Mor-

---

maréchal de camp, qui devint ainsi marquis de La Nocle, baron de Ternant, etc. Nous ne savons rien de la vie de Jacques qui vivait encore en 1702 et s'était sans doute rangé au catholicisme, alors que son frère René s'était réfugié en Angleterre et y était devenu colonel d'un régiment de Français réfugiés. Du mariage de Jacques et de Charlotte était issue Louise-Alexandrine-Cornélie qui épousa en 1699 Jean-François-Elzéar de Pontevès, marquis de Buous et lui porta La Nocle, Ternant, etc.

(1) On a l'habitude, chez nous, d'appeler château l'habitation de campagne du propriétaire rural, noble ou non, sise dans ses terres.

(2) Champlevrier, commune de Chiddes, canton de Luzy.

vand, et de Antoinette Demauranglaine, paraît s'être adonné à l'agriculture et avoir même exploité une ferme dans le Charolais.

Devenu veuf, il se remaria en 1735 à Françoise Delaud, fille de feu Pierre, notaire à Cronat (1), et de Jacquette Marceau. Retiré dès lors dans sa maison de Chauvetière, il s'occupe de l'administration de ses biens et, tout en faisant sentir à ses voisins et à ses métayers la vigueur de sa poigne, il se met à colliger sur les larges feuillets d'un gros registre soigneusement relié en parchemin qu'un de ses descendants, M. Charles Thierriat, notre excellent voisin, a bien voulu nous confier pendant quelques jours, non seulement tous les actes de naissance, de mariage, de décès de ses parents et des gens de Chauvetière avec lesquels il a des relations, les actes d'acquisitions des terres patrimoniales, rachats de rentes censivières et bordelières, dixmes, etc., mais encore tout ce qui lui paraît de nature à renseigner ses descendants sur la tenue de ses terres, sur l'administration d'une ferme, les rapports de maître à métayer, la façon de faire les baux, de donner congé, le labour des terres, la moisson, son engrangement, le battage des gerbes, etc., etc. C'est, en somme, tout à la fois, un répertoire notarié du pays à cette époque, en même temps qu'une vraie maison rustique qu'il écrit là. Un recueil de ce genre ne peut donc qu'être, malgré le style familier et trivial dans lequel il est écrit et que nous avons soigneusement respecté, que des plus intéressants pour nous. C'est la vie rurale, photographiée au vif dans ce coin de terre à la veille de la Révolution, que nous avons ainsi sous les yeux et il nous a semblé que pareil tableau n'est jamais à dédaigner, quand il est fidèle — et celui-là l'est complètement. Bonfils s'y met parfois lui-même en scène, ce qui achève de le compléter.

Il aime surtout à s'étendre, non sans complaisance, et pour montrer qu'il connaît bien son monde et tous les tours et retours du métier, sur les friponneries que commettent les métayers à l'égard des maîtres. Il indique, pour chaque cas, semences, ramassage des gerbes et des fruits, battage, etc., toutes les ruses employées par le paysan, toujours fripon et trompeur, écrit-il, pour réduire à sa plus simple expression la portion du propriétaire, constatant, du reste, qu'il en est ainsi dans tous les métiers, et il en cite de très curieux exemples.

Ces tristes habitudes, faut-il le dire, sont encore loin d'avoir disparu de chez nous et les leçons de Bonfils peuvent encore aujourd'hui être parfaitement utiles à quiconque fait valoir ses terres. Rouler le maître, ce n'est pas de la friponnerie, c'est de l'adresse, c'est pour ainsi dire rentrer dans son dû, de même que voler son bois, ce n'est pas voler. Le bois pousse tout seul, donc on a le droit d'en prendre sa part. Pour nous, sans excuser ces friponneries, ces vols pourrions-nous dire, car il s'agit souvent de véritables vols, nous pensons qu'il s'agit là d'un état d'âme tout particulier, d'un mal invétéré comme la gale, la lèpre et autres, dont on fut si longtemps avant de pouvoir se débarrasser. On ne vole pas du bois, on va au bois, on va aux châtaignes, comme on va aux balais, à la fougère, c'est-à-dire on va chercher du bois, des châtaignes, des balais, des genêts chez ceux qui en possèdent, comme on va à confesse. Affaire de traditions, de besoins et d'habitudes. Il serait facile, du reste, en remontant

(1) Cronat, commune du canton de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), à peu de distance de Tazilly.

à la source de certaines de ces habitudes, de remarquer qu'elles proviennent parfois d'anciens droits, d'anciennes coutumes et de notre primitif état de communauté de biens.

Quoi qu'il en soit, du reste, de cette morale, et sans l'excuser, n'est-elle pas, nous pouvons bien l'avouer, notre morale courante, morale d'*honnêtes* gens, d'honnêtes hommes d'affaires de tous genres, qui deviennent millionnaires avec deux mille francs de traitement, morale de gens du monde, parfaitement respectés et qu'au besoin, on couvrira d'honneurs et d'encens ? Cette morale qu'on trouve si mauvaise chez nos paysans, chez nos artisans et humbles manœuvres, ne fût-elle pas, pendant des siècles, la morale des gens d'épée, des gens de toutes robes, d'illustres intendants et, faut-il le dire, de tous les boursicotiers, de tous les Panamistes, de tous les spéculateurs de tous les temps ? Voler le maître, voler son prochain, pourvu que l'acte ne tombe pas directement sous le coup de la loi, n'est qu'un acte d'adresse en affaires. N'est-ce pas encore notre morale vis-à-vis de l'Etat, notre maître, notre premier ennemi, qu'on peut voler en toute conscience, pourvu qu'on ne s'y laisse pas prendre ?

Disons, en passant, que ces habitudes de pilleries dont nous nous plaignons tant, et non sans raison parfois, ne sont, souvent aussi, qu'un résultat de l'ancien antagonisme existant entre le vainqueur qui se croit tout permis et le vaincu exploitable à merci, entre le maître et l'esclave, entre le seigneur et le serf, l'un taillant sa chose à merci, l'autre se défendant par la ruse, faute de mieux, antagonisme qui va se perpétuant à travers les âges, sous divers noms et sous diverses formes. Il a nom aujourd'hui propriétaire et laboureur, patron et ouvrier, capital et travail, etc., éternelle discussion de l'ignorance et de la conscience, de la force et du droit, de l'égoïsme et de l'altruisme, qui ne disparaîtra qu'avec la connaissance et la saine application des lois de la solidarité humaine, de cette morale qu'on peut nommer la morale de l'intérêt bien compris.

Au fond donc, comme nous le disions, ce paysan du Morvand, dont j'aime à suivre l'histoire à travers les siècles, en lutte incessante avec toutes les misères, enfoui dans ses huttes de chaume, perdu dans les ronces et dans les genêts, abandonné à l'ignorance la plus crasse et à des superstitions qu'on entretient avec soin, est-il vraiment si coupable qu'on le dit bien, si fripon qu'on nous le montre ? Peut-être que non, certainement que non. Ne sachant comment échapper à la rapacité des dixmeurs de toutes robes, gens d'épée, gens de justice, gens d'église qui le pillent et le harcèlent à plaisir, il se défend comme il le peut, parfois même, à son détriment : il laissera ses terres en friche, il mêlera ses semants de grains de sable, ou ne sèmera que de mauvaise graine, gardant pour lui le meilleur de la semence, quitte à ne rien récolter. Pourquoi ? Parce qu'il se dit que le meilleur fruit de son travail passera à d'autres qu'à lui ou aux siens et, alors, à quoi bon travailler, à quoi bon être honnête ? Il restera adonné à la friponnerie parce que son maître aura été pour lui plus *prompt à la touche* qu'à la compassion et à la justice. Faites-lui voir, par votre exemple, le profit de l'honnêteté, du travail, de l'instruction, et il deviendra patient, honnête, laborieux et instruit. Il ne demande qu'à vous imiter. Il vous imite plus que vous ne le pensez et, n'est-ce pas à sa patience, à sa force de résistance, à sa bravoure que nous devons le meilleur de l'honneur de notre patrie ?

Mais pardon de cette digression qui n'a peut-être rien de particulièrement archéo-

logique, quoique se rapportant en somme à notre histoire ; je reviens bien vite aux moutons de Bonfils, à ses porcs, au *nourri* dont il recommande non sans raison de s'occuper tout d'abord comme étant ce qui fait le vrai rapport d'une ferme. Les notes qu'il donne à ce sujet sont suivies, ainsi que je crois l'avoir dit, d'un assez grand nombre de copies d'actes concernant sa famille, ses acquisitions patrimoniales, actes d'affranchissement de terres mainmortables, de rachats de rentes censivières, bordelières, etc., de dixmes et autres droits qui pesaient si lourdement sur les terres et les gens quelques années encore avant la Révolution qui opéra ce que nous pouvons nommer à bon droit le grand rachat de toutes nos servitudes, ce que nous oublions trop volontiers aujourd'hui.

Sous le titre de pièces annexes nous donnons un certain nombre de ces actes qui nous paraissent de nature à bien nous renseigner sur l'histoire des gens et des choses dans ce petit coin de terre de notre Morvand-Nivernais et de notre Luzy en particulier qui nous intéresse à tant d'égards.

Une des plus intéressantes de ces pièces, mais que nous réservons pour en faire l'objet d'un travail spécial qui fera partie de notre prochain Bulletin, c'est le dénombrement de la justice haute, moyenne et basse de Ternant, d'après une copie qu'en fit faire Bonfils le 23 septembre 1740 sur une grosse du 29 décembre 1537.

Ce dénombrement qui donne les noms de tous les fiefs de Ternant à cette époque, en même temps que celui des serfs attachés à la glèbe avec leurs meix et tènements et leurs devoirs envers leurs seigneurs nous paraît être d'un grand intérêt pour notre histoire locale. C'est presque un nobiliaire de nos paysans avec leurs quartiers de servage. Aussi, n'est-ce pas sans un certain sentiment de respect que je secoue la poussière de ces titres de leur noblesse, de leur labeur, et que je poursuis à travers les âges l'histoire de ces paysans dont tous nous sortons, dont la forte race, dans laquelle nous venons nous retremper, fait le véritable orgueil et l'honneur de la France, qui n'ont, en somme, le plus souvent, d'autre ambition que de vivre là où les leurs ont vécu et peut-être de posséder un jour un petit lopin de cette terre faite pour ainsi dire de la poussière du corps et du sang de leurs ancêtres.

Pour compléter cette partie de notre travail d'aujourd'hui, nous donnerons, le plus prochainement qu'il nous sera possible, les terriers de la commanderie de Tourny et des prieurés de Saint-André, Avrée et Semelay, ces seigneureries ecclésiastiques qui ne le cédaient en rien aux autres en fait de droits onéreux et oppressifs et qui, s'enchevêtrant dans celles de Luzy, de Savigny, de Ternant, etc., couvraient notre pays des mailles si étroites de leurs filets qu'on se demande, non sans étonnement, comment nous n'avons pas étouffé complètement sous pareil régime. Quel bon vieux temps que celui-là, quand on n'y est plus !

Lucien Gueneau.

CHAPITRE PREMIER

CONSEILS POUR LE MAITRE SUR LA LOCATION, LA TENUE, LE GOUVERNEMENT DE LA FERME, DE LA POLICE ET DE LA SURVEILLANCE QU'IL A A EXERCER

Le bail ou accense se fait pour trois ans venant à six. Au bout de trois années, si le maître veut renvoyer son métayer ou manœuvre, il lui donnera un congé par écrit, en présence de témoins, afin qu'il ne puisse nier ni cacher ledit avertissement, et ce, trois mois avant la Saint-Martin d'hyver de la troisième année de l'expiration des baux.

Si c'est le métayer qui veut quitter, il devra, trois mois avant l'expiration des trois ou six années des baux, faire, par huissier, signification à son maître, si il ne sait pas écrire.

La meilleure méthode est que, si le maître a un bon métayer ou manœuvre qui ne lui doive rien, lequel soit en état de faire valoir le domaine, il doit le retenir si il le peut, quand même il serait un peu insolent, parce que souvent on se trouve obligé de souffrir des insolences même d'un mauvais.

Mais, si c'est un mauvais métayer, il faudra le renvoyer le plus tôt possible, parce que plus vous le garderez, plus il fera de dettes et moins il vaudra. Un mauvais métayer vous décriera toujours comme un maître malin.

Il ne faut jamais se fier aux promesses d'un paysan qui sont toujours trompeuses et menteuses. Le paysan s'étudie à tromper ses maîtres.

Moi, Bonfils, je n'ai jamais donné congé à un métayer ou manœuvre dont je suis content, quand même il voudrait absolument me quitter. Si il me demande congé, je lui réponds que si il veut me quitter, il me le fasse signifier par huissier trois mois avant la Saint-Martin d'hyver.

Si le maître et le métayer au bout des six années, fin dudit bail, se raccommodent pour rester ensemble, il leur faut passer un nouveau bail trois mois avant la sixième année expirée, afin de ne pas se fier à la parole trompeuse d'un paysan qui trompera si il trouve un autre endroit qu'il pensera lui être plus profitable.

Il ne faut jamais donner congé à un métayer ou manœuvre qu'avec réflexion et jamais dans la colère ni verbalement, en présence de témoins, afin qu'il ne puisse s'en prévaloir.

Un mauvais métayer vend son bled, un bon le conserve.

Un bon maître doit *se faire aimer, craindre et obéir,* le tout avec prudence. On doit aider à un bon métayer, mais plus vous aidez à un mauvais, moins il vaut et plus vous perdez : aussi, gardez-le le moins que vous le pourrez.

La meilleure qualité d'un bon métayer est d'avoir un bon bouvier après ses bœufs et de bons porchers qui paccagent bien ses porcs, parce que ce n'est qu'avec le *nourri,*

de fréquentes et bonnes ventes, qu'on se tire d'affaire et non pas par le grain. Pourtant, un bon métayer qui nourrit bien, laboure bien ordinairement.

Il arrive souvent qu'un métayer (c'est-à-dire les métayers d'une même communauté) ne s'accordent pas bien ensemble ; le plus mauvais voudrait chasser le meilleur du domaine et rester seul avec sa branchée pendant la durée du bail. Un bon maître ne doit pas consentir à cette séparation, surtout si il connaît que ceux qui voudraient rester ne sont pas assez forts pour exploiter le domaine. Il faut tous les laisser sortir, si on ne peut tous les retenir. Quelques fois, ils vous diront qu'ils ont un fils, un frère ou un neveu qui viendra et avec lequel ils seront assez forts ; il ne faudra pas les croire parce que j'y ai été bien attrapé moi-même.

Un maître doit apporter la police par de bonnes raisons et remontrances, blâmant ceux qui ont tort et quelques fois toute la communauté, ne souffrant jamais que les uns fassent tort aux autres, car c'est souvent la cause de la division et de la séparation de toute la communauté.

Le meilleur, c'est que tout se partage avec justice et qu'il n'y ait point de tromperies, crainte d'animosité.

Le maître doit prendre sa moitié partout et dans tous les chanvres qui se recueillent dans les terres.

Il arrive toujours qu'un métayer a plus des trois quarts des fruits, par la raison que, lorsqu'on les ramasse, il ne s'en trouve plus la moitié sur l'arbre et que c'est ce qui reste qu'il partage avec le maître.

Il faut qu'un maître veille souvent par lui-même et fasse attention si son métayer ou locataire ne dégrade et ne détériore point ses bois et ses bâtiments, notamment les chênes, les châtaigniers et même les foyards.

On doit les obliger à ne prendre que du bois mort et du mort bois (1), tant pour brûler que pour clôturer les héritages et pour leur *apploitage* (2), en cas de besoin et de nécessité, sans pouvoir en mésuser. Les bois pour leur apploitage leur seront marqués avec le marteau du maître, sur la racine du pied de l'arbre.

Le maître, en se promenant, visitera les hayes ou traces de ses métayers pour reconnaître si ils n'ont point coupé et dégradé les bois, chênes et les châtaigniers pour boucher et pour faire des *paux* (pieux) dans les traces.

Si ils ont malversé et mésusé, le maître est en droit de les poursuivre par requête devant le juge de paix du lieu et non point par assignation pure et simple afin d'obtenir une visite par expert et les dommages qui en résulteraient pour le maître. Cela doit se faire sans que le métayer soit averti, afin qu'il ne puisse remédier à rien avant la visite.

J'observerai encore qu'un maître a un an, à partir du jour de la sortie de son métayer ou locataire de son domaine ou de sa manœuvrerie, pour se pourvoir contre eux et les rechercher pour les délits, mésus et malversations et même pour l'inexé-

---

(1) On entend par mort bois du bois qui, quoique vif, est de peu de valeur, tel que l'épine, le sureau, le houx, bois non marchands.

(2) Qui sert à fabriquer les charrues, herses et tout ce qui est dit harnais de labour. Il était d'habitude alors de fournir ces bois aux métayers.

cution des clauses de leur bail et accense, pour les pailles et foins mal engrangés, mal conditionnés, antes non faites, plans et fossés non faits et autres clauses portées sur les baux; mais le meilleur et le plus sûr est qu'aussitôt la sortie du métayer ou manœuvre, et même lors de l'estimation des bestiaux, il soit procédé et statué afin de reconnaître plus facilement les malversations, inexécutions et dégradations, afin que le manœuvre n'ait rien à objecter et ne puisse dire que les dégradations et malversations ne sont point de son fait et ont été commises depuis sa sortie, ce qui occasionnerait une longue et incertaine procédure contre des insolvables qui mettent leur bien à couvert par le moyen des avances que leur fait leur nouveau maître.

Lorsqu'un métayer doit, on doit lui faire passer une obligation de sa dette et, pour sûreté de ladite somme, on doit lui faire hypothéquer tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir et généralement quelconques, en quoy que le tout puisse consister, outils, ferrements, payements *de façons* de harnais de labourage, comme faisant partie de la créance, comme aussi pour sel, nourriture, payements d'impositions royales.

Il ne faudrait pas insérer dans ladite obligation pour payement *de harnais* de labourage, parce qu'il paraîtrait que le métayer aurait acheté et payé les harnais ou bois pour les faire et, par là, il serait saisible de les vendre ou emmener, alléguant qu'ils ne proviennent pas des bois du domaine. Il se trouverait ainsi qu'un métayer emmènerait à sa sortie, des deux à bois, le bon harnais, charrette ou char, herce, charrues, tandis qu'à son entrée au domaine il n'aurait amené qu'une mauvaise charrette ou charrue.

Pour moy, lorsqu'un métayer entre dans mon domaine, après l'estimation des bestiaux écrite sur mon livre journal, j'y écris tous les harnais de labourage que ledit métayer a amenés et je les détaille chacun pièce par pièce, comme une charrue, une charrette, une herce et plus s'il y en a, afin qu'à sa sortie il n'en emmène que semblables, en pareille quantité et qualité qu'il a amenées. Je ne souffre pas non plus que sur la fin du bail ils fassent du neuf pour les emmener ensuite dans un autre domaine; je ne laisse faire que ce qui est nécessaire et utile pour le service pendant qu'ils exploiteront mon domaine.

J'ai eu un métayer qui m'a coupé des pieds de boulas (1) et les a donnés, à mon insu, à d'autres particuliers pour faire des charrettes et chars. Les ayant pris, je les ai fait payer avec intérêts et dépens, de même pour des sabots qu'ils avaient fait.

---

(1) Bouleau, arbre à bois blanc.

CHAPITRE II

OBSERVATIONS GÉNÉRALES A UN MAITRE A L'ÉGARD DE SES MÉTAYERS, LOCATAIRES, ENTRAGERS, CHEPTELLIERS.

Un maître se transportera tous les trois mois chez le métayer qui tient de lui des bestiaux, il les verra tous et en prendra un état détaillé sur un petit livre exprès, parce qu'il y a des métayers qui mangent leurs porcs ou brebis et qui même vendent une taurie ou une vache à l'insu du maître et lui disent que c'est le loup qui les a mangées ou qu'elles sont crevées de maladie. J'ai eu deux métayers que j'ai surpris mangeant mes porcs et mes brebis et les dépeçant pendant la nuit.

Il faut surtout faire attention avant et après les fêtes de la paroisse ou bien quand il se fait un mariage. Si on leur en donne une, ils en tuent deux.

J'ai connu un métayer qui a vendu une taure de deux ans à un étranger, mais son maître ayant remarqué cette taure et la demandant, le métayer répondit que les loups l'avaient mangée pendant la nuit. Le maître s'en fit payer sa moitié, attendu que, suivant la coutume, tout cheptellier est obligé à la garde du cheptel et en est responsable.

Il lui arrivera encore de troquer une bonne bête à cornes contre une mauvaise en gardant le retour pour lui.

Si le maître ne prend pas garde à ces friponneries ils vendront un ou deux des plus beaux porcs ou des plus belles brebis et garderont l'argent pour eux.

Souvent un métayer *chartonnard* (qui fait des charrois) est sujet à faire gâter ses bœufs en voiturant de grosses voitures et ne s'en vante pas. Il le cache ainsi que ses voisins, car les paysans se cachent et se supportent les uns aux autres. Si le maître s'aperçoit de quelque chose, on lui dira que l'accident est arrivé en labourant, d'autres fois en allant à l'abreuvoir, en sautant et cabriolant avec les autres, ou bien que la bête est tombée sur la glace ou même en conduisant une voiture au maître. Jamais un bœuf ne se fait de mal en labourant paisiblement.

Si un métayer a une jument, ce sera souvent une jument de patache (1) servant non seulement au métayer mais à tous les voisins pour aller au moulin ou autres endroits.

Je ne souffre pas qu'un métayer mène ses juments aux moulins ni les prête à quelqu'un, parce que cela les tue, les ruine, notamment pendant l'hiver où il reste la moitié d'une journée au moulin. Pendant ce temps, la bête meurt de faim aussi bien que son poulain.

---

(1) On nommait patache une sorte de voiture publique servant au transport des personnes et des choses.

Souvent le métayer les fait coucher pendant l'hiver dans une étable et ne leur donne rien à manger. Il vaudrait mieux les faire coucher dehors en tout temps.

Il ne fait pas bon jeter dehors, quand il y a de la rosée blanche, une bête qui vient d'accoucher à l'étable, notamment lorsqu'elle n'a pas bien déjeûné. En mangeant dans cette rosée ou dans la neige, cela lui donne des ventrées. Si elle est pleine, cela peut la faire avorter.

Si un paysan conduit sa fournée au moulin avec sa jument, il monte toujours sur son ou ses sacs et ne va jamais à pied. Aussi je ne souffre pas qu'il mène sa jument au moulin, et, si il la menait malgré moi, je lui ferais faire sommation par huissier. Je veux qu'il prenne ses bœufs, car un métayer a plus de soin de ses bœufs que de sa jument et il peut mener sur sa charrette deux ou trois fournées et du foin avec pour ses bœufs.

Une jument bien nourrie doit faire un poulain tous les ans. Neuf à dix jours après avoir fait son poulain, on la fera saillir.

On peut sevrer un poulain au bout de six mois en lui donnant du grain écrasé au moulin et de l'eau blanche.

Il faut qu'il y ait pour les juments et les poulains une écurie où les autres bestiaux n'aillent pas et qu'elle soit pourvue d'une mangeoire et d'un bon râtelier à travers les barreaux duquel les chevaux ne puissent point passer la tête, car ils pourraient s'étrangler; il faut qu'il n'y ait rien qui puisse leur faire du mal.

CHAPITRE III

OBSERVATIONS TRÈS UTILES ET NÉCESSAIRES A SAVOIR POUR UN MAITRE POUR PRÉVENIR LES FRIPONNERIES QUE LES MÉTAYERS PEUVENT LUI FAIRE, TANT POUR LES SEMAILLES, RÉCOLTES, ENGRANGEMENT, CHARGEMENT, MESURAGE DU BLED, ACCENSEMENTS DU BATTAGE DES BLEDS, CONNAISSANCE DES GERBES DE BLED, ETC.

1° *Sur la semaille.* — Un bon laboureur en battant son bled de semant doit faire deux bleds, savoir celui du bon de l'épi qui se trouve par le milieu de la batte et celui qui se trouve des deux côtés. Celui du milieu est le plus beau, le plus gros, le plus net, et celui des côtés le plus sale, le plus petit et le moins nourry. Le bon laboureur prend son bled du milieu pour semer et garde l'autre pour manger, par la raison sensible que le bon et gros bled étant semé produit beaucoup mieux que le petit, rapporte une bonne grosse et large tige avec bonne, longue et large feuille en herbe, des plus grosses et longues épis et en plus grande quantité que ne le fait le petit bled qui ne rapporte que de petites épis courtes et en petite quantité et ne produit en herbe qu'un petit pail court et étroit, parce que ce petit bled faible et aride n'a pas la force de donner la nourriture à la racine.

Le mauvais métayer ne fait pas cela, il ne sépare pas son bled et mêle le bon avec le mauvais et souvent ne l'étape (1) pas bien, ce qui fait que l'on voit du petit bled parmi le grand, étouffant le petit avec des étapes, parce que les étapes se trouvent ordinairement dans le petit bled.

Ce mauvais métayer dit : Si je semais le meilleur de mon bled, le petit bled ne ferait pas de bon pain ; d'ailleurs mon maître, lorsqu'il me rendra la moitié de la semaille, ne me fera pas trier le bon bled pour me le rendre. Mais ce métayer ne sait pas ce qu'il fait parce qu'il gagnerait quand bien même son maître ne lui rendrait pas de semblable bled qu'il avait semé. Ce métayer amasserait beaucoup plus de bled qui serait plus haut et qui aurait beaucoup plus d'épis par sa bonne et large tige et qui aura l'épi beaucoup plus longue, plus grainée qu'une petite qui souvent ne produit que deux ou trois épissons.

Si il se rencontrait dans une mauvaise année que le maître voulût voir semer son métayer pour n'être point trompé dans la bonté et dans la quantité de la semaille, il faut que le maître visite la mesure de son métayer et la reconnaisse toutes les fois qu'il mesurera son bled en sa présence pour semer afin de lui rendre dans la même mesure.

---

(1) Etaper, enlever les petits brins du chaume, les stipes ou petites pailles et par extension les poussières qui se mêlent au bon grain.

Il remarquera si son métayer a une mesure de recette, si la mesure n'a pas un fond trop épais et si le fond est dans son endroit ordinaire où il doit être, si il n'y a pas un second fond sur le premier. Il remarquera si le bord ou cerceau de l'embouchure de ladite mesure est juste et au niveau de ladite mesure.

Le maître lorsqu'il rendra les semants à son métayer visitera ladite mesure et reconnaîtra si c'est celle où son métayer a mesuré les semants et si elle est dans la même forme et situation qu'elle était lorsque son métayer mesurait la semence.

Je connais plusieurs laboureurs aux environs qui ont trompé leurs maîtres. Lorsqu'ils recevaient les semants, ils avançaient d'un doigt le cerceau au bord de la mesure de plus haut qu'il n'était lorsque les métayers avaient mesuré les semants; et pour gonfler la mesure avaient mis proprement un second fond par le dedans sur le premier et l'ôtaient pour recevoir du maître la moitié des sem ants.

Si le maître voit semer, il doit mesurer le bled à chaque fois, visiter les graines, voir si le bled n'est point mouillé ni germé, bien étapé et bien naturel, si il coule bien dans la main et si il est bien sec.

Le bled pour semer étant dans les sacs, il ne les quittera pas de vue, se placera dans un endroit du champ le plus élevé d'où il pourra voir le semeur d'un bout à l'autre du champ, parce que, perdant de vue le semeur, celui-ci laissera couler à terre du bled qu'il porte dans son paillas ou charrier, et cela arrive si le maître ne fait pas bien attention ; quelques fois cela arrive à ses yeux, voyant le semeur. Celui-ci étant au bout du champ pour cacher son bled prend occasion de vouloir *chier* (sic) et va derrière un buisson ou une haye ou balais et y laisse une partie du bled qu'il porte. Quelques fois, ce semeur fripon étant éloigné du maître fait semblant de semer et, au lieu de jeter le bled par terre, le jette dans son sein et dans sa culotte et, estant au bout du sillon, il jette son paillas ou charrier à bas, à la vue du maître et va enfin chez lui faisant semblant d'y avoir à faire, pose son bled et s'en revient.

Souvent, lorsqu'il n'y a guère de bled dans le sac, le maître étant éloigné, le semeur y étant pour mettre du bled dans son charrier, en laisse tomber par terre une coupe plus ou moins en le versant dans son charrier ou paillas et ensuite prend son sac d'une main et le porte vers un autre endroit pour que le maître ne voye pas le bled à bas. Aussi le maître doit-il se transporter de temps à autre près du sac et dans l'endroit d'où le semeur l'aura déplacé.

Je puis assurer ce fait en toute vérité. Cela m'est arrivé en 1709 chez un métayer où ma mère m'avait envoyé voir semer. Ce semeur fait semblant quelques fois de poser le sac et cependant en laisse un peu au cul du sac.

Il se rencontre qu'un métayer devant beaucoup à son maître, se voyant hors d'état de payer et prévoyant que l'année de sa sortie la dernière semaille qu'il met en terre ne sera pas pour lui, qu'elle restera à sa sortie pour son maître et voyant qu'il ne trouvera pas un maître pour le dégager, s'applique à cette dernière semaille de friponner son maître, de lui compter plus de semence qu'il n'en aura semé et tâche de semer de mauvaises graines au lieu de bonnes et quelques fois de semer du bled mal conditionné, mouillé, échauffé, germé ou échaudé avec de l'eau bouillante et de la chaux vive ; c'est à quoi il faut s'attacher de prendre garde.

Le laboureur rusé, pour ne pas dire fripon, peut mettre un poinçon de sable et, par

dessus, deux ou trois boisseaux de bled pour tromper son maître ou le mêler au fond pour tromper celui qui le voit mesurer qui prend garde au-dessus et ne prend pas garde au surplus du poinçon. En voyant semer, on pourra y voir, en visitant souvent le bled dans le sac toutes les fois que le semeur y prend. Si ce semeur a semé du sable ou de mauvaise graine pour de la bonne, lorsque le bled est né, ce métayer dit à son maître que son bled s'est perdu ou qu'il a oublié de semer un ou plusieurs sillons, qu'il faut en ressemer et piocher.

Il est arrivé à un de mes parents, digne de foi, qu'ayant fait venir un de ses métayers quérir dix ou douze boisseaux de froment beau et bien net pour semer, il lui fit ensemencer en même temps deux sacs de criblure pour faire manger à ses porcs. Son métayer aurait dit au maître : « Viendrez-vous voir semer, Monsieur ? » auquel il aurait répondu que non. Le lendemain la demande du métayer lui ayant donné du soupçon, il monta à cheval et fut dans le champ où ce métayer devait semer du froment et, arrivant dans le champ, il mit pied à terre, attacha le cheval à une haye; son métayer qui semait quitta le paillas et s'en vint au-devant de son maître. Le maître le blâma lui disant pourquoi il ne continuait pas à semer pendant un si beau temps; son laboureur lui répliqua qu'il avait assez de temps. Le maître marcha droit au paillas du semeur en se promenant, disant au métayer : Tu dois amasser de bonne marchandise parce que tu sèmes de bonne graine. Le métayer lui répondit que oui; mais lorsque le maître fut au paillas, il ne trouva que des criblures, de celles qu'il avait ensemencées la veille.

Le maître fut bien étonné, querellant son métayer, lequel répondit que c'étaient ses bouviers qui l'avaient amené dans le champ et apparemment s'étaient trompés. Le maître répliqua que si ses bouviers s'étaient trompés, lui ne devait pas se tromper ni les semer et que lorsque la récolte serait venue, il lui laisserait les mauvais endroits de la semaille et prendrait sa portion dans les meilleurs.

Il y a des métayers de mauvaise foi qui, lorsqu'on les voit semer, font la semence dans deux ou trois sillons et puis prennent leurs bœufs et vont recouvrir le bled qu'ils ont semé et, lorsque celui qui est semé est recouvert, ils recommencent comme la première fois et continuent de même toute la journée, leur vue étant d'ennuyer et d'impatienter celui qui les voit semer. Si vous dites à ce métayer pourquoi il n'a pas fait venir de ses hommes pour couvrir le bled, il répond que les autres hommes sont dans des ouvrages aussi pressés.

Si c'est un mauvais, on le jette dehors; à un bon, on ne lui avance rien : ne point payer l'impôt royal, lui envoyer un huissier pour remplir son devoir si il y manque, si il a dégradé, le paysan craignant les huissiers.

Un maître trouve tous les jours des occasions pour châtier un métayer, le gêner et le mortifier. Si c'est un bon métayer qui refuse à son obligation, il faut en commettre un autre et se payer à ses despens et le faire obliger par devant notaire, payable à volonté aussi bien que son cheptel de bestiaux.

CHAPITRE IV

RUSES AU SUJET DES RÉCOLTES EN GERBES

Un maitre fera attention aux gerbes que son métayer fera tous les ans, soit en liant, soit après avoir lié et même faisant charroyer les gerbes dans les champs pour les conduire aux *En-hauts* et reconnaitre si elles sont grosses ou petites, si elles sont bien serrées, bien égales et de même grosseur dans tous les champs. Il devra savoir si les gerbes sont mieux grainées dans des champs que dans d'autres ou dans quelques parties des champs seulement ; si la paille est longue ou courte, grosse ou menue. raide ou faible, jaune ou noire, ou si elle est belle, blanche, rougeâtre, pesante ou non.

Si la paille est jaune et noire le bled n'est pas bien grené, notamment dans les endroits mous et bas ; au contraire dans les endroits élevés et sains, il y a de belles pailles blanches et raides. Cette paille amène son bled en plus grande quantité que la jaune et noire.

Le maitre observe tous les *miaux* de bled qui sont en meules et comptera toutes les gerbes parce que la plus grande partie des métayers mettent une gerbe de plus qu'il ne faut et quelques fois deux. Si les miaux doivent être de quinze gerbes, ils en mettent seize. J'ai eu un métayer qui agissait ainsi dans chaque miaux mettant seize gerbes au lieu de quinze et il en avait ainsi une pour lui qu'il emportait la nuit et cachait sous le foin ou même dans sa chambre, comme j'appris par un domestique qui l'avait quitté. Ils commencent par en mettre trois par dessous, au bout l'une de l'autre, contre terre, et lorsque le miaux est fait cette gerbe qui est au milieu de deux autres contre terre ne parait pas du tout. Moi-même j'y ai été trompé, M. Febvre aussi. Quelques fois les métayers en charroient la nuit avec une charrette ou en emportent à dos. J'ai été trompé de cette sorte. Ils les cachent sous les foins ou les retirent chez un voisin.

Si les gerbes sont plus grosses les unes que les autres, le métayer peut tromper son maitre en chargeant, si il n'y prend pas attention. Ayant mis dans les meules ou monceaux toutes les plus grosses gerbes d'un côté et les plus petites de l'autre, le plus fort des hommes chargera toutes les plus grosses et meilleures sur une charrette et les moindres sur l'autre.

Si pareil cas arrive, le maitre fait prendre la charrette où sont les plus grosses et les fait mettre dans sa grange, et le maitre continuera ainsi à choisir jusqu'à la fin de la récolte. Si le maitre n'a point de granges dans sa maison, il remarquera sur quel gerbier, dans son domaine, on met les meilleures gerbes et, quand le métayer lui dira qu'il a besoin de battre et qu'il ait à choisir son gerbier, il choisira celui où sont les meilleures gerbes.

Si le métayer ne connait pas que son maitre se soit aperçu de la friponnerie, il chargera les plus grosses gerbes sur le char ou charrette qui auront conduit les moindres pour le maitre et, lorsqu'elles seront chargées pour aller au déchargé, le maitre choisira encore cette seconde charrette ou bien ne dira rien, qu'à la fin, quand il choisira le gerbier et le métayer qui se verra frustré dans ses espérances ne manquera pas de dire au maitre qu'il doit prendre l'autre charrette à son tour, ce que le maitre ne doit pas faire, lui étant permis de prendre à chaque fois et en toute occasion ce qui lui plaît, sans que le métayer ait le droit de rien dire.

Il arrive souvent que des métayers font leurs gerbes de bled et d'avoine si grosses qu'ils sont obligés de demander les plus forts de leurs voisins pour les venir charger sur les chars. J'en ai connu plusieurs qui à force d'avoir chargé de si grosses gerbes et de si pesantes en sont morts peu de temps après. J'en ai connu un qui faisait des gerbes d'avoine qui rendaient sept boisseaux et son maitre lui accensait à raison d'un boisseau qu'il rendait au maitre pour chaque gerbe, mais ce métayer en mourut de les avoir chargées. Si les gerbes sont pesantes le métayer dit à son maitre que le bled a été lié à la rosée, que la paille n'est pas bien rassie ni mure. Il faudra faire attention à ceux qui chargent les gerbes, si ils sont forts, si ils lèvent bien la gerbe sur leur genouil pour avoir avantage de la mieux lancer et si ils prennent leur rembrie (1) pour la lever avec plus de facilité et si ils rougissent en les levant. Et je dirai que plus une gerbe est serrée en la liant moins elle parait grosse mais elle n'en a pas moins de grain et, lorsque c'est du petit bled court, pour faire la gerbe plus grosse, ils mettent tantôt l'épi d'un côté, tantôt de l'autre afin de mieux lier et que la paille ne coule pas sous le lien soit en la liant soit après être liée.

Il faut encore qu'un maitre remarque bien son gerbier, comme il est engrangé, comment sont les gerbes, afin que le métayer n'ôte pas les bonnes gerbes du maitre et n'y rapporte les siennes.

Si les gerbes ont été dérangées, on doit le reconnaître par le bled qui est embrouillé et froissé. Avant de faire battre, le maitre ira reconnaitre son gerbier pour bien voir si il est en même état que quand il a été engrangé.

Le maitre examinera si les gerbes de son gerbier n'ont pas été secouées et frottées sur l'en-haut depuis qu'elles ont été engerbées.

J'ai surpris un jour de dimanche un de mes métayers sur mon gerbier. Il avait étendu un drap sous le gerbier et son homme tenait d'une main une gerbe sur son genouil et de l'autre une verge de fléau dont il fouettait les épis de ladite gerbe.

---

(1) Prendre son rembrie, prendre son élan. Du vieux mot *rembrier* ou *s'embrier*, se replier pour se donner de la force avant de s'élancer. Se donner du brio.

CHAPITRE V

RUSES DU MÉTAYER ENVERS SON MAITRE AU SUJET DU BATTAGE ET OBSERVATIONS SUR LE BATTAGE

J'observerai que, de deux gerbes, l'une de grande et grosse paille, l'autre de courte et menue, la première ne rendra pas tant de grain que celle de courte, pourvu seulement que les deux gerbes soient de belle paille, d'égale couleur et blancheur.

J'ai eu un métayer qui, liant ses gerbes de bon et petit bled, me disait que ce n'était pas grand'chose que ces sortes de gerbes de petit bled, que ce n'étaient que des espissons qui ne rendraient guère de grain. Je lui fis connaître que j'étais rebattu de toutes ces ruses et que je préférais ces sortes de gerbes à celles de longue paille parce que les gerbes de petit bled court sont grenées jusque sous le lien et il y a des épis qui n'ont pas plus d'un ou deux pieds de long.

Un métayer qui a envie d'amodier le gerbier de son maître et qui craint que celui-ci ne fasse battre 25 ou 50 gerbes pour savoir combien le cent donnera de boisseaux, afin de se rendre compte combien il doit l'amodier, tâche de mettre les plus grosses gerbes dessous ou des deux côtés du gerbier et les plus faibles par dessus afin que si le maître fait essayer elles rendent moins.

Le maître doit donc voir son bled en grange. Il ne doit pas se fier à ses batteurs qui souvent s'accordent avec le métayer. J'ai eu, en 1734, un métayer qui montait toujours sur les chars de gerbes dans la grange lorsqu'il fallait monter les gerbes sur l'en-haut par la poulie. Lorsqu'il avait accroché la gerbe, tandis que d'autres tiraient la corde pour la monter, il poussait rudement la gerbe contre le mur pour faire égrener le bled dans la grange. De plus, il avait en mains un bâton de quoi on liait les gerbes et, tandis qu'on les montait, il tapait dessus la gerbe pour la faire égrener ; d'autres fois, il tapait dessus à coups de poings en disant en riant « monte donc, bougresse, » et les autres riaient, disant qu'elle monterait mieux ; d'autres fois, il les accrochait mal afin que le lien cassât en tombant et en reliant il l'égrenait et en laissait toujours dans la grange. Voyant cela, je ne fis pas semblant de connaître leur friponnerie, je montai à ma maison et j'envoyai ma servante dans la grange afin que personne ne pût enlever le grain égrené dans la grange pendant qu'on irait aux champs et je lui dis de ne pas faire semblant de rien et de ne pas dire pourquoi elle restait là jusqu'à la fin de la journée. Le soir, quand tout fut en grange, je fis balayer et partager le grain qui était dans la grange. Voyant cela, le métayer qui pensait avoir tout à lui me dit que les menus grains étaient à lui et que les autres années je n'avais pas coutume d'en prendre. Je lui répondis que c'était vrai, mais que jamais le bled n'avait été fouetté et que j'en prenais ma moitié que je donnai sur le champ devant lui à mon vigneron.

Je fais battre tous les ans à la Saint-Martin d'hiver par trois bons batteurs dont j'en

compte au moins un de fidèle ; je leur fais porter un lit dans la chambre de la grange, c'est-à-dire deux draps, une couverture et de la paille et je leur défends de sortir de la grange que pour *chier* (sic) les uns après les autres ; de ne jamais entrer chez mon métayer se chauffer, veiller ni causer. Je leur fais porter leur boire et leur manger et leurs repas tout prêts. Je veille que le soir ils ne goûtent point chez mon métayer et, si un y allait, je chercherais sur le champ un autre batteur et chasserais celui-là. On a les étapes pour la volaille.

Si je ne pouvais faire battre pour des raisons imprévues, j'attendrais la Saint-Martin d'hiver ou les fêtes de la Toussaint, j'en ferais battre 20 ou 25 gerbes pour voir ce que ferait le cent et je l'amodierais à quatre boisseaux de moins à chaque cent, ce qui fait que je lui donnerais à gagner au moins quatre boisseaux.

Il y a des métayers qui disent à leur maître et ils me l'ont dit : « Faites essayer votre gerbier, les batteurs ruinent la paille et j'aime mieux battre moi-même et moins gagner. » C'est une friponnerie, ils jouent toutes les ruses. Si vous faites battre par votre métayer il ne vous rend jamais votre bled bien net et, s'il n'y avait point d'étapes dans la récolte, il en achèterait plutôt pour en mettre et plus gagner.

Il m'est arrivé qu'ayant trois batteurs chez mon métayer pour essayer combien faisait le cent de gerbes, pour cet effet, j'en faisais battre vingt-cinq, faisant prendre des bonnes et des moindres à proportion. Mes batteurs n'ayant pu vanner ce même jour, il fallut attendre au lendemain. Le soir, à la veillée, plusieurs de mes métayers, notamment les femmes, se mirent sur le pas de leur porte par le dedans de la maison, avec un panier plein de pommes et, tandis que les hommes de la communauté montèrent sur l'en-haut et furent descendus dans la grange ils prirent du bled sans vanner dans les sacs et l'emportèrent dans l'en-haut.

Le lendemain mon bled fut vanné et mesuré et il se trouva qu'il ne rendait pas ce que mon métayer m'en avait offert. « Je vous l'avais bien dit, Monsieur, que j'y perdrais, mais vous ne vouliez pas me croire, si vous n'y aviez pas vu. » Me doutant qu'il y avait de la friponnerie de la part de mes batteurs ou de mon métayer, je fus chercher d'autres batteurs, ce que voyant, mon métayer vint me trouver et m'offrit à la fin plus qu'il n'avait offert avant et après l'avoir fait essayer, ce qui me confirma qu'il y avait de la friponnerie. Je le fis battre et il rendit quatre boisseaux de plus par vingt-cinq gerbes que celui qui avait été essayé, ce qui faisait seize boisseaux au cent qu'il m'aurait friponné. Enfin, je sus quelque temps après par des hommes de la communauté que les autres avaient chassés que c'étaient eux qui avaient pris le bled.

Je ne conseillerai jamais au maître de donner à son métayer à battre au cent, c'est-à-dire de donner tant de boisseaux par cent de gerbes à ceux qui le battent ou un sol par gerbe comme il y en a qui le font. Il est certain que vous êtes encore plus volé par ce moyen parce qu'ils vous rendent ce qu'ils veulent et encore le font-ils bien payer. Que la fidélité que vous reconnaissez à votre métayer ne vous fasse pas faire un semblable marché parce qu'en général le paysan est fripon et, si il y en avait un de fidèle dans la communauté, ce qui est bien rare, les autres hommes ou femmes ou les enfants le friponneront.

Parfois, ils ne battent pas bien et rebattent l'hiver.

Un métayer fin fripon, vous dira : « Monsieur, je veux bien battre votre bled au

cent, mais je veux que vous y mettiez un batteur de votre part afin qu'il voit tout le bled qui en sortira, ou bien il vous dira que n'ayant rien à faire, il donnera un ou deux de ses hommes pour battre et que le maître les payera et nourrira comme des étrangers.

Un de mes parents ayant fait cette manœuvre, son métayer qui battait avec les deux autres s'appliquait à lier tous les bouchons et, en les liant, ramassait un plein chapeau de bled qu'il renfermait dans chaque bouchon et ensuite le montait sur l'en-haut.

Le maître ayant besoin d'un bouchon de paille pour mettre dans son lit s'en fut dans la grange et y arriva comme son métayer venait de lier un bouchon. Il prit ce bouchon et l'emporta et lorsqu'il fut à la maison, l'ayant délié, il tomba un bon plein chapeau de bled. Il retourna dans la grange, visita les bouchons et trouva beaucoup de bled renfermé dedans.

D'un autre côté, si vous prenez un homme, pendant qu'il ira prendre ses repas dans la maison, quelqu'un de la communauté entrera dans la grange par un endroit ou un autre et volera du bled. Votre batteur, quoique fidèle, n'osera vous avertir de peur de faire du bruit et de se faire des ennemis.

Quelques fois les batteurs s'entendent avec le métayer, laissent du grain dans la paille que celui-ci rebat ensuite. Il faut que le maître fasse la visite souvent et voie si les batteurs battent bien.

Il y a des batteurs qui, en vannant, jettent du bled dans les *balles ou ballots* et, s'entendant avec le métayer, l'emportent chez eux pendant la nuit. J'en ai eu un qui était manœuvre à la Forêt-Chenu et en emportait ainsi la nuit, le cachant pendant le jour dans un sac sans que les autres s'en aperçussent.

Quelques fois, *la femme ou les enfants du maître* s'entendent avec les domestiques leur disant de dire qu'ils n'ont amassé que six cents gerbes tandis qu'il y en a sept cents. Souvent, ils volent le bled vers les batteurs à l'insu du maître, défendent de le lui dire, vendent des bestiaux et partagent l'argent avec les métayers, ce qui fait que le maître est trompé de tous côtés si il n'est vigilant. Il ne doit avoir confiance dans personne de ses gens.

J'ai eu un métayer si fripon qu'il s'étudiait à jouer tous les tours de friponnerie possibles. Il était insensible à tous les affronts que je lui faisais. Je le surpris un dimanche dans mon en-haut (1), sur mon gerbier, avec sa femme, tous deux fouettant mes gerbes avec une verge de fléau sur un drap étendu.

Je l'ai surpris encore, un jour de fête, dans l'en-haut où il tirait une pleine main de paille dans chacune de mes gerbes; dans beaucoup, il avait coupé avec son couteau deux ou trois pleines mains d'épis pour faire croire que c'étaient les rats qui les avaient coupés, ce qui est facile à connaître ; quand ce sont les rats qui ont coupé la paille, elle n'est pas coupée juste et elle est comme hachée.

Dans une année, ce même métayer n'avait amassé dans toute sa récolte de bled que vingt-six mauvaises gerbes, partie de fougère, partie d'étapes et peu de bon bled.

---

(1) Grenier au-dessus de la grange où on met le gerbier.

Le surplus de sa récolte était de beau et bon bled et bien net. Ces vingt-six mauvaises gerbes furent les dernières chargées; je vis décharger les treize miennes sur mon gerbier et, comme il était tard, le métayer laissa les treize siennes sur sa charrette. Il me dit que le lendemain, qui était un dimanche, il les monterait sur son gerbier; mais ce fripon les monta sur le mien, après en avoir ôté treize bonnes pour mettre les mauvaises à leur place. Ayant averti mes batteurs d'y prendre garde et de les compter il ne se trouva en tout sur l'en-haut que le compte de mes gerbes moins deux qu'il avait encore cachées sous les foins. A force de chercher on les y trouva et sa friponnerie fut reconnue.

Ce même métayer, aguerri à la friponnerie, vint un jour à la maison demander quelque chose que je lui refusai; il s'en retourna en colère et, arrivé chez lui, prit une cognée, en donna un coup sur la tête d'un cochon d'un an et le tua. Ils le brûlèrent le soir et le mangèrent le lendemain, puis, ce bon métayer vint me dire qu'un de ses cochons était crevé d'avoir mangé dans une fontaine une bête qu'ils appellent une *ablonde* et qu'il l'avait encrotté là où il était crevé.

J'eus la simplicité de ne pas y aller voir et je le crus; j'en fus pour mon cochon : un valet et une servante qu'il avait mécontentés me révélèrent comment la chose s'était passée.

Ne se rebutant pas, il me joua un autre tour. Il y avait au domaine de bonnes brebis qui étaient bien grasses (je demeurais alors en Charolais dans une ferme). Un jour de dimanche, après midy, je m'en allai chez le métayer pour lui commander de me faire une voiture pour le lendemain. Ayant mon fusil sous le bras et mes deux chiens de chasse avec moi, je m'en allais sans penser à rien. Mes chiens restant derrière moi, j'arrivai le premier dans sa cour, lui y étant. Je le vis surpris de me voir. Il fut se mettre sur le pas de sa porte, tout étonné, et me dit que ses brebis étaient trop grasses et qu'elles crevaient, que j'aille les voir dans les étables, et il voulut m'y mener. Je connus par là qu'il voulait m'ôter la connaissance de ce qu'on faisait chez lui et je lui dis : « Je vais mettre mon fusil dans la maison. » Je rentrai et je roulais les yeux partout, n'apercevant rien, enfin, jetant la vue sur le feu, je vis deux épaules de brebis *dans une broche de bois* appuyée sur deux tisons qui servaient de chenets et qu'un de ses enfants tournait. Sur le champ, je lui dis qu'il aurait un meilleur souper que moi, que je ne m'étonnais plus de la mort dont périssaient ses brebis, qu'elles ne crevaient pas de la peste. Il me répondit qu'étant crevées, ses petits enfants avaient pris envie d'en manger, que, pour lui, il n'en voulait pas goûter. Je lui répondis qu'il la payerait quatre livres et que toutes celles qui manqueraient seraient ainsi payées; que si il en crevait à l'avenir, je les voulais toutes voir étant crevées, et, sur le champ je fus les compter.

Le lendemain matin, ce bon homme me vint avertir d'aller voir une de ses brebis qui était crevée. Peu de temps après, je pris mon fusil et mes deux chiens que je menai avec moi et ayant trouvé cette brebis dans la cour, je pris mon couteau, je la fendis et en fis manger leur saoul à mes chiens et je laissai le reste en ma cour pour leur faire manger le tout. Depuis ce temps, il ne creva plus de bêtes à ce bon homme.

Enfin, ce même métayer joua un tour assez plaisant à trois batteurs que j'avais chez lui pour battre mon gerbier. Voyant qu'ils m'avaient averti que les 26 gerbes de

fougères et d'étapes dont j'ai cy-devant parlé avaient été placées dans mon gerbier et qu'il en avait caché deux dans les foins et voulant les faire passer pour aussi fripons que lui, il leur dit un jour : « Voilà cinq beaux cochons de lait dont mon maître ne va me laisser que deux, il en prendra trois pour lui, mangeons un par ensemble. » Mes batteurs firent un peu de difficulté, mais le soir, il s'en fut dans l'étable, prit le meilleur de ces petits cochons, le porta à la maison pour le tuer et les employa tous les trois à cette besogne, faisant tenir les pieds à l'un, la tête à l'autre et l'écuelle au troisième. Il le saigna, et, le même soir, il fut accommodé et mangé.

Le lendemain, qui était un vendredi, je m'en fus voir mes batteurs : aussitôt mon métayer me dit en leur présence qu'un de mes cochons s'était donné la mort le matin même dans l'étable, qu'apparemment la truie l'avait étouffé en se couchant dessus, qu'il l'avait jeté à la chienne laquelle l'avait mangé en présence des batteurs. Ceux-ci dirent que oui.

Le dimanche au matin, ce bon homme vint me trouver en ma maison et me dit: « Vous croyez avoir de braves gens pour batteurs, ce sont trois fripons : ils ont tué et mangé le cochon de lait que je vous avais dit que la chienne avait mangé, puis il me raconta comment la chose s'était passée et comment il les avait occupés tous les trois à le tuer. Je lui répondis : « Vous êtes tous aussi fripons les uns que les autres. »

Comme je ne payais mes batteurs que le dimanche après midy, l'un d'eux vint seul recevoir le payement de la semaine. Après avoir causé un peu de temps, je lui dis que mon laboureur était un fripon et je lui racontai comment il m'avait friponné à différentes fois, puis je lui demandai si il était bien vrai qu'il avait fait manger son cochon à sa chienne. Il me répondit que oui. Je lui dis alors qu'il était un menteur et je lui contai comment l'affaire s'était passée. Il fut si surpris qu'il avoua le tout, mais que c'était le métayer qui les avait sollicités, en leur défendant d'en parler.

Un moment après, en vint un second, je lui en dis autant en présence du premier qui ne disait mot. Il dénia de même que le premier ; mais je lui déclarai le tout et il avoua à son tour et me demanda qui l'avait dit. Je lui répondis que c'était mon métayer qui m'avait tout raconté, le matin même, en me disant qu'ils étaient tous trois des fripons. Cet homme, en baissant la tête, dit: Oh le fripon, si il n'en avait rien dit, je n'en aurais jamais parlé. Ils m'offrirent ensuite de me le payer, mais je refusai, me contentant de leur faire une sérieuse semonce et je les payai. Ils s'en allèrent avec confusion et en s'en retournant, rencontrèrent le troisième à qui ils dirent ce qui s'était passé, aussi, il ne vint pas chercher son argent.

CHAPITRE VI

FRIPONNERIE DES MÉTAYERS POUR LA RÉCOLTE DES NOIX, POMMES, POIRES, ETC.

(Justice expéditive de Bonfils).

Quand un métayer vient dire à son maître qu'il faut ramasser les pommes, poires, noix, etc., il est certain qu'il n'en reste plus la moitié sur les arbres parce que les métayers secouent les arbres de temps en temps pour avoir les fruits les plus murs. Il ne se contente pas seulement de cela, il monte sur l'arbre, cueille les fruits murs au dedans de l'arbre afin que le maître n'y connaisse rien.

Quand il en a amassé au moins la moitié, il vient dire au maître qu'il est temps de venir amasser et, par ce moyen, il en a toujours les trois quarts pour lui, joint à cela que, lorsqu'on les amasse, ils en remplissent leurs poches et souvent des manches de chemises que les femmes ont cousues entre leurs cuisses sous leurs cotillons. Lorsqu'elles sont pleines, elles vont les vider à la maison ou derrière une haye faisant semblant d'aller *chier* ou lever les enfants qui crient.

Un jour que je faisais amasser des noix, je n'en amassais point moi-même, me contentant d'examiner et de regarder celui qui les abattait. Je leur dis à tous : « Enfants, que personne n'en mette dans ses poches, pour moi, je n'en mettrai point. »

J'examinai une femme qui souvent en mettait de pleines mains, sans faire semblant de rien, dans la fente de son cotillon. Quand tout fut amassé, je la fouillai et lui trouvai entre les cuisses une pleine manche de chemise de noix écalées. Après lui avoir dit deux fois de les mettre parmi les autres et voyant qu'elle ne voulait pas le faire et qu'elle niait, je pris mon couteau et je lui saisis le bissac. Je le coupai même en déchirant son cotillon. Elle voulut me dire une sottise et je lui plantai trois ou quatre coups de pieds dans les fesses qui furent pour elle. Je remis les noix pour être partagées et, les autres fois, personne n'en amassa plus, craignant le même sort.

J'observerai que le paysan s'applique à chercher toutes sortes de ruses pour parvenir à ses fins intéressées, pour tromper son maître en tout et partout. Si son maître lui dit qu'il faut abattre les meilleures châtaignes, ce métayer dit qu'il est dans les semailles ou qu'il bouche ses bleds ou donne d'autres faux-fuyants ; pendant ce temps, ils y vont tous les matins avant dîner. Après dîner, pendant que les hommes vont à quelqu'ouvrage, les femmes, les enfants, les porchers amassent toute la journée les châtaignes pendant qu'on amuse le maître de mensonges et de détours.

J'ai eu un métayer que j'ai pris la nuit, au clair de lune, à secouer les châtaignes de la rue des Combres. Ce qu'il ne pouvait emporter la nuit, il le laissait à terre et, dès l'aurore du jour, ils couraient l'amasser. Je le pris secouant un poirier la nuit, mais je *le repassai bien;* une autre fois, j'en trouvai deux qui amassaient des pois nains en

gousse. Je leur comptai le tout et fis payer poires et pois environ ce que j'ai cru qu'ils avaient volé.

J'en ai vu un autre qui envoyait un de ses hommes pour abattre des châtaignes, soit avec ma femme, mes enfants ou domestiques, dans un endroit, tandis que les autres couraient en fraude d'un autre côté et en amassaient beaucoup. Pendant qu'on conduisait mes gens dans les mauvais endroits, où on les amusait et on n'amassait presque rien. Ayant reconnu leur friponnerie, tandis qu'ils en amassaient avec mes gens d'un côté, je courais garder partout ailleurs et par ce moyen ils n'osaient plus se rencontrer devant moi, par peur de la *touche*.

CHAPITRE VII

RÉFLEXIONS CURIEUSES DE BONFILS AU SUJET DES FRIPONNERIES QUI SE COMMETTENT DANS TOUS LES MÉTIERS

Dans toutes sortes d'états, d'emplois, arts, métiers et charges, il y a de la friponnerie; je vais en rapporter seulement quelques exemples, ne voulant pas m'attirer la haine et les vengeances de ceux qui, plus élevés en charges, veulent passer pour honnêtes gens, consciencieux, charitables et de grande probité et qui cependant sont tous fripons, soit par leur grande avarice et intérêt particulier ou pour celui de leur famille, parents et amis, soit par présents, soit par employés ou sollicitations d'une femme ou dame pour se faire des amis et pour s'en servir en temps et lieux pour eux-mêmes ou pour autrui.

Tromperies dans les métiers. — Un maçon peut tromper dans les murs qu'il fait et dans les fondations en ne les faisant pas stables et assez profondes en terre comme aussi en ne garnissant pas bien les murs de pierres, de manière que toutes les pierres soient bien liées et jointes les unes aux autres avec de bon mortier dans le dedans des murailles, il arrive alors que les murs se trouvent creux par le dedans; quelques fois ils mettent en dedans seulement de la pierre sèche.

Il faut que les maçons aient de bonnes pierres de la largeur du mur, qu'ils en mettent une sur chaque bout de leur mur et plusieurs dans le milieu, suivant la longueur, même dans les écarries afin de les bien lier; dans le milieu, ces grandes pierres doivent bien traverser les murs pour empêcher qu'ils ne se séparent comme on le voit trop souvent. La moitié d'un mur tombe et l'autre reste, ce qui prouve que le mur est creux en dedans, que les pierres ne sont pas bien liées les unes entre les autres avec de longues pierres qui traversent dans plusieurs endroits.

Il faut toujours faire attention à faire de bons fondements et bien profonds pour qu'ils ne puissent ginguer ni évaser par le devant, notamment dans les endroits où il y a des vallées proches de murs et de mauvais terrains.

Quand on veut faire un bon mur de pignon, il faut lui donner une bonne largeur de deux pieds et demy dans les fondements, si c'est dans des murailles qui n'ont pas de portée, ils doivent avoir un pied et demy, le tout selon la hauteur et la pesanteur que doivent avoir les murs.

Quand vous faites faire des murs comme je viens de l'expliquer, les maçons vous disent qu'ils mangent le pain de leurs enfants en faisant des murs si stables qui ne périront pas.

Le charpentier ne mettra jamais tout le bois nécessaire dans la charpente, il emploiera du mauvais bois, posera les nœuds par le dessous, ce qui occasionne les pièces de bois à casser ; il prendra de jeunes bois qui, une fois équarris, ne seront ni assez gros ni assez forts, ou qui auront été coupés dans un temps peu convenable, parfois ils seront plus bas d'un côté que de l'autre, souvent mal engravés, ce qui les empêche d'être stables.

Un bon ouvrier coûte toujours moins qu'un mauvais, parce que le bon prend un bon bois et fait un bon et solide ouvrage, tandis qu'un mauvais gâte le bois et fait de mauvais ouvrage qui ne dure guère ; c'est ce qui m'est arrivé dans mon pressoir qui m'a coûté à refaire autant qu'il m'avait coûté la première fois, sans compter le bois perdu.

Le couvreur. — Si il s'agit d'une couverture à paille, ils latteront trop éloigné, ce qui fait que les pailles ne couvrent pas assez l'une sur l'autre. L'épi étant pourri, les perches paraissent quelques années après, joint à cela que les couvreurs montent trop haut les tuyaux de paille dessous les perches, ce qui fait qu'elle n'est pas longue pour recouvrir les perches; ils ne serrent pas assez les liens, ne joignent pas bien les montées ensemble et font la couverture plus épaisse dans des endroits que dans d'autres.

Il ne faut pas que les tuyaux de paille sous la perche montent plus haut que d'un demy-pied ; il doit y avoir trois lattes depuis les pieds du couvreur jusqu'au genouil, c'est-à-dire une au-dessous des pieds, la seconde au milieu de la jambe, la troisième sous les genoux.

Les couvreurs à esseaunes, pour voler les clous qu'on leur donne et pour plus avancer l'ouvrage, notamment quand ils travaillent à prix fait ou quand ils fournissent doires ou lattes, clous, esseaunes, n'attachent pas bien les doires, les lattes et esseaunes, mettent les esseaunes trop éloignées, ce qui fait que la converture ne dure pas.

Il doit y avoir au moins trois rangs d'esseaunes sur chacune.

La bonne esseaune doit avoir treize pouces de longueur ou au moins douze pour être de recette et depuis neuf lignes jusqu'à douze d'épaisseur sur quatre pouces de largeur.

Le fendeur qui la fait doit la bien parer et *endailler* avec son couteau le plus droit que se pourra.

Il ne doit pas y avoir d'*aubord* dans l'esseaune, la latte ni dans le doin (1).

Le couvreur a souvent de vieux clous qu'il tire des lattes, doins et vieilles esseaunes

---

(1) Douin de douelle, douve, bois fendu en petites planches, merrain.

qu'il fricasse dans du beurre ou de la graisse et dont il se sert pour couvrir quand il travaille à prix fait; souvent il les revend aux particuliers pour couvrir dans leurs bâtiments.

Le tisserand vous rapportera de la toile qu'il vient de faire et de sortir de dessous le métier; il la laissera coucher à terre la veille qu'il vous la portera et, si vous dites que vous devez en avoir davantage, il vous répondra de la peser et qu'on y trouvera le même poids qu'on lui a donné en fil.

On pourrait lui répondre qu'avant de la peser, il faut d'abord la laver et la bien faire sécher pour ôter le *chat* qui est dedans et l'humidité qu'elle a.

Pour en ourdir davantage, ils ne la *mettent pas en compte*, ce qui fait qu'elle est claire; pour en faire plus d'aunes, ils ne la mettent pas en compte et ne la font pas aussi large, ce qui fait qu'il y en a plus long.

Le peigneur de chanvre. — Pour que son *embesche* pèse davantage, il ne la peigne pas bien et il renfermera dans les *étoupons* et *regresches* tout ce qui tombera sous les fers en les peignant et frottant, il y mettra même quelques fois jusqu'au *poussot* et à la crasse de chanvre.

J'ai fait accommoder chez moi soixante-quinze livres de *femelle*, partie bonne, partie mauvaise, qui, bien accommodées, m'ont rendu vingt-huit livres de plein et trente-six d'étoupe dont il y avait trois de regresche. Je payais un sou par livre et nourrissais le peigneur. Un homme seul me les a accommodées en sept jours. Il y en a eu quatorze de *chat* sur les soixante-quinze.

J'ai connu un soldat de mes amis qui, dans toutes les garnisons, faisait des bas à l'aiguille pour toutes les personnes qui lui en donnaient à faire, pour les bourgeois, artisans. Il était Flamand de nation et tricottait si habilement qu'il faisait un bas de grosse laine par jour. Il me dit un jour : « On croirait qu'on ne peut faire de friponnerie en faisant des bas, mais il y en a dans toutes sortes de métiers ; pour moi, si on me donne une livre de laine pour faire une paire de bas, j'en prendrai bien un demi-quarteron sans qu'on y connaisse rien et quand je porterai les bas à celui qui m'a donné la laine, il y trouvera sa livre de laine. »

En faisant ses bas, il ne se servait point d'autre mouchoir que des bas qu'il tricottait, il se mouchait dedans et, après s'être mouché, frottait bien ses bas pour faire entrer la morve dedans. Tous les jours, il jettait son bas et la laine sous son lit sur la terre humide pour en recevoir l'humidité et par ce moyen gagner un peu de poids.

CHAPITRE VIII

OBSERVATIONS POUR LA FAUCHAISON.

Le temps pour couper les foins dépend de l'usage ordinaire des domaines; il y en a d'aucuns dans lesquels on recueille les foins avant la récolte des bleds, d'autres dans lesquels on ne fauche qu'après la moisson faite, ce qui dépend assez du bon ou du mauvais *soulage* des prés.

Les foins qui sont coupés et bien engrangés avant la moisson valent beaucoup mieux que ceux qui ne le sont qu'après, lesquels sont ordinairement remplis de gros joncs, grenés et durs et souvent, ayant été versés par les pluies, se trouvent pourris par dessous et *revivrés* à travers le foin, ce qui donne un mauvais fourrage.

L'ordinaire et le meilleur parti à prendre, et c'est celui de la coutume du Nivernais, est de boucher et garder les prés à partir de la Notre-Dame de Mars de chaque année et de les faucher après la Saint-Jean-Baptiste, afin d'avoir tout fauché et engrangé, si le beau temps le permet, avant la coupe des bleds.

Si le métayer a fait manger les prés jusqu'au 20 avril et que le maître soit en état de le prouver, il lui est dû des dommages-intérêts. Il faut, pour les obtenir, qu'il ait fait faire à son métayer dans le temps qui va du 25 mars, époque où les prés sont de garde jusqu'à ce jour, une signification de protestation de répéter ses dommages et intérêts, ou qu'il ait fait insérer dans son bail que le métayer sera obligé de clore, boucher et garder les prés du domaine à partir de la Notre-Dame de Mars de chaque année, de manière que les bestiaux ne puissent les endommager. Faute de cette sommation ou de cette dernière clause, le métayer pourra opposer une fin de non-recevoir.

Les foins coupés en nouvelle lune, notamment ceux où il y a des joncs et de grandes herbes, sont plus tendres que ceux coupés en lune décroissante, c'est-à-dire dans le plein de la lune ou dans son dernier quartier.

Il faut les serrer toujours bien secs et bien conditionnés, parce que les bestiaux les mangent mieux, qu'ils leur sont plus profitables et qu'ils n'y font pas tant de dégâts que dans du mauvais. Il leur en faut moins et ils ne le gâtent pas ni ne le perdent pas en le foulant aux pieds.

Il faut faire baigner et arroser les prés pendant l'hiver, avant le printemps, et en ôter l'eau au mois d'avril, si surtout il fait chaud, dans la crainte qu'elle ne chaude les prés, principalement *dans les prés de fond*, mais dans les prés de *sécheron* l'eau est bonne dans tous les temps, elle fait pousser, peupler et croître les herbes.

CHAPITRE IX

OBSERVATIONS NÉCESSAIRES AU PROPRIÉTAIRE DE CHAUVETIÈRE, LORSQU'IL Y A DES CHATAIGNES, POUR N'ÊTRE POINT TROMPÉ.

Dès qu'il y aura des châtaignes mures, tant dans les bois que dans d'autres endroits, le métayer doit les abattre et les partager par moitié avec son maître, soit en boules, soit en grains; mais il peut se rencontrer en ce temps-là que le métayer soit embarrassé dans les semailles ou dans les *sombrements* des terres ou dans d'autres travaux; d'ailleurs il ne pourrait suffire à les abattre et à les amasser à un ou deux, le maître doit donc envoyer une ou deux personnes de sa maison, autrement ce serait réduire ce métayer à l'impossibilité que de vouloir qu'il les abattît et les amassât à lui seul et ce serait occasionner sa sortie du domaine. On aurait ensuite peine à en trouver un autre et, au lieu de gagner un escu, on perdrait une pistole ou davantage.

Le plus convenable est de faire abattre et amasser les plus belles et la meilleure partie, mais on doit toujours y envoyer les porcs au travers des bois. Si le maître perd quelques châtaignes, il gagne sur les porcs.

Le maître devra faire attention que ses métayers vont courir aux châtaignes dès l'aurore du jour jusqu'au dîner et, pendant ce temps, les porcs sont dans les toits à crier.

Pour moi, j'ai une méthode qui est très favorable à mes cochons. Je me lève de très bon matin et, si mon métayer n'a pas lâché ses cochons, je les lâche et je les laisse courir dans les bois au gland et à la châtaigne.

Lorsqu'il y a bien des châtaignes, la méthode la plus profitable au maître et au métayer est d'accenser à quelque particulier toutes les châtaignes qui sont hors des bois, mais il ne faut jamais accenser celles de la Goutte-au-Loup.

Il m'est arrivé, à moi Bonfils, qu'ayant du gland et des châtaignes dans mes bois et même des pommes sauvages, un métayer des Préréaux (1) pour le sieur Febvre, chirurgien à Luzy, du nom de Panier, ainsi que ceux de Marsendet et de la Goutte, s'entendaient avec mon métayer de Chauvetière et s'accommodaient ensemble à mon insu pour mener leurs porcs dans mes bois manger mes glands et autres mangeailles qui pouvaient y être. M'en étant aperçu, j'en tuai dans le bois, sans m'en vanter, disant qu'apparemment c'était mon métayer qui les avaient tués, que je n'en savais rien cependant et qu'il ne me l'avait pas dit ni que je l'avais vu les tuer. J'ai su après que mon métayer lui permettait.

---

(1) Les Préréaux, hameau de la commune de Fléty. Ce nom paraît provenir du nom de François Préréaul, chef de cette communauté au quinzième siècle.

L'année dernière, 1745, j'avais beaucoup de glands dans mes bois de la Goutte-au-Loup et des Abbatays et buissons des prés Barbaux, le nommé Lazaire Panier et les gens de la communauté, métayer aux Préréaux pour ledit Febvre les faisaient manger sans que moi ni mon métayer s'en aperçussent, un homme de mon métayer gardant tous les jours ces bois.

Ledit Panier voyant que mon métayer ou moi tirions sur ses porcs, ne les y laissait plus aller de jour, mais les y conduisait les nuits sans que j'y prisse garde. Par ce moyen, mon gland ne dura guère et ledit Panier engraissait quantité de porcs dont il faisait un gros commerce. Mon gland étant mangé, il en fit de même au nommé Durand, métayer à la Goutte, mais les Durand y prirent garde et empêchèrent de continuer en veillant pour les tuer.

Au temps de la châtaigne, ledit Panier fit la même chose, ne mettant point ses porcs ès-toits et toutes les nuits ils étaient dans les bois à manger mes châtaignes et *fonger* mes prés des Abbatays et des Barbaux.

Allant dans mon bois des châtaigniers dès l'aurore du jour pour voir si personne n'amassait mes châtaignes et si les porcs de mes voisins ne les mangeaient pas, j'y trouvai les porcs de Panier tout au travers.

Je m'en allai chez lui lui dire d'y prendre garde. Je ne savais pas pour lors qu'il les laissait coucher dehors. En arrivant chez lui, je les trouvai tous sortant du lit, aussi bien que les porchers, ce qui me donna le soupçon que leurs porcs n'avaient pas couché au toit. Panier me dit qu'il venait d'ouvrir les toits; je lui répondis que c'était impossible puisqu'il sortait toujours du lit et qu'il n'était pas encore habillé, que j'avais trouvé leurs porcs dans le fond de mon bois, que je les tuerais si cela arrivait davantage et si les pâtres n'étaient pas là pour les tourner dans le cas d'une échappée.

J'y allai le soir, deux jours après ; je trouvai que les pâtres les gardaient jusqu'à la nuit, en haut, vers la Croix des Préréaux, et que, dès qu'ils voyaient que mes métayers étaient retirés le soir, ils les laissaient courir dans mes bois toute la nuit et les y abandonnaient.

J'en tuai deux cette même nuit dans mon bois et une autrefois un de jour ; d'autrefois, je les mettais au toit et je les aurais menés à Ternant au toit de justice, mais il venait aussitôt s'accommoder avec moi et je lui faisais payer le dommage.

CHAPITRE X

OBSERVATIONS DE LA SAISON CONVENABLE DE CHAQUE ANNÉE POUR DÉCHARGER, COUPER ET OTER LES VIEUX BOIS MORTS ET SUPERFLUS QUI CHARGENT LES ARBRES ET LES EMPÊCHENT DE PROFITER, COMME AUSSI POUR PLANTER DU PLANT VIF, POUR PLESSER LES PLANTS ET LES TAILLER.

Il faut avoir soin de curer les vieux arbres et de les décharger du vieux bois mort ou quasi-mort, parce qu'ils font tort à l'arbre et finissent par causer sa perte.

Il faut aussi ôter la mousse et les guis qui viennent aux branches, et qui brûlent l'arbre.

Si l'arbre est extrêmement vieux et ne rapporte plus de fruits ou n'en rapporte que peu, il faudra abattre et couper les vieilles branches, à deux ou trois pieds du tronc, au commencement du mois de Mars. Le tronc rapportera de nouvelles branches qui rapporteront du fruit dans quelques années. On ne les lui laissera pas toutes pour qu'il rapporte davantage de fruit.

Si l'arbre est jeune et qu'il ait beaucoup de bois vif, de bons branchages, il faudra lui en ôter et le décharger des plus mauvais, notamment des branches qui sont au dedans de l'arbre, de celles qui sont trop bas et qui donneraient du fruit qu'on pourrait prendre à la main, ce qui ne fait pas de profit au maître, car tout le monde en prend avant même la maturité.

On coupera tous ces bois morts ou vifs, soit pour curer les arbres, soit pour ôter le superflu du bon bois, dans le décroissant de la lune, parce qu'ils ne poussent pas si vite dans le plein ni dans le dernier quartier.

Il faut planter des arbres ou des *étalons* ou étaux (ceux sur lesquels on antera) la lune étant nouvelle, c'est-à-dire au premier quartier. On antera l'étalon dans le nouveau de la lune, le troisième jour après que la lune aura tourné ou le premier vendredi de la lune, parce que l'ante reprendra mieux et rapportera plus vite qu'après que la lune aura tourné.

On coupera le bois à bâtir, chêne ou châtaignier et celui pour les autres ouvrages dans le décroissant de la lune, le soir plutôt que le matin et dans la bonne saison, c'est-à-dire pendant l'hiver, jamais pendant l'été ni dans la lune croissante, sinon le bois ne se conservera pas, sera bientôt gâté et consommé.

Le verne placé dans la terre et dans l'eau, pourvu qu'il ne prenne point l'air, se conservera autant que le chêne.

Le bois blanc, c'est-à-dire le verne, le charme, le boulas, le tremble, se coupera aussitôt la lune tournée et encore mieux en vieille lune. Le foyard se coupera l'hiver, dans le plein de la lune ou dans le dernier quartier.

Si on veut faire périr un arbre on n'a qu'à le peler ou écorcer tout autour du pied dans la sève de Mai ou d'Août.

La meilleure coupe de bois est depuis le commencement de Décembre jusqu'à la fin de Février.

On tirera les moellons ainsi que la pierre de taille pour bâtir depuis le commencement du plein de la lune jusqu'à la fin.

CHAPITRE XI

OBSERVATIONS SUR LA PRÉPARATION DE LA TERRE AFIN DE LA METTRE EN BON ÉTAT DE RECEVOIR LA SEMENCE. — COMBIEN IL FAUT D'*écous* OU TOURS DE CHARRUE. — POUR LA COUPE DES BLEDS. — POUR FAIRE MOUDRE LA FARINE.

Le premier tour de charrue s'appelle *sombrer*, le second s'appelle *biner;* cette seconde façon se donne beaucoup plus profonde en terre que la première et notamment si il y a des fougères; elle les casse et l'année suivante elles ne reviennent pas aussi longues dans la graine, cela les avorte et il leur faut ensuite du temps pour redevenir aussi grandes qu'avant.

Si il s'agit d'une bonne terre ferme et qui produit des herbes, on lui donne un troisième tour qui s'appelle *refraîcher*, mais il suffit de deux tours dans une terre vaine qu'il faut herser de bonne heure et laisser ainsi jusqu'à la réception de la semence.

Il faut que le bled soit bien couvert et enterré avec soin après sa semence ; si on a semé sur un roc, il faut faire les *regus* (1) plus étroits ou à l'*arce* (2), afin qu'ils soient bien couverts, le bled prendra mieux racine et ne sera pas si sujet à être déraciné par les gelées et les frimas de l'hiver.

Il ne faut pas s'en rapporter à de mauvais laboureurs qui vous diront le contraire et qui n'auront que de mauvaises raisons à opposer à ce qui est dit ci-dessus, ils n'ont ni expérience ni connaissance.

En ce pays, aussitôt après les semailles faites, il faut sombrer, même le tout, avant le grand de l'hiver si faire se peut; ce n'est pas comme les endroits dans lesquels on peut ne sombrer qu'au printemps.

En ce pays, il faut pour bien faire que toutes les terres qu'on veut emblaver dans l'année aient reçu tous les tours de charrue et d'arce avant la moisson, à moins que ce ne soit dans quelques endroits qui ont produit beaucoup d'herbe ou dans les terres fortes qu'on repasse après la moisson.

Pour la coupe des bleds, on suit l'usage du pays suivant lequel on laisse les *redoublées* (3) dans les champs à hauteur d'un pied et demy. Si il y a dans les champs des hyèbles, fougères, chardons ou épines, le métayer n'est pas obligé de les extirper totalement, ce serait le réduire à une espèce d'impossibilité. Il faut ajouter qu'un

---

(1) Sillon.

(2) Herse.

(3) *Redoublée* ou *étoule* ou encore le *chaume*. C'est la partie de la tige qu'on laisse adhérente à la terre.

métayer qui prend souvent plusieurs ouvriers pour lui aider à faire sa récolte n'est pas maître de les régler; ils sont censés travailler suivant l'usage du pays.

Les pailles coupées au croissant de la lune sont plus tendres à manger pour les bestiaux que celles coupées au décroissant.

Les moissonneurs doivent amasser les graines le mieux qu'ils peuvent et ne point affecter de laisser beaucoup d'épis à terre, soit à dessein de les amasser ou de les faire manger aux cochons ou autres bestiaux.

Observations pour faire moudre la farine. — On fera moudre la farine au déclin de la lune, elle se conservera mieux. Il faut que le bled qu'on fera moudre soit bien sec. Pour préserver la farine des petites bêtes qui se mettent dedans il faut y mettre, dans plusieurs endroits, des ferrements et de l'étain.

Il faut vanner les grains et les cribler de même au déclin de la lune.

CHAPITRE XII

OBSERVATIONS POUR LES VENDANGES, LA TENUE DES JARDINS, LA BASSE-COUR, LES SOINS A DONNER AUX BREBIS, AUX CHEVAUX, ETC.

Il ne faut vendanger que quand le raisin est bien mûr et depuis que la lune est au plein jusqu'à ce qu'elle tourne. Les vins faits pendant ce temps se conservent plus longtemps et ne sont pas sujets à tourner.

On plante la vigne en lune croissante, depuis le premier vendredi de la lune jusqu'à ce qu'elle entre dans son plein. Si on la plante en lune décroissante, elle ne pousse pas.

Il faut couper les osiers et *rouettes* au déclin de la lune, elles se tournent mieux, ne rompent pas, durent plus longtemps, notamment les rouettes de chêne, de châtaignier, de saule et d'osier.

On taille les arbres dans le croissant de la lune.

« Taille tôt, taille tard, il n'y a pas la pareille taille qu'en pleine lune de Mars. »

Il faut ôter les chardons et mauvaises herbes, depuis la lune au plein jusqu'à la nouvelle.

Un métayer ne doit avoir qu'un jardin dans lequel le maître ne prend rien, mais, partout ailleurs, il prend sa moitié, soit chanvre, pois, faviolles, pois noirs, navettes, même des *nèfles* (1).

---

(1) Le néflier tenant rang entre les arbres mi-sauvages, mi-fruitiers, la nèfle, comme la prunelle, ne faisait pas partie d'ordinaire des bons fruits partageables à moitié, d'où cette réponse proverbiale, à qui vous demande ce qui ne lui revient pas : « des nèfles ! » c'est-à-dire : on ne vous doit rien.

Il ne faut pas arracher les *trèfes* (1) qu'elles ne soient bien en maturité, ainsi que les oignons et citrouilles que l'on voudra garder toujours, comme je l'ai dit ci-dessus, au déclin de la lune et par beau temps.

On cueillera les pommes lorsqu'elles seront bien mures ; si elles ne le sont pas, elles se rident et se gâtent. Il vaut mieux ne pas tant en amasser, mais les amasser bien mures, elles se gardent mieux et font plus de profit et d'honneur.

On fera de même pour les poires ; il faut les cueillir à la main, avec une échelle qu'on tourne autour de l'arbre, parce que si elles tombent elles se talent et se conservent moins.

Il faut choisir un beau temps clair et serein, sans nuages ni brouillards, dans la pleine lune ou dans le dernier quartier parce que, si c'était au croissant, les fruits ne se conserveraient pas.

Observations diverses. — Si un cheval a de la toux, qu'il pousse, qu'il ait du farcin ou une espèce de gale ou bouton attaché au poil, donnez-lui à jeun, tous les matins, deux onces de bonne fleur de soufre mêlées dans deux picotins de son de froment. Si le mal est invétéré, vous irez jusqu'à deux livres. Le soufre rafraîchit, purge, tue les vers, fait sortir la gale et le farcin, débouche les pores du cuir, désobstrue les glandes de l'estomac et des intestins et fait mieux respirer.

Vous en ferez de même aux bœufs ou vaches auxquels vous en donnerez une livre le matin à jeun dans du vin blanc, avec le cornet. Vous les laisserez ensuite deux heures sans manger.

Vous en donnerez aussi aux cochons qui ont la gale, la toux, le farcin ou la clavelée, le matin à jeun dans de l'eau blanche, aux brebis, dans du son de froment.

Pour purger un chien qui aura des vers, qui sera maigre et harrassé, donnez-lui six onces de fleur de soufre, savoir deux onces chaque matin pendant trois jours consécutifs dans du lait.

La fleur de soufre est bonne aussi à l'homme dans la pleurésie, elle débouche, désobstrue et fait respirer.

Toutes sortes de bêtes tuées au croissant de la lune sont toujours plus tendres et cuisent mieux qu'au décroissant.

On met couver les oies et les dindes au plein de la lune ou dans le dernier quartier parce que, couvant un mois entier, les oisons et dindons pourront éclore en lune croissante et éclosent plus facilement.

La poule ne couve que trois semaines, il faut donc la mettre couver au plein ou au commencement du dernier quartier pour la raison sus-dite.

---

(1) C'est le nom sous lequel on désigne chez nous la pomme de terre, nom qui paraît lui provenir de sa ressemblance avec la truffe ; n'était regardée, à l'époque où Bonfils écrit son livre que comme un fruit de jardin. On la tenait même généralement en discrédit. Cet éloignement du peuple pour ce fruit qui forme aujourd'hui la base de notre nourriture, et dont la culture nous a mis à l'abri des famines, provenait, il faut bien le dire, de ce que les prêtres Espagnols, puis les nôtres, craignant de voir cette racine remplacer le bled sur lequel ils percevaient la dixme et de perdre ainsi une des meilleures sources de leurs revenus, l'avaient déclarée plante du diable, fruit diabolique, d'où son nom, du reste, de *trufe* ou *trèfes*, dérivé de *Tarteufel, der Teufel*, le diable. La Révolution ayant fait disparaître la dixme et, d'autre part, les essais de Parmentier ayant fait espérer que la farine de pomme de terre remplacerait celle du blé, la culture de la pomme de terre prit dès lors le rapide développement qui se continue aujourd'hui encore. (Voir MERCIER, *Tableau de Paris*.— ANGGELO DE GUBERNATIS, la *Mythologie des Plantes, etc.*

CHAPITRE XIII

OBSERVATIONS AU SUJET DU TEMPS ET SAISONS CONVENABLES DE L'ANNÉE POUR EMPOISSONNER LES ÉTANGS ET PÊCHERIES.

On pêchera l'empoissonnement et la *feuille* (1), tant pour empoissonner les étangs que les pêcheries depuis le premier jour de la lune jusqu'au plein et jamais au décroissant, parce que en empoissonnant au croissant, le poisson profite mieux. Si faire se peut, on empoissonnera les étangs au croissant de la lune, le plus tôt que faire se pourra après avoir pêché le gros poisson. En n'empoissonnant qu'au mois de Mars, ainsi que plusieurs le font, le poisson est fatigué d'avoir été tenu et s'en ressent longtemps sans profiter, tandis qu'en empoissonnant de bonne heure, c'est-à-dire aussitôt après la Saint-Martin d'hiver, l'empoissonnement et la feuille se remettent et se rétablissent pendant l'hiver et amendent au printemps; c'est pour cela que le proverbe dit : « Il faut empoissonner sur la boue. »

On doit empoissonner avec de beau et bon empoissonnement, jeune, de belle venue, de belle garde, qui n'aura pas la tête grosse et qui ait de belles écailles blanches. Il faut qu'il vienne d'un endroit maigre. Le vieux a la tête plus large et plus grosse que le nouveau; il n'a pas écaille aussi belle ni aussi fine, il a le nez plus gros.

On doit mettre les carpes feuillères dans l'eau où on veut qu'elles feuillent, aussitôt après qu'on aura pêché si on veut qu'elles feuillent au mois de May, parce que si on les met dans un autre endroit, il faudra les repêcher quelque temps après pour les mettre où on veut les faire feuiller, cela les fatigue, les amaigrit et empêche de feuiller en May. Si on les met dans de l'eau vive ou dans de l'eau de fontaine, elles ne feuillent pas aussi bien que dans l'eau douce.

Il faut toujours en mettre deux tiers au lait et un tiers aux œufs. Le *Laité* est le mâle et l'*Œuvé* la femelle. Le poisson laité est le plus estimé et le plus délicat.

Dans un étang ou pêcherie de cent gros poissons, si on veut y nourrir de l'empoissonnement, on pourra mettre un millier de feuilles et si on veut le convertir à nourrir la feuillée on pourra y mettre six carpes aux œufs et dix ou douze au lait pour feuiller.

---

(1) Petit poisson plus petit encore que l'alevin, qui est menu comme une feuille de saule ou comme un fil.

CHAPITRE XIV

RECOMMANDATION DERNIÈRE.

Recommandons à nos héritiers de ne prêter ni communiquer le présent livre à des personnes quelconques pour quelques raisons et sous quelques prétextes que ce puisse être, parce que je l'ai prêté déjà et que j'ai eu lieu de m'en repentir envers le sieur Guyot, agent de Mme la maréchale de Villars.

J'observerai que la plus grande partie des laïques et ecclésiastiques auxquels on se confie, sous prétexte de nous rendre service et faire plaisir pour la recherche de quelques papiers, prennent connaissance des affaires pour nous nuire par la suite, soit dans la vue de leurs intérêts ou de ceux de leurs parents et amis, soit, dans la suite, pour se venger en cas d'inimitiés. Plusieurs personnes offrent leur bourse et leurs services, *notamment les gens d'église*, aux femmes, filles, dans la vue de... (ici un mot fort cru et fort vrai que nous remplaçons par celui de : *séduire*) la maîtresse de la maison ou la fille ou les servantes, ou bien dans celle d'en retirer rétribution et les bienfaits de la *gueullée* (sic).

(Bonfils, pouvons-nous le dire, connaissait son monde et... son curé).

AFFRANCHISSEMENT FAIT PAR MESSIRE JACQUES DUPUIS, MARQUIS DE MONBRUN ET DE LA NOCLE, BARON DE TERNANT, SEIGNEUR DE LA CHATELLENIE DE SAVIGNY-POIL-FOL ET AUTRES LIEUX.

21 mai 1690 — Reçu Amiot, notaire royal à Dompierre. (Le notaire Chantereau, à Bourbon-Lancy, a la minute et le notaire Lequin, à La Nocle, a la minute).

Ledit seigneur a affranchi damoiselle Barbe Courtet, mère de Bonfils et mis hors de toute servitude les maisons, prés, terres, bois et appartenances situés au village de Chauvetière, paroisse de Fléty et de Tazilly alternativement, suivant que ladite dame Courtet, fille majeure et héritière en partie de feu Richard Courtet et de damoiselle Jeanne Preicheur, ses père et mère, les a eus du partage fait entre elle et ses autres frères et sœurs, au baillage de Tourny, parce que Marsendet relève de Tourny, ledit Marsendet appartenait aux Courtet et Preicheur, son épouse, les grand-père et grand-mère de moi Bonfils qui sont décédés audit Marsendet le 8 may 1690, lesdits héritages ci-dessus affranchis provenant des Durand et Carré de Chauvetière, et ce au profit de ladite damoiselle Barbe Courtet, tant pour elle et ses ayant cause à perpétuité et en quelques mains que ces héritages puissent passer, moyennant la somme de 400 livres que ladite damoiselle Courtet a payée audit seigneur de Ternant et Savigny-Poil-Fol,

et, à ce moyen, lesdits héritages demeurent à l'avenir déchargés de toutes servitudes, mainmortes, bordelages et de toutes corvées et ledit seigneur les a réduits à cens sous la redevance annuelle et perpétuelle de deux sols et deux boisseaux d'avoine, mesure de Ternant par chacun an payables au château de Ternant, à chaque Saint-Martin d'hiver, ledit cens portant lods et ventes, selon la coutume du Nivernais et tous les autres droits seigneuriaux. Et ladite Courtet oblige ses biens et ledit seigneur les siens pour l'entretènement, sous la réserve qu'en cas où ladite Barbe Courtet serait dépossédée dudit bien, soit par les créanciers de l'hérédité dudit feu Courtet et de ladite Praicheur, ses père et mère, les choses demeureront et ledit affranchissement nul n'étant fait qu'en faveur de ladite damoiselle Courtet et des siens à perpétuité et sans qu'à la présente dame puisse être déclarée peine comminatoire. Ainsi fait au château de la Nocle, le 21 mai 1690. Reçu Amiot, notaire au bourg de Dompierre-sur-Vesvre.

7 février 1698. — Investiture et affranchissement par les seigneur et dame marquis de Monbrun, La Nocle, baron de Ternant, seigneur de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol, fait à Daniel Bonfils et à Barbe Courtet, son épouse, lesquels seigneur et dame, tant pour leurs hoirs, successeurs et ayant-cause, seigneurs de Ternant et Savigny, après avoir été pleinement informés des acquisitions faites par Daniel Bonfils et Barbe Courtet, son épouse, des biens des Durand, Carré et Blondiau, situés au village de Chauvetière, paroisse de Tazilly et Fléty alternativement, tant par décret passé par devant M. le Bailly de Ternant, le 4 novembre 1695, que par contrat reçu Lequin et Duregon, notaires, demeurant à La Nocle et à Luzy, les 23 septembre 1696 et le 5 janvier 1698 ont investi et investissent lesdits Bonfils et Courtet, sa femme, pour leurs acquisitions et par mesmes les ont affranchis et affranchissent et mis hors de lieu de toute servitude de bourdelage et mainmorte pour en jouir à l'avenir ledit Bonfils et Barbe Courtet, leurs hoirs successeurs et ceux qui en auront cause comme d'héritages francs et portés à cens portant lods et ventes et autres droits seigneuriaux, sous la rente censivière portée par les terriers desdits seigneur et dame, de leur baronnie de Ternant, une coupe d'avoine, mesure de Ternant, moyennant quoi lesdits seigneur et dame leur ont permis de faire mettre une girouette sur la maison qu'ils font construire dans le bien par eux acquis au lieu de Chauvetière, comme aussi de faire construire au lieu de Chauvetière un colombier si bon leur semble, ledit affranchissement ainsi fait moyennant la somme de trois cents livres; présents Pierre Boiteux, marchand, et Jean Rousset, chirurgien à La Nocle.

1702. — Affranchissement de rente au profit de Daniel Bonfils et Barbe Courtet, sa femme, par Jacques Dupuy, chevalier, marquis de Monbrun, de la Nocle, baron de Ternant, seigneur de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol, et par dame Charlotte Dupuy-Monbrun, son épouse, lesquels ont vendu à Daniel Bonfils et à Barbe Courtet, son épouse, demeurant à la Nocle, toutes les rentes censivières et bourdelières et autres généralement quelconques sur tous les héritages acquis des Carré, Durand et autres au village de Chauvetière et lieux circonvoisins, à la réserve d'un boisseau d'avoine de cens par chacun an, le jour de la Saint-Martin, qui demeure hypothéqué sur lesdits biens, ledit affranchissement fait au prix de cinq cents livres tournois; présent Philippe Léperon, bourgeois de Paris, et Pierre Boiteux, marchand.

25 février 1695. — Contrat d'acquisition par Daniel Bonfils et Barbe Courtet, sa femme de la manœuvrerie de la Sarrée, Champ-Pezin, de la Forêt-Chenu, du bois de la Châtaignerie, appelés bois de Ternant, vendus par Jacques Dupuis, marquis de Monbrun, et dame Charlotte Dupuy, sa femme, au prix de cinq cents livres. Bonfils et sa femme seront tenus de payer en outre à perpétuité une rente annuelle de quatre boisseaux d'avoine et une poule, rendus conduits au château de Ternant, le jour de la fête de Saint-Martin d'hiver.

22 septembre 1715. — Contrat d'acquisition contenant le droit de pêche accordé à Barbe Courtet par M. le marquis de Buous et la dame Charlotte-Cornélie Monbrun, son épouse, lesquels de leur bonne volonté, à la prière de Barbe Courtet, veuve de Daniel Bonfils, vivant intendant des affaires de deffunct M. le marquis de Monbrun, vivant seigneur de la Nocle, Ternant, Savigny-Poil-Fol, père de ladite dame de Buous, en considération des bons et agréables services rendus à la maison, et moyennant la somme de vingt livres, la gratifient du droit de pêche pour l'utilité de sa maison de Chauvetière, avec toutes sortes de filets, dans la rivière d'Alaine, depuis le Moulin-Neuf jusqu'au Moulin d'Avrée. Présents, Micault, prêtre, et Toussin Lhéritier, marchand à la Nocle.

DIXMES DE TAZILLY D'APRÈS LE TERRIER DE TERNANT APPARTENANT A MADAME LA DUCHESSE DE VILLARS (1585)

Maître Marc Chaussin, notaire, demeurant au bourg et paroisse de Tazilly, âgé de 55 ans, Estienne Masson, laboureur, 55 ans, demeurant audit bourg, Mathurin Denis, 40 ans, Gabriel Durand, laboureur au village de Chauvetière, 60 ans, le serment d'eux pris, ont juré, affirmé que madite dame et ses prédécesseurs sont en possession du dixme appelé le dixme de Mezeret et de Rigny qui commence depuis la croix de Nedy jusqu'à l'aubépine à main gauche, ès-terre duquel Nedy madite dame prend la moitié partant avec le sieur Dufour et le commandeur de Tourny et la portion du dixme de Tazilly qui s'appelle le *Libera*, et dudit aubépin sur le labourage des Baguyot et de Chauvetière, en deça duquel grand chemin de Luzy à Savigny à main gauche madite dame a de huit gerbes les cinq, partant avec le sieur commandeur de Tourny, *Libera*, le sieur Dufour, et au labourage au delà dudit chemin de Luzy à Savigny à main droite ladite dame a seulement quatre portions, l'une partant comme dessus, et dans le village de Fletty, madite dame y a un huitième à cause de la cure de Fletty, de huit portions, quatre audit commandeur, sieur Dufour et *Libera* à prendre de la fontaine des Baguyot, tirant à la fontaine à la Bayonne à la pierre du Saule et à la fontaine des Praty, au village de Marsendet madite dame reprend tout le dixme entièrement, excepté le champ appelé le Champ-Canillon où l'église de Tazilly prend le dixme entièrement.



Item, au village de Tazilly, la totalité, sauf depuis la maison Lequin jusqu'à la croix Vieille tirant le long d'un sentier jusqu'au chêne du quartier et au chemin de Luzy à Ternant à droite qui appartient entièrement à l'église de Tazilly et s'appelle le dixme de *Conclud* et de là tire à l'étang de la Folie appartenant à madite dame et Pierre

Duchamp de Chauvetière et au noyer estant à un champ derrière ledit noyer faisant séparation du dixme et, d'illec au ruisseau Monin et la chenevière Léger, et leurs autres villages qui sont Tazilly, Salois, Grand-Champ, Pairigny-les-Bois, Les Gains, sont entièrement du dixme de madite dame.

DIXMES DE VERSANDET ET CHAUVETIÈRE

1585

Le 16 mars 1585, avant midy, je me suis transporté avec le sieur du Mousseau jusqu'au village de Versandet, en la maison d'Antoine Lauverget, auquel ledit sieur du Mousseau m'aurait dit et déclaré qu'il avait fait bailler assignation par Pierre Perrin, sergent royal, à Jean Baguyot le jeune et à Benoist Vigneron, laboureurs de Versandet, Thomas Digoin, Jean Durand et Dimanche Mathé, laboureurs au village de Chauvetière, afin de prendre leurs déclarations et accordances du dixme à lui appartenant aux villages de Versandet et de Chauvetière ensemble, lui confirmer les limites et enclaves d'iceluy et après que ledit Perrin m'a rapporté verbalement avoir baillé assignation et qu'iceux nommés se sont comparus, j'ai pris le serment en tel cas requis : à sçavoir de Jean Baguyot, 60 ans, Benoist Vigneron, 45 ans, Antoine Lauverget, 40 ans, Thomas Digoin, 50 ans, Jean Durand, 30 ans, ce fait, et ayant enquis si ledit avait le droit de dixme sur lesdits villages, ouches prenant les enclos, ont dit qu'en fin de compte appartient droit de dixme sur tous les héritages qui sont ès-enclos ci-dessus déclarez et qui se partent avec le sieur du Mousseau et le commandeur de Tourny qui prennent chacun cinq portions, le *Libera* de Ponay qui prend une douzième et Esme Sauvaget qui prend aussi une douzième et se appelle le dixme de Versandet et Chauvetière et se prend ledit dixme : du ruisseau de la Planche suivant le ruisseau du Poullas et, de là, tirant droit au bois Baguyot, le long de la forest de Tuard appelée la forest Chenu et de ladite forest le long du grand chemin tirant vers les Quinchelles et de ladite Quinchelle (Quincize) tirant à la corne du châtaignier Baguyot, tirant au chemin appelé la Goutte-du-Champ-Guichard, et de là tirant droit au Lalon, suivant le grand chemin allant de Versandet à Mullot et de ladite Goutte au Lalon tirant droit au *Guilletier* de Jean Baguyot et de ladite Goutte tirant au champ appelé Pierre Rousse et de là tirant à la pêcherie du champ de la Presle (c'est mon estang de Gaille-des-Presles) appartenant aux héritiers Pierre Chaussin, et de ladite pêcherie virant au ruisseau de la Brosse et de là tirant à l'estang du Barbeau et dudit à l'estang à la Claix des prés Beras et desdits le long du grand chemin allant de Luzy à Savigny-Poil-Fol à Champ-Grandjean à main droite, et du Champ-Grandjean tirant droit à l'étang du Moulin appartenant au sieur de la Goutte et dudit au pré dudit Chaussin, et dudit pré tirant droit au Carré-de-la-Brosse appartenant aux Lauverget et au sieur de la Goutte et au ruisseau de Presles ou Prébé cy-dessus déclarés dans lesquels enclos ledit sieur du Mousseau y prend droit de dixme des douze portions les cinq et les prennent iceluy et le commandeur de Tourny ensemblement chacun cinq portions, les douze partant avec le sieur Sauvaget, et le *libera* de Ponay prend les droits de dixme

à raison de quinze gerbes l'une, mais que lesdits enclos il y a des pièces de terre ci-après déclarées où ledit sieur du Mousseau et les consorts ne prennent que la moitié dudit dixme, sçavoir l'enclos des Presles, le curé de Fletty y prend la moitié, partant avec les susdits et le sieur du Mousseau; dans les champs du Vernay, le sieur de Ternant prend de huit gerbes les cinq, le reste au sieur du Mousseau et ses consorts, et du chemin tendant de Savigny à Luzy à main droite prenant l'étang du Barbeau jusqu'à la Corne-du-Châtaignier à main droite, ledit sieur du Mousseau et le commandeur de Tourny, Sauvaget et le *Libera* ne prennent que de huit portions les trois et le sieur de Ternant les cinq et, sur tout le finage du village de Chauvetière prenant du chemin allant de Savigny à Luzy à main gauche jusqu'à la corne des châtaigniers, ledit sieur du Mousseau et ses consorts y prennent de quatre gerbes les trois et le sieur de Ternant la quatrième et, au champ de la grande taille ensemble le curé de Fletty y prend la moitié et lesdits consorts y prennent l'autre moitié ; ensemblement au champ de la Grande-Brosse appartenant aux héritiers Laurent Chaussin, le curé de Fletty y prend la moitié et lesdits consorts l'autre, et au champ appellé le champ de la Brosse appartenant au sieur de la Goutte, en la moitié du champ de vers le bas ledit curé y prend la moitié, l'autre au sieur du Mousseau et consorts, au champ Rousset, de même au buisson des Fourchets appartenant audit sieur de la Goutte, Dechaume, Laurent Chaussin, de même ; le champ des Brosses au sieur Anthoine Lauverget de même par moitié, au champ Vanau audit sieur de la Goutte, de même, au champ de Mauban, de même, au champ de l'Eglise appartenant au sieur Lauverget, de même par moitié, dans le champ des Chemins au sieur de la Goutte et audit sieur Lauverget, de même au curé de Fletty et au sieur de Mousseau et consorts, le champ des Combes au sieur de la Goutte de même, le champ des Combes Chaussin audit sieur de la Goutte de même, es-prays Bérard de Gibelet, de là le ruisseau des Barbeaux tirant au bois d'Ambois de même par moitié, au champ de l'Abbatays à Chaussin et Reveniau par moitié, le dixme de Presle se prend comme est dit ci-dessus à raison de 15 gerbes l'une.

Ainsi l'ont reconnu et offrent de payer au sieur du Mousseau tant qu'il en sera détenteur et possesseur et de leur rendevance ont ouï à leurs ancêtres ladite portion dudit sieur rapportait huit bichets, sept bichets, quelques fois quatre, l'année dernière cinq.

RACHATS DE DIXMES

Contrat d'acquisition du dixme de Marsendet comme aussi acquisition du cens de quatre boisseaux d'avoine et d'une poule, assis sur le domaine de la Serrée, forêt Chenu et comme encore de la bannalité de Chauvetière, par Barbe Courtet et Daniel Bonfils, sur Jean-François-Elésias de Pontevès, chevalier, marquis de Buous, de La Nocle, baron de Ternant, Savigny-Poil-Fol, Chamlevoy, Maulais, Olnay, Tazilly, Fléty et autres lieux, lieutenant du roy en Provence et à son autorité dame, Madame Louise, Alexandrine, Cornélie Dupuy-Monbrun, son épouse, aux droits de haute et puissante dame Charlotte Dupuy-Monbrun, sa mère, lesquels ont vendu solidairement

le dixme leur appartenant sur le domaine de Marsendet, plus le cens annuel de quatre boisseaux d'avoine et une poule dus audit seigneur à cause de la baronnie de Ternant, comme encore lesdits seigneurs reconnaissent qu'il n'y a aucune bannalité sur la maison de Chauvetière, seulement réservée celle qui pourrait être due sur le domaine, moyennant la somme de soixante-dix livres.

Fait au château de La Nocle, le 16 février 1718; présents, Claude Guyollot, docteur en théologie, prévot de la collégiale de Ternant; Claude Andrieu, avocat en parlement, bailly de La Nocle; Gallet, notaire. Contrôlé à Bourbon-Lancy par Burgat et insinué aux registres des insinuations laïques à Luzy, le 30 mars 1718.

Sommation, le 27 août 1738, au sieur Gautheron, curé de Tazilly, comme aussi au sieur du Pont-de-Vaux, par Louis Jourdier, huissier à La Nocle, pour ce que ledit curé n'ait rien à voir dans le domaine de Marsendet.

AVIS DU SIEUR BLANDIN AINÉ, AVOCAT A NEVERS, AU SUJET DU DROIT DE PASSION EXIGÉ PAR LES CURÉS.

Bonfils, qui entendait ne payer aux curés comme au fisc que ce qu'il était tenu de payer en vertu des lois ou de titres bien en règle, pensa devoir prendre avis près du sieur Blandin aîné, jurisconsulte à Nevers, au sujet du droit dit de passion qu'exigeaient les curés et que certains d'entre eux cherchent encore à prélever actuellement dans nos campagnes. Voici ce qui lui fut répondu :

« Les droits de passion à la gerbe ou au boisseau ne sont point dus aux curés, ce sont des dons volontaires de la part des habitants, à moins que les curés n'en aient titre en bonne forme, ce qui n'est pas probable. Les curés n'ont aucune action contre ceux qui refusent ces droits.

Une assemblée de paroissiens peut consentir à cette obligation, mais ceux qui refuseront peuvent notifier leur opposition par huissier.

Un arrêt du parlement dit que ce droit est volontaire et défend aux curés de rien exiger; il permet seulement de recevoir ce qui sera volontairement offert. *(Ordonnance d'Orléans, 1669).* »

Les curés de campagne, pour ôter connaissance aux maîtres de ce prélèvement et cacher le droit de passion qu'ils exigent des laboureurs, se font donner un boisseau de bled à la place par chaque laboureur et cinq sols par chaque manœuvre de leurs paroisses. Comme les laboureurs ont objecté que leurs maîtres ne veulent point leur tenir compte de la moitié du boisseau qui est une coupe pour la part du maître, lesdits curés leur ont dit de compter ce boisseau au maître dans les semants. Il arrive ainsi que les laboureurs comptent dans la semaille un boisseau de plus pour ce bled de passion. Les curés leur disent qu'ils n'offensent pas Dieu, ce faisant, et leur en donnent l'absolution.

DIXME DE VENDANGE

Pour la dixme de vigne, je dis au curé d'envoyer un vaisseau et je fais commencer par le noir. La quinzième bannée est pour le curé, Si il n'y en a pas quinze bannées de noir, je lui donne toutes les quinzièmes bannées.

A Marsendet, le dixme se lève toutes les seizièmes bannées seulement.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE TAZILLY

12 février 1700. — Contrat d'acquisition de la chapelle Notre-Dame dans l'église Saint-Denis de Tazilly par Daniel Bonfils et Barbe Courtet et damoiselles Estiennette et Anna Courtet, filles majeures, demeurant à Marsendet, sur Philippe Lhérault, écuyer, demeurant à Larochemillay, et honorable Lazare Lallemand, marchand à Luzy, et à son autorité dame Lazare Lhérault, son épouse, lesquels cèdent le droit qui leur appartient indivisément dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Tazilly, du côté de l'évangile, à la charge de payer ce qui revient du principal et des frais par lesdits Lhérault et sa femme à maître François Lardereau, procureur fiscal à Larochemillay, qui en aurait été inquiété par François Bonneau, à présent curé de Tazilly.

Est joint et attaché le contrat de ladite chapelle acquise par Louis Lhérault, écuyer, sieur de Marsendet, et damoiselle Bénédicte Danguy, sa femme, des sieurs et chanoines *de l'église collégiale* de Ternant qui sont : Jean Loreau, prestre, prévot de Ternant; Léonard Chaussin, Gabriel Bouiller, Claude Loizeau, prêtres et chanoines de Ternant, lesquels ont donné et octroyé audit Lhérault ladite chapelle pour y être ensépulturés et y mettre leurs siéges en ladite chapelle sans que nul puisse y être enterré sans leur consentement, et de ceux qui de lui auront cause, lequel Lhérault pourra faire fermer à balustre sans toutes fois empêcher les dévotions des paroissiens et curés, à charge d'entretenir de toute réparation et fera armer d'habits icelle chapelle fort honnêtement de ce qu'il sera requis pour célébrer la sainte messe, comme calice, patène, corporaux, voile, chasubles, la nappe, le mieux qu'il pourra et dont autres personnes que ledit Lhérault ne pourront prétendre aucun droit, le tout moyennant que ledit Lhérault et sa femme ont promis faire par fondation la rente d'icelle chapelle audit sieur prévost et chanoines, à la somme de vingt sols tournois de rentes payables au jour de la fête d'Assomption de Notre-Dame, d'année en année et d'icelle année en année à perpétuité semblable somme. Ladite rente assise sur un pré assis au finage de Tazilly, acheté par lui de Marc Chaussin, pré appelé le pré Chanot, de la contenance de trois chars de foin.

FONDATION D'UN BANC DANS L'ÉGLISE DE FLÉTY

26 septembre 1740. — Acte reçu Devaucoret, notaire royal à Luzy, par lequel Estienne Pejoux, prestre, curé de Fléty et Tazilly; Jean Blondeau, fabricien de Fléty, permettent à Isaye Bonfils et Françoise Delaud, sa femme, de placer un banc *proche* la chapelle Saint-Jean et le pilier de Saint-Sébastien, vis-à-vis d'une fenêtre qui est dans le mur de l'église, ledit banc de cinq piéds de largeur par devant et de trois par derrière et de six pieds de longueur, moyennant six livres en argent d'entrée de fondation et de dix sols de rente avec droit d'inhumation sous ledit banc, en payant les droits accoutumés audit curé et ceux de la fabrique quand en sera temps.

En cas de non-payement de la rente de dix sols pendant trois ans, y seront lesdits contraints au payement. Il sera permis auxdits et à leurs hoirs de retirer leur banc en payant les échus et seront exempts de la rente après l'enlèvement.

Protestation de Bonfils en qualité de fabricien contre Eustache de Chargère de Vaux, demeurant en la paroisse de Fléty, et Jean David, ci-devant curé de ladite paroisse. Ledit de Chargère se serait fait concéder pour une somme modique par ledit curé un banc *avec marchepied* occupant une partie du chœur de l'église de Fléty, lequel banc ne peut être occupé que par le patron ou le seigneur haut justicier; que le sieur de Vaux ne peut s'ériger en seigneur, que les fabriciens seuls et non le curé peuvent donner permission de sépulture, fait sommation à de Chargère d'enlever son banc et marchepied et de payer à la fabrique le droit de sépulture de feu son fils décédé depuis environ deux ans.

Protestation du même genre par Mme Marie de Verdigny, dame de Chanault, noble d'extraction, ayant fief et justice moyenne et basse dans la paroisse de Savigny-Poil-Fol qui se plaint que le curé ait reculé son banc pour y mettre le banc de sépulture du sieur Fronton-Maillard, dans la nef de ladite église, le 16 mai 1681. Le banc dans la nef était réservé aux seigneurs justiciers, et de plus l'argent de concession de sépulture ne devait pas être remis au curé *qui l'avait gardé*, mais aux fabriciens.

FILLES AUMONÉES. — UN OUBLI DE DANIEL

18 septembre 1724. — Assignation à Barbe Courtet, veuve de Daniel Bonfils, par Georges Hanin, huissier au bureau des finances, chambre du trésor, au palais de Paris, y demeurant, paroisse Saint-Jacques, où s'étant transporté en la ville de Luzy pour recouvrer la somme due à trois filles aumônées de la paroisse de Savigny-Poil-Fol, par feu Daniel Bonfils, dépositaire, qui s'était chargé de la rendre pour trois filles de ladite paroisse, à sçavoir cinquante livres par chacune. Il s'agit là de la fondation faite le 14 février 1588, par Ludovic de Gonzague et Henriette de Clèves, son épouse, pour le mariage de soixante pauvres filles de leurs terres par chacun an, à perpétuité.

(Nous espérons pouvoir recauser de cette bienfaisante institution de soixante rosières nivernaises, complètement oubliée aujourd'hui).

BILLET DE PUBLICATION POUR LE RÉTABLISSEMENT D'UN DOMAINE INCULTE

J. B. fait sçavoir par ces présentes aux habitants de F. qu'il va rétablir son domaine dudit F. demeuré inculte depuis..... ans, à ce que les habitants, syndic, collecteurs de ladite paroisse n'ayent à le comprendre aux impositions royales, conformément aux édits et déclarations du Roy fixant le taux de pareils domaines à rétablir.

DISCESSION DE MAISONS DE NIVERNAIS EN BOURGOGNE

B., bourgeois à F..., déclare et fait sçavoir aux syndic, collecteurs et habitants de la paroisse de F..., qu'à la Saint-Martin d'hiver prochaine, il éteindra son feu pour aller faire demeure et résidence dans la paroisse de..., province de Charollois, à ce qu'ils n'aient point à le comprendre l'année prochaine, 1729 et autres suivantes dans leurs rôles et tailles dudit F... et autres impositions et charges de paroisse.

(Il faut que ce billet soit sur papier marqué de la province qu'on quitte et après publication, que le curé ou huissier qui publiera mette au bas son certificat et au dos et ensuite l'envoye enregistrer au greffe de l'élection de l'endroit et ensuite faire rendre un jugement en élection, adjuger les conclusions et défenses requises et signifier la sentence aux collecteurs).

BILLET DE PUBLICATION A L'ISSUE DE LA MESSE POUR OBLIGER LES SUJETS DU MOULIN BANAL A Y ALLER MOUDRE

M. J., fermier de la terre, seigneurie ou commanderie de, ou sous-fermier du moulin banal dépendant de ladite seigneurie, font à sçavoir à tous à qui il appartiendra et spécialement à tous les sujets et justiciables de ladite seigneurie que le moulin banal en dépendant est en bon état et tournant, virant et faisant farine, pourquoi tous les sujets et justiciables sujets au droit de bannalité sont invités et, par cette, sommés et interpellés de venir moudre à la date de publication des présentes, d'illec à continuer, tous les grains recueillis et à recueillir par les justiciables et destinés à la nourriture de leurs familles et de leurs domestiques et ouvriers quelconques, le tout à peine de confiscation, *ipso facto*, desdits grains, sacs et voitures trouvés en contravention, en conformité de l'article 3 de la coutume du Nivernais, et en outre à peine d'amende, conformément à ladite coutume.

Un sujet, au moulin banal, après avoir laissé sa fournée 24 heures audit moulin, si elle n'y est pas moulue, peut la mener moudre dans d'autres moulins, sans crainte de confiscation ni amende.

BILLET DE DÉFENSE DE CHASSER DANS LES GRAINS ET DE BRISER LES TRACES

Le sieur A. Bonfils, bourgeois de Chauvetière, y demeurant, et Léonard Cheuret, manœuvre demeurant à la Serrée, parroisse de Fléty, remontre par cette qu'il y a journellement, même en tous autres temps et saisons de chaque année et dans les

temps prohibés par l'ordonnance des eaux et forêts, plusieurs gentilshommes attroupés ensemble, en équipage de chasse avec bandes de chiens et aussi avec eux-mêmes des bandes de paysans, sous prétexte de tuer des lièvres et perdrix, passent et repassent en plusieurs endroits sur les clôtures de plant vif ou faites à la main, brisent et écrasent lesdites clôtures et font des passages et entrées qui occasionnent les bestiaux de la manœuvrerie à se jeter dans les héritages voisins et à y causer des dommages, que n'ayant d'ailleurs pas de bois et de bouchure pour entretenir lesdites clôtures, comme aussi que lesdits chasseurs et chiens y commettent plusieurs autres délits et mésus, soit par leur passage et celui de leurs chiens dans les bleds et autres grains, dans les foins et herbes, que, par leurs cris, huées, coups de fusils et voix de leur troupe de chiens, font peur aux bestiaux d'icelle manœuvrerie qui prennent des fuites dont on a peine à les rassembler par les peurs qu'ils prennent, font déffences, inhibitions expresses à tous à qui il appartiendra de récidiver à l'avenir, ce qu'ils requièrent être publié à l'issue de la messe. — 1750.

TESTAMENT DE DAME BARBE COURTET, VEUVE DE DANIEL BONFILS

Au nom de Dieu, Amen. L'an 1725, 19 septembre, au château de Champfeuvrier (Champleuvrier), paroisse de Chiddes, ou moi François Dubosc, notaire au duché de Nivernais, reçu au baillage et pairie de Nevers, résidant au bourg de Larochemillay, laquelle alitée de maladie qui menace péril de mort, désirant faire mon testament et par lequel ladite a voulu que son corps soit enterré en l'église de Chiddes, donne à la fabrique de ladite la somme de seize livres, plus aux pauvres de ladite la somme de six livres, plus les frais funéraux de son enterrement, *Liberas*, une messe par semaine pendant un an dans la même église et bout de l'an, pourquoi il sera payé au curé de ladite par ses héritiers la somme de soixante-quinze livres, par une fois seulement; donne à Lucie Bonfils, sa fille, femme de François Perrier, apothicaire à Bourbon-Lancy, les revenus et intérêts de douze cents livres, le surplus des autres biens sera partagé entre Isaye Bonfils, son fils, et ladite Lucie, sa fille.

Présents : Louis-François Perroset, bourgeois à Chiddes ; Jean-Baptiste Lanoys, jardinier. Donne à Catherine Lagrange, domestique chez M. Bruneau, pour ses bons soins pendant sa maladie, deux chemises, deux jupons avec ses bas et ses souliers tels qu'elle les a chez ledit Bruneau.

CONTRAT D'AFFRANCHISSEMENT DE FRANÇOIS CHAUSSIN. — 1584

Contrat d'affranchissement par Madame Gabrielle de Batenet, veuve de Gaspard de la Chastre, seigneur de Ternant, de François Chaussin, fils de Laurent Chaussin, de la paroisse de Fléty, en considération des services que ledit François Chaussin et son père ont rendus audit sieur de Ternant et à leur maison, lesdits Chaussin étant affranchis de corps seulement et mis hors lieu de toute servitude comme de corps et servitudes de mainmorte, et demeurent lesdits Chaussin francs comme les autres francs du pays de Nivernais, ainsi que les parents qui pourront leur succéder, en

payant par lesdits Chaussin et ses hoirs les redevances annuelles dont ses biens se trouveront chargés. Lesdits deux affranchissements sont cotés du 8 octobre 1584; reçu Bourdège, notaire.

UN QUADRUPLE MARIAGE DANS UNE COMMUNAUTÉ

Bonfils relate, et nous ferons comme lui, le curieux et quadruple contrat de mariage passé le 16 décembre 1639, en présence du notaire Lardereau, sans doute pour resserrer les liens d'une communauté menacée de se dissoudre, entre François Carré, chef de la communauté, et Jeanne Chaussin, sœur du curé de Tazilly d'alors, veuve de Claude Durand, et deux fils de François avec deux filles de Jeanne Chaussin et de son premier mari, et enfin d'un fils de ladite Jeanne avec une petite fille dudit François, le tout bien entendu avec dispenses convenables venues de Rome. Disons que les familles Carré, Durand et Chaussin ont laissé des descendants qui existent encore à Fléty, Savigny-Poil-Fol, Ternant et Fours.

« L'an 1639, le 16 décembre, au lieu de Chauvetière, paroisse de Tazilly, ont été présents en leur personne, François Carré, maître et chef de sa communauté, Jeanne Chaussin, veuve de Claude Durand d'autre part; Blaize Carré, fils de François et son personnier et de *Bened Beneditte*, aussi dans la communauté dudit François Carré, son frère, et Léonarde Durand, fille de feu Claude et de Jeanne Chaussin.

Pierre Carré, aussi fils de François et Philiberte Durand, fille dudit Claude et de Jeanne Chaussin ; Jean Durand, fils de feu Claude et de ladite Chaussin ; Gilberte Carré, fille de feu Simon, fils dudit François et son personnier, et de Marie Guain, qui ont promis et promettent de se prendre en légitime mariage devant Dieu et Notre Sainte Mère l'Eglise, à ce consentant et accordant la loi de Rome, savoir :

François Carré et Jeanne Chaussin ;
Blaise Carré et Léonarde Durand ;
Pierre Carré et Philiberte Durand ;
Jean Durand et Gilberte Carré.

Le tout en l'autorité donnée par François Carré et Jeanne Chaussin, père et mère des futurs, et François Carré, grand-père et maître de la communauté.

Présents : Léonard Chaussin, prêtre, chanoine de Ternant, curé de Tazilly, frère de Jeanne Chaussin et oncle des Durand; Charles Carré, neveu; Laurent dit Pignelon, cousin; Charles Le Chat, prêtre, desservant du curé de Fléty ; Charles Bouton, praticien à Luzy. »

DONATIONS PAR LÉONARD CHAUSSIN AUX ÉGLISES DE FLÉTY ET DE TAZILLY

Par testament en date du 28 janvier 1643, Léonard Chaussin, prêtre, curé de Tazilly, chanoine de Ternant, donne 300 livres pour réparations à l'église de Fléty.

2° A la fabrique de Tazilly, la maison où il demeure, jardin, ouche, cour, aisances et appartenances pour servir de maison presbytérale sans qu'elle puisse être convertie à autre usage, à la charge pour les fabriciens de faire dire une messe de *Requiem*, un

libera à la fin, tous les premiers lundis des mois de toute l'année, à perpétuité; un *libera* sur sa fosse tous les dimanches avant la grand'messe et, faute de ce faire, les héritiers Chaussin pourront s'en emparer sans formalité de procès, seront tenus les fabriciens d'entretenir ladite maison en bon état, à faute de ce, les héritiers susnommés pourront s'en emparer.

A son enterrement il sera appelé douze prêtres; après son enterrement, à son *carantolle* (quarantaine) et bout de l'an. Sera donné à 12 prêtres 36 livres pour dire douze messes chacun après son décès.

L'ouche qu'il a acquis de Guillaume Chamrevault, la donne à Léonard Champrevault, fils dudit, son filleul. Pour le surplus de son bien, meubles et immeubles, les donne et lègue à tous les enfants issus de son frère et sœur tant nés qu'à naître pour partager par égales portions, l'un d'eux venant à décéder les autres lui succèdent par tête, lesdits biens seront régis par un exécuteur testamentaire pour être employés à l'entretènement des enfants, chacun pour sa portion et pour leur faire apprendre un métier. Sera fait un inventaire auquel assisteront Toussaint Lardereau, contrôleur à Luzy; Charles Lardereau, son fils; Pierre Chaussin, maréchal à Issy-l'Evêque. Signé : L. Chaussin, Hugues Le Chat, vicaire à Flety; Claude Alardot, mégissier à Luzy; Repoux, notaire.

Il ressort d'un acte en date du 28 mai 1608, que Jacques Chaussin, père dudit Léonard, désirant faire pourvoir son fils, clerc et acolyte aux saints ordres, lui avait assigné, à titre de bénéfice, la maison, jardin, ouche, un quartier de vigne, le tout tenant ensemble au chemin de Tazilly à Ternant à droite, à la maison de Jacques Chaussin du levant, et en outre 50 livres par an. Présent, messire Jean Rethy, prêtre, vicaire de Tazilly.

Luzy, Néant, notaire, 28 mai 1608.

1608, 8 novembre. — Mariage d'Esme Chaussin, fils de Jacques, laboureur au village du Gain, paroisse de Tazilly, et de Marie de la Fin, avec Benoîte Durand, fille de Gabriel Durand et de Pierrette Digoin de Chauvetière. Benoîte Durand apporte en dot un lit garni, deux robes de drap, deux paires de chausses, une arche fermant à clef, un coffre fermant à clef, une vache, un porc, quatre brebis et la somme de vingt-quatre livres, moyennant quoi elle renonce à tous ses droits dans la communauté et ira faire sa résidence chez son futur époux.

8 décembre 1561. — Vente par Gaspard de la Châtre, seigneur de Ternant, à Jean Digoin, d'un droit de succession de mainmorte échu audit seigneur par le décès de Barbe Digoin, vivant femme de Charles Durand et sœur dudit Laurent Digoin, laquelle étant de condition servile et de mainmorte de ladite seigneurie de Ternant ledit seigneur de Ternant s'est dessaisi et en a revêtu ledit Laurent Digoin, moyennant vingt livres.

En 1619, il y avait un Jean Digoin, laboureur, chef de sa communauté au village de Palluau, paroisse de Luzy.



CROQUIS NIVERNAIS

Les « Maries »

P'tit frée, tint don bin mon bâton qué fasse danser la Marie. »

. . . .

Elles arrivent, vers huit heures du matin, en ce jour chaud de la Fête-Dieu, à la « loue » du Parc de Nevers, par les routes de Pougues, de Coulanges, d'Azy, d'Imphy, de Saint-Pierre, celles qui vont revendre pour un an leurs fatigues aux fermiers, celles qui font au petit jour jaillir à deux mains le lait blanc du pis des vaches, celles qui pétrissent la pâte de froment, qui enfournent et qui rangent sur les claies, longtemps avant que le citadin soit réveillé, le bon pain bis de chez nous, celles qui traînent par les champs, dans les paniers énormes, dans les « quadrains » étamés, les repas des faucheurs et des moissonneurs, celles qui ont souvent du cœur, de la santé toujours, les belles filles pauvres de notre riche Nivernais, les « Maries. »

Elles arrivent par deux, par trois. Elles ont leurs robes neuves qu'elles retroussent gentiment et marchent sur le gazon pour garantir leur unique jupon blanc, et sa dentelle à deux sous le mètre de la méchante poussière. Elles parlent peu ; mille pensées assiègent leurs cerveaux simples. Chez qui vont-elles tomber cette année ? Celle-ci avait une mauvaise maîtresse qui lui faisait la vie bien dure ; celle-là était au contraire choyée par sa fermière, qui ne la traitait pas comme une servante, mais comme l'enfant de la maison ; pourquoi la mère a-t-elle voulu lui faire quitter une aussi bonne place ? pour qu'elle gagne ailleurs une ou deux pistoles de plus ; elle en veut bien à ce grigou d'argent. Hélas ! ses parents sont presque misérables, et quatre pièces de cent sous leur donneront une quinzaine de paix et de joie. Une autre laisse dans le domaine où elle était le « boyer » Lazare qui l'aimait bien et qui lui a promis d'aller la voir n'importe où ; le « boyer » a de bonnes jambes ; elle sait bien que dix ou

douze lieues ne l'effraieront pas, mais elle sait aussi que les gars oublient vite et que, si celle qui va la remplacer est jolie, le danger sera bien grand. Une autre chante, taquine ses compagnes, plante des fleurettes à toutes les boutonnières de son corsage, esquisse quelques pas de polka au milieu du chemin.

— Mon guieu qu't'es donc bin aise, ma Lise.

— Pour sûr. Té sais don pas qué l'maît' Claude est v'nu hier au soir mé louer à groûs prix.

— Té vas au Perry?

— Oui.

— Chançarde, j'y seus à présent ; ton boun'ami Pierre mène les ch'vaux là.

— Té l'as dit, ma belle. Et j'vas à Nevers rin qu'pour mé prom'ner, rin qu'pour valser tout mon saoul avec Pierre. C'est nout'darniée saison d'doumaines ; nous faut pûs qu'cent écus pour avoir l'argent d'nout'ménage. J'vons nous marier à l'aut' Saint-Jean.

— Chançarde, chançarde ! répète un peu tristement l'amie.

Lise est ravie ; elle arrondit les bras, se dandine sur la pointe des pieds.

— Et ioup' lon la !... et ioup' lon la !...

. . . .

« P'tit frée, tint don bin mon bâton qué fasse danser la Marie. »

. . . .

La « loue, » la foire aux servantes bat son plein. Fermiers et fermières examinent... la marchandise; les offres et les refus de pistoles se croisent. Telle maîtresse frisant la quarantaine et prenant de l'embonpoint, cherche la forte abatteuse d'ouvrage qui en fera pour deux. Telle autre, jalouse des bonnes, à tort ou à raison, veut à n'importe quel prix la plus laide de toutes. Quelques vieux garçons essaient de découvrir, parmi les mûres, la physionomie qui trahit le plus de... complaisance... — « Babet... un lait de poule... et mon bonnet de nuit. »

Et bientôt les groupes s'éclaircissent. Maintenant tout au plaisir. Chacune a cherché des yeux et presque toujours rencontré son galant. On s'en va manger sur le pouce, boire une chopine ou deux, les mines s'allument, les langues sont aussi habiles ce soir qu'elles étaient paresseuses ce matin.

Les bals du Parc se remplissent : polkas, valses, quadrilles se succèdent sans interruption et sont toujours suivis du traditionnel double baiser. Sur les bancs, dans les coins, les mains traînent dans les mains, les projets, les confidences, les promesses, les serments s'échangent et... s'envolent... ironiques et légers parmi les feuilles et les lanternes vénitiennes, au son des vielles, des clarinettes et des musettes, comme se sont envolés ceux de l'an passé, et comme s'envoleront ceux de l'an prochain, ceux de la dernière loue qui précédera la fin du monde.

. . . .

« Tint don bin mon bâton, p'tit frée, qué fasse danser la Marie. »

Et, dans neuf jours, le lendemain de Saint-Jean, les pauvres « Maries, » si pimpantes, si heureuses aujourd'hui sous les « parquets, » reprendront leurs habits courts, leurs petits bonnets et s'en iront par les chemins, portant sous le bras tout leur linge : deux ou trois jupes et camisoles, deux ou trois paires de bas, quatre ou

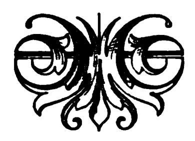
cinq mouchoirs enveloppés dans un vieux rideau. Elles s'en iront vers les nouvelles fermes où les douze mois qui viennent vont s'écouler pour elles, s'écouler comment?... Elles seront bien un peu inquiètes, un peu craintives avant d'entrer.

Et, le long des routes, elles songeront, le cœur gros, à cette Fête-Dieu, aux paroles trop belles de leurs amoureux. Ils passeront, lointains et comme plaintifs, cette fois, les cris des gars mêlés aux sons des vielles, des clarinettes et des musettes.

. . . .
. . . .

« P'tit frée !... P'tit frée !... tint don bin mon bâton qué fasse danser la Marie. »

Louis MIRAULT (Fanchy).





RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

sur la Famille de la Saleine

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et, en pointe, de trois glands aussi d'or, le dernier surmonté d'une épée d'argent mise en pal la pointe en bas.*

Cette famille me paraît être originaire d'Asnois. Elle vécut à Clamecy pendant près de deux cents ans. Le 28 mai 1577, Claude Bidan, laboureur et vigneron à Asnois, agissant tant pour lui que pour Loupze de la Saleine, sa femme, et pour Eugénie Delaplace, veuve de Girard de la Saleine, vend à honorable et sage maître Loup de la Saleine, licencié es lois, avocat en parlement, demeurant à Clamecy, quatre ordons de vigne, partant par indivis avec l'acquéreur, sis au finage d'Asnois, sur les chaumes des Pâtis, moyennant six livres tournois. Je vais suivre la descendance de Loup.

I. Loup de la Saleine, avocat en parlement, échevin de Clamecy en 1544-45 et, en 1555-56, est qualifié noble en 1568 et dit mari d'Antoinette de Miniers. Il eut, entre autres :

II. Philibert, qui suit.

II. Fanchy, baptisé le 13 février 1568.

II. Philibert Ier de la Saleine, étant étudiant en droit à l'Université de Bourges, fut émancipé le 7 octobre 1576, afin de pouvoir acquérir divers bâtiments à Villiers-sur-Yonne. Peu après, il était avocat pour le roi en l'élection de Clamecy. En 1580, il est dit époux de Marie Pellaut, fille d'Etienne, avocat à Saint-Fargeau, et, en 1586, échevin de Clamecy. Il n'existait plus en 1593. Ses enfants furent :

III. Loup, baptisé le 27 octobre 1581, licencié ès-lois en 1603.
III. Etienne, baptisé le 22 avril 1583.
III. Suzanne, baptisée le 15 septembre 1587, femme de noble Pierre Gauthier, élu particulier de la ville de La Charité.
III. Anne, baptisée le 16 juillet 1589.
III. Françoise, baptisée le 11 novembre 1591.
III. Philibert, fils posthume, baptisé le 1er février 1593. Il suit.

III. Philibert II de la Saleine, secrétaire de la chambre du roi, épousa, vers 1616, Marie Guillier, fille de Jean, sieur de Saint-Gervais, président en l'élection de Clamecy, juge ordinaire de Clamecy, et d'Elisabeth de Creilg. En 1620 il est juge ordinaire de Clamecy. Il remplit les fonctions d'échevin de Clamecy en 1621-22 et 1628-29. Il laissa :

IV. Philibert, baptisé le 17 août 1617 ; il suit :
IV. Elisabeth, femme de Jacques de Brielles, seigneur de Tronsec.
IV. Anne, qui épousa : 1° Denis Duchesne, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Clamecy, dont elle était veuve en 1650 ; 2° Claude Faulquier, contrôleur au grenier à sel de Clamecy.
IV. Jeanne, femme de Christophe Bessin, procureur en la cour de Parlement de Paris.
IV. Suzanne, femme de Claude Lasné, d'où Elisabeth Lasné, femme de Claude Challemoux, seigneur de la Planche, conseiller au Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.
IV. Claudon, femme de Jean-Florimond de Lavenne, seigneur d'Olcy.

IV. Jean, juge ordinaire de Clamecy, en remplacement de son frère 1659, échevin de Clamecy, en 1662-63, conseiller de S. A. R. Madame la duchesse douairière d'Orléans. Il mourut le 27 mai 1689, âgé de 52 ans, ayant eu de son union avec Jeanne le Maigre :

V. Claude Angélique, baptisée le 9 avril 1662.
V. Jean, baptisé le 14 mai 1663.
V. Suzanne, baptisée le 11 octobre 1664, mariée 1° avec Nicolas le Clerc, avocat ; 2° avec Pierre-Adrien Rioult de Douilly, d'où Gabrielle, mariée le 23 février 1725, à Claude Lamy de la Perrière.
V. Françoise Angélique, baptisée le 18 novembre 1666.
V. François, baptisé le 11 et inhumé le 16 juillet 1669.
V. Jeanne, née en 1670, morte le 23 avril 1683.
V. Jean-Philibert, baptisé le 10 octobre 1672. Il fut pourvu de la charge de maire de Clamecy, par lettres du 26 novembre 1693, et installé à l'hôtel de ville le 16 janvier 1694. Il mourut le 2 décembre 1695, à 23 ans.

IV. Philibert III de la Saleine, juge ordinaire de Clamecy en 1638, fut remplacé, dans ces fonctions, par son frère Jean, 1659. Il épousa 1° Jeanne Duchaigne ; 2° Marie de Gamaches, dont il eut :

V. Philibert, baptisé le 30 novembre 1650 ; il suit.
V. Claude, baptisé le 10 janvier 1657.

V. Philibert IV de la Saleine, receveur des tailles en l'élection de Clamecy, conseiller du roi, 1682, juge ordinaire de Clamecy, 1684, seigneur de Germigny (Yonne), 1685, et de la Forest, 1694, se suicida le 27 février 1717. Les registres de l'état civil de Clamecy contiennent, à ce sujet, les renseignements suivants :

« Philibert de la Saleine fut, pendant quarante ans, receveur des tailles, et amassa des richesses immenses pour le pays, en sorte qu'on n'y a vu personne faire une telle fortune. Il vivait de la manière la plus délicieuse. Mais, terrible catastrophe ! la chambre de justice ayant été établie à Paris et ledit de la Saleine dénoncé par des lettres écrites par cinq ou six séditieux de Clamecy, par arrêt du 15 janvier 1717, il a été ordonné qu'il se déferoit de ses charges, déclaré incapable d'en posséder à l'avenir, banni pour trois ans du ressort du Parlement de Paris, à lui enjoint de garder son ban et condamné à cent cinquante mille livres d'amende par forme de restitution envers le roi. Et, ayant été emprisonné pour cette amende, ses enfants s'étant emparés de ses trésors et refusant de payer, il se coupa la gorge avec un mauvais couteau, dans la nuit du 26 au 27 février 1717 et mourut trois jours après. Voilà la fin de cet homme qui, ayant régné despotiquement en cette élection pendant quarante ans, meurt en prison, s'ôte la vie de sa propre main *et a encore le bonheur de n'être pas puni pour cet homicide volontaire* qu'il déclara en deux interrogatoires qu'il le feroit encore s'il étoit à recommencer. Les héritiers de M. de la Saleine ont obtenu un arrêt qui a rétably sa mémoire, mais il n'a pas été rendu par les mêmes juges ny à la présence des mêmes parties (1). »

Une autre personne a écrit à la suite de ces phrases où la passion semble percer :

« Nota : La tradition est que M. de la Saleine étoit un homme extrêmement aimable et plein de mérite qui fut victime des circonstances. Ses enfants furent bien plus criminels que lui. Cette famille paroit éteinte. »

Philibert de la Saleine avait épousé Charlotte Dibusty, fille d'Auger, receveur des tailles, et d'Anne Joquet, dont il eut :

- VI. Jean-Philibert, baptisé en 1679, mort en 1682.
- VI. Christophe-Charles, baptisé en 1681, mort en 1690.
- VI. Anne-Charlotte, baptisée le 25 janvier 1683, mariée le 7 novembre 1712 avec Claude-François de Bèze, seigneur du Chollet, fils de feu Jacques, seigneur du Lys, et de Marie Bogne.
- VI. Philibert, baptisé en 1684.
- VI. Nicolas, baptisé le 20 septembre 1685 ; il suit.

VI. Nicolas de la Saleine, seigneur de Germigny (Yonne), avocat à la Cour, 1713, officier de la grande vénerie du roi, épousa, le 30 avril 1720, en l'église Saint-Eusèbe

(1) Le fait relaté par cette note m'a paru intéressant pour l'histoire de notre pays. Peut-être est-il raconté avec un peu de passion, car Philibert de la Saleine, outre ce qu'il avait reçu de sa femme, dont le père avait été aussi receveur des tailles, hérita d'une belle fortune de ses parents. Quoi qu'il en soit, Nicolas de la Saleine et François de Bèze, fils et gendre de Philibert, auraient dû payer l'amende.

d'Auxerre, Anne-Marthe Gorget, fille de feu Thomas, conseiller au Châtelet de Paris, et d'Anne-Claude Jameron, d'où :

VII. Marie-Germaine-Françoise de la Saleine de Germigny, femme de Jean-Baptiste-Joseph de Lespinasse, seigneur de Germigny.

VICTOR GUENEAU.



Certifié conforme aux Délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

LUCIEN GUENEAU.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

Nevers. — Imp. J. Bellanger, rue du Doyenné, 6


21
13

